TABLEAUX

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS

SUR LES PAPIERS INÉDITS

DU DÉPARTEMENT ET DE LA POLICE SECRÈTE DE PARIS

PAR

ADOLPHE SCHMIDT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE JÉNA.

TOME TROISIÈME.

bind 3-4 in 1 vol

LEIPZIG,
VEIT & COMP.
1870.

TABLEAUX

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS

SUR LES PAPIERS INÉDITS

DU DÉPARTEMENT ET DE LA POLICE SECRÈTE DE PARIS

PAR

ADOLPHE SCHMIDT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE JÉNA.

TOME TROISIÈME.

LEIPZIG,

VEIT & COMP.

1870.

LIBRARY
SEP 1 1966
UNIVERSITY OF TORONTO

1118442

LEIPZIG
GIESECKE & DEVRIENT, IMPRIMEURS.

DC
141
S3
t. 3-4

AVANT-PROPOS.

En terminant ce troisième et dernier volume d'un ouvrage auquel j'ai voué tant de soins, je ne puis m'empêcher de rendre grâce aux savants qui, en Allemagne et en France, ont bien voulu m'encourager par leurs témoignages d'intérêt et de satisfaction.

Tous les jugements, en effet, tant particuliers que publics, qui me sont parvenus lors de la publication des deux premiers volumes, s'accordent à reconnaître l'importance et l'intérêt des documents contenus dans ce recueil. Ce qui m'a réjoui bien vivement, c'est que l'auteur vraiment critique de l'Histoire de la Terreur, Mr. Mortimer-Ternaux, les a aussi qualifiés de précieux. Mr. Guiffrey qui, dans la Revue critique (du 26 février 1870), leur a donné cette même épithète, est allé jusqu'à dire: „Depuis que la Révolution française est devenue l'objet de tant de travaux, on a publié peu de documents aussi importants que ceux que nous avons sous les yeux."

En conséquence de ces jugements si favorables, et pour faciliter autant que possible l'usage de tant de documents importants, je me suis proposé, pourvu que rien ne s'y oppose, de faire paraître encore séparément une Table alphabétique. Je profiterais aussi de cette occasion pour rendre compte, dans un Dis-

cours critique que j'y joindrais, de tout ce qui a rapport à notre publication, de quelques objections qui m'ont été faites, et de deux ouvrages de Mr. Dauban qui ont paru depuis. Ici, je me borne, vis-à-vis d'un regret exprimé par la Revue critique, à une seule remarque, c'est qu'il m'était impossible „d'indiquer à la suite de chaque pièce la cote qu'elle porte", puisque les pièces de la série dont il s'agit (F[IC] Seine) ne portent pas de cotes ou, du moins, n'en portaient pas dans le temps où je les avais sous les yeux. J'espère pouvoir y revenir. En tout cas, notre recueil de documents est maintenant complet.

Jéna le 29 avril 1870.

Adolphe Schmidt.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

pag.

HUITIÈME PARTIE: Le gouvernement directorial depuis le mois de nivose an IV jusqu'à la conjuration de Babœuf (décembre 1795—mai 1796) 1

Chap. I. Tableau de nivose an 4 3
„ II. Tableau de pluviose an 4 63
„ III. Tableau de ventose an 4 112
„ IV. Tableau de germinal an 4 127
„ V. Tableau de floréal an 4. Conjuration de Babœuf 160

NEUVIÈME PARTIE: Le gouvernement directorial depuis la conjuration de Babœuf jusqu'au complot du camp de Grenelle (mai—septembre 1796) 203

Chap. I. Tableau de prairial an 4 205
„ II. Tableau de messidor an 4 246
„ III. Bulletin du 18 thermidor an 4 (5 août 1796) 277

DIXIÈME PARTIE: La suite et la chute du gouvernement directorial (septembre 1796—novembre 1799) . . . 279

Chap. I. L'an cinq de la république 281
„ II. L'an six de la république 290
„ III. L'an sept de la république 328
„ IV. La fin du gouvernement directorial . . . 455

APPENDICE: Le consulat, l'empire et la restauration 1799—1815 463

Chap. I. Le gouvernement consulaire 465
„ II. L'empire et la restauration 493

Errata et Notes supplémentaires.

(V. Tome II. p. VIII.)

TOME I.

Pag. 193 l. 7. La foire dont il s'agit est probablement Poissy, où il y avait toutes les semaines des marchés de bœufs et de bestiaux.
,, 270 ,, 34 le ms. a en effet conseil au lieu de comité.
,, 368 ,, 21 lisez Commission au lieu de Convention.

TOME II.

,, 142 ,, 31 pentations (on ne peut bien lire autrement) est probablement une faute d'écriture de la part du copiste de l'analyse, au lieu de pantalons.
,, 146 ,, 16 lisez Bouin au lieu de Bonin.
,, 175 ,, 40 (Cf. p. VIII). Je ne doute plus qu'il ne faille lire colons.
,, 181 ,, 22 le ms. a en effet questions, tandis qu'on attend sections.
,, 183 ,, 7 le ms. a en effet journalistes au lieu ou dans le sens de journaliers.
,, 187 ,, 3 (Cf. p. VIII). Il faut rétablir le nombre 17. Quoiqu'il y eût 19 condamnés, on n'en exécuta que 18, la femme Quétinot étant enceinte (Procès p. 140); le nombre 17 est celui des condamnés qui ont été guillotinés outre et avant Hébert.
,, 206 ,, 22. Cette date du 8, dans une pièce du 7, est ou erronée, ou insérée postérieurement.
,, 229 ,, 29. Dumouchel n'était pas membre de la Convention; il est donc par erreur qualifié de député, ou confondu avec un autre personnage.
,, 238 note. Il faut effacer les mots ,,Descamps au lieu de Deschamps.“ Car Descamps ne paraît que dans les textes de nos rapports (p. 266. 279), de sorte qu'il doit être qualifié plutôt d'inspecteur que d'administrateur.
,, 242 l. 26. Le nombre 2500 est sûr; mais, quant à la valeur, il est absolument nécessaire de lire *s* (sous) au lieu de *l* (liv.). En effet, le louis, qui allait en croissant, doit avoir été le 6 brumaire à 2500 sous, c-à-d. à 125 livres, en assignats, comme il était le 9 ventose à 140 liv. (p. 291), le 22 ventose à 190 liv. (p. 299) etc.
,, 258 ,, penult. du texte, dénonciations est peut-être une faute de copiste, au lieu de dénominations.
,, 332 ,, 16 lisez révolte au lieu de récolte.
,, 351 ,, 25 ,, Dagaumer au lieu de Dagoumer.
,, 365 ,, 17 ,, 4 au lieu de 3. Il s'agit de pièces de boulangerie, de pains de 4 livres.
,, 377 ,, 6 ,, careau (carreau) au lieu de carcan.
,, 379 ,, 20 le ms. a ,,de plus fort.“
,, 395 ,, 1 lisez mensuaire au lieu de mensaire.
,, 464 ,, 30 le ms. a en effet ,,4liv. la livre“, ce qui est impossible. Probablement l'analyseur a voulu écrire 40 liv., c-à-d. en assignats; car immédiatement avant, le 22 brumaire, le pain se vendait 30 liv. (p. 443), et immédiatement après, le 2 frimaire, il se vendait 35 à 40 liv. (p. 473).
,, 466 à la fin du texte, lisez peine au lieu de prix. Le ms. a reçoivent au lieu de recevant. Peut-être vaudrait-il mieux de construire et de lire ainsi: ,,qui, t'instruisant etc., ne reçoivent etc.“
,, 473 ,, 7 lisez ,,le met“ au lieu de ,,se met.“

Pag. 477 l. dern. du texte, il faut lire „secrétaire greffier" (dans le ms. g^{er}) au lieu de „secrétaire général" (g^{en}).
„ 505 „ 11 lisez l'on au lieu de l'ont.
„ 537 „ 15 „ Le cointre au lieu de La cointre.

TOME III.

„ 7 „ 15. Brutus Maignet n'est pas Étienne Maignet, mais Antoine-Louis-Bernard Magniez, dit Brutus, officier de canonniers etc., impliqué dans l'insurrection de prairial an 3. V. Séance de la Conv. du 25 prair. an 3.
„ 54 „ 1 lisez leurs au lieu de leur. Le mot classe l. 34 est peut-être une faute de lecture de la part de l'analyseur ou de son copiste, au lieu de masse; en substituant ce mot, on n'aurait pas besoin d'intercaler „indigente."
„ 64 „ 16 lisez longues souffrances.
„ 101 note, insérez „peut-être"; car il est bien possible qu'il y ait eu un mémoire particulier.
„ 124 l. 2. C'est au ci-devant couvent des Capucines que se fit la fabrication des assignats.
„ 177 „ 32 lisez leurs au lieu de leur.
„ 183 „ 20 „ Madeleine et insolentes.
„ 198 „ 29s. et p. 212 l. 28 les formes plurielles déposants, implorants et insultants sont conformes au ms.
„ 236 „ 26 il vaut mieux de lire que au lieu de qui; dans ce cas on n'a pas besoin d'intercaler „sont convaincus que" l. 29.
„ 270 „ 20 lisez ces au lieu de ses.
„ 287 „ 15 „ ont „ „ „ on, et l. 17 du au lieu de dut.
„ 288 il faut effacer le trait à la fin de la page.
„ 300 „ 39s. on pourrait aussi lire modifiée et gouvernée, au lieu de modifiés et gouvernés.
„ 305 „ dern. il faut lire assurées.
„ 306 „ 26 „ „ „ de l'administrateur.
„ 344 „ 37s. lisez froissement au lieu de ravissement.
„ 371 les vers cités sont empruntés à Horace *Carm. saec. v. 5 sqq.*
„ 385 „ 7 lisez l'exécration au lieu de l'exécution.
„ 394 „ 22 „ gouverneur „ „ „ gouverner.
„ 411 „ 1 la virgule doit se trouver avant étant, et non pas après.
„ 428 „ antépénult. lisez ministre au lieu de ministère.
„ 440 „ antépénult. il s'agit probablement du *14* juillet.
„ 446 „ 22 le ms. a en effet Quel, mais probablement l'auteur a voulu écrire Qu'elle; en admettant cette leçon, on n'aurait pas besoin de suppléer „pour."
„ 452 „ antépénult. lisez accessoires au lieu de accessions.
„ 487 „ 7 il y a sans doute une omission entre devoirs et chacun; peut-être il suffirait d'intercaler „de".
„ 489 „ 16 lisez An 9 au lieu de An 8.
„ 518 „ 28 „ neurs au lieu de peurs, et l. 29 plus au lien de nlus.
„ 524 „ 16 le ms. a en effet Veaublanc au lieu de Vaublanc.

HUITIÈME PARTIE.

LE GOUVERNEMENT DIRECTORIAL

DEPUIS LE MOIS DE NIVOSE AN IV

JUSQU'À

LA CONJURATION DE BABEUF.

(DÉCEMBRE 1795 — MAI 1796)

I. Tableau de nivose an 4.

(N. 296) RAPPORTS DES 1 ET 2 NIV. (22 ET 23 DÉC. 1795).

»*Paris le 1 nivose l'an 4 de la république française.*

Esprit public. De l'examen des rapports du jour résultent les observations suivantes:

Pendant la journée d'hier Paris a été calme. Le mécontentement, comme nous l'annonçons depuis longtemps, se propage chaque jour. Il s'accroît en raison de la misère extrême qui afflige la majeure partie des citoyens de cette grande cité. Les plaintes et murmures augmentent, et, dans leur colère, les parties souffrantes profèrent sans respect ni ménagement les injures les plus grossières contre toutes les autorités constituées, les agents du gouvernement et autres classes d'hommes qu'elles regardent comme les instruments de leurs malheurs. Il est facile de s'en convaincre d'après l'analyse suivante.

Un inspecteur rapporte que nombre de citoyens des deux sexes, rassemblés au coin de la rue Thévenot autour d'un marchand de journaux, disaient que toutes les mesures prises par le gouvernement ne faisaient rien diminuer, que la portion du pain était toujours la même, et que le Directoire exécutif ne serait pas plus sévère que les anciens comités.

Le même inspecteur ajoute que, dans ce groupe, quelques particuliers se sont même permis d'avancer que, la banqueroute étant le seul moyen de faire cesser les calamités, il valait mieux sauter le pas tout de suite, que d'exposer plus longtemps le public à languir et périr de misère.

Du rapport d'un second inspecteur, il conste que les esprits sont très-échauffés, que de toutes parts on maudit la république, et

que l'on dit hautement: „Ce n'est donc pas assez que l'on nous fasse mourir de faim; il faut encore que l'on envoie nos enfants à la boucherie, c'est-à-dire à l'armée, d'où ceux qui reviennent sont tout nus et attaqués de maladies incurables.“ Cet inspecteur observe que beaucoup de malveillants profitent de la malheureuse situation du peuple, pour souffler le feu de la discorde et aigrir les esprits.

Un troisième inspecteur déclare, qu'au mépris des lois les agioteurs continuent leur commerce au jardin Égalité, et que sous différentes patentes, et par des annonces perfides, ils avaient fait monter le louis jusqu'à 5500 liv.

Un quatrième inspecteur expose, que dans plusieurs endroits on répandait assez mystérieusement le bruit, qu'on allait fermer les barrières pour cause très-importante. Le même agent ajoute, que les Jacobins, dont le nombre se multiplie, déclament avec force contre le régime actuel, témoignent hautement en termes peu mesurés leurs regrets sur le temps passé, et se plaignent qu'on néglige les mêmes mesures que le gouvernement décemviral avait mises en usage avec tant de succès. Le rapport de cet agent porte aussi, que les royalistes jetaient également beaucoup de défaveur sur le gouvernement actuel, au sein duquel, disaient-ils, règne la division et la mésintelligence.

On dit dans différents endroits, que l'on ne veut plus d'assignats d'aucune espèce, et que l'on s'oppose à l'arrivage des grains pour l'approvisionnement de Paris.

Les marchands épiciers et autres refusent de vendre les objets venant des îles, lorsqu'ils ne sont pas payés en numéraire. Le pain, la viande, le vin, sont payés à raison de dix sols la livre, l'assignat étant à un pour cent.

On parle partout du message du roi Georges; on dit que tout le monde désire la paix, excepté les agioteurs et les Jacobins; on assure que les ambassadeurs envoyés par l'Angleterre, pour cet objet, se sont retirés sans rien négocier. Les honnêtes gens disent qu'il y aura du changement au mois de mars prochain.

On paraît étonné de voir encore à Paris les députés non réélus; on les accuse, eux et leurs femmes, de tourmenter sans cesse le Directoire et les ministres. On a entendu au café Chrétien des hommes du Midi disant, qu'il ne fallait ni rois ni riches, que le peuple était heureux avant le neuf thermidor, et qu'il est très-malheureux depuis dix-huit mois.

Les amis de la république s'écrient *gare les Jacobins!* Dans certains cafés, où l'on a toujours prêché le royalisme, on entend dire que le gouvernement actuel est entouré de brigands et de Jacobins.

Extrait d'une note du 30 frimaire au 1 nivose.

Un officier de gendarmerie a donné pour nouvelle, que Charette s'est réuni aux Anglais, et que le général, qui a remplacé Cormartin, est avec Charette et se bât en enragé.

Au café rue St. Louis, contre le palais de Justice, les agioteurs qui le fréquentent paraissent très-mécontents de ce qu'on va rouvrir la bourse; ils disent que le cours qu'on y règle leur fait du tort.

Le changement des mesures paraît faire plaisir aux agioteurs et aux marchands du Pont-neuf; ils désirent que ce changement s'applique aux poids.

Au café Lefèvre, au coin du quai de la Vallée et de la rue de Thionville, quelqu'un disait que la légion de police ferait bien d'aller aux armées, vu que, se comportant fort mal envers les citoyens, ce désaccord pourrait entraîner des suites fâcheuses; le même individu assurait que, le jour qu'on a jugé Cormartin, la garde a provoqué le peuple.

On fait partout l'éloge du président de la commission, qu'on dit être aussi bon juge que bon général.

Le bruit court que la fille de Louis XVI est partie dans la nuit du 29 au 30.[1]

On assure que toutes les troupes qui entouraient Paris sont retournées aux armées, qu'on va procéder au réarmement des citoyens et les rétablir de servir auprès du Corps législatif et du Pouvoir exécutif; beaucoup de gens assurent qu'ils refuseront, ne voulant pas paraître „des Pantins qu'on fait mouvoir à volonté." Ce sont leurs expressions.

Mœurs et opinions. Au boulevard du Temple quelques jeunes gens, rassemblés dans les cafés, témoignaient leur mécontentement sur la loi qui les oblige à partir; ils disaient que, s'ils savaient bien s'entendre, aucun ne partirait. Des pères et des mères semblaient applaudir.

Des particuliers s'entretenaient, au bas du Pont-neuf, sur le départ de la fille de Capet et son arrivée en Autriche. Un de ces particuliers, prenant la parole, dit: „Que son frère, que l'on disait mort, ne l'était pas; que, le jour de cette prétendue mort, il était de garde au Temple; qu'il vit passer, tandis qu'il était en faction, plusieurs baignoires couvertes qui sortaient de la Tour; qu'un de ceux qui portaient ces baignoires ayant fait un faux pas, il a entendu un cri d'enfant sortir d'une de ces baignoires."

---

[1] Marie-Thérèse-Charlotte partit du Temple le 28 frimaire à 4 h. du matin, conduite par le ministre de l'intérieur (V. le Monit. du 5 nivose). On voit bien que „le secret que la prudence exigeait" fut parfaitement gardé.

L'on s'entretenait hier dans différents endroits de l'emprunt forcé, chacun attend avec patience les heureux effets qui nécessairement en doivent résulter. On espère qu'à son acquittement les denrées diminueront, que l'or, l'argent et les assignats seront de même valeur.

Cafés. Les inspecteurs qui ont surveillé les cafés rendent compte des conversations par eux entendues, dont suit l'analyse.

Les malveillants font courir le bruit que les émigrés ont fait une descente en Bretagne; que les jeunes gens de la première réquisition se sont révoltés et réunis, au nombre de 8000, aux Chouans, pour raison de quoi le général Hoche demande, disait-on, 100000 hommes à l'effet de terminer cette guerre qui devient plus dangereuse que jamais.

Ces mécontents se permettent encore de dire que le vœu de la grande majorité se prononce contre le gouvernement républicain.

Dans ces mêmes endroits, on n'entend, disent les inspecteurs, que des réflexions affligeantes; les rentiers surtout se désolent et accusent publiquement le corps législatif de les laisser périr de faim, d'avoir deux poids et deux mesures, et de ne leur faire payer que la centième partie de ce qui leur est légitimement dû.

Spectacles. Pendant les représentations, aucuns faits particuliers contre le bon ordre et la tranquillité publique; mais toujours de faux billets et des vols, surtout aux portes d'entrée, quand il y a affluence.

Dans un groupe au jardin Égalité, on s'entretenait des différents partis qui existent dans ce moment pour anéantir le gouvernement actuel. On a même dit que le Conseil des 500 faisait tout son possible pour éclipser le Conseil des Anciens.

Les disputes continuelles, qui s'élèvent au même jardin entre les citoyens, nécessitaient, disait-on encore, des patrouilles plus fréquentes de la légion de police, qu'on accusait de rester oisive.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Cousin.[1]«

---

[1] Les rapports de ce jour sont les derniers qui portent la signature de Cousin. Nous ignorons les motifs de sa retraite; mais la même année encore, comme nous verrons, il fut réélu membre du bureau central.

»*Rapport présenté au ministre de l'Intérieur. Duplicata.*

1 nivose an 4.

Café Chrétien. On y a assuré que le Directoire allait bientôt réarmer les Patriotes pour l'exécution de mesures vigoureuses, ignorées dans ce moment, mais qui ne tarderont pas à être connues; que l'on devait proposer au Conseil des 500 le rapport de la loi du 3 brum. contre les émigrés et les prêtres réfractaires, mesure désastreuse qui entraînera la perte des patriotes et le renversement du Directoire; que le but du Conseil des 500 était d'engager le Directoire dans de fausses démarches, afin de le rendre responsable de tous les maux de la France, et de le faire punir du dernier supplice; enfin, on y a ajouté que le choix des juges de Cormartin était l'ouvrage de Barras, et qu'il était évident que ces juges étaient de francs royalistes. Un nommé Jourdan, aussi dangereux que le coupeur de têtes, et Brutus Maignet[1] sont les colonnes de cette société.... Tous ces individus sont les ennemis irréconciliables du gouvernement; ils veulent faire renaître de ses cendres la constitution de 93. Ils ont enrayé un plan pour établir dans toute l'étendue de la république des sociétés à l'instar de celle du Panthéon; et Barère, qui n'est point à Paris, comme le bruit en a couru, travaille à l'organisation de ce projet.

Société du Panthéon. Elle était composée hier de 1500 individus. Un membre a fait lecture d'une lettre de Toulon, par laquelle on annonce que l'esprit public commence à se remonter dans cette ville; des prêtres réfractaires et des émigrés y ont été arrêtés et incarcérés. On a lu ensuite une adresse des Patriotes de cette même ville, dans laquelle ils se plaignent amèrement des infractions faites à la loi du 3 brumaire relative aux émigrés; cette adresse a été envoyée à la société pour qu'elle en fasse part au Directoire. Enfin il s'est élevé une longue discussion sur l'inculpation faite à la société, de vouloir rétablir la royauté en France; elle a arrêté de faire une adresse qui contiendrait sa profession de foi, et dont copie sera envoyée au Directoire.

Toutes ces assemblées de terroristes se multiplient, de manière à effrayer les cit. sur le sort de la constitution et leur sûreté individuelle. Il semble déjà que la terreur soit ressuscitée, et toutes les bastilles ouvertes de nouveau. Beaucoup de royalistes

---

[1] Sans doute, Étienne M., ex-conventionnel et compris dans l'amnistie du 4 brumaire.

sont devenus constitutionnels, du moins en apparence, depuis qu'ils craignent le retour des comités révolutionnaires; Babeuf et les Patriotes de 89 ont opéré des conversions, sans s'en douter; et l'on aime encore mieux le Directoire que les bonnets rouges.

Rassemblement derrière le théâtre des Italiens, maison du traiteur. On a vu s'y rendre beaucoup de jeunes gens avant et après le spectacle; mais la porte n'en est ouverte qu'aux initiés. Ce rassemblement est très-suspect; la police pourrait faire cerner le local, pour savoir ce qui s'y passe.

Esprit public. La discussion orageuse dans le Conseil des 500 relativement à Goupilleau de Montégu [Montaigu] a été regardée dans plusieurs cafés comme le signal donné pour décimer le corps législatif, chasser le nouveau tiers, et commencer le massacre projeté par les terroristes, dans leur conciliabules de L'estrapade et du café Chrétien.[1]...

Les membres des anciens comités de gouvernement toujours accusés d'avoir, à prix d'argent, fait rayer de la liste des émigrés même des individus connus pour avoir porté les armes contre la république....

Dans tous les lieux publics, dans toutes les sociétés, partout enfin, on voit les royalistes prédominer sur toutes les opinions. L'on manifeste une haine inexorable contre les députés de la législature; il semble que l'on désire qu'ils soient exterminés; l'on s'agite de manière que chacun semble disposé à courir contre eux les armes à la main.

L'on ne peut trop redire que le désir de la paix est dans tous les cœurs.

L'on craint que le Directoire ne soit la victime de la grande protection qu'il accorde aux Jacobins.

Le commandant en chef de la force armée de Paris ne jouit pas de la confiance publique....

L'on remarque des chansonniers qui insinuent, les uns le patriotisme le plus exalté, les autres le royalisme.

Jeunes gens. Quoique le foyer du Vaudeville soit fermé, cela n'empêche pas les jeunes gens d'aristocratiser; ils se retirent dans les corridors et à l'orchestre; ils se répandent en injures contre le Directoire qui a donné l'ordre de les faire partir tous, indistinctement, même les infirmes, même Messieurs Gavaudan et Ellevion.[2]«

---

[1] Voir le rapport qui suit.

[2] Artistes du théâtre Favart (des Italiens). V. les rapp. des 2 et 3 nivose.

»*Bureau central de la Commune de Paris. Au ministre de l'Intérieur.*

1 nivose an 4.

Le rassemblement, à la sortie des spectacles, au salon ci-devant dit des Princes, Boulevard des Italiens, que l'on vous a annoncé comme le rendez-vous des Coryphées de l'aristocratie, même des condamnés pour cause de la révolte du 13 vendémiaire dernier, est une société pour la table et les jeux. ... L'on n'y entre que par abonnement, et pour y être admis il faut y être présenté par un ancien abonné.... Il ne paraît pas que cette société soit aussi dangereuse que vous le pensiez....

Les commissaires du bureau central.

Cousin.«

»*2 nivose an 4.*[1] Quoique Paris ait présenté hier l'aspect de la tranquillité, néanmoins nous devons observer qu'elle nous semble plutôt apparente que réelle.

La fermentation des esprits, dit un inspecteur, continue de toutes parts; on dit hautement qu'on ne peut rester plus longtemps dans une position semblable qui réduit les citoyens à manquer de tout et à mourir de faim. Il ajoute que l'on disait encore qu'il faut que cela finisse, et que presque partout, notamment dans les fbs., les malintentionnés sans doute faisaient courir le bruit, qu'avant peu nous aurons un roi, et que les départements, qui ne veulent plus reconnaître la république, n'exécutent pas les lois qui leur sont envoyées.

Dans les groupes et rassemblements qui se font autour de marchands de pain les esprits paraissaient hier fort agités; les plaintes contre le gouvernement n'étaient pas épargnées. Dans quelques-uns de ces groupes on allait jusqu'à dire que le gouvernement ne se souciait guère de la république, vu que lui-même la laissait tous les jours aller en décadence, et se faisait un jeu de tromper le peuple par des promesses illusoires.

Dans les halles et places publiques les murmures sont toujours les mêmes. On s'y est permis les propos suivants: „Bientôt il faudra vivre sans vêtements, à la manière des sauvages, et se procurer la nourriture comme ils le font."

---

[1] Dès ce jour les trois membres du bureau central sont Houdeyer, Hannocque et Guérin.

Un inspecteur rapporte formellement qu'il entend dire fréquemment que „nous étions plus heureux, lorsque nous avions un roi;“ il cite à cet égard un gendarme, qu'il n'a pu signaler, dont les propos peu mesurés sur cet objet ont été entendus hier au Jardin Égalité.

Beaucoup de jeunes gens, ajoute le même inspecteur, disent qu'ils ne veulent pas partir, que les Capucins de la Convention ne leur en aient donné l'exemple. C'est une épithète que l'on donne aux gendarmes et à la légion de la police.

Agiot. Continuité de trafic de la part des agioteurs dont les manœuvres et le nombre, croissant tous les jours, discréditent à chaque instant l'assignat et font augmenter à vue d'œil le prix des marchandises d'une manière effrayante.

Dans les cafés chacun parle des subsistances, s'effraye de la dépense qu'on est obligé de faire, et témoigne ses inquiétudes sur l'avenir. L'agence des subsistances est mal vue du public, qui la regarde comme composée, presqu'en entier, de banqueroutiers.

Le bruit se répandait hier dans quelques cafés, que trois bataillons de la légion de police devaient partir ce matin pour la Vendée.

Un inspecteur annonce d'avoir entendu dire que les Jacobins s'accordent avec les Royalistes, commencent à lever la tête et se rassemblent secrètement, mais qu'on ignore encore le lieu où ils se réunissent.

La dénonciation faite au conseil des 500 contre Jobaimé[1] est, disait-on hier dans plusieurs cafés, mise en avant pour semer la division. On jetait la plus grande défaveur sur le citoyen Goupilleau qui en est l'auteur; on le peignait comme un homme digne du plus grand mépris, et on ajoutait que sa dénonciation n'était que le prélude d'un coup adroitement combiné, qui doit éclater sous 15 jours.

La société dite de la Réunion a été avant-hier très-nombreuse; on y a agité les mêmes questions que les jours précédents, rappelées dans notre rapport du 28 frimaire dernier. On y a beaucoup parlé des fortunes immenses de différents individus, qui ont aujourd'hui de bonnes voitures à leurs ordres, tandis que, il y a 18 mois, ils étaient réduits à loger au 4ème étage.

La société s'est principalement occupée de l'adresse présentée par Fesel, calquée sur le rapport et la justification de Mariette et

---

[1] Jean-Jacques Aymé, connu sous le nom de Job, fut accusé d'avoir été un des principaux compagnons de Jésus; en effet, le 14 nivose, le conseil des Cinq-cents le suspendit de ses fonctions de député, ce qui fut approuvé le 18 par le conseil des Anciens.

de Cadroy. Ce sociétaire a joint plusieurs pièces à l'appui, notamment les procès-verbaux qu'il a fait venir de Toulon, rédigés dans différentes sections, et notamment dans celle où il fut fait une adresse à Louis 18.

Hannocque. Guérin.«

»*2 nivose an 4. Bureau central du Canton de Paris.*

Surveillance extraordinaire de Mathieu de Montmorency. Surveillé: la maison de la comtesse d'Albert, l'ambassadeur de Suède, la baronne de Staël.

Les commissaires du bureau central.
Houdeyer..«

»*2 nivose an 4.* Madame de Staël est partie le 30 frimaire soir, pour aller en Suisse. Mathieu Montmorency, qu'elle recélait, devait lui-même partir.... Il n'est pas peu vraisemblable que le lieu de Dampierre[1] ne soit celui de sa retraite.

Houdeyer.«

»*Rapport au ministre de l'Intérieur. 2 nivose an 4.*

Café Chrétien. On y espère que Lebois viendra à bout de poursuivre légalement Cadroy, Chambon et Mariette, comme chefs d'égorgeurs dans le Midi. On s'y est échauffé sur la dénonciation faite au Conseil des 500 contre Jobaymé, qu'ils ont traité de Chouan, ainsi que la majorité du Conseil. Verdière,[2] président dans l'affaire de Cormartin, autrefois arrêté par les ordres d'Henriot, a été appelé intrigant et royaliste décidé. Enfin on y a lu des lettres, de divers départements, annonçant l'établissement de plusieurs sociétés de patriotes.

Les patriotes de 89 ont fait placarder aujourd'hui une affiche uniquement dirigée contre le représentant Cadroy. Elle a été lue

---

[1] Seine-et-Oise, 9 lieues de Paris.

[2] Adjudant-général, plus tard commandant temporaire de Paris et général de division.

avec avidité et accueillie du public. Le parti de ces hommes se grossit considérablement; les ouvriers surtout l'embrassent avec avidité; on dit tout haut que le moment de se montrer est arrivé. Ils reprochent au corps législatif de n'être composé que de royalistes. Il est certain que les chefs de ce parti ont envoyé des émissaires dans divers départements, et l'on voit depuis peu dans Paris de nouvelles figures révolutionnaires, entre autres Jourdan le coupe-tête; il se promène dans les rues avec St. Huruge.

Jeunes gens. D'après plusieurs renseignements assez précis, il y a lieu de croire qu'ils feront du bruit ce soir au théâtre des Italiens, à l'occasion du départ des acteurs Gavaudan et Ellevion; ils doivent s'y porter en foule pour empêcher le départ non seulement de ces deux acteurs, mais encore celui des autres jeunes gens. Le mouvement, imprimé d'abord à ce théâtre, doit se communiquer aux cafés du palais Égalité, et se propager de là dans tout Paris. Si ce projet vient à échouer, il est question de se rassembler à quelques lieues de Paris, de gagner la troupe, de cerner le Directoire, de mettre en arrestation le corps législatif, à l'exception du nouveau tiers et de quelques anciens tels que Boissy d'Anglas, Henri Larivière, Lanjuinais etc.... On dit qu'ils ont formé des rassemblements considérables dans les différentes villes où ils ont passé, et ont refusé de rejoindre l'armée. Quelques-uns d'entre eux ont repris la natte et le costume qu'ils avaient en vendémiaire, et se promènent avec un air d'audace, armés de cannes à sabres.

Hier au soir quelques-uns se sont attroupés près du café des Bains-Chinois, y sont entrés, ont insulté la maîtresse et les personnes qui s'y trouvaient. Quelques-uns des habitués du café Chrétien, sur l'avis qu'on leur en a donné, sont venus disperser ces aggresseurs, qui de là se sont portés au café Chrétien, où ils ont cassé quelques carreaux. Ils y sont revenus de nouveau ce soir, et y ont insulté quelques individus; cependant l'affaire a été assoupie, mais les habitués de ce café se proposent d'en tirer vengeance.

Esprit public. Parmi les fortunes monstrueuses qui se sont élevées depuis la révolution, l'on cite celle des cit. Pyot et Conceil (jeunes gens, dit-on, de la première réquisition), rue de Cléry, qui, dans l'espace de 18 mois, ont acquis 2 maisons dans Paris, 100 arpents de terre à Courbevoie, une maison à Passy, une dans le fb. du Roule dite la Chartreuse, du prix de 17 millions 200 mille livres; ils ont beaucoup de numéraire, des magasins d'épiceries à Marseille, Bordeaux etc.

Les meneurs de sections sont rentrés dans Paris, et si le gouvernement n'y prend garde, bientôt le royalisme relèvera la tête...

Plusieurs députés royalistes disaient dans une société, qu'ils avaient entendu certains de leurs collègues, partisans des Jacobins, manifester l'intention de faire incarcérer les riches comme suspects, pour en avoir ensuite de l'argent en leur rendant la liberté; ils ont ajouté que les auteurs de ce projet avaient soutenu, qu'il était indispensable.

Parmi les nouvelles figures que l'on voit errer dans Paris on distingue le nommé Montagnac, parent du duc Duchatelet. Cet individu était absent de Paris depuis longtemps; il loge hôtel de France, rue Bourbon Villeneuve.«

(**N. 297**) CORRESPONDANCES.

»Rapport de l'administration du département de la Loire inférieure sur la situation politique de son ressort.

Au ministre de l'Intérieur.

Nantes, le 2 nivose an 4.

Dans le courant du mois de mars 1793 une insurrection générale se manifesta dans toutes les parties de ce département. Depuis cette fatale époque il n'a cessé d'être le théâtre de la guerre civile la plus sanglante et la plus cruelle qui exista jamais. Le prétexte de cette insurrection fut la réquisition des trois cents mille hommes.... Les habitants des campagnes de Paimbœuf, Machecoul et Clisson, restèrent sous les drapeaux de Charette.... Que ne pouvons-nous vous rendre sensibles les inquiétudes toujours renaissantes du cultivateur qui, harassé des fatigues du jour, est obligé de chercher pendant la nuit un asile dans les haies et buissons, pour se soustraire aux poignards des hordes assassines qui parcourent nos campagnes!... Partout les routes sont coupées.... [Il nous faut de] prompts remèdes. Qu'il soit envoyé des forces imposantes!«

»Le ministre de l'Intérieur au général en chef de l'armée de l'Intérieur. 2 nivose an 4. [Minute]

Les rapports qui me sont faits, cit. Général, tendent à faire croire qu'il se prépare un mouvement qui pourrait éclore la nuit

prochaine ou la suivante, correspondant à la ci-devant fête de Noël. Des partisans du culte catholique veulent faire dire la messe de minuit dans le quartier St. Méry [Merry]; on dit que les nouvelles sociétés du Panthéon et du café Chrétien veulent profiter de cette circonstance pour opérer leur mouvement séditieux. On ajoute que la sûreté des deux Conseils, du Directoire exécutif et des autorités constituées est menacée, et qu'en général cette action doit être dirigée contre les auteurs ou acteurs des journées des 1er, 2, 3 et 4 prairial. En ne croyant qu'à une partie de ces rapports, je pense qu'il faut prendre les mesures qu'exige la prudence. Doubler les postes, augmenter les patrouilles, mettre la force armée en réquisition, faire prévenir les dépôts voisins, ordonner une grande surveillance à la garde du Directoire exécutif, se concerter avec les chefs de la garde nationale parisienne: voilà, cit. Général, les mesures préparatoires qu'exige la circonstance; je vous invite à les prendre et à y ajouter toutes celles que votre prudence vous suggérera. Je vous prie aussi d'inviter le Commandant temporaire de la place, à déférer aux réquisitions qui pourront lui être faites par le bureau central de police, que je charge de redoubler de surveillance et de vous donner avis, directement, des mouvements dont il pourra s'apercevoir.«

»Le ministre de l'Intérieur au bureau central des municipalités du Canton de Paris. Paris, le 2 nivose an 4.

Ce que vous m'avez annoncé ce matin, C., n'aura pas lieu, suivant les apparences, dans le sens où le mouvement se présentait; mais je crois devoir vous prévenir que, ce soir, le Directoire exécutif a reçu avis que les associés au Panthéon devaient se réunir demain, armés de sabres, pour se rendre auprès du Directoire, et pour le défendre en cas d'attaque de la part des royalistes. Le Directoire a témoigné ni craindre aucun mouvement, et n'avoir pas besoin de ce secours; la société a dû s'assembler ce soir; vous me direz sans doute demain, quelle aura été sa résolution. Il a dû y avoir ce soir quelques mouvements au théâtre des Italiens; les Jeunes gens y ont acheté les billets jusqu'à 300 liv.; on dit que leur intention était, après le rideau baissé, de s'emparer d'Ellevion et de Gavaudan pour les empêcher d'aller à l'armée.[1] Vous serez instruits de ce fait, et vous me ferez part du résultat des rapports.

---

[1] Tout ceci s'appuie sur un rapport inclus signé Bezaud.

Veillez demain sur St. Méry; empêchez surtout la messe de minuit....

On dit qu'un nombre d'individus se cache pendant la nuit dans les bateaux des bains sur la rivière; on prétend que ce soient des émigrés ou des Chouans. Mettez une surveillance, afin de pouvoir dans la journée de demain être assuré du fait et opérer dans la nuit suivante, s'il y a lieu, en requérant une force armée suffisante.«

»Le ministre de l'Intérieur au département de la Seine. 2 nivose an 4.

Je vous instruirai toujours, cit., de tous les rapports qui me seront faits sur les dangers qui menacent la tranquillité publique, parce que je suis sûr que vous me seconderez de tout votre zèle pour déjouer la malveillance. On m'a prévenu ce soir, qu'un mouvement devait éclater cette nuit ou la nuit suivante; j'ai pris tout de suite les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité, en me concertant avec le général de l'armée et avec le Bureau Central. J'espère que le rapport qui m'a été fait sera sans fondement; mais je suis positivement instruit que les catholiques de St. Merri[1] veulent faire dire la messe de minuit demain; je me suis fortement prononcé contre ce projet, et ce rassemblement nocturne, j'espère que, si la permission vous en est demandée, vous le refuserez, et que vous veillerez à ce que ce rassemblement n'ait pas lieu. Je vous prie de me faire part de tout ce qui vous parviendra pouvant inspirer quelque crainte; de mon côté, je vous tiendrai au courant sur ce que j'apprendrai.«

Une feuille séparée contient l'ordre: »écrire au dép[t] sur le mouvement, le prévenir du rassemblement du Panthéon, proposé pour aller armé au Directoire pour le défendre.«

---

[1] On pourrait lire *Medari;* c'est que l'auteur avait d'abord, en écrivant, confondu St. Médard et St. Merry.

(N. 298) RAPPORTS JOURNALIERS DU 3—30 NIVOSE (24 DÉC. 1795—20 JANVIER 1796).

»*Paris le 3 nivose l'an 4 de la république française.*

Esprit public. La surveillance nous donne aujourd'hui quelques détails intéressants sur l'opinion publique, dont nous allons transmettre les principaux faits par une analyse succinte.

Il est dit dans les rapports, que le calme a régné hier dans Paris; mais ce calme n'est, d'après l'agitation des esprits, que celui de l'impuissance, ainsi que du désespoir occasionné par la misère extrême, qui afflige et tourmente à l'excès la masse indigente et malheureuse, et surtout la classe des pauvres rentiers, dont le sort déplorable ne leur laisse plus d'autres ressources que celle de la mendicité, vu les sacrifices sans nombre qu'ils ont faits depuis si longtemps, en vendant leurs meubles et effets, pièce à pièce, pour subsister.

Les inspecteurs ne cessent de nous entretenir des funestes effets de l'agiotage, lequel, en dévorant toutes les fortunes publiques et privées, établit en quelque sorte la disette, disons plus, la famine au milieu de l'abondance.

De ces tristes et fâcheuses circonstances sortent nécessairement les projets liberticides combinés avec perfidie par les facteurs[1] de toutes les factions, dont, malgré des vues sans doute opposées, le but est de renverser la république.

A cet égard un inspecteur rapporte que dans Paris les malveillants et les royalistes fomentent et forment des projets de contre-révolution; il ajoute que l'on dit qu'ils se rassemblent dans certaines maisons, non désignées, pour insinuer au peuple, à la faveur de l'extrême cherté de toutes choses, l'espoir d'une insurrection.[2]

Un second inspecteur déclare que de toutes parts on maudit la république; qu'il n'y a qu'un cri, celui de demander le nécessaire, faute de quoi, ajoute cet agent, le peuple, qui regrette le régime royal, ne voudra pas reconnaître davantage le gouvernement actuel.

Affiches. Il paraît une nouvelle[3] affiche qui a pour titre „*Les Patriotes de 89 au peuple.*" L'auteur y accuse Cadroy, représentant, d'avoir organisé les massacres du Midi. Une seconde, ayant pour titre „*Le Gardien de la Constitution de l'an 4* par Jolivet."

---

[1] Autre rapport: »frondeurs.«
[2] Autre rapport: »l'esprit d'insurr.«
[3] Autre rapport: »première.«

servant de prospectus à un journal qui doit paraître tous les jours.[1] Le rédacteur de cette affiche, au dire d'un de nos inspecteurs, a déjà écrit avant le 13 vendémiaire en faveur des jeunes gens et des sections de Paris.

Cafés. Ces lieux, où la discussion des événements politiques est reléguée, ne cessent d'être le théâtre des opinions pour et contre, sur la guerre et les finances. Au sujet de la guerre, les uns prétendent que les Autrichiens avancent à grands pas, chassent les Français d'outre Rhin, battent nos troupes à plate couture, désorganisées autant par les revers, que par la misère et la désertion. D'autres, d'après une lettre adressée à un représentant du peuple, prétendent qu'il y a eu une sanglante affaire à l'armée de la Moselle, et que, la victoire ayant balancé longtemps, les Français ont fini par rester maîtres du champ de bataille et ont poursuivi l'ennemi, la bayonnette dans les reins. Sur l'objet de la finance, et spécialement de l'emprunt forcé, les avis sont également très partagés. Les bons patriotes le regardent comme l'unique moyen de sauver la France; les mécontents comme la mesure la plus pernicieuse. Sur ce fait un inspecteur rapporte ce qui suit:

Les Chouans, royalistes et agioteurs forment le projet, à l'aide des classes de la société fatiguées de la misère, d'écraser l'inventeur du projet, ses conseillers, et les membres de la police; il ajoute que, conformément à ces desseins infâmes, il circulait hier dans Paris des députations, et qu'il a recueilli ces particularités dans quelques groupes, et particulièrement dans les cafés du jardin Égalité.

Le bruit se propage plus que jamais, qu'il se forme une rivalité très-dangereuse entre les deux conseils. On prétend même que celui des Cinq-cents renversera celui des Anciens, et que dès lors le pouvoir exécutif, restant sans force, tombera de lui-même, d'où il résultera les effets cruels d'une réaction très-funeste.

On parle encore d'une déclaration de guerre faite à la Hollande par le roi de Prusse, qui doit, dit-on, recevoir un renfort de la Russie.

Spectacles. Ont été tranquilles, à la réserve du théâtre de la rue Favart,[2] où l'affluence de monde était hier si considérable, qu'il y a eu un grand nombre de montres et portefeuilles volés à l'entrée du spectacle, jusqu'au chapeau d'un factionnaire, qui lui a été pris sur sa tête. Dans l'intérieur de la salle, pendant la représentation, plusieurs traits faisaient allusion au départ des

---

[1] V. Deschiens p. 161. Moniteur du 18 fruct. an VII. A cause de ce journal, Jolivet fut condamné plus tard à la déportation.

[2] Autre rapport »théâtre Italien,« ce qui revient au même

citoyens Helvion[1] et Gavaudan, artistes; ils ont été universellement applaudis, principalement dans *Philippe et Georgette;* lorsque Mons. de Bonnefoy est obligé de renoncer à la main de sa maîtresse, Chenard a dit: *„Et ce jeune*[2] *Bonnefoy, que va-t-il devenir?"* Gavaudan a répondu: *„Eh bien! il va chercher fortune ailleurs."* Du reste, il ne s'est manifesté de la part du public que des regrets; aucun genre de sédition n'a été remarqué, pas même à l'apparition des deux acteurs qui ont été demandés, et qui ont obtenu les plus vives acclamations.

Un inspecteur déclare qu'au foyer du théâtre des Amis de la patrie, vingt jeunes gens avec une femme ont tenu sur le départ de Helvion et Gavaudan les propos les plus indécents, accompagnés d'invectives contre le directoire exécutif.

Agiotage. Les agioteurs sont toujours en grand nombre au Palais Égalité; ils y continuent leur commerce avec plus d'audace que jamais. Le défaut de force armée ne permet pas de les saisir. D'autres assiégent les portes, demandant aux passants, s'il n'ont rien à vendre. Le louis s'est proposé, dit-on, à 6500 liv.

Prêtres. Les Sacerdociens, qui enragent des mesures prises pour assurer l'exécution de la loi contre les prêtres réfractaires, disseminent les contes les plus ridicules et les plus absurdes pour corrompre l'esprit public, qui est excessivement mauvais. Selon eux „le Directoire a sollicité un comité général secret, pour aviser aux moyens les plus efficaces de faire fermer les temples, et d'empêcher de dire la messe. Le procès de Cormatin a été terminé par une pétarde, afin de ramener l'esprit des soldats envoyés dans la Vendée, lesquels, convaincus aujourd'hui qu'on les avait engagés dans la mauvaise cause, sont prêts à tourner casaque, et à faire l'acquit de leur conscience. La déportation prononcée est une chose de convention, pour endormir tous les partis; mais Cormatin ne tardera pas à reparaître, comme Cambon, Vadier, Pache et autres, et le ciel qui, très-évidemment, le protége, le reproduira triomphant."

Enfin on termine toutes ces extravagances par dire que deux commissaires ou députés, chargés d'accompagner la fille de Capet jusqu'à Bâle, ont essayé de la violer en route.

Toutes ces absurdités, appuyées de la monstrueuse licence que l'on tolère chez les écrivains périodiques et pamphlétaires, de ces placards dégoûtants dont les murs de Paris sont tapissés, tels que celui contre Cadroy, adressé déhontément aux héros des deux

---

[1] Il y eut donc trois formes de ce nom: Helvion, Elvion, Ellevion.
[2] Autre rapport: »pauvre«

et trois Septembre, n'indiquent que trop un parti désespéré qui veut, à quelque prix que ce soit, vaincre ou périr.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central
Houdeyer.«

»*4 nivose an 4.* Un inspecteur déclare que Paris est toujours dans la même agitation, que les plaintes du public sont habituelles contre le gouvernement qui, dit-on, ne fait pas exécuter les lois contre les agioteurs et les marchands, dont la plupart refusent les assignats. Le même inspecteur nous annonce encore avoir entendu beaucoup de mauvais propos contre la légion de police, pour raison de quoi on se réjouissait de leur départ. Un second, en parlant de l'agitation des esprits, rapporte que l'on murmure très-amèrement dans le public de l'inégalité de la répartition de pain chez les boulangers. Dans quelques sections on en donne une livre par tête, et dans d'autres on est réduit toujours aux trois quarterons. Un troisième agent dit que le peuple voit avec la plus grande indignation, que le pain exposé et vendu en place publique à un prix énorme n'est autre chose que du pain de section. Un quatrième annonce avoir appris d'une personne qui mérite assez de confiance, que des Jacobins et Royalistes se rassemblent dans le fb. Antoine, à l'effet d'exciter, au premier moment, un soulèvement à la faveur duquel le peuple demandera un roi. Par un cinquième enfin il est dit que le bruit court, dans une petite partie du public, que nous touchions à l'instant d'un grand mouvement provoqué par les mécontents; il ajoute que des plaisants disaient hier, par gaîté de caractère, que „si l'on voulait conserver la République, il était temps de la marier avec la Paix.“

Cafés. La nouvelle de la victoire éclatante remportée par nos troupes sur les bords du Rhin contre les Autrichiens, circulait hier dans les cafés, s'accréditait beaucoup dans le public, et répandait la joie la plus vive dans le cœur des bons citoyens. Nous apprenons en même temps qu'elle a été contredite par les malveillants, qui cherchent à propager au contraire le bruit d'une défaite considérable de nos armées, et qui par dérision, lorsqu'on leur parle de la jonction de Jourdan et Pichegru, font la comparaison de Cartouche et Mandrin.

L'emprunt forcé faisait aussi le sujet des conversations. D'une part on applaudissait aux mesures vigoureuses prises par le gouvernement pour l'exécution de cette loi. De l'autre on disait qu'il eût

mieux valu hypothéquer les assignats sur les biens nationaux, et même sur les patrimoniaux; que de cette manière on aurait attaché les riches au succès de la révolution, au lieu que la voie de l'emprunt forcé les en éloignait de plus en plus.

Spectacles. Un inspecteur rapporte qu'au foyer du théâtre de la rue Feydeau il a remarqué huit jeunes gens qui prenaient des glaces, et leur a entendu dire: „Dépensons tous nos chiffons, aussi bien nous allons partir;“ à quoi l'un dit: „Oui, nous nous rendons à l'armée, mais savoir à laquelle;“ et qu'un second ajouta: „Avec nos amis de la Vendée, nous saurons là tout au moins, pour quelle cause nous combattons.«

»*4 nivose an 4.* Café Chrétien. On y a parlé de la nomination du ministre de Paris;[1] les uns ont assuré que ce serait Thuriot, les autres, un montagnard pris dans les 500; mais tous ont conclu que, si ce n'était pas un Patriote (à leur manière) on ferait encore une fausse démarche.

Plusieurs d'entr'eux se sont vantés d'avoir la confiance du Directoire, et de parvenir bientôt à faire remettre la terreur à l'ordre du jour. Le nommé Beaudrais,[2] surtout, a été cité comme y ayant grand crédit.

Spectacles. Dans celui du Vaudeville [il s'est formé un] groupe au parquet, où l'on a jeté feu et flammes contre les terroristes, que l'on a dit être soutenus du Directoire, puisqu'il n'arrêtait pas leurs projets de sédition et de révolte qu'il ne pouvait ignorer. Dans celui des Italiens les fréquents éloges aux républicains [ont été] reçus très-froidement du public.

Jeunes gens.... ils paraissent s'obstiner à ne vouloir point partir.... La classe indigente murmure de ce que beaucoup de j. g. riches obtiennent des dispenses, conservent leurs places dans les différentes administrations, et cela par la protection des députés sollicités par des femmes.

Bruit au fbg. Marceau, que les Autrichiens étaient à Metz, et que les Chouans avançaient à grands pas. Les cit. peu éclairés qui composent la masse de ce fbg. croient tout perdu; ils se rappellent le temps de Robespierre, où la république était triomphante, et où l'on vivait à un prix modéré.... Mais, si l'on donnait une plus forte

[1] C'est-à-dire, d'un ministre de la police. V. le rapp. du 7.
[2] Ancien administrateur de police à la municipalité de Paris

ration de pain à ce peuple vraiment malheureux, les bénédictions succéderaient aux murmures.

Des cit. venant de Marseille, et autres villes du midi, se plaignent amèrement des horreurs commises dernièrement sur les patriotes de ces contrées, et en accusaient Cadroy et Chaudron-Rousseau.

L'on est scandalisé en traversant les Tuileries le soir, du côté de l'eau, du libertinage et de la licence qui y règnent entre les soldats et les filles publiques.

Tous les soirs grand rassemblement d'agioteurs au café Vacelet, rue Montmartre; les propos les plus séditieux, les intentions les plus contrerévolutionnaires.

Le ministre Charles Delacroix est devenu, dit-on, un royaliste outré; on va le destituer pour mettre à sa place un terroriste.

Le Louis, ce matin 4,200 liv., est ce soir à 5,400.

Le nommé Boquillon[1] est un des 12 commissaires que le pouvoir exécutif a nommés pour surveiller Paris; il est chargé des sections du Roule, des Champs-Elysées, des Tuileries et des Gardes-françaises. Beauvallon, ancien garde-du-corps, qui jadis a été arrêté par le Comité de sûr. gén. pour fait de royalisme et pour l'avoir prêché ouvertement dans les cafés, est son secrétaire.

Bruit que les jeues gens se rassemblent dans la vallée de Montmorency; personne n'y veut croire.«

Extrait d'un rapport du même jour. »Cette nuit[2] les patrouilles très-fréquentes, des rondes de police multipliées; aucune église n'a été ouverte; quelques femmes se sont présentées dans divers endroits aux portes des églises, croyant qu'on y célébrerait la messe de minuit; la plupart se retiraient paisiblement, voyant les portes fermées; on n'a remarqué de rassemblement et de mécontentement qu'à la porte de l'église Ste. Marguerite, où les femmes se plaignaient qu'on empêchât l'exercice de leur culte.

Houdeyer.«

Extrait d'un rapport du même jour. »On crie beaucoup contre les fournisseurs; on leur reproche des dépenses scandaleuses,

---

[1] V. ci-dessus le rapp. du 16 frimaire.
[2] La veille de Noël.

notamment au juif Mayer qui, dit-on, donne souvent à manger à des députés et à des ministres. On dit qu'un repas donné par lui à dix personnes, il y a quelques jours, a coûté 300,000 liv.

Houdeyer.«

»*Paris le 5 nivose l'an 4 de la république française.*

Esprit public. Pendant la journée d'hier, la tranquillité de Paris n'a été troublée par aucun évènement digne de remarque.

Les rapports de la surveillance de ce jour nous donnent à connaître que l'esprit public s'attiédit.

Les causes que tout homme raisonnable peut assigner à cette oscillation populaire, sont toujours les mêmes que celles consignées depuis longtemps dans notre rapport journalier, telles que: Les promesses toujours illusoires d'un soulagement prochain, la durée d'une guerre sanglante et interminable, la prolongation d'une misère qui n'a point d'exemple, le renchérissement excessif de toutes choses, la presque nullité du papier-monnaie, la cupidité mercantile, et enfin le brigandage des affameurs du peuple connus sous le nom d'agioteurs, qui jouent d'une manière aussi scandaleuse qu'indécente, à la hausse et à la baisse, la fortune et la vie même de leurs semblables.

Tous ces fléaux accumulés fatiguent le peuple à l'excès, lui font perdre tout à la fois patience, courage et confiance, et provoquent[1] sespla intes, ainsi que ses murmures.

En ajoutant à des circonstances aussi difficiles les intentions perfides des malveillants de toute espèce, toujours habiles à profiter des occasions favorables à leur système désorganisateur, on aura la juste mesure du mal présent, et du remède efficace et prompt, nécessité par l'urgence des conjonctures.

Du pain, plus d'aisance: voilà les moyens qu'il faut mettre en œuvre pour consolider la république, contribuer au bonheur du peuple, ressusciter ses heureuses dispositions, et les seuls propres à anéantir sans retour tout projet liberticide.

Jobaymé trouve beaucoup de partisans; on dit que le conseil des 500 se conduit, on ne peut plus mal, envers le nouveau tiers qui ne tardera pas à être mis dans les fers. On s'attend toujours à une secousse.

Un Nantois assurait, au café Italien, que c'était Santerre

---

[1] Autre rapport: »sans relâche.

qui avait fait passer des armes aux rebelles de la Vendée, et que l'on ne concevait pas, dans ce pays, comment on avait pu remettre cet homme en liberté.

On espère les plus heureux effets de l'emprunt forcé; mais, après son recouvrement, on voudrait, que l'on rapportât le décret qui déclare l'argent marchandise, et qu'on ne laissât en circulation que les assignats de 25 jusqu'à 500 liv. Ce sont surtout les fermiers que l'on voudrait voir fortement imposés.

Le bruit court, que le général Pichegru est dans ce moment à Paris incognito, et qu'il y est venu demander au directoire cinquante mille hommes et cent millions en numéraire.

L'on prétend que les agioteurs de Paris ont envoyé dans les principales villes de commerce, des hommes pour y faire monter le louis à 10000 liv.

Le louis s'est couché à 5600 liv. Les vols se multiplient d'une manière effrayante; la maison du ministre des Etats-unis, à la barrière de Clichy, vient d'être pillée.

Malgré les recherches des agents chargés de reconnaître les jeunes gens, il en échappe beaucoup à leur surveillance. Plusieurs d'entre eux se procurent des assignats des Chouans, à tout prix, pour se jeter chez eux, lorsqu'ils sortiront de Paris. Quelques-uns se trouvant à l'opéra, où il est survenu une dispute, et croyant que ce spectacle était cerné, ont employé tout leur courage à chercher les moyens de se cacher sous les banquettes et dans les loges. On dit que leur départ occasionne beaucoup de fermentation dans la séance, et que l'on y force de partir jusqu'à des hommes mariés de 35 à 40 ans.

Culte catholique. Hier (Fête de Noël) il y a eu grande affluence de monde dans les édifices déstinés au culte, dont les cérémonies se sont faites avec décence; il ne s'y est rien passé de contraire aux principes adoptés par le gouvernement.

Un inspecteur rapporte que beaucoup de jeunes gens cherchent à se soustraire à la réquisition et persistent à ne point partir.

Un autre déclare que l'opinion royaliste gagne dans les halles et marchés jusqu'aux femmes, qui ne ménagent pas les épithètes les plus sanglantes contre le gouvernement actuel, en affectant de le confondre avec celui de la Convention.

Un troisième expose qu'il lui arrive de rencontrer très-fréquemment une assez grande quantité d'hommes, dont les principes politiques lui ont toujours paru suspects; couverts d'une houppelande sur les épaules, à laquelle se trouve un petit liséré blanc. Il ajoute qu'il ne fait cette observation que parce que, jusqu'alors, il n'en a encore vu qu'à ces sortes d'individus.

Cafés. Il n'était bruit hier que de l'affaire importante que l'on assure s'être passée sur les bords du Rhin. Tous les bons patriotes, en vue d'une paix tant désirée, désirent que cette nouvelle heureuse des avantages obtenus par les armes de la république puisse se confirmer; mais le public s'étonne, que le directoire exécutif n'en ait pas encore fait part officielle. Ce retard jette des doutes sur cette victoire qui, dit-on, si elle a eu lieu, doit avoir été très-meurtrière.

Dans plusieurs cafés, Corraza [Corazza], du Caveau et Conti, quantité d'individus qui, par leurs discours, paraissaient être amis du gouvernement, se plaignaient du peu de lumière dont l'administration de police est entourée. Si, disaient-ils, un nombre infini d'émigrés restent dans Paris, c'est par sa facilité à accorder des visa de passeports, et par son insouciance à faire feuilleter les registres des teneurs de maisons garnies. Cette administration fait beaucoup de poussière, croit en savoir autant que Sartines, mais elle est bien loin d'avoir son génie; Sartines n'eût pas laissé échapper trois émigrés qui, il y a quelques jours, sont descendus dans la rue St. Dominique, et sont partis après avoir ramassé tout ce qu'il y avait d'or sur la place, et du nombre desquels était un nommé Thibaudière.

D'après des renseignements qu'on s'est procurés, il y a dans une des maisons garnies de Paris un Anglais qui recrute des jeunes gens pour la Vendée, et auxquels il donne un louis par jour; en parcourant ces maisons, la police peut aisément le decouvrir.

Un nommé Guérin, chirurgien, demeurant rue des Vieux Augustins n. 23, ancien doyen des Jacobins, chargé sous l'ancien Comité de salut public, avant le 9 thermidor, de la police de Paris,[1] se flatte, non seulement que le ministre de Paris, que l'on va nommer, culbutera celui de l'intérieur, mais encore qu'il deviendra possesseur du bureau d'esprit public de ce dernier, ayant envoyé au Directoire un plan que ses employés ont rédigé sous ses yeux.

Café Chrétien. La dénonciation faite contre Rovère par l'Ami du peuple, et le triomphe que ce rédacteur a paru remporter sur Cadroy, donne l'espérance aux habitués de ce café, de voir dénoncer tour à tour les députés qu'ils haïssent (les thérmidoriens) et chasser des deux conseils tous ceux qui ne sont pas de leur clique; alors ils s'attendent à un mouvement qui fera rentrer provisoirement les députés Jacobins expulsés, et cette époque ne leur paraît pas éloignée; s'ils ne parviennent pas à organiser une insur-

---

[1] V. sur cet agent de Robespierre T. II. p. 208 et 238.

rection qui puisse tourner sur le champ en leur faveur, ils se proposent de soulever, sous main, les royalistes, afin de profiter alors des mesures que le gouvernement sera forcé de prendre.

On y a lu une lettre d'une commune des environs de Chantilly, qui annonce que les patriotes commencent à y reprendre le dessus, et qu'ils demandent des instructions pour établir une société à l'instar de celle du Panthéon. Cette lettre a causé la joie la plus vive, et a déterminé plusieurs des sociétaires aisés à parcourir les départements pour faire des prosélytes. La femme de Sijas court, s'agite, intrigue, prêche les ouvriers et veut absolument venger la mort de son mari. Les hommes ne cessent de se plaindre de ce que les bureaux du gouvernement ne sont remplis que de sectionnaires royalistes et d'antipatriotes.

Société du Panthéon. On y a adopté un projet d'adresse au peuple qui sera incessamment affichée et qui fera le 9e N°. *de la Vérité au peuple etc.*

On y a lu une lettre, dans laquelle on attribue la victoire remportée en Italie, à la destitution du général Kellermann et à son remplacement par le général Schérer.

Un membre a communiqué un long travail sur le moyen de terminer la guerre de la Vendée, en faisant un appel général à tous les patriotes. Ce travail est terminé par un projet pour remettre toutes les choses de première nécessité au prix de 90.

L'on pense dans le public que cette société ainsi que celle des Quinze-vingts, presque en entier composées d'ouvriers et d'anciens comitaires, sont organisées et animées par celle de l'hôtel de Noailles, à la tête de laquelle sont plusieurs membres des 500 qui se proposent d'anéantir l'autre conseil; que le bal qui se donne chez Cardinaux n'est qu'un prétexte pour attirer du monde et faire des prosélytes; qu'enfin cette société se propose de faire placer dans les départements les patriotes trop connus à Paris, et à Paris ceux trop connus dans les départements.

Pain. Quoique la plus parfaite tranquillité règne toujours aux portes des boulangers, et que leurs distributions se fassent généralement avec ordre, de tous côtés les oreilles sont frappées des plaintes les plus amères. Le peuple accuse le gouvernement d'oublier ses plus pressants besoins, et de voir avec indifférence la misère s'accroître de jour en jour. —

Bruits. Le bruit court qu'il va y avoir sous peu une réquisition de tous les citoyens depuis 18 jusqu' à 35 ans. On dit à cette occasion: „Il faut donc que nos affaires aillent bien mal sur la frontière, puisqu'on en vient à une pareille extrémité.“

Agioteurs. Les sages mesures que le gouvernement a prises

contre eux, loin de les déconcerter, n'ont fait qu'augmenter leur audace. Ils sont parvenus à déprécier tellement les assignats, que le prix de l'or et de l'argent est monté depuis deux jours beaucoup plus haut qu'il n'était encore arrivé. Ce qu'il y a de douloureux, c'est que, s'il arrive parfois que le prix de l'or diminue, celui des subsistances demeure en stagnation ou augmente.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*6 nivose an 4.* La plupart des citoyens des deux sexes qui se rassemblent aux portes des boulangers, sur les places et dans les rues, deviennent depuis longtemps très insouciants sur les objets politiques, et se contentent à présent de vaquer à leurs affaires et de chercher en murmurant les soutiens d'une vie languissante.

D'un rapport remis sous nos yeux il résulte, que le bruit court que la séance du 3, au conseil des 500, avait été très-orageuse, et qu'on n'espérait pas mieux de ce conseil que de la Convention; qu'on louait la fermeté du directoire et l'activité des ministres.

Cafés. On disait dans un café que le gouvernement n'avait fait donner l'alerte à la bourse que pour tâter les gens qui s'y rassemblent et en tirer parti; on y accusait les membres du directoire exécutif d'avoir les plus grandes craintes, et de faire paraître beaucoup d'inquiétude par la manière dont ils mettent leur palais en état de défense. Ce bruit est sans doute répandu par la malveillance, à l'effet de jeter un vernis odieux sur le compte des gouvernants dans l'esprit d'un peuple crédule et facile à séduire.

L'incertitude de la nouvelle d'une victoire signalée remportée par les Français sur les Autrichiens, répandue ces jours derniers avec éclat, attristait hier les bons citoyens et leur donnait beaucoup d'humeur contre les journalistes qui, dans leurs feuilles, accréditent ces bruits plutôt nuisibles, quand ils sont controuvés, qu'avantageux à la chose publique. Ces mêmes patriotes prétendaient qu'en pareil cas on devait rendre les imprimeurs responsables.

L'emprunt forcé faisait aussi la matière des entretiens, mais toujours avec beaucoup de dissentiment d'opinion; quoiqu'il en soit, il paraît que les mesures prises par le gouvernement sont approuvées par le plus grand nombre des habitués des cafés; on manifeste à cet égard le plus vif désir sur la nécessité du moyen à prendre pour atteindre les millionnaires de fraîche date, ainsi que les agioteurs qui pullulent plus que jamais au jardin Egalité.

Spectacles. Ont été tranquilles; les filles publiques et les filous s'y portent toujours avec la plus grande affluence.«

»*6 nivose an 4.* Café Chrétien. C'est là que débarquent tous les Patriotes qui arrivent des départements; le nombre en était hier très-considérable. On a parlé de l'émeute arrivée à Bordeaux, dans laquelle on a assassiné 9 ou 10 agioteurs, et l'on a fait entrevoir qu'il en arriverait bientôt autant à Paris; du moins on doit tenter d'y engager le peuple. On s'est entretenu de l'arrestation du marquis de Boisgelin; mais, a-t-on dit, il en sera comme de cet autre marquis émigré, arrêté à Lyon, transféré à Paris et dont on n'a plus entendu parler .... Vadier, Defresse, Rossignol, Javocque [Javogues] etc. témoignent depuis quelques jours la plus vive satisfaction et ne cessent de répéter que tout va bien, et que sous peu tout ira mieux. Maignet et Jourdan ont juré sur leurs sabres de venger la mort de Robespierre, et leur serment a été répété par un grand nombre des sociétaires; leur but est d'exciter une révolte pour culbuter le conseil des 250 et réformer celui des 500. Le portrait de Marat doit leur servir de signe de ralliement en cas de tumulte.

Jeunes gens. Plusieurs d'entre eux se plaignaient hier au théâtre de la République de ce que la protection accordait des congés de réformes; ils ont cité Madame de Thélusson comme en ayant fait obtenir un, par le ministre de la guerre, à un jeune homme très-frais, très-vigoureux, bien portant, d'une charmante figure et d'une aimable tournure. Cette Mde. de Thélusson a fait de son frère, simple soldat, un aide de camp. On appelle maintenant partout le ministre de la guerre le *ministre des jolies femmes.*«

Rapport sans date, évidemment du 6 nivose.[1] »Esprit des Journaux. S'il faut en croire le Gardien de la Constitution (nouveau journal par Jollivet), les Clubistes du Panthéon ont fixé le lieu de leurs séances dans le souterrain même qui servait de refuge à Marat; ils ont élu Duhem pour leur président, et celui-ci est actuellement en mission pour affaires de la société souterraine.[2] — Le Postillon des armées. Il est question d'un com-

[1] Il est annexé aux actes de ce jour.
[2] V. le rapport qui suit.

plot qu'on disait devoir s'effectuer la nuit du 23 au 24, et dont le but était d'égorger les membres du Directoire exécutif. Le journaliste fait à cet égard le plus grand éloge des républicains du fbg. Antoine, qui se sont portés au Luxembourg, où ils ont juré guerre à mort aux royalistes et aux anarchistes. — Journal du matin de la république fr. Les colporteurs criaient hier soir: *Grande conspiration contre les membres du Directoire; arrivée du fbg. St. Antoine pour les défendre.* Les royalistes riaient. — Le Courrier français, en rendant compte de l'esprit des groupes du fbg. Antoine, dit que des agitateurs exhortaient le peuple à se lever encore une fois en masse, pour exterminer tous ses ennemis; le journaliste rappelle que les mêmes propos étaient tenus par les mêmes hommes dans les journées sanglantes des 2 et 3 septembre . . .

Houdeyer.«

»*6 nivose an 4.* Royalisme. Il relève de plus en plus la tête dans différents départements, et particulièrement à Lyon; des lettres écrites de ce pays, et qui sont consignées dans »le Batave«, [1] annoncent que le royalisme organise tous les jours de nouveaux assassinats, qu'il suffit d'avoir été patriote pour être ou égorgé ou assommé ou persécuté. On s'y plaint surtout de l'indolence ou de l'indifférence du pouvoir exécutif pour réprimer ces attentats.

Clubistes. Ceux du Panthéon ont fixé le lieu de leurs séances dans le souterrain jadis habité par Marat. Duhem a obtenu les honneurs du fauteuil, et l'on assure qu'il est maintenant en mission pour les affaires de la société souterraine. Le Courrier de Paris dénonce ce fait au gouvernement, et il l'invite à le vérifier.

Chouans. Le pays de Laval en est infesté; leur audace et leur nombre augmentent de jour en jour. Si l'on n'arrête au plutôt ce torrent dans son cours, toute la république est menacée d'en être inondée.

Affiches. *La loi, le roi, république à vendre, à bas prix, en numéraire, s'adresser aux saints sires;* [2] tel est le contenu d'un placard qu'on pouvait lire tout à son aise, il y a deux jours, sur le boulevard de la Madeleine. Il avait en effet beaucoup de lecteurs, qui paraissaient l'approuver; mais un jeune homme âgé de 15 ans l'ayant vu et lu, il l'arracha avec indignation, le déchira en disant qu'il n'y

---

[1] Ou le Sans-Culotte. Deschiens p. 102.

[2] Encore une variation de la satire contre les cinq membres du Directoire. V. la fin de notre n. 278.

avait que des Chouans qui pouvaient lire un tel placard sans l'arracher. Son action lui aurait attiré un mauvais parti de la part de ces Messieurs qui l'avaient lu, sans l'approche de quelques volontaires nationaux qui les dissipèrent.«

»*7 nivose an 4.* Société du Panthéon. On y a lu deux lettres; l'une écrite du département du Montblanc qui annonce que le fanatisme et le royalisme corrompent l'esprit public dans ce département; l'autre d'Avignon qui assure que les autorités constituées du département de Vaucluse sont très-mal composées, et qu'il est urgent de leur appliquer la loi du 3 brumaire. Ces lettres seront remises au directoire. Plusieurs citoyens ayant entretenu l'assemblée du prix excessif des choses d'une consommation journalière et du surhaussement subit des loyers, il a été proposé d'adresser au directoire une pétition individuelle pour l'inviter à solliciter auprès du corps législatif des lois additionnelles à celles de l'emprunt forcé, pour le soulagement du pauvre; à taxer les choses de première nécessité et forcer leur mise en circulation; à surveiller d'une manière sévère les boulangers, les bouchers, les comités civils et de bienfaisance qui ne cessent de commettre des infidélités envers le peuple; à faire délivrer sans remboursement les effets que les pauvres ont au Mont-de-piété; enfin à raviver l'esprit public par des chants civiques et des discours prononcés dans les lieux destinés au libre exercice des cultes. Ce projet de pétition sera discuté dans la prochaine séance.

Café Chrétien. On a décidé que les patriotes et les ouvriers tomberont sur les agioteurs du café de Chartres; on l'eût fait hier, si la société du Panthéon n'eût pas été assemblée. On a assuré que le procès de Cormatin allait être recommencé d'après de nouveaux faits, et l'on espère qu'il sera envoyé à l'échafaud. On a parlé avec emphase du parti violent qu'a pris le député dénonciateur de Thuriot, qui a voulu, a-t-on dit, se brûler la cervelle. Enfin on est revenu sur le chapître des députés royalistes, Lanjuinais, Boissy, Rovère, Aubry et tout le nouveau tiers, dont on a annoncé l'expulsion prochaine du corps législatif. L'on travaille tous les jours à ce projet dans les conciliabules qui se tiennent tantôt chez Defresse, tantôt chez Choudieu, Rossignol etc.

Royalistes. Ils forment des complots; ils sont presque tous armés et n'attendent que le moment; les jeunes gens de la première réquisition sont leur plus ferme appui. Ils attaquent toutes les résolutions du gouvernement; ils se déclarent publiquement les

partisans de Jobaimé; mais c'est surtout sur l'emprunt forcé qu'ils versent le fiel qui les ronge. Ils disent que le gouvernement a laissé beaucoup d'arbitraire dans la perception de cet impôt, afin de *pêcher en eau trouble* et d'en retirer douze cent millions au lieu de six cent. D'après les propos tenus par un citoyen arrivant de Rouen, et qui a beaucoup déclamé contre le gouvernement, il paraît qu'ils dominent dans cette ville, et il serait à propos de surveiller ceux qui en arrivent.

Esprit public. Les nouveaux députés sont extrêmement courroucés contre les Conventionnels; ils sont intimement persuadés que l'on en veut à leurs biens et à leurs vies. Ils emploient tous les moyens pour se faire des partisans *en cas d'événement*. L'on est persuadé dans le public que l'affaire de Jobaimé sera la cause d'une scission bien prononcée dans le conseil des 500 et entre les citoyens; on dit même qu'il existe déjà de la division dans le directoire. Les Journaliers, en lisant dans la proclamation du directoire l'article où il est parlé de l'intention des puissances coalisées de se partager la France, disaient: „Que nous importe, pourvu qu'on nous donne du pain!"

Les opinions sont partagées sur la création d'un ministre de Paris; les uns prétendent, que celui de l'Intérieur peut suffire, conjointement avec l'administration de police, mieux montée cependant qu'elle n'est, à exercer la surveillance la plus sévère dans Paris. Les autres pensent que cette nomination, quoique étant une nouvelle extension des pouvoirs du gouvernement, qui devraient être confiés en moins de mains possibles, peut être utile dans les circonstances où nous sommes, pour mieux atteindre et les émigrés et les contrerévolutionnaires, qui n'auraient pas dû échapper à l'oeil de la police subalterne. Cependant les deux partis conviennent que, ce nouveau ministre devenant nécessairement le rival de celui de l'Intérieur en bien des occasions, il ne pourra exister entre eux un accord parfait; et que ce dernier, qui a déjà donné des preuves de sa sagacité, qui a osé prendre une place épineuse alors que rien n'était en équilibre, qui par son zèle, ses lumières, ses calculs a donné du pain à Paris au moment où il n'y avait pas un sac de farine dans les magasins de l'administration, aurait dû l'emporter et pousser à lui seul une des roues principales sur lesquelles marche le gouvernement. On ne peut croire que les conseils nomment un ministre de Paris; on s'attend à un lieutenant général de police ou à une dénomination équivalente.

Partout [dit un inspecteur] le royalisme lève la tête, et souffle le poison dans le cœur du peuple ulcéré par la misère; il ajoute que, de tous côtés, la république est maudite, qu'on vomit les plus

grandes horreurs contre le corps législatif et le gouvernement, que l'on demande un Roi, et enfin que c'est principalement dans les fbgs. peuplés d'un plus grand nombre de malheureux, que se tiennent tous ces propos incendiaires.

Dans les cafés, l'emprunt forcé faisait la matière des entretiens. Quelques citoyens applaudissaient aux mesures du gouvernement; d'autres prétendaient qu'il ne sera payé que très-difficilement, et fondaient leurs assertions sur les dires des marchands épiciers et autres, qui voient que ces moyens de force, au lieu de faire baisser le prix des marchandises dans les places de commerce, n'ont servi jusqu'à présent qu'à l'augmenter. Beaucoup de rentiers et pensionnaires, rassemblés dans différents cafés, se plaignaient hier très-amèrement de leur extrême misère, assuraient qu'il leur était impossible de vivre, et demandaient qu'on s'occupât de leur malheureux sort.

Au théâtre du Vaudeville, pendant la représentation de la pièce *des Volontaires de Sambre et Meuse*, un passage a prêté à une application, saisie par le public avec une sorte de transport, notamment ces mots que le volontaire adresse à une vivandière qui lui fait des reproches de son infidélité et le menace: *Je suis donc un Jacobin.* On y a applaudi à différentes reprises, les spectateurs ont demandé bis, en criant avec indignation: A bas les Jacobins!

Dans l'instant il paraît une petite affiche, ayant pour titre: *Sauvons la France!* Elle est signée Crampfort, ouvrier du fbg. Antoine, au nom de 300 ouvriers. C'est une invitation à tous les bons citoyens de dénoncer tous les riches inconnus, qui sont dans le cas de payer l'emprunt forcé.

Le bureau central vient de recevoir l'exemplaire d'une autre affiche intitulée: *Modèle de l'emprunt forcé,* écrite en gros caractères à la main. La contexture en est si plate et si bête, qu'il est absolument impossible de connaître précisément le but de l'auteur; on voit cependant qu'il tend à vouer à l'indignation publique les citoyens Bassal, Tallien, Legendre, Fréron et autres, ainsi que les Jacobins et les membres des anciens comités révolutionnaires.

Échange de la fille de Louis 16. Ce n'est pas sans quelque difficulté qu'il a eu lieu; il a existé à Paris une intrigue assez forte pour l'empêcher. Le projet des opposants n'était rien moins que de composer avec la loi salique en faveur du rejeton de tant de Rois. On prétend que Carletty était du secret. Charette y avait aussi la plus grande part.

Jacobins. Les restes impurs de cette société continuent à se réunir dans différents quartiers de Paris; leur bande est d'autant plus nombreuse et à craindre, qu'ils se sont adjoints tous les

voleurs et tous les assassins qui, en vertu de l'amnistie, sont sortis des prisons. Les grands meneurs, désespérant de pouvoir réussir à égorger en masse les deux conseils, au nom du peuple, ont pris le parti de les faire assassiner en détail... Avis au gouvernement.

Si la loi du 3 brumaire est mise à exécution, dit *le Journal des hommes libres*, le royaliste est abattu, ses partisans n'égorgeront plus ni impunément ni légalement; si au contraire elle n'est pas mise à exécution, le royalisme triomphe, le sang va de nouveau ruisseler dans toute la France.

Esprit des départements. Les deux partis, également animés les uns contre les autres, se livrent à tous les ressentiments de la haine et de la vengeance; il se passe peu de jours, sans qu'il y ait des massacres commis.«

Extrait d'un autre rapport du même jour. »Malgré cette apparence de tranquillité, les esprits sont toujours vivement agités, et les gouvernants, comme l'observent depuis longtemps les meilleurs publicistes, doivent avoir les plus grands ménagements vis-à-vis du peuple. Quelle précaution ne doit-on pas employer auprès de ce même peuple, quand il s'agit de subvenir à ses besoins! Il ne faut pas se le dissimuler: dans le temps difficile où nous sommes, les besoins sont pressants; l'urgence du secours, ou tout au moins d'un soulagement quelconque, est nécessité par les circonstances les plus impérieuses.

Groupes. Un inspecteur déclare que, rue de la grande Truanderie, on disait hier dans un groupe que, si le gouvernement ne mettait pas ordre incessamment à un pareil brigandage, le peuple finirait par écraser ses gouvernants, taxés d'intelligence avec les fournisseurs....

Cafés. Dans quelques-uns, où il était question de cette fameuse victoire, on prétendait qu'il n'y avait rien de vrai. Dans d'autres on assurait que le directoire exécutif en avait reçu la nouvelle (la perte des ennemis, disait-on, montait à 30,000 hommes et la notre à 16,000), mais que le silence du directoire avait pour objet de sonder l'opinion publique.«

»*8 nivose an 4.* Les observateurs parcourent toujours le même cercle; ils nous répètent sans cesse que le calme continue de régner à Paris, mais que l'on craint beaucoup que cette tranquillité

ne soit bientôt troublée par une réaction très-funeste, résultante autant de l'espoir opposé des factions différentes qui se heurtent, pour renverser la république, chacune suivant leurs intérêts, que de la misère extrême dont presque toutes les classes de la société sont affligées depuis si longtemps.

En effet, d'une part, la république vogue entre les deux écueils de l'aristocratie et de la démagogie; d'un autre côté, chacun se récrie sur les difficultés sans bornes de la vie. Presque tous les citoyens se plaignent très-amèrement de la vilité effrayante des assignats, que l'on ne veut plus recevoir ailleurs qu'à Paris, où ils commencent même à être discrédités au point que plusieurs marchands les refusent, et que d'autres ne consentent à les prendre que sur le pied de 5 à 6 sous pour cent livres.

Les agioteurs sont regardés comme des pestes; les gens de campagne comme des sangsues et des tyrans; les boulangers, bouchers et commissaires préposés à la distribution comme des fripons; enfin les autorités constituées sont traitées sans respect ni ménagement quelconque.

Un inspecteur expose que l'on ne rencontre plus dans Paris que des malheureux rentiers qui, après avoir vendu tous leurs effets, se trouvent, les uns, dans la nécessité de mendier publiquement, et les autres, de demander secrètement dans les maisons.

On nous rapporte néanmoins, que le public lisait hier avec beaucoup d'intérêt la proclamation du directoire exécutif au peuple français, et qu'il en augurait avantageusement.

Cafés. Les habitués, qui s'entretenaient des évènements de la guerre, manifestaient les plus vives inquiétudes sur le silence du directoire exécutif, relativement à la grande affaire qui, disait-on, avait eu lieu sur les bords du Rhin entre les Français et les Autrichiens, auxquels les malveillants attribuent le succès.

L'emprunt forcé. Plusieurs citoyens disaient que cette loi était arbitraire, parce qu'elle ne frappait pas indistinctement toutes les classes. Le voeu général bien prononcé est que les nouveaux enrichis soient spécialement atteints. On débitait aussi que les négociants et marchands ne négligeaient rien pour s'en affranchir, et qu'ils cherchaient par tous les moyens possibles à éluder la loi; enfin on élevait des doutes sur le mode de la perception, qui n'était pas déterminé assez littéralement pour que chacun puisse savoir précisément ce qu'il doit acquitter.

Spectacles. Les orchestres et foyers continuent à être le rendez-vous des ennemis de la république. Ceux-ci ne cessent de la vouer au mépris et à l'indignation publique. Ils frondent ouverte-

ment le gouvernement, et le rendent responsable de tous les malheurs du temps.

Les officiers de paix rapportent séparément, qu'hier au Jardin Égalité un jeune homme à cheveux retroussés a été attaqué et arrêté même par un particulier, qui l'a forcé à défaire ses cheveux. Ce que le jeune homme ayant fait sans difficulté, la rixe n'a pas eu d'autre suite.

Ils ajoutent qu'un autre particulier, s'étant permis de troubler la tranquillité de l'assemblée du Lycée, et ayant même insulté le commissaire de police, en lui disant qu'il parlait comme Boissy d'Anglas, a été exclus de la société.«

—

[illegible] *nivose an 4.* Les habitués du café Chrétien sont très inquiets sur la nomination du ministre de Paris; si c'est un patriote (à leur manière), tout ira bien, les royalistes seront emprisonnés; mais si c'est un homme vendu à la faction des Boissy, des Lanjuinais, ils se regardent comme perdus. Aussi s'intriguent-ils de toute manière pour faire nommer un homme à leur dévotion. Ils voudraient qu'on s'assurât de Chambon, Mariette et Cadroy, en attendant la déclaration du jury pour savoir, s'il y a lieu à accusation contre eux. Ils sont revenus sur Verdière, président de la commission militaire dans l'affaire de Cormatin, qui a reçu, ont-ils dit, une forte somme pour prononcer le jugement qui a eu lieu: ils l'ont habillé *de toutes pièces.* Ils ont décidés de dresser une liste des chefs, sous-chefs et employés des administrations qu'ils regardent comme royalistes, afin de les faire expulser. Enfin ils espèrent toujours venir à bout de faire chasser le nouveau tiers, supprimer les 250, et même faire renouveler le directoire dont quelques membres leur déplaisent.

On l'a déjà observé, il y a environ deux mois, que l'on assurait que l'ex-marquis de Jaucourt, le conseil et le confident de Monsieur, était à Paris, caché dans la cité; on le répète encore aujourd'hui, et l'on affirme qu'il y est. Il est également certain que le marquis de Coigny, émigré, est à Paris; plusieurs personnes l'ont reconnu.

Hier au foyer des Italiens, l'on parlait de la conduite des jeunes gens près de Caën, qui ont tiré sur la garde nationale; et l'on a dit hautement, qu'il en fallait faire autant ici, pour secouer le joug du directoire.

L'on dit que La Reveillère-Lepaux était opposé en tout à ses collègues, mais qu'on lui a mis tant d'or dans ses poches qu'il

est devenu, comme eux, protecteur des terroristes; aussi, continue-t-on, ces derniers vont-ils occuper tous les emplois de la république. L'on s'est beaucoup entretenu dans les sociétés particulières, et dans les cafés, de la proclamation du directoire, et l'on n'a pas manqué de calomnier le gouvernement et ses intentions.

Les malveillants ne cessent de répéter, que l'emprunt forcé ne produira d'autre effet que de ruiner sans ressource les contribuables; qu'il n'est pas possible qu'un gouvernement aussi mal conduit, que le nôtre, subsiste longtemps. L'organisation de la garde nationale se fait avec beaucoup de tiédeur; personne ne veut accepter les places d'officiers.

Départements. Dans presque tous, on pille, on vole, on tue, on incendie au nom du Roi, et pour la plus grande gloire de la religion. Dans ceux du midi, surtout, les excès sont portés au plus haut point. Suivant quelques journalistes, c'est le royalisme qui triomphe; suivant quelques autres, c'est le terrorisme qui l'emporte.

Groupes. Il s'en est formé un dernièrement, assez nombreux, dans le fbg. Antoine; quoique l'esprit en général y fût assez bon, il s'y trouva néanmoins quelques agitateurs qui, après avoir exagéré nos pertes sur le Rhin, traité de paix plâtrées toutes celles que nous avions faites depuis le 9 thermidor, invitaient le peuple à se lever en masse de nouveau, pour exterminer ses ennemis. Les ennemis du peuple, selon l'avis de ces Messieurs, ce sont tous ceux qui ont quelques projets légitimes, qui n'ont ni volé ni assassiné.

Charette. Quoique les forces de ce chef de rebelles aient été très-affaiblies depuis quelque temps, par différentes actions où les troupes de la république ont toujours eu l'avantage, il a pourtant trouvé le moyen de se faire jour à travers la colonne républicaine qui le cernait, et a établi par là une communication avec les émigrés débarqués à l'Isle-Dieu.

Situation de Paris. Une fermentation sourde semble toujours agiter cette grande commune. Des placards, des pamphlets, qui se renouvellent sans cesse, s'occupent par toutes sortes de moyens à exaspérer le peuple. Il n'y a point de doute, que ce ne soit le résultat des entreprises de certains individus qui, cachés derrière le rideau, n'ont d'autre but que de se venger des journées de prairial, d'entamer le corps législatif, et de rétablir la constitution de 1793.

Annales patriotiques. Un article sur le citoyen Barthélemy annonce que son rappel est décidé, et rapporte des particularités sur son existence avant la révolution. En suite de cette note historique, ou mensongère, viennent des inculpations très-

graves contre cet ambassadeur, au sujet de sa gestion à Basle. On lui reproche particulièrement, de n'avoir pas divulgué les manœuvres des émigrés réunis dans cette ville, qui agissaient de concert avec les conspirateurs de Vendémiaire. „C'est au sieur Barthélemy, dit le journaliste, c'est à lui, qui est si gravement inculpé, à se justifier aux yeux de l'Europe, dont, par une conduite astucieuse et lâche, il a trahi les intérêts."

Ce journal rapporte en outre une lettre fort spirituelle, contenant le récit d'un dialogue entre deux bons républicains au sujet des intérêts politiques de la France. L'un assure qu'il faut faire la paix, à quelque prix que ce soit, pourvu qu'on reconnaisse la république, qu'on nous rende nos colonies, et que les émigrés soient abandonnés. L'autre veut qu'on s'efforce de conserver toutes nos conquêtes et la liberté des Brabançons, dût-on faire encore deux ou trois campagnes pour les maintenir. L'auteur de la lettre, chargé d'accommoder le différend, dit aux interlocuteurs: „Vous êtes tous deux républicains: l'un de vous aime la gloire et la patrie au-dessus de tout, l'autre s'occupe plus de son bonheur. Le premier parle en héros, le second raisonne en sage." L'auteur se résume en disant (à peu près), que le directoire doit connaître nos ressources et s'intéresser à notre gloire, et qu'il faut s'en rapporter à lui pour les accorder. Cette observation concilie les deux personnages.

Courrier extraordinaire. Le traitement de notre Ambassadeur en Espagne, et de son secrétaire de légation, est l'objet d'une remarque improbative faite par le rédacteur. „Sous l'ancien régime, dit-il, le premier recevait par an cent mille livres, le second six mille; aujourd'hui que nous sommes beaucoup plus riches, l'un recevra 150 mille livres, l'autre 24 mille en espèce."

On parle toujours d'un rassemblement d'ouvriers qui doit se porter la décade prochaine au palais Égalité, pour y donner une forte leçon aux agioteurs. il faut, dit-on, les pendre aux arbres du jardin où ils viennent chaque jour sucer le sang du peuple, et aux lanternes des restaurateurs où il font tant de dépenses."

---

9 pirose an 4. Esprit public. Malgré la tranquillité dont on jouit, les affreux ravages de la misère exaspèrent de plus en plus les esprits. La multitude souffrante, ne connaissant presque plus de ménagement, se répand chaque jour en propos les plus injurieux contre le gouvernement et ses agents. Elle voit avec horreur le

monstre de l'agiotage, toujours impuni, repaître chaque jour de son sang et de ses larmes. Elle se plaint de voir l'abondance dans les places et d'être privée du plus rigoureux nécessaire. La conduite des boulangers et des bouchers ajoute encore à son indignation. Dans les cafés et dans les groupes le bruit courait hier, que, tant que le corps législatif ne sera pas purgé de quelques fripons qui y siégent, les choses n'iront jamais bien. Quelques individus prétendaient que tout allait au plus mal, et notamment la guerre de la Vendée; que les juges avaient reçu des sommes considérables pour sauver Cormatin. Quelques spectacles ont été un peu bruyants, et l'on a cru remarquer qu'ils deviennent le rendez-vous de ceux qui détestent le gouvernement. La société du Panthéon est excessivement mélangée; le café Chrétien devient mauvais.

Café Chrétien. On y a parlé des différents ministres, et l'on a assuré que les bureaux de ceux de la marine, des finances, et surtout de l'intérieur, n'étaient composés que de Chouans. Des membres des anciens comités révolutionnaires, qui fréquentent ce café, se sont vantés d'avoir fait, chacun dans leur section respective, une liste exacte des agioteurs et des contrerévolutionnaires qu'elles contiennent, afin de les connaître et de les arrêter en temps et lieu. Les habitués de ce café ne s'accordent pas sur le ministre de Paris: les uns veulent Thuriot, les autres Duhem; mais ils se réunissent tous pour dénoncer au directoire celui qui sera nommé, en cas qu'il ne leur convient point. Ils attendent avec la plus vive impatience le numéro de Babœuf dans lequel il doit inviter le peuple, avec énergie, à reprendre ses droits. Ils savent que les royalistes menacent, mais ils sont prêts à tomber sur eux.

Les Patriotes déclament contre la constitution actuelle; ils disent qu'elle n'est autre chose que le plan présenté par Breteuil, en 90, qui demandait un Roi et l'établissement de deux chambres; les deux conseils sont les deux chambres, et le directoire représente le roi, jusqu'à ce que le moment soit arrivé de rendre le trône au prétendant. Ils ajoutent que cette constitution est l'ouvrage des 73, qui n'ont fait que suivre le système royaliste de Brissot et des Girondins. Les Royalistes espèrent trouver dans le directoire un homme assez ambitieux pour vouloir gouverner seul, qu'ils serviront d'abord, pour le perdre ensuite et rendre le trône au roi légitime. Ils paraissent déconcertés par le projet de nommer un ministre de Paris. Ils craignent que ce ministre ne soit choisi parmi les Jacobins, qui sentent bien qu'ils ne peuvent réussir dans leurs entreprises, tant qu'ils n'auront pas un chef qui soit membre du gouvernement. Ils continuent de faire leurs efforts pour semer des inquiétudes.

Paris fourmille d'étrangers; ils logent dans de brillants hôtels garnis et payent en numéraire. La police les surveille trop peu.

Ellevion et Gavaudan étaient hier à l'opéra, en uniforme, et disaient tout haut que, si les Autrichiens n'étaient tués que par eux, ils vivraient longtemps. Ces propos sont répétés par leurs camarades, qui même ont fait entr'eux des paris considérables à qui passera le premier chez les Chouans.

Plusieurs jeunes gens disaient hier au palais Égalité que, tant qu'ils n'imiteraient pas leurs frères de Lyon, en se défaisant des Jacobins, la chose irait mal. On fait courir le bruit dans les cabarets, que les jeunes gens d'Amiens, soutenus de leurs parents, ont battu la force armée. L'on ne sème ces bruits que pour les porter à la rébellion.

Hier à l'opéra quelques allusions, faites pendant le cours de la représentation, ont donné lieu de croire que l'esprit de royalisme y dominait. On avait tracé une fleur de lys sur une des glaces du foyer, dans la poussière dont elles sont chargées.

Des militaires arrivant de la Vendée ont assuré, que l'on était fort disposé à payer l'emprunt forcé dans les villes où ils ont passé, comme Blois, Tours, Orléans etc.

Groupes. On disait hier dans un faubourg de Paris que, tant que le corps législatif ne sera pas purgé des fripons qui y siégent, tels que Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Rovère, Saladin, Henry Larivière, Fermond [Defermont] et autres, traités de contrerévolutionnaires, les choses n'iront jamais bien. D'un autre côté, plusieurs citoyens, en s'entretenant sur les objets politiques, prétendaient que toutes les choses allaient au plus mal, notamment la guerre de la Vendée, qu'ils regardaient comme interminable; ils assuraient encore, que nos armées étaient indisciplinées et battues de toutes parts, et que jamais on n'obtiendrait la paix, tant que les Jacobins seraient à la tête du gouvernement.«

Extrait d'un rapport du même jour.

»Indignation du peuple, qui voit sur les places abondance de pain, auquel il ne peut atteindre à cause de sa cherté, tandis que, constamment, il n'en reçoit que trois quarterons à la section; encore est-il de mauvaise qualité, peu cuit, et quelquefois livré à faux poids.

Les officiers de paix, dans leurs rapports particuliers, annoncent que l'on disait hier dans un café, que les juges avaient reçu

une somme considérable pour sauver Cormatin. Ils ajoutent avoir entendu dire chez un traiteur, qu'un député, dont le nom n'a pas été déclaré, avait donné 6000 liv. en numéraire pour l'emprunt forcé: à quoi il fut observé par un citoyen présent: „Ce député a volé comme les autres.“ Les mêmes officiers de paix déclarent, que dans ces endroits on ne se gêne plus, et que constamment l'on y jette la plus grande défaveur sur le gouvernement.«

»*10 nivose an 4.* L'opinion publique est toujours la même relativement à la durée des circonstances pénibles. L'augmentation progressive de toutes choses fatigue de plus en plus les citoyens honnêtes et pauvres, spécialement ceux qui, mus par des sentiments délicats, ou par défaut de moyens et d'intelligence, ne se sont pas livrés au commerce honteux de l'agiotage. Les uns s'abandonnent aux larmes et se contentent, en gémissant sur leur sort et sur celui d'une famille infortunée, d'espérer un avenir plus heureux. D'autres, plus exaspérés, et peut-être aussi instruments aveugles de la malveillance, perdent courage et se répandent en propos très-inconsidérés contre le gouvernement. De toutes parts on continue à se plaindre, et même à menacer les négociants, qui ne mettent plus aucun terme au renchérissement de leurs marchandises.

On murmure toujours hautement contre les boulangers, les agents des subsistances et les commissaires de sections. Enfin les agioteurs et les gens de campagne, dont les principes de cupidité ne diffèrent guère, deviennent plus que jamais l'objet de l'exécration d'un peuple malheureux.

Hier une pièce de 12 sous avait été payée jusqu'à 150 liv. Chacun en témoignait hautement le plus vif mécontentement, et s'étonnait que le gouvernement n'arrêtât pas un pareil brigandage, et ne fît pas punir ces voleurs publics.

Une partie du peuple, réduite au désespoir, se déclarait hier contre les marchands, accusés de faire mourir à petit feu les citoyens indigents. Ces discours étaient accompagnés des plus violentes menaces, conçues en ces termes: „Dans le désespoir où nous sommes, nous n'avons plus rien à craindre ni à ménager.“

Le bruit court depuis plusieurs jours, que l'on va retirer de la circulation tous les assignats au-dessous de 25 liv. pour les remplacer par de la petite monnaie.

On parle encore sourdement de la seconde réquisition. La nouvelle, débitée par les journalistes, d'un armistice entre les

Français et les Autrichiens produit des sensations heureuses dans le public, qui en augure l'espoir flatteur d'une paix prochaine.

Cafés. Toujours même entretien sur l'emprunt forcé; les patriotes regardent cette mesure comme le Palladium de la liberté et le salut de la République. Les agioteurs, marchands et autres personnes intéressées à son inexécution, en critiquent toutes les dispositions.«

»*11 nivose an 4.* [1 janvier 1796.] L'opinion publique se prononce fortement, surtout aux portes des boulangers : 1° pour la paix. 2° pour obtenir une ration plus forte; et que l'égalité dans la distribution des comestibles soit maintenue scrupuleusement et que l'on procède à la révision des cartes pour éviter les fraudes. 3° pour que les boulangers et les bouchers ne puissent s'entendre avec les commissaires. 4° enfin pour la stricte exécution des lois.

On conçoit difficilement que, malgré la rentrée des assignats à la trésorerie nationale, et la baisse momentanée du numéraire, le prix des marchandises aille en croissant.

Le public se loue beaucoup du ministre de l'intérieur, à cause de son activité à faire approvisionner Paris. Le peuple gémit sous le poids de sa misère, il regrette hautement l'ancien ordre de choses, parce qu'alors, dit-il, il ne manquait pas des choses nécessaires à la vie. N^a Est-ce du régime royal ou décemviral, dont le peuple entend parler par l'ancien ordre des choses? C'est ce qu'on ne nous explique pas.

Un des inspecteurs rapporte avoir entendu hier sur les places publiques et aux portes des boulangers les propos suivants: „Il se prépare un coup pour le jour des rois; les patriotes opprimés se rassemblent pour agir au premier moment favorable; il se forme dans Paris trois partis, celui des Royalistes, des Patriotes, et même 3° pour le duc d'York."

Cafés. L'emprunt forcé fait essentiellement la matière des conversations; beaucoup de citoyens en augurent avantageusement, mais le plus grand nombre désirerait que le mode de perception fût expliqué plus clairement, de manière à ce que chacun, en connaissant précisément ce qu'il doit acquitter, ne soit pas soumis à l'arbitraire. On s'entretenait aussi de la suspension d'armes proposée par les généraux de l'empire. Les uns la regardaient comme le prélude d'une paix prochaine, d'autres comme un piége. On y faisait courir aussi le bruit d'une insurrection nouvelle en Angleterre. L'inspecteur qui fait ce rapport annonce, que les esprits

étaient d'autant plus disposés à y ajouter foi, qu'ils en regardaient la réalité comme le terme des maux de la France. On disait encore que 2000 émigrés viennent de débarquer en Bretagne. Hier, au café de la République, plusieurs rentiers assemblés manifestaient leur désespoir, maudissaient leur existence, et déclamaient très-amèrement contre le gouvernement, qui semblait prendre à tâche, disaient-ils, de les faire mourir à petit feu. On répand de grandes inquiétudes sur la société réunie au Panthéon.«

»*12 nivose an 4.* Même agitation dans les esprits. Nombre de citoyens, spécialement les pauvres rentiers, désespérés, fatigués de leur souffrance, écrasés sous le poids de leur misère dont le terme semble incalculable, paraissent regretter les sacrifices qu'ils ont faits. Nous pensons qu'il règne un esprit de vertige universel. Dans le fait, on rencontre fréquemment dans les rues des gens qui, quoique seuls, gesticulent et parlent tout haut. Dans le tourbillon général, les replis du cœur d'une certaine quantité d'individus sont devenus si tortueux, leur manière de parler si extraordinaire, le masque dont ils se couvrent si épais et si fallacieux, qu'il faudrait absolument ressembler à ces esprits subtils, créés, pour sonder la cavité de l'intérieur de ces hommes ténébreux et pour descendre dans ce noir et profond labyrinthe.

Hier soir, les crieurs de journaux publiaient l'arrestation de Charette. Cette nouvelle, quoique avantageuse au fond, n'a pas fait fortune; elle a même trouvé beaucoup de contradicteurs dans le peuple.

Dans les groupes, on parlait très-mal de la cupidité des gens de campagne; on les regardait comme les tyrans les plus féroces de l'humanité; on leur reprochait non seulement le refus formel qu'ils font des assignats, mais même de rejeter l'argent neuf de la république, qui leur est offert en échange de leurs denrées.

Le public s'occupe avec inquiétude, et une sorte de crainte, de la société nombreuse réunie au Panthéon; en général on en paraît mécontent, et on disait hier à cet égard: „Pourquoi donc ce privilége, dont les sections ne jouissent plus aujourd'hui d'après la loi?“ D'autres inspecteurs, en sens contraire, rapportent que les royalistes reparaissent avec une sorte d'audace, et qu'ils trouvent leur soutien en certains députés, désignés dans notre rapport du 9 du courant, qui veulent, dit-on, se couvrir du manteau de la popularité pour mieux égarer le peuple.

La nouvelle de la dernière affaire sur les bords du Rhin occu-

pait hier les habitués des cafés; le résultat paraissait fort douteux à plusieurs, d'autres disaient que nous avions éprouvé une perte considérable. On parlait aussi de la trêve proposée par les généraux de l'Empire, refusée par le directoire. Cette dernière mesure était fort applaudie par les uns, et très-improuvée par les autres. Les entretiens ont aussi roulé sur la nomination prochaine d'un chef de la police;[1] le citoyen Fréron, mis sur les rangs, auquel on accordait à la vérité du talent, paraissait néanmoins plus utile dans les départements méridionaux qu'au maintien de la police, pour laquelle on désignait avec éloge le citoyen Maret,[2] qui, dans l'opinion publique, paraît réunir la majorité des suffrages, ainsi que le représentant Mathieu.[3]

L'emprunt forcé faisait encore la matière des conversations de plusieurs particuliers, qui prétendaient que l'heureux effet que le public a droit d'en attendre, se trouve détruit par le brigandage des agioteurs. Ce trafic scandaleux et honteux faisait dire à différents citoyens que la fermeture de la bourse n'a servi qu'à propager le vice, qui, sans doute, ne peut trouver d'appui qu'auprès d'un gouvernement intéressé à le soutenir.

Café Chrétien. Les habitués sont furieux des massacres qui se commettent toujours à Lyon sur les patriotes, et ont juré qu'ils vengeraient la mort de leurs camarades. Hier soir un d'eux prit la parole, lorsqu'il fut question de la cherté des denrées, et prononça le discours suivant auquel tous les auditeurs applaudirent:

„Je dis que les bons députés, qui voulaient le bonheur du peuple, ont été assassinés pas les scélérats qui sont restés, par ces coquins qui ont permis l'ouverture des églises, la rentrée des nobles, la vente de différentes sortes de pain et celle du numéraire; par ces monstres qui ont fait une constitution contraire aux intérêts du peuple indigent, et favorable aux riches et aux royalistes. Leurs complots sont découverts; il faut que sous peu ils soient exterminés, et que la constitution de 93 soit rétablie, comme la seule qui nous convienne. Oui, le peuple se fera bientôt justice lui-même, et nous aurons le plaisir de pendre tous ces f . . . gueux qui se sont enrichis . . ." Voilà les sentiments des sociétaires.

---

[1] Le 10 nivose, le conseil des Cinq-cents avait, enfin, résolu l'établissement d'un septième ministre, pour la police générale de la république: le conseil des Anciens approuva cette résolution le 12 nivose

[2] Ancien rédacteur du Moniteur, ministre de France à Naples, enlevé par les Autrichiens et échangé.

[3] Le célèbre Mathieu-de-Mirampal, ex-conventionnel, membre du conseil des Cinq-cents.

Il faut observer que plusieurs de ces individus commencent à se rassembler secrètement. Leur projet, du moins celui des chefs, c'est un nouveau 31 mai, la mort des députés proscrits, la rentrée des Jacobins, les proscriptions, les échafauds et le gouvernement révolutionnaire. L'arrestation de Lebois les a beaucoup aigris contre le ministre de l'Intérieur et le directoire.

Société du Panthéon. Lebois, membre de cette société, lui a fait part du mandat d'amener décerné contre lui par le juge de paix de la section de l'Ouest, pour avoir prêché la loi agraire dans un de ses numéros de l'Ami du peuple, où il dit que *le but de la révolution française a été d'ôter du bien à ceux qui en avaient trop, pour en donner à ceux qui n'en avaient pas assez.* Il a invité la société à en attendre paisiblement le résultat. Un membre a fait ensuite la lecture d'une lettre écrite d'Avignon, qui annonce que presque toutes les autorités constituées du département de Vaucluse sont composées de royalistes, de fanatiques, d'émigrés, de prêtres réfractaires et autres ennemis de la république, qui laissent commettre chaque jour de nombreux assassinats de patriotes. Il y est dit aussi que les administrateurs de ce dép. ont fait une adresse très-patriotique, dont on envoie copie, pour rappeler les habitants de ce dep^t aux sentiments de justice et d'humanité. Cette lettre et l'adresse seront remises au directoire. Enfin on y a pris la résolution de présenter une adresse au conseil des 500 pour l'engager à faire cesser les nombreux assassinats qui se commettent chaque jour sur les patriotes, dans tous les dép^ts.

Des membres de cette société se répandent dans le fb. St. Martin, et distribuent aux ouvriers des cartes pour entrer dans leur assemblée. Ceux qui ont de l'occupation refusent de s'y rendre. Ceux qui n'en ont pas y vont.

Royalistes. Les mêmes sentiments que ceux des terroristes les poussent en sens contraire, et la férocité dirige leurs mouvements. Les prêtres font cause commune avec eux. Ils tiennent des conciliabules dans Paris, surtout au palais Égalité; ils en veulent venir aux assassinats, et doivent envelopper dans leur proscription les vrais patriotes avec les hommes de sang. Ils s'attachent depuis quelques jours aux pas des grenadiers de la Convention pour les séduire; on voit quelques-uns de ceux-ci faire beaucoup de dépenses, ce qui donne lieu à des soupçons qui pourraient devenir des réalités. Le café Valois est un repaire de ces partisans de la monarchie. Les différents mandats d'arrêt que le gouvernement vient de lancer contre les sectionnaires, auteurs de la conspiration de Vendémiaire, commencent à les effrayer, et les font rentrer dans leurs tanières.

Esprit public. On parle partout d'un nouveau 13 vendémiaire, mais on n'est pas d'accord sur le parti qui le provoque; les patriotes en accusent la nuée de conspirateurs et de royalistes qui remplissent les maisons garnies, et auxquels la police ne fait aucune attention; les royalistes disent à leur tour que c'est le Panthéon qui fomente les troubles, et qui provoque la guerre civile.

L'on a entendu dire dans un café de la rue du Roule, par deux étrangers que l'on croit Belges ou Flamands, qu'il y avait deux membres du directoire sur lesquels on ne pouvait compter et qui favorisaient les terroristes; que l'on était sûr des autres; que les buveurs de sang voulaient remuer, mais que l'on saurait les contenir, et que l'on n'épargnerait pas *l'émétique*. Ce dernier mot, qui les faisait rire, était prononcé de manière à signifier que l'on se disposait à traiter les patriotes à Paris, comme on fait à Lyon; ils ont ajouté: *Aux grands maux, les grands remèdes.*

Des patriotes du midi disaient hier au café Corrazza que, si le gouvernement ne déférait pas aux instructions qu'ils étaient venus lui donner sur les derniers massacres du midi, et ne détruisait pas la compagnie du *soleil*, ils formeraient une compagnie de *la lune*, pour exterminer tous les Chouans et les royalistes.

On paraissait alarmé de la suspension d'armes convenue avec l'Autriche. On a répandu hier que le directoire y avait refusé son assentiment, et cela a tranquillisé les esprits, en persuadant que cette mesure n'avait pas été proposée par nos généraux.

On lisait sur une affiche, au palais Égalité: *Manufacture de cire*[1] *à frotter, au Luxembourg.*

Houdeyer.«

Rapport spécial sans date, évidemment du 12 nivose an 4.

Renvoyé au ministre par Houdeyer.

»Société du Panthéon. Café Chrétien. J'ai suivi exactement le café Chrétien, où, *inter pocula*, et une fumée épaisse de tabac que les habitants du midi résidants depuis très-longtemps à Paris y faisaient, j'ai reconnu le fonds de leurs intentions bien mieux que dans la vaste enceinte du Panthéon. Dans cette enceinte l'on tâche de faire paraître des ridicules, afin d'en venir à son but; mais dans le petit coin réservé du café, l'on y débite tout ce qu'il y a de plus clair contre le gouvernement, pensant qu'il n'en sortira

[1] Encore un jeu de mots dirigé contre les Sires composant le directoire

rien, et que cela servira seulement de mot d'ordre à tous les chefs de la réunion. Cela ne réussit pas mal; et hier j'ai obtenu dans ce petit comité, plus que dans l'assemblée, le secret de l'état. Le résultat de la séance prouve bien où l'on en veut venir; mais, comme il n'est pas temps encore, on n'ose pas se démasquer. Pour voir ces hommes tels qu'ils sont, voici comme on doit les regarder. Ils font tout ce qui leur est possible pour d'abord se placer exclusivement, et, s'ils y réussiraient [sic] alors ils déploieraient leur volonté; et ils feraient alors si bien que, se montrant à découvert, ils prouveraient vigoureusement qu'ils ne veulent pas du gouvernement actuel, qu'ils disent être très-inquisitorial, ni de la constitution de 1795, la dernière, mais bien — voici le mot de l'énigme — de celle de 1793; parce qu'alors, suivant leur goût, les Sans-culottes, sans moyens, mais se disant bien patriotes, seraient en place. En effet, quoi de plus ridicule que de voir actuellement sans place des hommes qui ont fait la révolution, et qui, quoique ayant déjà mis du foin dans leurs bottes, voudraient être les seuls, pendant toute leur vie, capables de remplir les places. Et encore comment? Sans doute, toujours en augmentant le titre; car vous ne pourriez pas donner à un de ces Patriotes par exclusion, qui p. ex. aurait été commis, une place de garçon de bureau, mais bien celle de chef; à celui-là, qui aurait été lieutenant, une place de caporal, mais bien une place de Commandant de place; car ils ne voudraient pas accepter ces emplois, en ayant eu de supérieurs. Ainsi donc, toute cette ambition culbutera tout ce que l'on a fait jusqu'à présent. Je l'ai dit, leur intention est le retour de la constitution de 1793. Je laisse au magistrat à voir ce qu'il doit faire. Hier Roussillon, après avoir lu les journaux les plus perfides, mais toujours prêts à soutenir la représentation nationale, a dit: „Jusqu'à quand tarderons-nous à dire aux représentants, si les représentants sont . . .; les représentés le sont pour le moins autant.“ Et par suite de ses vociférations il a dit „que tels hommes en place étaient aussi patriotes que Cobourg, et que celui-là voulait de la constitution de 1791, parce qu'il y avait un roi; qu'enfin tout tendait au plus affreux despotisme.“ L'on a dit que le ministre de la justice [Merlin de Douai] était plus grand Tartuffe que celui de Molière, qu'il forçait tous les employés patriotes à sortir de ses bureaux, qu'il les traitait indignement; on en dit autant de Benezech; il n'y a pas d'amertume que l'on ne fasse boire aux gens en place. Lorsque Fréron, qui sera nommé ministre de la police,[1] sera en

[1] Cette espérance des „patriotes“, nourrie le 11 (V. le rapport qui précède), fut frustrée le 12, par la nomination de Camus.

place, cela ira mieux; l'on dit qu'il soutiendra les jeunes gens; cela n'est pas vrai, puisqu'il vient d'en faire fusiller 1500 à Marseille. Enfin, tant que ceux qu'ils veulent porter aux places n'y seront pas, ils ne seront pas contents. Mais, demande-t-on, comment se peut-il que des individus qui depuis fort longtemps sont à Paris vivent sans revenu et à rien faire, et qu'ils dépensent jusqu'à 400 liv. pour leur diner, comme s'en est vanté l'un d'eux avant-hier? De quel côté un Féru, Marseillais, contre lequel Fréron avait obtenu un décret d'arrestation, et que ce Féru porte aux nuées aujourd'hui — comment, et de quel côté, ce Féru reçoit-il de l'argent pour ses dépenses excessives? Est-il bien? A-t-il de la protection? Je n'en sais rien. L'on a parlé aussi de Lebois; mais, crainte de gâter les affaires, l'on a mieux aimé ne travailler qu'en secret et n'en rien dire à la société. Hier[1] à 9 heures 1/2 il a été conduit chez le juge de paix de la section de l'Ouest, et il y a subi interrogatoire. Ce juge de paix a été nommé par le Directoire, à l'instigation du ministre de la Justice; et l'on peut juger par la phrase ci-dessous, combien il est royaliste. En parlant de Le Bois, dans une lettre qu'il écrivait à Merlin de Douay, il dit: „C'est un jeune homme de 27 ans qui a de l'énergie, et il est bien malheureux qu'il soit porté à cet excès; il serait bien mieux placé, s'il voulait embrasser toute autre cause.“«

»*13 nivose an 4.* Continuité d'agitation et de mécontentement. La classe indigente et malheureuse, constamment fatiguée de sa pénible position et de ses souffrances interminables, ne peut se défendre d'un sentiment profond d'indignation et de haine contre ceux qu'elle regarde comme les auteurs de ses maux. Les agioteurs principalement sont exécrés, le nombre en augmente toujours. Ces fripons, non contents de se livrer à cet infâme commerce, font encore le métier de voleurs. Les gens de campagne sont vus de très-mauvais oeil, ainsi que le corps de tous les marchands en général, notamment les boulangers et les bouchers, dont la cupidité et les prévarications présumées excitent toujours les plaintes et les murmures. Le public exaspéré se répand en propos injurieux contre les agents des subsistances et les autorités constituées. Le gouvernement lui-même n'est pas épargné. On parle beaucoup des sociétés de patriotes qu'on dit très-nombreuses. Ces réunions donnent lieu à beaucoup de conjectures et d'inquiétudes; on va jus-

[1] Evidemment, le 11. V. le rapport qui précède.

qu'à dire que ces sociétés ne sont composées que de terroristes et Jacobins ressuscités, dont on craint l'influence et les maximes pernicieuses.

L'arrivée des députés prisonniers en Allemagne a satisfait le public, qui les a accueillis au sein du corps législatif avec des marques non-équivoques d'une véritable allégresse.

Un inspecteur rapporte que les patriotes et les royalistes mêmes s'accordent à dire, que le gouvernement persiste à dissimuler les effets désastreux de la guerre dans la Vendée.

Il y a eu hier une grande discussion à la société du Panthéon au sujet du ministre de l'Intérieur, par lequel cette société a été dénoncée comme ayant mis en question dans son sein, si on maintiendrait la Constitution et le directoire exécutif; il a été décidé, qu'il y aurait aujourd'hui une séance extraordinaire, et qu'elle serait pour envoyer une députation au directoire, pour démentir ce fait et y dénoncer les agents du ministre comme faisant de faux rapports.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*13 nivose an 4.* Café Chrétien. Les habitués n'étaient pas en grand nombre hier, à cause de l'assemblée du Panthéon. L'arrestation de Lebois fait toujours le sujet de leurs discours. „Pourquoi, disent-ils, arrêter un écrivain patriote, et protéger les journalistes chouans, le Courrier français, celui de Paris, le Messager du soir etc.! Au reste, il n'est pas étonnant que cela soit ainsi, puisqu'on favorise ouvertement les scélérats, tels que Richer-Sérisy[1] et d'autres. Mais, patience! sous peu nous serons vengés.“

Il paraît que leur intention est toujours d'exciter un mouvement, puisqu'ils engagent ouvertement les ouvriers à s'enrôler dans leur société.

Royalistes. Ils se sont beaucoup réjouis au palais Égalité, et dans les sociétés particulières, de l'issue du discours de Thibaudot [Thibaudeau] sur la vérification des élections du nouveau tiers. „Cela donne un grand espoir, disaient-ils, pour le rapport de l'exécrable loi du 3 brumaire, bien digne des *massacreurs* de Vendémi-

[1] Rédacteur de l'Accusateur public, compris dans l'affaire Lemaître

aire." Le jugement du jury d'accusation dans l'affaire de Richer-Sérisy les a également comblés de joie; ils le regardent comme un soufflet donné au directoire qui, disent-ils, a fait arrêter nuitamment tous les membres du tribunal.

Ils disaient hier au théâtre de la rue Feydeau, que les députés longtemps prisonniers en Autriche, et rentrés au Conseil des 500, étaient de nouveaux Roitelets, qui venaient s'établir pour s'engraisser.

Ils accusent la marche du gouvernement d'être révolutionnaire, et en prennent à témoins la loi du 3 brumaire, celles de la réquisition et de l'emprunt forcé.

Esprit public. L'on parle toujours dans le public de l'affaire de Jobaymé. L'on ne revient sur ce sujet . . que pour faire comprendre, que cette affaire de parti peut avoir des suites fâcheuses pour la tranquillité publique; car personne n'en parle de sang froid, soit pour, soit contre; on y met autant de chaleur qu'on en mettait autrefois pour Marat et pour Brissot.

. . On a prétendu au café Corrazza, que le ministre de l'intérieur avait fait insérer dans un journal, que l'on rencontrait des coupe-têtes dont la figure sinistre annonce le désir du retour de l'anarchie, et que l'on distinguait parmi eux Jourdan d'Avignon. Cela a été trouvé d'autant plus ridicule, qu'il est de notoriété publique, que ce Jourdan a été guillotiné. Ce qui a pu donner lieu à ce *quiproquo*, c'est qu'effectivement il y a maintenant à Paris un autre Jourdan, qui fréquente le café Chrétien, et qui est aussi dangereux que l'autre.

Beaucoup de citoyens blâment le gouvernement de ne point sévir contre ses détracteurs, et disent que c'est sa faiblesse qui enhardit ainsi les terroristes et les royalistes.

On reproche au gouvernement d'avoir favorisé la rentrée des émigrés que l'on accuse d'être la principale cause des progrès excessifs de l'agiotage; et l'on attend avec la plus grande impatience la nomination du ministre de la Police[1] pour surveiller tous ces ennemis de la chose publique.

Le recouvrement de l'emprunt forcé fait renaître la confiance dans les assignats; le peuple commence à espérer que dans deux mois ils ne perdront pas moitié. Les agioteurs sont déconcertés. On craint que beaucoup d'entr'eux, surtout les plus riches, n'échappent à cet emprunt, leur fortune n'étant point à découvert. On cite un nommé Renard,[2] rue St. Pierre Montmartre, qui n'est point

[1] Il s'agit de la journée du 12, où l'on ne savait pas encore la nomination de Camus.

[2] Autre rapport: „Regnard."

logé en raison de sa fortune, et qui pourtant possède des millions, tant en or qu'en marchandises. C'est dans le Marais que la plupart des agioteurs se sont réfugiés pour être moins connus.

. . Il se donne un concert d'abonnés trois fois par semaine au N°. 89 palais Égalité; la société n'y est composée que de royalistes, et l'on y tient des propos les plus contrerévolutionnaires.«

»*14 nivose an 4.* Au milieu de l'agitation des esprits, Paris est calme; les murmures et les plaintes, arrachées par le sentiment intime du besoin et par les longues privations en tout genre, continuent à se faire entendre. Les assignats, dont le retirement journalier et considérable, ainsi que la baisse du numéraire, sembleraient devoir relever le crédit, perdent au contraire à chaque instant et, de cette manière, élèvent constamment le prix des denrées. Des contradictions si frappantes ne peuvent s'expliquer que par le défaut total de confiance; chacun conçoit des craintes de recevoir en payement des assignats faux; il est même à notre connaissance, que ce prétexte est souvent employé dans le commerce comme un moyen plausible de refuser le papier. Dès lors, toutes voies pour se procurer le nécessaire deviennent nulles pour ainsi dire, et d'ailleurs, toutes ressources étant épuisées par ceux qui depuis longtemps ont vendu tous leurs effets pour subsister, il en résulte qu'à la réserve d'un petit nombre de propriétaires fortunés et de nouveaux enrichis, la plupart des habitants de cette vaste cité, qui ne se sont pas livrés au trafic infâme de l'agiotage, ou qui n'ont pas adopté un genre de commerce quelconque, sont réduits à la plus affreuse misère. Chacun se demande: „Quel sera donc le terme de nos maux?"

Dans différents cafés, et principalement dans celui appelé Italien, on parlait très-défavorablement des représentants Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Aubry, Rewbel, André Dumont et autres; on leur imputait tous les malheurs qui pèsent sur la société. Le 1er était traité de Charlatan; le 2d d'être le patriarche de la Vendée, et d'alimenter cette guerre affreuse; l'on taxait Aubry d'être le désorganisateur de nos armées, et de les avoir peuplées d'officiers royalistes ou Chouans.

Au théâtre du Vaudeville, à la représentation d'Angélique et Méléor, un couplet tiré de la pièce même, dont le sens est contre le despotisme et les anarchistes, a excité les plus vifs applaudissements des spectateurs.

Café Chrétien. La société y était nombreuse; il a été question du représentant Camus, que l'on a appelé modéré, mauvais

patriote, et indigne de la place que l'on vient de lui donner, quoique ayant voté la mort du roi sans restriction. L'on a vomi les plus grandes injures contre Thibaudeau, à cause de son discours sur la vérification des pouvoirs du nouveau tiers. Lui, Boissy, et le nouveau tiers sont autant de scélérats royalistes, que l'on espère toujours voir expulsés des 500. On a témoigné beaucoup d'humeur contre le directoire, qui rejette avec hauteur les demandes des patriotes, et accueille celles des intrigants et des royalistes reconnus; on a ajouté que tout allait mal, que le gouvernement s'était relâché depuis le 13 vendémiaire, mais qu'une crise favorable, et qui n'est pas éloignée, en remontera les ressorts.

Société du Panthéon. Un membre a lu une lettre écrite du département de l'Ain, dans laquelle on assure que les journaux patriotes ne parviennent pas dans ce département, tandis qu'il est inondé de feuilles royalistes. Lebois est venu à cette séance, et s'est plaint de ce qu'on lui avait reproché dans son interrogatoire, d'avoir inséré dans un de ses numéros (ce qui est vrai) une lettre que lui avait adressé Babœuf. Cette plainte a excité une longue discussion sur la liberté de la presse consacrée par la constitution. Quelques membres ont proposé de lui donner des défenseurs officieux pris dans le sein de la société. L'on a parlé ensuite des calomnies dont on a chargé cette société auprès du directoire en disant, qu'elle avait résolu dans une de ses précédentes séances de discuter la constitution, tandis qu'au contraire elle avait arrêté d'en faire la lecture toutes les décades, afin que tous les membres pussent la bien connaître et s'en pénétrer; et en disant encore, que l'on y avait agité la question de savoir, s'il ne fallait pas demander le renouvellement du directoire, tandis que la société ne cesse de prêcher le respect qui lui est dû, et la confiance qu'il lui a inspirée et qu'il mérite. En conséquence, la société a résolu de faire une adresse au directoire, pour le prémunir contre les calomnies dont on l'a chargée, et pour lui faire sa profession de foi. Cette adresse sera signée et acceptée dans la prochaine séance.

Plusieurs membres des anciens comités révolutionnaires, parmi lesquels se trouvait Amar, rassemblés chez un traiteur, rue Honoré, blâmaient hautement les opérations du gouvernement, s'agitaient contre le corps législatif, et regardaient le neuf thermidor comme un jour funeste à la chose publique. „Pour moi, disait Amar, je me fais gloire d'avoir partagé les travaux de Robespierre; le peuple alors avait du pain; on en a fait un homme de sang, mais la postérité le jugera.“

Grand nombre de patriotes, parmi lesquels on compte des habitants du fb. Antoine, se sont retirés de la société du Panthéon,

afin d'éviter d'être les instruments d'une nouvelle faction; ils ont cru apercevoir que les meneurs de cette société s'occupaient plus de leurs passions, que des intérêts du peuple.

Les premières loges et l'orchestre du théâtre de la République étaient remplis hier d'aristocrates et de royalistes qui disaient hautement, qu'ils y venaient exprès pour y vexer les Jacobins, amateurs de ce théâtre. Ils y tenaient les propos les plus outrés et les plus sanguinaires, tout en ayant l'air de frémir d'horreur des cruautés de Robespierre.

Les deux partis s'animent de plus en plus l'un contre l'autre. A entendre les Royalistes, il se forme un grand complot à Paris, pour ramener le règne de la terreur, des arrestations et des échafauds. Les terroristes crient de leur côté, que les royalistes lèvent partout la tête, et que leur fureur médite le massacre de tous les patriotes qu'ils affectent de confondre avec les Jacobins. Les uns et les autres accusent le gouvernement de trop de tolérance, tandis que les bons citoyens ne voient dans sa conduite qu'une sage impartialité.

La nomination du représentant Camus au ministère de la police est généralement applaudie.

Il y a un nombreux rassemblement de royalistes au N°. 148 palais Égalité; ils donnent de l'argent aux jeunes gens, afin qu'ils désertent, lorsqu'ils seront à l'armée. Ils ne cessent de pousser les marchands à augmenter le prix des denrées, et ils y réussissent.

Hier à 8 heures du soir, dans un groupe formé vis-à-vis le café Maillare, rue St. Martin, des personnes qui en faisaient partie, entendant un crieur de journaux annoncer que l'arbre de la liberté avait été coupé à Nancy, dirent: „Il y a longtemps qu'on aurait dû en faire partout autant," qu'il fallait les imiter. „Au diable la liberté!" criaient-ils. Le groupe paraissait approuver ces propos. Aucun des individus qui les tenaient n'a pu être signalé.

On parle beaucoup de la réorganisation de la garde nationale; mais on remarque que le très-grand nombre, encore affecté de la mesure du désarmement, reçoit cette nouvelle avec une sorte d'indifférence.«

»*15 nivose an 4.* Les observations des agents de police ne présentent rien de bien neuf sur l'opinion publique. Toutes les choses sont à peu près dans le même état que ces jours passés.

Un inspecteur nous expose que, de toutes parts, le peuple se plaint de ce que le corps législatif paraît vouloir se gouverner

comme faisait la Convention, en employant à ses intérêts personnels, à se dénoncer les uns les autres, et à se diviser en factions, un temps perdu pour la chose publique.

Cafés. On s'y entretenait de la suspension d'armes entre les troupes françaises et celles de l'Empereur; les uns l'attribuaient à la demande des généraux Pichegru et Jourdan; d'autres assuraient qu'elle avait été provoquée par les généraux de l'Empire.

Quelques malveillants cherchaient à faire croire, que nos armées sont dans un état de dépérissement total; que, d'une part, l'ennemi était maître de Trèves, et que, de l'autre, il n'était plus qu'à une demi-lieue de Landau.

On disait hier avec une sorte d'affectation, que la fille du ci-devant roi, à son arrivée sur les frontières, avait été dans la nécessité, par ordre de l'Autriche, de rendre à la république tout ce qui lui avait été donné par le gouvernement français.

Beaucoup de citoyens se plaignent amèrement de ce qu'on ne leur restituait pas leurs armes qui leur ont été prises, et de ce qu'on les obligeait à monter la garde.

On disait encore, que dans presque toutes les administrations il existe une foule d'individus qui se livrent à l'agiotage avec l'effronterie la plus marquée; et on ajoutait, que ceux-là seuls sont conservés, au détriment de ceux qui font honnêtement leur devoir.

La résolution prise par le conseil des 500 sur le compte de Jobaymé a reçu l'assentiment général des habitués du café de Corrazza.

Spectacles. Dans la pièce de Phèdre, on a vivement applaudi au passage suivant: „Ne distinguera-t-on jamais sur le front des mortels le crime ou l'innocence."

On fait entendre qu'il y aura un soulèvement prochain; mais on veut attendre, dit-on, que l'emprunt forcé soit payé, pour que les gens qui ont fait fortune depuis la révolution ne puissent pas trouver le prétexte du pillage pour s'en exempter; on se propose principalement de faire main-basse sur le troupeau du palais Égalité, qui était hier en si grand nombre que l'on avait peine à passer. L'on disait encore, que les fausses mesures et les faux poids étaient sans nombre, et que l'on ne pouvait trouver un honnête marchand pour en faire la vérification; que le nombre des fripons excédait celui des honnêtes gens

Des lettres particulières de Bordeaux et de Nancy ont été lues hier au Palais Égalité; elles annonçaient que les jeunes gens s'étaient rassemblés en masse, et ne voulaient point partir à l'armée. Une autre lettre, de Lyon, dit qu'il y a dans cette ville des agents de Condé qui recrutent publiquement; qu'un assassinat y a été commis,

il y a 5 jours, en plein midi, par les jeunes gens de la compagnie de Jésus.

Les jeunes gens affluaient hier au palais Égalité et dans les spectacles.«

»*Paris le 16 nivose l'an 4e de la république française.*

Café Chrétien. Il y avait beaucoup de monde. La nomination du ministre de la police a beaucoup occupé les habitués de ce café.[1] Ils ont fait comprendre que Camus avait été conseillé sous main, de donner sa démission, parce qu'il ne plaisait pas aux patriotes. Ils n'ont pas approuvé celle de Merlin de Douay, quoique quelques uns d'entre eux se soient vantés d'avoir son oreille. „C'est un modéré, qui n'aime point les sociétés populaires, et qui sera bientôt remplacé."

On a parlé de Lebois et de Babœuf, dont la plume énergique „démasquera toujours les scélérats qui sont dans le corps législatif, malgré les persécutions qu'on leur fait éprouver."

On attend avec impatience la décision du Conseil des 250 sur la résolution de celui des 500 au sujet de Jobaymé. Si elle n'est pas du goût des habitués, ce sera le signal d'un mouvement semblable à celui du 31 mai, pour purger les conseils.

De nouvelles figures s'introduisent dans ce café, tandis que, de leur côté, des émissaires de la société parcourent les départements. Il y a déjà 8 à 10 sociétés dans Paris. On y a substitué au titre de président et de secrétaire la dénomination spécieuse de 1r et de 2e orateur.

Esprit public. La proclamation du département, pour inviter les citoyens à payer l'emprunt forcé, a été lue avec avidité; on espérait d'y trouver la loi qui détermine les contribuables, mais en vain; cette affiche a été regardée comme une déclamation, qui fera sûrement moins d'effet que les avertissements que l'on a envoyés et que l'on enverra chez les prêteurs.

L'emprunt forcé est toujours l'objet de toutes les conversations; tant que la plupart des contribuables se sont flattés de n'être imposés qu'à 5000 liv. en assignats, il leur a paru une mesure excellente qui devait sauver la république, et remettre au pair les assi-

---

[1] C'est-à-dire, le 15. La veille, le 14 nivose, au refus de Camus, le directoire avait nommé Merlin de Douai, qui fut remplacé dans le ministère de la justice par Génissieux.

gnats qui resteraient dans leur portefeuilles; mais aujourd'hui, que l'on se voit porté sur le rôle pour une somme beaucoup plus forte, on crie et l'on jette feu et flammes.

Du reste, il faut encore redire ce que l'on a déjà dit dans le dernier rapport, que l'on se plaint de l'arbitraire qui règne dans la perception de cet emprunt. Par exemple, on citait hier, au balcon du théâtre Feydeau, un teneur d'hôtel garni, rue de la Loi, vis-à-vis la bibliothèque nationale, qui, disait-on, est imposé à 6000 liv. en numéraire et, par conséquence, à 600000 liv. en assignats, et qui n'a pour toute fortune que les meubles de son hôtel garni. On cite encore la maison de Cinot et Charlemagne, qui a été imposée à 18000 liv. en numéraire. Enfin, les avertissements que l'on a envoyés aux préteurs qui doivent composer la 16e classe, ont jeté l'alarme dans tout Paris; car plusieurs d'entre eux n'ont pas même, pour toute fortune, la somme exigée.

Il n'est sorte de calomnies que n'inventent les royalistes et les malveillants, pour avilir le gouvernement et inspirer la défiance au peuple. Selon eux, l'emprunt forcé est destiné à payer les indemnités du directoire et des deux conseils; l'armée n'en aura pas un sol; cet impôt reviendra tous les deux ans, et le travail du directoire sur cet objet est déjà tout préparé; ce n'est plus Babeuf qui rédige sa feuille incendiaire, elle sort de la plume de Barras, membre d'un directoire qui souffre l'existence de la société du Panthéon, dont le but est de faire renaître les Jacobins de leurs cendres; une nouvelle Vendée éclatera bientôt dans le Lyonnais; les jeunes gens de la première réquisition vont se déclarer en rébellion dans différentes parties de la France etc. etc.

Grand nombre de ces messieurs doivent se rassembler ce soir chez les acteurs et actrices des grands spectacles, et notamment chez celles des Français, Emilie Coulat, Mézeray, Lange etc. pour y faire les rois. On y mangera des gâteaux à la fève, que l'on vend publiquement au palais Égalité.

Si les royalistes, les agioteurs et les autres contribuables se déchaînent contre l'emprunt forcé, les ouvriers au contraire et la classe [indigente] du peuple ne cessent de répéter, que l'on ne saurait trop frapper sur tous ceux qui ont concouru, par quelques moyens que ce soit, au renchérissement des denrées et marchandises; ils craignent que le gouvernement ne se laisse toucher par les réclamations, et le bruit s'est déjà répandu que les ministres en sont accablés. On disait hier au café Corrazza, que l'un d'eux, consulté sur un avertissement de 6000 liv., avait répondu que cet avertissement avait été fait à la hâte, et que l'on ne devait pas le regarder comme obligatoire de la somme entière, mais comme un avis pour

donner quelque chose; qu'eux-mêmes en avaient agi ainsi, puisque, sur un pareil avertissement, ils n'avaient donné que 60000 liv. en assignats. Ce bruit a tranquillisé beaucoup de contribuables.

Aujourd'hui ce n'était plus le représentant Camus que l'on disait être ministre de la police, mais bien Merlin de Douay; „si Merlin convient à la justice, disait-on, pourquoi le retirer d'un ministère qui est sa partie, puisqu'il est homme de loi, pour le mettre à la police qu'il ne connaît point, n'ayant jamais passé au comité de sûreté générale, où il aurait pu en prendre une idée." Le public veut pour cette place non seulement un homme qui ait du mérite, mais le mérite de la chose.

Les plaintes se multiplient chaque jour contre les dilapidations de l'agence des subsistances; un tanneur disait, par exemple, que l'administration comptait au moins une fois plus de suif et d'huile qu'il n'en fallait pour apprêter les cuirs.

Parmi les agioteurs qui font la hausse et la baisse, on cite Delfis, rue des Petits-champs n. 48, et Boscalis, rue des Filles St. Thomas.

Les marchands d'argent réunis en groupe se disaient hier: „Sous peu de jours nous allons avoir un grand coup, et qui réussira mieux que celui du 13 Vendémiaire."

Le citoyen Réal avait proposé l'établissement d'un jury en commerce, composé d'honnêtes négociants, pour asseoir une imposition justement répartie; le Journal des lois en fait sentir aujourd'hui la nécessité, et assure que le gouvernement sera forcé d'en venir à cette mesure.

Clubs antirépublicains. C'est dans ces clubs influents qu'on ne parle que de mesures violentes, qu'on accuse les deux conseils et le directoire d'une coupable indulgence, qu'on sollicite le retour affreux de la terreur; et cependant, ces mêmes clubs accusent les deux conseils et le directoire d'avoir conçu d'aussi criminels desseins.

Agioteurs. L'Ami de la loi invite la police à jeter un coup d'oeil sur ce cloaque où se rassemblent les agioteurs; ils y demeurent la nuit, ils y obstruent tous les passages, et détériorent la promenade. Il vaudrait mieux, dit le journaliste, rouvrir la bourse, que de souffrir le rassemblement illégal de cette tourbe dévorante de fripons et de filous.

Armistice. La nouvelle de la suspension d'armes entre les généraux républicains et ceux de l'empereur, annoncée à tous les corps composant l'armée de Sambre et de Meuse, ainsi qu'aux avant-postes, a été reçue avec les plus vifs témoignages de satisfaction; car les armées sont épuisées de fatigue, et au milieu de la saison

la plus dure, la plupart des soldats, qui les composent, se trouvent sans vêtement, et le plus souvent sans grain.

Affiches. L'intérêt personnel joue le plus grand rôle dans les dénonciations nombreuses qui tapissent les murs de Paris, et l'un des effets les plus déplorables de ces écrits est, d'exaspérer les anciennes haines, d'en faire éclore de nouvelles, et de réchauffer un germe de guerre parmi les citoyens, qui éprouvent le pressant besoin de vivre en paix, et de laisser l'administration se livrer toute entière au soin de maintenir la tranquillité intérieure.

Mœurs et opinions. Malgré le mécontentement presque général, Paris est toujours calme. Néanmoins des plaintes, des murmures continuent de se faire entendre. Le peuple malheureux et souffrant accuse, sans cesse, le corps législatif et le gouvernement. Il se plaint surtout de la tolérance de ce dernier envers la secte dévorante des agioteurs, dont le nombre s'accroît chaque jour. On parle toujours d'une explosion très-prochaine. Des Chouans et des soldats de la compagnie de Jésus sont, dit-on, en très-grand nombre en cette ville.

On dit hautement que les conseils ne contiennent pas dix membres du même avis, et qu'aucun de ceux qui les composent n'a en vue le bien public.

L'esprit de la société du Panthéon est toujours le même.

On a remarqué que beaucoup de boutiques ont été fermées aujourd'hui, fête des Rois.

La malveillance répand le bruit, que l'armée de Charrette, toujours victorieuse, s'approche de Rouen.

Le bruit court également, que les armées du haut- et bas-Rhin vont très-mal et manquent de tout.

On paraît regretter que le représentant Camus n'eût pas accepté le ministère de la police. La voix publique y appelle toujours le représentant Mathieu.

L'ordre et la tranquillité ont régné dans les spectacles.

Pour extrait
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*Paris le 17 nivose an 4e de la république française.*

Esprit public. Malgré la continuité de calme, et quoique le prix des denrées ait un peu fléchi d'après le rapport de quelques inspecteurs, assertion contredite par beaucoup d'autres, nous ne

pouvons pas pour cela présenter un détail plus consolant, que ces jours passés, de la situation des habitants de cette grande commune. L'agitation des esprits est toujours la même. La difficulté habituelle de la vie fait éclater de tous côtés des plaintes et des murmures. Les pères de famille et les pauvres rentiers sont plongés dans la plus affreuse misère.

Si nous jetons d'ailleurs les yeux sur les objets relatifs à l'ordre public, à la politique et aux finances, nous n'apercevrons pas les choses sous un aspect plus favorable.

On se plaint de voir Paris aussi sale et le pavé aussi mal entretenu, et des vols qui se commettent avec une effronterie sans exemple.

Les agioteurs, plus multipliés que jamais, trafiquent ouvertement, avec l'impudence la plus atroce et la cupidité la plus effrénée, de toutes les fortunes publiques et privées.

D'une autre part, si l'on considère tous les dangers dont la république est entourée, on verra que le petit nombre des royalistes qui soient encore de bonne foi gémissent sur leur sort, regrettant les formes de l'ancien régime, et, préférant le calme de la servitude aux orages de la liberté, désirent le retour de ses anciens maîtres sans crise ni déchirement. Les aristocrates effrénés au contraire, sans cesse en proie aux prestiges de l'illusion, tourmentés de la passion de reconquérir leurs prérogatives et priviléges, se livrent à toute la fougue de leur imagination. Ceux-ci, animés sans relâche de l'esprit de vengeance, mettent en œuvre tous les moyens de séduction et font jouir tous les ressorts de la malveillance, pour avilir et dissoudre la république. En opposition aux sectateurs de la Royauté, si l'on veut faire attention aux nouvelles sociétés réunies au Panthéon, Maison de Noailles, et autres endroits, composées de patriotes exagérés, on reconnaîtra sans peine, que ces démagogues outrés voudraient que, comme eux, on eût en exécration tous les individus qui ne partagent pas leurs opinions; ils ne daignent pas même les apprécier, et, pour peu qu'un de ces malheureux proscrits dise ou fasse quelque chose de bon et juste opposé à leurs sentiments, ils l'égorgeraient sans pitié aux pieds de leur idole. — Tel est l'esprit des conversations recueillies dans beaucoup de maisons particulières.

Cafés. Les entretiens des cafés ont particulièrement roulé sur la guerre, l'emprunt forcé, et la cherté des subsistances. Entre autres choses on y disait que la suspension d'armes n'avait été consentie par le directoire exécutif que pour parvenir à réorganiser l'armée de Sambre-et-Meuse, presque entièrement détruite par les défaites qu'elle a essuyées, qui ont coûté, ajoutait-on, plus de

50 mille hommes à la république. On prétendait encore que dans la Vendée nos troupes ne sont pas en meilleur état, et que c'est pour cette raison que le gouvernement garde le silence.

L'emprunt forcé, comme nous l'avons déjà observé plusieurs fois, est regardé par les uns comme une mesure salutaire, par d'autres il n'est considéré que comme un moyen d'opérer de plus en plus la dépréciation de l'assignat, de tolérer ouvertement l'agiotage, de soumettre le public à l'arbitraire, aux vengeances particulières, et finalement comme l'expédient le plus propre à ruiner sans ressources un grand nombre de citoyens.

Quelques inspecteurs rapportent que l'on rencontre dans les cafés un grand nombre de particuliers qui se lamentent de la dureté de leur position, et qui s'écrient avec amertume: „Avec mille écus de rentes, que nous doit la république, nous n'avons pas le moyen de nous procurer un morceau de pain."

Spectacles. A celui de la République, l'orchestre a joué le chant du départ et l'hymne des Marseillais. Les jeunes gens ont fait beaucoup de bruit, et demandé les folies d'Espagne. Un militaire s'est fâché, et les a traité de chouans. La pièce, qui a commencé à l'instant, a terminé la discussion.[1]

Pain. Les plaintes et les réclamations sans nombre, dont les distributions des boulangers étaient le sujet, commencent à devenir beaucoup moins fréquentes; c'est peut-être un des heureux effets de la réforme, qui vient de s'opérer, de plusieurs de ces boulangers dont le public était le plus mécontent.

Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«[2]

---

[1] Par un arrêté du 18, le directoire ordonna de faire jouer aux différents spectacles la Marseillaise, l'air Ça ira, Veillons au salut de l'empire, et le Chant du départ; mais il défendit le Réveil du peuple.

[2] Dans la série des rapports, il y a ici une lacune de trois jours, causée probablement par le changement de ressort. (V. la fin du chap. II. de notre Sept. Partie. T. II. p. 442). Le nouveau chef, le „ministre de la police générale de la république", Merlin de Douai, adressa aux „membres du bureau central de la commune de Paris" la lettre du 17 nivose (7 janvier 1796), dont nous avons déjà parlé, et dans laquelle il dit entre autres: „Comptant sur vous, et sur tous les bons citoyens, j'ai accepté; je suis en fonctions. Maintenant, citoyens, il nous faut marcher. Nous avons une immense cité à régénérer . . . Rendons Paris sûr, établissons-y la salubrité, donnons-lui des moeurs . . . Prévenez nos concitoyens de notre commune

»*21 nivose an 4.* Dans quelques lieux on disait hier, que dix-huit bataillons sont en marche pour venir sur Paris, et qu'on les fera loger chez les citoyens qui se trouveront en demeure du payement de leur contribution.

Houdeyer.«

»*22 nivose an 4.* Esprit public. La diminution du prix des denrées et comestibles est réelle en gros; mais en détail, elle est presque insensible. Cependant ce premier pas fait espérer, d'après le bruit qui s'est répandu, que l'on va augmenter incessamment la quantité de pain, et qu'on en délivrera une livre par bouche du poids de 14 onces.

L'agiotage s'est fait hier au palais Égalité comme à l'ordinaire. On y vendait publiquement des bottes, des souliers, des estampes, et du tabac. Les marchands d'argent mettent de la différence dans le prix des écus frappés au coin de la royauté et de ceux frappés à celui de la république. Ils payent les premiers 1300 liv. et les autres 1200 liv. Nous pensons que cette différence ne provient que du poids.

Partout on fait l'éloge du nouveau ministre de la police; on attend de lui qu'il purgera Paris des fripons et des malveillants qui y abondent.

Le peuple conçoit de grandes espérances de l'énergie du gouvernement, dont toutes les mesures paraissent dirigées vers la tranquillité et le bonheur public.

Les citoyens assemblés en grand nombre dans les cafés s'entretiennent de différents sujets. Dans celui de la République, un observateur en a remarqué 4 dont la conversation, qui avait pour objet le gouvernement, a été très-applaudie; surtout l'un d'eux, qui s'est permis les propos suivants: „Comment voulez-vous que nous ayons un bon gouvernement? Les législateurs ne s'entendent pas entr'eux; ils sont toujours d'opinions différentes. Celui qui veut le bien est contredit par un autre; il n'y a pas d'ensemble. Enfin, c'est un rouage tout neuf dont le grand ressort est toujours prêt à casser.“

Les conversations, dans les cafés, roulent toujours sur l'emprunt forcé; dans celui de Coraza, on disait que le public était très-

---

résolution. Que les commissaires de police soient avertis. Le temps de la mollesse, celui de la négligence, sont passés. C'est de l'exactitude qu'il faut, c'est de la fermeté.“ (V. le Moniteur du 21 nivose.)

heureux d'avoir affaire à des membres aussi énergiques que ceux du directoire exécutif. Au café Valois les sentiments n'étaient pas les mêmes; on y prétendait que les citoyens se verraient forcés de vendre leurs meubles, pour satisfaire au payement de cette imposition qu'on appelait vexatoire. Plusieurs particuliers ont été jusqu'à dire, que le directoire exercera des actes de tyrannie plus violents que ceux qu'on a vus sous le règne des rois.

Spectacles. Au Vaudeville on a arrêté un jeune homme pour avoir sifflé l'hymne des Marseillais. Plus tard, un jeune homme monta sur une banquette et demanda, en jurant, l'exécution de l'arrêté du directoire; un acteur en habit national a chanté la Marseillaise. Le jeune homme, entouré d'une douzaine d'autres, disait: „Il faut que cela aille, ou bien des coups de bâton à tous ces chouans!" Les jeunes gens se sont retirés, en jurant et en disant, qu'ils allaient en faire autant au théâtre de la République. Cette menace ne s'est point exécutée. Au théâtre de la République on a ajouté aux chants patriotiques un couplet, dont l'objet était de réconcilier tous les partis. Le couplet a été généralement applaudi. A celui de la rue Feydeau les trois airs ordonnés par l'arrêté du directoire ont été joués avec les mêmes applaudissements.

Il s'est fait un repas de famille au café du Caveau, Palais Égalité; on y a tiré la fève, sans crier *le Roi boit.*«

»*23 nivose an 4.* Emprunt forcé. Les opinions à cet égard sont toujours très-partagées. . . D'autres prétendent que les moyens employés par le directoire exécutif sont également vexatoires et arbitraires; il est impossible, disent-ils, à la plupart des contribuables d'acquitter cette imposition, au payement de laquelle toute leur fortune ne suffirait pas. „Il nous reste une chose à savoir", disait un citoyen dans un café, „c'est d'avoir connaissance de la somme que payera chaque député." Un autre, plus hardi, a observé „qu'ils étaient, comme les ci-devant Seigneurs de la Cour, *gratis partout.*«

Houdeyer.«

»*25 nivose an 4.* La plus grande partie des citoyens qui lisaient hier l'arrêté du directoire exécutif concernant l'anniversaire du dernier roi des Français, en approuvaient les dispositions; mais d'autres se sont permis de dire que dans un temps aussi difficile les

fêtes ne sont guère de saison, surtout celles qui peuvent tendre à ranimer l'esprit de parti.[1]

Les patriotes s'alarment beaucoup sur les nouveaux noyaux contrerévolutionnaires qui se forment dans les départements. La Vendée est toujours regardée comme une calamité affreuse . . . le bruit se répand même que les rebelles font des progrès.

On dit encore que Paris est cerné d'un nombre considérable de troupes, toutes prêtes à agir, quand il en sera temps . . . que plusieurs villages (qui n'ont pas été désignés) prendraient les armes quand il faudrait . . Le bruit se répand, que les royalistes méditent un coup pour le 21 Janvier. On prétend que les patriotes ne se mettent pas assez sur leurs gardes pour l'éviter; on dit que leur insouciance a pour cause les courses qu'ils font, sans relâche, pour obtenir des emplois.«

»*26 nivose an 4.* Quelques agents disent que l'on craint le retour de la terreur, qu'on répand beaucoup d'inquiétudes à cet égard, et que ce qui paraît y donner lieu, c'est la préférence que le directoire semble accorder à des hommes qui occupent aujourd'hui les places, quoique proscrits par l'opinion publique; notamment les membres du comité révol. de la section du Bonnet de la liberté, après avoir été condamnés aux fers, pour fait de vols, d'infidélités et de dilapidations.

On répand le bruit, qu'une nouvelle Vendée s'organise, dans le département de L'Eure . .

Quelques observateurs nous déclarent, que dans les cafés où se réunissent les agioteurs et les gens de campagne, on y entend vomir les imprécations les plus violentes contre le directoire exécutif. Ces mêmes agents nous annoncent, que plusieurs marchands continuent à vider leurs magazins et à fermer leurs boutiques, pour faire banqueroute „*aux tyrans, auteurs de l'emprunt forcé.*"

Houdeyer.«

»*27 nivose an 4.* Les imposables répètent chaque jour que la nouvelle imposition est attentatoire à la propriété, d'après le mode de répartition qui ne porte que sur des bases arbitraires . .

[1] Les deux conseils avaient ordonné, le 22 et le 23 nivose, que le 1 pluviose (21 janvier), anniversaire de la mort de Louis XVI, il serait prêté dans toutes les communes de la république un serment de haine à la royauté.

On craint que les nouveaux enrichis n'échappent à la contribution.. On appréhende que les négociants ne fassent retomber sur le peuple le poids de l'impôt, en augmentant encore le prix des marchandises.. Bruit que les marchands sont dans l'intention de se coaliser, pour se soustraire au payement de l'emprunt forcé.

Au théâtre des Arts la foule a été si grande que la difficulté de placer les spectateurs a été telle, que beaucoup d'individus, et notamment des gens de campagne, en voyant des loges vides et retenues, ont dit hautement „qu'il n'y avait dans ce pays-ci que les filles prostituées et leurs souteneurs qui avaient des priviléges." Ils se sont même permis de fort mauvais propos contre le gouvernement en disant „qu'il ferait beaucoup mieux, de s'occuper de rétablir l'ordre dans une ville corrompue, que de faire la guerre aux cultivateurs." Houdeyer.«

Rapport sans date, évidemment du 30 nivose an 4.

»Le calme se soutient, l'esprit général paraît bon. Le peuple, peu satisfait de ne recevoir qu'une faible portion de pain, ne voit pas sans peine l'abondance de cet aliment de première nécessité qui se vend chaque jour à un prix si fort au-dessus de ses moyens. Les indigents trouvent peu de ressources dans la diminution presque insensible du prix de toutes les autres choses nécessaires à la vie.

Agiotage. Le commerce illicite et vraiment scandaleux continue au palais Égalité, dont tous les passages sont obstrués par un nombre considérable de brocanteurs de toute espèce.

Ordre public. Les rentiers font toujours entendre des plaintes sur ce que le gouvernement ne les paye qu'avec un papier absolument discrédité. Plusieurs citoyens disaient hier dans un café, ainsi que nous le rapporte un observateur, que jamais la révolution n'avait autant détruit l'espèce humaine que la nôtre, et que le gouvernement devait bien s'occuper des moyens d'encourager la propagation, et surtout de former un établissement de bureau de nourrices, aux frais de la république, pour la classe indigente seulement.

Un observateur annonce que, dans plusieurs lieux publics, il a eu occasion de remarquer, que l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français déplait à la classe opposée au régime républicain. Voici comment cet observateur s'exprime: „Plusieurs personnes parlaient de cette cérémonie avec ironie en disant, que l'on va fêter le jour le plus pernicieux pour la France; à celui

qui disait, le peuple est bien plus heureux depuis qu'on a fait mourir le roi, il fut répondu par un autre: Sans doute, il doit l'être, puisqu'il y en a cinq au lieu d'un."

Quelques autres surveillants se contentent d'exposer, qu'il leur a paru que beaucoup de citoyens pensaient, que le serment qui doit être prononcé demain,[1] ne sera pas bien sincère de la part d'un grand nombre de fonctionnaires et employés.

. . Hier au café de Valois un groupe considérable s'entretenait avec chaleur de trois objets. On disait, d'abord, que la Vendée augmentait tous les jours, et que Charette recevait des renforts puissants de l'Angleterre. En second lieu, que les trois quarts des employés de la rép. n'aimaient pas le régime actuel. Enfin, que la journée du 13 vendémiaire avait irrité tous les jeunes gens contre le gouvernement, et que les mesures vexatoires du moment ne faisaient qu'ajouter à nos maux.

Au théâtre de la République, où l'on a représenté la tragédie de Quintus Fabius, quelques individus, placés à l'orchestre, se disaient entr'eux que „cette tragédie n'était bonne que pour les Terroristes" . .

Houdeyer.«

II. Tableau de pluviose an 4.

(N. 299) »BUREAU CENTRAL DU CANTON DE PARIS.

Rapports généraux de la Surveillance pendant le mois de pluviose an 4 de la rép. fr. [21 janv. — 19 février 1796].«

Extraits.

»*1 pluviose an 4.* Esprit public. Paris présente toujours l'image du calme et de la tranquillité.

Plusieurs observateurs rapportent que le peuple, en lisant les affiches qui ont pour objet la cérémonie de ce jour, annonçait les meilleures dispositions. Ils ont cependant remarqué, ajoutent-ils, que beaucoup de citoyens disaient: „Il est fâcheux, dans des jours de fêtes, de manquer de pain et d'être privé des choses les plus

[1] Voilà ce qui prouve, qu'il faut dater ce rapport de la veille de l'anniversaire.

nécessaires à la vie. Le véritable souverain est celui qui fait vivre le peuple."

Dans la matinée de ce jour, dit un de nos agents, on faisait courir dans le fb. Germain un bruit infâme, ayant pour but d'inviter les citoyens qui se disposaient à aller au Champ-de-Mars, à se tenir sur leur garde et à se méfier des gendarmes du corps législatif; car, disait-on, *ces coquins qui nous mènent feront comme a fait Lafayette.*

Hier, dans le café de Foix et ceux du boulevard, on disait que le gouvernement, en exigeant le serment des employés, voulait en connaitre le nombre exact, ainsi que tous ceux sur lesquels il pouvait compter en cas de mouvement.

Le refus des propriétaires de maisons, de recevoir leurs loyers en assignats, donne lieu à de fréquents murmures de la part des locataires.

Les rentiers se flattent, que le gouvernement va prendre incessamment un parti qui mettra fin à leurs souffrances.

Au café Italien, on y parlait de la paix, et l'on disait que le gouvernement français, disposé à garder le Rhin comme une barrière ou limite, laisserait aux peuples des pays conquis par les armées de la république le choix de prendre tel gouvernement qu'il leur plairait.

Un observateur rapporte que plusieurs citoyens prétendent, que la ville de Carpentras est occupée par les Chouans, que le midi est en pleine insurrection, que l'on continue d'y assassiner les patriotes, et que, d'une autre part, on transige avec les chouans de la Vendée.

Hier, dans plusieurs cafés, les habitués assuraient, que l'on devait attribuer au gouvernement le taux élevé auquel se tiennent les matières d'or et d'argent; que son objet était, de faire rentrer une grande quantité d'assignats, et que le numéraire acheté sur la place devait être versé dans les caisses publiques; ainsi, ajoute-t-on, il ne faut pas s'étonner, si les agioteurs se montrent si ouvertement.

Emprunt forcé. On dit que la répartition a été trop précipitée pour être juste, et qu'on n'aurait pas dû le recevoir avant la confection des rôles. Malgré ces assertions, les patriotes désirent que la rentrée de cette contribution se fasse promptement.

Spectacles. Au théâtre de la Cité on a applaudi vivement à ce passage de la pièce du Barbier de Séville: „*Jouissons! car dans trois semaines, peut-être, nous ne serons plus.*" Les airs et chants patriotiques y ont été bien accueillis.

Au théâtre du Vaudeville les chants civiques ont été applaudis faiblement.

Aux Variétés amusantes, même insouciance.

Au théâtre du Marais le passage qui suit a été saisi vivement par le public, qui a paru en faire une application très-affectée. „*La méchanceté des hommes va de pis en pis, mais enfin cela aura un terme.*"

Du reste, aucuns faits contre le bon ordre et la tranquillité ne sont venus à notre connaissance.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Hannocque. Guérin.«

---

2 pluviose an 4. Esprit public. Paris a joui hier de la plus parfaite tranquillité, à quelques nuances près, dont nous rendrons compte.

Le plus grand ordre a régné au Champ-de-Mars.[1] Tous les spectateurs y ont manifesté une joie vive, et leur sincère amour pour le gouvernement républicain. Le peuple, qui s'attendait hier à recevoir la livre de pain, n'a pas paru content d'être trompé dans ses espérances.

Un observateur rapporte que les marchands d'argent étaient hier en grand nombre au palais Égalité. Des bons citoyens disaient que ces fripons aimaient beaucoup mieux travailler à la ruine du peuple, que de prendre part à une fête qui leur déplaisait.

Un autre observateur annonce qu'hier au soir on a vu dans les rues des hommes du peuple armés de bâtons, et que la plupart criaient „Vive la république, à bas les Chouans", et semblaient disposés à se porter à des voies de fait; cependant, il n'en est résulté aucun accident fâcheux.

Suivant le rapport d'un 3ème agent, qui a surveillé les cafés dans la soirée, les habitués, en s'entretenant de la cérémonie du jour, disaient qu'il était nécessaire de réveiller quelquefois l'imagination d'un peuple sans éducation; que les sensations extérieures lui étaient nécessaires et que, plus les membres du directoire exécutif seraient magnifiques dans leur costume, plus serait grand le respect de la multitude.

Un 4ème observe que, pendant sa surveillance au Champ-de-Mars, il n'a vu ni entendu rien qui soit contraire aux principes républicains; que le public lui a paru généralement avoir les meilleures dispositions et désirer vivement la paix et l'union.

Un cinquième enfin dit avoir entendu par les uns faire un récit

---

[1] Le directoire lui-même s'y rendit en cérémonie, et y prêta le serment de haine à la royauté.

très-avantageux de la cérémonie; il ajoute que d'autres s'étaient permis des plaisanteries, en disant: „Le peuple a plus besoin de pain que de fêtes."

Spectacles. Au théâtre du Vaudeville on a beaucoup applaudi à ce passage de la pièce d'Honorine „*La rigueur et le ton féroce en gouvernement ne réussissent guère.*" Plusieurs individus ont affecté de couvrir d'applaudissements outrés le couplet de l'hymne des Marseillais commençant par ces mots „*Tremblez tyrans.*" La même remarque a été faite au théâtre de la rue Favart. Au théâtre de Feydeau on a représenté la Mort de César. Les traits patriotiques y ont été vivement applaudis; les 1ères et les 2es loges étaient vides pendant cette pièce, et ne se sont remplies que pour les deux autres; quelques passages relatifs à la sainteté des serments ont donné lieu à des applications malignes et à des applaudissements ironiques.

Au théâtre de la République on a joué la tragédie de Brutus, mais nous n'avons reçu aucun rapport sur ce spectacle, si ce n'est que nous avons été témoins des applaudissements qui ont été donnés à l'hymne des Marseillais, qui s'est chanté entre les deux pièces.

Du reste, le bon ordre et le calme ont régné dans tous les autres spectacles où l'on a coutume de jouer et de chanter les airs patriotiques, qui ont été accueillis très-favorablement dans le public.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*3 pluviose an 4.* Esprit public. La tranquillité dans Paris est toujours la même. Le pain qui se vend sur la place est toujours fort cher; le prix des denrées ne diminue que très-insensiblement; d'un autre côté le peuple, toujours réduit aux 3 quarterons, se plaint amèrement de sa détresse; il serait à craindre que les malveillants, en profitant de ce prétexte, ne cherchassent à exciter quelques mouvements.

L'agiotage se fait toujours ouvertement, surtout sous les galeries du palais Égalité; non seulement on y trafique sur le numéraire, mais encore sur les comestibles, notamment sur le blé et la farine, dont les brocanteurs se montrent entr'eux des échantillons; les passages sont tellement obstrués que les citoyens honnêtes peuvent à peine percer la foule, et sont exposés sans cesse à être volés par les filous.

Un observateur rapporte avoir entendu dire dans les cafés qu'il a surveillés, que, si le gouvernement voulait diminuer le nombre des agioteurs, il fallait qu'il s'occupât efficacement de procurer une existence sûre au petit rentier et aux employés de la république. Ils ajoutaient que cette mesure ferait rentrer en eux-mêmes plus de 20 mille individus qui ne se livrent à ce trafic scandaleux que par besoin.

Dans plusieurs cafés les opinions des citoyens sur la cérémonie du 1er pluviose étaient très-partagées; les uns disaient avoir vu avec le plus grand plaisir, prêter le serment requis par la loi; d'autres, qui étaient d'un avis contraire, prenaient le prétexte de la misère du temps et prétendaient, que ces fêtes tournaient à la honte de l'état et n'avançaient pas nos affaires.

On parle de l'arrivée à Paris du général Jourdan, et de celle d'un ambassadeur de l'empire; on se livre à cet égard aux conjectures les plus favorables d'une paix prochaine; plusieurs citoyens pensent même que le gouvernement s'occupe des moyens de l'accélérer; d'une autre part on dit que, si l'on manifeste une grande sévérité à l'égard des jeunes gens de la 1ère réquisition, c'est uniquement pour montrer une force imposante et capable d'assurer l'exécution des traités projetés.

La masse générale désire toujours la prompte exécution des mesures arrêtées par le Directoire exécutif pour le recouvrement de l'emprunt forcé.

Spectacles. Au théâtre de la rue Favart les jeunes gens avaient crié *bis* à cets mots „*Tremblez tyrans et vous perfides;*“ mais, leur cabale n'ayant pas été assez forte, leur demande a été refusée.

Au Vaudeville la chanson patriotique *Veillons au salut de l'empire* a été vivement applaudie par le parterre, les 3mes et 4mes loges; le reste de la salle a gardé un morne silence, si ce n'est à l'orchestre, où quelques individus ont fait entendre des murmures; un militaire a voulu en mettre deux à la porte; cette querelle n'a pas eu d'autres suites et le calme s'est rétabli.

Au théâtre des Arts l'observateur a été prévenu par le cit. Rochefort administrateur et par le cit. Larue inspecteur, tous deux de ce théâtre, qu'un nommé Masnel, se disant chef de la police militaire, s'était présenté sur le théâtre et s'était mal conduit tant envers le cit. Larue qu'envers la plupart des danseurs; il leur a dit ces propres paroles: *Il y a ici une police royale qui conjure:* ces propos ont tellement indigné les danseurs qu'ils ont failli se porter à des voies de fait contre l'agresseur, qui a aussi insulté le citoyen Lebret, un des agents du ministre de la police, qui a été traité de chouan. L'observateur termine son rapport en annon-

çant que l'officier de garde, témoin de tous ces faits, y a mis ordre en faisant sortir ce perturbateur.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Houdeyer.«

»*4 pluviose an 4.* Esprit public. On est très-mécontent de voir renchérir de nouveau les objets dont le prix avait un peu fléchi, tels que le pain, la viande, les pommes de terre et autres denrées.

Un observateur rapporte que les patriotes paraissaient très-mécontents du journal dit le Courrier Républicain, dont le rédacteur a inséré dans sa feuille d'hier une dénonciation qui les accuse d'un complot contre une partie du corps législatif. Par suite de ce mécontentement, hier soir des militaires ont souffleté un particulier au café de la République, sans doute regardé par eux comme un royaliste, parce qu'il avait une coiffure regardée comme suspecte.

Un autre agent rapporte que, dans une certaine classe, on dit que le règne des Jacobins va renaître, que déjà leur licence se manifeste d'une manière alarmante, et qu'ils sont autorisés par le gouvernement.

Suivant le rapport d'un 3me le peuple se prononce de plus en plus contre les êtres nuisibles à la société et désire que Paris en soit purgé.

Un 4me observateur rapporte avoir assisté à l'audience du directoire exécutif et avoir remarqué, qu'il y avait un grand nombre de spectateurs qui paraissaient très-satisfaits de la manière honnête et affable, avec laquelle le cit. Carnot recevait les pétitions de tous les citoyens indistinctement.

Un 5me observe que dans tous les lieux où il s'est porté, l'opinion publique ne lui avait pas semblé aussi divisée que de coutume, et que le plus grand nombre des citoyens lui ont paru parfaitement disposés en faveur du gouvernement républicain.

Un sixième, en rapportant le résumé d'une conversation par lui entendue dans quelques cafés, dit que plusieurs citoyens prétendaient que, si l'on voulait donner plus de force à la république, il serait essentiel de supprimer le mot *provisoire*, qui inspirait toujours de l'inquiétude et de la méfiance aux divers employés peu assurés de leur sort.

Un observateur rapporte que, dans les cafés qu'il a surveillés, on parlait de la majesté de la dernière cérémonie, mais que l'on

disait en même temps que le serment de haine à la royauté était fait pour éloigner les puissances de toute intention pacifique, et qu'on y exagérait d'une manière alarmante la situation de nos armées et le nombre incalculable des morts et blessés.

Du rapport d'un autre observateur résulte la nouvelle, vraie ou fausse, que l'on débitait hier dans quelques cafés, savoir la tenue d'un congrès à Bâle pour la pacification de l'Europe, et le départ du représentant Sieyès pour cette ville.

On désire que les marchands honnêtes ne soient pas écrasés par le poids de l'emprunt forcé; c'est contre les nouveaux enrichis, accapareurs et agioteurs, que l'on voudrait voir dirigées les mesures les plus actives.

Spectacles. Au théâtre de la rue Favart le parterre a demandé Chenard, d'autres Fay, pour chanter l'hymne des Marseillais. Cette lutte a duré un bon quart d'heure; les seconds l'ont emporté, Fay a chanté; les applaudissements des jeunes gens étaient très-ironiques, comme de coutume, aux couplets qu'ils tournent contre le gouvernement; et ceux-ci, suivant le rapport de l'observateur, se sont efforcés encore par des rires affectés et autres applaudissements dérisoires et bruyants de couvrir la voix du chanteur, pour qu'il ne soit pas entendu dans les passages qui n'étaient pas de leur goût.

Au théâtre des Arts ce passage de Tarare *„un peuple juge et n'assassine pas“* a été couvert des plus vifs applaudissements. Au théâtre de Feydeau, où le bon ordre a régné, les jeunes gens ont néanmoins, comme de coutume, accueilli ces paroles *Tremblez tyrans et vous perfides.*

On a donné à la République L'honnête criminel. Il y a dans cette pièce un personnage, nommé Guernon, qui, après avoir perdu un procès qui l'a ruiné, déclame avec violence contre ses juges, et étend sa mauvaise humeur sur tous les hommes en place et, surtout, ceux en qui réside le pouvoir. Les sarcasmes et les injures que lui arrache l'injustice qu'il éprouve, ont été applaudis avec fureur. Au surplus, ce spectacle est actuellement très-fréquenté par les femmes publiques.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*5 pluviose an 4.* Esprit public. Les observateurs, dans leurs rapports de ce jour, s'accordent à nous dire que, dans leur

tournée de surveillance, ils n'ont remarqué rien de contraire au bon ordre et à la tranquillité, mais qu'ils ont cependant entendu des propos inconsidérés.

Discours que l'on entend, surtout, aux rassemblements qui se font aux fontaines et aux portes des boulangers: „Quand il n'y en avait qu'un, on avait du pain; à présent qu'ils sont sans nombre, on manque de tout."

Plusieurs observateurs rapportent que, dans ce moment-ci, le commerce est dans une stagnation inquiétante à cause des ouvriers qui sont sur le pavé, et que toutes les opérations mercantiles et relations commerciales refluent sur la bourse, qui devient le thermomètre des marchands.

L'arrestation faite hier maison de Sirilly, vieille rue du Temple, de quelques prêtres réfractaires, ainsi que de jeunes gens de la première réquisition, a été très-approuvée par les uns qui la regardaient comme une mesure sage, tendante à détruire le fanatisme et à couper racine aux anciennes guerres de religion; d'autres disaient au contraire que, le culte étant permis, chacun était libre de s'attacher à tels prêtres qu'il voulait, et que la persécution suscitée contre eux n'était autre chose qu'une résurrection du système de terreur.

On répand, dit un inspecteur, beaucoup d'inquiétude dans le public sur les Panthéonistes, auxquels on reproche de reprendre leur système de calomnie avec le plus violent acharnement.

D'autres observateurs rapportent que, dans quelques cafés, les habitués réclament l'exécution de la loi du 3 brumaire dans les administrations.

Hier au café de Valois on s'entretenait du plan de campagne, dont l'avantage, disait-on, était toujours pour *nos ennemis;* on ajoutait mystérieusement, que *nos gens en Bretagne* avaient *battu l'ennemi*, et qu'ils avaient pris un gros convoi. Celui des agents de la police qui fait ce rapport observe, que par le mot *ennemi* les discoureurs, par la malignité de leur propos, donnaient à entendre que c'était les *républicains.*

On remarque qu'il arrive à Paris une quantité de gens des départements qui viennent échanger leur numéraire et leur argenterie contre des assignats, qu'ils destinent au payement de l'emprunt forcé, dont le recouvrement est toujours désiré par les bons républicains, nonobstant les cris que les agioteurs faisaient entendre hier, au café du Caveau, contre la tyrannie du gouvernement.

Spectacles. Au théâtre de la rue Favart, l'hymne des Marseillais a été écouté très-tranquillement; mais au moment, où l'on a chanté ces paroles *Tremblez tyrans*, de nombreux applaudissements se sont fait entendre dans toutes les parties de la salle, grand

nombre de citoyens ont crié *bis,* mais l'acteur a continué sans avoir égard à cette demande.

Au théâtre du Marais, on a joué la tragédie de Brutus. L'observateur rapporte qu'au passage où l'ambassadeur dit: *Au lieu d'un tyran vous en aurez cent,* les applaudissements d'une partie des spectateurs ont été étouffés par le plus grand nombre de ceux qui ont crie *à bas les Chouans.*

Tous les autres spectacles ont joui de la plus parfaite tranquillité, le bon ordre y a régné, les airs et chants patriotiques ont été favorablement accueillis.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Houdeyer.«

»*6 pluviose an 4.* Esprit public. Le calme se soutient malgré l'agitation des esprits. L'augmentation de toutes les choses nécessaires à la vie excite de nouveau les plaintes et les murmures de la classe indigente; les conversations du peuple, sur la misère, prouvent à quel point il est fatigué de l'état de souffrance où il se trouve; un des agents dit avoir entendu dans les marchés les paroles suivantes: „Peu importe le gouvernement que l'on veut nous donner, pourvu que nous ayons du pain."

Toutes les spéculations, soit à la bourse, soit au palais Égalité, dans les rassemblements des citoyens connus sous le nom d'agioteurs, sont absolument dirigées vers la hausse et la baisse; aussi n'est-ce pas sans peine et sans inquiétude, que l'on voit la langueur du commerce et la désertion des manufactures.

Un observateur expose avoir remarqué que les Jacobins se montrent aujourd'hui ouvertement; il dit avoir vu des gens à figure sinistre porter de gros bâtons, dont ils paraissent, ajoute-t-il, avoir intention de se servir pour exercer leur vengeance, et provoquer les inconvénients favorables au dessein qu'ils annoncent, de changer le mode de gouvernement.

La démission du ministre des finances a sensiblement affecté beaucoup de monde; on se livre à cet égard à des conjectures peu favorables.

Ce qui ajoute encore au degré d'inquiétude que l'on conçoit, c'est la proposition qui a été faite d'un nouvel emprunt; on en conclue que le 1er ne réussit pas; en conséquence on se permet de dire que le gouvernement a manqué son but, et brusqué une opération dont les vices sont plus que démontrés, en imposant les uns d'une

manière bien supérieure à leurs facultés, tandis que d'autres ne sont atteints que très-légèrement. Tous ces entretiens, recueillis au café du Caveau, étaient suivis de raisonnements très-critiques contre le gouvernement. Entr'autres choses, on disait que depuis l'ouverture de l'emprunt forcé tout était en stagnation, les familles désolées, les ateliers désertés et, enfin, que la république était dans le plus mauvais état.

Au café de la République, les opinions y étaient bien différentes, la proposition d'un nouvel emprunt y a trouvé grand nombre d'approbateurs.

Ailleurs, on dit que le gouvernement règle la bourse à son gré, et qu'il est absolument maître de toutes les variations du numéraire; on pense qu'il fera monter le louis jusqu'à 10000$^{liv.}$

Spectacles. Au théâtre de la Cité la Marseillaise a été faiblement applaudie, si ce n'est au couplet *Tremblez tyrans:* celui des agents qui rapporte ce fait observe que les applaudissements partaient des premières loges, mais qu'une partie du public, qui s'est aperçue de l'ironie, a crié *bravo* à l'invocation: *Amour sacré de la patrie.*

Au théâtre de Feydeau le couplet *Tremblez tyrans* a été accueilli par les plus nombreux applaudissements; la tranquillité et le bon ordre n'ont point été troublés.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*7 pluviose an 4.* Esprit public. Les marchands d'argent et autres brocanteurs pullulaient hier sous les galeries du palais Égalité. C'est de la source impure de ce trafic scandaleux, que découlent tous les abus, disons plus, tous les fléaux qui affligent aujourd'hui l'humanité. Ce sont ces êtres vils, connus sous la dénomination d'agioteurs, qui ont détruit la confiance, qui chaque jour avilissent les assignats, élèvent le prix des matières d'or et d'argent, et de toutes les marchandises, à un taux exorbitant; c'est enfin par les effets funestes de leur mauvaise foi, et de leur révoltante cupidité, que le commerce n'est plus à présent qu'un honteux brigandage.

Un observateur rapporte avoir entendu dire dans beaucoup de lieux publics, que la société du Panthéon devient très-nombreuse et que, si elle est composée de quelques gens probes, il s'y trouve des terroristes connus pour avoir fait guillotiner, et d'autres qui

dans les premiers jours de prairial ont marché contre la Convention, avec les canonniers, au moment où le représentant Ferraud [Féraud] a été assassiné. Cet agent ajoute que l'on regarde cette société comme dangereuse, et que l'on pense que, si on voulait bien l'épurer, il y resterait peu de membres.

Un autre agent a recueilli dans le café de la République les observations suivantes. Les rentiers jetaient hier les hauts cris contre le corps législatif, sur son insouciance à leur égard. Tous les citoyens présents partageaient l'opinion que voici: „C'est une tyrannie et une vexation affreuse, de forcer à se défaire d'un assignat de 100 liv. pour 20 s. [1] ou même 10 s., tandis que le gouvernement ne le fournit aux rentiers que pour sa valeur nominale.“ [2] A ce propos on ajoutait celui-ci: „Le gouvernement comble de ses bienfaits ceux qui lui sont attachés; les membres des deux conseils et du directoire exécutif regorgent de tout, ne manquent de rien.“ Enfin, l'observateur termine en disant qu'il a remarqué, que ces différentes opinions ont de nombreux partisans de toutes parts, et qu'il règne dans les esprits un grand mécontentement.

Dans les cafés du palais Égalité, on s'entretenait du corps des 500; l'on disait qu'il ne mettait pas assez de maturité et de réflexion dans ses résolutions; on ajoutait que dans les départements la confiance ne reposait que sur les Anciens et sur le directoire exécutif. Dans d'autres cafés, les habitués prétendaient que sous peu de temps on parlerait de la paix générale.

Spectacles. Au théâtre de Feydeau la grande affluence de monde a causé un peu de tumulte; on s'étouffait. Pour rémédier à ce désordre, le ct. Basin a fait placer une sentinelle à chaque porte, afin que personne n'entrât plus; le calme s'est rétabli; mais l'ouvreuse de l'orchestre du côté droit s'est permis de proférer des injures et engageait les jeunes gens à forcer le factionnaire. Le bureau central prendra des informations particulières sur cette femme.

Au Vaudeville le premier et le dernier couplet du chant du départ ont reçu très-peu d'applaudissements; un particulier s'est permis, en plaisantant, de dire: *Comme c'est chaud!* Un autre lui a répondu: *Ça s'échauffera!*

A l'Emulation, la Marseillaise n'a pas été chantée; au Dramatique, l'orchestre n'a joué aucun air patriotique.

Au théâtre de Molière, un jeune homme de la réquisition, ayant applaudi d'une manière affectée au couplet *Tremblez tyrans*, a été remarqué, arrêté et conduit chez le commissaire de police, qui, après

---

[1] Par la loi du 19 frimaire an 4.
[2] Suivant le décret du 3 messidor an 3.

avoir examiné ses papiers, l'a renvoyé comme pensionnaire de la république à cause de ses blessures.

Dans tous les autres spectacles la Marseillaise a été accueillie du public, principalement le couplet *Tremblez tyrans et vous perfides,* que l'on a applaudi à 3 et 4 reprises.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*8 pluviose an 4.* Esprit public. Ce qui ajoute au mécontentement habituel de la classe indigente, de ne recevoir chaque jour que la même quantité de pain, c'est l'augmentation progressive de toutes les choses nécessaires à la vie, au prix desquelles un nombre considérable de citoyens sont de plus en plus dans l'impossibilité d'atteindre. Les esprits sont vivement agités dans ce moment-ci sur le bruit qui se répand, que d'ici à peu de temps le gouvernement doit faire cesser la fourniture du pain et de la viande.

Les ouvriers se plaignaient de la cessation de travaux; beaucoup de pères de familles murmurent hautement, de ce qu'on force leurs enfants de rejoindre. Ils voient avec amertume les principes du gouvernement actuel et paraissent s'occuper de tous les moyens de le contrarier.

L'on se plaint de la clémence des tribunaux envers les voleurs, qui, quoique atteints et convaincus de dilapidations et de vols considérables, se promènent hardiment dans les rues de Paris, surtout les voleurs de portefeuilles, qui en font leur état.

Les contestations qui s'élèvent journellement entre les locataires de maisons et les propriétaires, qui, dit-on, veulent faire payer les premiers en numéraire ou assignats au cours, peuvent, au rapport d'un observateur, avoir des suites funestes et fournir aux ennemis de la révolution des moyens d'exciter quelques mouvements.

Un [autre] observateur rapporte l'opinion suivante: „Le corps législatif est généralement malvu; le directoire exécutif a pour lui tous les patriotes exagérés et modérés.“

Rapport particulier d'un de nos observateurs: [On dit] que nous sommes sur le point d'avoir la guerre avec la Suisse, qu'avant un an nous aurons un —; beaucoup de murmures se font entendre relativement à l'arrestation des prêtres et à la fermeture des oratoires.

La taxe exorbitante à laquelle nombre de particuliers sont soumis, pour la contribution nouvelle de l'emprunt forcé, donne lieu à des plaintes très-amères. D'une part on prétend, qu'il règne une

monstruosité de moyens vexatoires qu'il serait possible de corriger en y mettant plus d'attention. D'un autre côté on dit, au sujet de l'instabilité du gouvernement relativement à la perception et imposition, sur lesquelles il paraît que l'on se propose de faire des changements: Que tous les malheurs de la France ne proviennent que de l'oscillation du gouvernement, qui, en faisant et défaisant perpétuellement, écarte absolument la confiance.

Spectacles. Au théâtre de Feydeau les airs patriotiques joués avant la levée de la toile ont été faiblement accueillis. Entre les 2 pièces on a chanté *Veillons au salut de l'Empire.* Cet hymne a été applaudi avec affectation, et l'on a entendu plusieurs personnes dire au parterre: *Chacun en prend pour son argent.*

Au théâtre de la République on se plaint de ce que beaucoup de personnes, pour n'être pas dans le cas d'applaudir aux chants patriotiques, se mouchent avec affectation et, par ce moyen, couvrent la voix de l'acteur, qui n'est pas entendu du public.

Au théâtre de Louvois l'observateur rapporte que le couplet *Tremblez tyrans, vous allez expier vos forfaits* a été applaudi par les spectateurs placés aux loges avec un transport qui n'a pas d'exemple.

A celui de la rue de Favart, même applaudissement à ce couplet de la part des loges, qui ont crié *bis;* le parterre a répondu *à bas les Chouans!*

A celui de la rue de Bondy on a chanté après la 1ère pièce des couplets sur l'emprunt forcé, que le public a trouvés très-mauvais; l'auteur a été demandé par dérision, et, sur la réponse faite par un acteur que la chanson avait été envoyée par le directoire exécutif, les citoyens ont déclaré qu'ils étaient pénétrés d'estime pour lui, mais que des chansons aussi sottement faites leur déplaisaient.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*9 pluviose an 4.* Esprit public. Paris est toujours calme. Les rapports de ce jour ne nous offrent rien de plus consolant qu'à l'ordinaire. De tous côtés, disent les agents de la police, les plaintes et les murmures se font entendre, chacun dit: Si cela dure, il sera impossible d'exister. La taxe des trois objets de première nécessité, savoir le pain, la viande et le bois, paraît assez généralement désirée, surtout d'après les inquiétudes que conçoit le public auquel on cherche à faire entendre qu'au premier ventose prochain les cartes de pain et de viande seront supprimées.

Le trafic désastreux de l'agiotage ne cesse pas. On a remarqué que hier sous les galeries du palais Égalité le nombre des brocanteurs était si considérable qu'ils obstruaient tous les passages; ils sont voués de plus en plus à l'exécration des gens honnêtes et du public, qui les regarde comme complices des principaux auteurs de la misère générale.

Le bruit se répand que le gouvernement doit incessamment prendre des mesures très-efficaces pour rémédier aux calamités dont nous venons de parler, et qu'elles auront spécialement pour objet de s'opposer à toute espèce d'accaparement, et de faire une guerre sérieuse à tous les gens connus sous le nom d'agioteurs.

On entend, dit un observateur, des murmures violents parmi la classe des citoyens propriétaires de chevaux; ils regardent la mesure de la réquisition comme tyrannique et attentatoire au droit de propriété, et ils disent qu'elle est émanée des Jacobins.

Un autre observateur rapporte sur le même objet, que les gens qui raisonnent sont très-contents du rapport du représentant Dubois de Crancé relatif à cette réquisition des chevaux, mais que des malveillants répondent que tous nos moyens ne sont pas aussi sûrs que le rapport l'annonce.

Un troisième agent expose, d'après les conversations qu'il a entendues, que l'opinion publique lui a paru très-balancée sur ce que nous devons craindre ou espérer des succès et de l'affermissement de la république, attendu, ajoute-t-il, que les fournisseurs, ainsi qu'on l'assurait, refusent de faire le service et de fournir, n'étant pas exactement payés des sommes qui leur sont dues.

Plusieurs habitués des cafés témoignaient hier des inquiétudes sur le sort de la Belgique; un d'eux a assuré que les assignats n'avaient plus de cours dans ce pays-là, d'où il venait, a-t-il ajouté, de recevoir une lettre par laquelle un de ses parents lui marquait de ne pas y retourner, parce que l'on craignait que les ennemis n'en prissent possession au commencement de la campagne prochaine.

Un agent rapporte qu'il a entendu des personnes se répandre hier en injures violentes contre le gouvernement, à l'occasion de l'emprunt forcé, et que, dans leur colère, ils disaient: „Il n'est pas possible de laisser subsister plus longtemps un gouvernement aussi tyrannique.“ Ils ajoutaient: „Il faut espérer que le peuple ouvrira enfin les yeux.“

En d'autres lieux on se plaignait très-amèrement, que ceux qui sont appelés en campagne pour des affaires essentielles fussent retenus chez eux, faute de numéraire, vu que dans les départements on refuse absolument les assignats, même au cours.

Spectacles. Au théâtre de Feydeau le couplet *Tremblez*

tyrans a été applaudi avec transport par une partie du public qui a demandé *bis;* à son tour le parterre a crié *à bas les Chouans*, et a accueilli avec la plus grande faveur l'invocation *Amour sacré de la patrie.*

A celui de la Cité, au passage du Barbier de Séville où Figaro dit à la pupille *Ah, comme les malheureux jeunes gens sont tourmentés,* plusieurs voix se sont écriées: *Cela est vrai!* et on y a beaucoup applaudi.

A celui du Vaudeville, la voix faible d'un chanteur enrhumé, qui a entonné l'hymne des Marseillais, a failli occasionner une rixe, par l'imprudence d'un militaire placé aux premières loges qui, croyant que c'était fait exprès, a demandé un autre chanteur; ce qui a eu lieu, malgré la lutte qui s'est manifestée entre les deux partis opposés; alors, dit l'observateur qui rapporte le fait, les jeunes gens qui étaient restés tranquilles ont applaudi avec une affectation marquée le couplet *De la tyrannie l'étendard sanglant est levé* que l'on a fait recommencer, nonobstant l'opposition du parquet. Le bruit a cessé à la fin de l'hymne.

Au théâtre de la rue Favart et à celui de la rue Martin les airs et chants patriotiques n'ont reçu d'applaudissements qu'au couplet de la Marseillaise *Tremblez tyrans.* Il en a été de même à celui de la rue Louvois.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*10 pluviose an 4.* Esprit public. Le calme se soutient. Tous les agents de la police s'accordent que l'augmentation progressive du prix de toutes choses donne chaque jour lieu à des plaintes et à des murmures dont les suites pourraient devenir dangereuses.

A voir tous les jours le concours innombrable des citoyens de toutes les classes qui se réunissent à la bourse et sous les galeries du palais Égalité, pour se livrer à un commerce illicite, on croirait que ce genre de spéculation est devenu universel, que tous les autres états sont absolument négligés; dans le fait, nous pouvons le dire avec vérité, il est devenu la base de toutes les opérations commerciales.

Par suite de ce que nous venons d'indiquer, le grand nombre des ouvriers inoccupés se plaignent très-amèrement et manifestent de l'inquiétude pour l'avenir. Il en est de même des malheureux

rentiers; ils ne cessent de dire: „Que veut-on faire de nous? N'obtiendrons-nous jamais quelques améliorations? Il y a déjà longtemps que nous sommes réduits à l'état le plus misérable."

Les observateurs rapportent que l'on s'entretient fort peu des nouvelles politiques, et que les citoyens ont un air très-réservé. On paraît assez satisfait de ce que la planche aux assignats va être enfin brisée;[1] on espère que cette mesure ramènera la confiance, donnera plus de crédit aux papiers qui rentreront dans la circulation, et qu'il résultera une baisse sensible dans le prix des marchandises.

Les citoyens sujets à la taxe de l'emprunt forcé ne cessent de se répandre en injures contre le gouvernement.

Spectacles. Au théâtre de Louvois on a applaudi avec transport aux passages suivants de la pièce d'Epponine[2] et Sabinus: *La liberté ne règne que par la justice et l'humanité; ceux qui s'abreuvent de sang sont des monstres; la nature nous a donné le courage de repousser l'oppression et de braver la tyrannie.* L'observateur qui fait ce rapport dit, qu'on ne doit attribuer cet applaudissement qu'aux détracteurs du gouvernement actuel, qui sont très-nombreux.

Au théâtre de la rue Favart, le couplet de la Marseillaise *Tremblez tyrans* a été très-applaudi par les loges qui ont demandé *bis;* mais le parterre s'y étant opposé, l'artiste a continué.

Au théâtre de la République, la Marseillaise a été chantée entre les deux pièces, les mécontents l'ont applaudie à leur manière. De suite on a joué la pièce du Somnambule, où il est question d'un jardin Anglais, dans le plan duquel il se trouve une montagne; comme cette montagne cache une belle vue, l'acteur annonce que cette *montagne sautera;* à ces paroles des applaudissements nombreux se font entendre fort longtemps.

Dans les autres spectacles le bon ordre et la tranquillité ont régné, les airs et chants patriotiques ont été applaudi faiblement dans les uns, et avec satisfaction dans les autres.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

---

[1] V. T. II, p. 499. La loi des 9/10 pluv. fixa cet acte au 30 du courant En attendant le directoire fit fabriquer encore 16 milliards, pour compléter la somme de 40 milliards fixée par la loi du 2 nivose an 4.

[2] Le rapp. du 14 écrit Eponine; les manuscrits de Tacite (Hist I, 67) justifient l'une et l'autre forme.

»*11 pluviose an 4.* Esprit public. Le prix des denrées se soutient à un taux exorbitant. Les pauvres rentiers paraissent avoir le cœur fermé à toute espérance. Quelques agents rapportent que plusieurs citoyens se plaignent très-amèrement de ne pas recevoir au jour marqué leur ration de viande chez les bouchers. Ce retard dans la fourniture fait tenir beaucoup de propos contre les bouchers et les commissaires aux distributions.

Le bruit se répand que l'on va faire des visites domiciliaires pour vérifier les fortunes individuelles.

Un de nos observateurs expose avoir entendu dire dans deux cafés qu'il a surveillés, qu'à Grenoble on arrêtait quantité de royalistes; cette nouvelle, ajoute-t-il, loin de trouver des contradicteurs, a fait dire à plusieurs particuliers, que cela n'était pas étonnant, attendu que la terreur avait repris son empire dans ce département. Le même agent observe que le public paraît très-impatient de ne pas entendre parler des armées, surtout au moment où l'on force les jeunes gens de rejoindre, et où l'on se propose de faire une réquisition considérable en chevaux.

On répand le bruit que les assignats vont être timbrés. Cette mesure paraît désirée par les uns, qui estiment que c'est un moyen sûr de connaître à fonds les fortunes. D'autres pensent qu'il deviendrait encore illusoire, attendu que les gens de campagne sont bien résolus de ne plus recevoir les papiers, quelque forme qu'on leur donne.

D'une autre part on dit que l'emprunt forcé est suspendu, qu'il va être établi un autre mode d'imposition et de perception qui atteindra tous les citoyens, mais que les sommes déjà payées ne seront pas restituées.

On dit que le gouvernement devait faire attention à la quantité de libraires et d'imprimeurs qui, ayant fait depuis la révolution une fortune considérable, ne devaient pas échapper à l'impôt de l'emprunt forcé.

Spectacles. Au théâtre du Vaudeville, l'observateur rapporte que la Marseillaise y a été fort peu applaudie, à l'exception du couplet *Tremblez tyrans et vous perfides*, qui a été écouté avec la plus grande faveur de toutes les parties de la salle.

A celui de la rue Martin, ce même couplet a été, dit l'observateur, chanté une seconde fois, malgré quelques voix opposantes qui n'ont pu l'emporter; on en a distingué une, partant du parterre, qui a crié *à bas les Chouans!* Il a été répondu par un autre: *Il y a moins de Chouans que de Jacobins.* Ces différends n'ont que très-légèrement troublé la tranquillité.

A Feydeau, le refrain *Tremblez tyrans* de l'hymne des Marseil-

lais a été chanté et rechanté au bruit des applaudissements les plus nombreux. L'observateur dit avoir entendu dire dans les corridors, que le gouvernement avait de grands ennemis, qui nous occasionneraient quelques événements.

Au théâtre de la rue Favart, dans la pièce de Camille ou le Souterrain, on a applaudi au passage suivant entre deux interlocuteurs, quand l'un dit: *J'ai vu des gens qui ont la plus mauvaise mine*, et que l'autre lui répond: *Il y en a beaucoup dans cette contrée.*

L'observateur qui a observé le théâtre de la Cité dit, qu'il a eu beaucoup de peine à contenir les casseurs de noisettes.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*12 pluviose an 4.* Esprit public. A quelques nuances près, dont nous rendrons compte, le calme s'est soutenu hier à Paris. Aux observations contenues dans nos précédents rapports nous ajouterons, que la cessation totale de la fourniture de la viande chez les bouchers de l'administration, qui a eu lieu hier dans toutes les sections, a produit un mécontentement universel; on a remarqué, principalement dans le quartier des halles et du marché St. Martin, que les femmes surtout ont tenu des propos assez violents contre le gouvernement et contre l'agence des subsistances. Nous apprenons à l'instant, que la distribution se fait comme de coutume.

Le rassemblement des marchands d'argent et autres brocanteurs de toute espèce est toujours considérable, leur commerce vraiment odieux devient de plus en plus funeste à la chose publique dont ils dévorent chaque jour la substance par leurs infâmes spéculations. On ne cesse de les voir avec horreur, de les regarder comme la source de tous les maux dont la société est si profondément affligée.

Les filles du monde fourmillent dans les rues qui avoisinent les spectacles; elles y raccrochent avec audace, et de la manière la plus scandaleuse, tous les passants.

On se plaint des crieurs de journaux, qui annoncent des nouvelles dont il n'est fait aucune mention dans leur feuille; c'est, dit-on, une fourberie de leur part. On pense que ces abus, préjudiciables d'ailleurs à l'intérêt et à la confiance publique, devraient être réprimés. Le bureau central fera surveiller les colporteurs.

Au café de Valois, on disait qu'il était de l'intérêt général de contenir l'ordre de choses actuel, attendu que d'une part les royalistes

n'avaient jamais fait que des sottises, et que de l'autre les Jacobins étaient tout prêts à reprendre de nouveau le système de terreur.

On craint fort que la France ne soit obligée au printemps prochain de soutenir une guerre terrible, on répand à cet égard beaucoup d'inquiétudes.

On se plaît de répandre de faux bruits, notamment ceux-ci: que l'emprunt forcé est suspendu, parce que beaucoup de particuliers ne sont pas en état de payer le premier tiers, même avec toute leur fortune, tandis, ajoute-t-on, que quantité de riches agioteurs ne sont pas même atteints, et que, suivant la loi, il ne doit y avoir qu'un quart des habitants pris dans la classe des plus riches qui doit être soumise à cette taxe.

Hier, dans plusiers cafés du palais Égalité, les habitués s'entretenaient des rescriptions portant promesse de remboursement en valeur métallique à trois mois d'échéance;[1] l'observateur témoin de ces conversations rapporte, qu'il lui a paru que l'on avait peu de confiance dans ce nouveau papier, qui, disait-on, perdait déjà quinze pour cent, et qui incessamment perdrait encore davantage; on regardait encore le terme du remboursement trop long, et on ajoutait que les marchands de bœufs avaient refusé de les prendre en payement.

Un second observateur dit que de toutes parts on pense que, vu la mauvaise répartition de l'emprunt forcé, il devient en quelque sorte impossible d'en opérer le recouvrement, et que cet état de choses augmente le nombre des mécontents et des ennemis de la république.

Hier, au café de la république, on tenait les propos qui suivent: „Qu'a fait aujourd'hui le directoire exécutif?" „Rien de trop bon!" „En dernière analyse le peuple et le pauvre rentier meurent toujours de faim; aujourd'hui point de viande, peut-être demain point de pain, d'ailleurs les assignats n'ont plus de valeur, que deviendra-t-on?"

Spectacles. Au théâtre des Arts, le public a applaudi avec transport le chant du départ. Dans la pièce de Tarare les deux passages suivants ont été, par trois fois, couverts des plus nombreux applaudissements. Le premier: *Le peuple juge et n'assassine pas.* Le second, à l'instant où l'on arrête Tarare pour le punir de ses méfaits: *Qu'ainsi périssent tous les usurpateurs!*

A Feydeau, le passage de la pièce de Roméo et Juliette, où il est dit *Plus de haines, plus de vengeances, plus de sang!* a excité en général et à plusieurs reprises les plus vifs applaudissements.

---

[1] V. l'arrêté du directoire du 21 nivose.

La Marseillaise n'a pas été chantée entre les deux pièces; on y a substitué un chœur patriotique dit *le serment de Lille*.

Au Vaudeville on a chanté une nouvelle chanson commençant par ces mots *Veillons au salut de la France*, et finissant par ceux-ci *Tremblez tyrans*. Ce refrain a été applaudi avec enthousiasme.

Au théâtre de la rue Favart quelques sifflements se sont fait entendre; la Marseillaise n'y a pas été chantée.

A celui de Molière la musique a joué les airs de la Marseillaise, du chant du départ et autres patriotiques. Après la première pièce, la Marseillaise a été chantée, on y a applaudi au couplet *tremblez tyrans*; les patriotes, dit l'observateur, ont accueilli les derniers couplets par forme de revanche.

A la Cité la Marseillaise a été chantée entre les deux pièces; le couplet *tremblez tyrans* a été applaudi, le dernier couplet froidement accueilli, un citoyen seul placé au parquet cria *bravo, bravo, à bas les Chouans!*

Au théâtre de la foire Germain, les airs et chants patriotiques ont été joués et chantés, les applaudissements ont été modérés.

Dans tous les spectacles ci-dessus, ainsi qu'aux boulevards, il ne s'est rien passé contre le bon ordre et la tranquillité. A ces derniers, on continue d'y applaudir à tout ce qui a rapport à la tyrannie, plus par habitude qu'à dessein de faire des applications malignes.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*14 pluviose an 4.* Esprit public. Le calme ordinaire n'a éprouvé aucune atteinte pendant la journée d'hier. De toutes parts les entretiens publics et privés ne roulent que sur l'extrême difficulté de la vie, en égard à l'augmentation révoltante et toujours progressive du prix des denrées. Les pauvres rentiers disent que la mort est préférable à la misère affreuse dans laquelle ils gémissent. La classe indigente fait entendre des murmures très-prononcés.

On se plaint vivement de la liberté dont jouissent tous les marchands d'argent et brocanteurs. On dit qu'ils sont sans doute autorisés à faire leur commerce, ou plutôt à exercer avec une sorte d'indemnité un pareil brigandage; tout cela fait la honte et la ruine de l'humanité.

Un observateur a entendu tenir par plusieurs citoyens de la

classe indigente et ouvrière les propos suivants: „Le nombre des mécontents contre la république augmente tous les jours; on sera forcé de faire le métier de voleur, pour pouvoir exister, à l'exemple des agents d'administration."

Au petit foyer du théâtre Louvois, on disait que la représentation de la pièce d'Eponine et Sabinus[1] avait été suspendue, parce que le public avait trouvé matière à faire des applications contre le gouvernement. D'autres disaient que l'on devait employer la même mesure pour défendre le chant des airs patriotiques qui prêtaient aux mêmes allusions contre le gouvernement. Le résumé de cette conversation fut, que c'était une nouvelle tyrannie qui ne réussirait pas, parce qu'il restait encore assez d'honnêtes gens pour s'y opposer.

Les mêmes inquiétudes se manifestent sur les préparatifs et événements des hostilités qui doivent, dit-on, avoir lieu au printemps prochain. On en appréhende les issues, et on désire sincèrement, que le gouvernement s'occupe efficacement de procurer une paix solide à la France.

D'une autre part on dit que nous sommes menacés de la guerre, même avec les puissances que nous traitons comme amies, comme l'Espagne et la Prusse.

Le recouvrement de l'emprunt forcé devient de plus en plus difficile. Dans les cafés on rapportait, que dans une commune près d'Orléans des particuliers, se trouvant surtaxés, avaient menacé les taxateurs qui, pour éviter la fureur des contribuables, avaient été obligés de se cacher.

Dans quelques cafés on parlait des massacres qui se commettent dans les environs de Rouen, où l'on brûle même les fermes; l'on attribuait ces atrocités aux mesures désastreuses de l'emprunt forcé.

Spectacles. Au théâtre de la rue Martin quelques applaudissements ironiques se sont fait entendre aux couplets de la Marseillaise qui a été chantée avant la pièce; mais, dit l'observateur présent, ils ont été couverts par d'autres applaudissements plus sincères; il en est résulté quelques propos qui n'ont pas eu de suite.

A celui de la République, on a joué la pièce de Calas: tout ce qui a rapport à la liberté, à la justice et à l'humanité, a été bien accueilli, surtout le passage où l'on parlait de Louis XIV; il y est dit qu'il fit le malheur du monde. La Marseillaise y a été chantée, on y a fortement applaudi au couplet *tremblez tyrans.*

L'affluence des spectateurs était considérable à Feydeau; on

[1] V. le rapport du 10 pluv.

a donné la famille indigente. Cette pièce a été écoutée avec plaisir par un public nombreux, qui a fortement applaudi le passage suivant : *Peut-on voir des indigents, tandis qu'il y a tant de personnes qui regorgent de richesses!* Le spectacle a été terminé par Toberne ou le pêcheur suédois. On y a vivement applaudi à toutes les allusions propres à faire haïr la tyrannie. Entre les deux pièces les chœurs ont chanté l'hymne qui a été chanté au Champ-de-Mars le jour du serment; il a été très-peu applaudi, ainsi que tous les airs patriotiques qui ont été joués avant la levée de la toile.

Au Vaudeville, dans la pièce des fausses conjectures, le couplet qui a rapport à l'objet du retour des honnêtes gens a été très-applaudi et redemandé; on y a chanté l'hymne des Marseillais, le couplet *tremblez tyrans, vous allez expier vos forfaits* a été applaudi avec transport. Le refrain de l'hymne à la liberté a reçu aussi des applaudissements. L'observateur qui transmet ces renseignements rapporte, que les femmes publiques y raccrochent avec une impunité scandaleuse.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*15 pluviose an 4.* Esprit public. La classe indigente souffre d'autant plus, que nombre d'ouvriers sont aujourd'hui sans occupation. Le sort des rentiers, vraiment affligeant, mérite toute l'attention du gouvernement; la plupart d'entr'eux sont âgés, infirmes et chargés de famille.

Les êtres vils qu'on appelle brocanteurs paraissent dans ce moment-ci avoir le privilége exclusif de vivre dans l'aisance, engraissés de la substance des malheureux; ils font journellement une dépense scandaleuse, achetant tantôt sous leur nom, tantôt sous des noms supposés, des immeubles qu'ils revendent et rachètent encore; ils mettent en usage toutes sortes de ruses et de manœuvres pour échapper aux contributions, auxquelles les autres citoyens sont soumis; en un mot, tout est profit pour eux, tandis que les nécessiteux périssent de besoin et d'inanition. Ces monopoleurs sont plus que amais proscrits dans l'opinion publique.

Nous apprenons par des renseignements qui viennent de nous être transmis : 1° que jusqu'à présent toutes les recherches tendantes à découvrir le lieu où s'imprime un ouvrage de Lebois intitulé *Parallèle du gouvernement de Robespierre avec le gouvernement actuel*, ont été infructueuses. 2 que toutes les tentatives ayant pour objet

de se procurer *l'Adresse d'un proscrit à la Convention* ont été également sans fruit. 3° que l'on n'a que des doutes sur le local de l'imprimerie des *Patriotes opprimés;* on pense qu'elle est placée rue du Sentier, à l'imprimerie de Franklin.

Un des agents de la police rapporte, qu'il ne lui est pas possible de pénétrer dans cette imprimerie, parce qu'il en a déjà arrêté une fois le directeur. Le bureau central fera continuer la plus exacte surveillance pour parvenir, s'il est possible, à la découverte de ces différents objets.

Un observateur rapporte formellement, que de toutes parts on se plaint, qu'il se commet journellement dans Paris des vols et des assassinats; il ajoute que l'on remarque, que le gouvernement paye cependant assez largement les soldats de la légion de police, tant à pied qu'à cheval, que l'on voit plutôt dans les cafés, et avec des filles débauchées, qu'à leur poste. Deux autres agents disent que l'on appréhende beaucoup, que la misère et les circonstances difficiles ne servent de prétexte aux malveillants pour troubler l'ordre et la tranquillité, et que déjà plusieurs déclament contre le gouvernement républicain.

Les finances sont plus exposées que jamais à la plus amère censure. Hier, dans les cafés, on prétendait que les députés étaient dans le plus grand embarras, et que surtout en finances ils ne savaient plus quel parti prendre. On dit encore que, par le moyen de l'emprunt forcé, il doit être rentré beaucoup d'assignats. On observe que ceux qui sont restés dans la circulation, n'en sont pas moins avilis. De là on conclue que l'opération est manquée, et que la confiance, au lieu de se rétablir, diminue chaque jour; on n'hésite pas d'en accuser le gouvernement.

Spectacles. Au théâtre de la rue Favart, suivant l'usage, il y a eu beaucoup d'applaudissements au couplet *tremblez tyrans.*

A celui de l'Émulation, le couplet de *Français magnanimes* et celui *Amour sacré de la patrie* ont été omis. Le bureau central va mander les directeurs pour connaître la cause de cette omission. A celui de *tremblez tyrans,* qui a été chanté, les applaudissements ne se sont fait entendre qu'à ces mots *Vos projets parricides;* on a crié *bis.* Mais l'acteur, qui a montré beaucoup de froideur en chantant, s'est retiré.

A Feydeau, on a chanté, mais fort mal, l'hymne patriotique dont le refrain est: *Nous ne reconnaissons, en détestant les rois, que l'amour des vertus et l'empire des lois.* Quelques huées se sont fait entendre. Cependant, au 1er vers du dernier couplet, les applaudissements sont devenus si bruyants, que la voix de l'acteur en a

été totalement couverte. L'observateur rapporte que ces applaudissements étaient plutôt l'effet de l'ironie, que celui du plaisir.

Au théâtre des Arts, le refrain de l'hymne à la liberté a été applaudi comme de coutume, avec répétition. Dans l'hymne des Marseillais le passage des complices de Bouillé a été couvert d'applaudissements dus à l'énergie de l'artiste. L'observateur chargé de la surveillance de ce théâtre rapporte, que l'on a remarqué, à la strophe *Liberté chérie*, que tous les citoyens, par leurs applaudissements, témoignaient le plus grand désir de l'obtenir, et que ces mêmes applaudissements exprimaient encore l'horreur éternelle de la tyrannie de Robespierre.

Au théâtre de la République, il s'est manifesté un léger mouvement, occasionné par la différence d'opinions; quelques voix du parquet ont crié *à bas les Chouans!* Mais le calme s'est rétabli presque aussitôt.

A tous les spectacles cités ci-dessus, ainsi qu'aux autres, dont il n'est pas fait mention, la tranquillité n'a pas été troublée.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Houdeyer.«

---

16 pluviose an 4. Esprit public. Le public est pénétré des sentiments de la plus profonde indignation contre les gens appelés agioteurs; aussi a-t-on vu avec plaisir l'opération qui s'est faite hier au café de Chartres, dont l'objet était de donner la chasse à ces fripons.

La classe indigente, mécontente de ne recevoir habituellement que la même quantité de pain, ainsi que du retard que l'on éprouve journellement à la distribution de la viande, manifeste son mécontentement; le public, dans l'amertume de sa douleur, taxe les boulangers, les bouchers, commissaires de sections et agents de subsistances, d'infidélités et de prévarications; le gouvernement même est peu ménagé dans les discours qui se font entendre de toutes parts; entre autres choses, on dit qu'il vaudrait beaucoup mieux exister sous le despotisme le plus dur, que de mourir de faim au milieu de l'abondance.

On répand les plus vives inquiétudes sur le bruit qui court, que, très-prochainement, il n'y aura plus de distributions de pain et de viande dans les sections.[1]

[1] Le 12 pluviose, le directoire avait arrêté que ces distributions cesseraient à compter du 1 ventose prochain.

On se loue beaucoup des soins et de l'activité du ministre de la police générale, à ramener la salubrité dans Paris; déjà, dit-on, les rues sont plus propres, et l'on respire un air plus pur.

On ne voit pas d'un oeil favorable les agents du gouvernement chargés des approvisionnements; on les regarde comme les instruments de dilapidation de la chose publique.

Les malveillans accusent le gouvernement de vouloir rétablir la terreur.

Dans plusieurs cafés, les habitués critiquaient hier beaucoup la dénomination de Chouans attribuée à nombre de gens assez inconsidérément; on disait que c'était le vrai moyen de perpétuer les haines et les vengeances contre [entre?] les citoyens.

La réquisition des chevaux[1] est approuvée par plusieurs citoyens; d'autres la blâment comme une mesure tyrannique et très-préjudiciable à l'agriculture. On s'alarmait hier beaucoup, dans certains cafés, des préparatifs de guerre que fait l'Espagne ; on croyait que le gouvernement français devrait y faire passer un agent qui joignit au patriotisme les lumières nécessaires pour prévenir une rupture fâcheuse.

D'une autre part, le bruit se répand que les préliminaires de la paix avec l'empereur ont été signés à Bruxelles.

Un agent rapporte que le bruit court que l'on va diminuer les taxes de l'emprunt forcé, faites, dit-on, sans réflexions et trop précipitamment.

Un autre observateur dit que plusieurs colporteurs annonçaient hier la suspension de l'emprunt; ce qui a induit en erreur beaucoup de citoyens, qui ont cru que l'emprunt forcé était suspendu, tandis qu'il s'agissait de l'emprunt relatif aux tontines.[2]

Spectacles. Au théâtre des Arts les airs patriotiques ont été joués, le chant du départ a été très-applaudi, excepté des premières loges; la représentation était au bénéfice des pauvres.

Au théâtre de Louvois on a joué la Marseillaise et *Ça ira;* la 1re n'a pas été applaudie, et le second air fort peu; entre le second et le 3me acte de Sapho on a chanté l'hymne *Veillons au salut de l'empire*, qui a été applaudi sans aucune application maligne.

A celui de la rue Favart on a chanté le chant du départ, qui a été entendu paisiblement.

Au Vaudeville on a observé que les applications au couplet *tremblez tyrans* avaient été marquées de plus en plus; on y a applaudi

[1] Loi du 15 pluv.

[2] L'emprunt par voie de tontine nationale, ouverte par décret du 26 messidor an 3, fut suspendu par la loi du 17 pluviose an 4.

à trois reprises; la répétition a été demandée de toutes parts; mais l'acteur s'y est refusé. La strophe *Français, guerriers magnanimes* a été omise. Cette omission a eu également lieu dans les spectacles des boulevards.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*17 pluviose an 4.* Esprit public. Le prix révoltant de toutes choses indispensables à la vie donne lieu chaque jour à des discours très-inconsidérés, tels que celui-ci: „Il faut un second Robespierre pour faire exécuter les lois; autrement c'en est fait de la république." Si l'on jugeait des sentiments du peuple par ces propos isolés, on pourrait peut-être concevoir quelques craintes; mais la masse paraît généralement avoir des intentions raisonnables, et l'on doit penser que le besoin et les longues privations arrachent souvent à quelques individus des expressions, que le cœur désavoue, et qu'une lueur d'espérance pourrait sans doute retenir.

Le trafic honteux et barbare de l'agiotage continue toujours avec la même fureur; les fripons qui l'exercent sont voués de plus en plus à l'exécration publique; il n'est pas un patriote et un citoyen honnête, qui ne désirent ardemment l'anéantissement d'un pareil brigandage, dont les effets ont été et sont encore si funestes à la société.

Il n'est pas d'entretiens sur les vols qui se commettent journellement à Paris, où les bons citoyens ne manifestent le désir de voir exécuter en France les dispositions du code pénal des cantons Suisses; en conséquence, ils pensent qu'il serait convenable de condamner les voleurs aux travaux publics dans le lieu même où ils ont commis le délit, et encore de les empêcher de communiquer, si ce n'est aux heures des travaux, pendant la durée desquels l'usage de la parole leur serait même interdite entre eux. On voudrait enfin, que ces scélérats, qui portent la désolation et la mort dans le sein de la société, éprouvaient des châtiments qui puissent les épouvanter et, conséquemment, rendre leurs crimes plus rares.

Le bruit se propage de plus en plus, que vers la fin du mois les cartes de pain et de viande seront supprimées; cette nouvelle fait concevoir les plus grandes inquiétudes, elle excite déjà même beaucoup de murmures.

Un observateur rapporte que, dans les cafés qu'il a surveillés, il a entendu grand nombre de citoyens qui lui ont paru fort mécon-

tents du choix, que l'on vient de faire, de la plupart des membres qui doivent composer les douze municipalités;[1] les citoyens, continue l'observateur, inquiets d'une pareille élection, disaient entre eux: „Qu'allons-nous devenir, et comment iront les affaires dont la conduite va être confiée à la plupart de ceux qui formaient les comités révolutionnaires?“ On se résumait en disant que, probablement, le directoire exécutif avait été induit en erreur par des intrigants dont les vues sont, sans doute, perfides.

Un autre observateur, témoin d'une conversation que tenaient entr'eux les habitués du café de Valois, rapporte qu'ils disaient, que le directoire exécutif avait agité la question, savoir, s'il ne serait pas convenable de faire réincarcérer les prêtres, les ci-devant nobles, et tous ceux qui étaient détenus au 9 thermidor an 2. Il ajoute que quelques citoyens prétendaient, que ces mesures étaient sollicitées par les patriotes de 89, connus pour être les assassins de ceux qui étaient l'objet de leur haine et des vives passions qui les animaient. Le même agent dit qu'au café Coraza les habitués ordinaires de ce lieu public, en parlant de la réunion des patriotes de 89 au Panthéon, prétendaient qu'il serait à désirer pour le bien général, qu'il existât de pareilles sociétés dans toute l'étendue de la république, et que les clubs seuls étaient la sauve-garde du peuple.

Les amateurs des beaux-arts, dit un observateur, se récrient sur l'exportation fréquente de nos beaux tableaux et meubles précieux chez l'étranger; ils gémissent encore davantage sur la disparition des manuscrits et livres précieux.

La plupart des citoyens s'entretiennent des apparences importantes de la continuation de la guerre; on souffre et on gémit de sa prolongation, après avoir eu la douce perspective d'une paix honorable pour la république. On voit, dit un observateur, des citoyens qui en redoutent les suites; et d'autres qui se résignent courageusement. La malheureuse guerre de la Vendée fait aussi le sujet des entretiens publics et privés; on dit que les Chouans se multiplient dans les environs de Vire et de Falaise.

Dans le café Coraza, dont nous avons déjà fait mention, un observateur rapporte que des citoyens qui s'y sont rassemblés hier, vers les 10 heures du soir, s'entretenaient d'une conspiration découverte à Lyon, dont le foyer était dans le département du Jura; ils disaient que les pièces qui vont incessamment paraître feraient connaître les rapports qu'elles avaient avec les événements de Germinal, Prairial et Vendémiaire dernier.

On répand le bruit qu'il va s'ouvrir une banque nouvelle, dont

[1] La loi du 4 en avait attribué au directoire la nomination provisoire.

l'administration sera confiée à ceux qui tenaient ci-devant la caisse d'escompte; on dit qu'on y payera en numéraire.

Spectacles. Au théâtre de la Cité on a chanté la Marseillaise; le couplet où il s'agit de Bouillé et de ses complices a été supprimé, au rapport de l'observateur, qui ajoute que cette omission est assez fréquente à ce spectacle.

Les spectacles du boulevard, malgré l'affluence de monde, ont été aussi tranquilles qu'on puisse le désirer; si ce n'est au théâtre d'Audinot, où il s'est fait un peu de bruit, causé par une femme de mauvaise vie qui, conduite chez le commissaire de police, est disparue au moyen de ce que la garde n'était pas assez nombreuse pour en imposer aux libertins, qui prirent son parti et favorisèrent son évasion.

Au théâtre de la République les airs patriotiques ont été joués avant la levée de la toile, et très-peu applaudis; entre les deux pièces l'hymne des Marseillais a été chanté en entier; on y a applaudi, comme de coutume, aux couplets qui prêtent à l'allusion, malgré plusieurs voix parties des différents points de la salle qui ont crié *à bas les Chouans*. Cette lutte n'a causé aucun désordre.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

«*18 pluviose an 4.* Esprit public. Paris continue de présenter le tableau du calme et de la tranquillité. Le bruit, qui se répand de plus en plus, de la prochaine suppression des cartes de pain et de viande porte la désolation dans tous les cœurs, et donne lieu aux clameurs les plus violentes; plusieurs femmes [disaient]: „Nous irons aux *Cinq Sires*, comme nous avons été au *Véto*; cela ne durera pas encore longtemps."

On a remarqué qu'hier il n'y avait pas de marchands d'argent et de brocanteurs au palais Égalité; on pense que la chasse, qui leur a été faite un de ces jours précédents, les a sans doute épouvantés.

Il résulte de quelques renseignements particuliers qui nous ont été transmis: 1° que les séances de la société du Panthéon sont toujours fort orageuses. 2° que les membres de cette société s'y sont plaint de l'acharnement que mettent certains journalistes à les ridiculiser et à avilir leurs opérations. 3° qu'on y a lu des lettres venant des environs de Lyon, qui annoncent que la présence de Reverchon en cette ville a produit un bon effet, tant pour la dimi-

nution du prix des denrées, que pour opérer le recouvrement de l'emprunt forcé.

Depuis quelque temps, vers minuit, il passe à l'hôtel Soissons un groupe de citoyens qui crient *à bas les Chouans!* Ces cris nocturnes, quoique patriotiques, pouvant être de nature à troubler le repos public et à exciter des mouvements, le bureau central établira à cet égard une surveillance particulière et très-active.

On dit que l'armistice va cesser au 15 février vieux style, que la république est au dénuement total de chevaux, et que la marine n'offre pas beaucoup de ressource pour lutter contre une puissance maritime aussi considérable et formidable, que celle de notre ennemi invétéré.

L'augmentation du prix des valeurs métalliques donne les plus vives inquiétudes aux bons citoyens; chacun se demande, quand finira donc ce désordre dans les finances, qui met une infinité de particuliers hors d'état de vivre.

On prétend que les agioteurs s'emparent des rescriptions, comme de tout le reste, moyennant une perte assez considérable.

Spectacles. Au théâtre de la République l'acteur a substitué aux mots du couplet *Tremblez tyrans* ceux-ci *Tremblez Chouans;* il a été applaudi de toutes parts, le couplet a été répété; l'observateur rapporte que le parti de l'opposition a manifesté sa joie, et que de différents points de la salle on a crié *A bas les chouans!* ce qui a causé un peu de rumeur, appaisée par la levée de la toile.

Au théâtre de l'Emulation la Marseillaise n'a été chantée qu'en partie, l'acteur ayant omis quelques couplets, notamment ceux-ci *Tremblez tyrans* et *Français, guerriers magnanimes.* Les applaudissements ont été très-faibles à la fin des derniers couplets de l'hymne. Le bureau central a engagé tous les directeurs des théâtres à la plus grande surveillance pour que ces omissions n'arrivent plus.

Au Vaudeville le couplet *Français, guerriers magnanimes* n'a pas été chanté; celui *tremblez tyrans* a été, comme de coutume, couvert d'applaudissements; l'hymne à la liberté a été écoutée, de tous les points de la salle, avec les marques de l'ironie la moins équivoque.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*19 pluviose an 4.* Esprit public. Le public, fatigué à l'excès de l'augmentation effrayante du prix des denrées, semble

perdre aujourd'hui toute espérance. Ce découragement est l'effet de l'arrêté du directoire exécutif qui annonce, qu'au 1er ventose il n'y aura plus que les indigents et les infirmes qui auront droit à la distribution du pain et de la viande; on craint que cette classe ne soit réduite à un très-petit nombre d'individus; en un mot, cette mesure économique alarme les citoyens, cause beaucoup d'inquiétudes, et porte la consternation dans tous les cœurs. La classe indigente se persuade, que la suppression des cartes va donner un aliment de plus à la cupidité de ceux qui, depuis longtemps, sont accoutumés à spéculer sur la misère publique, et à devorer la substance de tous les malheureux. On craint, dit-on, que cet état tout à la fois si méprisable et si cruel, les agioteurs ne profitent de cette circonstance extrême pour courir les campagnes, afin d'accaparer à tout prix les grains et denrées, et qu'à moins d'une taxe fixée par le gouvernement il ne soit plus possible de se procurer le nécessaire.

Il règne encore une telle divergence d'opinions sur le choix des membres qui doivent composer les municipalités, que nous ne pouvons en ce moment donner un résultat positif; ce que nous savons en général sur cet objet se réduit aux observations suivantes. Les uns pensent que ces places importantes sont confiées à de francs républicains, capables par leur énergie, de soutenir les intérêts du peuple et d'affermir les principes de la constitution. D'autres qui ne sont pas du même avis, et c'est le plus petit nombre, persuadés que les affaires seront mal gouvernées par ces nouveaux candidats, qu'ils envisagent comme d'anciens membres de comités révolutionnaires d'une ignorance et d'une immoralité profonde, craignent que le public ne soit encore exposé à de nouvelles persécutions.

Un observateur rapporte avoir entendu beaucoup de femmes regretter amèrement les plaisirs de l'ancien carnaval.

Presque tous les observateurs s'accordent à nous dire, que le public, trop occupé dans ce moment-ci d'intérêts personnels, et qui les touchent sensiblement, se livre peu aux discussions de la politique. Au café de la République, il était question de l'emprunt forcé, que l'on disait ne pas se percevoir, ni à Paris ni dans les départements, parce que, personne n'aimant l'ordre actuel des choses, chacun ne payait que comme contraint. Ces assertions ont été contredites par des militaires.

Spectacles. C'est au théâtre de la République qu'éclata spécialement le patriotisme. Tous les couplets de la Marseillaise ont été chantés et applaudis, et surtout celui *Tremblez Chouans*, mot substitué à celui de *tyrans*. Les cris de *bravo*, et *à bas les Chouans!* se sont fait entendre de tous les points de la salle.

Au théâtre des Arts, où il y avait un monde considérable, l'observateur dit n'avoir remarqué aucune application ironique.

Au théâtre de la rue Martin, l'hymne à la liberté n'a reçu d'applaudissements qu'au couplet *Tremblez tyrans*, qui a été accueilli avec transport, au milieu des cris de *bravo* qui se sont fait entendre de toutes parts; la strophe *Français, guerriers magnanimes* a été omise. Cette omission a été remarquée aussi au théâtre de la Cité, où l'on a seulement applaudi au couplet *Tremblez tyrans!*

Au théâtre de Louvois les airs patriotiques, joués avant la levée de la toile, ont été peu applaudis. L'hymne *Veillons au salut de la patrie* a été chantée entre les deux pièces; le refrain *Tremblez tyrans* a été couvert de bravos et d'applaudissements nombreux.

Les théâtres des boulevards n'ont offert rien de très-intéressant.

Au Vaudeville le couplet *Tremblez tyrans* de la Marseillaise a été applaudi avec un enthousiasme dont il y a peu d'exemples; il a été redemandé, mais inutilement, attendu l'opposition d'une autre classe de citoyens qui, de leur côté, ont vivement applaudi la strophe *de la liberté*, en criant *à bas les Chouans!*

A Feydeau l'hymne des Marseillais a été chanté entre les deux pièces; les deux couplets de *Français, guerriers magnanimes* et *Tremblez tyrans* ont été très-applaudis, notamment le dernier, qui a été répété par l'acteur qui s'est aperçu que la plupart des spectateurs semblaient l'exiger. On a remarqué que le dernier vers commençant par ces mots *Liberté, liberté chérie*, qui ci-devant était fort accueilli par le public, n'a pas excité un seul claquement de mains.

Le bureau central a mandé plusieurs directeurs, pour savoir d'eux la raison de l'omission affectée des couplets. Ils ont répondu que ces couplets avaient été ajoutés longtemps après la publication de l'hymne des Marseillais, mais qu'ils veilleraient à ce qu'ils fussent chantés désormais.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*20 pluviose an 4.* Esprit public. Paris est calme, mais il existe une fermentation sourde. Le renchérissement excessif de toutes choses, joint à la suppression prochaine des cartes de pain et de viande, augmente de plus en plus le mécontentement public.

Les marchands sont menacés, les malveillants s'agitent en tout sens, les murmures éclatent, le gouvernement est injurié sans pudeur

et sans ménagement. Entre autres discours tenus par les ouvriers on remarque ceux-ci: 1° „Quand la bastille a été prise, nous n'avions pas d'armes; nous marcherons de même.“ 2° „Pourvu que ces hommes en place vivent et s'enrichissent, ils s'embarrassent fort peu de la misère du peuple.“

Nous avons dit dans notre feuille précédente, qu'il régnait une grande divergence d'opinion sur l'organisation des nouvelles municipalités; les choses à cet égard paraissent être encore du même état. D'une part, on dit qu'elles sont composées d'hommes flétris par l'opinion publique, d'agents de comités révolutionnaires, choisis parmi les membres du club du Panthéon, pour lesquels, dit-on encore, on n'aura ni respect ni confiance. On citait particulièrement un nommé Baudin, ex-vicaire de l'évêque Gobel, l'homme le plus immoral, souillé de tous les crimes, qui, dans le temps de la terreur, a fait massacrer un citoyen dont il a ensuite épousé la femme.[1] D'un autre côté, l'on prétendait que ces hommes, prononcés pour la république, donneraient le mouvement nécessaire aux affaires.

Un observateur rapporte avoir entendu dire hier dans un cabaret de la rue de la Loi, que dans les départements on avilissait d'une manière très-indécente les assignats, au point que dans les rues de la ville de Melun on avait, le 17 courant, publiquement crié à 7 s. l'assignat de 100 liv.

Le retranchement du pain et de la viande trouve des apologistes; quelques habitués des cafés prétendaient qu'on avait blessé les principes de l'égalité en admettant les Parisiens seuls à cette faveur exclusive; d'autres observaient que cette mesure, dans le temps, avait été nécessaire pour soutenir les opérations de la représentation nationale qui, sans ce moyen, si elle eût habité une autre commune, n'existerait plus depuis longtemps.

Dans plusieurs lieux publics, où l'on s'entretenait hier de l'emprunt forcé, l'on disait que les riches propriétaires et les agioteurs n'avaient pas encore acquitté leur contingent, et qu'on avait envoyé des avertissements à nombre de citoyens dont toute la fortune ne leur permettait pas de donner le quart de ce qu'on exigeait d'eux. Un observateur rapporte avoir appris que les rescriptions perdaient déjà 60 p° $_0$, et a entendu dire que bientôt elles seraient aussi discréditées que les assignats. On désire que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour faire rendre compte de la valeur réelle de l'hypothèque des assignats, et l'on dit qu'il n'y a que ce moyen de donner de la confiance aux nouvelles rescriptions.

[1] C'est ce même Baudin qui, plus tard, fut nommé „commissaire du directoire près le bureau central“ T. II. p. 442.

Spectacles. Au théâtre de la République, le couplet *Tremblez tyrans*, auquel on a substitué le mot *Chouans*, a été répété au milieu des cris de bravo et d'applaudissements nombreux, nonobstant quelques oppositions.

Aux spectacles de Feydeau, de la rue Favart et de la Cité, tout s'est passé avec tranquillité, mais toujours avec les mêmes dispositions ironiques du public, aux couplets de *Tremblez tyrans*.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«

»*21 pluviose an 4.* Esprit public. Les murmures du public sur la cessation prochaine des distributions journalières de pain et de viande semblent prendre un caractère dangereux. Les propos les moins ménagés contre le gouvernement se débitent de toutes parts, avec tout le fiel que peuvent suggérer la vengeance et la colère, surtout à la plupart des ouvriers sans travail qui comptaient, au contraire, sur une augmentation dans la distribution. On conçoit également les plus grandes inquiétudes sur la manière dont les objets de première nécessité seront taxés.

Chez un marchand de vin rue Martin, en face du marché du ci-devant Prieuré, où il y avait beaucoup de monde et surtout des femmes qui, dans le langage qui leur est propre, débitaient les plus fortes invectives contre le corps législatif, on s'exprimait de la manière suivante: „La belle B... de république de voleurs! après nous avoir fait guillotiner, ils nous font mourir de faim. Encore, Robespierre ne nous faisait pas languir, il ne faisait mourir que les riches; mais ceux-ci font mourir le peuple tous les jours.“ Les femmes ajoutaient que „les députés avaient bien soin de se faire payer leur traitement en grains.“

Dans les cafés du palais Égalité on disait que le public ne pourra ajouter foi aux promesses que fait le gouvernement, que lorsqu'il en ressentira les effets; car, ajoutait-on, on a été trompé tant de fois, que la confiance est perdue.

Hier au jardin Égalité on n'a vu que très-peu de ces hommes connus pour brocanteurs, agioteurs et marchands d'argent.

On a vu hier quelques gens masqués que ci-devant on appelait chiant-lits.

On répand dans ce moment-ci beaucoup d'inquiétudes sur la formation d'une nouvelle compagnie de voleurs. On craint qu'à l'époque de la suppression des cartes le nombre ne s'en multiplie. On est également inquiet de la stagnation du commerce. Un des

agents dit que l'avenir fait frémir, surtout, quand on pense que le marchand ne vend pas, que l'ouvrier ne travaille plus, et que, pour surcroît de malheur, on va enlever à celui-ci les moyens d'exister.

Le public crie beaucoup contre la plupart des individus choisis pour exercer les fonctions municipales; on redoute leur gestion, et l'on s'attend bien que les suites en seront mauvaises.

[Dans] une discussion sur l'établissement prochain d'une banque nationale, on convenait assez généralement, qu'elle pourrait être d'une grande utilité pour faciliter la circulation du numéraire.

Les habitués du café de la république faisaient hier la paix avec l'empereur; ils débitaient que les chouans avaient été battus; ils assuraient encore que la taxe des denrées de première nécessité allait produire un bon effet, et que bientôt on verrait circuler la nouvelle monnaie.

Au café Valois, les avis étaient bien différents; on y critiquait avec la plus grande sévérité les opérations du gouvernement, et on prétendait que les choses allaient au plus mal.

Spectacles. L'affluence a été considérable hier. Le théâtre de la République a offert l'image du patriotisme le plus ardent, les airs et chants civiques y ont été applaudis de tous les points de la salle avec transport, sans ironie ni application maligne.

Aux autres spectacles, on a remarqué, comme à l'ordinaire, que le couplet *Tremblez tyrans* a été couvert d'applaudissements dérisoires par les spectateurs, qui paraissent toujours opposés à l'ordre des choses actuelles.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Houdeyer.«[1]

»*22 pluviose an 4.*[2] Esprit public. Paris a conservé pendant la journée d'hier la même apparence de tranquillité que les jours précédents. L'inquiétude se propage, les incertitudes sur la suppression des distributions journalières de pain et de viande, ainsi que sur la taxe de ces denrées de 1ère nécessité, agitent tous les esprits.

---

[1] Voilà la dernière pièce signée par Houdeyer. Il quitta le bureau, à ce qu'il paraît, ensemble avec Hannocque et Guérin (V. la note suivante). Plus tard, il fut nommé secrétaire général du département de la Seine, à la place de Dupin. V. le Moniteur du 14 prairial an 6.

[2] Dès ce temps, comme nous verrons, les trois membres du bureau central sont: Maisoncelle, Guermeur et Astier. Le rapport ci-dessous du 24 dit expressément: „les nouveaux membres du bureau central."

Les bons citoyens ne dissimulent pas leur indignation à la vue de l'accroissement rapide que reçoit chaque jour, à la bourse, le prix de valeur métallique. La différence du numéraire, compensé avec le papier, est dans ce moment hors de toute proportion, et pour peu que le 1er s'élève encore, on craint que le second ne soit absolument sans crédit et presque sans valeur.

Le bruit se répand, que les patriotes se disposent à célébrer une fête décadi prochain 30 pluviose à la ci-devant église Notre-Dame, et que dans les départements cette même cérémonie doit avoir également lieu. L'agent de police qui rapporte cette nouvelle, vraie ou fausse, ne nous fait point connaître les motifs et l'objet de cette fête.

L'établissement d'une banque nationale confiée à des étrangers faisait hier la matière des entretiens entre les habitués du café de Chartres, où l'on disait que les banquiers s'étaient engagés envers le gouvernement de lui fournir par mois 50 millions en numéraire, moyennant la cession qui leur serait faite d'une partie des forêts nationales et du château Trompette de Bordeaux. Les uns regardaient ce projet comme très-utile pour opérer de plus en plus le retirement d'une grande masse d'assignats. D'autres regardaient comme très-dangereux et fort impolitique, de donner à des étrangers une prépondérance aussi considérable.

Trois observateurs rapportent que le public prend très-peu de confiance dans les membres choisis pour composer les nouvelles municipalités, et qu'il manifeste ses regrets de ce que les fonctions n'aient pas été acceptées par des hommes probes et paisibles.

Aux cafés de Foy, Chartres et autres, on disait que le directoire ne doit faire cesser les distributions journalières de pain et de viande, que pour faire exciter un mouvement, à la faveur duquel on se défaira des membres qui déplaisent dans les 2 conseils. Au café de la République, les esprits étaient très-échauffés contre le gouvernement, et l'on y disait que, si le pain était taxé trop chèrement, il éclaterait un plan de conspiration dont le mot d'ordre écrit aux chapeaux des principaux factieux servirait de point de ralliement, et qu'il serait conçu en ces termes: *Peuple, lève-toi, il est temps, du pain!*

Dans les cafés on s'entretenait de la guerre de la Vendée; plusieurs citoyens assuraient avoir reçu des lettres particulières de ce pays-là qui annonçaient l'invasion des chouans sur notre territoire; on attribuait aux progrès de ces féroces ennemis de la république la hausse subite des louis.

L'on dit dans le public qu'il est de l'intérêt et de la politique du gouvernement, de soutenir le numéraire à un taux très-élevé.

pour retirer de plus grands avantages de l'emprunt forcé. Grand nombre de citoyens sont persuadés que, si les diverses professions étaient réunies en corporations, la police se ferait beaucoup plus facilement, et que l'on aurait beaucoup moins de peine à asseoir l'imposition.

Spectacles. Au théâtre de Feydeau le refrain de l'hymne *Veillons au salut de l'empire* a reçu, comme de coutume, beaucoup d'applaudissements ironiques de la part des jeunes gens placés à l'orchestre.

Au théâtre de la République la substitution des mots *tremblez Chouans* à ceux *tremblez tyrans* a été accueillie par les applaudissements les plus vifs. Dans tous les autres théâtres on a remarqué, comme à l'ordinaire, que les royalistes et frondeurs du gouvernement actuel saisissent toujours, avec une espèce de délire, tous les passages qui peuvent prêter aux applications contre ce qu'ils appellent aujourd'hui la tyrannie.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

»*23 pluviose an 4.* Esprit public. Persuadés que c'est en présentant, sans aucun déguisement, le tableau fidèle des observations qui nous sont transmises, que nous pourrons servir utilement la chose publique, nous nous ferons toujours un devoir de dire par-dessus toutes choses la vérité. Bien assurés d'ailleurs, qu'elle réunit le double avantage, en éclairant le gouvernement, de le mettre à portée de déjouer les complots de la malveillance, et de faire triompher les principes.

Au milieu de l'agitation des esprits, Paris reste calme. Le prix des denrées va toujours croissant, le public manifeste toujours les plus vives inquiétudes sur le sort qui l'attend, à l'époque de la cessation prochaine des distributions journalières du pain et de la viande. Nombre de citoyens disent hautement, qu'elles étaient devenues pour eux un soulagement précieux qui adoucissait leurs maux. Chacun se dit: „Comment ferons-nous désormais pour vivre? Toutes nos ressources sont épuisées.“ Tel est le langage que depuis longtemps, et surtout depuis quelques jours, on entend de toutes parts.

L'agiotage, quoique poursuivi avec vigueur en ce moment, exerce toujours ses ravages d'une manière atroce, les effets n'en sont pas moins funestes à la société. D'une autre part l'élévation

du prix du numéraire à la bourse, en avilissant de plus en plus les assignats, contribue, dit-on, au renchérissement progressif de toutes choses, et ne sert qu'à perpétuer cet état de misère qui accable la classe indigente, et surtout celle des pauvres rentiers.

Nous regardons comme très-important, de donner connaissance au gouvernement d'un propos qui se tient depuis quelques jours. Le voici littéralement tel qu'il est rapporté par l'observateur: *La République est à l'agonie, cinq cochons à vendre et un louis à acheter!*

Un autre agent dit que dans les cabarets les ouvriers tiennent les discours les plus menaçants, entr'autres que, *si on ne leur donne pas du pain, ils tomberont sur le directoire et la convention.* Enfin, continue cet agent, les esprits sont en ce moment très-agités.

Un troisième observateur rapporte que les malveillants cherchent à profiter des circonstances, pour décourager le peuple et lui inspirer la haine du gouvernement, en reprochant aux citoyens de s'être laissés désarmer après l'affaire du 13 vendémiaire. Un quatrième rapporte que dans la classe marchande on affiche ouvertement les principes royalistes, qu'on se permet même de dire que dans deux mois les Vendéens et le peuple mécontent rétabliront un roi. Beaucoup d'autres propos recueillis dans les cafés et autres lieux publics n'annoncent que trop, à quel point les ennemis du gouvernement s'agitent pour corrompre l'opinion publique.

On attend avec beaucoup d'impatience le résultat des délibérations du comité secret du conseil des 500, concernant le sort des pauvres rentiers.

On dit que le numéraire que l'on fait acheter est destiné au payement des troupes. On dit encore que les ressources du gouvernement sont tellement épuisées, qu'il n'y a que la paix seule qui puisse améliorer notre sort.

Le bruit se répand que le général Pichegru a demandé un renfort de trente mille hommes, sans lesquels, dit-on, il lui est impossible de poursuivre les opérations militaires; d'où l'on infère qu'une nouvelle réquisition va être décrétée.

Un observateur déclare avoir entendu dire dans les cafés qu'il a surveillés, que l'Angleterre avait déclaré la guerre à l'Espagne; et que dans ces mêmes lieux on disait, mais tout bas, que la France demandait l'alliance à l'Empereur.

Un des agents de police rapporte que dans beaucoup d'endroits, et principalement aux portes des boulangers, on dit ouvertement que les assignats ont sauvé la république, mais qu'ils finiront par la perdre, si le gouvernement ne trouve pas les moyens d'en ranimer la confiance.

Spectacles. Le théâtre des Arts a été tumultueux, mais

seulement à cause de l'affluence des spectateurs; le chant du départ a été fort applaudi.

Au théâtre des Amis de la patrie, rue de Louvois, l'hymne *Veillons au salut de l'Empire* n'a été que faiblement applaudi; mais dans la pièce du Franc marin le public a saisi avec avidité le passage suivant, où le marin dit: *qu'il respecte les lois, mais qu'il veut que ceux qui sont chargés de leur exécution, soient honnêtes.*

Au Vaudeville les airs patriotiques joués avant la levée de la toile n'ont reçu aucun applaudissement. Dans l'entr'acte tous les couplets sans exception de la Marseillaise ont été chantés. Celui *tremblez tyrans* a, comme de coutume, été très-applaudi; quelques voix ont demandé *bis*, mais le plus grand nombre s'y est opposé.

A la République, toujours même enthousiasme au couplet *tremblez Chouans*, qui a été chanté jusqu'à 3 fois. Un individu, ayant marqué quelque mécontentement, a reçu des coups de poing et, par sa fuite précipitée, a évité, dit l'observateur, de plus mauvais traitements. On a aussi arrêté et conduit chez le commissaire de police un jeune homme, pour avoir fait quelques difficultés d'ôter son chapeau pendant le chant de la strophe *amour sacré de la patrie.*

Au théâtre de la rue Favart, les 3 couplets relatifs à la mauvaise conduite de quelques jeunes gens de la 1ère réquisition ont été applaudis faiblement; cependant, on a crié *bis*; ils ont été répétés et on a demandé l'auteur.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

»*24 pluviose an 4.* Esprit public. On craint et l'on désire tout à la fois la taxe; les uns disent que, si elle est trop haute, il sera impossible au plus grand nombre de se procurer le nécessaire; d'autres prétendent que, si elle est trop basse, on retombera dans les inconvénients de la loi du maximum, qui fera disparaître l'abondance.

Plusieurs citoyens pensent encore que le classement des nécessiteux sera très-difficile à établir avec précision, parce que entre les gens aisés et les pauvres il se trouve beaucoup de pères de famille qui, quoiqu'un peu fortunés, ne le sont pas assez pour acheter le pain et la viande à un certain prix.

Des renseignements particuliers nous apprennent que l'on est mécontent des visites nocturnes ordonnées par quelques commissaires de police, sous prétexte de chercher les jeunes gens de la première réquisition: on dit que c'est une infraction manifeste à

l'acte constitutionnel, qui défend de violer l'asile des citoyens d'un soleil à l'autre.

Un de nos observateurs, après avoir présenté le tableau de la situation pénible de nombre de citoyens, rapporte qu'hier soir 23, le bruit s'est répandu que les distributions journalières seraient prolongées, et ce par l'effet d'un mémoire remis par les nouveaux commissaires du bureau central,[1] dont les motifs ont été confirmés par le directoire, qui, pénétré de la force des raisons apportées par les dits commissaires, va, dit-on, arrêter que les distributions seront continuées, jusqu'à ce que les mesures soient prises de manière à assurer les subsistances à un prix modéré et proportionné aux facultés des citoyens. L'observateur ajoute que cette nouvelle réjouit beaucoup les malheureux.

Un deuxième agent déclare avoir entendu dire hier à des citoyens réunis en groupe sur la place du palais Egalité, que la dureté des propriétaires de maisons, qui exigeaient de leurs locataires le payement des loyers en numéraire, ne tarderait pas à exciter un soulèvement.

Un troisième agent rapporte qu'hier soir à la porte Denis, on y disait que les habitants du faubourg Antoine étaient si désespérés de l'état présent des choses, relativement à la cherté, qu'ils menaçaient de se rassembler, en disant qu'ils s'embarrassaient fort peu des troupes, et qu'ils aimaient mieux périr que mourir de faim.

Le rapport précédent se concilie parfaitement avec celui d'un 4e agent qui dit, que chez les marchands de vin et traiteurs, où se rassemblent les ouvriers, ceux-ci se permettent les discours les plus violents contre les deux conseils et le directoire. Le même agent observe que les ennemis du gouvernement républicain saisissent avec avidité tous les moyens d'indisposer le peuple et de corrompre l'esprit public. Cette dernière assertion est consignée dans le rapport d'un cinquième agent qui dit formellement, qu'hier au café de Valois toutes les figures des aristocrates semblaient s'épanouir à la vue des maux présents, dont ils auguraient très-favorablement.

Enfin, à l'appui des observations précédentes, nous allons textuellement rapporter ce qui est dit par un 6me observateur, qui déclare formellement avoir appris par des gens que leur ardent amour pour la république rend dignes de foi, que des émissaires, payés par les royalistes, se répandaient dans les lieux fréquentés par les ouvriers, où l'on débite les calomnies et les diatribes les plus violentes contre le gouvernement; entre autres choses, on y

---

[1] Ce „mémoire“ n'est autre chose que le rapport ci-dessus du 23.

dit que Barras, ex-noble, a un parent émigré; qu'il n'a pas l'âge requis par la constitution, et qu'après avoir commandé les Suisses, le 10 août, il était le 13 vendémiaire à la tête des assassins du peuple. Il résulte encore du rapport de ce 6me observateur un fait cité par un de ses collègues; ils déclarent que les soldats de la légion de police se plaignent hautement de l'incapacité de leurs officiers qui n'ont, disent-ils, été choisis que par l'intrigue, et qu'il est notoire que la plupart sont ignorants, fort peu au fait du service, et anti-républicains.

Suivant le rapport d'un observateur, nombre de petits marchands se plaignent très-amèrement, d'avoir été taxés arbitrairement à des sommes supérieures à leurs facultés, tandis que des gens qui se sont enrichis depuis la révolution par l'agiotage ont l'adresse d'échapper à ce nouveau genre de contribution, en employant l'artifice et la ruse, et surtout la précaution de ne s'être pas munis de patentes, base adoptée par le département pour asseoir l'imposition. Cette inégalité fait naître des jalousies et donne lieu à beaucoup de propos.

Spectacles. Au théâtre de la rue de Louvois, le refrain de l'hymne *Veillons au salut de l'empire* a été chanté avec affectation par l'acteur; il a été applaudi avec transport et répété, nonobstant quelques oppositions. Un citoyen placé aux premières loges, ayant été remarqué pour avoir applaudi dérisoirement, a été arrêté par un militaire qui est sorti exprès de l'orchestre, et qui l'a conduit lui-même chez l'officier de police. Nous apprenons à l'instant, par un rapport particulier, que le citoyen qui a été arrêté se nomme Villet, se disant employé au bureau de la guerre depuis 6 ans; et que le militaire s'appelle Niot, lequel n'a pu, faute de témoins et par trop de précipitation, prouver aucun fait au nommé Villet qu'il a arrêté de son autorité privée.

A Feydeau, on rapporte que les airs patriotiques y ont été faiblement accueillis, et que quelques couplets, dont l'objet est de jeter du ridicule sur les réquisitionnaires qui refusent de partir, ainsi que sur les malveillants qui applaudissent le couplet de la Marseillaise commençant par ces mots: tremblez tyrans, ont été bien reçus par les uns, et sifflés par les autres.

Au Vaudeville on a beaucoup applaudi et fait répéter le passage suivant: *Le temps n'est plus, où l'innocence tremblait devant ses oppresseurs.*

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*25 pluviose an 4.* Esprit public. La nouvelle, vraie ou fausse, qui se répand, que les distributions journalières de pain et de viande dans les sections vont continuer ou, tout au moins, qu'elles seront prolongées, tranquilise un peu le public.

On commence à s'apercevoir, que ces hommes connus pour faire le trafic honteux de toutes les choses nécessaires à la vie, ne se rassemblent plus comme ci-devant; mais on pense qu'ils ne sont que dispersés, et que leur brigandage, pour être plus caché, n'en est pas moins dangereux à la société.

Ce que nous disions hier des émissaires que les royalistes sèment de toutes parts pour corrompre l'opinion publique, se trouve appuyé aujourd'hui par plusieurs observateurs qui rapportent formellement, que ces hommes perfides disent des horreurs contre le gouvernement; les uns répandent le bruit que le directoire ne retirera pas les cartes de pain aux citoyens, parce qu'il redoute cette mesure; d'autres, que, si le public n'obtient pas une composition honnête sur le prix des aliments de première nécessité, les suites pourraient en être fâcheuses, parce que le besoin ne connaît pas de Mentor. Beaucoup d'autres propos semblables ne font que trop connaître, à quel point les ennemis du bien public travaillent les esprits.

En opposition aux suggestions des royalistes, il se trouve néanmoins, comme nous le disent plusieurs observateurs, de bons et francs patriotes, qui pensent que le gouvernement agira avec sagesse, et qu'il ne laissera pas les habitants de Paris exposés aux angoisses du besoin et dans l'impuissance de se procurer à un prix raisonnable les choses nécessaires à la vie.

Un observateur déclare, que les habitués des cafés du pont St. Michel, de Chartres, de l'Opéra comique et autres qu'il a surveillés, disaient entre autres choses, que les Chouans sont maîtres de presque toute la Normandie, qu'ils ont à leur tête des émigrés ci-devant propriétaires, qui assassinent les patriotes et les fonctionnaires publics, s'emparent du numéraire, et brûlent les assignats.

On ajoutait qu'à Dreux 500 Chouans ont forcé la municipalité à couper elle-même l'arbre de la liberté. Les malveillants, ajoute l'observateur qui cite les faits ci-dessus, se flattent que la république ne pourra pas encore tenir longtemps; d'autant, disent-ils, que Condé est à la tête de 300,000 hommes, et qu'il n'attend que le moment favorable pour se montrer.

Les royalistes eux-mêmes ne croient pas, sans doute, à ces nouvelles absurdes qu'ils se plaisent à répandre, et que les bons esprits et les vrais républicains croient encore moins.

Spectacles. Au théâtre de la rue Martin les airs patrio-

tiques et l'hymne *Veillons au salut de l'empire* n'ont reçu que de faibles applaudissements ; l'observateur rapporte que ce spectacle n'est guère fréquenté que par des personnes indifférentes, qui affectent de garder leur chapeau sur la tête, lorsqu'on chante les hymnes civiques.

A Feydeau on a chanté, entre les deux pièces, des couplets envoyés par le ministre ; les huées, les sifflets mêlés aux bravo, aux claquements de mains de la cabale, ont tellement couvert la voix de l'artiste, qu'il n'y a eu que les 3 derniers qui ont été entendus.

Au théâtre de la rue Favart, tout s'y est passé tranquillement jusqu'à l'entre-acte, où l'hymne *Veillons au salut de l'Empire* a été chanté ; le mot *tyrannie* a été fort applaudi ; alors un militaire qui a voulu parler n'a pas été écouté, et, comme il continuait toujours, on a crié *à bas la chanson de Carrier*. Deux autres militaires, placés aux 2es loges, qui applaudissaient avec des gants aux mains, ont été remarqués et hués ; ils ont quitté leurs places.

Au théâtre des Arts la Marseillaise a été beaucoup applaudie ; on a cependant remarqué, que le public des loges n'accorde des applaudissements qu'aux mots *Tremblez tyrans!*

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

- -

»*27 pluviose an 4.* Esprit public. Nous croirions manquer à un devoir aussi sacré qu'indispensable, si nous déguisions au gouvernement la vérité, et si, dans la carrière souvent pénible que nous remplissons, en mettant sous ses yeux le tableau de ce qui se passe chaque jour dans cette immense cité, nous affaiblissions les couleurs souvent peu agréables de ce tableau. Nous le présenterons donc tel qu'il est, et nous ne nous permettrons d'autre changement, que dans le style employé par nos observateurs.

Comme nous le disions hier, ces êtres immoraux d'agioteurs se tiennent à l'écart ; mais ils n'en font pas moins leur infâme commerce, au détriment de la société. On se plaint beaucoup de la hausse rapide du numéraire, on la regarde comme un véritable fléau qui, en réduisant l'assignat à la plus modique valeur, augmente d'autant le prix de toutes choses d'une manière effrayante.

Un premier observateur, témoin des conversations que tiennent entre eux les ouvriers dans les lieux publics où ils se rassemblent

pour manger, rapporte qu'ils y témoignaient le plus grand mécontentement relativement à la suppression des cartes de pain et de viande, et menaçaient hautement de se porter à une insurrection prochaine. Cet observateur ajoute que les prêtres profitent de ce prétexte, pour aigrir les esprits.

Un 2e dit que l'on craint, que les commissaires des sections ne comprennent pas dans leur liste les véritables indigents, auxquels ils enlèveront le pain pour le donner à ceux qui n'en auront pas besoin; il ajoute que l'on dit, que dans un mois au plus tous les ouvriers manqueront absolument d'ouvrage, et que de là les malveillants se flattent d'un soulèvement.

Un 3me annonce que l'aigreur générale lui a paru un peu adoucie, il en assigne la cause à la proclamation du directoire exécutif, mais il fait observer en même temps, que les habitués du café de Foy, qu'il a surveillé hier, ne partagent pas beaucoup près cette opinion; que, dans toutes leurs conversations, ils ne cessent sur tous les points de calomnier le gouvernement; et qu'enfin ils ajoutent les satyres les plus mordantes contre le directoire, auquel ils reprochent de trancher de la royauté, n'épargnant pas davantage les agents du gouvernement.

Un quatrième déclare qu'il lui paraît, qu'il n'y a véritablement que la classe très-opulente qui soit sans inquiétudes sur les besoins de la vie; il ajoute qu'il ne peut pas trop le répéter, que les ouvriers et les gens des faubourgs s'échauffent et s'animent, et que l'on dit, au sujet des 40 mille hommes arrivés le 24 autour de Paris, que, si le gouvernement voulait faire le bien du peuple, il n'aurait pas besoin de bayonnettes.

Un cinquième enfin rapporte que de toutes parts on dit, que la distribution journalière ne peut pas cesser tout-à-coup, sans qu'au préalable les denrées de première nécessité ne soient taxées à un prix raisonnable.

Par suite des entretiens qu'ont entr'eux dans quelques lieux publics, et surtout au café de Foy, les frondeurs déclarés du gouvernement républicain, tout va au plus mal; les victoires remportées sur Charette et Stofflet ne sont, suivant eux, que des mensonges; les jeunes gens de la 1ère réquisition ne veulent pas marcher; on veut grossir le nombre des ennemis de la république.

On remarque encore que ces malveillants semblent approuver la banque nationale, et qu'au contraire les vrais patriotes la craignent ou la regardent comme le tombeau des assignats, dont l'usage modéré leur paraît nécessaire pour donner de l'action au gouvernement, et empêcher les effets d'une banqueroute subite.

A l'égard de la loi concernant les rentiers de l'état[1] les opinions sont très-partagées. Les uns disent que c'est un moyen de plus pour discréditer totalement le papier. D'autres prétendent que le sort réservé aux malheureux n'est absolument qu'une véritable chimère, dont ceux-ci ne retireront aucune utilité, étant obligés de payer les choses nécessaires à la vie sur le pied de 200 pour un, tandis qu'il ne leur sera alloué que 10.[2]

Conclusion. Tous les agents s'accordent à nous dire que les discours semblent annoncer des dispositions fâcheuses; ils ajoutent, que les ennemis du gouvernement en tirent les conjectures les plus favorables; nous ne craignons pas de le dire: toutes leurs espérances seront vaines, et leurs complots déjoués.

Spectacles. Au théâtre de Feydeau on a joué Mahomet. Les deux vers suivants: *Exterminez, grand[s] Dieu[x de] la terre où nous sommes, quiconque avec plaisir verse [répand] le sang des hommes!* ont été répétés à la demande réitérée du public, qui a manifesté son opinion par des élans d'enthousiasme qui ont éclatés de toutes parts.

Au Vaudeville, on y a représenté la Femme difficile à vivre; les passages suivants y ont été particulièrement applaudis: 1° *La rigueur et le ton ferme en gouvernement ne réussissent guère.* 2° *Je ne veux pas être opprimé.*

L'hymne des Marseillais a été chanté et écouté avec calme; il n'y a eu d'applaudissement qu'à la substitution du mot *chouans* à celui de *tyrans*. Les choses se sont passées de même au théâtre de la République; le patriotisme se fait remarquer dans ce spectacle d'une manière particulière.

A la rue Favart les airs patriotiques n'ont reçu que de légers applaudissements; dans l'entre-acte on a chanté l'hymne *Veillons au salut de l'Empire;* la strophe *Tremblez tyrans* a été généralement applaudie; beaucoup de militaires qui applaudissaient ce couplet, témoignaient la même approbation à celui commençant par ces mots *Plutôt la mort que l'esclavage!*

---

[1] La résolution des Cinq-cents, prise le 25, ne fut approuvée par les Anciens que le 28. Elle porta que les rentiers (et pensionnaires) de l'état recevraient, pour le premier semestre de l'an 4, une indemnité de 1000 liv. pour 100 liv. de rentes, de 900 pour le second cent, de 800 pour le troisième cent etc. V. le Monit. du 3 ventose.

[2] Pas même. Car ceux qui jouissaient de 200 liv de rentes, ne recevaient que 1900, qui valaient 9½ liv. Ceux qui avaient 900 liv. de rentes, ne recevaient que 5400, qui valaient 27 liv. Tout ce qui était supérieur à 900, ne devait être payé qu'au pair; ainsi ceux qui avaient 1000 liv. de rentes, recevaient 5500 (= 27½ liv.) etc.

Le théâtre de la Cité a offert absolument un résultat tout-à-fait semblable.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

»*28 pluviose an 4.* Esprit public. Un observateur s'exprime ainsi qu'il suit. „Le bruit se répand que les Jacobins veulent mettre le feu dans Paris, et que, dans la crainte de cet absurde événement, on invite les propriétaires des maisons, à visiter les cordes de leurs puits; d'une autre part, tout le monde s'accorde à dire, que sous peu il y aura un soulèvement dans Paris, qu'il est inévitable; déjà plusieurs riches citoyens se disposent à partir pour la campagne."

Un second agent, après avoir fait connaître que le public est vivement agité, rapporte que les uns prétendent que l'arrêté du directoire concernant la cessation des distributions n'aura pas lieu, parce que l'événement serait funeste aux gouvernants; que d'autres prétendent qu'il sera maintenu, et que le gouvernement veillera à ce qu'il n'y ait aucune fraude. Il ajoute que les malveillants profitent de ces conjectures, pour corrompre l'esprit public; en effet, continue-t-il, de tous côtés on n'entend que sottises et horreurs contre le directoire, auquel les épithètes les plus sanglantes sont prodiguées.

Un 3me rapporte avoir entendu dire que, si le pain et la viande n'étaient pas taxés, il y aurait une insurrection terrible avant huit jours; il aujoute que dans les halles on disait hier, que les ouvriers du fb. Antoine étaient sur le point de se porter au directoire pour demander le rapport de l'arrêté sur la suppression des cartes; mais que, vérification faite par lui sur le champ dans le dit faubourg, où il s'est transporté, il a trouvé que tout y était fort tranquille.

Un quatrième dit que, quoique les esprits paraissent très-agités, il n'y a rien d'inquiétant à craindre, mais que la malveillance se fait remarquer dans les rassemblements, et que l'on y parle mal du gouvernement, dont on critique les opérations avec amertume.

Ce que nous venons de dire de la malveillance se justifie assez par les observations d'un 5me agent, qui rapporte avoir entendu dire dans quelques groupes que „tout ce que nous avions enduré jusqu'à présent, n'était que des roses", et que „quand il n'y avait pas de maître dans une maison, les choses n'allaient jamais bien." Le même agent, témoin d'une conversation au café de la Répu-

blique, dit qu'il fut répondu à un individu, qui tâchait de calmer les esprits en leur faisant connaître tous les avantages de la liberté, que „si elle nous empêchait de subsister, il fallait la réléguer en Turquie."

Un 6me agent déclare que les esprits lui ont paru plus calmes, malgré les efforts des malveillants qui faisaient courir hier le bruit, que les indigents ne recevraient du pain que pendant le cours du mois prochain, passé lequel, il n'y aurait plus de distributions d'aucune espèce.

Un 7me dit aussi que les esprits paraissent se tranquilliser, depuis que le public a connaissance de la manière dont la distribution doit se faire.

Un 8me, après avoir fait l'énumération des plaintes et murmures du public sur la suppression des cartes, dit formellement que le peuple est irrité au point, qu'on ne se fait pas difficulté de tenir les propos suivants: „On nous a ôté nos armes, mais il nous reste des briquets et de l'amadou; il faut les rôtir ou les miner; il est facile de le faire, car le terrain du Luxembourg est tout en carrières."

Enfin un 9me agent transmet les observations suivantes: „Le bruit se répand sourdement, que sous un mois Paris sera déclaré en état de siége, à cause de l'approche des Chouans. L'on fait un tableau effrayant du malheur dont on prétend que cette grande cité est menacée; les enragés, dit-on, persuadés qu'ils périront, si l'ennemi a le dessus, feront périr avant eux tous leurs concitoyens. Chacun frissonne, la terreur et la consternation s'emparent des esprits, quelques personnes disent: „Pourquoi est-on assez bête pour attendre ce moment? Que le peuple ne se lève-t-il? Il doit voir que le gouvernement n'a pas de bonnes intentions, parce qu'il fait venir à Paris des troupes, qui devaient être employées contre les Chouans et les Vendéens."

La plupart des citoyens, dit un observateur, continue à se plaindre de leur taxe de l'emprunt forcé; il ajoute que le bruit se répand, que plus de 10000 fripiers sont d'intelligence pour ne pas acheter les meubles des citoyens imposés.

Un autre observateur rapporte que les rentiers sont très-mécontents de la faible indemnité qui leur est accordée par la résolution du Conseil des Cinq-cents.

Spectacles. Au théâtre dramatique, on n'y a chanté que les deux premiers et le dernier couplet de l'hymne à la liberté, qui n'ont reçu aucuns applaudissements.

Le rapport sur le théâtre du Vaudeville ne dit autre chose, si ce n'est qu'il y avait beaucoup de monde, et que le calme y a

régné pendant toute la durée du spectacle, qui a fini à 10 h. et 1/2.

Aux Jeunes artistes trois couplets républicains ont été chantés; l'auteur a été demandé, et, sur la réponse faite qu'ils étaient parvenus sous enveloppe, on a applaudi; quelques voix ont crié *bravo* d'une manière ironique, et se sont permis de dire qu'ils venaient du *grand magasin.*

Au théâtre de la rue Martin, le refrain *Tremblez tyrans* a été applaudi à outrance par tous les individus.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

* * *

»*29 pluviose an 4.* Esprit public. Les détails affligeants que nous avons sans cesse à remettre sous les yeux du gouvernement, rendraient notre tâche de plus en plus pénible, si notre zèle pour le bien public ne soutenait notre courage, et ne nous prêtait chaque jour de nouvelles forces.

Paris reste toujours calme, mais les esprits éprouvent toujours une vive agitation. Ne pouvant répéter sur les subsistances et les agioteurs que ce que nous disions depuis longtemps, nous nous référons aux observations contenues dans nos feuilles précédentes, pour passer de suite à l'analyse des observations que présentent les rapports de la surveillance du jour.

Deux observateurs rapportent que les visites faites dans les maisons pour s'assurer, si les cordes à puits sont en bon état, donnent de vives inquiétudes aux citoyens, qui croient que cette mesure n'est commandée que pour se mettre en garde contre l'incendie dont on est menacé.

Plusieurs agents déclarent que l'espoir, où l'on est dans ce moment, d'une prolongation de distribution journalière de pain et de viande, tranquillise un peu les esprits. Voici d'ailleurs d'autres renseignements particuliers dont l'intérêt a fixé spécialement notre attention.

Un observateur rapporte que, malgré les efforts des bons citoyens, dont le but est de calmer les frayeurs du public, il se glisse dans les groupes, et même dans les maisons, une quantité de royalistes qui découragent les esprits crédules, et surtout les femmes.

Un second déclare que, dans la tabagie du spectacle de Nicolet, il a entendu dire hier à plusieurs particuliers, qu'ils avaient déjà une partie des ouvriers pour eux, et que bientôt ils espéraient

réunir la totalité. Il ajoute qu'il n'a pu connaître particulièrement leurs intentions, et quel était le véritable objet de cette réunion.

Un 3me dit que les royalistes comptent beaucoup sur une insurrection prochaine et il cite à cet égard une conversation dont il a été témoin hier au foyer du théâtre des Arts; on disait, entre autres choses, qu'il était certain que les habitants des faubourgs Marceau et Antoine devaient se soulever le lendemain de la décade, s'ils n'avaient pas de pain; qu'il était impossible au gouvernement de l'éviter, vu la cherté excessive de toutes choses; et qu'enfin le directoire et les deux conseils n'avaient aucun moyen de parer la banqueroute, dont nos ennemis extérieurs attendaient les plus heureux effets. L'agent observe que ces discours trouvaient beaucoup de partisans, malgré qu'on ne puisse pas en inférer, que la masse générale des citoyens partage cette opinion.

Le rapport suivant nous a paru trop intéressant, pour nous permettre d'y rien changer, même quant au style; le voici mot à mot:

„Grand mécontentement du peuple contre le gouvernement sur la suppression des cartes du pain et de la viande, et bruit général d'une insurrection prochaine; plaintes de beaucoup d'ouvriers qui se trouvent taxés à l'emprunt forcé au delà de leurs facultés; ils disent pour leurs raisons, que c'est l'effet des royalistes qui occupent les premières places dans le département, qui trompent les intentions du directoire, et imposent ceux qui se trouvent dans l'impossibilité de payer, pour opérer un soulèvement, et de là, continue-t-il, l'inexécution de cette loi bienfaisante."

Du rapport d'un cinquième observateur résultent les faits suivants: On a dit qu'effectivement il est encore arrivé dans la nuit du 27 au 28 au moins 40 mille hommes; que beaucoup de gens sont fâchés du retour de Fréron et Reverchon; ils vont, dit-on, encore organiser une guerre civile à Paris, comme ils ont fait à Lyon et dans le midi. Il paraît enfin, que tous les partis sont mécontents.

Spectacles. Le bon ordre et la tranquillité ont régné généralement dans tous les spectacles de Paris; les applaudissements qui se font entendre, lorsqu'on chante les hymnes patriotiques, sont toujours les mêmes. Un observateur a remarqué que la confusion dont ils sont accompagnés est telle, qu'il est souvent difficile de distinguer les objets sur lesquels frappent les opinions.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*30 pluviose an 4.* Esprit public. Il paraît que la nouvelle de la prolongation des distributions journalières du pain, en ranimant l'espoir des malheureux, les attachera de plus en plus au gouvernement républicain, et contribuera à déjouer les projets de la malveillance.

On a remarqué que les marchands d'argent et autres brocanteurs commençaient à reparaître sous les galeries du palais Égalité. On voit toujours avec peine l'élévation du prix du numéraire.

L'on répand des bruits tellement exagérés, qu'ils nous paraissent hors de toute vraisemblance; nous croyons qu'ils ne peuvent être semés que par la folie et l'ineptie des ennemis du bien public. Ils impliquent d'ailleurs une telle contradiction, qu'il nous semble qu'on ne doit les regarder que comme l'ouvrage de l'artifice le plus ridicule. Nous les rapporterons néanmoins, pour satisfaire au devoir qui nous est imposé, de rendre compte de toutes les observations qui nous sont transmises.

„La malveillance, dit un premier observateur, s'agite en tous sens, pour opérer un soulèvement; le bruit court, que le corps législatif a fait prêter serment à tous les administrateurs des nouvelles municipalités du canton de Paris, de le défendre en cas d'insurrection, parce que, dit-on, le directoire veut étendre la tyrannie sur les deux conseils.“

Un second observateur expose que l'on débite dans le public, que le directoire, dans la crainte de n'être pas assez en sûreté au Luxembourg, est dans l'intention de se joindre avec les législateurs au Palais national.

Un troisième rapporte que le peuple est satisfait de la continuation des distributions; que les gens des faubourgs avaient déclaré, que l'on avait bien fait, à cet égard, pour les empêcher de s'assembler et de se porter sur les deux conseils, et surtout au directoire, ainsi qu'ils y étaient déterminés. Le même observateur ajoute, qu'il doit se porter un grand coup, qu'il n'est que retardé.

Un quatrième agent rapporte les faits suivants qui nous paraissent mériter une attention particulière. Il dit, d'après les différents propos qu'il a entendu tenir à plusieurs soldats de la légion de police, qu'il est entré dans ce corps beaucoup de jeunes gens de la première réquisition, qui cherchent à égarer les anciens et corrompre leurs bons principes. Cet observateur s'appuie sur la conversation qu'il a eue avec plusieurs qu'il avait ci-devant connus à l'armée, dont les sentiments lui ont paru totalement changés, et les dispositions peu favorables, en ce que leurs services soient jugés nécessaires, pour s'opposer à une insurrection.

D'autres agents nous disent encore, que la cupidité des mar-

chands est toujours vue de très-mauvais oeil par la classe indigente, et qu'on est en général très-mécontent des propriétaires et principaux locataires de maisons.

Spectacles. Le public y a joui de la plus grande tranquillité, à quelques nuances près, qui n'ont produit que de très-légers incidents sans suite. Mais il faut excepter le théâtre de la rue Favart, où l'on a remarqué un grand tumulte occasionné par le chant *l'hymne du serment*, qui a été couvert de sifflets, de huées et de hurlements affreux; alors on a baissé la toile, le calme s'y est rétabli; l'instant d'après, un artiste s'est présenté et a demandé la permission de chanter une chanson patriotique par ordre du directoire; le public ayant accédé à cette demande, on a recommencé l'hymne du serment, qui a été entendu avec moins de défaveur que la première fois. L'observateur présent rapporte, que les uns ont applaudi, et les autres ri malicieusement.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

III. Tableau de ventose an 4.

(N. 300) »BUREAU CENTRAL DU CANTON DE PARIS.

Rapports généraux de la Surveillance pendant le mois ventose an 4 de la rép. fr. [20 févr. — 20 mars 1796].«

Extraits.

»*1 ventose an 4ème de la rép. fr., une et indivisible.*

Les rapports de ce jour s'accordent à présenter le mécontentement de beaucoup de citoyens; mais presque tous s'accordent aussi que l'affiche annonçant que la distribution du pain serait encore continuée, a calmé beaucoup les esprits, et a fait espérer que la livre de pain allait être distribuée à chaque citoyen.

La taxe de la viande à 145 francs et la cessation de la distribution ordinaire excitent beaucoup de murmure, et surtout des craintes sur l'augmentation des autres denrées.

Agiotage. Il fait toujours des progrès rapides, et les habits même de hazard se vendent au taux de l'argent.

Le café de Chartres a été cerné hier.

Ordre public. Différents rapports sembleraient annoncer qu'il est prêt à être troublé par l'explosion d'un mécontentement que fomentent les combinaisons et les discours de la malveillance.

J'ai remarqué, dit Vannier, que chez beaucoup d'armuriers, notamment ceux du palais Égalité, ces Messieurs achetaient tous les pistolets qui se trouvaient dans leurs boutiques, à tel prix que ce soit, et sans marchander.

Finances. Le brisement de la planche aux assignats[1] a naturellement amené la conversation sur les assignats eux-mêmes; chacun s'accordait à désirer qu'ils reprennent leur crédit.

L'établissement d'une nouvelle banque est discuté dans les cafés; elle trouve des antagonistes et des partisans; ses détracteurs prétendent que les avantages tourneront au profit seulement des administrateurs.

Spectacles. Le passage de l'hymne des Marseillais „L'étendard sanglant est levé; tremblez, tyrans!" donne [toujours encore] lieu à des applaudissements affectés.

Une ceinture et des rubans verts portés par une artiste du théâtre de Molière ont excité hier une diversité d'opinions parmi les spectateurs.. Le citoyen qui avait demandé la disparition de ces couleurs a été entendu par le commissaire de police et l'adjudant de garde; cette artiste ayant ôté ses rubans, l'affaire est restée sans suite.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle. Guermeur.[2]«

»*2 ventose an 4.* De violents murmures, des injures et des menaces contre le gouvernement: tel est, suivant presque tous les rapports, l'effet qu'a produit dans le public l'affiche qui annonce la taxe du pain à 40 liv. et de la viande à 145 francs la livre; presque tous les citoyens semblaient attendre de cette taxe plutôt de la diminution que de l'augmentation.

Deux rapports méritent d'être cités. Sur la brune, dit Dufres-

[1] Exécuté le 30 pluviose.

[2] Royou-Guermeur, au commencement de la république Commissaire du Conseil exécutif et de la Commune de Paris dans le Finistère. Sa signature, comme membre du bureau central, se trouve déjà dans le Moniteur du 29 pluviose.

noy, on rencontrait dans les rues des hommes qui disaient „Tenons-nous prêts pour mardi."

Celui de Leroy J^e [jeune] annonce que, passant rue Vivienne, il a entendu six jeunes gens se dire entre eux: „Voilà bien du mécontentement; profitons-en pour notre opération; avant qu'il soit peu, nous nous ferons voir en masse, il nous vient du renfort etc."

Un autre inspecteur annonce avoir entendu dire que le faubourg Antoine cherche à se procurer des armes, et qu'il s'y fabrique des piques.

Suivant un autre rapport, le mécontentement qu'on a remarqué dans les groupes, se manifeste dans les auberges où vivent les ouvriers; on prétend que des rassemblements royalistes ont lieu à Charenton et à Passy.

Spectacles. Au théâtre de la rue Feydeau on a omis ce couplet de l'hymne des Marseillais *Français, guerriers magnanimes etc.;* le refrain *Aux armes!* a été répété en chœur et couvert d'applaudissements.

Le pain, sur les places publiques, se vendait 40, 42, 48 et 50 francs la livre, suivant les différentes qualités. Les bouchers délivrent la viande généralement à un prix fort au-dessous de celui fixé; on la vendait à la halle 115 et 130 francs la livre.

Maisoncelle.«

»*2 ventose an 4.* Aujourd'hui, dans le faubourg Antoine, le mécontentement se manifeste de plus en plus parmi les habitants; les propos les plus outrageants sont lancés envers le gouvernement et les autorités constituées, et se servent du prétexte de la taxe des prix du pain et de la viande. Qu'ils sauraient bien faire, disaient-ils, comme en 89, où ils n'avaient pas de fusils.«

»*3 ventose an 4.* Paris est moins agité qu'hier. Il se tient quelques propos ridicules sur les mesures prises pour la tranquillité et la sûreté publique; les propos retentissent jusque dans les campagnes. Des paysans disaient qu'ils ne savaient pas, s'ils devaient encore venir à Paris, s'il devait y arriver quelque malheur. Les ordres donnés, d'après les intentions du ministre de la police, donnent lieu aux discours et aux craintes les plus ridicules; on a été jusqu'à dire, qu'on s'attendait au bombardement ou à une incen-

die générale; les troupes qui se trouvent en cette commune donnent aussi lieu à ces conjectures erronnées.

Le prix de l'argent augmente sans cesse; le peuple, qui sait que celui des denrées augmente à proportion, en est alarmé. Quelques individus, dit Leroy, assuraient qu'au palais Égalité les citoyens avaient juré de faire monter le louis à 12000 liv.

Guermeur.«

»*4 ventose an 4.* Le rapport de Marceau annonce que, dans les auberges où mangent les ouvriers, il se glisse des gens étrangers qui les poussent à l'insubordination et au soulèvement.

Suivant d'autres rapports, la taxe de la viande est toujours un grand sujet de mécontentement. La malveillance s'appuie sur ce qu'on a de la viande d'une très-bonne qualité à un tiers au-dessous du prix de la taxe; certains bouchers disent aux acheteurs: „Nous sommes plus honnêtes que vos administrateurs."

Plusieurs pelotons de citoyens réunis hier sur la terrasse des Feuillants approuvaient fort le projet de décret relatif à la mise en vente d'un milliard de domaines nationaux, valeur métallique, achetables en assignats; c'est un moyen, disait-on, de rendre un peu de crédit à cette monnaie. Hier, à la Halle, un homme criait les assignats de 100 liv. à 5 sols métalliques.

Une allusion nouvelle a été saisie au théâtre de Louvois dans la pièce intitulée Flora. Un pêcheur se plaint à sa femme de n'avoir pas fait une bonne pêche et dit: *Le gros s'en est allé; il n'est resté que le fretin.* On a fait répéter ce passage.

Des jeunes gens de la première réquisition disaient hier dans un billard chez le cit. Leroux, petit pont de l'hôtel-Dieu, que l'on les couperait plutôt par morceaux que de les faire partir. Des cit. de la Légion se sont permis de tenir le même langage et ont ajouté, qu'ils avaient essuyé assez de fatigues, qu'il était bien temps qu'ils se reposassent.

Astier.[1]

---

[1] C'est, sans doute, ce „membre du bureau central" qui, plus tard, fut nommé „commissaire du directoire près le bureau central" (V. la Sept. Part., chap. II). La signature est, cette fois-ci, très-distincte, de sorte qu'on ne saurait lire autrement que „Astier", ou, tout au plus, „Actier"; mais par la suite, elle est si légèrement écrite, qu'on pourrait lire plutôt *Astiel*, *Attier*, *Attiel*, *Aniel*, *Ancel* ou *Aucel*.

»*8 ventose an 4.* Dans Epicharis et Néron, jouée hier au théâtre de la République, un applaudissement ironique a été donné à ces mots: *Renversa le tyran, et non la tyrannie.*

On assure que les jeunes gens de la 1re réquisition s'attroupent dans différentes forêts; on dit même qu'ils occupent les bois depuis Bondy jusqu'à Luxembourg; on prétend qu'ils sont vêtus de gilets et pantalons verts.«

»*9 ventose an 4.* On fait courir aujourd'hui le bruit que les Chouans sont aux portes de Paris, et que c'est leur approche qui a donné lieu au départ d'une partie de la légion de police.

Le plus grand nombre de citoyens applaudit à la fermeture des clubs et sociétés populaires[1]... Quelques personnes dans les cafés annoncent, qu'un Dictateur va prendre les rênes du gouvernement et rétablir la tranquillité.«

»*10 ventose an 4.* Au café Valois on était très-aise qu'on eût fermé la réunion du Panthéon; mais on trouvait affreux qu'on eût fait éprouver la même disgrace au théâtre de la rue Feydeau. Dans d'autres lieux, au contraire, les regrets étaient pour la réunion du Panthéon, et les malédictions pour le théâtre de la rue Feydeau.«

»*12 ventose an 4.* Dans les cafés les mesures que le directoire exécutif sollicite contre les étrangers[2] paraissent faire plaisir. On

[1] Ordonnée par le directoire le 8 vent. V. l'article signé Trouvé dans le Monit. du 11. On ferma le „Salon des Princes", la „Réunion de la maison Sérilly", la „Société des Échecs" au palais Égalité, la „Société du Panthéon", la „Réunion des Patriotes" rue Taranne, et, en outre, le théâtre de la rue Feydeau et la ci-devant église Saint-André-des-Arts. Le rassemblement du Panthéon étant le plus dangereux, le général Bonaparte, alors commandant de l'armée de l'intérieur, vint lui-même présider à la dissolution de la société et prendre les clefs de la salle.

[2] Dans la séance du 11 ventose (Conseil des Cinq-cents) le directoire provoqua une loi qui donnât à la police le moyen de réprimer et „d'éloigner de Paris" une foule d'individus qui y affluaient, et dont „le plus grand nombre" n'y était que „dans les intentions les plus suspectes." Le résultat de ce message fut la loi du 27 ventose, qui confirma à la police le pouvoir discrétionnaire de refuser le séjour à Paris. Peuchet a bien raison de dire à ce sujet (4, 195 s.): „Les lois révolutionnaires portaient toutes plus ou moins atteinte à la liberté civile et personnelle; les lois sur les passeports

convient que depuis 7 à 8 mois les émigrés et les étrangers arrivent en foule, et que leur projet serait d'abattre les cinq Rois (ce sont les termes des royalistes) pour en mettre un, couronné; et l'on ajoute, dit Le Roy, qu'il est temps que le directoire se montre sévère pour purger la France de tous les ennemis de la chose publique. Klott prétend que la section Lepelletier se remue sourdement, et que l'on entend par des mots entrecoupés qu'il y aura sous peu quelque chose de nouveau.

On se plaint des parfumeurs, qui consomment une très-grande quantité de pommes de terre pour faire de la poudre; cette denrée étant d'une grande ressource pour la vie, on désirerait qu'on mît des bornes aux spéculations des parfumeurs sur cet objet. On entend dire par un grand nombre de personnes, que, si la cherté de toutes choses dure encore longtemps et que le gouvernement n'y porte pas de remède, les citoyens se pilleront les uns les autres pour se faire subsister.

Au théâtre de Louvois, dans la pièce Sabinus,[1] lorsque l'acteur eut prononcé ces mots „*Les Gaulois étaient la gloire des nations, ils en sont devenus l'opprobre*", plusieurs royalistes ont beaucoup applaudi.

Les femmes publiques se livrent aux plus affreuses débauches; hier, rue de la Tisseranderie, à l'Épée de bois, il y en avait plusieurs, parmi lesquelles on désigne les nommées Pierrette et Julie Lefèvre, qui buvaient avec des filous et, dans leur ivresse, chantaient les chansons les plus indécentes. On en a écrit au commissaire de police.

Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*13 ventose an 4.* On dit, rapporte Michaud, que les Français sont des imbécilles, des lâches, de se laisser gouverner ainsi; et que nos maux ne finiront que quand nous aurons un dictateur.

La taxe de la viande n'est pas exactement suivie; cette inexécution de la loi fait murmurer, et contribue à jeter de la défaveur sur les opérations du gouvernement. On attend avec impatience une décision sur les assignats; tout le monde semble consentir à une diminution sur cette monnaie; on s'attend à un timbre général; les

---

furent très-multipliées; on exigea des arrivants qu'ils obtinssent des permis de séjour: surcroît de précaution qu'on ne déploya pas dans les régimes appelés absolus."

[1] C'est la même pièce dont parlent, ci-dessus, les rapp. du 10 et du 14 pluv.

uns fixent la diminution à un quart, les autres à moitié, et quelques-uns aux trois quarts. On désire que, quand cette opération sera faite, des lois sévères la fassent exécuter, et que les assignats circulent non seulement à Paris, mais dans toute la république.

Au théâtre des Arts, pendant qu'on chantait les hymnes patriotiques, plusieurs individus, principalement des jeunes gens, ont applaudi d'une manière affectée aux mots: „*Tremblez tyrans! Vous allez Expier vos forfaits.*"

Maisoncelle.«

»*14 ventôse an 4.* Dans les cafés et autres lieux les conversations roulent en général sur la misère publique, et on affecte de mettre toujours en parallèle les douceurs de l'ancien régime, où l'on avait de tout en abondance, avec la détresse du régime actuel, où l'on éprouve beaucoup de privation, et où tout est excessivement cher.

Les ouvriers se plaignent du manque d'ouvrage et prétendent ne pas gagner assez pour vivre.

Au café du Mail, rue Montmartre, les agioteurs qui s'y rassemblent, en paraissant plaindre la classe indigente, disent hautement que bientôt l'assignat n'aura plus du tout de valeur . . .

Quelques cafés du palais Égalité, tels que ceux de Valois, du Salon des princes, passent pour être le point central de la chouanerie. Les maîtres de ces cafés, lorsqu'ils soupçonnent quelques nouveaux venus, ont soin, par quelques signes faits adroitement à leurs habitués, de leur faire changer de langage.

Un nommé Jacob, ami des frères Gaveau [Gavaux?], employé dans les charrois militaires, est regardé comme un homme excessivement dangereux pour la chose publique.[1]

Guérin rapporte avoir entendu un boucher dire à des femmes, qui se plaignaient du prix de la vente de la viande, que „tant que le gouvernement se mêlera du commerce, l'on ne doit pas s'attendre à avoir quelques choses à bon marché. Qu'on nous laisse faire, ajouta-t-il, Paris sera bien approvisionné et le peuple payera moins cher."

Deux placards écrits à la main ont été trouvés au coin de la rue Louis près le palais, portant ces mots — l'un „République à vendre, Cinq Rois à pendre, un Louis à désirer"; l'autre „République à

[1] Impliqué, plus tard, dans l'affaire du camp de Grenelle, il fut condamné à mort.

vendre, 700 brigands à pendre, Cinq scélérats à bûcher, vive un Louis dix-sept."

Une grande quantité de militaires, surtout de la légion de police, font l'agiotage au palais Égalité; ce qui donne lieu à des propos contre le gouvernement.

Haricots de 11 à 14000 liv. le septier, orge 6 à 7000, blé 10 à 11000 liv. La farine est augmentée de 1000 liv., celle de 16000 se vend 17000, et celle de 18000 est à 19000 liv.«

»*15 ventose an 4.* La classe ouvrière, qui souffre de l'intempérie de la saison et du défaut d'ouvrage, se permet les propos les plus insultants contre le directoire, le conseil des Cinq-cents et, en général, contre tous les députés.

Dans quelques orgies de royalistes on ne crie plus „vive le Roi", mais „vive le bon Bernard", et pour refrain „le gros Bernard."

La viande taxée à 97 francs la livre, se vend jusqu'à 130 liv., et même plus.

L'agiotage porte sa cupidité et ses spéculations jusque dans les lieux destinés à moraliser et à récréer le peuple; et dans le parterre du théâtre Italien on vend de l'argent comme à la bourse.

Astier.«

»*16 ventose an 4.* „Si la misère du peuple, disent les esprits aigris, n'est pas un rêve pour ceux qui gouvernent, depuis que le mal est connu, n'eût-il pas été possible d'y apporter remède!" Ces propos et autres dégénèrent quelquefois en menaces, que profèrent principalement des femmes du peuple . . .

La farine s'est vendue 17, 18, 19 et 20,000 le sac; et en détail 54, 56, 58, 60 la livre.

Maisoncelle.«

»*17 ventose an 4.* Parmi les classes les plus aigries on remarque principalement celles des rentiers et des ouvriers.

Michaud a entendu, à la tabagie de Nicolet, un particulier qui disait qu'il était instruit, que les soldats de l'armée du Rhin étaient bien las de se battre, que la plupart étaient malades ou manquaient

de tout, que cela les ennuyait beaucoup, et les portait à dire qu'un nouvel ordre de choses pourrait bien ne pas tarder à bouleverser la république, pour voir paraître un dictateur.

On a remarqué que dans le faubourg Marceau il y avait des rassemblements de prêtres. Comme on surveille de fort près cette classe d'hommes, on donnera demain sur eux de plus longs détails.

Spectacles. Les chants patriotiques ont généralement été entendus avec indifférence; ils ont été applaudis au théâtre de la Cité.

L'agiotage le plus effréné se continue au palais Égalité; il s'y fait même par des enfants de 10 à 12 ans. On y achète de toutes mains, et au plus bas prix. Un de ces voleurs a été arrêté hier pour avoir acheté une cuillière d'argent 600 francs à un enfant; il a été conduit par devant le juge de paix de la section du Pont-neuf, auquel il a déclaré l'avoir revendue sur le champ 2600.

Le fanatisme et les discours contrerévolutionnaires des prédicateurs doivent fixer la sollicitude du gouvernement, s'il veut arracher le flambeau de la guerre civile de la main des prêtres.

Maisoncelle.«

»*18 ventose an 4.* On ne saurait se le dissimuler, l'esprit public n'est pas bon. S'il n'y avait que les gens avisés qui se plaignent, leurs plaintes ne seraient pas alarmantes. Car c'est presque un bon ton parmi les gens dits comme il faut, de décrier le gouvernement sans sujet, et de n'oser rien faire. Mais depuis quelques jours le petit peuple, surtout celui des faubourgs, murmure plus que de coutume, et c'est le mal-aise qui le fait murmurer. C'est aussi la malveillance. Dans le faubourg Marceau il paraît qu'on travaille les esprits; et des prêtres y contribuent. Parmi ceux-ci on distingue le nommé Garnier, demeurant rue Copeau n. 12; il se vante de confesser dans sa chambre et d'y administrer les sacrements. On conçoit qu'il ne peut exercer son ministère qu'envers des esprits faibles et des dévots, qu'il est facile d'exalter et d'aigrir contre le gouvernement. On remarque aussi un nommé Dubois, ci-devant prêtre, aujourd'hui épicier, rue Victor, à l'enseigne de la providence. Mais ce dernier exerçant une profession utile, il est prudent de ne pas le croire légèrement fanatique et mauvais citoyen.

On a remarqué sur la place Égalité, que des maçons se sont joints à des balayeurs, qu'ils disaient entre eux qu'il faudra bien qu'ils se mettent en mesure pour se procurer du pain.

On se plaint de plusieurs soldats de la légion de police, prin-

cipalement à la porte des spectacles et au grenier à sel, où ils favorisent l'agiotage et le font eux-mêmes.

On a observé que dans la maison des Elèves de la patrie quelques chefs et sous-chefs, quoique salariés par la république, en parlent en termes très-peu ménagés, et inspirent à leurs élèves du mépris pour le gouvernement qui les nourrit.

Quelques femmes, surtout du peuple, à l'occasion de la cocarde qu'il leur est enjoint de porter, tiennent des propos très-inciviques. „C'est du pain, disent-elles, qu'il nous faut."

On désire assez volontiers l'adoption du plan de finances proposé par Dubois-Crancé. On se plaint de la lenteur des deux Conseils, à prendre un parti définitif sur cet objet.

Il existe à Livry un prêtre nommé Pelé, qui, revêtu d'une robe violette, parement et collet rouge, ceinture et bonnet idem, va chez les particuliers prêcher le fanatisme, afin d'opérer une sainte contre-révolution. Il a avec lui trois acolytes, parmi lesquels on compte l'abbé Clément, pour l'assister dans ses fonctions sacrées.

Il existe dans la section du Montblanc une maison, dans laquelle, sous prétexte de donner bal, il se tient des conciliabules nocturnes. Des issues sont pratiquées sous des tapisseries, pour se rendre dans des cabinets.

Les billards du Palais Égalité sont remplis de petits coquins, ainsi que de gens suspects.

Maisoncelle.«

»*19 ventose an 4.* L'affiche du ministre de la Police générale, relative aux cocardes, dont le but est très-estimable, ne fait qu'irriter certains esprits. Les femmes, surtout du peuple, en prennent occasion de dénigrer le gouvernement.

Cependant, au mot seul de Paix, dont il a été question dans plusieurs journaux, les animosités se calment, et les cœurs s'adoucissent. Il en résulte que, si le peuple pouvait, avec certitude, assigner un terme à ses maux, il supporterait avec résignation tous ceux qu'il endure.

On se plaint aussi que les bouchers vendent la viande au-dessus de la taxe. „A quoi sert, dit-on, une taxe, si on ne la fait point exécuter? c'est une dérision." Cette plainte n'est pas sans quelque fondement.

Farine. Prix du sac: 17, 18, 19 et 20,000 liv.; en détail: 56, 57, 58, 60, 61 et 62 francs la livre.

Maisoncelle.«

»*20 ventose an 4.* Ceux qui de tout temps se sont montrés les ennemis de la révolution, ne l'aiment pas davantage aujourd'hui; mais ceux qui l'aimaient autrefois, et qui s'intéressaient si vivement à son succès, paraissent se refroidir sur le sort de la chose publique. Chez ces derniers le sentiment de leurs besoins a succédé à l'enthousiasme.

Quantité de femmes murmurent contre la cocarde nationale; elles disent qu'elles s'en f . . ., qu'elles meurent de faim; elles disent aussi que les hommes n'en portent pas. D'autres disent aussi que les Emigrés sont les premiers à la porter.

La Police a fait arrêter hier soir au palais Égalité trente femmes publiques.

Ports. Les garçons de chantier exigent 100 francs, ou 6 sols en numéraire, pour le mesurage. Un de ces hommes disait, qu'il ne donnerait pas sa journée pour 3000 livres. Les charretiers demandent depuis 9 jusqu'à 1500 liv. pour le transport d'une voie de bois.

Maisoncelle.«

»*21 ventose an 4.* Suivant le citoyen Jacob, on a remarqué, non sans inquiétude, des transports de fusils de chasse à deux coups, sous le manteau ou dans des fourreaux d'étoffes.

La création des mandats ne paraît pas approuvée;[1] on la regarde comme insuffisante pour les besoins de l'état; les uns prétendent que les papiers obtiendront difficilement du crédit, qu'il n'y a pas d'autre mesure à prendre que la contribution en nature; d'autres prétendent, au contraire, que sans la paix point de salut.

Dans l'après-dînée un inspecteur a arrêté le nommé Poisson, qui colportait les N: 39 et 40 de Babœuf; on a fait venir le citoyen et la citoyenne Lefèvre, chez qui ce colporteur les avait achetés; on procède à leur interrogatoire.

Maisoncelle.«

[1] Elle n'était alors que projetée: le projet fut adopté par les Cinq-cents le 26, et par les Anciens le 28 ventose: il porta création de 2,400 millions de mandats territoriaux.

»*22 ventose an 4.* La résolution qui ordonne la vente de domaines nationaux, achetables à trente capitaux pour un, a paru satisfaire beaucoup de citoyens.[1]

Dans l'opéra des Sabines, joué hier au théâtre de Louvois, on a saisi ce passage: *Un jour viendra, où les peuples reviendront de leur erreur.*

Beaucoup de prêtres réfractaires donnent des ordres à de nouveaux prêtres au nom de leur évêque, et disent la messe dans différentes églises. On désigne celle des Capucins Chaussée-d'Antin, et St. Chaumont rue Denis, pour être de ce nombre.

Maisoncelle.«

»*23 ventose an 4.* L'affiche du bureau central relative à la taxe de la viande a été encore une occasion de calomnie et d'injures contre le gouvernement.

On rapporte, que plusieurs représentants, loin de le punir, font eux-mêmes l'agiotage.[2]

Des orateurs de groupe vont jusqu'à redemander le retour de la terreur, pour tous marchands, fermiers, qui refusent l'assignat.

On remarque avec satisfaction que la plupart des femmes du peuple commencent à reprendre la cocarde.

Maisoncelle.«

»*24 ventose an 4.* Paris présentait hier une face plus riante; les promenades étaient richement garnies; il s'était formé dans les Champs-Elysées plusieurs danses, où l'on se divertissait d'abondance de cœur. Il est vrai que c'était hier dimanche; mais, si l'oubli du nouveau calendrier affligeait le républicain philosophe, il lui suggérait du moins cette idée consolante: il est encore beaucoup de gens heureux.

On remarque que la poudre à tirer est extrêmement recherchée par les hommes de tous les partis.

La nouvelle loi sur l'emprunt forcé trouve beaucoup d'approbation.[3]

---

[1] V. art. 14 de la résolution, prise le 21 par les Cinq-cents, et approuvée le 28 par les Anciens.

[2] Cette dénonciation fut regardée comme calomnieuse

[3] La loi du 19 porta que les assignats ne pourraient être reçus que sur le pied de 110 capitaux pour un; celle du 28, que l'emprunt ne pourrait être payé qu'en assignats.

On débite un mauvais lazis [lazzi] sur l'adoption des mandats: „La fabrication des mandats ne sera pas, dit-on, aux Capucins, mais aux petits-pères près la rue vuide Gousset."

Au théâtre de la République on a vivement applaudi ce vers d'Othello: „Et les bourreaux sont prêts, quand le soupçon commence."

Au théâtre de Louvois on a de même saisi le passage: „Je respecte toujours la loi, quand elle est bonne et mise à exécution par des gens probes et polis."

Le curé de St. Médard, prévenu de fanatiser les esprits sous prétexte d'offrir ses secours aux indigents, a été arrêté en vertu d'un mandat du juge de paix de la section du Panthéon.

Maisoncelle.«

»*25 ventose an 4.* Les promenades publiques étaient hier peuplées de femmes richement parées.

Vers les 6 heures du soir il s'est formé sur le Pont-au-Change, à la Porte Martin et dans d'autres lieux, des groupes paraissant composés d'ouvriers et indigents; des propos injurieux contre le gouvernement y étaient tenus, on l'accusait de faiblesse envers les sangsues du peuple. „Mettre la terreur à l'ordre du jour, pour l'exécution des lois", cette proposition est jetée en avant dans les groupes depuis quelques jours.

„Il nous faut la paix, à quelque prix que ce soit", c'est une autre proposition, aussi mise en avant par les politiques et habitués des cafés de la maison Égalité.

Les marchands de pain, qui couvrent la place du palais Égalité, y dansent l'après-midi. Cette conduite de leur part paraît aigrir les témoins qui se disent: „C'est nous qui payons les violons."

Spectacles. Toujours de la froideur pendant le récit des chants civiques.

La bonhommie avait souri à ce passage de la pièce de Turcaret, jouée hier au théâtre de la République: „*Il se laisse mener comme un parisien.*" Bientôt les gens du haut parage se sont emparés de l'application, en applaudissant jusqu'à six fois de suite.

L'un des principaux auteurs des huées, avec lesquelles l'hymne des Marseillais fut reçu hier au Vaudeville, est le nommé Mercier, âgé de 16 ans; arrêté et envoyé devant le juge de paix.

La maison Égalité est la cloaque, non pas seulement de Paris, mais encore de toute la république. Les fripons de toute espèce y

fourmillent, les femmes prostituées y sont d'une impudence qu'on ne peut peindre. Hier encore, vers les deux heures après-midi, elles y raccrochaient publiquement.

Maisoncelle.«

»*26 ventose an 4.* .. Beaucoup d'individus disent, qu'il faut faire la paix et rendre les pays conquis.

Des politiques prétendent que, si la fille de Louis XVI épouse un étranger, il voudra prendre la Navarre qui appartenait aux femmes; mais on assure qu'elle tient à la promesse qu'elle a faite à son père, de n'épouser que le duc d'Angoulême; ce qui, en contrariant l'empereur, a établi de la froideur entre eux.

L'agiotage va toujours son train au Petit Coblentz, boulevard des Italiens, et au café de Chartres; les agioteurs ont entre eux un langage par signes qu'eux seuls savent expliquer.

Spectacles. Les chants civiques continuent d'être écoutés avec froideur, et de n'être applaudis que par des applications injurieuses.

Astier.«

»*27 ventose an 4.* La formation du conseil des 500 en comité secret tenait (hier) tous les esprits en suspens; le résultat a jeté la joie dans tous les cœurs.[1] L'opinion de la classe indigente n'est point douteuse à l'égard des mesures arrêtées; elle en désire la plus sévère exécution. Le rapport du décret qui déclarait l'argent marchandise est généralement approuvé, on en désire l'exécution; on paraît désirer aussi que la peine de mort soit prononcée contre quiconque discréditerait le nouveau papier national. La diminution de quelques légumes secs dans les halles, la presque certitude de la continuation des distributions de pain aux indigents, avaient ouvert tous les cœurs honnêtes à l'espérance et aux consolations. Il n'en est pas de même des agioteurs et des royalistes ... Les agioteurs ne veulent pas être inquiétés dans leur nouveau domicile: Le Petit Coblentz...«

---

[1] Il s'agit de la résolution portant création des mandats (V. ci-dessus, rapp. du 21 ventose, note). Après la discussion secrète, la séance fut rendue publique à 4 h., pour adopter la résolution publiquement.

»*28 ventose an 4.* L'on ne peut se dissimuler, que les agioteurs et tous les vampires de l'état cherchent, par leurs propos, à jeter de la défaveur sur les nouveaux mandats. „C'est toujours du papier, disent-ils, les campagnes n'en voudront pas."

Suivant le rapport de nos inspecteurs, des personnes du peuple disent au contraire: „Cela peut nos sauver et nous épargner un choc, qui aurait pu être bien terrible, s'il en était autrement."

Les petits assignats de 10, 15, 25 et 50 sols sont recherchés avec plus de soin.

Halle aux farines. Le prix est toujours à peu près le même. Elle s'est vendue en gros 16, 17, 18 et 18,500 livres le sac.

Maisoncelle.«

»*29 ventose an 4.* Continuité des espérances . . mais aussi continuité de craintes que ces mesures ne soient encore éludées par l'agiotage, qui va toujours son train; désir violent de voir prendre des mesures répressives contre la cupidité et contre les cultivateurs, qu'on accuse d'être les seuls auteurs des maux de la classe indigente.

La baisse de quelques denrées, dans les marchés et ventes publiques, a eu lieu aujourd'hui de la part même des habitants de la campagne.

La poudre à tirer continue à être très-recherchée.

Les petits billets de 10 sols, 15 sols etc. le sont de même; plusieurs marchands n'en veulent plus rendre, et forcent le public à faire l'appoint.

Halle aux farines . . toujours 56, 58 et 60 francs la livre.

Les louis ont été faits le 28 vent. au palais Égalité 5000, 4900, 4800, 5100 et 5200. Au boulevard, même cours. Le soir, ces pièces se faisaient en cet endroit 5600, et même 5800. Aujourd'hui les agioteurs sont en très-grand nombre au jardin Égalité, où ils font les pièces d'or 5800, 5700 et 5500.

Astier.«

»*30 ventose an 4.* Les agioteurs ont fait monter le louis à 5900 liv.

Ce scandale fait accuser les autorités constituées de négligence, et fait dire qu'il faut que la peine de mort soit prononcée contre quiconque refusera le papier-monnaie.

Le rassemblement d'agioteurs au boulevard des Italiens se grossit chaque jour d'une manière effrayante; les acteurs de ce rassemblement y concertent d'avance la ruine des mandats. „Je ne les prendrai point“ dit l'un. „Moi je vous payerai en mandats“ dit un autre d'un air moqueur. Il est aisé de reconnaître là les habitués du café de Chartres et les siffleurs du théâtre Feydeau et du Vaudeville.

Les agioteurs [se rassemblent de préférence] sur le boulevard des Italiens, dans l'endroit dit le Petit Coblentz. Le jardin Égalité n'est plus fréquenté que par les filous, les escrocs et la basse classe des agioteurs.

Les bouchers ont de très-belle viande, qu'ils vendent pour la plupart de 110 à 115 liv. la livre.

Maisoncelle.«

IV. Tableau de germinal an 4.

(**N. 301**) »BUREAU CENTRAL DU CANTON DE PARIS.

Rapports généraux de la Surveillance pendant le mois germinal an 4 de la république française [21 mars — 19 avril 1796].«

Extraits.

»*1 germinal an 4.* Esprit public. L'opinion toujours flottante entre l'espoir du bien qu'on attend du nouveau système de finances et l'impatience que les hommes souffrants éprouvent, de voir ce bien-être réalisé par des mesures d'exécution aussi promptes qu'efficaces.

Partout la proclamation du directoire concernant les mandats territoriaux a été lue avec le plus grand intérêt; les citoyens peu instruits auraient besoin d'une instruction bien précise sur la valeur de l'assignat jusqu'au moment de l'échange. Pour faire cesser toute défiance du peuple dans le nouveau papier, une mesure paraît désirée par beaucoup de citoyens, ce serait le brisement de la planche après la fabrication de la somme ordonnée; car la malveillance attaquerait cette monnaie par des bruits calomnieux, qui n'ont que trop contribué à l'avilissement des assignats.

Une heureuse influence continue à se faire sentir; certaines denrées et marchandises sont recherchées avec moins de feu.

La proclamation faite au son de caisse sur l'arrondissement de la section du Temple, d'une invitation faite aux citoyens de se réunir contre les brigands qui infestent les forêts, a donné lieu à des propos qui annoncent que l'esprit public est loin de son antique énergie. „Il y a deux mois, disait-on, qu'on nous répète que tous les brigands sont détruits.“ „On n'a qu'à faire marcher, disait un autre, les 30 à 40,000 hommes qui sont ici à riboter, à remplir les salles de spectacles, et à insulter à la misère publique.“ Ces faits démontrent que le succès de la révolution dépend autant de la sagesse des défenseurs de la patrie, que de leur courage.

On remarque toujours dans les groupes des hommes qui, dans le délire du malheur ou de la malveillance, préconisent la constitution de 93 etc. Ces hommes ne sont pas en majorité.

La double fête républicaine et catholique[1] avait attiré hier beaucoup de citoyens dans les promenades publiques; le luxe des uns, la propreté des autres, démontrent que la misère publique n'attrait heureusement pas toutes les classes de la société.

Spectacles. Le serment chanté hier avec grande froideur au théâtre de Louvois a causé de l'humeur à quelques citoyens; dans le fait, on ne peut entendre une seule parole de cet hymne, que les actrices chantent en chœur avec très-peu de soin.

Ce vers de Fénélon: *Dieu fit la liberté, l'homme fit l'esclavage* a été très-applaudi et redemandé au théâtre de la République. On y a chanté une nouvelle chanson patriotique; le dernier couplet, qui vante les charmes d'une paix glorieuse, et qui se termine ainsi: *Vivons pour la patrie!* a été applaudi et redemandé.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Astier.«

»*2 germ. an 4.* Esprit public. Les rapports de ce jour présentent la situation du peuple dans une espèce d'anxiété et d'incertitude, occasionnées par le prix excessif des denrées, auxquelles il ne peut atteindre. Son esprit flotte entre la crainte et l'espérance. Si, d'un côté, les soins du gouvernement, pour diminuer le poids de ses maux, lui donnent de la confiance: de l'autre, la ligue vorace et nombreuse des agioteurs lui fait craindre les horreurs d'une famine. Ses vœux sont fortement prononcés en faveur des mandats territoriaux; mais il voudrait, à côté, de ces peines sévères

[1] *Décadi* et *dimanche* (20 mars).

qui ne pussent pas être éludées, capables d'intimider les malveillants et de les forcer dans leurs derniers retranchements; il désirerait la peine de la déportation contre tous ceux qui jetteraient de la défaveur sur les mandats. Les propos perfides qu'on tient sur ce nouveau signe semblent justifier les alarmes du peuple. Entre les différents rapports, qui nous sont parvenus, nous croyons devoir transcrire celui du citoyen Guérin, l'un de nos préposés.

„On applaudit beaucoup aux mesures fermes que le directoire se propose de prendre dans sa proclamation relative au nouveau papier-monnaie. Elles sont, dit-on, nécessaires; car les habitants des départements, et singulièrement ceux des campagnes, se sont déjà prononcés contre les mandats territoriaux, et il faudra des mesures vigoureuses pour les mettre en circulation. On dit même qu'il y a plusieurs départements qui sont sur le point de renvoyer les commissaires et agents du gouvernement et de ne conserver dans les autorités constituées que ceux qui leur conviennent, et ensuite de se gouverner eux-mêmes, et qu'ils trouveront des généraux et des troupes; que tout cela vient de ce qu'on se sert de gens ineptes, et que, si l'on ne remédie promptement aux maux qui, déjà, accablent le peuple, bientôt on verra des guerres départementales qui déchireront la république.“

Les ennemis enfin de la république et du gouvernement actuel s'efforcent, par toute sorte de moyens, d'empêcher l'effet salutaire que doivent produire les nouveaux mandats.

Dans les cafés du Palais Égalité plusieurs individus assuraient, qu'avant le 10 de ce mois le louis serait à 8000 liv.; qu'il était bien aise de voir, que cette baisse n'était que factice et occasionnée par les agents du gouvernement, pour donner la confiance aux mandats; que les Chouans faisaient des progrès rapides aux environs de Rouen, et que leur but était de s'emparer de la rivière et des routes, et d'empêcher les arrivages et toute communication avec Paris.

Tous ces divers objets nous ont paru dignes de l'attention du gouvernement.

Spectacles. Il est survenu au théâtre de la République une particularité, qui a tourné à la honte de la malveillance. On jouait la tragédie de Brutus; lorsque l'acteur a prononcé le vers du cinquième acte: *Et qui sait conspirer, sait se taire et mourir*, un individu du parterre a applaudi à toute outrance; mais il n'a pas eu d'imitateurs; les patriotes présents ont tourné sur lui des regards d'indignation.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Astier.«

»*3 germ. an 4.* Esprit public. Les mandats territoriaux sont toujours le principal objet des conversations qui ont lieu dans les cafés et dans les groupes; avec cette différence que, dans certains cafés, notamment dans ceux du palais Égalité, on tâche de persuader que ces mandats éprouveront le même sort que les assignats, et que l'on vient de faire faire banqueroute à la nation. Dans le café de Valois on ajoutait: „Pichegru va demander sa démission, parce que son armée n'est pas en état de tenir la campagne, qu'elle est exténuée, et qu'elle manque de tout.“ Dans les groupes, au contraire, où l'esprit du peuple se montre avec franchise et bonne foi, on approuve généralement la création des nouveaux mandats, qu'on regarde comme la mesure la plus capable de rétablir nos finances. La seule crainte que l'on témoigne, c'est celle qu'on ne prenne pas des moyens d'exécution assez rigoureux contre ceux qui voudraient jeter de la défaveur sur ce nouveau signe. Les malveillants ne laissent pas, cependant, de s'insinuer dans les groupes et d'y répandre des nouvelles propres à entretenir les alarmes, telles, par exemple, que les projets des Chouans et l'insurrection du Berry; que le gouvernement n'a pas assez d'énergie, que les habitants des campagnes se sont prononcés contre les mandats, et que, si l'on veut les contraindre à les recevoir, ils n'enverront rien à Paris.

Un autre moyen que l'on emploie pour sapper la confiance du gouvernement, c'est d'attaquer la bonne foi de ceux qui sont préposés pour échanger les petits assignats contre des pièces métalliques. On disait, entre autres choses, que plusieurs personnes avaient porté des petits billets à échanger, et qu'on en trouvait les trois quarts faux.

Au faubourg Antoine, section des Quinze-vingts, un rassemblement s'était formé autour d'une affiche en forme de chanson, commençant par ces mots: *Mourant de faim, mourant de soif, peuple dépouillé de tous droits etc.* Le juge de paix s'y est transporté, et le rassemblement s'est dissipé sans témoigner du mécontentement. Nous croyons, cependant, devoir observer d'après divers rapports, que nous pensons que la cherté excessive des denrées, auxquelles le peuple ne peut atteindre, et les discours perfides des malveillants, pourraient l'égarer et lui faire prendre une fausse direction.

Spectacles. Presque toujours la même tiédeur pour les hymnes patriotiques; dans quelques-uns, on les applaudit plus que de coutume.

Au théâtre du Vaudeville on a joué la pièce du Fermier et du propriétaire; notre observateur a remarqué que cette pièce,

faite dans un temps de réaction, a été fort applaudie, et peut fournir de nouveaux aliments à l'esprit de parti.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Astier.«

»*4 germ. an 4.* Esprit public. Des plaintes sur la misère publique et sur la cherté des denrées, des imprécations contre ceux qui l'entretiennent, des murmures contre le gouvernement qui, au gré des malheureux, ne déploie pas assez d'énergie contre les sangsues du peuple, des vœux ardents pour la punition prompte et sévère de ceux qui discréditeront ou refuseront les mandats: voilà le cercle d'idées que l'esprit public parcourt depuis quelques jours.

Les agioteurs s'étaient rendus hier soir en foule au Palais Égalité. C'est, disait-on, cet infâme agiotage qui entretient la cherté des denrées; il n'y a que les peines les plus sévères qui puissent retirer la république de l'abîme profond où ses ennemis veulent la précipiter.

La malveillance redouble toujours d'efforts pour diminuer la confiance des mandats; dans différents cafés l'on disait: „Lorsqu'il a été question de créer les assignats, on a consulté les départements; mais aujourd'hui on n'agit pas de même pour la création des mandats. Le moyen qu'on employera pour les faire recevoir seront les bayonnettes.“ Au café Valois on se récriait sur l'article qui défend la vente de l'argent, et sur la faculté exclusive qu'aura le gouvernement pour s'en procurer. Dans ce même café l'on répandait le bruit absurde, que le ministre de la police était arrêté.[1] Les royalistes en témoignaient un grand contentement.

Au café de la République, galerie de bois, des individus se sont permis de dire, que les gouvernants étaient de f... gueux, et qu'ils venaient de faire banqueroute. De bons citoyens, indignés de ces propos aussi injustes qu'indécents, ont réfuté ces injures grossières avec l'arme de la raison. L'inspecteur qui a fait ce rapport a été chargé de s'attacher à connaître ces individus.

Spectacles. Au théâtre des Italiens la chanson patriotique dont le refrain est *mourir pour la patrie,* a été un peu hué; mais c'est au peu d'habitude et de talent du chanteur que l'on doit attribuer cette improbation du public.

[1] Probablement, ce fut ces jours-là que Merlin donna sa démission, qui, cependant, ne fut acceptée que le 14.

A l'Ambigu-Comique, dans un passage où il est dit: *Il vient de recevoir 2000 écus*, l'actrice ayant ajouté *en numéraire*, cette addition a occasionné des ris et des applaudissements réitérés. Nous avons écrit à ce sujet aux directeurs de ces deux spectacles.

Au théâtre de l'Emulation, un soldat de la légion de police s'est présenté sans cocarde. L'entrée lui a été refusée; il en a acheté une pour entrer, s'est allé placer au 1er rang, et a mis sa cocarde dans sa poche; l'inspecteur en a instruit l'officier de garde, qui lui a promis que ce militaire serait puni de son insolence.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*7 germ. an 4.* Esprit public. Peu de variation dans le thermomètre de l'opinion. Continuité des plaintes.. Continuité des efforts de la malveillance.

Trois rapports annoncent que les agioteurs disent, que le gouvernement a passé, il y a trois jours, des marchés payables en mandats à 70 pour cent de perte.

Deux inspecteurs annoncent, l'un, que le quatre on a trouvé au Palais Egalité une inscription portant „Vive Louis 17"; l'autre, qu'on a trouvé dans le jardin national un portrait de ce prétendu Louis 17. Ils n'en parlent point *de visu*, et il leur a été recommandé de s'assurer des faits.

On disait hier au café de la République, que les jeunes gens de la réquisition de Bordeaux ont pris la cocarde blanche et chassé tous les patriotes de leur commune.

L'avenue de l'ambassadeur d'Espagne, son séjour à Londres avant de venir en France, suggèrent aux patriotes des conjectures favorables pour la paix.

On répand aussi des bruits, sans doute absurdes, sur Fréron. On dit qu'il s'est mis à la tête de 30, d'autres disent de 60,000 hommes dans le midi. Des patrouilles fréquentes dissipaient hier les groupes.

D'après les ordres du ministre de la police, le bureau central a fait saisir ce matin un portrait de Philippe d'Orléans, exposé publiquement en vente au Louvre.

Spectacles. Le bureau central avait hier pris des mesures pour l'exécution de l'arrêté du département du 1er nivose, relatif à la répression de l'agiotage des billets d'entrée qui a lieu au théâtre des Arts. Plusieurs de ces vendeurs de billets ont été traduits

devant le juge de paix. Les intentions du ministre de la police et du bureau central ont été bien secondées par l'administration de ce théâtre, et par la force armée, si l'on en excepte quelques individus de la légion de police, qui ont paru eux-mêmes faire ou favoriser l'agiotage. Le bureau central en a écrit au commandant de la place, et nous avons lieu d'espérer, qu'avec le temps et des soins on obtiendra des résultats encore plus satisfaisants.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Astier.«

»*6 germ. an 4.* Esprit public. Presque partout les voeux de la classe indigente appellent la fixation des denrées de 1ère nécessité.

La malveillance continue d'aigrir les esprits des hommes simples et faciles, en leur disant que déjà les promesses de mandats[1] perdent 50 pour cent, et que ce nouveau papier éprouvera le sort de l'assignat. Les ouï-dire désignent les marchands et les habitants de la campagne comme résolus à ne pas recevoir ce nouveau papier-monnaie. Cependant le fait suivant, s'il est vrai, dépose en faveur de ce nouveau signe. On nous assure qu'une foule de soumissionnaires s'est déjà présentée au département, pour se faire adjuger des domaines nationaux à 30 capitaux pour un.[2]

Le rapport du citoyen Marie nous a paru propre à éclairer le gouvernement sur l'esprit du fb. Antoine; nous le transcrivons.

„Dans les groupes du faubourg Antoine on disait hier, qu'il ne fallait pas être étonné, si les choses allaient si mal pour eux; que les plus énergiques n'existaient plus, les uns ayant péri de misère aux frontières, pour avoir défendu la cause du peuple; qu'il restait bien encore quelques patriotes intrépides, mais que leur nombre était si petit, qu'ils n'osaient élever la voix. Voilà, concluait-on, la cause pour laquelle le gouvernement exerce sur les petits un empire si dur et si despotique.“

On annonçait ce matin la prise de Charette à Angers;[3] cette nouvelle réjouissait beaucoup les citoyens.

Dans le café Valois on disait que plusieurs jeunes gens de la

[1] En attendant la fabrication des mandats, la trésorerie nationale fut autorisée, le 29 ventose, à donner des promesses de mandats, qui auraient cours comme les mandats. [3] Il fut jugé et fusillé à Nantes, le 9 germ.

[2] V. le rapp du 12 germ.

première réquisition, principalement ceux qui tiennent à des familles respectables, avaient préféré d'aller combattre sous les drapeaux de Charette, plutôt que joindre les armées de la république commandées, disaient-ils, par des généraux inhabiles ou dilapidateurs de la fortune publique.

Le bureau central est instruit que le No. 4 de *l'Éclaireur du peuple* a paru hier[1], et se vend sous le manteau; cet objet est recommandé à la surveillance de ses agents.

Spectacles. Une lutte a eu lieu au théâtre de la rue Martin, à l'occasion d'un éventail sur lequel était une croix de chevalier; quelques personnes du parterre voulaient faire déposer l'éventail; plusieurs jeunes gens ont crié *non*. Ce bruit a duré longtemps. Un militaire, qui était à côté de la femme à laquelle appartenait l'éventail, s'est levé et a dit, qu'il était chef de brigade, et que ceux qui voulaient faire déposer l'éventail n'étaient que des terroristes. Peu à peu les esprits se sont appaisés.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Astier.«

»*7 germ. an 4.* Esprit public. En redonnant à l'esprit public un peu d'énergie, la nouvelle de la prise de Charette paraissait avoir électrisé quelques têtes. Cette nouvelle, doutée par tous les ennemis de la révolution, qui voudraient la faire envisager comme une ruse du gouvernement, faisait la joie des amis de la patrie; et les groupes, paraissant animés de l'espoir de voir enfin la république consolidée, les lois plus respectées, et le peuple plus heureux, laissaient apercevoir une fermentation plus marquée.

Dans certains groupes du fb. Antoine, on disait qu'il fallait que la classe des ouvriers et des indigents fît, en masse, ses réclamations au gouvernement, sur les maux qu'elle souffre; qu'elle demandât la punition de tous les contre-révolutionnaires, qui dépréciaient les mandats; et des établissements de surveillance, dans chaque municipalité, pour accélérer la punition des égorgeurs du peuple.

Les groupes du fb. Marceau n'étaient pas moins agités; on y disait: „Les paysans sont convenus de se faire plutôt hacher que

[1] Deschiens (p. 147): L'Éclaireur, ou le Défenseur de 25 millions d'Opprimés, par Baboeuf, sous le nom de Lalande, soldat de la Patrie, in-8°; ventose et germinal an 4, 7 numéros.

de recevoir les mandats; s'il faut que les marchands agissent de même, et si la loi n'est pas exécutée, nous l'exécuterons, et le premier B... qui refusera un mandat, nous le ferons servir d'exemple aux autres."

Les habitués des cafés Valois, Conti et autres cherchaient déguiser leurs regrets sur l'arrestation de Charette, en la révoquant en doute, et en débitant de prétendus revers éprouvés par les troupes de la république. Au café Conti on débitait, avec un air de satisfaction, la défaite complète de l'armée des Alpes, et un échec essuyé par celle du Rhin.

Les patriotes eussent désiré que Charette fût exécuté à Paris. A travers la fermentation des passions diverses, quelques citoyens philanthropes s'occupaient, dans leurs paisibles conversations, de l'instruction publique, extrêmement négligée, et qui tend, par l'ignorance, à livrer la génération future au fanatisme et aux préjugés. Ce matin un concours nombreux inondait les églises.

Spectacles. La prise de Charette, annoncée au théâtre de la République, a été accueillie par des Bravo.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*8 germ. an 4.* Esprit public. L'impatience de voir enfin des jours plus heureux, l'espoir donné par le Corps législatif, la prise importante de Charette, ont mis l'esprit public dans une agitation marquée. On ne peut dissimuler que les privations de tous genres, secondant les efforts de la malveillance, exaspèrent le peuple contre le gouvernement, qu'il accuse de protéger la classe mercantile.

Deux rapports nous rendent compte de propos menaçants entendus dans les groupes. „Quand sortirons-nous de cette léthargie? par qui commencerons-nous?" „Dans 15 jours, disait-on ailleurs. les cultivateurs, les agioteurs, les boutiquiers, les aristocrates modernes, mettront bas leur arrogance et ne se joueront plus impunément du peuple."

Il est vrai de dire que le retard de l'arrivée des farines, dans quelques sections, avait mal disposé les esprits.

On nous rend compte aussi de calomnies absurdes répandues par des malveillants. Ils prétendent que le port de Calais est encombré de marchandises qui passent à Douvres, que le gouverne-

ment fait passer des millions à l'étranger et s'entend avec les Anglais.

La démission de Pichegru occupe beaucoup les politiques des cafés; les royalistes l'attribuent à la crainte qu'il a eue, d'être sacrifié par les anthropophages — c'est là leur expression; les autres l'attribuent à la crainte qu'il a eue, d'être sacrifié par des traités [traîtres?]; d'autres, enfin, l'attribuent à un affront dont son amour propre a été blessé.

Les mandats sont toujours l'objet des conversations; les républicains en désirent le succès avec une ardeur proportionnée aux efforts de la malveillance pour déjouer cette grande mesure. Dans un café des Boulevards, un officier venant de l'armée disait avoir causé, pendant la suspension d'armes, avec plusieurs officiers Autrichiens; qu'ils lui avaient dit que, si nos mandats prenaient, ils seraient obligés de nous demander la paix; mais que la coalition ne négligerait rien pour les faire tomber.

Spectacles. Quelques coups de sifflets ont été entendus au théâtre de la République, lors de l'exécution de l'hymne à la liberté.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*9 germ. an 4.* Esprit public. La malveillance a toujours l'adresse d'exciter les plaintes et de les diriger contre le gouvernement et les représentants du peuple, en disant qu'eux seuls sont la cause des maux que l'on endure, et que, s'ils souffraient de la faim, ils sauraient bien y remédier. Le peuple attend avec impatience l'émission des mandats qu'il regarde toujours comme une mesure salutaire, mais il craint qu'on ne sévisse pas avec rigueur et promptitude contre ceux qui décréditeraient ce nouveau papier-monnaie.

Des particuliers, qui se disaient venir des départements du côté de Soissons, Laon et Rheims, assuraient que les paysans de ces campagnes ne voulaient recevoir aucune espèce de papier, et que le gouvernement serait obligé de créer une armée révolutionnaire pour faire accepter les mandats.

Les ouvriers des ateliers se plaignent aussi de manquer d'ouvrage; mais il est aisé de reconnaître encore, sous ces plaintes outrées, la tactique des ennemis de la république, puisque, comme l'on nous l'observe et qu'il est d'ailleurs aisé de s'en convaincre, les salles des marchands de vin sont toujours pleines d'ouvriers.

Rapport du citoyen Guérin: Le huit au matin, un dragon vint

allumer sa pipe au corps de garde de la rue Taranne et dit, que la destitution du général Pichegru était le plus grand malheur qui pût arriver; que la nouvelle organisation des armées les désorganiserait entièrement; que déjà l'on disait que 4 régiments de cavalerie de l'armée du Nord, désignés pour être démontés et ne voulant pas faire le service à pied, étaient passés à l'ennemi avec leurs chevaux; que le dégoût se manifestait dans les troupes, parce qu'elles manquaient de tout. Le même dragon ajoutait, qu'il courait parmi eux un bruit que, vers le 15 ou 16 de ce mois, il y aurait un grand mouvement; qu'ils étaient bien déterminés à ne pas souffrir qu'il soit porté aucun coup au directoire; mais qu'ils ne déploieraient la force qu'à la dernière extrémité.

Nous avons recommandé à Guérin de s'informer de quel corps est ce dragon.

Suivant le rapport d'un de nos agents, les personnes placées à la tête des administrations municipales n'ont pas la confiance générale; on dit que plusieurs d'entre eux sont des banqueroutiers, et des dilapidateurs de la fortune publique; on cite le commissaire du pouvoir exécutif du 1er arrondissement.

C'est toujours le même esprit qui anime les habituées du café de Valois; ils s'efforcent de faire croire que nos armées manquent de tout, et que celles de l'empereur sont bien pourvues; ils se consolent de la prise de Charette, en disant, qu'il sera bientôt remplacé par d'Autichamp, qui a une tactique militaire plus savante que celle de nos généraux.

Au café Corraza l'on trouvait étonnant, qu'on n'eût pas conduit Charette à Paris; mais à cela d'autres ont répondu, que Charette aurait trop parlé et que c'était justement ce que le gouvernement ne voulait pas.

Spectacles. On a remarqué dans plusieurs spectacles beaucoup de femmes qui avaient des croix de Malte sur leurs éventails; on y remarque aussi beaucoup plus de cadenettes qu'à l'ordinaire. Cet objet est recommandé aux inspecteurs d'une manière spéciale; mais la police ne peut que le faire surveiller, la loi n'indiquant aucun moyen de répression.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

»*10 germ. an 4.* Esprit public. Rapport du cit. Marie. Dans le fb. Antoine les ouvriers disaient: ..Il est possible au gouverne-

ment de faire le bien, pour deux raisons; la première, c'est qu'il a tous les pouvoirs; la seconde, c'est que Paris abonde de toutes les choses nécessaires à la vie. Il peut faire mouvoir à son gré la force armée. Que ne s'en sert-il pour foudroyer cette troupe toujours récalcitrante d'agioteurs et de royalistes? qu'il les écrase; alors il aura droit à la reconnaissance du peuple. Agir autrement, c'est marcher entre deux écueils."

Dans les groupes qui avaient lieu à la halle, des hommes de toutes les classes disaient que la république serait bientôt dans le néant. Ils ajoutaient que les marchands répétaient à la journée que la république était à l'agonie, qu'il serait bon d'appeler à son secours —.

Quelles que soient les plaintes du peuple sur l'état actuel des choses, la malveillance ne doit pas espérer qu'il puisse jamais incliner pour la royauté. Le fait suivant ajoute encore aux mille et une preuves qu'il a données de son amour pour la république. Un groupe considérable était formé sur le quai autour d'une femme soi-disant ivre, laquelle avait crié: *Vive le Roi.* L'opinion publique s'est fortement prononcée pour faire arrêter cette femme, qui a été conduite au violon de la rue Geoffroy-Lasnier [l'Asnier].

Le cit. Charet, un de nos agents, a entendu aux Tuileries un citoyen qui racontait avec indignation que, le 8 de ce mois, rue de Cléry, un prêtre avait eu l'audace de prêcher que ceux qui s'étaient mariés et confessés à un prêtre assermenté étaient damnés; ce qui a donné lieu de répondre, qu'il était aisé de voir qu'on laissait prêcher la contre-révolution impunément, tandis qu'on empêchait de s'assembler ceux qui avaient fait la révolution.

Les habitués du café Valois s'y entretenaient de la fête du jour.[1] Ils disaient hautement, que ce n'était que pour rassembler les jeunes gens, les connaître, et les envoyer ensuite à la boucherie. Prévenu de ces bruits, le bureau central avait donné ordre à ses agents de les démentir.

Au café Conti des individus disaient: „Le réarmement, qui doit s'opérer avant le 20 de ce mois, a pour but de mettre les citoyens en état de s'entrebattre; mais cette fois-ci le parti dominant ne sera plus contrarié. Déjà les Chouans sont maîtres de Montfort, et le mouvement ne tardera pas à éclater tout à la fois et dans les armées et à Paris, pour porter le coup décisif."

On a remarqué que le marchand de tableaux Cour des fontaines, près Maret libraire, met avec affectation en évidence les

[1] Fête de la Jeunesse. 10 germinal, établie par le décret du 3 brumaire.

gravures de Charles Ier, de Georges 3e roi d'Angleterre, du Prince de Galles, de Joseph 2, d'Henry 4, et du Siége de Calais. Le bureau central a fait prévenir ce marchand que ces gravures seront confisquées, s'il continue à les exposer en public.

Spectacles. Les spectacles offrent presque partout la même tiédeur pour les chansons. Tout s'y est passé assez tranquillement, excepté au théâtre du Vaudeville; l'on y a chanté hier une chanson relative à la fête des jeunes gens. Les murmures ont empêché d'entendre les paroles. On a pris pour prétexte d'improbation la monotonie de l'air et quelques fautes qu'a faites le chanteur. A la fin on a demandé l'auteur par dérision, et des jeunes gens impudents ont répondu: C'est l'enchanteur Merlin.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*11 germ. an 4.* Esprit public. Dans les groupes les conversations roulaient sur trois objets principaux: les mandats, la fête du jour, et l'arrêté du directoire exécutif concernant la distribution du pain et de la viande.

Les mandats sont généralement attendus avec la plus vive impatience; les ouvriers du fb. Antoine sont généralement disposés à les maintenir, mais ils désirent en même temps qu'il y ait une taxe sur toutes les denrées de 1ère nécessité; ils disent qu'ils se feraient eux-mêmes justice des marchands, plutôt que de consentir à perdre un sol sur les mandats, lorsqu'ils seront en circulation.

La malveillance avait beaucoup travaillé les esprits sur les motifs de la fête de la jeunesse; les coeurs des mères, toujours faciles à égarer sur ce qui peut alarmer leur tendresse, prêtaient au gouvernement des intentions perfides et invraisemblables, que la plus légère réflexion aurait suffi pour les détromper. Les agents de la police avaient l'ordre de détromper à cet égard les citoyens.

Rapport de Marie du Loiret. Dans la rue Jacques, des personnes voyant passer la cérémonie disaient: *Ha, les scélérats n'auront pas les nôtres, ils sont sous la clef.* Des propos équivalents ont été tenus à la porte Martin, et sur la place du théâtre Français. Tous ces propos démontrent l'atrocité des ennemis du gouvernement et de la république.

La remarque suivante nous a paru mériter d'être transmise: l'on a observé, dans toutes les municipalités, que les jeunes gens

qui assistaient à cette fête appartenaient presque tous à des parents de la classe ouvrière.

La malveillance ne réussit pas toujours. Un garçon perruquier qui, dans un groupe sur le Pont-au-change, calomniait le gouvernement, a été vivement réfuté par plusieurs bons citoyens.

L'opinion sur l'arrêté du directoire exécutif se trouve divisée. — Les uns murmurent; les autres, au contraire, en sont satisfaits. Il est aisé d'apercevoir, que c'est l'intérêt particulier qui fait raisonner d'une manière si différente. Les indigents voient avec plaisir que le gouvernement ne les a pas oubliés. Les gens cupides et aisés blâment au contraire une opération qui va supprimer les abus dont ils profitaient.

Au café Valois on disait hier que les Anglais tentaient une descente aux environs de Port Malo. Les mêmes individus disaient que, malgré l'attachement qu'on doit avoir pour sa patrie, on ne pouvait pas aimer le gouvernement depuis le 13 vendémiaire.

Au café de la République, on se récriait beaucoup contre les prêtres du département de Seine-et-Oise, qui, disait-on, étaient cause que le commissaire du pouvoir exécutif était en prison.

Spectacles. C'est toujours à peu près le même esprit qui y règne. Dans quelques-uns, cependant, la chanson analogue à la fête de la jeunesse a été assez applaudie.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*12 germ. an 4.* Esprit public. On désire la prompte promulgation de la loi sur les mandats, et la fixation précise de l'époque à laquelle les assignats seront reçus à 30 capitaux pour un, comme promesse de mandats.

Suivant tous les rapports, l'esprit des groupes paraît prononcé pour la république, qui ne peut avoir de base plus solide que le bonheur public; mais pour y parvenir, l'exaspération y propose des moyens extrêmes et dangereux, et le langage de la patience y serait mal accueilli. Dans plusieurs endroits on parlait avec satisfaction du prix des grains diminué dans les campagnes, où le papier commence à être rare et recherché.

Rapport de Mailly. On approuve la mesure prise par le directoire relativement aux vendeurs de pain; on espère et l'on désire que cette denrée soit bientôt taxée à un prix raisonnable. On a remarqué que toutes les fois qu'il est question de subsistances dans

les groupes, on attaque le représentant Boissy d'Anglas, sur les fausses promesses qu'on l'accuse d'avoir toujours faites dans ses rapports. Une taxe générale des denrées, la peine de mort contre l'agiotage: tels sont les discours et les désirs des hommes souffrants.

Rapport de Tavet. Dans un groupe aux Tuileries on disait, qu'aucunes lois ne seraient exécutées, tant que leur exécution serait confiée à des fermiers, des ci-devant nobles, des prêtres.

Cafés. Chose assez rare, les conversations du café de Valois étaient hier patriotiques; on approuvait la manière dont la loi sur la réquisition des chevaux a été exécutée dans les départements voisins de Paris. Dans un café rue Benoît, quelques Censeurs critiquaient l'appareil de la réception de l'ambassadeur d'Espagne, et le luxe du directoire; quelques citoyens ont répondu que ce n'était pas cet appareil, mais bien leurs dissensions qui prolongeaient la misère publique.

Spectacles. Le Lévite d'Ephraïm, joué hier au théâtre de la République, n'a point eu un plein succès; on y a saisi quelques allusions; une petite lutte a eu lieu après la représentation, une partie demandait l'auteur, des coups de sifflet se faisaient entendre d'un autre côté, enfin on a nommé le citoyen Le Mercier.[1]

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

»*13 germ. an 4.* Esprit public. Les mandats et toujours les mandats, voilà le principal objet des conversations.

Dans presque tous les groupes, chacun témoigne son voeu pour la taxation des denrées de première nécessité.

Les chefs d'ateliers ont signifié à leurs ouvriers, qu'ils seraient payés en mandats. Les ouvriers en ont paru satisfaits. Mais ils ont observé, qu'il faudrait taxer les denrées auparavant; que, si le gouvernement ne le faisait, ils mettraient eux-mêmes cette mesure en exécution, sans vouloir cependant souffrir le pillage. Un ouvrier maçon a assuré, qu'ils étaient convenus de livrer à la justice celui qui porterait la plus petite atteinte aux propriétés.

Auprès de l'escalier de la tribune du conseil des Cinq-cents, sur la terrasse des Feuillants, et aux Tuileries, mêmes opinions, mêmes désirs se sont manifestés pour la taxe des denrées.

---

[1] V. la critique publiée dans le Monit. du 15 germ.

Dans un groupe sur la terrasse des Feuillants, des femmes se répandaient en invectives contre le gouvernement, à qui elles attribuaient tout le mal qu'on éprouve; mais la majorité des citoyens les a fait taire en disant, que tout irait encore pire, si chacun cherchait à entraver le gouvernement dans ses opérations, et qu'il fallait au contraire le seconder.

Les bruits de négotiations de paix, qu'on désire ardemment, produisaient une heureuse diversion sur les esprits, en tempérant l'aigreur des mécontents.

L'affiche intitulée „*Dialogue sur les mandats*" attirait beaucoup de monde au coin de la rue du Coq où elle se trouve; l'on disait que de pareilles affiches étaient inutiles, que les ouvriers ne demandaient pas mieux qu'à prendre les mandats, mais que c'étaient les marchands et agioteurs qui les discréditeraient, et que ces derniers n'avaient jamais été au Panthéon.

Spectacles. La manie de faire des allusions se reproduit de temps en temps dans les spectacles. Au théâtre de l'Opéra-comique, l'hymne „*Veillons au salut de l'empire*" n'a reçu d'applaudissements qu'aux mots „*Tremblez, tyrans.*"

On s'était porté en foule au théâtre de la rue Feydeau;[1] à la levée de la toile les applaudissements les plus nombreux se sont faits entendre. Dans la dernière pièce l'actrice, en disant ces mots de son rôle: *J'irai aux Italiens, c'est le théâtre de la nation*, a paru mettre de l'affectation en ajoutant: *mais ça ne flatte pas le coeur;* ces derniers mots ont été couverts d'applaudissements. Les hymnes patriotiques y ont été aussi un peu applaudis.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*14 germ. an 4.* Esprit public. L'inquiétude sur les mandats se manifestait hier dans presque tous les groupes, les propos les plus violents étaient dirigés contre les marchands et les agioteurs. La cupidité effrénée des premiers, le brigandage continué des seconds, faisaient pousser aussi des plaintes contre le gouvernement, qui, disait-on, agit avec trop de ménagement contre ces

[1] Rouvert le 12, par une représentation du Vieux Célibataire, et du Cercle ou la Soirée à la mode. V. le Monit du 15 germ.

sangsues du peuple. La perte de 80%, qu'éprouvent déjà les promesses de mandats, rendait les esprits furieux.

Rapport de Duval. Au Pont-au-change et à celui de Notre-Dame, les ouvriers étaient rassemblés en grand nombre; ils disaient: „Si le gouvernement ne veut pas remédier aux maux, nous saurons bien remédier nous-mêmes." On y jalousait aussi le sort des militaires en service à Paris: „Ils mangent de tout, sont bien vêtus, et nous autres, nous souffrons la faim; mais, si nous voulions, nous saurions nous débarasser d'eux; il n'y aurait ni canonnade, ni fusillade, qui pût nous arrêter; mais, attendons l'émission des mandats et voyons, si le gouvernement les fera respecter."

Rapport de Marie. Dans la rue Honoré, un ouvrier parlait mal du gouvernement républicain; quelques malveillants profitèrent de son mécontentement pour insinuer cette maxime: „Quelque soit la forme d'un gouvernement, le peuple est heureux ou malheureux, selon que ceux qui le gouvernent sont bons ou méchants; si Capet eût bien gouverné, on ne l'aurait pas détrôné; ceux qui nous gouvernent aujord'hui, ne s'entendent pas, les uns voudraient faire le bien, les autres s'y opposent."

La malveillance fait circuler le bruit que les habitants des campagnes se déclarent contre les mandats; suivant le rapport de Duval, au palais Égalité les marchands paraissent déterminés à garder leurs marchandises, ne voulant point vendre en mandats.

On vendait hier une brochure ayant pour titre: *Procès-verbal du tribunal populaire martial de Toulon, contenant le discours de m. le commissaire Duhem et la délibération du tribunal.* Le colporteur y substituait un autre titre, en comparant pour son patriotisme le représentant du peuple Isnard à Charette et à Cobourg. Il a été recommandé aux inspecteurs d'enjoindre à ces colporteurs de se conformer aux règlements de police qui leur défendent de rien ajouter au titre d'un ouvrage.

L'on a observé que, dans les cafés du Palais Egalité, la manie de lancer des sarcasmes contre le gouvernement commence à se refroidir; l'on n'y parle plus contre lui avec autant d'acharnement et d'injustice.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*15 germ. an 4.* Esprit public. Les agioteurs et les marchands continuent d'être l'objet principal de la haine et de l'impré-

cation de la classe ouvrière et autres citoyens qui souffrent de la cherté excessive des denrées.

Rapport de Favrot. Dans les groupes des Tuileries les ouvriers, qui y étaient en grand nombre, se plaignaient de manquer d'ouvrage et disaient: „Il est temps que cela finisse, d'une manière ou d'une autre; gare à la faction qui nous affame depuis 18 mois.“ Dans d'autres groupes du même jardin, on parlait en faveur des mandats; tout le monde convenait de la nécessité et de la bonté de cette mesure, mais on paraissait craindre aussi qu'elle ne devînt illusoire par la perversité des agioteurs qui, disait-on, font perdre beaucoup aux promesses de mandats, sans que le gouvernement s'occupe de remédier à cet abus révoltant, et que, tant que le gouvernement cherchera à contenter tout le monde, il finira par ne contenter personne. Les ouvriers en général sont bien disposés à recevoir les mandats, mais ils sont bien résolus, disent-ils, à ne point faire quartier au premier marchand qui les refusera et qui voudra leur vendre au-dessus de la proportion.

Dans d'autres groupes du jardin national, on s'entretenait avec plaisir du retour de la paix, qu'on regardait comme très-prochaine et comme pouvant seule remédier à nos maux actuels.

Il y avait hier beaucoup de monde au boulevard des Italiens; plusieurs personnes murmuraient de ce que beaucoup de femmes se promenaient tenant à la main des éventails verts, sur lesquels se trouve une croix de Chevalier bien marquée. Dans un groupe de la rue Mouffetard on disait: „Il y a deux partis bien prononcés, celui des royalistes, et celui des démocrates; ces deux partis qui subsistent, conspirent pour renverser l'état actuel des choses; les premiers veulent rétablir le trône, les seconds veulent établir la démocratie pure; si l'un ou l'autre parti n'agit pas, c'est qu'ils craignent la force armée.“

Hier les églises ont été bien remplies; les promenades, les danses des Champs-Elysées, tout annonçait un dimanche complet. Certaines prédictions fanatiques ont été dénoncées au bureau central, qui fera son possible pour les déjouer. On y a remarqué les maximes: *Sans religion, point de gouvernement; hors de l'église, point de salut; le bras de l'Éternel s'appesantira contre ceux qui ont profané les saints temples etc.*

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Astier.«

»*16 germ. an 4.* Esprit public. Groupes. Les plaintes, les murmures semblent y prendre un caractère d'exaspération, les mots d'insurrection y ont été même entendus. La mollesse dont on accuse le gouvernement conduit quelques têtes exaltées à manifester des regrets sur le régime de Robespierre.

Les différents rapports qui parviennent journellement ne laissent pas douter que quelques hommes exagérés ne cherchent à exciter un mouvement, que la police s'empressera toujours de déjouer; mais, s'il pouvait avoir lieu, tout annonce que ce mouvement serait dirigé contre les agioteurs, les marchands cupides, les émigrés, et non contre le gouvernement constitutionnel qui, quoi qu'on en puisse dire, a l'assentiment général dans les groupes.

Rapport de Mailly. Dans le fb. Marceau, une chanson ancienne, qui contient la censure de l'administration des 15/20, a fait dire à l'un des assistants que, semblable aux 15/20, le gouvernement n'y voit goutte, puisqu'il se laisse tromper par l'intrigue.

Quoiqu'on puisse inférer des sarcasmes lancés contre le gouvernement, tout annonce que le peuple chérit les lois de la république, et leur inexécution seule excite les plaintes.

Ces observations répétées journellement et qui, dans d'autres circonstances, accuseraient le défaut d'énergie de la police, conduisent le bureau central à observer, combien il est contrecarré dans sa marche, n'ayant pas même le mandat d'amener et le droit d'arrêter un voleur, qu'il est obligé de traduire devant les juges de paix surchargés de travaux, resserrés eux-mêmes dans des bornes étroites par le code des délits et des peines, persuadés d'ailleurs, qu'il est de leur ministère de voir tout avec les yeux de l'indulgence. Cette réflexion sera plus d'une fois présentée par le bureau central.[1]

Cafés. Quoiqu'en général on paraisse content de la nomination du citoyen Cochon au ministère de la police,[2] on fait déjà de mauvais lazis sur son nom.

Spectacles. Toujours plus que de la froideur au chant des hymnes civiques. Hier, au théâtre de la République, les risées de

---

[1] Malgré ces instances, ce ne fut que cinq semaines après, le 21 floréal, que le bureau central reçut la faculté de décerner des mandats d'amener, à la charge d'interroger de suite les prévenus, et de les renvoyer devant le juge-de-paix.

[2] Cochon de Lapparent, nommé à la place de Merlin le 14 germ. (3 avril 1796), garda ce ministère jusqu'au 16 juillet 1797.

plusieurs jeunes gens ont empêché d'entendre le couplet *Amour sacré de la patrie!*

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Astier.«

»*17 germ. an 4.* Esprit public. L'esprit qui règne dans les groupes est le même depuis plusieurs jours: la misère arrache toujours des plaintes, les discours insidieux de la malveillance échauffent les têtes et, après avoir invectivé contre les marchands et les agioteurs, l'on finit par accuser de faiblesse le gouvernement qui, dit-on, ne prend pas des mesures assez promptes et assez efficaces pour faire cesser le brigandage.

Rapport de Bouillon. Dans les groupes de la terrasse des Feuillants on s'entretenait de l'époque où les mandats seraient en émission, et l'on y témoignait de l'inquiétude sur leur succès, attendu que les promesses de mandats perdent chaque jour de plus en plus.

Un particulier, revêtu d'un habit bleu, disait en montrant la salle des 500: „A ces Messieurs appartient le droit d'avoir des indigestions, et vous, bon peuple, vous devez supporter l'inanition."

Rapport de Marie. Les groupes du Pont-au-change, pont Notre-Dame et la Grève, composés en grand partie d'ouvriers, étaient très-animés; quelques personnes paraissaient regretter le régime du temps de Robespierre; lorsqu'on leur observait, qu'on faisait alors couler beaucoup de sang, ils répondirent: „C'est bien pis, aujourd'hui l'on meurt de faim et d'inanition." L'on s'y plaignait aussi de la fermeture des sociétés populaires, et l'on disait: „Lafayette, Dumouriez, Pitt et Cobourg ont fait la guerre aux sociétés populaires, parce qu'elles étaient utiles au salut de la France; aujourd'hui on leur fait la guerre pour la même raison."

Une patrouille de cavalerie a dissipé ces groupes vers les dix heures.

Suivant le rapport de Petit-Henry, au Pont-au-change, dans un groupe composé d'ouvriers, on disait qu'il y avait eu à Lille une insurrection, faite par le peuple qui s'était porté à la municipalité, demandant du pain, que des officiers municipaux avaient été tués, qu'on avait été ensuite chez les marchands en gros qui passaient pour royalistes dans l'esprit public, que plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés et d'autres tués. L'on disait que l'on en ferait autant à Paris, si le gouvernement ne prenait pas des mesures pour améliorer le sort des malheureux.

Au café Valois l'on paraît peu craindre la surveillance de la police; les agents, disent les habitués, sont trop pauvres pour venir ici, ils n'ont pas de souliers, ils seraient bientôt reconnus. Au café Corazza on donnait des éloges à la conduite du ministre de la justice[1] et on le voyait partir avec regret.

On parlait aussi avantageusement du citoyen Cochon, ministre de la police générale; néanmoins l'on blâmait ces fréquentes mutations.

Spectacles. Les coeurs y sont toujours froids aux accens du patriotisme. L'Orpheline, pièce patriotique, jouée hier au théâtre de la rue Feydeau, a été reçue froidement, si l'on en excepte deux couplets, l'un en faveur de la paix, l'autre contre l'agiotage.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*18 germ. an 4.* Esprit public. L'inexécution des lois est toujours le sujet et le refrain des plaintes; elles sont continuelles, et l'on remarque que les hommes mêmes qui ont profité du désordre crient plus haut que les autres.

Rapport du citoyen Marie. Au Pont-au-change, dans un groupe d'ouvriers, on disait hautement: „Nous avons voulu un gouvernement républicain, nous le voulons et nous le soutiendrons; nous voulons le règne de la justice et de l'humanité pour les bons citoyens; mais nous voulons la terreur et la mort pour tous les scélérats ennemis de la chose publique."

La lenteur de l'émission des mandats est aussi un objet de plaintes; d'un autre côté l'on entend dire qu'on eût mieux fait de timbrer les assignats dont la planche est brûlée, que de créer des mandats qu'on pourra émettre à volonté.

Une taxe des denrées, une véritable répression de l'agiotage, tel est le désir constant manifesté dans les groupes. Dans un groupe du fb. Antoine les royalistes et les Chouans étaient désignés comme les seuls auteurs de la misère publique.

Quelques barils de harengs gâtés ont été jetés dans la rue Montmartre; la vue de ces marchandises avariées a fait éclater de vifs mécontements contre les hommes cupides qui laissent pourrir des comestibles, plutôt que de les vendre à juste prix.

---

[1] Génissieu, nommé consul à Barcelone le 14 germinal, et remplacé de nouveau par Merlin de Douai.

La traduction devant un juge de paix d'un marchand de bottes qui avait refusé une promesse de mandats, a été applaudie de la majorité des spectateurs.

Il est des personnes qui assurent que l'émission des mandats n'aura pas lieu et que la paix va rendre cette mesure inutile.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Astier.«

»*19 germ. an 4.* Esprit public. Les mandats, les bruits d'une paix prochaine, la résolution sur le séquestre des biens des émigrés,[1] voilà les principaux objets des conversations publiques.

Dans les groupes du fb. Marceau, composés d'ouvriers, on manifestait le désir pour qu'il n'y ait en circulation que de la monnaie républicaine et des mandats, que les lois fussent rigoureusement exécutées, et ça irait. Dans un groupe sur le quai de la feraille [?] on se plaignait de la lenteur qu'on mettait à faire sortir les mandats, que le peuple est disposé à soutenir efficacement au taux du numéraire. Un fait survenu dans cet endroit prouve cette disposition des esprits. Vers les 2 heures de l'après-midi, une grande foule s'était formée autour de deux particuliers, l'un forçait l'autre à recevoir une promesse de mandats comme numéraire. L'acheteur a été soutenu de tous ceux qui l'environnaient, plusieurs d'entre eux disaient: „On voudrait faire des mandats comme des assignats, mais nous les soutiendrons, et nous forcerons bien à les recevoir sans y perdre.“ Dans d'autres groupes, l'on se disait: „Les rescriptions, qui tiennent lieu de promesses de mandats, perdent déjà 80 p°/₀. Sans une certaine terreur, l'on ne viendra pas à bout de les faire recevoir.“

Le bruit d'une paix prochaine, répandu dans le public, fait une heureuse diversion sur les esprits aigris par la misère; on la désire, cette paix, pourvu, toutefois, que l'honneur de la nation ne soit pas compromis. „Si un tel bonheur peut nous arriver, s'écriait-on, au moins pourrions-nous respirer un peu à notre aise.“ D'autres disent à ceux qui se livrent à cet espoir consolateur, que jamais chose n'a été si terrible que celle qui aura lieu incessamment.

Rapport de Bouillon. Au Jardin des Tuileries les conversations étaient fort animées; on s'y entretenait de la résolution sur le séquestre des biens des émigrés; on y disait que cette discussion fai-

[1] La résolution du 18 germ. porta que le séquestre serait apposé sur les biens de ceux qui se refuseraient au partage avec la nation.

sait connaître ceux qui étaient républicains et ceux qui ne l'étaient pas.

Rapport de Favrot. Au café Coratza, l'on témoignait de la satisfaction relativement à la résolution sur le séquestre des émigrés, et l'on disait: „Si Boissy-d'Anglas ne la trouve pas de son goût, tant pis; le peuple ne pense pas comme lui; si l'on n'avait pas rendu le bien des condamnés, l'assignat n'aurait pas perdu autant de sa valeur."

L'on nous a informés, que quelques boulangers allaient à la halle acheter des marchands forains le pain à 34 liv. pour le revendre ensuite; ce qui a excité un peu de rumeur dans la place.

On connaît le nom et la demeure d'un orateur qui lisait dans un groupe, avant-hier, le Tribun du peuple.[1] C'est le citoyen Robin, demeurant rue du Doyenné n°. 190.

Spectacles. Théâtre des Arts. A l'orchestre, composé presqu'en entier de jeunes gens, on tournait en dérision le chant du départ, et l'on y parlait de la manière la plus indécente contre le ministre Merlin et contre le gouvernement.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.»

»*20 germ. an 4.* Esprit public. Des plaintes sur la cherté toujours excessive des denrées, des imprécations contre les marchands et les agioteurs, des disputes pour faire recevoir les inscriptions, des plaintes contre le gouvernement, qui, dit-on, ne déploie pas assez d'énergie, des nouvelles qui semblent confirmer le retour d'une paix très-prochaine: voilà ce que présentent les divers rapports de ce jour.

Dans les groupes du Pont-au-change, de Notre-Dame et de la place de Grève, composés en grande partie d'ouvriers, on se plaignait beaucoup de la misère affreuse où se trouvent réduits tant de citoyens. Les ouvriers, qui, disaient-ils, manquent d'ouvrage depuis longtemps, accusaient le gouvernement d'insouciance à leur égard.

Rapport de Marie du Loiret. Hier sur les onze heures du matin un crieur de journaux demandait pour la feuille 10 francs en assignats ou un sol en numéraire. Un ouvrier le traita de brigand, de fripon, de marchand d'argent. Le peuple s'attroupa et donna

---

[1] Par Babœuf

raison à l'ouvrier. Un particulier dit; „Il faut que nous nous levions en masse, pour abattre ceux qui nous gouvernent." Et les soldats? lui dit-on. „Nous avons vaincu, répliqua-t-il, les Suisses au 10 août, et nous avons encore des bras." Ces propos furent applaudis de plusieurs individus qui se retirèrent en disant: „Il a raison."

A la Belle-Anglaise, n° 49, en face du carreau de la halle, il se forma un rassemblement à l'occasion d'une promesse de mandat présentée en payement, que la maîtresse dudit magasin avait eu l'audace de déchirer. L'agitation devint extrême, les propos les plus violents contre cette marchande se firent entendre, et, si une garde nombreuse ne fût survenue, elle courait risque d'expier par une fin tragique sa hardiesse blâmable.

Rapport du citoyen Leroy. Un marchand mercier de la rue Denis, vis-à-vis la place des Innocents, ayant pareillement déchiré une promesse de mandat, beaucoup de monde se rassembla autour de sa maison, et l'on disait hautement qu'il fallait le pendre.

On rapporte que des agioteurs ont dit hautement: „Il faut nous prendre la main dans le sac, sans quoi le juge de paix ne peut pas nous atteindre."

Les nouvelles que l'on fait courir sur un traité de paix, et qui acquièrent tous les jours plus de consistance, font le plus grand plaisir aux citoyens de la classe souffrante, qui se livrent déjà à l'espoir de se voir moins malheureux.

Spectacles. Les couplets patriotiques ont été vivement applaudis au théâtre de la République.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

»*21 germ. an 4.* Esprit public. On s'entretenait hier dans tous les groupes des mandats, de la taxe du pain et de la viande, de la suppression des anciennes cartes, de l'échelle proportionelle qu'on va suivre à cet égard, de la paix enfin qu'on annonce comme très-prochaine.

A l'égard des mandats nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit; on en désire ardemment la prompte émission, et le peuple est très-décidé à soutenir la valeur au pair du numéraire. Mais préalablement, il aurait souhaité qu'il y eût une taxe sur les denrées de première nécessité.

La taxe du pain à 37 francs, et celle de la viande à 95, fait

pousser aussi quelques murmures, et l'on dit: „On a du pain chez les boulangers à 3 sols la livre en numéraire, les assignats sont fixés à 30 capitaux pour un, pourquoi ne taxe-t-on pas d'après cette base les denrées de première necessité?"

Dans une assemblée d'ouvriers, rue Antoine, les uns disaient que la loi sur les mandats n'ayant pas encore été promulguée, elle ne pourrait avoir son entière exécution; que depuis l'époque du 9 thermidor tout avait été de mal en pis. On se récriait aussi beaucoup contre la suppression des cartes et le nouveau mode qu'on va suivre pour la distribution du pain, et l'on disait: „Si le mois prochain ça ne va pas mieux, on pourra voir beau jeu." Quelques-uns disaient: „La faim fera sortir le loup des bois." Un ouvrier, se disant père de quatre enfants et sans ouvrage, ajouta: „J'aime mieux périr d'un coup de bayonnette, que de mourir de faim en languissant."

Il est aisé d'apercevoir que la malveillance égare et aigrit les esprits sur cet objet important, puisque ce nouveau mode, en retranchant les abus, favorise réellement les malheureux, pourvu toutefois que cette classification soit faite par les municipalités conformément aux intentions bienfaisantes qui ont dicté l'arrêt du directoire.

Au jardin national on s'entretenait de la taxe du pain, de la paix, et de la cherté des denrées. Un sergent, qui était à la tête d'une patrouille, dit aux citoyens qui composaient le groupe: „Au nom de la loi retirez-vous!" Cela occasionna de la rumeur, le rassemblement devint plus considérable. „Vous êtes des Autrichiens," dit-on aux soldats de cette patrouille, „c'est comme du temps de Lafayette et de Capet; vous n'êtes pas les soldats de la liberté, vous violez la constitution!"

Le désir de voir renaître la paix se manifeste de toutes parts; mais on ne la veut pas en faisant des sacrifices déshonorants, comme les amis des Rois voudraient insensiblement nous y amener. Ils ne manquent pas de se glisser dans les groupes, d'y vanter les douceurs de la paix qui ramènera l'abondance, et qu'il faut conclure à quelque prix que ce soit, parce que, disent-ils, nos ressources sont épuisées pour continuer la guerre. Nous faisons surveiller les démarches et les discours de ces hommes astucieux.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*22 germ. an 4.* Esprit public. De toutes parts l'on n'entend que des plaintes sur la cherté des denrées, sur le brigandage des agioteurs, et sur la cupidité des marchands; dans les groupes du Pont-au-change, du pont Notre-Dame et de la Grève, on se plaignait beaucoup des commissaires des sections, d'après le rapport desquels on a classé les citoyens pour la répartition des cartes. On disait: „Ce sont des coquins et des perfides, qui ménagent les riches et veulent écraser les malheureux.“ Des ouvriers, qui se disaient manquer d'ouvrage, assuraient qu'ils étaient rangés dans la 3e classe, et par conséquent devaient payer le pain au quart de la taxe, tandis que des gens très-aisés étaient compris dans la seconde classe et ne payaient le pain que le 12e de la taxe. Ils citaient, à l'appui de ce qu'ils venaient d'avancer, deux marchands en gros de la rue de la Cossonnerie.

De tous côtés on se plaignait de la partialité des comités de bienfaisance qui ont fait cette classification. L'universalité des murmures et des plaintes à cet égard porte naturellement à croire, que les intentions du gouvernement ont été mal remplies, et que la malveillance voudrait entraver cette mesure en nécessitant des réclamations. Le bureau central a écrit aux municipalités d'examiner, avec une scrupuleuse justice, toutes les réclamations auxquelles la précipitation de la délivrance des cartes aurait pu donner lieu, et de réparer les erreurs commises.

Nous sommes instruits que le N° 5 de l'Éclaireur vient de paraître aujourd'hui; il renferme une invitation à se réunir à la constitution de 93, avec une chanson injurieuse au gouvernement. Le bureau central a recommandé à ses agents de redoubler de soin, pour découvrir les auteurs, imprimeurs et distributeurs des libelles.

On nous a apporté aussi quelques placards, qui se trouvaient affichés dans plusieurs quartiers de Paris, ayant pour titre „*Analyse de la doctrine de Babœuf, tribun du peuple.*“ Les principes qu'on y profère sont *éversifs de l'état actuel des choses*, et, comme dans le n° de l'Éclaireur, on y demande la *constitution de l'an 93.*

Cultes. Les oratoires particuliers se multiplient d'une manière contraire à la loi; le bureau central a écrit aux municipalités pour avoir la liste de ces oratoires. Mais il observe qu'il y a peu de moyens de répression, la police de sûreté étant confiée aux juges de paix.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Astier.«

»*23 germ. an 4.* Esprit public. Au faubourg Antoine, un groupe considérable s'était formé autour d'un placard, ayant pour titre: *Analyse de la doctrine de Babœuf;* plus loin une femme lisait cet écrit en petit format; un citoyen, agent du bureau central, le lui a arraché; le groupe s'est dissipé; quelques-uns d'entre eux demandaient, si la liberté de la presse n'existait pas.

Au Pont-au-change les esprits étaient dans une grande agitation, la diversité d'opinion a manqué d'occasionner une rixe; un particulier, qui n'était pas de l'avis de l'orateur du groupe, se mit à dire que ceux qui prêchaient les droits du peuple, comme lui, n'étaient que des Jacobins et des buveurs de sang; aussitôt il prit la fuite, mais il fut bientôt arrêté, on le traitait de chouan, et l'on parlait de le jeter dans la rivière. Mais, enfin, il fut conduit au corps de garde, et relâché bientôt après.

Il y avait hier dans la rue de Provence plusieurs chevaux qu'on disait être pour le service du directoire. Sur les harnais de ces chevaux on remarquait des fleurs de lys, ce qui faisait murmurer le public qui était nombreux.

L'agiotage, qui se fait toujours au palais Égalité, excite l'indignation la plus grande; l'on trouve que les lois ne s'exécutent point assez rigoureusement contre les brigands de la fortune publique. Hier vers les deux heures une forte patrouille troubla pendant quelque temps leurs spéculations; mais, à peine fut-elle sortie du jardin, que les vampires revinrent en plus grand nombre et recommencèrent leur infâme agio.

Surveillance. Une affiche paraît dans tous les coins de Paris sous le titre de *l'Analyse de la doctrine de Babœuf*, qui commence par ces mots: „La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens"; et finissant par ceux-ci: „Ceux qui ont porté à la constitution de 1793, sont coupables de lèse-majesté." On déchire cette affiche partout où elle se trouve, et on s'occupe d'en rechercher les auteurs.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Astier.«

»*24 germ. an 4.* Esprit public. Les groupes prennent un caractère un peu plus inquiétant que ces jours derniers; il paraît certain, que non seulement des hommes sont payés pour les former, mais encore que plusieurs des auditeurs le sont

aussi; on cite à ce sujet les propos de deux femmes qui disaient hier: „Diable nous aurons froid ce soir à rester là, et je crois que nous n'aurons pas grand monde." On a des renseignements positifs, qu'il est arrivé ces jours derniers beaucoup d'or et d'argent chez les banquiers à Paris.

Toujours des plaintes sur les erreurs commises dans la distribution des cartes. On se plaint aussi des juges de paix; on les accuse d'être en majeure partie sectionnaires, vendémiairistes, et de mettre beaucoup de lenteur et de mollesse dans la répression des délits.

Le refus fait par un épicier de la rue des Lombards de recevoir des promesses de mandats a occasionné un attroupement, dans lequel on faisait ces réflexions: „Pourquoi ne proclame-t-on pas la loi? Pourquoi ne force-t-on pas les départements à recevoir les mandats? etc."

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Astier.«

»25 *germ. an 4.* Esprit public. Quelle que soit l'irritation des esprits, l'on pourrait assurer que, si l'on parvenait à diminuer et à adoucir les maux du peuple, ceux qui cherchent à le soulever perdraient leur temps et leur argent.

Nous citons à l'appui de cette assertion les propos des ouvriers du fb. Antoine, où tout était hier et aujourd'hui dans un grand calme. Ces ouvriers se plaignaient hier, à la vérité, de la cherté des denrées et des comités de bienfaisance; mais, en même temps, ils ne cessaient de répéter que, s'ils avaient du pain suffisamment, ils béniraient la république.

A la Grève, aux ponts de Notre-Dame et au-change, les propos les plus violents étaient dirigés contre certains députés; on accusait aussi le gouvernement de ne point faire exécuter les lois avec assez de vigueur; mais l'on a remarqué que dans les groupes, c'étaient principalement des femmes, qui s'y trouvaient en grand nombre, qui échauffaient les esprits.

Dans un groupe des Tuileries la fermentation des esprits était très-grande; une patrouille est survenue pour le dissiper, plusieurs individus de groupe ont dit aux militaires: „Allez, nos frères! nous sommes tous pour la même cause; nos enfants, qui sont aux frontières, se sont battus et se battront encore pour la république." La patrouille s'étant retirée, on a crié: „Vive la république!" Les

militaires qui étaient en grand nombre dans ce groupe, et dont plusieurs étaient de la légion de police, dirent aux ouvriers: „Ne craignez rien, les soldats sont pour vous."

Spectacles. Au théâtre du Vaudeville on a donné hier pour la 2e fois une pièce intitulée: *Pauline ou la fille naturelle.* Les royalistes saisirent avec avidité une application dans leur sens; la voici. L'actrice, se plaignant du peu de droits réservés aux femmes, dit: „*On nous dit que nous avons la liberté, et on nous en a ôté l'usage.*"

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Astier.«

»*26 germ. an 4.* Groupes. La misère continue d'arracher des plaintes aux malheureux, et des malveillants hypocrites se glissent dans les groupes, affectant une sensibilité étrangère à leur cœur. Ils paraissent compatir aux maux des citoyens infortunés, pour mieux les indisposer, par leurs discours, contre le gouvernement.

Les groupes étaient hier très-orageux. Dans ceux du jardin national, il y avait beaucoup de chaleur dans les conversations; le mécontentement s'y manifestait contre certains députés, à l'occasion des massacres du midi. On y a chanté: *Ça ira, les aristocrates à la lanterne!* Et les cris de *Vive la république, la liberté ou la mort!* s'y ont fait entendre. On y a aussi préconisé la constitution de 93, et injurié les 73 députés dans le corps législatif.

Au Pont-au-change, après s'être épuisé en imprécations contre les agioteurs, les marchands et les royalistes, au milieu de l'aigreur et de la fureur des esprits, on a chanté une romance dont le refrain avait pour but d'appitoyer sur ceux qui avaient péri le 9 thermidor.

La proclamation sur les mandats n'a pas été partout également accueillie, surtout au marché des Innocents; des femmes disaient à haute voix: „Ils croient donc avec leur proclamation nous faire peur, nous nous moquons d'eux et de leurs mandats." Des propos à peu près semblables ont été tenus dans les halles et autres places. Nul doute que les intrigants et les agioteurs, qui ne trouvaient pas leur compte dans le succès de ce nouveau papier, ne fassent tous leurs efforts pour en empêcher l'effet salutaire. La grande masse des citoyens n'a pas changé d'opinion à cet égard. Elle désire au contraire la prompte émission des mandats, et pour mettre un frein à la cupidité des marchands, l'on paraît souhaiter qu'il y ait une taxe sur les denrées de première nécessité.

Aux cafés des Bains Chinois et de la Madeleine, on a chanté la chanson qui faisait partie d'un n° de l'Éclaireur: *Mourant de faim, mourant de froid.* Elle a été applaudie à outrance.

Aux Tuileries, de trois jeunes gens à cadenette, et en grandes ganses blanches au chapeau, l'un a été conduit devant le commissaire de police de cette section; les deux autres, s'étant évadés, avaient dit à la patrouille qui divisait les groupes: Que ceux qui les composèrent n'étaient qu'un tas de brigands qu'il fallait fusiller.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*27 germ. an 4.* Groupes. Les opinions dans les groupes ne présentent rien de bien constant et de bien suivi; tantôt ce sont des imprécations contre certains députés et contre le gouvernement qu'il faut, dit-on, renverser; quelques moments après ce n'est plus la même chose, on se borne à désirer seulement du pain, et l'on dit que, si l'on en avait suffisamment, on serait content. L'effervescence des esprits est excitée ou calmée, selon les discours de ceux qui pérorent dans les groupes. Ce sont des flots qui s'élèvent, et retombent ensuite, selon les vents opposés qui les mettent en mouvement.

Dans un groupe de la porte Martin, des citoyens y disaient que peu leur importait la forme du gouvernement, pourvu qu'ils eussent de quoi faire exister honnêtement leurs familles.

Dans plusieurs groupes les ouvriers, tout en se plaignant de manquer d'ouvrage, et de la misère qu'ils éprouvaient, disaient qu'on les calomniait horriblement, lorsqu'on leur supposait le dessein de renverser le gouvernement, d'attenter aux propriétés et de piller les marchands. *Cela est vrai*, disent-ils, *comme il est vrai que nous sommes payés par Pitt et Cobourg.*

Dans le jardin des Tuileries, on se plaignait de ce que l'on faisait dissiper les groupes; *on a fait fermer les sociétés populaires*, disait-on, *il est odieux que l'on veuille encore empêcher les citoyens de se rassembler; que ne va-t-on aussi dissiper les groupes des Chouans et des agioteurs au Palais royal?* On y faisait aussi le parallèle du gouvernement actuel et de celui de 93. L'on murmurait aussi, de voir des jeunes gens à la tête des patrouilles et diriger leur marche.

Dans le fb. Antoine on s'entretenait des journées du 10 août et du 14 juillet. On y parlait aussi contre les députés Isnard, Cadroy, Chambon etc.

Sur le Pont-au-change, vers les 8 heures du soir, le groupe était composé d'ouvriers qui étaient assez tranquilles; du travail, et des subsistances à un prix raisonnable pour pouvoir y atteindre, la sévère exécution des lois et une taxe sur les denrées de première nécessité, voilà l'objet de leurs désirs.

Au café des Bains Chinois, vers les 7 heures du soir, 3 jeunes gens se présentèrent; la porte à peine ouverte, ils prirent la fuite. Ceux qui étaient dedans les poursuivirent, en atteignirent un, à qui l'on donna des coups de bâton. Il se forma presque aussitôt un rassemblement, et la conduite de ceux qui avaient maltraité ces jeunes gens fut blâmée.

Au boulevard des Italiens, vers les 2 heures, il y avait beaucoup d'agioteurs avec des tresses et des habits carrés; il y avait aussi plusieurs jeunes gens ayant une ganse blanche au chapeau et la cocarde très-haut.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Maisoncelle.«

»*28 germ. an 4.* Groupes. On y a remarqué les mêmes personnes que les jours précédents; mais la loi d'hier, sur les provocateurs à la royauté ou à l'anarchie, les avait rendus plus circonspects.[1]

L'activité des patrouilles a aussi empêché les groupes de se perpétuer. On y a cependant encore entendu bien des propos d'improbation contre cette loi, et des reproches au gouvernement, de n'avoir pas déployé la même sévérité contre les vendémiairistes.

Les groupes du Pont-au-change étaient à peu près dans le même sens. La cavalerie les a dispersés, et à 9 heures $^3/_4$ il n'en existait plus. Un jeune homme de quinze ans, qui avait dit que les Jacobins et les Sansculottes étaient des coquins, a été conduit au corps de garde.

Aux Tuileries deux grenadiers du corps législatif ont coupé la tresse d'un jeune homme, ce qui a excité quelques risées.

Deux rapports nous annoncent, que la plus grande tranquillité a régné au fb. Antoine, qu'on y applaudissait à la sage énergie du gouvernement relativement aux séditions, qu'on désirait cependant

---

[1] Un message du directoire daté du 26. dénonça au Corps législatif les rassemblements et les provocations; la loi du 27 y porta défense et peine; une loi du 28 ordonna des mesures répressives contre les délits de la presse.

qu'il déployât la même énergie pour assurer le crédit des mandats et faire rouvrir les ateliers, en ranimant le commerce.

Aujourd'hui 28, on a encore trouvé dans les halles des affiches intitulées *Doctrine de Babœuf*. L'inspecteur en a averti le commissaire de police qui les a fait disparaître.

Cafés. Dans ceux du jardin Égalité on applaudissait aux mesures décrétées, et l'on en désirait l'exécution. Il n'en était pas de même à celui des Bains Chinois; on appelait la loi *tyrannie*, et l'on parlait encore avec feu de la constitution de 93. On continuera de surveiller cet endroit.

Spectacles. On a vu avec peine que la représentation indiquée pour les pauvres, à l'Opéra, n'avait pas attiré 400 spectateurs. Est-ce inanition de la part de la classe aisée, ou mauvais choix des pièces annoncées. La tragédie de *Caton d'Utique* a été jouée hier avec succès au théâtre de la République; elle a donné lieu à plusieurs applications que chacun saisissait dans son sens.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

»*29 germ. an 4.* Esprit public. On applaudit généralement à la sage énergie du gouvernement. Ceux qui le calomniaient ces jours derniers, gardent aujourd'hui le silence. Cependant, quelques hommes murmurent relativement à la peine de mort prononcée contre ceux qui se rassemblent, et disent que la loi martiale est à l'ordre du jour.

La loi contre les royalistes et les anarchistes a produit le meilleur effet, et les ouvriers qui se trouvaient hier sur le nouveau boulevard disaient: „Il y aura beau à voir des affaires, nous resterons tranquilles chez nous, et nous ne ferons pas la même sottise qu'en vendémiaire."

Groupes. Il y a encore eu quelques groupes au pont Notre-Dame, au Pont-neuf, au Pont-au-change, et au fb. Antoine; mais les esprits n'y étaient point exaspérés. Ces groupes étaient principalement composés d'ouvriers, et la circonstance du Dimanche paraît avoir beaucoup contribué à les former; de fréquentes patrouilles les ont facilement dispersés.

Le bureau central, en prenant des mesures pour que de fortes patrouilles dissipassent ces rassemblements, avait en même temps chargé des inspecteurs secrets de s'y introduire et d'éclaircir le peuple, dans le cas où il aurait tenu des discours tendants à avilir

le gouvernement. Ces précautions ont entretenu le calme, et tout, pour ce jour, annonce la plus grande tranquillité.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

»*30 germ. an 4.* Groupes. Depuis les nouvelles mesures du gouvernement, les groupes ne sont ni si nombreux ni si agités; on n'y entend plus ces diatribes amères, autant qu'injustes, contre le gouvernement; les turbulents orateurs n'y enflamment plus les esprits, et les entretiens ne roulent plus que sur les agioteurs et les mandats.

Rien de particulier au fb. Antoine, sinon que des ouvriers se plaignent de manquer d'ouvrage, et de ne pouvoir atteindre au prix des denrées; mais ils espèrent une amélioration prochaine dans leur état par l'exécution rigoureuse des lois concernant les mandats.

Rapport de Marie et de Duval. Les gens des marchés se plaignent de l'opiniâtreté des gens de campagne à refuser les mandats; on prétend que la loi demeurera sans effet, tant qu'on ne taxera pas les marchandises. Les propos suivants, que tiennent certains spéculateurs aux citoyens peu fortunés, sont bien propres à donner de l'inquiétude aux esprits crédules et faciles à égarer. „Ça vous est bien égal, leur disent-ils, à vous qui n'avez rien à perdre, de prendre du papier ou autre chose; mais le marchand qui calcule toutes les dépenses du gouvernement, qui excèdent de beaucoup ses revenues, pourra-t-il consentir à échanger ses marchandises contre du papier dont le remboursement lui paraîtra impossible?“ C'est ainsi que raisonnent l'égoïsme et la perfidie.

La manière dont on a dissipé les groupes du Pont-au-change, a produit un très-mauvais effet, puisqu'elle a servi à aigrir davantage les esprits. Les cavaliers ont fondu au galop et le sabre nu sur le rassemblement; les individus fuyaient de toutes parts; les cavaliers, montant sur les trottoirs et allant toujours au galop, les ont poursuivis jusqu'à la moitié du pont, ce qui a occasionné des huées et des imprécations contre eux. Plusieurs ouvriers mécontents disaient que, si l'on continuait d'agir ainsi, ils apporteraient leurs outils tranchants et éventreraient les chevaux. L'on avait tellement outré ce que cette conduite pouvait avoir de répréhensible, que, suivant le rapport d'un de nos préposés, l'on disait dans la rue Jacques, que l'on sabrait au Pont-au-change.

On a remarqué que la ci-devant rue des Cordeliers porte le

nom de Marat, et que la petite place qui est devant la maison des ci-devant Cordeliers porte le nom de place de l'Ami du peuple. Le bureau central va écrire sur cet objet à la municipalité de cet arrondissement.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

V. Tableau de floréal an 4. Conjuration de Babœuf.

(N. 302) »BUREAU CENTRAL DU CANTON DE PARIS.

Rapports généraux de la Surveillance pendant le mois floréal an 4 de la république française [20 avril—19 mai 1796].«

Extraits.

»*1er floréal an 4.* Esprit public. On ne remarque plus de groupes dans les endroits où ils se formaient. La loi sur les rassemblements a neutralisé le sermon qui pouvait les rendre dangereux à la tranquillité publique.

La taxe du pain et de la viande excite des murmures et des plaintes, on la trouve excessive; la valeur des assignats étant à 30 capitaux pour un, la livre de pain, disait-on, ne devrait coûter que 4 liv. 10 s.

Pour cette fois, disait-on aussi, l'agence ou commission des subsistances ne peut nier qu'elle a fait manger au peuple du pain de féveroles, car on vend les restes aux 4-Nations; et cependant on s'est contenté de la supprimer. Le gouvernement est trop doux avec les fripons.

L'affiche de la trésorerie relative au remboursement des petits assignats attire beaucoup de monde.

Au café Conti, on disait que les Anglais avaient fait une descente à Port-Malo.

Au café Coratza, l'on assurait que les anciens membres du comité de sûreté générale avaient dirigé les groupes ces jours derniers; on nommait Vadier.

Dans la nuit du 28 au 29 germinal, on s'est aperçu vers les six heures du matin, qu'on avait voulu couper l'arbre de la liberté, et qu'on en avait détaché des morceaux, lesquels on avait ensuite rattachés au corps de l'arbre avec un ruban noir. Ce délit a été

commis sur la section Fontaine de Grenelle, tout près du corps de garde, où se trouve l'arbre de la liberté. Le commissaire de police de cette section s'y est transporté et a dressé un procès-verbal, dont il a envoyé copie au juge de paix. Nous allons lui écrire pour stimuler son zèle relativement à cette affaire, dont nous avons déjà informé le ministre de la police générale.

Au Pont-au-change quelques groupes s'étaient formés dans le courant de la journée. C'étaient principalement des ouvriers, attirés par les chanteurs et les baladins; on s'y entretenait de la taxe du pain et de la viande, on s'y plaignait aussi de manquer d'ouvrage.

Vers les huit heures du soir ces groupes étaient peu nombreux; ils ont été dissipés, comme la veille, par une patrouille à cheval, qui a monté encore sur les trottoirs et s'est mise à poursuivre les citoyens. Plusieurs marchandes de pommes ont été renversées. Cette conduite des cavaliers a soulevé l'indignation des esprits et l'on a crié à la *tyrannie*, à *l'oppression*. Le bureau central va écrire relativement à cet objet au commandant temporaire de la place de Paris.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.«

»*2 floréal an 4.* Esprit public. Les groupes n'existant plus, le rapport sur l'opinion publique se compose de faits et de quelques propos recueillis dans les halles, marchés, places publiques et cafés.

Il paraît, en général, qu'on se plaint de la taxe du pain et de la viande, qu'on trouve excessive. Les ouvriers qui se plaignent de manquer d'ouvrage disent: Nous n'avons plus rien à vendre, comment pourrons-nous vivre? Les assignats étant à 30 capitaux pour un, le pain se trouve porté à plus de vingt sols en promesses de mandats, et la viande à quatre francs la livre. Les agioteurs et les marchands discréditent tous les mandats, leur font perdre déjà 90 pour cent, et on les laisse tranquilles; si l'on ne sévit pas rigoureusement contre les premiers, et si l'on ne met pas une taxe pour arrêter la cupidité des seconds, jamais les mandats ne prendront bien. Tel est à peu près le résultat de presque toutes les conversations sur cet objet.

Tout paraît dans la plus grande tranquillité dans le fb. Antoine. On débitait hier au café Valois, que dans la ci-devant province de Lorraine on avait arboré la cocarde blanche et foulé aux pieds la tricolore.

Rapport de Favrot. Au café Coratza plusieurs personnes ont dit que les soldats du camp de la plaine de Grenelle s'étaient battus, parce qu'on ne veut pas les laisser communiquer avec leurs frères de Paris. D'autres personnes ont demandé, quel jour cela était arrivé. Le jour de la décade, a-t-il été répondu. Le bruit s'est répandu dans Paris. L'on se plaint de la cavalerie, l'on dit que c'est elle qui a commencé à attaquer et que, quand ce seraient des Autrichiens, ils n'agiraient pas avec plus de brutalité.

Dans les groupes formés à la place de Grève pour l'échange des petits assignats, on disait que les nouveaux sols étaient bien reçus, que des marchands de vin donnaient une pinte de vin pour 5 sols, que les boulangers les recevaient aussi.

A la suite d'un repas donné rue Cérutti, l'on a chanté le réveil du peuple. Le bureau central a pris des mesures convenables pour obtenir des renseignements ultérieurs.

Spectacles. L'on a remarqué au théâtre de la Cité beaucoup de femmes sans cocarde. Au spectacle de la rue Feydeau l'on a applaudi avec transport aux mots *Tremblez tyrans.*

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Maisoncelle.»[1]

»*3 flor. an 4.* Esprit public. Des plaintes et des murmures sur la taxe du pain et de la viande que l'on trouve excessive, des inquiétudes sur le sort des mandats, des imprécations contre les agioteurs, des sentiments de joie à la nouvelle victoire remportée par l'armée d'Italie, tel est le tableau de l'opinion publique que présentent les divers rapports de ce jour.

Dans les groupes qui eurent lieu au Pont-au-change jusque vers les sept heures du soir, des ouvriers, qui se disaient manquer d'ouvrage, se plaignaient amèrement de la taxe du pain et de la viande. „Pourquoi, disaient-ils, les assignats étant à 30 capitaux pour un, nous fait-on payer le pain à raison de 23 sols en mandats, et la viande pareillement à plus de quatre francs?“ Dans les halles, marchés et places publiques les mêmes plaintes et les mêmes réflexions à cet égard.

---

[1] Voilà le dernier rapport signé par Maisoncelle. Dès le jour suivant, les membres du bureau central sont: Bréon et Limodin; le troisième, Cousin, nommé peut-être un peu plus tard, ne reparaît dans nos actes que le 18 messidor.

La répugnance excessive que témoignent les habitants des campagnes pour les mandats inspire aux habitants de Paris de la défiance et des inquiétudes pour le papier-monnaie.

Dans la rue Antoine deux voituriers de la Brie, qui venaient d'être payés en mandats par l'administration, vomissaient des imprécations contre la république et ajoutaient, qu'ils feraient 20000 liv. ce qui leur auraient coûté 150 francs.

Dans la même rue, un marchand de pain exigeait six petites nouvelles pièces de cuivre pour une livre de pain, qu'il vendait pour trois sols ancienne monnaie. Cette conduite a fait beaucoup murmurer contre la cupidité du marchand, et contre le gouvernement qui, dit-on, n'est pas assez sévère pour réprimer de pareils abus.

La foule était hier immense à la place de Grève pour le remboursement des petits assignats; une femme y eut, dit-on, un bras cassé; les agioteurs se tiennent aux environs pour accaparer cette nouvelle monnaie.

La nouvelle de la victoire remportée à l'armée d'Italie porte la joie dans tous les cœurs. Dans le jardin national l'on disait: Le directoire est bien éloigné de rendre tous les pays conquis, comme le supposait la malveillance.

Spectacles. Au théâtre de la République plusieurs élèves de l'école polytechnique, placés dans les balcons avec des filles du palais Égalité, faisaient des efforts pour troubler le bon ordre. Un de nos inspecteurs a été obligé de leur faire des représentations à cet égard. Lorsqu'on a chanté le hymne des Marseillais, ces petits messieurs se sont permis de le tourner en ridicule et de claquer avec indécence, non dans la main, mais dessus.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Bréon.«

»*4 flor. an 4.* Esprit public. Hier sur les deux heures de l'après-midi, plusieurs ouvriers étaient rassemblés auprès de la porte du citoyen Grenu orfèvre, qui ne voulait point livrer des boucles d'oreilles en or à un militaire qui lui offrait en payement une rescription. L'orfèvre, traité de fripon et de coquin, voyant les têtes tres-échauffées, a livré sa marchandise.

On se plaint beaucoup des marchands qui refusent les sols républicains, et disent qu'ils n'ont pas la même valeur que ceux de l'ancien régime. Le public paraît content de ce qu'on a suspendu

l'opération qui avait lieu à la ci-devant maison commune, pour le remboursement des petits assignats. La foule était hier immense à la place de Grève; un cavalier qui s'y trouvait de garde a eu la jambe cassée à deux endroits, son cheval s'étant abattu sous lui; l'on désire que ce remboursement se fasse par arrondissement. Au jardin national, vers les 5 heures du soir, on a arrêté un individu à cadenette qui déclamait contre le gouvernement républicain, et qui disait qu'il soutiendrait les *chouans* et les *cadenettes*.

Rapport de Marceau. L'on fait courir le bruit que la troupe ne veut point de mandats, que quelques compagnies ont été désarmées, et que les invalides les ont pareillement refusés, prétendant qu'on ne peut rien se procurer avec ce nouveau papier; il est aisé de s'apercevoir que les ennemis de la république, qui craignent les effets salutaires de ce nouveau signe, emploient toute sorte de moyens, et même la calomnie, pour le discréditer. Le vœu des ouvriers et du peuple est bien prononcé en faveur des mandats.

Dans le cernement qui eut lieu hier au jardin Egalité, on a arrêté des agioteurs, des voleurs, des jeunes gens de la première réquisition, et autres personnes dont les papiers n'étaient point en règle. Cette mesure a été généralement applaudie.

Rapport de Guérin. Au café d'Espagne, rue Jacob, les habitués (qui, selon notre agent, sont des employés au bureau du directoire) disaient que l'inquiétude du directoire par rapport aux circonstances actuelles peut cesser, si l'on paye la troupe partie en numéraire, partie en mandats.

Hier, vers les 9 heures du soir, le groupe qui s'était formé au Pont-au-change fut dissipé par une patrouille de cavalerie qui fondit au galop, le sabre nu. L'officier qui la commandait traita ceux qui s'étaient rassemblés de fripons, crapule et de canaille. Ces paroles entendues soulevèrent les esprits d'indignation. „Il ne faut pas, disait-on, se fier à ces gens, ils feraient feu sur le peuple, comme les Suisses ont fait au 10 août."

Nous allons écrire sur cet objet au commandant temporaire de la place de Paris.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.« [1]

---

[1] Imprimeur, auteur des „Réflexions sur la Police."

»*5 flor. an 4.* Esprit public. A quelques nuances près, le tableau de l'opinion publique est le même depuis quelques jours. L'on se plaint sans cesse de la cherté des denrées et de l'inexécution des lois sur les mandats et sur l'agiotage.

Au coin de la rue Honoré, près le marché de la halle, un nommé Charpentier, se disant employé aux fourages, magasin de Belle-chasse, et tenant un habit pour le vendre, avait assemblé autour de lui un grand nombre de citoyens, à qui il débitait que la nécessité le contraignait à cela, ayant femme et enfants, recevant son salaire en mandats que personne ne voulait recevoir qu'à vil prix, par l'inexécution des lois. Cela est vrai, répondirent les assistants; et pour cinq francs, ajoutèrent plusieurs d'entre eux, l'on a des rescriptions tant qu'on veut au palais Egalité.

Sous les galeries du palais Egalité, lorsque les colporteurs de journaux criaient la prétendue suppression de la légion de police,[1] plusieurs jeunes gens, se tenant sous les bras, se disaient: „Tiens, vois-tu, ils ne sont plus pour eux, ils les renvoient pour leur faire casser la gueule."

A la halle on vendait la viande 4fr. 10c. en mandats, 10 sols en numéraire, et 150 sols en assignats, ce qui faisait extrêmement murmurer. „Si le gouvernement ne prend des mesures, disait-on, les mandats seront bientôt aussi avilis que les assignats."

Les groupes du Pont-au-change étaient hier très-considérables, l'on s'y entretenait des mandats; l'on sy prit d'une manière moins rigoureuse pour les dissiper, et cela produisit un bon effet; l'on se retira sans témoigner du mécontement et de l'opiniâtreté.

Sur le boulevard du Temple des soldats de la légion de police cherchaient à appitoyer le peuple sur leur sort. „On veut nous faire remplacer, disaient-ils, par des volontaires, parce que nous connaissons la misère des habitants de Paris, et qu'on dit que nous sommes d'accord avec eux." Le peuple, facile et crédule, applaudissait à leurs propos.

Il survient constamment des disputes pour les mandats, nous en citerons deux; l'une arrivée près du pont Notre-Dame, et l'autre dans la rue Montmartre.

Au premier endroit un particulier s'adresse à un marchand de souliers, il convient d'une paire pour trois livres en numéraire. L'acheteur présente alors au marchand une rescription de 25 livres, le marchand dit qu'il n'a pas de quoi rendre; l'autre alors veut emporter 8 paires de souliers, pour total de sa rescription; grande

[1] Le 3 floréal, le directoire demanda que la légion de police fût mise à sa disposition pour être envoyée aux armées; la demande fut accordée.

rumeur, l'on va chez le juge de paix. La même scène s'est reproduite rue Montmartre chez un marchand de bas, même ruse employée; l'acheteur, qui n'avait marchandé qu'une paire de bas, en a voulu emporter neuf pour le montant de sa rescription.

N'y a-t-il pas lieu de présumer que les agioteurs font une double spéculation, d'abord de discréditer les promesses de mandats pour les acheter à vil prix, et se présenter ensuite avec les mêmes promesses de mandats chez les marchands pour les subtiliser et accaparer ainsi leurs marchandises.

Spectacles. Au théâtre de la République l'on a fort applaudi l'hymne patriotique, ainsi que les mots de la tragédie de Caton d'Utique: *La victoire ou la mort.*

Surveillance. Quatre soldats de la légion de police et un dragon disaient hier, dans un groupe sur le Pont-au-change, mille horreurs contre le gouvernement; que l'on les faisait partir, parce qu'on s'était aperçu qu'ils y voyaient trop clair, et qu'ils sauraient bien instruire le peuple, partout où ils passeraient, sur la conduite du gouvernement. Une partie des auditeurs avaient l'air d'applaudir à ces propos.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»6 flor. an 4. Esprit public. Au fb. Marceau les ouvriers se plaignent de manquer d'ouvrage, les chefs d'ateliers leur disent qu'ils ne pourront rien entreprendre jusqu'à ce que les mandats soient en émission. Les ouvriers l'attendent avec impatience et disent: „Les marchands peut-être refuseront nos mandats, mais nous les forcerons bien à les recevoir, et à nous livrer les marchandises aux prix qu'ils les vendent aujourd'hui en numéraire."

Dans les groupes du Pont-au-change, composés pareillement d'ouvriers, l'on s'entretenait sur la cherté des denrés en assignats, et de la différence prodigieuse en numéraire; „aussi, ajoutaient-ils, ce prix nous servira de base, et quand nous aurons des mandats, nous nous ferons donner les denrées au même prix qu'avec de l'argent." A neuf heures du soir les groupes s'étaient dissipés d'eux-mêmes.

Près de la tribune du conseil des Cinq-cents plusieurs citoyens, s'entretenant avec chaleur sur la misère publique, disaient: „Il faut que le gouvernement taxe les denrées de première nécessité, s'il veut rendre le peuple moins malheureux, et qu'il pour-

suive sans relâche les prêtres réfractaires et les émigrés qui sont rentrés."

Vers les deux heures après-midi le pont ci-devant Royal était couvert de monde pour voir pêcher une citoyenne qui, disait-on, s'était jetée dans l'eau de désespoir. L'on disait: „Si la misère dure encore, on verra se renouveler des événements de cette nature."

Au milieu de la joie publique produite par la nouvelle de la victoire de l'armée d'Italie, on a cru remarquer quelques individus qui ne partageaient point le même sentiment.

Au café d'Espagne, rue Jacob, deux employés aux bureaux du directoire avaient une altercation avec des habitués de ce café. Ces derniers s'obstinaient à ne vouloir pas croire la nouvelle de la victoire. Au café Conti l'on contestait la réalité de cette victoire à des employés des bureaux du ministre de la justice.

Dans les promenades et les spectacles on a remarqué, que beaucoup de femmes ont des éventails sur lesquels se trouvent empreintes des grandes croix de Malte.

Le Vaux-hall d'été, boulevard du Temple, était hier très-brillant; des femmes parées avec élégance s'y étaient rendues avec des jeunes gens, parmi lesquels on présume que plusieurs étaient de la réquisition.

On disait hier au jardin Égalité, que des députés allaient souvent à Sarcelles chez le ci-devant comte de Livry, qu'on y faisait une énorme dépense, et que le soir il devait y avoir un grand bal.

Spectacles. Les hymnes patriotiques depuis longtemps n'y reçoivent que peu d'applaudissements.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»7 *flor. an 4.* Esprit public. Depuis plusieurs jours on n'entend dans les conversations publiques que des plaintes sur la taxe du pain et de la viande, sur la difficulté de faire recevoir les mandats, sur la détresse des rentiers, et sur la situation déplorable des ouvriers qui se disent manquer d'ouvrage.

On rencontre dans les rues de petits rassemblements, dans lesquels on s'entretient de la cherté des denrées; on répète que la loi sur les mandats a été violée par la dernière taxe du pain et de la viande.

Dans tous les quartiers de Paris on voit beaucoup de con-

testations s'élever pour l'acceptation des mandats, les marchands tâchent par toute sorte de moyens d'éluder la loi.

Dans la rue Jacques un traiteur a fait payer à deux militaires trente-trois livres dix sols en mandats.

La tranquillité régnait hier dans le fb. Antoine: seulement, en voyant passer les soldats qui allaient au camp de Vincennes, l'on disait: „Que vont-ils faire là, ne seront-ils pas mieux aux frontières?"

Le grand nombre de militaires qui étaient sur les boulevards semblait causer des inquiétudes à plusieurs citoyens; les uns disaient, qu'il y aurait bientôt un grand choc, et que probablement on nous mettrait sous le joug d'un gouvernement militaire. D'autres ajoutaient que l'on faisait partir les soldats de la légion de police, parce qu'ils avaient dit qu'ils soutiendraient toujours le parti populaire.

Dans les cafés du palais Égalité on s'entretenait aussi de la grande quantité de troupes, qui se trouvent à Paris ou dans les environs; les uns pensaient que c'était pour appuyer par la force l'exécution de la loi sur les mandats; d'autres craignaient que les mêmes troupes ne servissent les projets des ennemis du bien public. Dans les mêmes endroits, l'on disait encore que dans certaines communes des environs de Paris on criait *Vive le Roi*, et qu'on ne voulait plus reconnaître de loi. Sans doute, il n'est pas besoin d'observer, que ces propos infâmes appartiennent à quelques royalistes, et non à des communes, qui sûrement ne partageront jamais ces sentiments.

Spectacles. Toujours la même tiédeur pour les hymnes patriotiques.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*8 flor. an 4.* Esprit public. Les promesses de mandats continuent d'être l'objet des plus violentes discussions, et d'occasionner des rassemblements: on les a remarqués surtout au faubourg Marceau, aux environs de la Grève, Pont-au-change, rue Martin, rue Denis, de l'Arbre sec; il y a eu des groupes assez considérables de militaires, porteurs de promesses de mandats, qui occasionnaient du désordre; et il paraît que la légion de police, se voyant licenciée, et les grenadiers près le corps législatif, sont les principaux auteurs du trouble.

Hier, de tout côté, on n'entendait que plaintes et imprécations contre le gouvernement et le bureau central, qui a taxé la viande et le pain à un si haut prix. Les corps de garde et les patrouilles à cheval ont dissipé les groupes, et chacun s'est retiré paisiblement, mais en demandant une taxe plus modérée, et que le gouvernement décide d'une manière certaine du sort des mandats. Tout le monde dit que, pour éviter des contestations, il faudrait mettre des affiches qui instruisissent le public de ce à quoi sont tenus les porteurs de mandats et ceux qui les reçoivent, parce que l'on est très-embarrassé, quand il faut rendre de la monnaie.

La classe des ouvriers qui se voit sans ouvrage demande à grands cris la stricte exécution des lois, ce sont eux en grande partie qui composent les groupes.

Dans la rue parallèle à celle des Bons-enfants, près le jardin Égalité, on a remarqué qu'il y avait toujours beaucoup d'agioteurs. Hier sur les cinq heures du soir, ils eurent une querelle avec des soldats de la légion de police qu'ils assommèrent à coups de bâton. La garde est survenue, deux agioteurs et une femme ont été conduits au corps de garde, mais il y avait tant de monde qu'il fut impossible aux agents d'y entrer.

Les habitués du café Valois affectent de révoquer en doute les grands succès que nous avons eus en Italie. On y débite encore que les mandats n'auront aucune valeur dans les départements, où la classe agricole, très-égoïste, ne connaît que l'or.

On rapporte que, deux grenadiers de la convention, au coin de la rue des Petits-champs, ayant fait prix de deux chapeaux à raison de 25 liv. en argent et ayant voulu payer en mandats, le chapelier leur a retiré les chapeaux avec indignation, et que les militaires ont été obligés de se sauver pour se soustraire aux mauvais traitements des personnes qui avaient été témoins du marché.

Spectacles. Toujours beaucoup de froideur et d'indifférence pour les chants patriotiques.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*9 flor. an 4.* Esprit public. Il est temps que les autorités supérieures prennent les mesures les plus sévères pour arrêter le mépris que la cupidité verse sur les mandats; il est temps que le gouvernement déploie toute sa fermeté pour faire rentrer dans l'ordre ces hommes que la patrie solde

pour la servir et la défendre, et non pour troubler scandaleusement et les fortunes et les propriétés des citoyens. Le mandat n'est que le prétexte des troubles qui agitent Paris. Mais, si ce prétexte ne s'évanouit promptement devant la loi, les plus grands malheurs peuvent en résulter. Le commerce disparaîtra, les marchands fermeront leurs magasins, et la misère seule restera. Les légionnaires de police affichent le mépris des propriétés; et c'est dans l'ivresse, la plus honteuse, qu'ils se livrent aux excès les plus graves. La classe des ouvriers, si facile à mouvoir, semble n'attendre que le moment pour les imiter. Et comment ne chercheraient-ils pas à suivre ces exemples, lorsqu'ils voient le marchand lésé requérir la force publique, et cette force demeurer inactive? Les cafés des environs du jardin Égalité offrent le spectacle de ces soldats, se livrant à la débauche et, ivres de liqueurs, disputer aux marchands le prix de leur dépense, de là se répandre chez les orfèvres, les bonnetiers et les tailleurs, et changer leurs boutiques en arènes sanglantes. La cupidité des marchands est, il est vrai, à son comble; mais ce n'est pas à l'audace d'un militaire à la réprimer, c'est à la loi seule, à la force du gouvernement, à y mettre un terme.[1]

Écoutez les conversations du rentier, du malheureux propriétaire; il reçoit sans murmures la monnaie qui lui procure sa subsistance, mais il appelle à son secours le gouvernement, pour ne pas voir aller le prix de ses sueurs aux mains des agioteurs avides qui spéculent effrontément sur leur misère, et minent le gouvernement lui-même; il voit avec douleur la voracité déprécier les mandats, pour les entasser et acquérir des domaines. Les bons citoyens espèrent que les départements, plus éclairés sur leur intérêt, accueilleront les mandats. Les égoïstes et les agioteurs sourient à l'idée qu'ils n'auront aucune espèce de cours, et ils se fondent sur l'avarice du cultivateur et du fermier.

On craignait un rassemblement de marchands au café de Foy, au jardin Égalité, pour, disait-on, réprimer la fureur et le brigandage des militaires; mais heureusement il n'eut pas lieu.

Spectacles. Le calme y règne, la décence y est observée; mais nous ne pouvons dissimuler la froideur et l'indifférence avec laquelle les chants et airs patriotiques y sont accueillis. Les conversations étaient animées sur les mandats, et chacun semblait

[1] En effet, le 9 floréal, le directoire licencia deux bataillons de la légion de police pour cause d'insubordination; et le 10, il supprima le nom de légion de police.

désirer que le gouvernement réunît tous les efforts pour en empêcher l'avilissement.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*10 flor. an 4.* Esprit public. L'opinion publique était fixée hier sur la légion de police, sur l'incendie qui s'est manifesté dans les bureaux de la marine; les conversations roulaient dans les cafés sur les mandats et la nécessité d'empêcher leur avilissement.

A l'égard de la légion de police, des hommes qui sont tout extrêmes avec les meilleures intentions appelaient une punition exemplaire sur cette légion, sans distinguer le coupable de l'innocent; d'autres, plus observateurs, plus sages, n'attribuaient le mal occasionné par les légionnaires qu'à ces esprits turbulents qui, depuis le commencement de la révolution, soit comme garde nationale des compagnies du centre, soit comme gendarmes, s'étaient imaginé qu'une révolution n'admettait ni ordre, ni subordination, ni obéissance aux lois, mais livrait tout au caprice, à la licence et à la force arbitraire des armes. Les réflexions de ces derniers en imposaient, et le gouvernement était applaudi dans la sagesse de ses mesures; la force vraiment militaire et obéissante qui venait ranger à leur devoir les factieux, ou plutôt les mutins, rassurait le citoyen paisible, et contenait l'ennemi du repos public et de la constitution, qui frémissait.

Dans le fb. Marceau, c'était un autre langage, une autre manière de voir; on présentait la légion de police comme un corps entièrement composé de patriotes, et qui, semblable aux gardes françaises de 1789, dévoué au parti populaire, n'était éloigné de la capitale que parce qu'il le servait bien. Sans doute, ce qu'on entend par parti populaire est l'anarchiste et l'ennemi du gouvernement. Parmi ces exagérés, imbécilles ou furieux, le mot de constitution et de gouvernement ne se fait entendre.

La sottise et la méchanceté s'exerçaient aussi sur l'incendie du ministère de la marine. Ce n'était pas un accident fortuit, c'était une scélératesse; des papiers importants, des comptes à rendre, étaient livrés aux flammes pour servir un parti, pour voler les fonds. Il ne manque plus que de dire, que c'était Pitt et Cobourg qui étaient venus exprès pour mettre le feu. Une affiche serait peut-être utile, pour faire taire ces bruits malveillants; mais demain il n'en sera plus question.

La différence établie entre l'assignat et le mandat, la collision de ces 2 monnaies est, disait-on, la cause du trouble. On semble désirer que le gouvernement retire tous les assignats, ne laisse en circulation que les mandats, et fasse sévèrement exécuter la loi rendue contre les dépréciateurs. La horde d'agioteurs est l'objet de l'indignation publique, et leur audace à trafiquer au détriment de la société, sur le boulevard des Italiens, excite les murmures.

La tranquillité a régné dans les promenades publiques, et les citoyens n'étaient pas offensés par ces bandes de soldats libertins qui, les jours précédents, promenaient partout le désordre, le scandale et le pillage.

La sévérité du gouvernement a produit cet instant de calme, et les frémissements de l'anarchie viendront toujours se briser contre la loi et la force qu'elle doit diriger. Le gouvernement par une contenance ferme et vigoureuse assurera le bonheur des citoyens.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*11 flor. an 4.* Esprit public. Les rassemblements d'ouvriers étaient hier assez nombreux, vers les neuf heures du soir, au bas du Pont-au-change. La cavalerie les a dissipés sans trouble et avec tranquillité.

Leurs conversations avaient pour objet la dépréciation des mandats. Le mandat, disait-on, est donné par le gouvernement pour sa valeur fixe et réelle, et cependant le gouvernement reconnaît que le numéraire proprement dit a une valeur bien supérieure, et contre laquelle le mandat vient échouer. On ajoutait que la dépréciation du mandat semblait être autorisée. On posait pour preuve de ce raisonnement, que la viande était publiquement taxée à 4$^{fr.}$ en mandats. Sur cette taxe on ne s'étendait pas davantage.

Dans les cafés on plaignait le malheur des rentiers et des créanciers de l'état, qui, ne recevant que des assignats discrédités et des mandats que l'agiotage réduit à sept huitièmes, non seulement ne pouvaient vivre, mais encore étaient dans l'impossibilité de faire travailler les divers ouvriers, dont la misère et l'oisiveté pourraient être mis à profit par les ennemis du gouvernement.

En général, on désire que le mandat prenne toute sa force et

sa vigueur, que le gouvernement emploie tous les moyens que la loi lui donne, pour faire punir sévèrement cette foule peu nombreuse qui rôde au jardin Égalité, aux environs et sur le boulevard Italien, et fait métier publiquement d'acheter à vil prix les mandats.

Partout on entend ces mots: le gouvernement ne fait rien pour le bonheur du peuple, et la fortune publique tend à sa destruction. Des hommes à mine renfrognée rôdent autour de ces groupes, et savourent avec quelque plaisir ces longues plaintes dont ils semblent attendre quelque résultat.

Le commerce paraît languissant, le marchand désire qu'il n'y ait d'autre monnaie que les mandats, et soupire après des lois salutaires et scrupuleusement exécutées pour maintenir leur valeur.

La fermeture du jardin des Tuileries a beaucoup étonné, et les esprits se sont beaucoup tourmentés pour en deviner la cause. La réduction de la légion de police ne fait plus qu'une légère sensation, à peine s'en occupe-t-on.

Une chose digne de remarque est l'étalage affecté, et en profusion, des discours de Barrère prononcés à la tribune et imprimés par ordre de la Convention. On les colporte avec mystère; ceci n'est que ridicule. A-t-on besoin de lire les discours d'un homme dont le caractère est connu de tous les gens instruits, et dont le style entortillé de bouffonnement politique ne peut être compris de la classe inéduquée?

Telle était la situation de l'esprit public, et il n'est pas difficile de croire que, si le gouvernement veut être ferme et inflexible, la fortune publique ne sera pas longtemps encore ballottée par une poignée de misérables que les galères réclament, et que le commerce reprendra sa splendeur et son activité.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*12 flor. an 4.* Esprit public. La hausse du numéraire, la perte combinée sur les mandats, le louis porté à 6900 liv., le mandat réduit à douze pour cent, attristent les citoyens; tant d'audace de la part des agioteurs qui se disent spéculateurs, la misère qui semble découler sur la masse des citoyens étrangers à tant d'infamie, et qui ont mis toute leur confiance dans le gouvernement, le gouvernement lui-même impunément outragé dans ses

opérations financières par des hommes aussi insolents et immoraux que ceux qui assiégent le boulevard Italien et les environs du Perron du jardin Égalité, exaspèrent et les ouvriers et les hommes honnêtes, qui ne cessent d'appeler à leur secours l'inflexible sévérité du gouvernement et la rigoureuse exécution des lois.

Jetons un coup d'œil attentif sur le commerce: A la vue du mandat le marchand reste immobile, et ne veut plus vendre; du numéraire ou des assignats, voilà ce qui lui rend son activité. S'il recevait le mandat, il ne le prendrait pas sûrement pour sa valeur fixe, mais la loi qu'il redoute lui fait préférer l'assignat qu'il dédaignait, et qu'il ne prend que pour se hâter de le convertir en or. Ce n'est pas là de la probité, ou ce n'est que celle d'un esclave qui craint le châtiment. Aussi n'est-ce pas dans un comptoir qu'on doit chercher le véritable esprit public.

Dans les halles, dans les marchés, dans les lieux publics, il y a plus d'esprit public qu'on ne pense. Là ce peuple grossier, si souvent las des tourmentes d'une longue révolution, offre son obéissance et son respect à ses magistrats. Pour les besoins de son existence une monnaie respectée, ses dépréciateurs punis: voilà ce qu'il désire. Travail, repos, tranquillité: voilà ce qu'il offre.

On ne parle plus de la légion de police que pour applaudir au calme dont on jouit. On ne doute pas que les chefs des mutins, tant de Paris que de Versailles, ne soient livrés au jugement d'un tribunal militaire. Les soldats ont besoin d'un grand exemple, et la justice et la loi vont sans doute le leur donner.

On parlait hier d'une nouvelle victoire remportée sur les Piémontais. On s'en entretenait avec plaisir, et cette nouvelle, que rien n'authentique, annonce clairement le désir que l'on a de la paix, que la victoire seule peut procurer à la république.

Spectacles. Les spectacles ont été tranquilles; on y a applaudi à tout ce qui était favorable au gouvernement, à la vertu, à la probité; tout ce qui frondait l'intrigue et l'ignorance a été saisi avec transport et plaisir. Rien d'extraordinaire n'y est arrivé, la décence y a été observée.

Surveillance. On répand sourdement que le mois de prairial prochain fera époque dans la révolution, et que le pouvoir exécutif est près de sa chute. Des inspecteurs de police s'occupent de rechercher ceux qui débiteraient de pareilles nouvelles.

Hier à sept heures et demie du soir, le citoyen Leroux, adjudant de la section des Gravilliers, a fait arrêter un hussard qui distribuait des papiers incendiaires. On a eu beaucoup de peine à le désarmer. Ce papier a pour titre: *La légion de police à elle-*

même et à tous ses frères d'armes et au peuple à qui on adresse particulièrement ces mots: *Il est temps de se réveiller.*

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*13 flor. an 4.* Esprit public. La crainte et l'espérance, les plaintes et les désirs sont les éléments de l'esprit public; il y a deux jours, l'effroi s'emparait de tous les bons esprits, en voyant le mandat réduit à la presque dixième partie de sa valeur et sur le point de se voir réduit à rien; aujourd'hui il a repris plus de faveur, et l'espoir reste, de le voir reprendre sa valeur. Le temps et les mesures de vigueur pourront faire disparaître ce jeu déplorable, qui insulte au gouvernement, porte la ruine et le désespoir au sein de toutes les familles, et, ce qui est plus affreux encore, ôte toute confiance aux opérations du gouvernement.

Les hommes qui depuis sept ans se sont fait un jeu cruel d'exaspérer les esprits, de décrier toutes les autorités, d'empêcher toutes les parties de l'autorité publique de se réunir pour marcher à son but certain, celui de consolider le gouvernement, sont là et, sous le masque le plus perfide, profitent de tout pour semer et augmenter le trouble; et l'agiotage est une arme bien tranchante dans leurs mains.

Il n'est pas difficile de voir que c'est dans la séditieuse insubordination des légionnaires que le mandat a trouvé son décroissement, et que c'est à la fermeté du gouvernement qu'il doit la faveur qu'il semble devoir reprendre.

On se plaint du vagabondage des militaires, de leur dépense et de leur dissolution; la retraite est battue, et les soldats rôdent de tous côtés longtemps encore après. Leur chef ne les surveille pas, les cabarets, les salles de traiteurs en sont continuellement remplis; et cet état de dissolution, ce relâchement de la discipline militaire, si utile dans une ville comme Paris, excitent les murmures, et font taxer le gouvernement d'indifférence et de faiblesse.

Entendez le peuple, partout, soit rassemblé en foule, soit à la porte de ses ateliers, disent les journaux: il applaudit à toutes les mesures de sévérité, et son bon sens lui fait bien distinguer la différence d'une mesure arbitraire et révolutionnaire d'avec celles dictées par la justice et la raison. Il sent la nécessité d'un gouvernement fort, et il le désire. Voilà son esprit, et il y a véritablement plus d'esprit public dans la classe nombreuse du peuple que

dans celle qui se dit très-éclairée, et qui répugne au plus léger sacrifice pour le maintien du gouvernement, crie à la terreur, se renferme dans la plus criminelle apathie, et raisonne avec froideur sur les effets de l'agiotage, comme s'ils n'étaient pas eux-mêmes dévorés par cette plaie terrible faite à la fortune publique.

Que faut-il faire? Punir sévèrement le militaire séditieux et désobéissant, porter l'économie dans toutes les dépenses de l'intérieur. Que les chefs du gouvernement, que les législateurs donnent les premiers l'exemple de la confiance dans les mandats. Le peuple, alors, ne dira pas que les législateurs eux-mêmes se prodiguent les mandats comme des assignats; l'économe distribution de cette monnaie lui rendra toute la force, et le peuple, trouvant ses besoins dans ce signe représentatif, sera le plus ferme appui du gouvernement républicain.

Spectacles. Il ne s'y est rien passé qui soit contraire au bon ordre et à la décence. Celui du Vaudeville semble vouloir reprendre ses derniers errements, et devenir le receptacle de filles publiques, d'étourdis et de mauvais plaisants. La surveillance la plus sévère saura le remettre dans les bonnes voies, ou attirer sur lui l'exécution de l'arrêté du directoire.

Surveillance. On disait hier dans quelques groupes qu'une partie des militaires avait été gagnée et payée par les royalistes et les ennemis du gouvernement, pour les exciter à la guerre civile et au pillage. En général, l'esprit public est bon, et tous les bons citoyens disent, qu'ils seront toujours prêts à s'armer pour soumettre la troupe qui aura la faiblesse de se laisser gagner, ou la mauvaise intention de nuire au gouvernement.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

—

»*14 flor. an 4.* Esprit public. L'agiotage qui s'inquiète, les rassemblements qui diminuent, les mandats qui ont repris un peu de faveur, les légionnaires de police réprimés, quelques soldats encore qui tentent de troubler l'ordre, mais que bientôt la force et l'autorité font rentrer dans le devoir, procurent un calme qui se maintiendra par la fermeté et la vigilance du gouvernement.

Tant que durera la collision du mandat et de l'assignat, tant que la loi sera muette devant le commerce de l'or et de l'argent, les esprits fermenteront, leur confiance incertaine dans les opérations de commerce retardera l'établissement d'une tranquillité

durable; mais dans les conversations on entrevoit avec plaisir l'époque, où les assignats seront échangés contre les mandats et disparaîtront absolument. Cette époque semble être celle de la confiance. L'intention du corps législatif de donner, par des lois, toute la stabilité possible aux mandats fait aussi renaître l'espérance

Le directoire, sur les opérations duquel tous les yeux sont ouverts, est entouré de la confiance de tous les bons citoyens. Ses soins à purger les autorités des hommes qui ne pouvaient inspirer du respect, son intention bien prononcée de remédier au mal, son courage au milieu des intrigues dont il est le but, font attendre la fin d'une révolution, qui trouvera à sa place des lois sévèrement exécutées et protectrices de l'ordre et des propriétés.

Si quelques légionnaires, ceux qui sont à l'école militaire, taxent le peuple de lâcheté, parce que ce peuple a applaudi à leur punition: on entend aussi l'expression de la crainte, que les dépositaires de l'autorité suprême ne soient victimes de leur dévouement à la chose publique, et ne succombent sous les coups des factieux.

Les corrupteurs de l'opinion publique, ces hommes désignés sous le titre de Jacobins, de Panthéonistes, qui veulent révolutionner malgré les autorités et la loi, seraient dans d'autres temps suffisamment punis par le mépris; mais la surveillance doit les atteindre partout et les livrer aux tribunaux. Leurs retraites sont cachées, et leurs émissaires semblent échapper à toutes les recherches; ce sont ces hommes qui poussent à la sédition les esprits faibles, et le soulèvement de la légion de police paraît être leur ouvrage; c'est du moins l'idée presque générale des citoyens soit habitués des cafés, soit des promeneurs, et même de ceux qui se rassemblent au déclin du jour dans les places publiques.

Les prêtres qui professent le culte catholique ne sont pas moins dangereux pour la tranquillité; leur débats, leurs distinctions de réfractaires et de constitutionnels, les dégoûts qu'éprouvent ceux qui ont prêté serment, leur empire sur les esprits faibles, peuvent altérer la morale publique; mais on ne prononce encore aucune opinion sur les débats, auxquels ils donnent lieu dans le corps législatif.

Spectacles. L'esprit public qu'on y rémarque n'est que celui des jeunes gens qui y affluent, esprit de libertinage, mauvaises plaisanteries, à tout ce qui peut prêter contre la sévérité du gouvernement qui les surveille. Voilà le résultat des observations; mais cette jeunesse molle et dissipée tremble à l'aspect d'un commissaire de police, et une surveillance bien entendue peut, sans de

grands efforts, ramener à l'ordre ces esprits tout à la fois faibles et mutins.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Limodin.«

»*15 flor. an 4.* Esprit public. Nous annoncions hier que les mandats reprenaient faveur, que le numéraire réel était diminué; et cependant, au moment où nous rendions compte de cette situation, l'avide spéculateur vendait le louis sept mille quatre cents livres. Le mandat est resté hier à sa valeur de quinze francs. Quelle est la cause de cette subite variation? Le bruit qui a couru, non sans intention et perfidie, que le conseil des Cinq-cents allait se former en comité général, et que le but de ce comité était de démonétiser les assignats de dix mille livres et de deux mille livres, de rembourser les assignats à cent capitaux [pour un];[1] et le bruit court encore qu'aujourd'hui, peut-être, il sera difficile de se procurer vingt quatre livres en numéraire à moins de 8000 liv.; les rescriptions de 25 fr. se sont vendues 1200 liv. en assignats.

Les mandats, disait-on, vont reprendre une faveur bien déterminée, les soumissionnaires des biens nationaux en ayant besoin, pour payer le quart de la valeur présumée de l'objet pour lequel ils feront leur soumission; mais, ajoutait-on, l'agiotage ne continuera pas moins ses ravages sur les assignats, et si l'intention bien formelle du gouvernement est de retirer les assignats, pour ne plus laisser dans le commerce que les mandats, la même opération détruira la valeur du nouveau papier, si la loi n'est pas sévèrement exécutée contre ces hommes qui, jusqu'à présent, ont ébranlé la confiance et ont continué le même brigandage au mépris de la loi.

Plus loin, la mesure prise pour la vente des biens nationaux était livrée à la critique, et l'on observait que le mode adopté ne produirait pas les mêmes avantages, que si l'on eût vendu à la chaleur des enchères. D'autres assuraient que des représentants du peuple avaient des commissions, pour des millions, pour faire des soumissions, et le blâme était versé sur eux. Enfin, le résultat était

---

[1] V. le projet, adopté le 16, dans le Monit du 23. L'art. 1 porta ce qui suit: Les acquéreurs de biens nationaux pourront employer dans le dernier payement les assignats de 10,000 et de 2,000 francs à trente capitaux pour un, jusqu'à concurrence du quart du prix de leur acquisition. Art. 8: Ceux (de ces assignats) qui n'auront pas être consignés dans les délais prescrits, sont déclarés nuls.

que les biens nationaux ne seraient pas vendus leur véritable valeur, et qu'indépendamment de ces abus on se procurerait des mandats à vil prix pour payer, et qu'ainsi le mandat subirait nécessairement le sort de l'assignat, ce qui ruinerait et la fortune publique et les fortunes privées.

D'autres enfin s'expliquaient nettement et annonçaient que le gouvernement, instruit par le fait, et ne pouvant voir sans indignation les biens nationaux à vil prix aux mains des spéculateurs, reviendrait sur ces ventes; et qu'il était très-vraisemblable, que le prochain corps législatif annullerait même toutes ces ventes.

Si de ces rendez-vous de cafés nous passons aux places publiques, c'est un autre genre de conversation. Il n'est pas question des opérations du gouvernement. Le prix des denrées, la misère des propriétaires, les travaux cessés, les murmures et les injures contre le gouvernement, voilà ce qui s'entend et ce qu'on recueille. Las de s'étendre sur le récit de leurs maux et de s'appesantir sur leur misère, les parleurs semblent attendre et même annoncer un mouvement; ici on reconnaît l'influence de ceux qui courent de casernes en casernes, de ces hommes qui échappent sans cesse à la surveillance, de ces habitués du café Chrétien et de celui des Bains Chinois, de ceux, enfin, qui ont éprouvé tour à tour et la rigueur et l'indulgence du gouvernement.

Des bruits sourds et semés dans ces groupes annoncent que quelque complot se médite; on trame dans le silence, et les mots de constitution de 93 et d'ancien régime (celui de l'an 2)[1] se font entendre.

Des pamphlets manuscrits, des potences qui servent de vignettes, l'avilissement des autorités, une fureur concentrée, doivent éveiller l'attention de l'autorité suprême. Quiconque observera superficiellement la promptitude des groupes à se dissiper à l'approche d'une patrouille, ne concevra nulle inquiétude; mais à peine se sont-ils réformés, qu'à leur coup d'œil seul on peut juger les mouvements effrénés et tumultueux de tous ces esprits.

L'indolence de toutes les classes des inspecteurs est accablante; c'est à l'action soutenue et vigoureuse du gouvernement à leur souffler une âme.[2]

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Limodin.«

---

[1] C'est-à-dire, celui de Robespierre.

[2] Dès ce jour, 15 floréal, le gouvernement parvint à recevoir les dépo-

» *16 flor. an 4.* Esprit public. Si la conduite des habitués du boulevard Italien et de la rue Vivienne servait de règle pour juger l'esprit public, si la moralité ou l'immoralité d'une poignée de spéculateurs était le thermomètre de l'opinion politique, on pourrait juger que rien n'est plus problématique que l'affermissement du gouvernement républicain. Mais si l'on pense que rien n'est plus ridicule que les efforts de semblables individus, et réunis en si petit nombre, contre un gouvernement fort de sa propre volonté, de l'autorité qui l'environne et de la force mise à sa disposition, on concevra sans peine que ces inconvénients momentanés, suite indispensable du passage subit d'un système de finance à un autre, ne peuvent détourner l'attention d'une nation entière du but de ses travaux et de la forme de gouvernement qu'elle s'est donnée, qu'elle a acceptée librement, et par le seul effet de sa volonté.

L'agioteur a beau faire, la république tiendra: voilà le mot du peuple, malgré les efforts de l'intrigue pour le livrer à des excès et pour ôter toute confiance.

Toutes les mesures d'indulgence ont été employées pour contenir les prêtres, ils ont été insensibles, la sévérité du gouvernement s'appesantit sur eux. On blâme cette rigueur et cependant tout le monde convient de sa nécessité. L'agioteur éprouvera le même sort, et les lois sévères rendues contre eux seront enfin un jour exécutées, voilà ce qui réconforte l'opinion.

Les révolutionnaires insensés trament dans l'ombre contre le repos public; ils échappent à la surveillance qui ne peut les saisir corps à corps. Les lieux désignés de leurs rassemblements seront fermés, voilà ce que l'on attend, et la tranquillité régnera. Voilà l'expression et le vœu des citoyens rassemblés qui s'entretiennent de la situation des affaires, ils souffrent et ils espèrent. Leurs plaintes sont toujours sur la cherté des denrées, la valeur relative du papier monnaie, la taxe du pain et de la viande. C'est là que leur opinion s'arrête.

Les opérations du gouvernement et les spéculations à faire, les domaines à acquérir, le mandat à déprécier, la valeur extravagante à donner au numéraire, c'est l'entretien d'une autre classe.

Persiffler, faire de méchantes plaisanteries, courir les spectacles et les environs de Paris, affecter une ignorance absolue du

---

sitions particulières de Georges Grisel, capitaine de suite à l'armée de l'intérieur, initié dans la conspiration dite de Babœuf (V. l'Hist. parl. T. 37 p. 157, et la déclaration de Grisel publiée dans le Moniteur du 16 prairial). Les dénonciations de la part du bureau central datent, comme nous l'avons vu, dès son établissement au mois de frimaire.

gouvernement et de ses lois, c'est le lot d'une jeunesse étourdie, et de filles et de femmes dissolues.

Il est une autre classe absolument nulle; faire des nouvelles, parler de démissions des membres du directoire, de la guerre, des querelles de soldats, s'assoupir dans le coin d'un café, et recommencer le lendemain, telles sont ses occupations.

Chercher parmi ces êtres un esprit public bien fort et bien prononcé, c'est la chose la plus difficile à trouver.

Spectacles. Toujours remplis; les allusions qui se présentent saisies avec avidité; les applaudissements donnés avec affectation; les conversations sur les filles, le luxe et les modes; d'ailleurs l'ordre et la décence observés.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*17 flor. an 4.* La paix est le vœu général.. alors le gouvernement, tranquille au dehors, pourra déployer toutes ses forces, s'il est besoin, pour dompter tous ces esprits inquiets et turbulents qui le harcellent et le fatiguent sans cesse; alors les dépenses, moins étendues, laisseront un champ libre à l'économie, à l'agriculture, au commerce, aux arts, et la tranquillité publique amènera bientôt la prosperité de la république.

Plaintes: Des hommes faibles, suspects de haine contre le gouvernement, des vendémiairistes, ont remplacé les amis de la constitution de 93; la vérité ne parvient pas au directoire, on fait tous ses efforts pour la lui cacher; le directoire lui-même est taxé de faiblesse et d'impuissance.

Bréon.«

»*18 flor. an 4.* Esprit public. La résolution prise par le conseil des Cinq-cents[1] relativement aux deux premières classes d'assignats excite depuis hier la plus grande fermentation. D'un côté la partie des citoyens peu aisés, et porteurs de quelques assignats de 2000 liv., se trouve réduite à la gêne la plus inquiétante; de l'autre l'agioteur, en approuvant cette mesure, en tait son profit, et donne au malheureux la monnaie de son gros billet, en lui retenant jusqu'à 500 liv. pour son droit d'échange.

---

[1] Le 16. V. le rapport du 15 et la note.

Depuis longtemps le cri de l'indignation publique s'élève contre la masse des agioteurs qui obstruent les boulevards et le perron et le jardin Égalité; mais qu'on les observe de près, et l'on ne verra dans ces malheureux que les agents des banquiers qui les mettent en avant, et qui dans l'ombre de leurs bureaux spéculent contre le gouvernement; cette tourbe d'agioteurs ne fait rien pour son compte, et tout pour celui de ses commettants. L'inquiétude, le chagrin ne sont pas sur les visages de ces gens-là; mais le peuple est triste, affecté, et voit tourner contre lui seul une mesure que le législateur, sans doute, n'a voulu employer que pour le bonheur commun.

L'indigent qui n'a que son billet de 2000 fr., le rentier, le père de famille honnête, le laborieux artisan ne trouve dans sa propriété que la misère; le banquier, le commerçant, le marchand, y trouve un nouveau genre de spéculation, un nouvel élément de sa cupidité.

Dans les cafés, chez les restaurateurs, dans les groupes du palais Égalité, vous n'entendez que ces mots: „J'ai gagné une bonne journée; ah, l'excellente mesure! profitons vite de la circonstance, et ne perdons pas notre temps!" Le peuple dit: „Le conseil des Anciens ne pourra sanctionner cette résolution." L'agioteur dit au contraire: „Le conseil des Anciens va l'adopter", et sa joie éclate sur son visage. En attendant le louis est à 10000 fr. en gros assignats, et 7500 en petits; les marchandises se règlent sur la même proportion.

Le nombre des agioteurs s'est augmenté, jamais il ne s'en vit autant que dans la journée d'hier, et vendeurs et acheteurs se trouvaient en foule. Les campagnes semblaient avoir vomi tous ses fermiers, qui venaient présenter leurs assignats, en petite quantité il est vrai, à la cupidité des spéculateurs. C'était le spectacle de l'égoïsme et de l'avarice.

Les nouvelles ont été rares, l'intérêt privé occupait seul les esprits. Les groupes ont été peu nombreux, sur le soir; la pluie a été la principale cause de la tranquillité publique, sous ce rapport.

Spectacles. Les conversations ne roulaient que sur la résolution relative aux assignats, elle était tour à tour applaudie et critiquée; l'intérêt public n'était pour rien dans ces discussions, l'intérêt personnel réglait seul l'opinion; on attend avec impatience la discussion qui aura lieu au conseil des Anciens sur cette résolution.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*19 flor. an 4.* Esprit public. Le rejet fait par le conseil des Anciens[1] de la résolution prise par celui des 500, sur les assignats, a calmé la fermentation qui agitait tous les esprits. Chacun s'effrayait sur les suites que pouvait avoir cette opération qui arrêtait dans les mains de l'homme peu fortuné le fruit de son travail et le forçait de recourir, par la nécessité, à celui qui se fait depuis trop longtemps un jeu de spéculer sur la misère des citoyens.

Il n'est que trop vrai que des agioteurs ont fait des bénéfices immenses hier jusqu'à deux heures $^1/_2$. Les assignats de 10 et 2,000 fr. étaient échangés à perte. Le gouffre est enfin fermé; mais il n'en résulte pas moins un dommage considérable pour les malheureux, et qui a tourné au profit de la classe la plus vile et la plus méprisable. Les denrées étaient augmentées et presque doublées, les marchands ne vendaient plus qu'au prix de l'or, il n'y avait plus de combinaisons ni de calculs dans les transactions commerciales, plus de confiance dans la monnaie républicaine, le mandat touchait au moment de perdre toute la confiance qu'il doit prendre. La conduite du conseil des Anciens a fait disparaître tout ce désordre, il était temps. Les émissaires des réunions des Bains Chinois et de la Madeleines ont cessé leur insolents exclamations. „*Plus ils feront de sottises*, disaient-ils, en parlant du Corps législatif, *moins nous aurons de peines.*"

Notre devoir est de rendre un compte fidèle de tout ce qui peut intéresser la sûreté publique, et à ce titre nous dirons que le rassemblement au café des Bains Chinois et à celui de la Madeleine paraît avoir des ramifications; une taverne de m^ds de vin fb. Montmartre, au coin de la rue Grange-Batelière, est affiliée à celle des Bains Chinois, son entrée est surveillée par ses habitués, et ce n'est qu'avec de grandes précautions et de la ruse, que l'on peut s'y introduire. Dévoiler ces repaires, n'est pas étranger à l'esprit public; c'est là que les autorités sont conspuées, c'est là que les propos, les menaces et la fureur se déploient contre le gouvernement. Dans les groupes on en parle, et les mécontents s'en promettent un appui solide. Il est donc de l'intérêt du gouvernement, de déployer aussi toute sa vigilance et sa fermeté contre ces rassemblements clandestins. C'est l'espoir, c'est le désir de tous ceux qui aspirent au rétablissement et à l'affermissement de la république.[2]

---

[1] Dans la séance du 18

[2] En effet, ce même jour encore, le 19 floréal, le directoire arrêta de procéder à l'arrestation des principaux membres de ces réunions clandestines. Voir cet arrêté, qui cependant ne fut exécuté que deux jours après, dans le Moniteur du 3 prairial.

Dans les cafés, où les opinions sont plus tranquillement émises, où l'on discute sans violence, on est étonné de l'indifférence des autorités sur ces individus qui prêtent leur local à tant de misérables; on en cherche la cause, et, ne la trouvant pas, on s'explique avec humeur sur le directoire et le ministère. Le boulevard Italien choisi par les agioteurs, le voisinage de ce terrain et des Bains Chinois, éveillent l'attention. On espère néanmoins que le corps législatif et le directoire réuniront leurs efforts pour ôter tout aliment à l'agiotage, que les assignats seront définitivement retirés de la circulation, mais par des moyens qui ne blesseront pas les intérêts particuliers, et n'ébranleront pas la confiance publique.

Spectacles. Ils offrent toujours le même tableau: tranquillité et décence, affluence, apathie et indifférence pour les airs patriotiques.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*20 flor. an 4.* Esprit public. Toutes les idées se portent sur les finances de la république; les domaines nationaux et leur mise en vente excitent l'attention. L'affluence des soumissionnaires, le prix du mandat qui, malgré les lois sévères rendues contre ses dépréciateurs, ne peut atteindre le quart de sa valeur intrinsèque, font naître des inquiétudes.

Nous allons rendre un compte précis et fidèle des opinions recueillies sur ces matières.

La précipitation du conseil des 500 à prendre une résolution qui a porté un coup assez désastreux à la confiance publique, fait craindre que le crédit des assignats ne puisse durer encore, et attendre même le moment où ils doivent disparaître. La conduite du conseil des Anciens, en rejetant cette résolution, a rassuré les esprits, sans rien ajouter à la confiance. La preuve s'en trouve dans le prix de l'or qui, loin de diminuer, augmente; dans le mandat, qui reste fixé par les spéculateurs à 13 fr. 10 s. [pour cent], sans pouvoir atteindre à un cours plus élevé; dans le prix des marchandises, qui suit invariablement et opiniâtrement ces proportions; dans l'inexécution des lois rendues contre tous ceux qui établissent une différence entre le numéraire et le mandat. Les domaines nationaux, qui sont la seule ressource du gouvernement pour subvenir aux dépenses indispensables de la guerre, ne produiront pas les sommes qu'on avait droit d'en attendre; ils vont passer dans les

mains des spéculateurs qui, gorgés de mandats acquis à vil prix, les donneront pour leur valeur réelle au gouvernement, et les revendront ensuite pour du numéraire sous les yeux mêmes des autorités, dont ils réclameront les opérations. Tel est en effet le caractère de ces agioteurs, ils blâment tout et profitent de tout; ils ne s'en cachent pas et disent hautement: „Notre métier est de mettre à profit les erreurs du gouvernement, et s'il n'entend rien en finance, nous lui donnerons des leçons". Cette insolence de gens aussi vils et la mollesse du gouvernement irritent et indignent la majorité des citoyens qui sont étrangers, par goût et par principe, à un genre de métier aussi dégoûtant qu'il est méprisable.

D'un autre côté, la classe moins éclairée blâme les opérations du bureau central; la fixation du pain, de la viande, à un prix différent en assignats et en promesse de mandats, lui fait voir une intention bien prononcée d'établir une différence entre le numéraire et les mandats, malgré les lois qui punissent ceux qui établissent cette différence.

Son humeur, à cet égard, se prolonge en voyant la fermeté de cette administration à proscrire les bals et les rassemblements dans les lieux et promenades publiques, à empêcher la voie publique d'être encombrée par toutes ces échoppes où l'on vend du vin et des comestibles.

Les nouvelles politiques occupent peu, et la paix seule est le prix qu'on attend des sacrifices faits depuis 7 ans pour la liberté publique. Cependant, c'est avec joie qu'on se rend compte des succès de nos armées dans le Piémont, et l'on espère que l'armée du Nord ne démentira pas celle d'Italie.

Spectacles. On se plaint de les voir finir trop tard; celui de la rue Favart finit toujours à dix heures passées. Il serait essentiel pour le bon ordre, d'ordonner aux artistes de ce théâtre de ne pas s'écarter de la règle ordinaire, et de finir au moins à 9 heures et demie.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*21 flor. an 4.* Esprit public. Le calme dont jouit Paris n'est qu'apparent, une inquiétude sourde n'échappe point à l'œil de l'observateur. On semble être aux approches d'un événement. L'époque de prairial semble aussi se retracer à tous

les esprits. Les plaintes de l'ouvrier, sa difficulté de subsister, ses rassemblements, et l'irritation qui l'agite, font craindre qu'il ne soit déjà l'instrument que l'anarchie épie le moment de mettre en œuvre.

Hier sur les neuf heures et demie du soir, deux exemplaires de la constitution de 1793 ont été trouvés sur le Pont-neuf, à peu de distance l'un de l'autre; est-ce l'effet du hasard, est-ce à dessein?

Dans les cafés, dans les promenades publiques, on ne redoute rien; le gouvernement est là, le ministère veille, la force armée est redoutable, et la confiance dans la vigilance, dans l'intérêt personnel même de ceux qui sont placés à la tête, tranquillisent les esprits. On ne se dissimule pas, que le nombre des anarchistes qui sont répandus et cachés dans Paris travaillent sourdement, qu'ils ont aussi leur police, leur directoire, leurs bureaux; mais on se demande, où sont leurs forces armées, où sont leurs soutiens? La légion de police est supprimée; la classe ignorante leur reste, mais le succès de la journée de prairial est un avertissement pour elle. Cependant, des soldats épars et quelquefois ivres se rassemblent et provoquent les citoyens par des injures et les propos les plus indécents; les citoyens cherchent à les rappeler à leur devoir, et ils réussissent.

Les marchands refusent les cinq-centimes pour leur valeur; cette dépréciation ne contribue pas peu à irriter le peuple. Les commerçants ne prennent pas le mandat pour sa valeur; les esprits se lassent et invoquent l'exécution de la loi.

Les drapeaux pris sur les Autrichiens et les Piémontais, leur envoi au directoire, ces signes de la victoire présage d'une paix qui peut mettre un terme à la guerre que l'Allemand et l'Anglais s'efforcent de prolonger, la France sur le point d'en dicter les conditions à ses ennemis honteux et vaincus, détournent l'attention des citoyens sur la situation de l'intérieur, et chacun semble convenir que ce ne sera qu'à cette époque que le gouvernement pourra s'occuper solidement de la restauration des finances et du commerce.

On s'est peu occupé de la loi rendue sur les parents des émigrés;[1] on ne pense déjà plus à celle concernant les prêtres. Toutes les attentions se sont portées sur les bruits sourds d'insurrection et d'attaque qui semblent dirigés contre le directoire. A cet égard, l'esprit public est bon, et, si l'on excepte les éléments de la classe inférieure (car on ne rencontre pas dans les groupes

[1] Le 17 floréal. La résolution des Cinq-cents relative aux prêtres insermentés, prise le 17 floréal, fut rejetée par les Anciens le 9 fructidor.

les machinateurs et les directeurs d'insurrection), il est peu de citoyens qui ne fassent pas de vœux pour la tranquillité publique, et qui ne sollicitent toute la vigueur du gouvernement pour comprimer ses ennemis.

Les laboureurs et les fermiers, dont l'opiniâtreté à refuser les mandats est si condamnable, dont l'ingratitude et l'égoïsme soulèvent tous les bons esprits, appellent aussi la sévérité du gouvernement à leur égard. Cette classe ne connaît plus d'assignats depuis longtemps, elle a rejeté les mandats du moment où ils ont paru dans la circulation, et dans leurs granges et sur les marchés, c'est l'or et l'argent seuls qui déterminent la vente. L'or, une fois dans leurs mains, est perdu pour la circulation. Ces êtres, autrefois si grossiers, sont devenus les frondeurs les plus impitoyables du gouvernement nouveau qui, pourtant, les a tirés du plus rude esclavage. On ne sait, quel est l'être le plus méprisable, ou du fermier ou de l'agioteur.

Spectacles. Hier, décadi, ils ont été remplis et tranquilles. Des allusions et des applications au théâtre de Feydeau, où l'on jouait le Barbier de Séville, ont été applaudies avec affectation.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

Ce même jour enfin, le 21 floréal après-midi, un message du directoire au conseil des Cinq-cents (V. la séance du 21), signé Carnot, annonça l'arrestation de „plusieurs chefs" d'un „complot" qui devait éclater le „lendemain", c'est-à-dire „le 22" (V. le Monit. du 24),[1] et dont l'objet était, selon le message, de „renverser la constitution, d'égorger le corps législatif, les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur", et de livrer la commune

[1] Le message dit „demain dès la pointe du jour", ce qui devait s'entendre du 22, le message étant lu dans la séance du 21. Mais, comme il était daté — on ne conçoit pas pourquoi, si ce n'est par hazard — du 20 floréal (Hist. parl. 37 p. 153), il devint la cause d'une foule d'erreurs. Thiers (dans son histoire de la rév. chap. 46) fait faire les arrestations „le 20", le Moniteur (dans son numéro du 22) pendant la „nuit", c.-à-d. du 20 au 21; l'une et l'autre date est fausse. Le rapport ci-dessus du bureau central, daté du 21, fut sans doute, comme à l'ordinaire, expédié le matin; il ne se tairait certainement pas des arrestations faites, s'il y en avait déjà eu. De plus, il est absolument sûr, que Drouet, dont l'arrestation fut expressément annoncée dans le message comme un fait accompli, ne fut arrêté que „le 21 à midi" (V. le rapp. de Cochon dans le Monit. du 16 prairial). Le message ne peut donc avoir été expédié que le 21 après-midi, et cela posé, l'ordre chronologique est parfaitement clair.

de Paris „à un pillage général et aux plus affreux massacres". On avait arrêté „le matin du 21" le journaliste Babœuf, ensemble avec Buonarotti (Hist. parl. 37 p. 157), et „à midi" le représentant Drouet,[1] ensemble avec Ricord et Laignelot, ex-conventionnels, Charles Germain,[2] lieutenant de hussards, Darthé et Didier (V. les actes publiés dans le Moniteur du 3 prairial; il s'y trouve aussi la liste des prévenus arrêtée par le directoire le 19 floréal). Parmi les prévenus de la conspiration, dont la plupart fut saisie un peu plus tard, nous trouvons encore: l'ex-général Rossignol, l'ex-membre de la Législative Antonelle, Robert Lindet, Vadier, Amar, Choudieu, Félix Lepelletier et d'autres, que le bureau central avait dénoncés presque tous depuis longtemps.

Aussitôt après la lecture du message, le conseil des Cinq-cents vota des mesures énergiques, approuvées tout de suite par le conseil des Anciens. Une loi du 21 ordonna aux ex-conventionnels, aux fonctionnaires destitués, aux prévenus d'émigration, aux amnistiés etc., de sortir de Paris dans trois fois 24 heures; et une résolution du même jour accorda, enfin, aux membres du bureau central de Paris, comme à ceux de Bordeaux, Lyon et Marseille, la faculté de décerner des mandats d'amener.

La suite de nos rapports nous fera connaître, jusqu'aux moindres détails, les jugements du public sur la conspiration déjouée. L'Histoire parlementaire (T. 37 p. 158) suppose seulement que „la population" en fut „vivement irritée", et que „la réprobation fut presque unanime", en ajoutant „si l'on doit en croire les souvenirs contemporains". Dès-lors, il ne s'agira donc plus de souvenirs contestables, mais de témoignages authentiques.

»*22 flor. an 4.* Esprit public. La vigueur déployée par le gouvernement, les complots catilinaires déjoués, les chefs ou principaux agents réduits à l'impuissance et mis sous la main des lois, relèvent le courage des citoyens. Il y a donc une surveillance active et suprême qui veille au salut de tous! Le gouvernement fait donc déployer et faire reconnaître son autorité! La constitution n'est donc pas un vain mot! et une bande d'anarchistes, d'hommes sans pudeur, sans morale, sans principes, ne se jouera pas impuné-

[1] „Pris en flagrant délit", comme s'exprime le message.

[2] Le Monit. du 22 floréal, du moins la Réimpression de 1863, en fait deux personnes: Chasles et Germain.

ment du titre le plus sacré sur lequel repose la tranquillité et le bonheur public!

Ce n'est pas ainsi que raisonne l'anarchiste imprudent et le honteux royaliste. Voilà, disent-ils, encore une de ces conspirations annoncées avec fracas pour amener la terreur, et l'accompagner de tout ce qu'un régime militaire a d'effrayant et d'insolemment arbitraire.

C'est une contrerévolution! Ce sont des patriotes bien prononcés en faveur de la liberté républicaine; c'est un homme [Drouet] qui a servi son pays au péril de sa vie, qui porte les marques de la tyrannie autrichienne, qui trouve des fers pour récompense de ses longs travaux: voilà le langage tenu aux portes du ministre de la police.

Les Royalistes tiennent un autre langage. Ce Drouet, coupable à leurs yeux de l'arrestation du dernier Roi, est couvert d'injures et d'opprobres, non pas parce qu'il est prévenu de crime contre la sûreté de son pays, mais parce que, autrefois, il arrêta leur idole.

Ce complot déjoué n'est pas une chimère pour la partie saine, raisonnable et vraiment patriote. Tous les conjurés ne sont pas encore dans les fers, et les sectateurs de la doctrine d'un Babœuf, tout ce ramas sorti des tribunaux et comités révolutionnaires, ces réfugiés dans les cavernes du Panthéon, ces ennemis de la liberté et de tout ordre social machineraient encore, si le gouvernement ne s'assurait de tous ces désorganisateurs: voilà le résultat de l'opinion publique; et elle se formera d'une manière plus prononcée en voyant le directoire prendre les formes imposantes et sévères que les circonstances exigent impérieusement.

Le procès des hommes accusés des massacres de septembre[1] attire la foule au palais de justice. Dans ce rassemblement considérable de curieux et d'intéressés, on ne recueille aucune opinion. Le texte des conversations est, que les auteurs principaux ne sont pas parmi les accusés, qu'il n'y a que des machines et des instruments passifs de ces affreuses journées. On regrette de ne pas voir enseveli dans l'oubli les causes et les effets de tant d'horreurs.

La taxe du bureau central sur le pain et la viande, le discrédit des mandats et les manœuvres de l'agiotage excitent et prolongent les plaintes. Cependant le prix de l'or a un peu baissé, et si nous en croyons nos rapports, le mandat va reprendre un peu plus de

---

[1] Pendant alors au tribunal criminel du département de la Seine.

faveur. La contenance ferme du gouvernement n'y contribuera pas pour peu.

Spectacles. On croirait que tous les amis des conjurés se sont donné le mot pour se rendre au théâtre de la République; l'hymne „*Veillons au salut de l'empire*" y a été sifflée et huée.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*23 flor. an 4.* Esprit public. Les faubourgs St. Antoine et Marceau jouissent de la plus grande tranquillité. Le centre de la ville jouit également du calme. Ce calme est-il l'effet de la confiance? est-ce celui de la force armée qui rôde et qui en impose? Rien de plus léger, de plus versatif que l'opinion sur le complot découvert et déjoué. Les uns doutent de sa réalité, et au même instant ils annoncent que Babœuf interrogé a fait les aveux les plus propres à démontrer qu'il existait un projet, un plan même de renversement de tout ordre. Un autre, pour prouver qu'il n'existait pas de complot, s'étend sur la bêtise, l'ignorance et la lâcheté de Babœuf qui figure comme le principal acteur de cette conjuration.

Dans un café on dit que le citoyen Barras n'est pas étranger à cette conspiration; dans un autre, que le ministre de l'Intérieur a fait un roman, a supposé cette conspiration pour comprimer les patriotes qu'il n'aime pas.

Ainsi, voilà Babœuf qui est une bête, et un patriote, un lâche, et point un conspirateur; et c'est un membre du directoire et le ministre de l'Intérieur qui conspirent; et en définitif, il n'y a point eu de complot, et il n'y a pas de conspiration, et toutes ces arrestations ne sont qu'un jeu.

On parlait cependant de l'arrestation de trente Jacobins dans l'enclos St. Martin, et cette nouvelle excitait la joie et la gaieté.

Les hommes plus éclairés et plus sages, qui sont répandus dans les cafés et les promenades, n'élèvent aucun doute sur les événements qui viennent de se passer; ils conviennent que le gouvernement a des ennemis cachés, et ils attendent que les pièces qui peuvent constater leur crime, ou leurs efforts pour renverser la constitution, soient rendues publiques, comme elles le seront sans doute.

Dans les marchés, dans les lieux où la classe du peuple abonde, le langage est toujours le même; cherté des denrées, agiotage, commerce languissant, travaux suspendus, plaintes contre le gou-

vernement, indifférence pour la chose publique, tel est son caractère, tel est aussi l'argument de toutes les conversations.

Au palais de justice, c'est une autre classe; hommes, femmes vocifèrent entre eux les mots de Royalistes, de règne des honnêtes gens, avec le ton d'humeur; un tendre intérêt les attire vers les accusés mis en jugement, et, selon cette foule oisive et paresseuse, il n'y a pas de coupables, ce sont des hommes égarés et bons patriotes, qu'on veut perdre, tandis que le Royaliste et le muscadin ont leurs coudées franches. Telles sont les expressions recueillies dans cette foule où l'ignorance, le malaise et l'oisiveté sont fortement attachés.

Les lieux où se fait l'agiotage offrent le spectacle des habitants de campagne qui viennent acheter, non pas avec des assignats, mais avec de l'argent, les mandats réduits à treize et demie,[1] pour s'en retourner dans leurs départements et soumissionner les domaines nationaux; ce système de dépréciation effraye; et ce genre de conspiration contre les finances de la république trouvera-t-il un terme?

Spectacles. C'est avec la plus profonde indifférence que le chant des hymnes patriotiques y est entendu. Les vrais républicains y sont imperceptibles; mais les esprits de parti, l'ignorance et l'indocilité, n'y sont pas rares.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Limodin.«

»*24 flor. an 4.* Esprit public. On commence enfin à ouvrir les yeux, et la conjuration n'est plus une fable ni un roman. Les hommes qui ont suivi de près cette classe que l'on appelle Jacobins, montagnards, prôneurs exaltés de la constitution de 1793, frondeurs nés de tout ce qui tend à rétablir l'ordre, n'ont pas conçu le plus léger doute sur l'existence du projet que la vigilance du directoire a déjoué. Ils lui rendent hautement le tribut d'éloges qui appartient à un service si important rendu à la nation entière.

Ceux qui sont indolents, et pour qui le mot de patrie n'est qu'un *mot*, disent flegmatiquement: „Si les faits sont tels que le directoire les annonce, on doit rendre hommage à sa surveillance, et à son énergique activité."

Il est une 3e classe, composée d'individus qui n'ont pas assez

[1] C'est-à-dire, leur perte était de 86½ pour cent.

de force ou de scélératesse pour tremper dans un complot et courir les chances orageuses qui l'accompagnent, mais qui ont assez de ruse pour profiter du trouble, renverser les auteurs, et se mettre à leur place; ceux-là, avec l'expression d'une douleur ironique, disent: „Voilà un grand coup manqué, voilà bien des arrestations, cela est-il bien constitutionnel?"

Ces gens-là n'aiment pas la constitution de 1795, et ils sont les premiers à crier à la violation de la constitution. Laissez-les faire, ils ne la violeront pas, mais ils la tueront, cela est bien plus simple.

C'est dans cette classe d'hommes que des émissaires, des facteurs de l'opinion publique dans les cafés, parlent mystérieusement et laissent échapper le nom de *Barras*. Ils disent tout bas, mais avec l'intention d'être entendus, que Barras est suspect à ses collègues; qu'il faut surveiller les royalistes d'une manière particulière, sinon, qu'ils profiteront des circonstances. Ils parlent de la journée de prairial et s'étendent sur celle de vendémiaire. A côté d'eux on s'entretient des journées de septembre, et ils gardent un profond silence.

Cependant, on blâme partout l'acquit des accusés mis en jugement, on s'étonne de n'en voir qu'un seul condamné à la peine des fers, et l'on aurait préféré l'amnistie. Cette idée d'amnistie n'est cependant pas générale.

La foule d'acheteurs de mandats grossit tous les jours, leur perte est effrayante, elle est de 89%. Les marchandises et les denrées suivent cette ruineuse proportion, et les plaintes et les murmures se font entendre. Plusieurs ont été déjà arrêtés, livrés au jury d'accusation, et relaxés; il n'est pas étonnant que ces hommes sans pudeur continuent leur métier avec autant d'audace et d'opiniâtreté.

L'activité de la surveillance, les patrouilles nombreuses et fréquentes pendant la nuit tranquillisent les citoyens.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*25 flor. an 4.*[1] Esprit public. Tout est calme et tranquille; l'activité de la surveillance, la fermeté du gouvernement, les nombreuses patrouilles, les bruits qui se répandent que les

[1] La date manque, mais elle n'est pas douteuse.

arrestations continuent, ne contribuent pas peu à ce repos et à cet ordre qui règnent.

Le jardin des Tuileries fermé. Cette mesure de sûreté occupe les esprits. On ne paraît plus douter de la réalité du complot. Des habitués du café de la Madeleine disaient, que l'exécution des lois forcerait à abandonner toute espèce de parti. On peut conclure de là, que la crainte du châtiment a plus d'empire sur ces esprits faibles et turbulents, que l'amour des lois et de la patrie.

L'esprit du peuple est le même, toute son attention se porte sur la cherté des denrées. Le jugement rendu à l'égard des Septembriseurs étonne les habitants des faubourgs Antoine et Marceau; cet étonnement prouve qu'ils abhorrent les hommes qui se sont rendus coupables de ces affreux massacres; mais ils prétendent que les jurés et les juges avaient reçu des instructions particulières dont ils ne pouvaient s'écarter, et qu'il y avait une intention bien prononcée de sauver les grands coupables. Il en est un cependant qui est condamné à une peine bien rigoureuse.

Le bruit se répand que le pain va devenir rare; ce qui donne lieu à ce bruit, c'est que, *dit-on*, les boulangers ne donnent plus de pain rassis. Les places publiques et les marchés sont cependant couverts de pain et remplis de marchands, ce qui n'annonce pas de rareté de cette denrée.

Le peuple est mécontent de voir les cabarets garnis de militaires qui s'enivrent, après avoir fait des dépenses assez fortes, tant en assignats qu'en numéraire.

Dans les cafés, on s'attend de voir promptement en jugement les auteurs de la conjuration. Il faut les juger, et la nation entière veut un grand exemple. Voilà le texte des conversations.

On trouve des inconvénients dans la loi relative aux étrangers et aux ex-conventionnels; mais elle a l'assentiment général. On en conçoit de grandes espérances pour le crédit public et la destruction de l'agiotage. Les étrangers qui sont à Paris sont regardés comme les premiers moteurs de l'agiotage qui s'exerce sur les assignats et les mandats. La loi qui renvoie les étrangers peut, en effet, opérer ce bien. Le louis est à 8100 liv., le mandat est à 89 pour $^0/_0$ de perte, et l'indignation est à son comble.

On s'entretient peu des nouvelles extérieures, on souhaite la paix, et son retour est regardé comme l'époque de la suppression de tous les abus, et de l'exécution de toutes les lois qui pourront ramener le calme, l'abondance, et assurer la confiance dans toutes les opérations du gouvernement.

Spectacles. Ils offrent toujours le même coup d'oeil; celui de la rue de Louvois a oublié de faire chanter les hymnes patrio-

tiques. Cet oubli n'a excité aucune réclamation. Le directeur de ce théâtre est mandé pour rendre compte des causes de cette négligence.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Bréon.«

»*26 flor. an 4.* Esprit public. L'authenticité donnée aux pièces ténébreuses des conjurés, l'avidité avec laquelle elles sont lues, ne laissent plus de doute sur la réalité du plus noir des complots, formé depuis le commencement de la révolution française. Il existe encore cependant des incrédules, ou plutôt ce sont de très-fermes croyants qui prennent ce masque de l'incrédulité. Ils ne sont pas difficiles à deviner. Si dans les groupes d'électeurs on félicite le gouvernement d'avoir su déjouer ces trames criminels, l'incrédule suppose vite que les conspirateurs n'avaient pas mal combiné leur plan; un autre paraît être étonné de ce que le directoire ait pu se soutenir jusqu'à présent; un autre enfin veut que le directoire emploie toute la rigueur possible, c'est le moyen de triompher de tout. Voilà leur style et leur langage; leur physionomie décèle les mouvements de leurs âmes; figure pâle, dents serrées, air inquiet et mal aisé, la démarche lente et tout-à-coup précipitée à la vue d'une patrouille de cavaliers.

Si de ces groupes attentifs à la lecture de ces pièces on s'enfonce dans ceux du peuple, et surtout ceux où il y a beaucoup de femmes, voici les propos qu'on y recueille: „Qu'on nous annonce la diminution du pain et des denrées, et on les soutiendra . . . du pain, de l'argent et de l'ouvrage, cela vaut mieux . . . ils s'occupent de leur peau, et ils s'embarrassent peu, si nous mourons de faim." Il n'est pas inutile d'observer, que ces femmes pérorantes sont un peu avinées, et ne diffèrent pas beaucoup des habituées des tribunes des Jacobins.

On a cru remarquer sur le Pont-neuf un nommé Vattard [Vatar], rédacteur du Journal des Hommes libres, causant avec quatre ou cinq personnes. „Ils ont beau faire, disaient-ils, ils n'en viendront pas à bout, nous irons toujours notre train." Ce rédacteur des Hommes libres affiche l'incrédulité la plus damnable dans son journal sur la conjuration, la réputation de patriote que lui donne l'Ami du peuple, et qu'il rend avec usure à l'auteur et rédacteur Le Bois. Ces circonstances réunies appellent la plus scrupuleuse surveillance sur ces patriotes exclusifs et brévetés par eux et leurs amis.

Dans les cafés l'ordre du jour est l'agiotage et les finances; on prête d'excellentes vues au gouvernement, mais il manque d'hommes consommés dans les finances; chacun fait son plan, l'un démontre la nécessité de retirer les assignats, l'autre prétend que la république n'a besoin ni de mandats ni d'assignats, et peut subvenir à ses dépenses par les seules productions de son sol en nature; il apporte pour preuve les départements où l'argent seul et les denrées font le commerce, et où les assignats sont ignorés depuis longtemps et le mandat repoussé. Ici on demande le rétablissement de l'impôt indirect, la vente des biens nationaux en assignats au cours de la place. Et au milieu de tous ces plans donnés, de ces critiques des opérations du gouvernement, l'agiotage a fait monter le louis à 8900 liv. La bourse d'hier s'est fermée — le dernier cours étant à 8550, le mandat à 88 1/2 % perte.

On attribuait cette hausse de l'or à l'affluence des étrangers qui, pressés d'obéir à la loi récemment rendue, se hâtent d'acheter l'or à quelque prix que ce fût, leurs assignats et leurs mandats n'ayant pas de valeur dans les départements voisins. Le bruit a couru que les soumissionnaires des biens nationaux pourraient payer en assignats à 30 capitaux, et cette nouvelle a fait revenir le louis à 8550 liv. au lieu de 9000 liv. où il était monté.

On attend, on espère et l'on pense, que le gouvernement ne restera pas froid spectateur de ces calculs ruineux, et de ce ramas épouvantable d'agioteurs qui obstruent les avenues du palais Egalité.

Spectacles. Ils sont toujours livrés à l'indifférence et à l'ennui. Le théâtre de la République était bien composé hier, on y a joué le Lévite d'Ephraïm. Les applications contre les ambitieux et les hommes de sang y ont été saisies et vivement applaudies. Ces deux vers:

„Contre les grands forfaits, quand l'humanité crie,
„Une lâche clémence est une barbarie."

ont été couverts d'applaudissements. On y parlait peu de la conjuration, si ce n'est quelques individus, qui croyaient pouvoir persuader qu'elle n'a jamais existé.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*2 7 flor. an 4.* Esprit public. Si l'on considère d'après la physionomie des individus attachés à la lecture des pièces qui con-

cernent les conjurés, il est impossible de douter de leur conviction sur l'existence du complot. Si on les suit attentivement et si on prête l'oreille à leurs conversations, vous les entendez raisonner péniblement et faire des efforts pour se persuader à eux-mêmes qu'ils ne sont pas convaincus. On distingue parfaitement deux classes dans ces lecteurs; l'une est saisie d'effroi en parcourant ces pièces tracées par le démon de la discorde, de l'anarchie et du carnage; l'autre est frappée de terreur, et semble craindre de se voir compromise par la découverte de cette conjuration.

Un objet qui éveille l'attention est le bruit qui se répand, qu'il existe des listes faites dans tous les arrondissements, et qui contiennent les noms de ceux qui devaient tomber sous les coups des conjurés; on dit même que ces listes sont déposées. Ce bruit fait sortir une foule d'individus de leur apathie, et ceux-là qui écoutaient avec froideur et en silence le récit de tant de forfaits, appellent maintenant la sévérité du gouvernement par intérêt personnel; le doute même où ils sont, sur l'existence de ces listes, et qui les épouvante, les attache au sort de la patrie. Mais, voyant que le bruit se dissipe, ils vont bientôt retomber dans leur lâche indifférence. Tel est l'esprit d'un grand nombre d'individus.

Cependant l'esprit public s'améliore. Quiconque jettera un coup d'oeil général sur la masse des habitants de cette grande commune, sans trop pénétrer les détails, sans trop s'enfoncer dans les partis, sans chercher les personnes particulières qui n'ont cessé d'agir et de réagir depuis la révolution, — quiconque, disons-nous, observera généralement, trouvera l'esprit public bien différent de ce qu'il était, il y a cinq jours. Ce nouvel état doit soutenir le gouvernement dans la vigilance et dans ses recherches.

Le ministre de la police est comblé d'éloges, le directoire est admiré; mais cette admiration et ces louanges ne sont pas généralement partagés. Il faut qu'ils soient des terroristes, et des royalistes, suivant l'évangile des apôtres de l'anarchie et des amateurs du régime de l'an 2.

Les églises étaient hier remplies de dévots, mais les oratoires particuliers contiennent plus de fervents; l'office a été célébré avec pompe et magnificence. Dans les oratoires on a chanté un *Te-deum*, comme action de grâce des victoires remportées par les armées de la république. Le prêtre qui a fait le prône à Bonne-Nouvelle a recommandé aux prières des fidèles: le pape comme chef de l'église, nos législateurs, les autorités constituées, et les défenseurs de la patrie.

Les promenades publiques, les quais et les Champs-Elysées annonçaient un jour de fête par la quantité des promeneurs et l'élé-

gance des parures. Sur le soir on rencontrait beaucoup d'ivrognes; les spectacles étaient remplis.

Et cependant la patrie n'est pas hors de danger, les agioteurs continuent leurs spéculations, on ne parle que de la misère, on se plaint de l'indifférence du gouvernement sur le sort de nos finances; mais malgré cela, on va à la messe, au spectacle, on se pare, on se promène, on boit, on danse, on doute un peu de la conjuration, on a grand peur des conjurés: voilà l'état et la situation d'hier dans Paris.

Spectacles. Tranquillité, bon ordre et décence observés; impatience dans les conversations de voir les conspirateurs promptement punis. L'application ennemie de la tyrannie vivement applaudie à plusieurs théâtres.

Surveillance. Plusieurs personnes, hommes et femmes, suspectes de complicité dans la conjuration dont les auteurs sont à l'Abbaye, ont été arrêtées ce matin, en nombre de dix à douze, par ordre du bureau central. Ils ont été conduits au bureau central; on les interroge en ce moment.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Limodin.«

»*28 flor. an 4.* Esprit public. L'esprit public ou, si l'on veut, l'esprit du jour se rattache aux vrais principes et à la constitution. L'ouvrier ne regarde plus la conspiration comme un conte bleu, le pillage qu'on lui promettait lui fait lever les épaules, et il sent bien que des brigands, venus de l'on ne sait où, auraient pillé l'ouvrier lui-même. Leur mot est: „Il vaut mieux rester comme nous sommes, et envoyer tous ces coquins à l'échafaud."

Lit-on le projet du massacre et ces mots *il faut prévenir toute réflexion de la part du peuple, il faut qu'il fasse des actes qui l'empêchent de rétrograder:* la colère s'empare des lecteurs. Ils voient que les scélérats voulaient les faire les instruments de crimes épouvantables, pour les rendre bientôt les victimes. „Que le directoire les fasse tous pendre, et que l'enfer les engloutisse!" voilà la réflexion. Quelques soldats, lisent-ils ces pièces épouvantables, ils disent hautement: „Les soldats de la liberté n'auront jamais pour amis des voleurs, des brigands et des assassins."

Dans les groupes on ne s'occupe pas de si grands intérêts, c'est la presque nullité des assignats et la voracité croissante des agioteurs qui entretient tous les esprits. „Ce sont les agioteurs,

dit-on, qui nous font mourir de faim en réduisant à rien notre papier, et le gouvernement le souffre; il faudra donc que nous soyons réduits à la nécessité de les aller exterminer nous-mêmes." Une patrouille survient et dissipe le rassemblement; mais les individus dispersés et pleins de colère se plaignent de ce que les patrouilles ne rôdent pas au palais Égalité, au boulevard Italien, et laissent dans le plus grand calme cette horde de brigands.

Voilà l'esprit de ces groupes, et il mérite toute l'attention du gouvernement; nous ne pouvons dissimuler que les esprits sont dans la plus grande fermentation à cet égard.

Dans les cafés on s'entretenait du jugement des Septembriseurs, dont l'innocence n'est pas démontrée dans l'opinion publique; on y croit généralement que ces jugements seront cassés, on les regarde comme contraires à tous les principes d'équité, et non conformes à la loi.

Les bruits se sont répandus d'une pacification générale de la part des chefs des Chouans. On assure même, que la nouvelle officielle en était parvenue au directoire. On attend la prompte traduction en jugement des accusés et complices de la conjuration, mais on ne témoigne pas beaucoup de confiance dans le jury d'accusation; elle est toute entière dans le directoire et le ministre de la police générale, on attend tout de leur fermeté et de leur vigilance.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Bréon.«

»*29 flor. an 4.* Esprit public. La paix faite avec le roi de Sardaigne,[1] les ennemis intérieurs connus sous le nom de chouans lassés de leur rébellion, déposants leurs armes et implorants l'oubli de leurs égarements, font concevoir les plus douces espérances d'une pacification générale. La joie que partout l'on ressent, d'un si heureux avenir, n'est troublée que par le spectacle affligeant de la situation de nos finances.

Ce n'est pas dans les groupes, dans les places publiques, au milieu de cette classe d'individus livrée à toutes ses passions personnelles et aux passions des autres, dont le caractère grossier n'est tempéré par aucun principe d'éducation, dont la morale est encore impregnée de toutes les immoralités révolutionnaires, ce

[1] Ratifiée le 29 par les Cinq-cents, et le 30 par les Anciens.

n'est pas dans cette classe qu'il faut chercher du raisonnement et de la patience; entendez-la converser: „C'est le gouvernement qui soutient, qui alimente l'agiotage, c'est lui qui discrédite son papier, c'est lui qui vend et qui achète le numéraire, il est indifférent sur le sort des malheureux, il ne fait pas exécuter les lois, et si l'on conspire, c'est qu'il gouverne mal."

Dans les cafés, on convient unanimement que la paix seule peut améliorer notre situation; que, sans cet état de calme, il est difficile de se tracer un plan d'économie; que ce n'est pas au milieu de la guerre et de ses dépenses forcées, que l'on peut devenir économe; que l'agiotage est un fléau terrible, mais qu'il est une suite presque nécessaire d'un état de guerre, et surtout de révolution. On se reporte sur les nations qui, comme nous, ont été en proie aux agitations orageuses des révolutions et de la guerre, et l'on attend tout du temps et de la prudence. Dans ces conversations calmes on admire la constance et la fermeté du gouvernement, et nous pouvons assurer, qu'il est entouré de l'estime et de la confiance des citoyens amis de l'ordre et de la prospérité de leur pays.

Il paraît constant, que les affidés des conjurés ne sont pas tous sous la main de la loi; les affiches du directoire sont déchirées, les patriotes en style de Babœuf forment des conciliabules, on prétend que leur but est d'arracher de leurs fers ceux qui y sont livrés. Cependant les fb. sont tranquilles, la majeure partie des ouvriers sont à leurs travaux, et la garde qui est imposante aux postes de la prison de l'Abbaye rendra infructueuses toutes les tentatives de la malveillance et de l'anarchie. La lettre imprimée de Drouet au corps législatif, et qui circule assez profusément, ne fait naître que cette réflexion, que ses idées républicaines ne sont pas puisées dans la constitution de 1795 (Marat et Robespierre avaient aussi leurs idées républicaines). On plaint ce représentant, mais on n'est pas généralement convaincu de son innocence.

Spectacles. Le théâtre de la rue Feydeau, où l'on représentait le Philinte de Molière, était rempli. Le plus grand calme y a régné, et les applaudissements se sont prolongés aux tirades contre l'égoisme et l'insensibilité. L'esprit qui régnait dans cette nombreuse assemblée était bon. A l'Opéra-comique rue Favart, où l'on donnait Rose et Colas, ces mots: „*La méchanceté des hommes est si grande, que ça va de pis en pis*" ont été très-applaudis. Partout les hymnes patriotiques ont été chantés et faiblement applaudis. L'ordre et la décence ont été partout observés.

Surveillance. Il existait hier un rassemblement considérable dans un oratoire particulier, anciennement dit le couvent de Ste Marie, rue Antoine; les prêtres desservants cet oratoire ont

été arrêtés, au nombre de 8, par ordre du bureau central, comme contrevenants à l'article 16 de la loi du 7 vendémiaire, qui limite à dix le nombre des citoyens qui peuvent être reçus dans un oratoire particulier.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*30 flor. an 4.* Esprit public. L'espérane se fortifie tous les jours, de voir la paix mettre un terme à la révolution française; la rapidité des victoires remportées en Italie, la situation critique de l'empereur qui voit envahis ses états dans ces contrées, la situation même des finances de l'Angleterre, tout annonce une paix non seulement prochaine, mais durable.

Il est beau, dit-on, de voir le directoire s'occuper tout à la fois de déjouer les complots de l'intérieur, et de dicter la paix aux puissances qui ont déclaré la guerre à la France. Les cœurs s'épanouissent, et ce n'est plus l'indifférence qui lit et récite les exploits des soldats de la république.

Hier on disait qu'à l'imprimerie du Postillon par Calais le bruit se répandait, que les cordonniers et les savetiers avaient le projet de s'armer de leurs outils tranchants pour un coup prêt à éclater; ce bruit faisait lever les épaules et n'interrompait pas la lecture du journal; cependant rien n'est à dédaigner, car l'anarchie sait profiter de tout.

On a remarqué qu'il se consommait beaucoup de vin au corps de garde de la maison d'arrêt du Plessis, on témoigne de la méfiance sur la garde, on craint quelques évasions. Ces faits sont à vérifier, et la surveillance des prisons ne doit pas se relâcher, surtout dans les circonstances où nous sommes.

On rapporte encore, que l'on a entendu des militaires buvant au cabaret de la Belle-image, rue neuve des Petits-champs, se plaindre de leur solde, et dire qu'ils étaient bien bêtes, tandis que les Jacobins leur tendent les bras, et leur offrent 30 sols par jour en numéraire. Ces militaires sont ceux qui font le service au domaine et à la trésorerie nationale. Dans les cafés, et même dans les groupes, on se plaint du relâchement de la discipline militaire, de la trop grande familiarité de l'officier et du soldat, du vagabondage, et des dépenses faites par les soldats; on n'a pas grande confiance en eux, et l'on désire que le ministre de la guerre ne perde pas de vue la troupe qui est à Paris, surtout au milieu du libertinage qui y règne et qui assiége le soldat de toute part.

A l'égard des finances, et de ce qu'on appelle la bourse, les plaintes sont toujours les mêmes; la sévérité du gouvernement est appelée à grands cris sur les individus qui y trafiquent. On a remarqué cependant, que le peuple en général n'était pas indifférent au succès de nos victoires, et qu'il n'entrevoyait pas sans plaisir l'époque d'une paix prochaine; et ces mots „il faut attendre" terminent ses doléances sur la situation pénible.

Le représentant Drouet n'excite plus un si vif intérêt depuis la publication de sa lettre, tout le monde est d'accord sur la folie de son projet; mais la curiosité est toujours en haleine sur l'issue de cette conjuration et le mode qui sera employé pour instruire le procès de tant de conjurés; on redoute le jury d'accusation, et l'on semble désirer que la surveillance de cette affaire ne lui soit pas renvoyée.

Spectacles. Au théâtre de la République on n'a pas chanté l'hymne patriotique; à ce sujet plusieurs personnes ont été entendues disant: „Aurait-on défendu de chanter? Ce ne serait pas mal." Il sera pris des mesures pour que cette omission ne se répète plus.

Surveillance. Il y a eu beaucoup de groupes dans lesquels il n'était question que de l'agiotage qui se fait au palais Égalité. On se plaint généralement de la cherté excessive de toutes les denrées, et surtout du pain. Les conversations roulent sur la conjuration qui a été sur le point d'éclater, et sur ceux qui en sont les auteurs.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Limodin.«

NEUVIÈME PARTIE.

LE GOUVERNEMENT DIRECTORIAL

DEPUIS LA CONJURATION DE BABŒUF

JUSQU'AU

COMPLOT DU CAMP DE GRENELLE

(MAI — SEPTEMBRE 1796).

I. Tableau de prairial an 4.

(N. 303) »BUREAU CENTRAL DU CANTON DE PARIS.

Rapports généraux de la Surveillance pendant le mois prairial an 4 de la république française [20 mai — 18 juin 1796].«

Extraits.

»*1 prairial an 4.* Esprit public. La nullité presque totale des assignats, le brigandage affreux qui s'exerce sur cette monnaie, et qui s'étend avec rapidité sur les mandats, le sur-enchérissement inconcevable des marchandises, l'opiniâtreté du commerçant, la difficulté de pouvoir se procurer les objets de 1ère nécessité, rendent le peuple presque insensible aux efforts du gouvernement pour rendre sa situation meilleure.

On ne peut concevoir que l'assignat, réduit dans sa masse à plus des deux tiers, tant par les rentrées, que par les produits des ventes et de l'emprunt forcé, soit porté à près de 9000 liv. contre une espèce d'or de 24 liv., tandis que, lorsqu'il y en avait deux fois davantage en circulation, il ne fallait que 2 à 4000 liv. pour se la procurer.

On conçoit encore moins que le mandat soit avili aussi impunément, tandis qu'une loi sévère prononce des peines contre ses dépréciateurs; les calculs sont à l'infini sur cette matière, les idées se confondent et se perdent, la patience échappe, et le peuple n'a plus qu'un sentiment, celui de sa misère et de son dénuement.

Dans ses murmures il provoque la sévérité du gouvernement contre l'agiotage, contre les paysans surtout, qui ont attiré à eux tout le numéraire, et qui l'enfouissent. Une remarque bien essentielle, c'est qu'il est notoire que dans toutes les campagnes qui avoisinent Paris, vous n'y trouvez rien pour des assignats, et, si l'on

en croit tous les rapports, il n'en circule pas un dans les départements; ce qui en reste, est tout entier à Paris; de là son discrédit total.

On désire ardemment, qu'ils soient tous retirés de la circulation, et l'on pense que le 1er messidor prochain sera l'époque où le gouvernement, en les faisant disparaître, ôtera cet aliment à l'agiotage.

Les groupes sont très-rares et très-clair-semés, grâce aux patrouilles et à leur activité; les cafés n'étaient pas beaucoup remplis, le beau temps et la saison appellent les citoyens, soit à la campagne, soit aux promenades; à dix heures du soir presque tous les citoyens sont rentrés chez eux. Le service se fait avec ordre et sévérité dans les camps aux environs de Paris. L'esprit qui anime le soldat est bon; celui des officiers, tant supérieurs qu'inférieurs, est ferme et décidé à faire exécuter strictement la loi, et respecter l'ordre et la discipline. Quelques soldats, quelques fois ivres, sont cependant rencontrés dans les rues de Paris longtemps après la retraite; il paraît résulter quelques inconvénients de ce vagabondage.

Des bruits ont couru, que les prisonniers de l'Abbaye s'étaient évadés; on ne doit pas s'étonner de ces bruits, et les amis des conjurés croient y trouver leur compte.

On s'obstine toujours à regarder Drouet comme un fou; mais Babœuf est un fou aussi, si on le juge d'après sa lettre au directoire. Si leurs amis pensent appitoyer sur leur sort, ils sont dans l'erreur; car l'opinion générale manifeste la plus vive indignation contre les auteurs des complots, et attendent tout de la fermeté du gouvernement, malgré les exclamations des patriotes exclusifs qui prétendent que le directoire s'est trompé, qu'il n'y a pas du flagrant délit et qu'on ne peut reprocher à Drouet que son trop grand zèle pour la république démocratique, et que, si les Cinq-cents font incarcérer les patriotes, ce n'est pas ce qu'ils peuvent faire de mieux.

Nonobstant ces propos recueillis dans les halles, on est d'accord quant aux louanges donnés au général de l'armée d'Italie, à la consistance que prend le gouvernement français dans son intérieur, et au respect qu'il commence à inspirer chez les nations belligérantes.

Spectacles. Le défaut d'un chanteur à empêché depuis trois jours le chant de l'hymne patriotique au théâtre de la République; le directeur s'en est expliqué, et les ordres lui ont été intimés pour que l'arrêté du directoire soit exécuté exactement. Il ne paraît pas qu'il y ait mauvaise intention de la part du directeur. Dans les spectacles les applaudissements sont prodigués aux sentiments.

et point aux sottises. L'esprit public est bon sous le rapport des mœurs, et paraît s'améliorer en politique. Les royalistes et les anarchistes gardent au moins le silence.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*2 prair. an 4.* Esprit public. Le peuple n'est occupé que de ses moyens de subsistance, il ne manifeste que des inquiétudes sur le renchérissement des denrées, il craint toujours de manquer de tout. Les marchés, les halles, les boutiques, les étaux des bouchers annoncent l'abondance; et cette abondance même devient illusoire et nulle pour le possesseur d'assignats.

Les bouchers ont fait courir le bruit, que la viande se vendrait au moins 300 liv. la livre, avant trois jours, parce qu'ils n'avaient point trouvé de bœufs à Poissy.

Les boulangers de leur côté crient à l'injustice de ce que le pain n'est taxé qu'à 37 liv.; ils disent qu'ils sauront bien franchir la barrière, et le peuple s'alarme.

Un homme s'est précipité du haut du pont de la Révolution. Les témoins de cet acte de désespoir ont dit que, quand on avait épuisé tous ses moyens d'existence, on était forcé de se donner la mort, préférable à la misère. On ne sait cependant pas, si c'est le motif de ce suicide. Il n'est pas inutile d'observer, que plusieurs jeunes gens se sont déshabillés sur le champ pour, avec les bateliers, aller à la recherche de cet infortuné; mais leurs efforts ont été infructueux.

Les surveillants du fb. Antoine annoncent, que ses habitants sont calmes et tranquilles, et livrés à leurs travaux; mais ils observent, qu'en général on y soupire après l'émission des mandats, le retirement des assignats, et une pacification générale; que leurs plaintes roulent sur la cherté excessive des denrées, et que l'agiotage et la hausse du louis les font gémir.

Passons à une classe plus calme et plus instruite, à l'esprit des habitués de cafés. Là on n'est pas indifférent sur la situation des finances, on n'y croit pas non plus à l'insouciance du gouvernement sur les effets de l'agiotage. On est persuadé qu'il s'occupe d'améliorer le sort des citoyens, non seulement de Paris, mais de tous les départements; qu'il est convaincu que la fortune publique souffre des atteintes portées aux fortunes privées; mais que les

grands intérêts, qui l'occupent, retardent seuls les opérations en finances.

De là on passe au traité de paix conclu entre la république et le roi de Sardaigne. Quelques-uns admirent le ton de fermeté et de dignité qui y règne, d'autres craignent que ces conditions dictées avec tant de sévérité ne poussent au désespoir les ennemis qui nous restent à combattre; mais ce qui est remarqué avec plaisir, c'est de voir le soin avec lequel on s'occupe d'enrichir la France des dépouilles de nos ennemis, d'arracher de leurs mains les chefs-d'œuvres des arts que la guerre respecte si peu, et que le vandalisme effrayant dont nous avons éprouvé les ravages n'aurait pas épargnés. Aussi, ajoute-t-on, l'armée commandée par Buonaparte n'est pas une armée révolutionnaire, mais républicaine, ce qui n'est pas la même chose. Tel est le résultat de l'esprit public.

Spectacles. Le théâtre de la République avait peu de spectateurs, mais composés d'hommes sages. Les traits qui rappellent à la vertu y furent applaudis, témoin ce vers: „Il est riche en vertus, cela vaut un trésor". Dans les anciennes pièces, où les mots trop crus de fille coquine, grouin ec. se répètent souvent, ces expressions sont sifflées; cela prouve en faveur du goût, et le goût peut ramener aux bonnes mœurs.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*3 prair. an 4.* Esprit public. Malgré toutes les divagations de l'opinion publique, elle s'attache essentiellement à la situation actuelle des finances, au sort des assignats et au prix exorbitant du numéraire. Hier à dix heures du soir un groupe de quarante personnes était formé à la porte Martin. Après les murmures et les plaintes les plus confuses sur l'excessive cherté des denrées et l'augmentation de l'or, les malédictions contre l'agiotage et le gouvernement, que l'on accusait d'être auteur du discrédit des assignats et des mandats, plusieurs voix se sont élevées et annonçaient: que Babœuf ne périrait pas; qu'il serait soutenu, et que, s'il fallait qu'il périt, beaucoup de membres des deux conseils subiraient le même sort; et que, si Babœuf était coupable, beaucoup d'autres l'étaient autant que lui.

Dans un café rue Martin, en face du théâtre de Molière, un citoyen a annoncé que le bruit courait, que dans 8 jours les assignats ne vaudraient plus rien, que le louis était à 10,500, et qu'il

était probable qu'il monterait encore à plus forte somme. Cette nouvelle a jeté la consternation; quelques-uns ont vomi des imprécations contre les agioteurs et la faiblesse du gouvernement, qui ne pouvait pourvoir aux approvisionnements sans l'échange des assignats et des mandats contre le numéraire; et le résultat des opinions a été l'urgente nécessité de retirer tous les assignats à quelque prix que ce fût, de mettre en circulation les mandats, et de sévir avec vigueur contre les dépréciateurs de cette monnaie qui doit rappeler l'équilibre dans toutes les relations commerciales.

Dans les groupes qui se sont formés au jardin des Tuileries, à l'issue de la séance publique du conseil des 500, on attribuait l'augmentation du prix de l'or et de l'argent à la nécessité, où le gouvernement était, de s'en procurer pour payer la paix que l'on venait de faire avec le roi de Sardaigne; on y manifestait le désir de voir le peuple faire main basse sur tous les agioteurs. On y ajoutait qu'à la halle, et au palais Égalité, on ne voulait plus vendre que pour de l'argent. Cependant les surveillants rendent compte du contraire; quelques marchands seulement ne voulaient pas recevoir de gros assignats.

Au café d'Espagne, rue Jacob, on disait que les cinq membres du directoire voulaient donner leur démission; les auteurs de cette nouvelle n'en donnaient aucun motif.

On se plaint aussi du jugement qui acquitte les hommes connus sous le nom de septembriseurs; on craint que ces absous ne grossissent le nombre des conjurés et, surtout, ne deviennent les assassins de leurs dominateurs.

A l'égard du fb. Antoine, il est calme; on y parle de la misère du temps, mais paisiblement; les habitants se disent, les uns aux autres, que cela ne peut durer; quelques boulangers disent qu'ils seront obligés de fermer leur boutique.

Les habitués aux cafés du palais Égalité et environs ne s'entretiennent que de la position actuelle de Paris; leurs conversations sont affligeantes, mais paisibles; partout on compte sur un avenir prochain et plus doux, et les vœux sont partout adressés à la paix.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*4 prair. an 4.* Esprit public. Au milieu des promenades qui étaient brillantes, où les femmes déployaient la parure et l'ai-

sance, les hommes conservaient un silence triste et morne. On a entendu quelques-uns se dire douloureusement, qu'il n'était pas possible que le gouvernement fût l'auteur des effets de l'affreux agiotage qui ruine tous les honnêtes citoyens, mais qu'il était inconcevable qu'il ne prît pas des mesures pour réprimer cette horrible manie.

Cependant l'on concevait quelque espoir de voir le terme de ces spéculations; et en effet ce matin les agioteurs se sont rassemblés avant six heures au perron, ils se consultaient sur ce qu'ils feraient aujourd'hui, on en a vu qui offraient le louis à 10,500 liv. et que l'on refusait à 9,500 liv.. Nul n'osait traiter, et ils ont ajourné leur calcul à aujourd'hui midi.

Dans les marchés et les halles on attribuait cette hausse subite à la crainte de voir démonétiser tous les gros assignats, et le bruit s'y répandait que le but du comité secret du conseil était de faire rembourser le 25 de ce mois les assignats à cent capitaux pour un.

Les marchands de pain établis sur la place de l'Égalité ont disparu à 10 heures, craignant un pillage, le pain étant monté à 60 liv. la livre. Aujourd'hui le nombre des marchands de pain est réduit, à peine, à un huitième.

Les murmures qui se font entendre, la cherté excessive des denrées, les craintes qui se manifestent, font craindre le pillage, et le bruit que la malveillance répand que, malgré l'arrestation de quelques-uns des conjurés, le coup projeté ne frappera pas moins sous peu: ces bruits, ces plaintes, ces murmures, produisent le plus mauvais effet et découragent tous les citoyens.

Dans le jardin des Tuileries, sur les 6 heures du soir, on disait dans les groupes que la résolution du conseil des 500 tendait à faire opérer le remboursement des assignats d'ici au 25, et que, ce terme expiré, ils ne seront remboursés qu'à 100 capitaux pour un.[1] On paraissait satisfait, tous les désirs se portent sur le prompt retirement des assignats, et n'en plus voir est le vœu général.

La proclamation du directoire est lue avec plaisir et empressement. Un surveillant a entendu dire, qu'il régnait une grande fermentation dans l'armée de l'Intérieur, qu'une partie était dévouée

[1] En effet, la résolution des Cinq-cents, prise le 3 prairial et approuvée le lendemain par les Anciens, porta que les assignats au-dessus de 100 liv. seraient échangés contre des mandats ou promesses de mandats à 30 capitaux pour un; que cet échange serait terminé le 25 prairial pour le département de la Seine, et le 10 messidor pour les autres départements; enfin, que ceux des assignats au-dessus de 100 livres, qui n'auraient pas été échangés, ne pourraient plus l'être qu'à raison de 100 capitaux pour un.

au gouvernement, mais l'autre au parti de Babœuf. Il a recueilli ce bruit au café Valois, au palais Égalité.

Presque toutes les boutiques étaient fermées hier; les cabarets étaient assez remplis, et beaucoup de soldats ont été rencontrés ivres et menaçants. La surveillance la plus active est désirée sur ces militaires, qui inspirent des craintes. Il ne s'est rien recueilli sur les affaires du gouvernement, il n'a été question que de finances et de l'agiotage; les spectacles n'étaient pas très-remplis, à dix heures du soir tout était calme et tranquille.

Spectacles. Dans quelques conversations particulières on lançait de fortes imprécations contre ceux qui parlaient en faveur de Drouet et de Babœuf; on traitait Charles Duval et Réal d'hommes plus dangereux que les conjurés, on témoignait de la surprise de ne pas voir réprimer la plume insurrectionnelle de ces deux Journalistes. Au théâtre de la Cité on a fait répéter et beaucoup applaudi à un couplet contre l'agiotage; dans tous l'hymne patriotique a été chanté, et il ne s'y est rien passé de repréhensible.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Limodin.«

»*5 prair. an 4.* Esprit public. La résolution relative à l'échange des assignats, approuvée par le conseil des Anciens, fait renaître l'espérance de voir l'agiotage resserré dans ses bornes. La diminution du prix du louis confirme ces espérances. On prétend cependant que le délai est court, que le nombre des notaires est insuffisant; d'autres mécontents craignent cette mesure à raison des faux assignats qui seront saisis à l'échange.

L'augmentation du prix du pain qui s'est vendu dans beaucoup d'endroits 80 et 100 liv. excite de violents murmures. La prodigieuse quantité de bandits et de voleurs de tout genre, qui obstruent le perron du palais Égalité, soulève tous les esprits. On désire qu'un piquet de cavalerie ne désempare pas de ce coupe-gorge. Il s'y est vendu 1,500,000 liv. d'assignats à raison de 3s. 6d. [3 sous 6 deniers] par 100 francs, et c'est le taux auquel ils sont pris, non sans difficulté encore, par tous les marchands. Une quantité de militaires ne quittent pas ce lieu de scandale, montrant des pièces de 6 et de 5 francs, se permettant des propos insultants; ce qui fait dire aux citoyens témoins courroucés de cet agiotage, que le gouvernement choie beaucoup les militaires, et s'occupe peu du bon-

heur du peuple. D'autres militaires témoignent du mécontentement, dans le jardin Égalité, de n'avoir pas reçu leur pain, et d'avoir été obligé d'en acheter; leurs murmures étaient accompagnés de propos contre le gouvernement, et notamment de ce qu'il souffrait que l'assignat fût réduit à zéro.

Des militaires encore ont été entendus hier dans un cabaret au petit Charonne, disant que le dernier coup était manqué, mais que celui qui se préparait ne manquerait pas; ils avaient grand soin de vouloir se familiariser avec les individus qui se trouvaient dans ce cabaret. Ces militaires sont du camp de Vincennes.

Dans les groupes qui se sont formés au bas des ponts, il n'était question que de la cherté excessive des denrées, de l'augmentation du pain, de l'agiotage. „Nous nous rassemblons, disaient quelques-uns, pour parler de notre misère, et le gouvernement va dire que nous sommes des royalistes, comme il le dit de Babœuf; leurs mouchards sont des gueux, il faut les jeter dans la Seine". Tel est l'esprit de ces groupes, qui se grossissent depuis que les patrouilles de cavalerie ne sont plus si fréquentes, surtout au Pont-au-change.

Malgré les bruits que l'on faisait courir au fb. Antoine que celui Marceau était en rumeur, et au fb. Marceau que celui Antoine s'échauffait, le calme y a régné, à quelques propos près des femmes sur la cherté du pain.

La proclamation du directoire est toujours lue avec avidité, et sans réflexions ni commentaires de la part des lecteurs.

Dans les cafés il n'est question que du vagabondage et de l'ivresse des militaires qui sont rencontrés dans les rues sur les dix heures du soir avec des filles prostituées et insultants les citoyens paisibles; on y témoigne son mécontentement de ce relâchement de discipline militaire, on est persuadé de la bonté de l'esprit des troupes en général, mais on craint qu'il ne survienne des événements fâcheux, si la discipline militaire n'est pas rigidement maintenue. On s'y entretient de la crise actuelle sur les assignats, mais on espère que cette crise sera passagère, elle est jugée indispensable dans ces conversations, et le gouvernement y est traité avec égards et confiance.

Les esprits sont toujours portés vers la paix, et l'on ne doute plus de voir l'Europe pacifiée avant la fin de la campagne; la haine et le mépris contre le gouvernement anglais s'y manifestent.

Spectacles. Peu de monde aux spectacles; tranquillité, chant des hymnes sans applaudissements.

Surveillance. Les marchands ne veulent plus vendre ni en assignats ni en mandats, et disent que les uns n'ont pas plus de

valeur que les autres. Ils ne connaissent plus que le numéraire, et refusent même la nouvelle monnaie au coin de la république.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Limodin.«

»*6 prair. an 4.* Esprit public. Groupes et cafés ne retentissaient hier que de plaintes sur la trop grande rapidité de l'augmentation de toutes les marchandises, sur l'indifférence à l'égard des agioteurs de la plus misérable espèce qui assiégent le perron, sur la facilité qu'il y aurait avec peu de cavalerie à dissiper ces rassemblements scandaleux de fripons, et sur la négligence que l'on met à employer ces moyens si simples.

On espère cependant, que l'établissement des bureaux d'échange produira les meilleurs effets, et que le gouvernement tiendra sévèrement la main à la stricte exécution des mesures qu'il a indiquées.

On a remarqué que l'indignation publique était plus portée sur la classe des marchands que sur celle des agioteurs.

Au café Conti, on disait tout bas, que les membres du directoire ne couchaient pas au palais du directoire, que beaucoup de députés ne restaient pas la nuit dans leur domicile indiqué, et que la crainte leur dictait cette précaution.

On disait aussi que, sous huit jours, on aurait la nouvelle d'une conclusion de paix avec l'empereur et l'empire; on tenait cette nouvelle d'un secrétaire du directoire.

Les groupes ont été dissipés par les patrouilles, non sans murmures de la part des assistants; quelques-uns cherchaient à caresser et à flatter la troupe, en lui disant: „Nous sommes soldats et républicains comme vous, laissez-nous parler de notre misère qui est grande.“ Les patrouilles ont fait leur devoir, et les groupes et les parleurs ont été dissipés.

Hier dans l'après-midi (rapporte un de nos surveillants), on ne pouvait faire dix pas sans rencontrer des militaires ivres; deux dragons dans cet état d'ivresse ont tiré le sabre rue neuve St. Roch, ce qui a occasionné le trouble dans ce quartier, et a fait dire que le gouvernement les égorgeait de numéraire aux dépens du peuple.

La malveillance et l'anarchie agitent toujours leurs grelots; c'est de la folie, mais qui ne doit pas détourner l'attention sévère de la police. Ce matin à six heures on distribuait, particulièrement, aux ouvriers un petit quarré de papier écrit à la main, et dont voici les propres mots:

„Français, reprenez donc votre caractère! Chassez les tyrans qui vous oppriment, et votre patrie est sauvée. Qu'un gouvernement sage, choisi et nommé par vous, remplace celui que vous n'avez pas accepté.“

Ce billet est très-bien écrit, et l'orthographe est correcte; ce qui fait penser, combien est perfide et criminel son auteur. C'est un ouvrier qui remit ce billet à l'inspecteur, qui l'a joint à son rapport, et qui observe que, suivant la déclaration de l'ouvrier, celui qui le distribuait en faisait tomber beaucoup, et qu'alors cela excitait les passants à les ramasser. La surveillance ne restera pas oisive à cet égard.

Dans quelques conversations particulières, on s'entretenait des conquêtes de Louis XIV; on les comparait à celles de la république, qui obtenaient l'avantage sous tous les rapports.

Ce matin le marché de la place Égalité se regarnissait de pain; les esprits paraissaient tranquilles et, malgré la grande cherté, on paraît se soumettre à la patience.

Spectacles. Tout s'est passé avec ordre et décence dans les spectacles; dans quelques-uns, les hymnes patriotiques sont chantés avec indolence et écoutés de même. On a beaucoup applaudi, au théâtre du Vaudeville, au couplet dont le refrain est:

Chasser les voleurs et les brigands,
C'est le règne de la justice.

Aux applications qui ont été saisies, il n'a pas été difficile de remarquer, combien les Jacobins sont en horreur; s'il y avait un spectacle tout composé de Jacobins, les royalistes n'y seraient pas traités avec plus d'indulgence; c'est au gouvernement à rendre aux uns et aux autres la justice qu'ils méritent.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Bréon.«

7 prair. an 4.[1] »Esprit public. Les finances sont le sujet de toutes les conversations, on applaudit généralement à la mesure prise par le gouvernement pour retirer les assignats: Mais les uns trouvent le délai trop long, et craignent que d'ici au 25 de ce mois il n'y ait une stagnation telle, dans le commerce, qu'on ne puisse se procurer de marchandises, à moins d'employer une masse considérable d'assignats; ce qui ruinerait infailliblement les citoyens

[1] La date manque.

qui n'ont pas le temps d'attendre l'échange, et qui ne sont porteurs que d'une petite quantité d'assignats.

Vu le prix où se trouve le numéraire, on craint encore que les mandats n'éprouvent le sort des assignats. Le louis s'est vendu hier 12,200 liv., le mandat ayant perdu 92 pour cent.

Cependant la confiance dans les opérations du gouvernement, dans sa fermeté, s'accroît de jour en jour; et le plaisir qu'on a éprouvé, en voyant les dragons chasser impitoyablement tous les agioteurs, a manifesté le désir de voir détruire cet agiotage qui porte les coups les plus sensibles à la fortune publique, et aux fortunes privées.

Dans quelques groupes on s'entretient des moyens présentés pour l'échange, on y trouvait des inconvénients; par exemple, plusieurs citoyens se réunissent pour former une somme de 15,000 liv. en assignats, il s'en trouve quelques-uns de faux, il faudra donc que chacun signe ses assignats pour que les sociétaires ne soient pas lésés, et que celui-là seul à qui l'assignat faux appartiendrait en supporte la perte. On leur a démontré qu'ils avaient trouvé le remède à l'inconvénient, que mettre sa signature sur l'assignat n'était pas un long travail, et qu'il était important pour la chose publique que le gouvernement ne payât pas des assignats faux. On aurait désiré que dans l'instruction, faite par le directoire, il eût été fait mention des faux assignats qui se pourraient présenter. Dans les conversations particulières, dans les cafés, on est bien convaincu que, dans ce passage subit de monnaie à une autre, il y aura à souffrir, que les spéculations cupides iront leur train ordinaire, mais du moins l'on voit un terme, et la patience est la vertu du moment, on semble s'y résigner.

Dans quelques groupes, encore, on fait courir le bruit d'un projet de sauver Babœuf et ses complices. On se demande, quand sera instruit le procès? si on espère le sauver? On ajoute à ces questions d'autres discours; on assure, entre autres, qu'il y a un parti pris dans le conseil des 500, de déclarer qu'il n'y a pas de flagrant délit en ce qui concerne Drouet, que la conduite du directoire à son égard sera désapprouvée, et que le conseil est bien déterminé à ne pas se laisser entamer. On parle aussi d'une brochure intitulée „Aux patriotes de 89 qui n'ont pas peur et qui veulent sauver la patrie“. Le but de cet écrit est de sauver Babœuf, et de travailler ensuite aux moyens de consommer le projet que la surveillance du gouvernement vient de déjouer. Voilà les propos recueillis dans quelques groupes, et qui viennent échouer contre le désir général de voir une justice sévère rendue à ces hommes qui ne respirent que carnage, destruction et anarchie.

Les plaintes sont également générales sur le vagabondage et l'ivresse des soldats que l'on rencontre dans les rues après la retraite; les femmes craignent surtout la brutalité de ces soldats, et les citoyens paisibles témoignent leur étonnement de ce que la discipline militaire est si peu observée.

Spectacles. Au théâtre de la République la tragédie de Brutus a été représentée, et les passages qui rappellent aux sentiments d'amour pour la patrie, et d'horreur pour la tyrannie, ont été saisis et couverts d'applaudissements.

Surveillance. La consternation paraît générale, et de toute part on entend murmurer et se plaindre de la cherté excessive de toutes les denrées de première nécessité, et de la chute presque totale des assignats. Les marchands font courir le bruit que, sous peu, la capitale va manquer de tout, et que le discrédit du papier-monnaie sera cause que les habitants de la campagne ne voudront plus rien apporter dans les marchés.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Bréon.«

»8 *prair. an 4.* Esprit public. Les rassemblements sur les ponts et les places publiques étaient peu nombreux et rares, les entretiens avaient pour objet les finances et l'échange des assignats, la dureté des marchands, la difficulté de pouvoir se procurer les objets nécessaires à la vie, à moins de prodiguer les assignats, et encore ajoutait-on: „Tous les marchands n'en veulent pas, ils semblent être d'accord avec l'agioteur, ils sont agioteurs eux-mêmes, l'argent seul et les mandats au cours les adoucissent, et nous n'avons ni mandats ni argent.“ L'indignation se manifestait à l'égard des habitants des campagnes, qui se sont débarrassés à vil prix des assignats qu'ils avaient encombrés, et maintenant ne connaissent que l'or et l'argent frappés au coin monarchique.

Cependant, au milieu de ces plaintes et de ces murmures, il ne transpire aucune intention criminelle; respect aux propriétés, respect aux personnes, ces mots se font entendre; de bons citoyens parlent, et du gouvernement et de la situation actuelle, d'une manière consolante, et les accents de la raison suspendent ceux de la crainte et adoucissent les douleurs de la misère.

On parle peu de la conspiration de Babœuf, et, si l'on s'entretient des ennemis du bonheur public, ce n'est que pour témoigner le désir de les voir promptement mis en jugement et punis.

Mais voici des faits, dont la connaissance importe beaucoup au gouvernement. Le cit. Jourdan agent du cit. Turreau,[1] et Lefèvre général,[2] que l'on croit être destitué, ont dit à deux surveillants attachés à la police, que le dix on profiterait de la fête[3] pour faire un coup, que les royalistes devaient commencer l'attaque, et, comme ils sont lâches, les anarchistes commenceront sous prétexte de défendre le directoire. Le rendez-vous est à dix heures du matin rue de Tournon, vis-à-vis le Luxembourg. Ce projet fait l'entretien secret des patriotes exclusifs; il y a, dit-on, un mot d'ordre pour point de ralliement.

Il paraît qu'il existe un rassemblement dans les environs de la rue de la ville l'Evêque; on nous rapporte qu'il est difficile de découvrir la maison, parce que les rassemblés ont des sentinelles partout, et surtout la nuit, et qu'il faudrait de la force pour ne pas rendre la surveillance nulle et illusoire.

Il en existe un autre rue Comartin [Caumartin], on ignore l'espèce d'individus qui le compose; la surveillance s'y attache.

Un colporteur nommé Robin,[4] qui demeure rue du Doyenné, et que l'on sait découcher de chez lui depuis quelques jours, disait dans un groupe à la porte Martin, que les patriotes triompheraient, qu'ils étaient soutenus par un membre du directoire. Ce Robin est un colporteur adroit d'écrits incendiaires et un lecteur, dans les rassemblements, du journal de Babœuf.

Ces faits recueillis, qui appartiennent à l'opinion publique, méritent l'attention la plus sévère du gouvernement. Il sera difficile de croire que des hommes qui conspirent, dévoilent indiscrètement le plan et l'intrigue de leurs complots; mais il y a tant d'exemples mémorables des plus affreux complots découverts par les moyens les plus simples, et l'aveuglement de l'homme voué aux crimes est si épais, qu'il n'est plus rare (et heureusement) de les voir se dénoncer eux-mêmes aux surveillants qui les recherchent.

D'ailleurs les bruits qui se répandent sourdement, l'audace des hommes de 1793, les craintes des citoyens paisibles, le style de quelques journalistes, les hommes accusés des massacres de septembre et relancés dans la société, les doutes que l'on a voulu élever sur la conspiration dont les acteurs sont aux fers, le mépris versé par ces hommes de sang sur la constitution qui nous gouverne, les regrets sur celle de 1793, les efforts du crime et de l'anarchie pour la rétablir, sont suffisants pour ne rien dédaigner,

[1] C'est ce général qui, plus tard, adopta un des enfants de Babœuf.
[2] Impliqué dans le procès relatif aux noyades, et acquitté.
[3] Fête de la Reconnaissance.
[4] V. ci-dessus le rapp. du 19 germinal.

pour s'entourer de la surveillance la plus active et de la fermeté la plus vigoureuse.

Spectacles. En général la tranquillité a régné dans tous les spectacles; dans celui de la rue de Louvois, les passages suivants: *„plutôt mourir que trahir son pays!“ „la loi doit régner par la vertu et l'humanite!“* ont été saisis et applaudis à plusieurs reprises; le chant du départ et l'hymne *Veillons etc.* ont été applaudis à plusieurs reprises; dans la salle des Italiens, rue Favart, ces applaudissements ont été outrés et paraissaient même portés jusqu'à l'ironie.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Limodin.«

»*9 prair. an 4.* Esprit public. Les denrées et les marchandises étant montées à un prix exorbitant en assignats et au plus bas prix en numéraire, les plaintes et les murmures s'élèvent en proportion. En observant de près tous les plaignants, on les voit convaincus de la baisse réelle du prix des marchandises de toute espèce, et la plainte repose seulement sur la rareté du numéraire à Paris, et sur la nullité de l'assignat, mis en opposition à l'or et à l'argent. L'époque du 25 prairial est attendue avec impatience; on espère que le gouvernement, alors, prendra toutes les mesures pour arrêter la cupidité des marchands, des agioteurs, et surtout des habitants des campagnes, pour que les mandats ne soient pas repoussés des départements dans Paris seul, où l'encombrement des assignats a réduit leur valeur à zéro.

Quelques-uns croient qu'il sera établi un maximum raisonnable sur toutes les marchandises, lorsque les assignats seront généralement retirés; d'autres font sentir les inconvénients de cette mesure, et démontrent par des raisonnements bien intentionnés, mais peu suivis, que l'ancien maximum, qui a produit une abondance passagère, a amené et a été seul la cause de notre situation actuelle, et que, sans la paix et la confiance, on ne peut s'attendre à voir l'ancien train des affaires en finances et commerce.

Plusieurs sont persuadés, que les dépenses que la guerre exige forcent le gouvernement à acheter de l'or, qu'il émet beaucoup de papier, que l'or s'engloutit dans les mains des approvisionneurs, et que cette classe d'hommes est la ruine de l'état, par le défaut de surveillance et de sévérité à leur égard.

Cependant l'espérance à travers de toutes ces conversations n'est pas diminuée, la patience reste, et, si quelques anarchistes

conservent l'espoir de soulever le peuple de Paris, leur espérance sera trompée.

Les complots se concentrent entre eux. Des surveillants se sont introduits dans le café de la Madeleine fb. Honoré; les amis de la constitution de 93 s'y rassemblent toujours, mais à peine voient-ils une figure étrangère, ils s'évadent, et le café reste désert. Un particulier s'y est présenté, a demandé s'il y avait quelqu'un en haut; la maîtresse du café lui a donné un coup d'œil, en lui disant „non, il n'y a pas de chambre.“ Les surveillants présument que cette maison est toujours un point de ralliement, et qu'il n'est pas certain qu'il ne s'y tienne pas un comité ou coterie de Jacobins.

Le programme de la fête qui se prépare est lu avec plaisir,[1] et la masse des citoyens n'est pas insensible au récit des victoires de l'armée d'Italie; la cessation de l'armistice, la reprise des hostilités, fait espérer de nouveaux succès sur les bords du Rhin, et les idées de paix se confirment de plus en plus. Quelques mauvaises têtes disent en lisant le programme, que l'argent et l'abondance vaudraient mieux; on ne les écoute pas, et ces censeurs, dont la religion politique est connue, se hâtent de cesser leurs réflexions.

Les patrouilles ne cessent, depuis deux jours, de dissiper les rassemblements du perron, et le public témoin, satisfait de cette police, en désire la continuation, l'exactitude et la sévérité. Quelques citoyens, s'entretenant de l'agiotage que l'on pourchassait, disaient que les députés, recevant les mandats au cours, étaient les premiers à les faire vendre et à les convertir en numéraire; que leur traitement était exorbitant en mandats, et qu'il n'était pas étonnant que la plupart fussent soumissionnaires des plus beaux domaines nationaux; que, si le gouvernement voulait donner du crédit aux mandats, il ne fallait pas plus les prodiguer que l'or. Ils remontaient alors à l'origine du discrédit des assignats, et le trouvaient dans l'augmentation du salaire des députés.

Spectacles. On a représenté Macbeth au théâtre de la République. Les passages suivants: *qu'il règne par la loi, que la justice soit son guide! point de grâce aux assassins, à l'homicide!* ont été couverts d'applaudissements répétés, malgré l'opposition d'un certain nombre de spectateurs. Les hymnes patriotiques ont reçu quelques applaudissements dans quelques spectacles.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Bréon.«

[1] Il appliqua la fête de la Reconnaissance aux victoires remportées par les armées.

»*10 prair. an 4.* Esprit public. L'opinion publique est toujours la même sous le rapport des subsistances et de leur prix excessif; la nullité des assignats fait désirer le terme de leur circulation, il est attendu avec la plus vive impatience, et la sévérité du gouvernement, à faire respecter le mandat, fera disparaître ces plaintes et ces murmures, qui n'ont d'autre source que dans l'infraction impunie des lois contre les dépréciateurs de la monnaie républicaine.

Si l'on s'entretient sur les finances, ce n'est que pour développer un projet tendant au bien général; on propose en principe la nécessité d'un impôt qui, reposant sur tous, frappe essentiellement sur les riches propriétaires, et il en existe beaucoup qui ne payent pas à l'état en proportion de leur fortune.

On démontre comme une vérité, que depuis quatre années les impositions et contributions ont été réduites à zéro par la nullité du papier avec lequel elles ont été payées jusqu'à ce jour, ce qui a forcé le gouvernement à en émettre malgré lui, et entraîné par la rapidité des circonstances une masse tellement considérable, qu'elle a dû s'écrouler au détriment de tous.

Si, dans les cafés, dans les spectacles, dans les promenades publiques, dans les conversations, on regarde la fête de la victoire comme une des plus propres à rattacher les esprits à la gloire de la nation, à donner au caractère français toute l'énergie qui lui est si naturelle quand il s'agit de sa bravoure et de ses exploits, à manifester toute sa reconnaissance envers les soldats de la patrie, sentiment qui appartient si exclusivement à la nation française, à inspirer le respect aux nations ennemies: on entend aussi des hommes tourmentés par la faim, dévorés par la misère, d'autres livrés au démon de l'envie, à celui de la rage, employer la fureur, le sarcasme, l'ironie, et se laisser emporter au sentiment d'indignation contre cette fête si propre à électriser toutes les âmes.

Les plaintes se font toujours entendre contre le vagabondage et l'indécence de quelques militaires qui sont rencontrés avec des femmes prostituées et ivres, aux heures indues; on se plaint aussi des dépenses excessives en tout genre qu'ils font chez tous les marchands. „Rien, dit-on, de plus leste qu'un militaire à acheter tout ce dont il a besoin, et même ce dont il n'a que faire; d'où leur vient tant d'aisance . . ? L'agiotage ne leur étant pas étranger."

Le bruit se répand que les Français se sont emparés du port de Livourne, et de toutes les richesses que les Anglais y ont déposées. On ajoute qu'il ne serait pas étonnant que, sous peu, on reçût la nouvelle d'une paix signée avec l'Empereur. Ces nouvelles répandent la joie et l'espérance.

Spectacles. Le théâtre du Vaudeville avait attiré une nombreuse compagnie par la représentation d'une nouvelle pièce intitulée „La Caverne", parodie des cavernes de voleurs qui ont été jouées sur quelques théâtres; ces pièces de caverne sont d'un très-mauvais goût, et la parodie les a accablées de sarcasmes pleins de sel et d'esprit; un couplet fort ingénieux, qui fait allusion au palais Égalité transformé en caverne de voleurs ou d'agioteurs, a été chanté à plusieurs reprises et fort applaudi.

Les jeunes gens étaient en nombre au spectacle, et rendaient compte de quelques Jacobins qui avaient été fort mal reçus par les troupes qu'ils voulaient débaucher; la fête de la victoire était le sujet de leur entretien, ils se proposaient d'y assister et d'être les surveillants des disciples de Babœuf; donc ils paraissent avoir connaissance des intentions anarchiques. Leur esprit, quoique très-exalté, n'a pas paru mauvais.

Point de trouble, point de scènes scandaleuses, hymnes chantés et faiblement applaudis.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*11 prair. an 4.* Esprit public. Paris a présenté hier le tableau de la plus parfaite tranquillité. Le soir, on faisait dans les cafés l'éloge de la fête; quelques citoyens de service se plaignaient de n'avoir été commandés que pour former le cordon; mais, aux observations qui leur étaient faites, que, ne sachant pas manœuvrer comme la troupe de ligne, on ne pouvait, pour l'ordre de la fête, leur assigner d'autre poste, leurs plaintes ont cessé.

On a remarqué avec un certain plaisir la propreté et l'aisance des spectateurs, qui ne contribue pas peu à l'ornement d'une fête publique; les rapprochements de cette fête à celles qui se célébraient, il y a dix-huit mois, où la malpropreté et la grossièreté assistaient, n'ont pas été oubliés; le temps, qui s'est éclairci, et qui en a relevé l'éclat, a augmenté la joie; non pas de tous les individus, car beaucoup désiraient la pluie et les orages, tant ils sont ennemis de toutes sortes de prospérités publiques.

Dans quelques groupes, cependant, on s'entretenait de la misère et de ses effets; on ne voyait que le renchérissement progressif de toutes les denrées, la difficulté d'exister avec des assignats sans valeur, et qui ne peuvent procurer la subsistance des familles nom-

breuses dont les chefs sont obligés de vendre leurs effets; on déclame avec aigreur contre les dépenses que la fête a occasionnées, et les ennemis du repos public savent mettre à profit tous les extrêmes. „On s'occupe de fêtes, et le peuple est malheureux!“ C'est le cri de la rage et de la haine; et il se mêle aux accents d'une douleur, qui sait ne pouvoir agir sans l'augmenter et l'aigrir, et que des hommes trop connus par leurs principes cherchent à faire fermenter, en ne présentant jamais le terme du mieux, que le retirement total des assignats, et très-prochain, doit procurer.

Dans ce moment les assignats sont refusés, principalement ceux qui sont au-dessus de 100$^{liv.}$; et ces derniers, dit un de nos rapports, sont comptés pour un sol en numéraire. Le discrédit des mandats augmente en proportion. Telle est l'opiniâtreté des agioteurs, qu'hier, à midi, ils se rassemblèrent au palais Égalité pour vendre et acheter. La cupidité et le brigandage, voilà leur fête publique.

On a annoncé au café de Foy, que l'armée d'Italie avait pris possession de Livourne, on s'en réjouissait; mais à peine a-t-on su que Saint Huruge était la source de cette nouvelle, qu'elle a perdu son crédit. On compte toujours sur la paix générale, on attend avec patience le premier messidor[1] pour la disparition des assignats, on espère que cette époque sera celle de la fermeté du gouvernement pour empêcher l'agiotage de s'exercer sur les mandats. D'un autre côté, on emploie les injures contre le gouvernement, on se permet des sarcasmes et des plaisanteries contre la fête, et l'on compare perfidement sa magnificence à la situation actuelle du peuple.

Tel est le résultat de l'esprit public d'hier.

Spectacles. Ils ont commencé plus tard que de coutume, ils ont été tranquilles. Au théâtre de la rue de Louvois, où l'on représentait la Fête de la cinquantaine, le vieillard dit *que son intention était de donner une plus grande fête, mais qu'il vient d'apprendre que ses voisins sont dans l'indigence, et qu'il préfère leur distribuer le prix de la fête.* Ce passage a été vivement, et à plusieurs reprises, applaudi.

Surveillance. Tous les vrais républicains s'accordent à dire que, si le gouvernement ne déploie pas un caractère énergique,

[1] Ce terme, au lieu duquel on attend le 25 prairial ou le 10 messidor (V. le rapp. du 4 prairial, note), s'explique par le second alinéa du rapp. ci-après du 23 prairial.

pour forcer les habitants de la campagne à prendre les promesses de mandats, la chose publique est perdue.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*12 prair. an 4.* Esprit public. La cupidité du marchand, l'égoïsme du cultivateur, la voracité des agioteurs, voilà le texte de toutes les conversations. Le 25 de prairial, époque du retirement de tous les assignats jusqu'à ceux de 100 exclusivement, la totalité retirée sans doute dans le cours du mois prochain, voilà l'espoir qui ralentit l'explosion que tant de plaintes semblent faire craindre.

La dépréciation du mandat fait craindre pour cette monnaie le sort de l'assignat. . . On nous rapporte que, malgré l'apparence du cours du mandat qui est resté à 7fr. 15, des hommes en ont changé contre de l'or à 95 pour cent de perte. A ce sujet, on dit que le gouvernement aura d'autant plus de peine à détruire le mal de l'agiotage dans sa source, que les députés, qui sont payés en mandats, vont de suite les agioter et les vendre pour du numéraire. En supposant ce bruit faux ou mal fondé, il suffit déjà pour porter le coup le plus funeste à la valeur des mandats. Tel en est déjà l'effet, que l'on craint qu'il ne soit donné à la fabrication des mandats une extension plus considérable que celle ordonnée par les lois; on rapporte à cet égard ce qui a eu lieu pour les assignats. Cette méfiance est injurieuse pour le gouvernement; mais voilà l'esprit dans les groupes des agioteurs de toute espèce, et qui se communique fortement à la classe souffrante et malheureuse, malgré les efforts de la police, malgré les patrouilles qui pourchassent l'agiotage. Le perron est effectivement dégagé de tous les fripons qui l'embarrassaient; mais ils n'en continuent pas moins leurs spéculations en se retirant dans les cabarets des rues adjacentes, et leurs courtiers, ou l'homme pressé par le besoin de changer, connaissant leurs retraites, vont les y trouver. Des marchands de volailles viennent acheter des mandats dans ces endroits, parce que, disent-ils, à Passy on ne trouverait pas un verre d'eau pour des assignats. L'impossibilité d'attendre le terme indiqué leur fait donner à 3 et 400 capitaux des assignats que le gouvernement va rembourser à 30,[1] et l'agioteur profite toujours seul des mesures du gouverne-

[1] Ainsi 30 à 40,000 liv. en assignats (= 1000 à 1333 1/3 fr. en mandats, aux termes de la loi du 4 prairial) donnés pour avoir 100 fr. en mandats c.-à-d. 5 à 7 francs en numéraire.

ment. Aussi dit-on, que cette classe aurait dû être chargée de la levée de l'emprunt forcé, et que l'état y aurait mieux trouvé son compte.

Si nous en croyons un de nos rapports, les patriotes de 1789 ne perdent pas tout espoir; ils comptaient sur la fête et, cependant, ils n'ont rien osé. On entend parler d'un rassemblement à Clichy, composé, dit-on, de députés. Il paraît très-certain, ajoute ce rapport, que l'on quitte les membres du directoire depuis la fête; on se plaint de ce qu'ils ne sortent jamais, on assure que depuis la fête deux des membres n'ont pas reparu. Si ces bruits sont vrais, il n'est pas difficile d'en connaître la source. Ce qui paraît plus certain, c'est que le nommé Baudrais, qui tient les Bains Chinois, est bien fâché de ne plus voir personne. Il disait hier, qu'il y avait plus de huit jours qu'il n'avait vu un patriote chez lui.

Dans les cafés on ne s'occupe que des finances, et l'on ne perd pas de vue l'époque du premier messidor,[1] qui pourra apporter un soulagement à la situation présente; l'opinion se prononce toujours fortement en faveur du rétablissement de l'impôt indirect.

Surveillance. Les plus grands murmures se font entendre sur la cherté excessive de toutes les denrées, les ouvriers paraissent perdre patience et se demander les uns aux autres: „Qu'allons-nous devenir?" On paraît satisfait, en général, de la chasse qu'on donne aux agioteurs du palais Égalité. Des individus qui entendaient annoncer les détails de la fête qui a eu lieu décadi dernier au Champ-de-Mars, disaient que l'on ferait mieux de leur donner du pain, et que le directoire exécutif devrait plutôt s'occuper de l'exécution de la loi sur les mandats et sur les marchands d'argent.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*13 prair. an 4.* Esprit public. Les rassemblements sont rares et peu nombreux; la tranquillité règne et ne paraît pas devoir être troublée, malgré les plaintes et les murmures qui continuent sur la situation présente.

Des militaires se plaignaient sur le pont de la Révolution; ils avaient un morceau de pain fort noir, et murmuraient contre leurs

[1] V. le rapp. précédent, note.

supérieurs et le gouvernement. Ils respiraient la menace, et annonçaient un changement prochain; un attroupement se formait autour d'eux, applaudissant à leur déclamation. Une patrouille survenue a dissipé et les militaires et les citoyens.

Les marchands de comestibles refusent toute espèce de papier; cette conduite excite les propos et les murmures de la multitude.

Il résulte de ces faits, que les individus qui passeraient tranquillement prêtent l'oreille aux murmures qui se font entendre, et la classe peu éclairée se joint aux gens perfides, qui savent [en] profiter pour obtenir la confiance, et inspirer le mépris pour les autorités constituées.

Les inquiétudes sur l'émission des mandats, sur leur valeur, sur leur circulation, se prolongent. La confiance dans les mesures que le gouvernement prendra, sans doute, pour assurer ce nouveau papier, est entière; mais les propos des marchands, leur conduite, leurs refus continués de ce papier, leur préférence pour le numéraire, ébranlent la confiance du consommateur et le jettent dans un état d'incertitude qui aggrave son infortune.

Il semble qu'un génie malfaisant se plaise à détruire les sensations agréables qu'ont produites les victoires de l'armée d'Italie; les bruits se répandent, que le corps législatif doit quitter la commune de Paris, que l'armée du Rhin a essuyé un échec, qu'aucun citoyen ne voudra faire partie de la nouvelle garde nationale, qui doit s'organiser d'après l'arrêté du directoire exécutif.

Dans les cafés on s'occupe toujours de plans de finances, de moyens de détruire l'agiotage, de la necessité de faire disparaître de la circulation jusqu'au dernier assignat, de ne voir que les mandats pour faire le service public, et d'exécuter sévèrement les lois contre tous les refusants et dépréciateurs de cette monnaie. On ne perd pas de vue les impositions indirectes, qui se perçoivent sans que le consommateur s'en aperçoive, et qui peuvent faire une branche essentielle de revenu pour l'état, en dégageant cette partie de toutes les entraves de l'ancien régime. On regarde enfin le terme de ce mois comme celui qui doit adoucir le sort de tous. Les espérances sont toujours les mêmes pour la paix, et l'on ne pense pas qu'une nouvelle campagne puisse avoir lieu.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*14 prair. an 4.* Esprit public. C'est toujours le même esprit, le même langage, la même humeur sur la cherté des subsistances, sur le discrédit des mandats. C'est toujours la même impatience de voir le terme de la circulation des assignats, et le crédit des mandats.

Si l'esprit du militaire est généralement bon, on ne peut dissimuler que les troupes ne renferment aussi de très-mauvais sujets et partisans du désordre et du pillage.

Un rapport secret nous instruit que, trois militaires se promenant dans le jardin des Tuileries, l'un dit aux deux autres que, s'il leur pouvait confier quelque chose, il leur ferait part d'un grand secret; que, sur les assurances que ces deux hommes donnaient à leur camarade, de ne rien dire, il leur dit que *le directoire n'avait pas 22 mûts dans le ventre*, [et] leur remit un papier contenant des détails, en ajoutant, *heureusement ils ne savent pas nos moyens.*

Les hommes qui ne respirent que trouble et anarchie, et qui frémissent à l'aspect des mesures prises pour les comprimer, usent de la ressource des pamphlets, et emploient tout leur génie à jeter le ridicule sur le corps législatif et le gouvernement. On a trouvé au cabinet littéraire établi au palais Égalité, dans une des gazettes, un pamphlet détaché dont le titre est: „Prospectus en 750[1] volumes in-folio, papier fin, propre pour des mandats ou assignats.“ Cet ouvrage est supposé commencé en 1790. On y passe en revue les quatre assemblées nationales; on y représente les membres venus avec la besace sur l'épaule, et tout-à-coup devenus riches et soumissionnaires des biens des émigrés et nationaux; ceux qui ont été envoyés en mission, qui ont été membres des comités, sont dépeints comme gens dévoués aux femmes et filles d'émigrés, aux roués qui sont encore à Paris, et aux filles et femmes publiques. L'auteur finit par demander, au nom du peuple, un compte des dépenses et recettes depuis 1790; que chaque député qui possédera plus d'un quart en sus de ses revenus, fruits de ses économies présumées, fasse amende honorable avec un bonnet vert; qu'il soit renvoyé dans son département, traduit devant un jury — le fruit de ses dilapidations versé dans une caisse au profit de l'état, — et déclaré incapable d'occuper une place comme fonctionnaire public. L'auteur de cette gentillesse est inconnu.

On reconnaît dans les groupes l'esprit de ce pamphlet, qui sert de texte à toutes les conversations qui s'y tiennent.

Cependant les vrais amis de la patrie fixent leurs regards sur les succès de l'armée d'Italie, sur les efforts du directoire pour

[1] Nombre total des Cinq-cents et des Anciens.

rendre l'intérieur aussi respectable et formidable aux ennemis, que les armées de l'extérieur. On ne désespère pas du courage et de l'esprit de l'armée du Rhin, malgré les nouvelles perfidement répandues d'échecs éprouvés.

Dans quelques cafés et rassemblements paisibles, dans les promenades, on témoigne de l'inquiétude sur ce qui doit se passer sur les bords du Rhin; mais ce mélange de crainte et d'espoir présente des citoyens qui ne sont occupés que de la prospérité publique et de l'aveuglement de nos ennemis. Babœuf et ses partisans sont traités avec le plus profond mépris, l'agiotage excite des plaintes, et l'on n'entend plus les apologistes des conspirateurs et des gens du perron. La méfiance contre ces sortes de gens est toujours éveillée, la contenance du gouvernement rassure.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*15 prair. an 4.* Esprit public. La décadence des assignats, la cherté des denrées, affectent sensiblement les esprits. Chacun remarque qu'il n'y a presque point de bois dans les chantiers, que la voie s'y vend au cours de l'or, que le gouvernement ne s'occupe pas de faire approvisionner les chantiers, et la crainte de manquer de bois cet hiver aggrave toutes celles que l'on éprouve dans la situation présente.

Deux questions agitent les citoyens de cette commune: Les mandats auront-ils cours? ou ne seront-ils pas reçus? Ils auront cours, ils acquerront de la valeur, si le gouvernement prend des mesures sages et sévères, s'il fait exécuter la loi qui punit les dépréciateurs, s'il ne souffre pas qu'ils soient prodigués aux fonctionnaires publics, comme la nécessité l'a forcé de le faire à l'égard des assignats, s'il contraint, ou plutôt, si par des proclamations paternelles il peut parvenir à détruire l'égoïsme affreux des habitants des campagnes, et les attacher à ce signe qu'ils méprisent, et auquel ils préfèrent l'or et l'argent.

A ces moyens on oppose la cupidité des marchands de Paris, des banquiers, des négociants, des agioteurs, et qui influe si despotiquement sur le sort des finances; on oppose l'esprit des départements, où presque toutes les transactions commerciales sont stipulées en numéraire; on s'étend sur le gaspillage des domaines nationaux, vendus à vil prix; on craint, et l'on espère tout à la fois, que les acquisitions qui en ont été faites ne soient revisées et re-

passées au creuset de l'enchère. Telles sont les opinions recueillies dans les conversations et dans les cafés.

A l'égard des nouvelles de l'extérieur, on s'occupe de notre situation sur les bords du Rhin; en vain on fait courir les bruits de combats et d'échecs essuyés. Ces bruits ne prennent aucune solidité. On attribue ces bruits aux vendeurs d'argent, et la confiance dans l'armée du Nord et le général qui la commande ne diminue pas.

La conduite de quelques militaires excite l'indignation et appelle toute la vigilance du gouvernement. Hier, sous les arcades du palais Égalité, deux officiers, apercevant des cavaliers de l'ancienne légion de police, dont il y a un piquet dans cet endroit, dirent: „Voilà des coquins, à qui on se fie trop; ils sont tous Jacobins.“ Ce propos fut tenu assez haut, pour que deux ou trois cavaliers l'entendissent, et, montrant le poing avec un air de menace, [ils] répliquèrent: „Oui, nous sommes Jacobins, et nous vous tordrons le col.“ Les officiers, continuant leur chemin, ne les entendirent pas.

Des dragons furent entendus, chez un marchand de fil, rue Honoré, près le bâtiment des Feuillants, se permettre des propos, et des sarcasmes amers et indécents, contre le gouvernement; ce qui y donna lieu, [ce] fut l'enveloppe des marchandises roulées dans des papiers imprimés, les uns portant le caractère d'ouvrages républicains, et les autres d'anciens édits et actes de la royauté. Ces derniers avaient l'approbation des dragons, et de là les sarcasmes et les mauvaises plaisanteries.

Les plaintes du public se manifestent contre cette insubordination et ce relâchement dans la discipline, et le caractère même du soldat qui est dans la ville.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*16 prair. an 4.* Esprit public. Le désespoir et le chagrin sont à leur comble; il n'est qu'un seul cri: la misère. L'agiotage a rompu toutes les barrières, les plus petits détaillants ne connaissent plus que le cours, et le mandat et l'assignat sont hautement refusés; car le prix, et la quantité qu'ils en exigent, équivaut à un refus à l'égard de beaucoup de citoyens, qui n'en possèdent que très-peu, et qui prolongent leurs ressources par la vente journalière de leurs effets. Le marchand, le revendeur, les femmes qui ven-

dent dans les marchés, sourient même avec insolence à la misère du pauvre consommateur. L'agioteur a redoublé d'audace et d'effronterie. La tranquillité publique se soutient encore, mais elle paraît être à son terme. Le bruit général que d'ici à deux jours le mandat ne sera pas à plus de quarante sols, ce bruit qui ne paraît que trop devoir se réaliser, abat et consterne; et il est temps que le gouvernement déploie toute sa sévérité, pour arrêter ce débordement qui peut causer les plus affreux ravages. Est-ce la méchanceté? Est-ce le fruit d'observations justes, qui fait dire que le gouvernement est le soutien de l'agiotage? On parle d'un nommé Treil, demeurant aux colonnades de la Révolution, qui est chargé de mettre sur la place des promesses de mandats pour avoir du numéraire, que cet homme a des agents qui le secondent, et qu'il s'est vanté d'échapper à toutes les mesures de surveillance, parce qu'il travaillait pour le compte du gouvernement. Quel que soit le fondement de ces bruits, ils contribuent à ôter toute confiance et augmenter le malaise général.

Tout semble se réunir pour appeler le désespoir; il ne reste plus de trace de la joie qu'inspirait la contenance de l'armée d'Italie. On représente les départements du midi livrés au désordre. Si l'on cherche à se faire illusion par les brillants succès de l'armée d'Italie, des hommes sans famille, sans patrie, viennent tourmenter l'imagination par des récits faux et extravagants d'échecs, de combats perdus. Leur impudence va jusqu'à annoncer, que les départements du Calvados et avoisinants ont abjuré la république, et que le ci-devant comte d'Artois est reconnu par eux comme le vrai prétendant à la Royauté.

Ces nouvelles vénimeuses sont conspuées, il est vrai; elles ne prennent pas de consistance. Mais, que l'on calcule la situation actuelle, le système des finances, l'excès de l'agiotage, la conjuration qui vient d'être révélée, les efforts pour en ramener les débris, les propos insubordonnés, la conduite relâchée de quelques militaires, et il sera facile de juger, que ce n'est pas sans beaucoup de perfidie que l'on jette dans les groupes politiques les nouvelles les plus affligeantes. Dans les cafés, dans les promenades, dans les groupes, dans les spectacles, il n'est qu'un désir, c'est de voir le gouvernement se prononcer avec vigueur, et déjouer toutes les trames criminelles; celle de l'agiotage n'est pas la dernière à suivre de très-près.

Spectacles. Rien contre le bon ordre, le calme dans toutes les salles, les chants patriotiques peu applaudis.

Surveillance. On tient dans le public les propos les plus insidieux contre le gouvernement, qui ne cherche, dit-on, qu'à faire périr de faim la classe indigente, tandis que les députés insultent à

la misère publique par des dépenses exorbitantes qu'ils font journellement chez les restaurateurs; enfin, l'esprit d'insurrection est si fort soufflé par les malveillants parmi la classe des ouvriers, qu'il y a à craindre un soulèvement de leur part. Le surhaussement de toutes les denrées occasionne en ce moment des plaintes générales.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.»

»*17 prair. an 4.* Esprit public. Tous nos rapports ne nous entretiennent que de plaintes, de gémissements; l'époque du 25 n'est plus pour la masse des citoyens celle d'un soulagement, attendu depuis si longtemps. L'espoir a disparu. Il n'est resté que tristesse et misère. Cependant, malgré cet état déplorable, malgré les progrès ruineux de l'agiotage, et le discrédit effrayant des promesses de mandats, il ne paraît aucun signe de révolte, d'insurrection, d'idées de pillage; le marchand et l'agioteur sont livrés au mépris public, mais aucun mouvement ne se manifeste pour se livrer à des excès à leur égard.

C'est au gouvernement seul que l'on s'en prend, que les idées s'attachent; c'est à sa lenteur à punir, à faire sévèrement exécuter les lois, que tous les reproches s'adressent. Voilà le résultat exact des conversations, et de l'esprit de la masse des citoyens de cette commune.

Des rapports secrets nous donnent une idée plus désavantageuse de l'esprit de quelques militaires. Des dragons avaient attaché leurs chevaux à de jeunes arbres plantés dans la cour d'une maison rue de Caumartin, où ils allaient rendre visite à un Jacobin qui y demeure; la propriétaire indignée de voir ses arbres gâtés et broutés par les chevaux, prie les dragons de les attacher ailleurs. Leur refus est accompagné de cette réponse: „Aristocrates, prenez votre belle, vous en avez encore pour quelques jours; mais le 25 arrive, et le 25 nous vous donnerons le tour d'une belle manière, vous n'aurez pas le caquet affilé ce jour-là.“ Cette apostrophe était au style de dragon. Notre correspondant Suret ajoute: Ce fait s'accorde avec les bruits qui se répandent, que les émigrés étaient divisés en deux opinions. Les uns, qui voudraient tenter un coup de main à l'instant même, parce qu'une partie de leurs brigands du midi, à présent mal payés, s'ennuient, quittent Paris, et vont tenter à Toulon ce qu'ils appellent leur Vendée républicaine.

Les autres veulent attendre l'effet du retrait des assignats et du discrédit des mandats, le dérangement des prix, l'absence de la monnaie, la difficulté des petits approvisionnements, et jugent que ces événements doivent avoir lieu le 25, même époque que celle indiquée par les dragons; le 25 où l'échange des assignats à 30 pour un sera terminé, et où ceux qui en auraient encore ne pourront plus les échanger qu'à 100 pour un; le 25 où il y aura naturellement queue aux bureaux d'échange, et où il sera facile de faire augmenter les queues par une foule qui n'aurait même pas d'assignats à échanger.

Les groupes étaient rares et peu nombreux, les bruits d'échecs essuyés par l'armée du Rhin semblent y prendre quelque consistance. Des gens assez mal vêtus y débitaient, que sept départements du midi étaient en insurrection et demandaient la constitution de 1793. Ces groupes étaient dissipés vers les 10 heures.

Dans les cafés, les entretiens étaient fixés sur les finances, et l'on s'attend toujours que le terme de l'agiotage n'est pas éloigné; c'est, disait-on, en parlant du discrédit du mandat et de la valeur du louis, son dernier feu qu'il jette; il est impossible que le gouvernement ne prépare pas des mesures repressives.

Spectacles. Malgré l'augmentation du prix des places, ils étaient assez remplis; les chants patriotiques y sont toujours entendus avec la même indifférence.

Surveillance. Les plaintes les plus amères se font entendre, de toutes parts, sur la cherté excessive des denrées; la pâleur et la peine sont peintes sur les visages. Le louis se vend aujourd'hui 19000 liv. Le mandat de 100 ne vaut que 40 sous, le pain se vend 125 liv., et le reste à proportion; enfin, la misère publique est à son dernier période, si le gouvernement ne prend des mesures promptes et sévères pour comprimer l'agiotage, punir rigoureusement les agioteurs, et rendre le crédit aux mandats, crédit qu'ils n'ont déjà que trop perdu.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*18 prair. an 4.* Esprit public. Chaque journée présente une teinte plus triste et plus douloureuse. Hier les rassemblements étaient fréquents et tumultueux; on y faisait des comparaisons du régime actuel à l'ancien, de la situation présente à celle de l'an 2. Dans le tumulte d'opinions il est difficile de saisir, si

c'est un roi, ou le régime de la terreur et de l'anarchie, que la misère et le désespoir appellent à leur secours.

Le sort du gouvernement actuel n'occupe point, les efforts dernièrement tentés pour le renverser sont déjà loin de tous les esprits. Toutes les idées sont concentrées sur le système de nos finances. L'homme bien vêtu, celui qui porte les haillons de la pauvreté, les femmes, les soldats eux-mêmes, vomissent des imprécations contre le gouvernement; les soldats sont les provocateurs des sarcasmes les plus sanglants contre le corps législatif et le directoire. Ce qui jette l'effroi, c'est moins les cris et les clameurs de la foule rassemblée, que le silence farouche de beaucoup d'individus qui forment la lisière des groupes, et semblent méditer un coup et calculer l'instant favorable pour l'exécuter.

Le marchand s'est prononcé; le papier, de quelque nature qu'il soit, est refusé; de l'argent, ou point de marchandises, ni de denrées. Les magasins sont remplis, tout abonde, et tout présente l'aspect de la disette et de la famine. Cependant, les promenades publiques offraient le spectacle du luxe et de l'abondance, mais non celui de la gaieté et de la satisfaction, suite de l'aisance; et la classe souffrante, qui fixait ses regards sur ces riches vêtements et ces élégantes voitures, disait assez hautement, que ce n'était que des voleurs, fripons ou députés, qui pouvaient afficher tant de luxe et insulter à la misère.

La plupart des marchands de vin et de comestibles avaient fermé leurs boutiques pour célébrer le dimanche, ou plutôt pour n'être pas dans la nécessité de vendre; car cette classe n'a de dévotion que pour le numéraire. Ces fermetures de boutiques ne contribuaient pas peu à exciter l'indignation contre les détaillants.

Dans les cafés, les plus affligeantes nouvelles circulent, nos lauriers en Italie vont se flétrir, Liége est au pouvoir de l'empereur, Beaulieu a une armée en bon état, l'armée du Rhin est battue; et les nouvellistes, comparant le silence du gouvernement à l'assurance des évangélistes, ne savent plus ce qu'il faut croire. Le gouvernement semble n'avoir plus d'amis, chacun garde le silence, et le mal fait ses progrès. Tel est l'esprit public; c'est à la vigueur du gouvernement à faire sortir les citoyens de cette léthargie, et à se prononcer contre le brigandage qui s'exerce, à le réprimer, et [à] rattacher la confiance qui semble ne plus exister.

Spectacles. Point d'applications, spectateurs immobiles, et beaucoup d'indifférence.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*19 prair. an 4.* Esprit public. Malgré les fortes patrouilles qui parcouraient les quais et les ponts, qui sont lieux de rassemblement ordinaire, le désordre et la fermentation étaient portés au dernier excès. Ce n'était plus un groupe, un rassemblement ordinaire; c'était presque un rendez-vous général dont les mouvements, les cris et les inquiétudes contrastaient d'une manière sinistre avec les cavaliers et les fantassins à hautes armes qui en rompaient les flux et reflux, sans pouvoir parvenir à laisser la circulation libre. Les cris „du pain! des aliments! de l'argent! point de mandats!" se faisaient entendre; à ces cris succédaient ceux de vive la république; ce dernier cri s'exhalait devant la marche pesante et serrée de la cavalerie et de l'infanterie. Était-ce un sentiment de crainte et d'effroi? Était-ce un appât, pour engourdir la surveillance de la force armée? Était-ce un sentiment pur d'amour de la patrie et de tranquillité qui dictait le cri de vive la république? C'est ce qu'il serait difficile d'apprécier. Daprès les observations diverses qui nous sont parvenues, il est aisé de saisir et de concevoir que, si le sentiment patriotique est renfermé dans les cœurs des citoyens de toutes professions et des femmes qui étaient si tumultueusement rassemblés, il est offusqué par la situation présente, par le prix excessif des denrées et le discrédit de la monnaie nationale. Un grand mouvement a eu lieu au bas du pont Notre-Dame; il a été occasionné par la sévérité de l'officier qui commandait la troupe à cheval, et qui a excité les imprécations les plus vives contre la troupe. Il paraît cependant que, la veille, des ordures avaient été jetées sur les soldats, et que cette insulte punissable avait forcé le commandant à employer toute la rigidité convenable.

Dans les cafés, on n'est pas sans inquiétude sur les bruits qui se répandent, que le corps législatif et le directoire doivent quitter Paris et se rendre à Fontainebleau. Il est question de s'opposer à cette translocation, que l'on regarde comme funeste au repos et à la sûreté de la ville de Paris, de présenter une pétition générale aux deux conseils, pour leur faire entrevoir les dangers de l'exécution d'un semblable projet.

A ces bruits se joignent toujours ceux des défaites sur le bord du Rhin. On va même plus loin, on parle de revers dans le Milanais.

Les conversations s'étendent encore sur l'hôtel de Noailles. des soupçons s'attachent fortement sur quelques représentants. Ceux que l'on cite sont Sieyès, Chénier, Tallien et Fréron. On croit que ces représentants ne sont pas étrangers aux mouvements qui semblent se préparer, que le directoire est l'objet de leur

inquiète jalousie, que la constitution actuelle n'est pas un ouvrage digne de confiance. Les opinions s'étendent à ce sujet, et l'on ne pense pas que le directoire ait les yeux fermés sur cette maison, si les bruits qui se répandent à cet égard sont fondés.[1]

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*20 prair. an 4.* Esprit public. Les nombreuses patrouilles, tant des troupes de ligne que de la garde nationale, qui circulent sur les ponts et quais, les cavaliers qui y étaient à poste fixe, ont empêché les groupes, mais non la multitude qui s'y rendait, et qui ne semblait cependant attirée que par curiosité, et [par] l'appareil militaire que le gouvernement déployait pour la tranquillité publique.

Le calme paraît se rétablir. Il n'y avait aucune variation dans le numéraire, hier dans la matinée; mais, sur le soir, une nouvelle de succès obtenus sur les Autrichiens a fait baisser le prix du numéraire, et a redonné de la valeur aux mandats. Les ennemis de tout ordre et de la prospérité de leur pays changent de langage. Il y a deux jours, c'était à des nouvelles désastreuses qu'ils attribuaient le discrédit des mandats; aujourd'hui, c'est au retirement effectif des assignats qu'ils attribuent la confiance qu'il paraît reprendre; et ils se mettent en mouvement pour détruire la joie qu'inspire la nouvelle des succès de l'armée du Rhin.

D'après quelques observations, nous croyons pouvoir assurer que le retirement des assignats, que les victoires et le courage de nos armées n'influent en rien sur cette foule de brigands qu'on appelle agioteurs. Ils s'embarrassent peu des assignats qu'ils ont avilis, après s'en être servi pour s'enrichir. Ils s'occupent peu des victoires, ils sont indifférents sur la gloire d'une patrie dont ils n'ont pas le plus léger sentiment. Ils ne demandent que désordre et misère, et ils sont bien les hommes dont parle le proverbe *pêcher en eau trouble.*

Mais la demande faite par le directoire d'un corps de dix mille hommes, la crainte que les gens de la bourse éprouvent de voir

[1] Le lendemain, 20 prairial, le bureau central lança des mandats d'amener contre plusieurs représentants du peuple, nommément contre Froger, Delamarre, Philippe Delleville et Montmajou; ce qui causa, dès le 21, de vives discussions dans le conseil des Cinq-cents. V. ci-après.

sévir contre eux l'indignation et l'agitation du peuple, dont ils redoutent les effets: voilà les causes du crédit que les mandats semblent reprendre.

Si le gouvernement ne cesse de déployer la surveillance et la rigueur, il n'est pas difficile de croire que le mandat reprendra plus de confiance encore; s'il ralentit l'effet de ses mesures, l'audace de l'agioteur reprendra son activité.

Des paris se faisaient hier, que le mandat avant huit jours sera à 50$^{liv.}$

Dans les cafés, les promenades, on recueillait avec avidité les nouvelles heureuses de l'armée du Rhin. Si elles se confirment authentiquement, l'époque très-prochaine du 25, le retirement des assignats et ces nouvelles victoires donnent l'heureuse assurance d'une meilleure situation et du rétablissement de la tranquillité publique.

Le soi-disant projet du corps législatif de se transporter à Fontainebleau agite et trouble encore les esprits; des journaux vendus à la perfidie et au désordre prolongent ce bruit, les esprits faibles l'accueillent, l'homme tranquille n'y croit pas, et l'on désire, pour le maintien du calme et pour déjouer tous les ressorts de la perfidie, que le corps législatif se prononce par une proclamation qui rassure tous les citoyens.

Surveillance. Les marchands ouvrent à peine leurs boutiques ce matin dans les fb. Denis et Martin, et ils ne veulent vendre que pour du numéraire; ce qui fait dire généralement que, si le gouvernement n'y met pas ordre, le pillage est indispensable.

Pour rapport
Les commissaires du bureau central.
Limodin.«

»*21 prair. an 4.* Esprit public. La nouvelle officielle du succès obtenu par l'armée de Sambre-et-Meuse sur les Autrichiens rétablit le calme et fait succéder la joie à la tristesse qui absorbait tous les esprits. Les heureux effets de cette nouvelle se seraient fait sentir par la baisse du numéraire, le crédit du mandat et la diminution du prix de quelques denrées, même du pain. Tout portait à croire que les effets de la malveillance deviendraient nuls et impuissants, surtout en voyant les marchands de pain refuser le numéraire et préférer le papier. Mais, depuis hier soir, le numéraire a augmenté, le mandat a diminué, et ce retour est le fruit des craintes semées par des hommes qui ne vivent que de brigandage et

de calomnies. La nouvelle officielle est regardée comme un artifice du gouvernement „pour donner au mandat du crédit, qu'il n'a pas et qu'il ne peut avoir.“ „Le gouvernement a mis sur la place des millions qu'il avait reçus de Hollande, pour leurrer le peuple par une baisse factice du numéraire.“ Peu de personnes sont dupes de ces insinuations grossières et controuvées. Cependant le numéraire est augmenté, le mandat diminue, et ceux qui souffrent se livrent à la douleur et se permettent des expressions que leur arrache le sentiment de leurs maux.

Dans les cafés, et surtout dans les promenades, on voit la gaieté répandue sur tous les visages; les conversations se ressentaient de cette satisfaction que l'on ne trouvait pas depuis quelques jours. Nos armées étaient regardées comme ayant fixé partout la victoire, l'enthousiasme même était telle que l'on parlait de la prise de Mayence.

Dans quelques groupes qui se formaient paisiblement dans les promenades, on paraissait encore frappé de cette idée de translation du corps législatif à Fontainebleau; cette idée affectait douloureusement, cependant on paraissait convaincu de la fausseté de ce bruit, et il n'était regardé que comme le produit de la malveillance et de la sottise.

On ne s'entretient pas de Babœuf. Ce silence à l'égard de cet homme n'est pas fondé sur l'indifférence, mais il est l'effet de la confiance dans l'activité du directoire et les principes du corps législatif. Ce qui donne lieu à cette observation, c'est l'assurance même des citoyens, qui, malgré les efforts des anarchistes, malgré la cupidité des agioteurs et gens de finances, malgré la dangereuse niaiserie des royalistes et la cupidité mercantile et l'égoïsme campagnard, [sont convaincus que] le sort du gouvernement actuel est jeté, et que le retour à l'ancien régime est impossible. La nation entend trop ses intérêts pour affronter les périls et les dangers d'une contrerévolution, pour servir les projets de quelques intrigants sans talent, sans fond et sans vertus. Les agents de Robespierre et les ministres de la royauté perdent encore plus que les effets du gouvernement républicain.

On ne perd pas de vue l'époque du 25. Elle est attendue avec impatience, et ce terme sera celui de nos inquiétudes sur le système de nos finances, si le gouvernement veut s'entourer de toute sa force pour comprimer tous les efforts tant de fois tentés pour l'inquiéter et le faire quitter.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*22 prair. an 4.* Esprit public. Le jardin Égalité était rempli d'une foule prodigieuse attirée, sans doute, par l'espoir de voir expirer le fatal agiotage. Beaucoup d'individus y étaient pour continuer leurs spéculations. Aussi n'est-ce pas sans étonnement, mêlé d'indignation, que l'on a vu le numéraire remonter à un prix d'où il était descendu, la veille, au grand contentement des citoyens, et le mandat se réduire et perdre de sa confiance. De là des cris, des imprécations contre les autorités, que des individus accusaient d'amuser le peuple, de lui présenter un instant de bonheur, pour le replonger dans la misère. Ce qui a semblé augmenter la fermentation, c'est la continuité de la cherté de toutes les denrées, malgré la baisse du prix du pain et celle du numéraire.

Cependant, malgré cette fermentation, malgré quelques groupes et les rassemblements qui ont voulu se former, rien ne s'est passé d'extraordinaire; la garde militaire était à son poste, sa surveillance a été active et sévère, et les dispositions et les intentions de la troupe sont rassurantes pour la tranquillité publique.

Dans les cafés on n'exprimait que l'indignation contre l'agiotage et ses agents, mais les opinions à l'égard du gouvernement étaient calmes et mesurées. „Ce n'est pas aux troupes de l'Intérieur, disait-on, qu'est réservée la gloire de détruire les agioteurs; c'est à celles qui sont en Italie, aux bords du Rhin, à nous procurer ce bienfait; avec du courage et de la patience, nous viendrons à bout de tout; mais laissons faire le gouvernement.“ Tel est l'esprit recueilli dans plusieurs cafés.

Dans les places publiques on s'entretenait de la discussion [des Cinq-cents] relative aux mandats d'amener décernés par le bureau central.[1] Les crieurs du journal de l'Ami du peuple s'entendaient pour annoncer que les mouchards étaient arrêtés, que le bureau central allait être puni de mort sur le champ, pour avoir conjuré. „Ces coquins ne nous arrêterons plus!“ ajoutaient-ils.

Quelques personnes qui, dans la foule, ne trouvaient rien que de naturel dans les réclamations de Tallien,[2] et qui ne voient pas de conspirations dans l'activité du bureau central, n'étaient pas accueillies favorablement par les amateurs de l'Ami du peuple.

---

[1] Voir la note au rapp. du 19. Sur l'histoire de cette affaire, il faut consulter le Moniteur des 27, 29 et 30 prairial, et des 12, 16, 17 et 22 messidor. V. aussi la note ci-dessous annexée au rapp. du 18 messidor.

[2] En effet, le discours de Tallien est chargé de dates imaginaires et absolument fausses. Le baron de Batz, qu'il désigne comme étant „à la tête de la police de Paris“, était, au contraire, poursuivi et recherché par la police; Dossonville, qu'il qualifie de „chef de la police“, n'était que simple inspecteur.

„C'est au gouvernement, ajoutait-on, à juger la conduite des membres du bureau central; *erreur n'est pas un crime.*"

Spectacles. La tranquillité la plus parfaite a régné dans tous les spectacles, les airs et chants patriotiques n'y font pas la plus légère sensation.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*23 prair. an 4.* Esprit public. Les hommes qui révoquaient en doute les succès de nos armées sont enfin contraints de se rendre à l'évidence. En général il ne se manifeste que de l'allégresse au sujet de ces brillantes conquêtes, et ceux qui semblaient le plus divisés d'opinions se réunissent aujourd'hui pour se féliciter réciproquement.

L'agitation des esprits se calme sensiblement, le peuple commence à ne plus voir dans le mandat une monnaie étrangère et sans valeur, on espère même que des mesures énergiques vont achever d'en relever le crédit, et l'on fixe l'époque de cet heureux changement à la fin du présent mois, c'est-à-dire, aussitôt après le remboursement des assignats.

Les personnalités que se permettent, l'un contre l'autre, certains représentants du peuple, affligent tous les amis de la chose publique; on est bien près de mépriser des hommes qui se respectent eux-mêmes si peu, et du mépris des individus au mépris de leur autorité il n'y a malheureusement pas loin. La plupart des citoyens qui se trouvent aux tribunes des deux conseils, entendant faire de part et d'autre des inculpations très-graves, au moins en apparence, et n'ayant pas assez de sagacité pour distinguer la vérité du mensonge, sortent presque toujours avec l'idée que les dénonciateurs et les dénoncés sont également coupables, et que tous sont également indignes de la confiance.

L'abondance dans laquelle vivent tous les agioteurs, formant un contraste frappant avec l'excessive misère du peuple, donne encore lieu à beaucoup de murmures; mais il ne paraît pas que ce mécontentement prenne un caractère séditieux; les hommes les plus nécessiteux ne sont pas ceux qu'on voit dans les groupes déclamer avec acharnement contre le directoire et les deux conseils.

On a remarqué hier, sur le quai de la Vallée, des marchands forains qui n'avaient pas voulu vendre en numéraire. Avant hier, ils ne voulaient pas de papier. Ce changement subit prouve

bien évidemment, que les mandats sont susceptibles d'un prompt crédit.

Les denrées sont toujours exorbitamment chères, le pain seul a diminué de prix.

L'esprit des cafés est toujours le même; on s'y fait un malin plaisir d'exagérer la fortune des députés, pour exciter contre eux l'indignation des assistants.

Spectacles. On a fait quelques applications au mot *tyran* dans la tragédie d'Épicharis et Néron, au théâtre de la République.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*24 prair. an 4.* Esprit public. Point de rassemblements, peu de groupes, les esprits plus calmes, la confiance se raffermit; de l'incrédulité réfléchie sur les mouvements de l'anarchie, des félicitations sur la lutte qui s'est engagée au conseil des 500. L'espérance des bons citoyens, les grincements de l'agiotage, la rage de quelques journalistes vénimeux, et qui expire sur les efforts redoublés et la contenance rigoureuse du gouvernement. Voilà le résultat des observations faites hier.

Le mandat à 89 pour cent de perte, et c'est à qui n'en vendra pas; ceux qui sont forcés de s'en défaire momentanément, s'occupent à l'instant même d'en racheter, parce que l'espérance générale est, qu'ils doivent reprendre et qu'ils reprendront effectivement leur crédit. Les agioteurs voient se dissoudre tous leur calculs et leur science spéculative. Voilà l'esprit de ce qu'on appelle la bourse. Il paraîtrait que ces gens de bourse ont encore conservé beaucoup d'assignats qui doivent être changés jusqu'au 25 inclusivement, et qui leur ont servi à faire des spéculations. Ces hommes prétendent qu'il y aura une prorogation de délai. Les bons citoyens désirent le contraire et souhaitent, qu'en remboursant à 100 capitaux pour un, le gouvernement prenne au moins sa revanche sur ces gens que l'on ne désigne que sous le nom *d'infâmes*. Le pain est diminué, d'autres comestibles le sont aussi, et cette baisse ne contribue pas peu à ramener la confiance. Ce qui irrite les esprits, c'est la différence que les marchands établissent entre la monnaie blanche et celle qu'ils appellent grise; le gouvernement, dit-on à ce sujet, ne souffrira pas cette nouvelle manière de déprécier cette monnaie. A l'égard des mandats, on est convaincu que, si le gou-

vernement veut rompre l'opiniâtreté des gens de campagne à les refuser, même à les discréditer, il n'y a pas d'impossibilité à leur donner leur véritable valeur.

Au milieu de ces réflexions, recueillies parmi la multitude, on la voit sensible au récit des victoires annoncées, et, si quelque imprudent veut et ose élever des doutes sur leur réalité, il est regardé comme un Babœuf. C'est l'épithète dont on l'accable. Ces imprudents, pour ne pas dire malveillants, quoiqu'ils le soient en effet, usent de tous les moyens pour ralentir l'espérance, et étouffer la joie; ils prétendent que, si ces nouvelles étaient vraies, le peuple, à coup sûr, n'éprouverait pas la misère qui le mine depuis si longtemps. Mais ils ne peuvent réussir, et les heureux succès de nos armes, qui occupent les esprits, leur font entrevoir une paix prochaine, glorieuse et salutaire.

Il circule un bruit qui annonce une insurrection à Toulon, et qu'on y a arboré la cocarde blanche; on n'a recueilli rien de positif ni de précis à cet égard.

Dans les cafés et promenades, où l'on s'entretient de Tallien et de Thibaudeau,[1] on entend ces mots: „Le gant est jeté, tant mieux!" Personne ne prendra la défense de Tallien, il est regardé comme un homme très-dangereux (expression textuelle d'un de nos rapports).

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*25 prair. an 4.* Esprit public. L'esprit public est bon; on n'entend plus d'imprécations, de ces cris de désespoir; on ne dispute pas, on converse, on s'éclaire; l'égoïsme, l'indifférence, qui nuançaient si sombrement le caractère des habitants de cette commune, ont fait place à la confiance et à cet intérêt patriotique qui attache fortement aux succès des défenseurs de la patrie.

Dans les cafés, en général, les esprits paraissent s'intéresser à la stabilité du gouvernement; ses efforts, pour arrêter ceux de l'anarchie et de la sédition, donnent de l'énergie. Les intentions

[1] Dans la séance du 21, après le discours de Tallien qui avait accusé le bureau central, et la police en général, de conspiration et de réaction contrerévolutionnaire, Thibaudeau avait, de sa part, dénoncé le parti de Tallien, les idées de „réaction" dans le sens des Jacobins et des terroristes.

fortement prononcées du directoire, l'active surveillance de la troupe, son zèle et son ardeur, son bon esprit, l'horreur générale contre ce qu'on appelle Jacobins, l'esprit du corps législatif, voilà les sources où toutes les âmes se sont retrempées, et les causes de cette révolution subite dans tous les esprits.

On a déjà oublié les bruits de translation du corps législatif à Fontainebleau, celui qui se répandait de l'entrée des Anglais à Toulon ne produit pas la plus légère sensation; mais ce qui en produit une bien vive, c'est la nouvelle qui se répand, d'une victoire remportée par l'armée de Sambre-et-Meuse, qui a fait mettre à bas les armes à 12,000 ennemis.

Tel est l'heureux effet du courage des armées républicaines, qu'il ne semble plus possible à la nation de croire à des défaites; et la paix, qui semble être la récompense de tant de succès, fait naître l'espérance de voir le calme se rétablir dans l'intérieur.

Les finances, sujet de tant d'inquiétudes, sont envisagées sous des rapports plus satisfaisants; on ne doute pas que le mandat ne reprenne de la consistance. On débite même, qu'il n'y aura pas de mandats, et que la promesse seule fera le service. On s'attache fortement à la censure des marchands et des habitants des campagnes, qui sont regardés comme les plus difficiles à se ranger sous l'obéissance aux lois. On regarde comme nécessaires les mesures rigoureuses qui sont à déployer contre eux, et on ne cherche ces mesures que dans les lois, et non pas dans les règlements du gouvernement révolutionnaire.

La paix et l'abondance qui l'accompagne, le commerce qui est vivifié par elle, sont les seuls moyens de prospérité pour la nation, et c'est aussi le texte des conversations recueillies.

Le calme et le bon ordre ont régné hier; la surveillance, tant civile que militaire, opère les meilleurs effets.

La foule aux portes des percepteurs pour l'échange des assignats est sans danger, ni inconvénients. On n'y entend pas de mauvais propos.

Les murmures de quelques individus, récalcitrant contre la sévérité des dragons pour empêcher les attroupements, sont sans effet. Les faubourgs sont paisibles.

Le silence est profond sur la conjuration et les conjurés. On ne s'en occupe plus. On peut observer avec vérité, que c'est la confiance des honnêtes gens et la peur qui a saisi les fripons de tout genre et les anarchistes, qui procurent ce silence profond.

Spectacles. Les spectacles n'ont été troublés par aucun événement. Le chant du départ a été très-applaudi au théâtre des Arts, où il y avait beaucoup de spectateurs; surtout ces mots : *Nous*

jurons d'anéantir tous les oppresseurs. A l'indifférence près, l'esprit a paru bon dans tous les spectacles.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*26 prair. an 4.* Esprit public. La plus grande tranquillité subsiste partout. Groupes, cafés, promenades, tout offrait le spectacle du calme. Quelques plaintes sur l'agiotage, sur la lenteur du crédit des mandats, sur les spéculations qui se portent sur les petits assignats restant en circulation.[1] On exprimait son opinion sur l'augmentation des salaires des fonctionnaires publics et des employés, on observait que ce doublement de traitement pouvait contribuer à la perte du crédit du papier. On s'apitoyait sur le sort du rentier; on murmurait contre les marchands qui méprisent opiniâtrément la monnaie républicaine, particulièrement la monnaie de cuivre, que beaucoup refusent; contre les propriétaires de maisons qui ne veulent que du numéraire. L'expression de ces opinions n'était accompagnée d'aucuns mouvements violents, et le résultat était, qu'avant un mois il pourrait s'opérer de grandes améliorations dans les finances.

On écoutait attentivement un marchand de boeuf, à la porte des tribunes des 500. Ce marchand venait du côté de Toulouse et disait que, dans les foires qu'il avait parcourues, on avait pour 20 pistoles [à 10 francs] ce qui coûtait jadis 25 louis; qu'on vivait presque pour rien en numéraire; qu'à la vérité le papier ne passait pas dans le petit commerce, mais que la promesse de mandats n'était pas encore vendue moins de 36 et 40 fr.; encore que ce commerce ne se faisait que secrètement et non, comme à Paris, sur les places publiques; qu'à Toulouse, et dans les autres chefs-lieux de départements, on n'avait pas plutôt reçu les lois qu'on les mettait à exécution, bien autrement qu'à Paris, qui devrait donner un meilleur exemple.

Les auditeurs, après avoir écouté avec tout l'intérêt possible, ont répondu: „Vous allez voir quelque chose de beau ce mois-ci, et le train dont le gouvernement se dispose de marcher ne fera pas rire les agioteurs et les affameurs du peuple.“ On a fini dans ce groupe par réclamer la sévérité du gouvernement, qu'elle était nécessaire pour vivre à Paris à bien meilleur marché qu'autrefois.

---

[1] Ceux de 100 livres, et au-dessous.

On s'est étendu sur les succès de nos armées, qui, disait-on, font un acheminement forcé à la paix générale et prochaine.

Cet esprit est bon, et ce qui le fortifie encore, c'est la chasse continuelle donnée aux agioteurs, c'est l'avis du directoire qui a fermé irrévocablement l'échange des assignats à 30 capitaux, c'est le désespoir des agioteurs qui se désolent publiquement de ne pouvoir plus faire leur commerce à leur gré, n'ayant plus d'assignats et n'ayant plus l'espoir de les échanger à 30 capitaux.

L'active surveillance de la troupe mérite des éloges. Dans la plupart des oratoires, on y officie comme par le passé, et rien ne s'y passe de contraire aux lois. Les conversations des cafés n'avaient pour objet que le retirement des assignats, le sort des mandats, et les probabilités pour une paix générale et prochaine.

Spectacles. Les allusions en faveur de la liberté et contre la tyrannie y ont été saisies avec enthousiasme et, cependant, les hymnes et chants patriotiques y ont été écoutés avec froideur et indifférence.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*28 prair. an 4.* Esprit public. L'esprit du jour ne change point, il est toujours fixé sur les finances; victoires au dehors, conspirations à déjouer, conspirateurs à punir, ne sont que des accessoires. Le numéraire et le mandat sont les seuls objets qui alimentent les conversations. L'idée d'une proclamation nouvelle des lois rendues contre les refusants et les dépréciateurs se fortifie, on l'invoque partout, et ce qui semble justifier l'attente du public, c'est la faveur du numéraire et la récalcitration des vendeurs.

Les marchands de bois, par exemple, sont les plus obstinés. Ils ne veulent pas d'assignats au cours, ils ne veulent pas de mandats, pas même au cours; c'est de l'argent. Quand on leur en offre, leur chantier est ouvert, et ils livrent la voie de bois à beaucoup meilleur marché qu'il y a cinq à six ans.

Ce refus opiniâtre du marchand, et qui paraît général, irrite celui qui n'a pas de numéraire, et qui a très-peu de mandats et d'assignats; de là naît ce désir d'une proclamation nouvelle, qui annonce l'exécution stricte et sévère des lois, remette les gens de commerce dans les bornes de la probité, et dans le vrai chemin du patriotisme.

Un boucher trouvant à la halle, dans des assignats qu'il avait reçus, quelques-uns d'une valeur au-dessus de 100 fr., les jeta éparpillés sur la carrière, disant qu'ils ne méritaient pas la peine qu'il

allât passer une journée pour les échanger contre du papier.[1] Cette conduite répréhensible, et qui sera recherchée par la surveillance de police, ne contribue pas peu à exciter le murmure du malheureux qui n'a que du papier, et qui est obligé de donner un assignat de 100 fr. pour un litron d'haricots secs, tandis que l'on le donne pour 2 sols à celui qui a des sous. Ce qui tient encore à l'opinion, c'est la différence établie dans les marchés entre les gros sols et ceux nouvellement fabriqués sous la désignation de cinq centimes. Cette conduite doit naturellement éveiller l'attention du gouvernement.

On s'occupe un peu plus de l'affaire du représentant Drouet; sa comparition au conseil des 500[2] fournit beaucoup aux conjectures. Les citoyens paisibles n'émettent aucune opinion et sont pleins de confiance dans la sagesse du corps législatif; les partisans de Babœuf risquent peu leurs sentiments et se contentent de dire, qu'il n'y a pas un flagrant délit, et qu'il doit sortir d'affaire; ils se taisent sur le compte des autres personnes. Beaucoup, qui ne connaissent cette affaire que par les journaux, sans aucun examen, et qui paraissent mûs par des passions particulières, l'envoient à la haute cour de justice,[3] et se plaignent des lenteurs que l'on met. Tel est le résultat de l'opinion publique à cet égard.

Les âmes paraissent toujours fortement électrisées au bruit des victoires et des progrès de nos armées. On raisonne plus sur la paix que sur la guerre; mais il faut avouer que l'Angleterre n'a pas beaucoup d'amis, car on désire à son égard une guerre d'extermination, celle qui fut proposée dans le parlement anglais à l'égard de la république française.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*30 prair. an 4.* Esprit public. Les nouvelles qui se sont répandues hier, que la paix était faite avec l'Empereur ou, du

[1] En effet, 4 assignats à 125 fr., par exemple, échangés à 100 capitaux pour un, auraient valu 5 fr. en mandats, c'est-à-dire, au cours de 10 pour cent, 10 sous en numéraire. Selon nos rapports le mandat était le 24 prairial à 11, le 4 messidor à 6 francs.

[2] Qui se forma, le 28, en comité général, pour l'entendre.

[3] Ordonnée par l'art. 265 ss. de la constitution, organisée enfin par la loi du 20 thermidor, et convoquée le lendemain dans la commune de Vendôme. C'est devant cette cour, en effet, que Babœuf et ses complices furent traduits; ils y ont été jugés le 1 prairial an 5.

moins, qu'elle était sur le point de se faire, ont remonté l'esprit public; des militaires gradés répandaient eux-mêmes le bruit, que les préliminaires venaient d'être signés au directoire, et que la ville de Mayence était donnée pour garantie de la pacification que l'empereur était dans l'intention de négocier avec la république française. Ces nouvelles ont répandu la joie et suspendu les accents contre la misère.

Le bruit qui se répandait, que le directoire devait faire une proclamation au sujet des mandats, subsiste toujours; on ajoute même qu'elle doit avoir lieu pour le 1er messidor.

Les plaintes se perpétuent sur la dureté des propriétaires de maisons, qui ne veulent louer qu'en numéraire, et donnent congé à ceux qui sont dans l'impossibilité d'en fournir.

Les denrées augmentent de prix à la halle, les marchands ne veulent pas vendre en mandats; ils se répandent même en injures et propos contre ceux qui leur en offrent.

Cette situation nécessite des mesures sévères de la part du gouvernement; les bruits de paix donnent l'espérance, que bientôt les lois seront sévèrement exécutées, et qu'enfin les citoyens se ressentiront des bienfaits que la paix seule peut procurer. Cet espoir seul augmente et ranime la patience.

Dans les cafés, où l'indignation est à son comble contre l'agiotage qui s'alimente toujours, malgré la surveillance civile et militaire, on semble désirer que le gouvernement retire de la circulation tous les petits assignats qui y restent; et l'on pense que ce sera le seul moyen pour donner de l'existence aux mandats, qui sont nuls pour le consommateur, puisque le vendeur ne veut traiter qu'en numéraire ou assignats au cours.

On croit aussi que le directoire s'occupe de cette mesure, on va même jusqu'à dire que l'on frappe beaucoup de monnaie pour la jeter dans la circulation; mais les bons esprits pensent aussi, qu'il ne serait pas prudent d'émettre du numéraire, qu'il serait bientôt resserré par la cupidité, perdu pour la circulation, et que nous sommes encore trop imprégnés des miasmes de l'agiotage.

En général, l'esprit public est bon, les plaintes sont tempérées, l'espérance de la paix et la contenance active et surveillante du gouvernement lui donnent la consistance intérieure, que les succès des armées lui donnent au dehors; on espère que les agioteurs seront bientôt forcés de faire, comme les Autrichiens, leur paix avec la république.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

II. Tableau de messidor an 4.

(N. 304) »BUREAU CENTRAL DU CANTON DE PARIS.

Rapports généraux de la Surveillance pendant le mois messidor an 4 de la république française [19 juin—18 juillet 1796].«

Extraits.

»*1er messidor an 4.* Esprit public. Les bruits de paix n'ont pas produit parmi le peuple une sensation aussi vive et aussi avantageuse qu'on devait l'imaginer; il semble que les cœurs soient séchés par la misère, et que rien ne puisse désormais les affecter agréablement; on s'accorde à dire que la seule manière de faire aimer le gouvernement, c'est de soulager la classe souffrante, c'est-à-dire les rentiers. L'unique moyen d'opérer ce changement salutaire est, dit-on, de faire exécuter à la rigueur les lois sur les mandats et sur les dépréciateurs de la monnaie républicaine; on s'attend à voir prendre des mesures sévères au commencement du mois de messidor, et cet espoir suspend encore le découragement général. On remarque toujours le même contraste entre l'extérieur des nouveaux riches, qui affluent dans les promenades, et celui des misérables, qui souffrent à l'excès dans des galetas. Il semble que la société soit partagée en deux classes sans intermédiaires, l'une extrêmement riche, l'autre extrêmement pauvre. Cette inégale et injuste répartition des biens de la fortune offre le tableau le plus déchirant, et ne contribue pas peu à aigrir la haine, malheureusement trop naturelle, des indigents contre les propriétaires.

On dit que des capitalistes ont offert au gouvernement d'ouvrir une caisse pour rembourser à bureau ouvert les mandats, moyennant caution en biens territoriaux.

On remarque toujours la même affluence d'agioteurs et de brocanteurs au palais Égalité, et le public dit que la force armée paraît être là plutôt pour protéger que pour empêcher l'agiotage.

On dit que la conspiration de Babœuf est soutenue par le parti de l'étranger et nominativement par l'Angleterre. L'esprit des cafés n'offre rien d'alarmant, on s'y occupe presque exclusivement de la paix; et l'on a parié qu'elle serait faite d'ici à un terme désigné.

Les groupes sont plus tranquilles, les faubourgs paraissent moins mécontents du gouvernement; en général, l'esprit public s'améliore graduellement depuis quelques jours.

Spectacles. Au théâtre de Feydeau où il y avait beaucoup

de monde, on a témoigné une sorte de mécontentement au sujet de l'hymne patriotique *Veillons au salut de l'empire*; mais il a paru que c'était plutôt l'effet de l'ennui que de la malveillance.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*2 mess. an 4.* Esprit public. Les victoires remportées par nos armées, l'attente de la paix générale, à l'exception de l'Angleterre, l'intelligence et les talents de nos généraux, la bravoure de nos défenseurs, les finances, l'histoire de la conspiration: tels sont les objets des conversations.

On ne parle de Babœuf et du représentant Drouet qu'alors que des individus indiscrets ou intéressés se permettent d'en prendre la défense. Si ces défenseurs officieux gardaient le silence, il ne serait pas question de ces prévenus de conspiration; et il est aisé d'apercevoir dans la lutte des opinions, à laquelle les conversations donnent lieu, que ce n'est pas le sentiment de l'égoïsme et de l'indifférence qui commande le silence à l'égard de ces conjurés, mais la pitié et le mépris qu'inspirent ces hommes qui ne se plaisent que dans les désordres de l'anarchie, et dont la ridicule audace croit renverser un gouvernement qui sait déployer à propos toutes les forces qui lui sont confiées. Les partisans des conjurés sont confondus, et la masse des citoyens redouble sa confiance dans l'activité des autorités.

A l'égard de nos succès et de l'espérance de la paix qui en doit être prochainement le résultat, on ne croit pas inconsidérément à tous les bruits qui se répandent de préliminaires signés avec l'empereur; on est généralement persuadé que l'empereur peut être très-pressé de demander la paix, mais que la république, dont les armées sont en bon état, et qui a plus d'une injure à venger, de grands droits à défendre, des possessions conquises à conserver, ne peut pas s'arrêter à des préliminaires qui ne donneraient que du repos à ses ennemis, mais [doit] dicter fièrement des lois à des rois qui n'ont pris les armes que pour déchirer la France, si elle avait succombé sous le poids des dissensions intérieures et fomentées par l'étranger.

En supposant la paix avec les puissances belligérantes, il n'y a qu'une intention à l'égard de l'Angleterre, celle de la poursuivre à outrance; on va plus loin; des politiques ou qui se croient très-savants prétendent que, si le gouvernement français voulait prendre sa revanche, ce serait de lancer chez les Anglais tous nos conspi-

rateurs, nos Jacobins, nos amis de la constitution de 93, de leur faire un pont d'or et les engager à déployer dans cette île leurs talents anarchiques et révolutionnaires; „ça serait leur envoyer des boulets rouges, disait un plaisant, et du moins les Jacobins auraient rendu quelque service à la France.“ Ces réflexions étaient goûtées des auditeurs.

En parcourant les promenades, en observant l'élégance et la propreté des vêtements des promeneurs, l'air de satisfaction et de foi, on ne penserait jamais à la situation misérable, où se trouve un grand nombre de familles par la rapacité de l'agiotage et le mépris que le commerce jette sur les mandats.

Cependant dans les lieux publics, on est toujours frappé des plaintes et des murmures d'une grande portion souffrante, et à qui il reste la patience et l'espérance.

On a entendu dire par un marchand de farine, qu'un de ses confrères ayant deux bateaux de farine destinés pour Paris, ils avaient été enlevés par des communes du département de l'Yonne, lesquelles se plaignent que l'approvisionnement de Paris leur enlève tout; que dans les environs de Châlons-sur-Marne les habitants tiennent la même conduite, ce qui force les voituriers de prendre un détour de six lieues.

Les divers oratoires ont été scrupuleusement surveillés, et rien ne s'y est passé de contraire aux lois et au bon ordre.

Spectacles. On a donné au spectacle dit Patriotique une pièce intitulée Les mandats; cette pièce est dans les bons principes, l'auteur y fait sentir la nécessité de concourir à leur crédit, les agioteurs y sont livrés au mépris.

Surveillance. Le discrédit des mandats occasionne dans ce moment-ci une fermentation générale, chacun fait des commentaires à sa façon, et la malveillance profite de cette circonstance pour aggraver le mal et en rejeter la faute sur le gouvernement. On entend partout les propos les plus injurieux contre le directoire. Les marchands de comestibles ne veulent plus rien vendre qu'en numéraire, ce qui fait que ceux qui n'ont que des mandats ne peuvent plus se rien procurer, ou au moins qu'avec une grande quantité de papier. La classe indigente, surtout, en souffre beaucoup et se plaint de ce que le gouvernement ne fait pas exécuter la loi sur les mandats. La plus grande partie des ouvriers murmurent aussi contre le directoire, disant que, s'il n'y était pas intéressé, il aurait bientôt trouvé les moyens de faire cesser ce brigandage.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*3 mess. an 4.* Esprit public. On s'attendait, qu'après l'échange des assignats il y aurait une proclamation pour soutenir le crédit des mandats; cette espérance trompée alarme sur la valeur de ce papier. Beaucoup de spéculateurs le recherchaient, dans l'espoir que sa valeur augmenterait; et les mesures que le gouvernement prend pour pourvoir aux besoins de l'état, à l'existence des rentiers et des fonctionnaires publics, le fait regarder comme de nulle valeur. Les paris se font qu'avant deux jours il ne sera pas à 5 francs. Les marchands se prononcent de plus en plus pour le rejeter, et le plus mince objet ne peut s'acquérir qu'avec du numéraire. „On dirait que tous ont fait des soumissions pour des biens nationaux, [et veulent] les acquérir à plus vil prix en provoquant par leur conduite le dépréciement de cette monnaie."

Quelques militaires profitent de ces circonstances pour renouveler les scènes tumultueuses qui ont déjà eu lieu, et forcer à les prendre au pair du numéraire. Ils ont été conduits devant le juge de paix de la division des Tuileries, malgré leur résistance. La foule était à la porte du juge de paix et, en attendant la décision, approuvait la conduite des militaires; les uns voulaient que les salariés par la république contraignissent par la force les marchands à les accepter au même taux que le gouvernement les leur donne; les autres, que les ouvriers et soldats s'entendissent pour refuser les mandats, et qu'alors on verrait qui y perdrait le plus. La majorité de ce rassemblement opinait que le gouvernement devait se montrer avec sévérité et faire exécuter les lois. Des patrouilles dissipèrent ce rassemblement, et annoncèrent que les militaires étaient incarcérés pour avoir excité le trouble.

Les esprits sont très-aigris; les bruits de paix démentis, la chute des mandats, l'opiniâtreté mercantile, voilà les seules causes de cette aigreur.

Cependant des crieurs du journal de l'Ami du peuple, vociférant les calomnies barbouillées contre le gouvernement et ses fonctionnaires et insérées dans cette feuille, ont pensé être maltraités sur le Pont-neuf: cette conduite toute blâmable annonce au moins, que le peuple est l'ami du gouvernement; des personnes sages ont appaisé ce désordre.

La fête de l'agriculture, annoncée pour le 10 de ce mois, donne lieu à ces propos recueillis „que le gouvernement ne se contente pas d'avoir enrichi les cultivateurs, qu'il leur donne encore des fêtes, et qu'il vaudrait mieux employer le montant de cette dépense à soulager les indigents de chaque commune."

Le luxe qui s'étale dans les promenades publiques, les voitures, les cabriolets, les chevaux de luxe, excitent encore les mur-

mures et de la misère et de l'indigence, et donnent lieu à beaucoup de propos. Il y a peu de jours, c'était un langage contraire; on applaudissait à cette institution de fêtes nationales; on invoquait le luxe comme devant tarir les sources de la misère publique, en favorisant l'industrie, les métiers, les arts, et le grand nombre d'ouvriers qui y sont employés; mais celui qui souffre oublie tout, raisonne peu et n'a qu'un sentiment, celui de ses maux.

Le boulevard du Temple offre le spectacle du plus hideux libertinage; des militaires et des femmes crapuleuses y tiennent une conduite dégoûtante, des filles de 12 et 13 ans et des femmes y promènent une révoltante prostitution. Les gens honnêtes sont scandalisés, et la police la plus rigoureuse est invoquée. La police générale, le bureau central, et les administrations municipales concourront, sans doute, à faire disparaître cette honteuse prostitution.

Spectacles. Les salles se dégarnissent, il y a peu de monde; la belle saison et la cherté des places en sont sûrement la cause. Dans les conversations particulières on disait que le peuple anglais, las de la guerre, était prêt à se soulever; que les troupes françaises avaient cerné Mayence, et que le quartier général était à Andernack; on raisonne beaucoup sur la paix, on la regardait comme très-prochaine; on y témoignait de l'inquiétude, de ne plus recevoir de nouvelles d'Italie. D'ailleurs calme et tranquillité.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*4 mess. an 4.* Esprit public. Le mandat, qui s'est fait hier soir à 94% de perte, augmente les inquiétudes et les murmures; l'impatience et le désir, de voir enfin les lois exécutées à ce sujet, se manifestent partout. „Par quelle fatalité, s'écriait-on, sommes-nous réduits à porter aux agioteurs les mandats, que le gouvernement nous donne pour valeur fixe, pour une somme de six francs? Le gouvernement souffrira-t-il longtemps, sans compromettre sa dignité, un pareil brigandage? Car, ajoute-t-on, dans le commerce tout est brigandage, et, si les autorités se hâtent de se prononcer énergiquement, ce brigandage ne tiendrait pas longtemps devant leur sévérité." La cupidité du marchand croît chaque jour, le mandat est ignoré dans les campagnes, il est refusé dans Paris. On va plus loin et, quoique le numéraire soit rare encore, les marchands de toute espèce vendent en numéraire plus cher qu'en 1790.

Les scènes se renouvellent, les militaires achètent des marchandises, forcent les marchands à recevoir le mandat pour sa valeur fixe; sur le refus, ils frappent avec leurs armes. L'enfant d'un marchand de vin, rue St. Denis, qui refusait le mandat que des militaires lui ont présenté pour valeur réelle, a été frappé et blessé à la tête. Ces militaires ont été conduits au corps de garde, et les rassemblements que cet acte avait occasionnés improuvaient et approuvaient tour à tour la conduite des soldats.

D'autres militaires dans le jardin du Luxembourg, dit un de nos rapports, ont frappé un citoyen à coup de sabre; ce citoyen blessé et couvert de sang a été reconduit chez lui, les militaires se sont soustraits aux poursuites à la faveur des ténèbres.

Rue St. Martin, même violence de la part d'un militaire à l'égard d'un orfèvre.

Le public conçoit les plus grandes inquiétudes de ces actes de violence; le discrédit du mandat en est la cause, et le gouvernement est accusé d'insouciance. Les propriétaires et principaux locataires des maisons irritent aussi les esprits, en exigeant le prix des loyers en numéraire, en donnant congé aux locataires privés d'or et d'argent; les juges de paix sont accablés de pareilles affaires.

Le plus profond silence règne sur la paix et la guerre; dans les cafés, dans les spectacles, il n'est question que de finances, d'agiotage, de mandats et de numéraire. On pense généralement que le gouvernement s'occupe des moyens de rétablir le calme et l'espérance, sur un plan qu'il médite pour l'amélioration des mandats et la destruction totale de l'agiotage.

Spectacles. Peu de monde, tranquillité. On a omis le chant de l'hymne patriotique au théâtre de la Cité; il ne paraît pas qu'il y ait eu de mauvaise intention dans cette omission. Il n'y eut, à cet égard, aucune réclamation de la part du public.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*5 mess. an 4.* Esprit public. Les groupes des promenades publiques et les cafés s'occupent beaucoup et parlent diversement de la situation actuelle de nos armées. On prétend que nous avons essuyé plusieurs échecs, que Landau ne tardera pas à tomber au pouvoir de l'ennemi, que Mayence est approvisionné pour 8 mois,

et qu'il ne craint rien. On ajoute que les Français ont jeté leur feu, et que leur temps est venu de reculer. On interrompt le cours de ces nouvelles, pour s'entretenir de Babœuf; on parle de sa prompte mise en jugement, et l'on annonce qu'à ce moment il y aura du nouveau et que tout est disposé pour se montrer au premier signal. Les mesures sont prises, se dit-on confidemment; l'esprit des troupes campées aux environs de Paris est livré à la corruption; le journal de Lebois, ou l'Ami du peuple, leur est prodigué, il est le seul propre à les mettre en mouvement et en état de sédition.

Il se trouve aussi des hommes qui ne voient pas notre situation actuelle du même œil. Ils assurent que le mal n'est pas si grand, qu'en supposant quelques échecs sur le Rhin, l'empereur n'en est pas mieux dans ses affaires, et qu'il y a beaucoup à parier qu'il sera obligé de faire la paix; que l'Angleterre se lassera de soudoyer cet empereur, et que, livré à ses propres ressources, il sera contraint de demander la paix. A l'égard de Babœuf, on ne s'en occupe pas, mais on est flatté de la conduite du conseil des 500 à l'égard du représentant Drouet, et l'on ne doute pas de l'accusation qui sera prononcée contre lui par celui des Anciens. On ne doute pas des efforts que l'on tente, pour corrompre l'esprit des troupes, mais on ne croit pas à la réussite de ces mêmes efforts. Cependant quelques soldats, un hussard notamment, disaient hier, près le nouveau corps de garde du jardin Égalité, que les soldats commençaient à s'ennuyer au camp de Grenelle, que la désertion y était fréquente, que le gouvernement avait beau faire vendre du vin à 4 sous la bouteille en argent et à 8 sous en mandat, tout cela ne les contentait pas. Un factionnaire a interrompu les conversations en dissipant le rassemblement.

Les plaintes sont toujours les mêmes dans les halles et marchés au sujet des mandats. Ils étaient hier à 6$^{fr.}$ 10$^{s.}$; on répandait le bruit qu'à Melun ils valaient 14 fr., parce qu'ils étaient recherchés par les soumissionnaires des biens nationaux. Le bruit se répand également qu'une proclamation doit avoir lieu demain au bruit du canon, et que cette mesure est jugée nécessaire pour épouvanter les dépréciateurs du mandat.

Toujours des rixes entre les acheteurs et les marchands pour la valeur des mandats, les militaires continuent de forcer les marchands par des moyens violents, les juges de paix sont occupés à prononcer sur ces différends, ainsi que sur ceux qui s'élèvent entre les locataires et les propriétaires. On nomme dans les douze arrondissements les citoyens qui doivent composer les colonnes mobiles. Ces nominations, dit un de nos rapports, font murmurer;

les uns disent qu'ils ne veulent pas ressembler à l'armée révolutionnaire, les autres qu'ils n'ont pas le temps de se livrer à ce service.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*6 mess. an 4.* Esprit public. Il n'est plus question de paix, l'espoir est évanoui, l'esprit public semble perdre de sa force, il s'isole du gouvernement; les finances, et les querelles continuelles que les mandats excitent, que la violence et la conduite des militaires augmentent, absorbent tous les esprits. Ce n'est pas contre le directoire que s'élèvent tous ces murmures, c'est le corps législatif qui en est le but. „Il s'entend pour faire, dit-on, des lois injustes et inexécutables. Il fait les premières pour lui, les secondes pour le peuple, et se fait adjuger à vil prix les biens nationaux; il reçoit les mandats au cours, et il les donne pour leur valeur fixe." Voilà les propos recueillis et attestés par nos rapports particuliers; on ne manque pas de comparer à la situation des législateurs celle des rentiers qui sont livrés aux angoisses de la faim et de la misère, et à la voix plaintive desquels le corps législatif est sourd. On crie hautement que la mort la plus cruelle est la famine; qu'il faut être lâche pour ne pas préférer la mort d'un coup de feu ou de bayonnette; que, sans la troupe dont le gouvernement s'entoure, les choses seraient changées; que la misère est à son comble, et qu'elle verse.

Au perron un agioteur racontait, qu'un banquier venait de déposer à la bourse pour 400,500 fr de promesses de mandats à raison de 6 fr. par cent; au même instant les agioteurs se sont accordés pour ne les acheter qu'à ce taux. Aussitôt mille bouches ont répété: „Ce sont les agents du gouvernement qui font mouvoir à leur gré toute la machine; ils émettent aujourd'hui du papier pour faire tomber le prix au point qu'ils veulent, afin de l'accaparer pour rien, de manière qu'ils auront tout jusqu'à la vie du peuple."

Voilà tous les discours recueillis dans les lieux publics; ce qui ajoute encore au chagrin qui ronge tous les individus, c'est que la majeure partie des marchands ne veulent plus ni assignats ni mandats; ils avertissent même leurs pratiques que, passée cette semaine, ils ne prendront que du numéraire, et que, si les soldats veulent employer la force, ils fermeront leurs boutiques.

On est dans l'attente d'une grande fermentation, si le gou-

vernement ne prend pas les mesures les plus imposantes et les plus sévères.

Spectacles. Peu de monde, il n'est question que de finances; si le mot *Liberté* se trouve dans la pièce représentée, quelques murmures s'élèvent; ils s'apaisent aussitôt, et les mandats font l'objet des conversations particulières.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*7 mess. an 4.*[1] Esprit public. Les nouvelles de défaites essuyées par nos armées en Italie, et rapportées par la gazette de Francfort, sont disséminées dans les groupes et dans les sociétés, avec une complaisance qui donne la nature du patriotisme des narrateurs. Cependant, malgré la certitude avec laquelle on appuie sur ces nouvelles, la croyance publique ne s'y attache pas.

On parle d'un mouvement qui doit avoir lieu très-prochainement; dans ces bruits, qui se répandent, on fait entendre que quelques membres du directoire sont désignés, on ne les nomme cependant pas.

Les plaintes contre le gouvernement et le corps législatif sont toujours sans bornes; par le corps législatif, il paraît que les plaignants n'ont en vue que le conseil des 500, et s'ils parlent de l'agiotage des députés, des acquisitions de biens nationaux à vil prix, de lois défectueuses, c'est le conseil des 500 qui frappe toutes les oreilles. On ajoute qu'il y a dans le conseil une portion très estimable et qu'on ne peut assez louer, qui veut réellement faire le bien et qui lutte avec une énergie digne d'hommes probes et courageux, mais que cette portion est si faible qu'elle ne peut remporter sur une majorité qui agit en sens contraire.

Quelques marchands, nonobstant l'opiniâtreté générale à refuser les mandats, sentent la nécessité de donner du crédit au papier; ils s'entretiennent aussi de l'indifférence du gouvernement à se prononcer pour le faire valoir et circuler; ils prétendent qu'une mesure qui pourrait être salutaire serait, d'abord, de reprendre tous les biens nationaux qui ont pu être vendus, et de les faire adjuger à la chaleur des enchères, que par ce moyen le gage des mandats serait assuré; de laisser tout vendre et acheter en mandats au cours, et de percevoir les contributions foncières et personnelles en mandats au cours, que par ce moyen la confiance se rétablirait,

[1] Le jour manque dans la date.

le commerce appuyerait ses spéculations sur des mesures stables; de faire disparaître tous les petits assignats, et mettre promptement en circulation de petits coupons de mandats, de sorte que les petits marchands et consommateurs ne soient plus en peine de trouver de la monnaie.

On présente aussi pour les mandats, et la valeur à leur donner, l'idée d'une caisse semblable à la caisse d'escompte.

Tels sont les résultats des conversations recueillies hier, dans les jardins, les cafés, les promenades. La conduite des soldats excite les plus violents murmures; ils ne sont tempérés que par l'espérance de voir le gouvernement s'occuper promptement de mettre un frein à ces violences, qui dégénéreraient en assassinats et pourraient allumer une guerre civile. Nonobstant toutes ces plaintes, les esprits sentent la nécessité de se rattacher au gouvernement par tous les moyens possibles. Il y a moins d'apathie et d'engourdissement que ces jours derniers.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*8 mess. an 4.* Esprit public. L'esprit public était hier plus satisfaisant que les jours précédents; les groupes, quoique nombreux, étaient plus calmes. L'affiche contenant la proclamation de l'administration municipale du canton de Pierrefitte, sur la nécessité d'accréditer le mandat, était lue par toutes les classes des citoyens avec avidité et satisfaction. „Voilà de grandes vérités, voilà des faits! Les cultivateurs doivent rougir, mourir de honte; ils sont effectivement les auteurs de la misère qui assiége les habitants des villes; la révolution les a enrichis, et l'égoïsme est le lâche sentiment qu'ils offrent à la patrie.“ Telles étaient les exclamations qui suivaient la lecture de cette proclamation, vraiment paternelle et patriotique. „Il faut les contraindre par la rigueur des lois, par la crainte du châtiment.“ Telle était l'opinion émise par les nombreux lecteurs.

La terrasse du jardin des Tuileries était couverte de rassemblements de patriotes exclusifs, dit un de nos rapports. Un groupe composé de douze individus tenait cette conversation que nous allons rendre littéralement.

„Savez-vous le résultat de ce qui s'est passé aux 250?[1] —

---

[1] Le 7, le conseil des Anciens se forma en comité général pour entendre Drouet.

Non. — Vous savez que Drouet a été entendu? — Oui, mais nous ne savons pas ce qui s'est passé. C'est un bon citoyen de sacrifié: il suffit qu'il ait arrêté le roi, pour qu'il y ait lieu à accusation contre lui; les royalistes en sont très-contents. — Nous sommes sûrs, dit un autre, que les journaux royalistes vont dire demain, que nous nous rassemblons ici pour faire une contrerévolution. Il n'est pas encore temps de nous y prendre; soyons sages, nous serons prévenus, lorsqu'il sera temps; surtout prenons garde aux mouchards de ce gouvernement, ils sont en grand nombre." Un observateur de la police, inconnu à ces jaseurs, doit les suivre, les examiner; il présume qu'il y a quelques rapports entre ce groupe et des membres du conseil des 500.

Dans les promenades et cafés, il est toujours question de mandats, de finances, de nécessité de proclamations, de vente de biens nationaux, de l'audace et de la violence des militaires, de mesures sévères à prendre pour rappeler les soldats à la plus exacte discipline et à l'obéissance, de celles qu'il convient de prendre pour faire circuler dans le commerce les promesses de mandats que la cupidité rejette, et qui ne sortent du portefeuille du consommateur que pour aller grossir l'agiotage et les ruineuses spéculations des habitués du perron.

Cependant l'on conçoit quelques espérances; le mandat est augmenté de prix, et l'on se flatte qu'il va gagner encore.

Les nouvelles perfidement insérées dans quelques journaux, démenties dans quelques autres, puisées dans la gazette mensongère de Francfort, auront du moins fourni cette observation: c'est qu'elles ont affecté sensiblement la majeure partie des citoyens, il en était résulté cet abattement qui n'est pas le résultat de l'indifférence; c'est qu'on se dit avec intérêt, qu'elles sont fausses; c'est que des hommes, que l'habitude fera longtemps encore appeler aristocrates, ne sont pas insensibles à la certitude qu'on leur donne, et qu'ils demandent de la fausseté de ces mêmes nouvelles; c'est qu'enfin, soit l'amour vrai du gouvernement républicain, soit la crainte de tomber sous le régime affreux des Jacobins, les esprits se rattachent de plus en plus aux principes constitutionnels, et ne soupirent qu'après les efforts du gouvernement pour abattre tout ce qui peut s'opposer au rétablissement de l'ordre, du calme, du commerce et des lois. Tous nos rapports nous certifient la situation, dont nous traçons les nuances.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*9 mess. an 4.* Esprit public. On murmure contre la prolongation accordée aux départements pour l'échange des assignats.[1] On conclut de cette prolongation, que le gouvernement favorise l'agiotage et s'occupe peu de la détresse du peuple; que, par cette mesure, le mandat ne vaudra pas trois francs; et que les soumissionnaires de biens nationaux, que l'on qualifie de gros Messieurs, pourront les payer avec presque rien. Ces murmures sont recueillis dans les rassemblements qui ont eu lieu tant au jardin national que sur les quais. On y débitait aussi qu'une tempête horrible avait ravagé toute la récolte dans les environs de Nevers et de La Charité; on donnait pour preuve de ce ravage l'augmentation subite des eaux de la Seine, et une lettre, arrivée ou supposée, écrite de Nevers. Les citoyens qui composaient ce rassemblement s'y plaignaient aussi des ordres de déloger, qui leur étaient notifiés par des principaux locataires, ou de payer en numéraire trois mois d'avance. Ils murmuraient contre le gouvernement de la lenteur à faire exécuter les lois concernant les dépréciateurs des mandats. Dans les cafés et groupes, surtout dans les promenades publiques, les conversations sont plus posées; on s'y entretenait d'une nouvelle venue du haut Rhin, annonçant le passage de ce fleuve près Kell [Kehl], et un grand succès obtenu; on y présumait qu'une affaire majeure devait avoir lieu, et on en augurait bien.

Le texte général des conversations est les finances et les mandats; ces conversations ne sont point mêlées d'injures contre le gouvernement. On paraît convaincu que l'argent n'est pas si rare qu'on se l'imagine, on pense que le mandat ne sera pas longtemps nécessaire et que le service peut se faire avec les espèces qui sont dans la circulation; on croit que, si l'argent seul faisait le service, il serait peut-être très-utile de taxer alors le prix des objets de première nécessité, pour réprimer la cupidité des marchands. Mais en définitif, on ajourne toutes ces mesures à la paix, qu'on regarde toujours comme prochaine, avec toutes les puissances, excepté l'Angleterre.

Les promenades étaient hier très-fréquentées, l'ordre et la tranquillité y régnaient, les femmes y étaient brillantes par leur ajustement, le luxe et l'élégance s'y faisaient remarquer autant que la simplicité dans le costume des citoyens.

Les oratoires et les temples du culte catholique n'ont rien présenté de contraire aux lois, à la sûreté et au bon ordre.

---

[1] Jusqu'au 30 messidor, au lieu du 10. A compter du 1 thermidor, les assignats au-dessus de 100 liv. devaient être nuls. Ces mesures, résolues le 8 par les Cinq-cents, furent approuvées le lendemain par les Anciens.

Spectacles. Il y a eu peu de monde, point de trouble; tout ce qui était relatif à la justice, à l'amour des lois et de la patrie, y a été saisi et vivement applaudi. Mais les chants patriotiques y sont toujours entendus avec froideur, sans dédain; on remarque, que ce n'est que cette indifférence que l'on a naturellement pour ce que l'on voit trop souvent.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*10 mess. an 4.* Esprit public. Partout les nouvelles des succès de l'armée commandée par le général Jourdan et le général Moreau raniment l'esprit public, excitent la joie et font oublier les maux auxquels l'agiotage livre les citoyens depuis trop longtemps. Cette joie se répand même au palais Égalité, mais moins généralement; on ne peut dissimuler qu'il y a toujours dans cet endroit des hommes disposés à élever des doutes sur tout. Ce sont ces hommes qui croient aux nouvelles de la gazette de Francfort, et qui disent que le gouvernement fabrique des nouvelles de succès pour donner du crédit aux mandats. La foule était prodigieuse sous les galeries du Palais Égalité, la vente et l'achat des mandats s'y faisait profusément; il y eut trois ou quatre cours, le plus haut n'a pas atteint 9 francs.

Au milieu de ce concours de citoyens on distingue aisément l'homme honnête, que la nécessité force d'aller porter son papier à celui qui profite de tout pour l'avilir. „Si les lois étaient exécutées, si le marchand qui refuse les mandats était puni, je ne viendrais pas vous le vendre", voilà les mots proférés par l'homme honnête, qui n'aborde qu'avec mépris l'agioteur dont la nécessité lui fait un besoin, puisque sans argent il ne peut se procurer les aliments les plus simples.

L'agioteur écoute froidement, souvent il se fait prier; et c'est parmi ce ramas de brigands que l'on entend les diffamations contre le gouvernement dont la seule faute est, de ne les pas punir. C'est de là que souvent ces diffamations vont se répéter dans tous les groupes, et porter atteinte à la tranquillité publique, en inspirant le mépris contre toutes les autorités.

Cependant dans les cafés, et dans les groupes qui s'y forment, on parle du directoire d'une manière satisfaisante; on dit qu'il se comporte bien, depuis qu'il s'est prononcé contre les divers partis

qui l'assiégeaient; on garde le silence sur le conseil des Anciens, mais celui des 500 est en but à tous les traits de la satyre; on dit qu'il est la source des maux qui nous accablent, qu'il n'a pas de règle fixe, qu'il renferme dans son sein des fauteurs de discorde et de séditions, et que les prévenus de la conjuration, qui sont arrêtés, avaient beaucoup de points d'appui dans le conseil des 500.

On revient toujours sur les finances, sur les domaines nationaux, et l'on espère que, la paix une fois faite, on s'occupera des acquéreurs des biens nationaux, à qui sans doute on ne laissera pas des biens pour, tout au plus, un dixième de leur valeur qu'ils auront fourni.

On n'exprime aucune opinion sur la fête de l'agriculture que l'on célèbre aujourd'hui.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*11 mess. an 4.* Esprit public. La journée d'hier était très-tranquille, les esprits n'étaient pas agités, les boutiques des marchands étaient ouvertes, et, quoiqu'ils ne vendissent qu'en numéraire, leur conduite n'excitait aucuns murmures.

La fête, qui a été célébrée au Champ de la Réunion, avait attiré peu de monde, et ce petit nombre de spectateurs paraissait entraîné plutôt par les mouvements de la curiosité, que par les élans d'un patriotisme entendu. La simplicité de la fête, la dignité du sujet, n'ont pas paru affecter les âmes et électriser les esprits. Les promenades étaient le soir aussi fréquentées que brillantes, ce qui faisait dire que cette réunion élégante d'individus circulants sans objet offrait un plus beau coup-d'œil que la fête du matin. La foule qui s'était rendue chez Ruggiery[1] présentait le tableau de l'opulence, de la joie et de l'abondance; et chacun s'y disait, qu'il était plus agréable de se réunir dans son jardin, que d'aller aux fêtes républicaines du Champ de Mars.

Sur le soir, dans les petits groupes qui se formaient au retour des promenades, on n'entendait que des entretiens sur la misère, sur le silence des lois, l'insouciance du gouvernement, des propos injurieux contre le corps législatif, et contre des membres du conseil des 500, que l'on accuse de s'enrichir par des acqui-

[1] Ruggieri, artificier.

sitions à vil prix de biens nationaux. On répète dans ces groupes ce que des Journalistes ont écrit la veille.

Toutes ces idées de la veille ont fermenté pendant la nuit, et ce matin les gens de campagne ont été forcés de donner leurs denrées en assignats à 30 capitaux.[1] Cette effervescence condamnable a fait rétrograder beaucoup d'approvisionneurs, qui sont retournés, à cette nouvelle, pour ne pas exposer leurs marchandises à la taxe arbitraire de la multitude; la halle et les marchés sont dégarnis; les places publiques, où les marchands de fruits se tiennent ordinairement, étaient désertes; les marchands de pain se sont retirés de la place du palais Égalité. Cependant le pain n'a pas été pillé, les bouchers et les marchands de vin et autres ont été respectés; il semblait que la multitude n'en voulait qu'aux gens de campagne.

Dans ce désordre on ne parlait que d'obéissance aux lois. On soupirait après une proclamation, après l'exécution sévère des lois, on demandait que le mandat fût pris par les marchands, et ne fût pas dédaigné par eux, que le gouvernement les fît respecter, et, malgré ces réflexions, la multitude taxait à son gré, enlevait les marchandises, et les payait à 30 capitaux en assignats. Tous les bons citoyens blâment la cupidité des marchands, se taisent sur la conduite du peuple, et se contentent d'exprimer leur désir de voir le gouvernement remédier à ces désordres. Quelques-uns ne voient dans cet acte que le chagrin du peuple qui souffre, d'autres craignent que des malveillants ne l'aient pas excité, d'autres enfin disent que c'est le gouvernement qui favorise cette action du peuple pour réprimer la cupidité des gens de campagne. En général on craint que ce désordre n'éloigne de la capitale tous ceux qui l'approvisionnent. Le mandat perd encore, et il n'a été question dans aucun café ni groupe des nouveaux succès de nos armées.

Spectacles. Il y a eu passablement de monde, la tranquillité n'y a pas été troublée; les chants patriotiques n'ont pas été hués au théâtre de la rue Feydeau, mais accompagnés de rires continuels, qui semblaient s'adresser aux chanteurs réunis et à leur costume de ville.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

---

[1] C'est-à-dire, à $3^1/_3$ pour cent.

»*12 mess. an 4.* Esprit public. Hier, dans le courant de la soirée, l'ordre était rétabli; sur le soir les groupes se formaient, et ils étaient sur le champ dissipés par la cavalerie. On a recueilli cependant quelques conversations, où l'on disait que le gouvernement ne voulait pas réprimer les abus; qu'il ne voulait pas faire de proclamation pour accréditer les mandats, et les maintenir conformément aux lois, parce qu'il savait bien, qu'il y avait dans la circulation infiniment plus de promesses de mandats qu'il n'en avait été décrété; que les députés et les intrigants avaient avec les mandats accaparé tous les biens nationaux; que le papier n'a été inventé que pour mieux compléter la banqueroute, et favoriser l'agiotage.

Dans d'autres endroits on se plaignait du peu de zèle de la force armée, on l'accusait même d'avoir prêté plutôt sa force contre les marchands que contre la multitude. On témoignait des craintes de voir les halles et les marchés déserts, et les habitants de Paris privés de subsistances. Cependant les marchés sont approvisionnés; mais le marchand ne vend qu'en numéraire, ou en mandats de gré à gré; et chaque citoyen trouve à se pourvoir. Les marchands de pain avaient aussi été inquiétés et taxés. Quelques marchands de vin ont été assaillis par des ouvriers et des militaires, ils ont voulu payer en mandats valeur fixe, mais les marchands ont préféré ne rien recevoir, et ont été l'objet des insultes et des plaisanteries des militaires; la conduite des uns et des autres était blâmée par les spectateurs.

Aujourd'hui les halles et marchés sont dans un état tranquille, les marchands et les acheteurs s'arrangent de gré à gré, et, si quelqu'un se présente avec des intentions turbulentes, il est contenu par le public.

Les conversations n'ont pour objet que l'événement d'hier; le comité secret du conseil des 500 fait augurer que des mesures sévères vont être prises, pour empêcher de semblables scènes, et remonter la confiance publique. Le mandat, qui semblait éprouver du discrédit, est porté à un taux plus fort; quoique ce soit de peu de chose, l'espérance s'attache toujours un peu.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*13 mess. an 4.* Esprit public. Les marchés sont bien approvisionnés, l'ordre et la tranquillité y règnent, les marchés s'y

consomment de gré à gré en assignats ou en numéraire, il n'y a aucune violence ni querelle pour donner et recevoir la promesse de mandats au cours. Tous les esprits sont occupés de la résolution du conseil des 500. On paraît convaincu de l'impossibilité de donner au mandat sa valeur nominale. On ajoute cependant, qu'il conservât cette valeur, si le traitement des fonctionnaires publics et des salariés était fait seulement en mandats valeur nominale, et non pas en mandats au cours, comme il paraît certain que les membres du corps législatif, et d'autres fonctionnaires, sont payés; que le corps législatif pouvait donner l'exemple. On s'occupe aussi des événements qui se sont passés le onze dans les halles et marchés, on les désapprouve unanimement, on veut en jeter tout le blâme sur le gouvernement, mais l'on convient que les circonstances qui nous dominent sont si rapides qu'il se trouve entraîné lui-même, on se repose sur le corps législatif qui va s'occuper sérieusement du système mandataire, et l'on pense que, lorsque des règles fixes seront établies, rien ne s'opposera plus à l'exécution sévère des lois.

Ce qui donne une idée avantageuse de l'esprit du peuple, et ce qui paraît faire croire que le mouvement, qui a eu lieu, appartient tout entier à la malveillance et à un système désorganisateur, c'est la conduite des marchandes de la halle, qui, instruites que plusieurs d'entre elles avaient profité de ce mouvement pour acheter des bijoux chez les orfèvres, et ne les avaient pas payées leur valeur, les ont contraintes d'en faire la restitution.

Dans les groupes des promenades, qui étaient moins nombreux et plus paisibles, on ne s'entretenait que des dépenses de la république; on y démontrait la nécessité de restreindre toutes les dépenses, et l'on concluait que cette mesure économique rendrait le mandat plus rare, lui ajouterait sa valeur, que l'agiotage lui diminue pour favoriser l'acquisition à vil prix des biens nationaux. On s'y entretenait aussi de la paix, et de la prochaine extinction de l'agiotage, que le corps législatif fera disparaître par les mesures qu'il va concerter.

Il y a, en général, plus d'espérance que de découragement.

Surveillance. Les groupes et les esprits étaient très-échauffés hier soir; au bas du Pont-au-change, et sur la place de Grève, beaucoup d'ouvriers et de militaires murmuraient contre le gouvernement et différents députés qui accaparent les mandats pour acheter des biens nationaux dont ils sont soumissionnaires, et qui, dès l'instant que leurs acquisitions seraient totalement payées, feraient des mandats comme ils ont fait des assignats; on cite Merlin

de Thionville, qui, dit-on, vient d'acheter le Raincy et sa dépendance.[1]

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*14 mess. an 4.* Esprit public. La décision du conseil des 500 sur les mandats, portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur toute proposition tendante à fixer au mandat un cours au-dessous de sa valeur nominale, excite les plus violents murmures. Le corps législatif est traité avec les expressions les moins ménagées: „il entretient, dit-on, l'agiotage, il acquiert tous les biens nationaux, il se gorge de richesses, et s'embarrasse peu, si le malheureux meurt de faim ou de désespoir."

Les agioteurs rassemblés au palais Égalité et sur le perron déclament hautement contre le gouvernement; ils prétendent qu'il est le seul auteur du discrédit des mandats; ils ajoutent que les assignats étaient plus salutaires, et que, si on les eût laissés dans la circulation, en en diminuant seulement la masse, ils feraient le service au pair avec l'argent. Ils répandent, que ce sont les députés eux-mêmes qui alimentent l'agiotage, et qu'ils sont les seuls qui viennent acheter le numéraire. Le peuple les écoute et répète partout, que le corps législatif fait l'agiotage; que le directoire ne peut faire exécuter les lois contre l'agiotage, parce que les députés seraient trouvés les premiers coupables; que depuis longtemps on demande une proclamation, et qu'elle ne peut avoir lieu, parce que le directoire a les mains liées.

Voilà les propos recueillis dans les groupes du palais Égalité. Tous ces groupes sont peu nombreux et se séparent de bonne heure.

Dans les cafés, les victoires d'Italie sont le sujet des principales conversations; on donne des éloges aux généraux, et ceux de l'armée du Rhin, Moreau et Jourdan ne sont pas moins estimés que Buonaparte. On s'entretenait peu des mandats; l'arrêté du conseil des 500 n'a excité aucune réclamation. On y a même entendu dire que le conseil ne pouvait diminuer la valeur nominale des mandats, que c'eût été impolitique. On attend le rapport que doit faire la

[1] En effet, le 4 thermidor an 7, Merlin de Thionville fut accusé, dans le conseil des Cinq-cents lui-même, d'avoir „acquis une fortune considérable, tandis qu'il n'avait aucune propriété avant la révolution." Cependant, le château du Raincy ne fut pas acheté par lui, mais par le marquis Sanguin de Livry.

commission des finances,[1] et l'on pense que le gouvernement mettra autant d'ordre que de sévérité dans la perception des contributions foncières. On désire aussi que la rentrée de l'arriéré des sommes dues au gouvernement par les contribuables ait lieu rigoureusement; on regarde ces mesures comme devant accréditer les mandats, diminuer l'agiotage, considéré comme l'ennemi le plus dangereux des opérations du gouvernement.

Il y a toujours des individus qui sont prêts à donner de fausses nouvelles, qui prétendent que nous sommes battus sur le Rhin; ces sortes de gens s'éclipsent après avoir répandu ces nouvelles qui ne sont pas accueillies par la multitude qui s'occupe seulement du sort des mandats et de son existence.

Spectacles. Ils sont peu suivis, on n'y voit que des gens oisifs.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

Rapport sans date, probablement du 15 messidor an 4.[2]

»Les promenades sont brillantes, le luxe se montre, et la tristesse est au fond de tous les esprits. Voilà le tableau superficiel que présente Paris.

Voici les conversations et les opinions recueillies dans les groupes des promenades, des cafés et des places publiques.

Sur la place de Grève et aux portes des tribunes du Conseil des 500 on disait que, si le peuple faisait bien, il irait cerner le Palais royal, il tomberait à coup de bûches sur les agioteurs qui s'y trouveraient, pour les exterminer tous.

Dans les promenades publiques le Conseil des 500 était traité avec le plus violent mépris. On regarde ses membres comme intéressés à la dépréciation du mandat, pour se libérer des acquisitions de domaines n^aux^ par eux soumissionnés. On ajoutait, que ce n'était pas la peine de se tenir deux jours en comité secret, pour passer à l'ordre du jour sur la misère publique. On observait que, chaque fois qu'il y avait un comité secret pour

[1] Voir le rapport du 17 avec la note

[2] Ce qui se prouve par le rapport du 12 („comité secret etc."), celui du 13 („on se repose etc."), et le commencement du précédent daté du 14 („La décision etc.").

discuter les finances, il n'en résultait qu'une baisse de papier. Ces conversations et opinions étaient interrompues par des malédictions.

Dans les cafés on raisonnait différemment; on s'occupait de la situation intérieure, de celle de Paris. On ne concevait pas, comment la tranquillité régnait au milieu des plaintes entendues de toutes parts . . . „Pourquoi?“ disait-on. „C'est que le peuple proprement dit, la classe des ouvriers, ne travaille pas ou se fait payer en numéraire, que cette classe ne manque de rien, qu'elle remplit les cabarets, qu'elle n'a plus envie de se mettre en mouvement au premier signal, parce qu'elle est fatiguée. C'est que la classe souffrante, celle mitoyenne, composée d'individus peu turbulents, qui préfèrent le repos et le calme à tout, qui est effrayée de tous les mouvements révolutionnaires, ne sait que souffrir et se taire, et que le gouvernement sait bien lui-même qu'il n'en a rien à craindre, que les honnêtes gens crient, se plaignent, mais ne troublent jamais l'état; c'est dans l'intérieur des ménages qu'il faut les voir, ils pleurent et ils espèrent.“ On concluait de là que le gouvernement seul avait tort, et le corps législatif était couvert de blâme.

. . Le plus grand silence sur notre situation extérieure; les esprits sont abattus, les journaux restent sur les tables; on les lit peu, on les parcourt, on les rejette, et l'on réfléchit.

Spectacles. Il n'y avait pas absolument de monde, tout s'y est passé tranquillement; on a remarqué que, pendant le chant des hymnes patriotiques, les spectateurs se retiraient dans les corridors ou foyers, et que ceux qui restaient avaient l'air fort insouciant, fort ennuyeux . . . .

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*16 mess. an 4.* Esprit public. L'esprit public flotte toujours entre l'incertitude et la crainte. Les mandats, qui semblent réduits à la presque nullité, mais encore plus par les variations qu'ils éprouvent dans leur valeur, que par le refus des marchands et vendeurs de toute espèce, tiennent les esprits dans cet état de crainte et de morosité affligeante.

Le comité général des 500 tient les esprits en suspens. On semble désirer que le mandat ait un cours libre, tel que l'assignat l'avait; pour cela, il faudrait des coupures, et, si on conçoit bien le résultat des diverses conversations entendues et recueillies, il semble que les citoyens seraient satisfaits de pouvoir se procurer

tout ce qui leur serait nécessaire, sans être obligés d'aller vendre aux agioteurs leurs mandats pour avoir du numéraire, qui seul fait le service dans les marchés et dans les halles. On entend dire encore dans les groupes, que la confiance ne se commande pas, que l'opinion est très-prononcée sur les mandats, que les députés ont beau s'entendre pour en forcer le cours, qu'ils n'y parviendront pas plus qu'à forcer l'opinion sur leur compte. Dans tous les discours, on entrevoit plus d'humeur que de raisonnement.

On s'explique plus clairement dans d'autres rassemblements; on y soutient fortement que les représentants sont les seuls agioteurs, que les agioteurs et les députés s'enrichissent, quand tout le monde se ruine. Quelqu'un observe-t-il que les représentants sont payés en mandats, qu'il faut bien qu'ils les vendent pour vivre comme les autres citoyens, et que pour vendre ses mandats on n'est pas agioteur, car autrement tout Paris serait composé d'agioteurs : alors on répond avec humeur, et l'on finit par ne plus s'entendre.

Dans les cafés, on s'entretient avec plaisir sur les nouvelles des succès de nos armées, on en conçoit les plus grandes espérances; on voit arriver le terme de la guerre, et la paix pronostique un mieux-être qui doit amener l'ordre et l'économie dans toutes les parties de l'administration générale. On parle avec confiance du directoire qui, au milieu du désordre qui règne par le système incertain des finances, n'abandonne pas les rênes du gouvernement et ne perd pas de vue tous les moyens de consolider la constitution et de faire respecter le gouvernement français par toutes les puissances, qui s'y rallient en demandant la paix.

On parle aussi des mouvements qui ont eu lieu le 11 dans les marchés, et on les attribue à une foule de membres des tribunaux et comités révolutionnaires, et à des administrateurs qui sont encore à Paris, au mépris de la loi qui leur ordonne de se retirer dans leurs cantons respectifs. Cependant, on n'en cite aucun particulièrement, et il paraît que ce ne sont que des conjectures.

En général, l'ordre et la tranquillité n'ont pas été troublés, et il ne paraît pas, qu'il y ait de fermentation à craindre. Il ne s'est rien passé de contraire au bon ordre et aux lois dans les divers temples destinés à l'exercice du culte catholique.

Spectacles. Il ne s'y est rien passé d'extraordinaire, quoiqu'il y eût beaucoup de spectateurs.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*17 mess. an 4.* Esprit public. Les groupes étaient nombreux au jardin des Tuileries, on y attendait avec impatience le résultat du comité général. A peine fut-il connu que les conversations commencèrent partout.[1]

„C'est un nouvel aliment à l'agiotage, disait-on; les mandats vont prendre un peu de crédit pendant deux ou trois jours, et ils retomberont au plus bas. Les domaines nationaux ne resteront pas moins dans la main de ceux qui les ont acquis à vil prix, et le gage de la république et de ses opérations n'en sera pas moins perdu." Voilà les premiers cris qui se sont fait entendre.

Dans un autre groupe on faisait le calcul du prix du blé; il se vend sur les marchés 28 fr. en numéraire le poids de 250 [livres] par septier; en le mettant à 16 s. la livre en mandats, c'est 200 fr. en mandats par septier; c'est réduire le mandat de 100 fr. à 14 fr. valeur fixe, en admettant que tout sera subordonné à la valeur du grain.

Mais, ajoutait-on, le cultivateur et le fermier se sont fait connaître depuis le commencement de la révolution, et qui répondra, qu'ils ne vendront pas leur grain 30 et 40 sous en mandats la livre, ou même qu'ils ne voudront le vendre qu'en numéraire; ils auront toujours les moyens d'éluder les lois, à moins qu'on ne prenne des mesures sévères à leur égard.

Ces réflexions, ces calculs, cette crainte de l'avidité du cultivateur, se sont communiquées au palais Égalité; à peine la décision du comité général fut-elle connue, le mandat est monté à 8 fr. 5 et 10 s.; mais, soit perfidie, soit manœuvre, soit résultat des diverses opinions, il est retombé à l'instant à 7 fr.

Le soir dans les cafés on approuvait et l'on désapprouvait tour à tour la mesure prise par le conseil des Cinq-cents. On ne concevait rien à la hausse et à la baisse subite du mandat. Cependant on concevait de l'espérance. Un seul point semblait arrêter les conversants. C'est la mesure, dont on ne s'occupe pas, pour donner toute la facilité possible à la circulation du mandat, celle de faire des coupures, pour aider les petites acquisitions qui se répètent à chaque heure de la journée. Les conversations se sont terminées dans l'espérance, que de nouvelles lumières jailliraient du conseil des Anciens, et donneraient des lois positives sur la valeur déter-

---

[1] La résolution du 16 porta que chaque livre de froment due en mandats pour la contribution foncière et les fermages, serait, jusqu'au 1 fructidor prochain, payée par 16 sous en mandats. Une autre porta payement du troisième quart des domaines nationaux soumissionnés. Celle-ci fut approuvée par les Anciens le 19, la première le 21 messidor.

minée du mandat, pour assurer le sort de toutes les transactions commerciales et tranquilliser les citoyens.

On répand le bruit, et l'on se plaint, que la poste aux chevaux, les messageries, les cochers, refusent le papier et exigent du numéraire. On craint que cette conduite des entrepreneurs n'occasionne du trouble.

On appelle aussi l'attention du gouvernement sur un bruit qui se répand, qu'il rentre beaucoup d'émigrés sur le territoire français. On dit que le gouvernement est mal servi par les commissaires qu'il a dans tous les départements.

On parle beaucoup des victoires remportées, et l'on soupire après la paix; il se trouve toujours des individus qui élèvent des doutes sur la bonne contenance de nos armées.

Spectacles. Il y avait passablement de monde dans les spectacles, beaucoup de calme et de tranquillité; tout ce qui tend à mortifier les nouveaux enrichis est applaudi avec transport.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*18 mess. an 4.* Esprit public. On remarque beaucoup de patience et de résignation dans ceux qui se plaignent. Il paraît que la plupart des citoyens ait l'espérance de voir les promesses de mandats augmenter de valeur; hier elles se sont faites à 8 fr. et le bruit se répandait qu'avant peu elles seraient à douze francs. Cette augmentation, cet espoir ne contribuait pas peu à donner du courage et de la patience. Le citoyen paisible et malheureux souffre dans le silence, il prête l'oreille à toutes les conversations; si quelqu'un rappelle la confiance, fait entrevoir une prochaine et plus heureuse situation, la joie éclate dans ses yeux. Si, au contraire, un imprudent, ou peut-être pis encore, vient rembrunir le tableau de la misère commune, il se retire et dévore son chagrin.

Dans les groupes tumultueux, où la malignité s'exerce, où les propos les plus échauffés se tiennent, le corps législatif est livré au mépris. Le texte des conversations se puise dans les journaux les plus infects, c'est la morale la plus perverse, c'est là le cri de l'anarchie et du désordre. Vous n'entendez que ces discours: „La Convention a pillé nos finances depuis le 9 thermidor, le corps législatif prend les biens nationaux pour rien; que restera-t-il à faire à la législature qui le succédera?“ D'autres portent leurs souvenirs sur les époques sanglantes de la révolution, et rappellent que les assignats avaient un cours égal avec le numéraire, que le marchand

n'avait osé les refuser, qu'on ne manquait de rien, qu'enfin ce temps était le règne de la bonne foi et du bonheur. Ces réflexions sont applaudies; quels sont les auditeurs? Des ouvriers, des femmes qui paraissent être marchandes en détail sur les carreaux des marchés et des halles, des individus qui sont payés de leurs marchandises et de leurs travaux en numéraire, ou pour qui le mandat a une valeur réelle, puisqu'il ne passe dans leurs mains qu'au cours.

Ce n'est pas dans ces groupes, où il n'y a qu'un esprit de mutinerie et de sédition, mais sans moyens et sans audace, qu'il faut chercher l'esprit public. Le véritable esprit public se trouve dans ces rassemblements paisibles où l'on pose en principe, que ce sont ceux-là qui ont fait la révolution, ou qui prétendent l'avoir faite, qui veulent le renversement du gouvernement républicain; et que les plus fermes appuis de la république sont ceux qui ont toujours évité les mouvements révolutionnaires. Examinez-les de près, vous verrez dans ces individus fondateurs de la république des hommes turbulents qui craignent le retour de l'ordre; examinez les autres, vous n'y verrez que des citoyens qui se plaignent des obstacles qu'apportent toutes les factions et tous les intérêts particuliers à l'affermissement de la constitution.

Les uns blâment avec la douceur et la tranquillité du raisonnement, les autres déchirent avec fureur toutes les autorités. Ceux-ci veulent tout désorganiser; ceux-là veulent des opérations claires, simples et méthodiquement basées sur les principes de l'intérêt public et général.

Tel est le fond de l'esprit public, tel est celui que l'on remarque dans les discours, dans les opinions de la majorité, et non dans ces groupes que la force armée harcèle et dissipe sans cesse.

En général, on se plaint de toutes parts; mais la tranquillité règne et ne paraît pas devoir être troublée. On s'occupe peu des affaires extérieures, ni de celles de la conspiration. Tous les esprits sont portés sur notre système de finances, et les efforts du corps législatif et ceux de l'agiotage. On espère, on attend.

Spectacles. Tout ce qui tend à désoler les terroristes, les Jacobins, les anarchistes, est accueilli favorablement; il n'y a ni désordre ni indécence; quelques spectacles oublient les chants patriotiques, on ne réclame point contre cet oubli; lorsqu'on les chante, l'on sort et l'on est très-froid et très-indifférent.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Cousin.« [1]

[1] Ce même jour, 18 messidor, les trois membres du bureau central,

»*19 mess. an 4.* Esprit public. Les plaintes et les murmures sur la situation actuelle de nos finances sont suspendues par les nouvelles officielles de nos succès. Depuis quelques jours on paraissait insensible à toute espèce de nouvelles. Succès ou défaites, nouvelles vraies ou fausses, rien ne pouvait détruire l'espèce de stupeur et d'engourdissement qui enveloppait tous les esprits. Tout semble prendre une âme, et d'après les observations qui ont été faites, il n'y a pas même jusqu'au royaliste qui ne s'accoutume à voir nos triomphes par un bon côté, et qui n'approuve par intervalles quelques mesures du gouvernement.

Si ce n'est pas la joie, c'est au moins l'espérance qui a fait place à l'abattement. Toutes les réunions, cafés, groupes, sociétés particulières, offraient un tableau intéressant, et les avantages de la paix étaient démontrés comme si elle était proclamée. C'est alors, disait-on, qu'il sera facile à tous les esprits de se convaincre que la république française n'est pas une chimère, que la France était susceptible de s'appropier cette forme de gouvernement, et que le caractère de ses habitants peut non seulement s'y ployer, mais qu'il était fait pour être libre, indépendant et sans maître.

La nation Anglaise était vouée dans ses conversations à toutes les horreurs et à toute la misère que son gouvernement a, depuis quatre ans, soufflée dans la France; et cependant, on exprimait le désir de voir une paix générale.

Le spectacle hideux de l'agiotage, le concours prodigieux de ses suppôts, affaiblissaient les jouissances que l'on avait eues en parcourant les nouvelles de tant de succès. On cherchait les moyens que le gouvernement pourrait prendre pour adoucir le sort de tant de citoyens qui souffrent du discrédit du papier, on ne les trouvait que dans la fermeté qu'il saurait déployer, et l'on se rejetait sur la paix qui peut seule tracer aux gouvernants une ligne droite, de laquelle les dépenses multipliées de la guerre et des administrations, qu'elle nécessite, les forcent de s'écarter.

Les expressions sont plus mesurées, les blasphèmes et l'outrage ne couvrent plus le corps législatif; le calme, la tranquillité et la patience sont dans tous les groupes, et les déclamations violentes de quelques individus ne peuvent plus commander l'opinion publique.

Limodin, Cousin et Bréon, furent introduits à la barre du Conseil des Cinq-cents, pour avoir signé des mandats d'amener contre plusieurs représentants (V. les notes aux rapports des 19 et 22 prairial). Après avoir entendu Limodin, le Conseil déclara, sur la motion de Cambacérès, qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre les membres du bureau central. Voir le Moniteur du 22 messidor (10 juillet).

Spectacles. Le théâtre de la rue Feydeau était le seul qui fut rempli de spectateurs; l'hymne y a été chanté, et tout a été calme et tranquille. Les autres n'ont pas été troublés, et l'omission des chants patriotiques, dans quelques-uns, n'a donné lieu à aucune réclamation.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*20 mess. an 4.* Esprit public. L'esprit public est généralement bon, on ne remarque point de l'effervescence, point de frénésie et de vociférations. Les conversations sont réservées, froides et tranquilles. On dirait même, que chaque individu, en s'entretenant du discrédit des mandats, devient étranger à cette monnaie, et qu'elle n'est que celle du gouvernement, dont on calcule et les besoins et les inquiétudes.

Dans les cafés, on craint que tous les employés des diverses administrations ne donnent leur démission, vu l'impossibilité où ils se trouvent de pourvoir à leurs premiers besoins, par l'insuffisance de leurs appointements qui résulte du discrédit du papier. On craint que l'ignorance et l'improbité ne soient à l'affût, pour se présenter et occuper les places vacantes. On observe cependant que cette crainte est mal fondée, et l'on représente que, quelques professions que ces employés embrassent, ils se trouveront toujours avoir du papier. (Conversation du café Valois.)

On fait courir le bruit que les juges et les administrateurs ont donné leur démission; on va plus loin, on dit que les membres du directoire, indignés de voir la chose publique compromise, la fortune publique presque renversée, doivent sous peu donner leur démission; que, craignant le mauvais esprit des troupes campées aux environs de Paris, ils ont fait afficher un arrêté dans les camps par lequel ils invitent ceux qui sont disposés à quitter le service, à retourner dans leurs foyers. Ces bruits se répandent, affligent et jettent la terreur dans tous les esprits des bons citoyens. C'est au café Corraza que ces nouvelles se débitent et se recueillent.

Le mandat loin d'augmenter perd, et cependant l'espoir reste. On ne peut pas croire que le corps législatif soit insensible à la situation actuelle. On ne doute pas de l'activité du directoire; on dit partout, qu'il sollicite sans cesse des mesures, et qu'il ne déguise pas aux membres du conseil des 500 tous les rapports qui lui sont faits de tous les départements; que le corps législatif est

instruit que, si l'on ne remédie promptement aux désordres de l'agiotage, toutes les parties de l'administration générale vont rester dans une stagnation funeste. Les marchands publient que, quelques efforts [que fasse] le gouvernement, les mandats n'atteindront jamais 10 fr., et qu'avant de se fixer à ce taux, ils éprouveront beaucoup de variation On observe qu'il ne s'en vende qu'à fur et mesure pour parer aux premiers besoins, ce qui suppose que la confiance en eux n'est pas absolument perdue; car, autrement, les portefeuilles se videraient à la bourse et notamment au perron.

Au milieu de ce tableau de misère et d'inquiétude le libertinage le plus effronté et le plus scandaleux se montre au palais Égalité; les filles prostituées ne gardent plus de mesures, leurs propos, leurs actions font rougir la pudeur la moins farouche; c'est en plein jour, qu'on les voit se livrer à tous les excès de leur impudence. On attribue cette fâcheuse licence aux militaires qui ne quittent pas ce lieu de débauche, et qui communiquent leur audace à ces malheureuses, qui insultent le citoyen paisible qui ne répond pas à leurs provocations.

On dit que le général Moreau vient de remporter une victoire nouvelle. On parle d'une déroute et de 1500 prisonniers autrichiens, on attend la nouvelle officielle. Ces nouvelles suspendent les inquiétudes, en ranimant les espérances de la paix.

Spectacles. Dans quelques-uns les hymnes patriotiques ont été omis, sans réclamation de la part du public.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*21 mess. an 4.* Esprit public. On prétend dans le public, qu'il existe une compagnie de capitalistes qui veulent former une banque nationale, que pour réussir dans leur projet ils jouent contre le gouvernement à la baisse des mandats, que par ce moyen ils viendront à leurs fins et se feront donner le brevet exclusif d'une caisse, semblable à celle qui existait sous le titre de caisse d'escompte. On se rappelle que les billets de caisse d'escompte n'éprouvèrent jamais de perte, que cette caisse d'escompte fit face à tous ses engagements; et, sous ce rapport, on envisage l'établissement d'une banque confiée à des négociants ou capitalistes comme devant tarir les sources de l'agiotage. D'un autre côté on observe que les circonstances ne sont pas les mêmes, et que le sort des

finances ne peut être confié, sans risques, à une compagnie qui pourrait être la victime des spéculateurs, n'ayant pas les mêmes ressources que le gouvernement qui se trouve, malgré ses efforts, le jouet de la cupidité. Telles sont les réflexions que l'on faisait sur ce projet de banque désignée sous le nom de banque nationale.

On parle sans passion, sans parti, de la mise en arrestation du représentant Drouet;[1] on ne se permet que cette seule réflexion, c'est qu'il a trouvé plus de défenseurs dans le conseil des Anciens que dans celui des 500; on attendait tout le contraire dans les petits groupes épars sur les places publiques. „Ce conseil des Anciens est composé de royalistes, Drouet est une victime;“ on n'en dit pas davantage, et on se sépare.

Le public fait des plaisanteries sur les patrouilles qui rôdent au palais Égalité; on prétend qu'elles sont fréquentes quand le mandat paraît prendre un peu de crédit, et qu'elles disparaissent quand il perd, que les patrouilles sont plutôt les soutiens de l'agiotage que les appuis du gouvernement.

Les plaintes se grossissent sur les propriétaires de maisons qui veulent exiger du numéraire ou donner congé. On demande toujours l'exécution des lois sur les mandats.

En général, on ne témoigne pas beaucoup de confiance et de respect pour la cause des 500, on se tait sur le compte des Anciens, et on loue le directoire dont la conduite prouve qu'il ne protége aucun parti, qu'il ne connaît que la constitution, et l'on ajoute que, s'il avait de bonnes lois à faire exécuter, nous nous en sentirions bientôt.

Tel est le résultat exact des observations recueillies dans les groupes, cafés, et lieux publics.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

»*25 mess. an 4.* Esprit public. L'entretien général a roulé sur les mandats et les finances. On attendait avec impatience le résultat du comité général; rien ne transpire et l'état d'incertitude,

[1] Le 20 messidor, il fut mis en état d'accusation par le conseil des Anciens; mais, avant d'être traduit devant la haute cour convoquée à Vendôme, il s'échappa de sa prison, le 30 thermidor.

qui résulte de cette ignorance de ce qui s'est passé, ajoute à la mauvaise humeur du public.

Dans les groupes qui s'étaient formés au jardin des Tuileries, on a remarqué que la malveillance avait cherché à profiter de la circonstance, pour aigrir les esprits et les provoquer à la sédition. Voici les propos qui ont été proférés et entendus. „Cela ne peut pas durer; il faut en finir; autant vaut mourir de toute autre manière que de mourir de faim."

Dans un autre groupe, des individus murmurant contre les autorités ajoutaient: „Il n'y a rien de décidé, ils ont tant gaspillé, ils ne savent plus de quel bois faire flèche." Le fanatisme le plus bête vient encore renforcer ces exclamations et, se mêlant dans la foule, persuade aisément que le mauvais temps est l'effet de la colère de dieu.

Ces propos fermentant dans toutes les têtes, et les comparaisons du temps de Robespierre à celui-ci, du règne de la terreur à celui des honnêtes gens, et les autorités et les citations tirées du journal de l'Ami du peuple — voilà tout ce qui compose l'esprit de ces groupes.

Dans les cafés, on augurait bien de cette indécision du comité général, ou plutôt de sa lenteur dans l'examen de la question qui l'occupe. On l'examinait sous toutes les faces. Donnera-t-on un cours forcé aux promesses de mandats dans leur valeur nominale? N'auront-ils cours que d'après celui de la bourse? Qui déterminera le cours? Pourra-t-on assujettir le commerce et les marchands à suivre et à se conformer au cours déterminé par des lois? Faut-il des peines pour ramener la confiance et, surtout, la bonne foi? Telles étaient les questions que l'on se faisait, que l'on discutait, non sans continuer, comme on le fait depuis quelque temps, à verser le blâme sur le conseil des 500.

Cependant l'agiotage gagne toujours du terrain, la misère accroît les plaintes et les murmures des citoyens. Le jardin Égalité et la promenade des Champs-Elysées offrent le spectacle du plus hideux libertinage. Les soldats et les filles de débauches remplissent les cabarets et les lieux publics, et ce spectacle ajoute encore à l'irritation des esprits.

Spectacles. La plus grande tranquillité, la plus parfaite indifférence, point de conversations, ni sur les finances, ni sur le gouvernement; les affaires extérieures occupent peu, on se demande des nouvelles, et la seule réponse est „rien de neuf." On a chanté les hymnes patriotiques sur très peu de théâtres. Excepté celui des Arts, les grands théâtres n'en ont point chanté, et le public n'y fait pas d'attention. Les femmes murmurent de la nécessité qu'on

leur impose de porter la cocarde, et du refus de la garde de les laisser entrer, si elles n'en portent pas.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Limodin.«

»*27 mess. an 4.* Esprit public. Les esprits s'occupent toujours des mandats, des moyens de subvenir à leurs dépenses, de faire honneur à leurs engagements, et de se mettre à l'abri de la misère et de l'infortune. Le mandat ne paraît plus pouvoir se soutenir, ni même atteindre le huitième de sa valeur nominale, d'après l'évaluation du prix de la livre du blé; il perd même tous les jours, et cet état irrite la classe la plus nombreuse, la plus souffrante.

„Les législateurs ne savent plus où ils en sont", s'écrie-t-on, „après avoir fait des dépenses énormes; tout va finir par des promesses qui se réduiront à rien. Que ne laissait-on les assignats? Ils circulaient, et le nouveau papier est rejeté de toutes parts. Quel parti prendre?" Cependant, malgré cet état d'angoisse et d'inquiétude, on s'entretient partout des victoires et des succès de nos armées, on en parle même avec enthousiasme, on regarde cette campagne comme devant être la dernière, et la paix se présente avec tous ses avantages.

Dans les cafés, les paris se font que la paix sera proclamée avant l'hiver, que le gouvernement s'en occupe, et presse vigoureusement les puissances belligérantes, pour les amener à ce but si désiré. L'opinion publique se radoucit, et les individus suspendent un instant leurs inquiétudes pour sourire à l'espérance d'une plus heureuse situation.

La nouvelle, qui se répandait, de l'entrée des Français dans Francfort, le tableau que l'on faisait de la situation de nos ennemis, situation que l'on présentait plus affreuse que celle où nous étions sous les rapports du commerce et des finances, ne contribuaient pas peu à réconforter l'opinion et à l'attacher au gouvernement.

On s'entretenait aussi de la convocation prochaine des assemblées primaires pour la nomination des municipalités, on manifestait des craintes qu'elles n'engageassent quelques troubles; mais il paraît aussi, que les mesures les plus sages seront déployées pour empêcher non seulement le plus léger mouvement, mais même pour en faire sortir les choix les plus sages et les plus capables d'inspirer la confiance.

En général, et si l'on en excepte les finances et les mandats, l'esprit public se montre sous les formes les plus rassurantes; chacun, malgré ses inquiétudes, se pénètre de la nécessité de soutenir le gouvernement, et, dans les conversations qui ont été recueillies, il y a été remarqué plus d'humeur, de chagrin, que de malveillance.

Spectacles. Il y avait très peu de monde et par conséquent beaucoup de calme et de tranquillité. Le théâtre de la Cité, où l'on représentait l'Intérieur des comités révolutionnaires, était rempli de spectateurs; et cette pièce, très-applaudie, n'a fait naître ni querelle ni lutte d'opinions, tout s'y est passé avec décence, et l'ordre n'a point été interrompu.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

Nous y insérons encore un bulletin sans date, qui, comparé avec le rapport du 25, peut être assigné au 26, ou à l'un des trois derniers jours de messidor an 4.

»Si l'on examine de près l'esprit public, on reconnaît des Français qui sont amoureux de la gloire, dont l'enthousiasme, au récit des victoires et des nombreux et rapides succès des armées républicaines, atteste un attachement sincère et durable au gouvernement constitutionnel. Un étranger, spectateur de ces mouvements et de cette joie, ne concevrait pas le délire des conspirateurs et celui des puissances voisines, qui pensent détruire un gouvernement, une nation, dont les sentiments sont si vivement exprimés; il emporterait même l'idée, que rien n'est plus facile, rien n'est plus doux, que de gouverner un semblable peuple.

Mais, si l'on examine aussi l'esprit public sous les rapports de la situation des finances: les mêmes idées ne subsisteront plus. La misère représentée sous les formes les plus hideuses, le luxe sous les dehors les plus insolents, un papier discrédité par la cupidité, des lois méprisées, des agioteurs effrontés, des marchands qui repoussent le consommateur qui n'est porteur que de papiers, mille voix qui appellent la sévérité du gouvernement, le silence des autorités, la fortune publique et les fortunes privées livrées à l'insatiable avarice — alors il concevra, que les ennemis du bon ordre et de tout gouvernement peuvent facilement profiter des circonstances pour tout troubler et renverser; que les puissances ennemies se

consolent des défaites qu'elles éprouvent au dehors, par les succès qu'elles peuvent remporter au dedans; et que, pour maintenir la tranquillité intérieure, il est indispensable d'employer la sévérité, la rigueur même, contre les dépréciateurs de la monnaie.

Aussi entend-on dans quelques groupes ces mots: „Eh, qu'importe la victoire, et des succès, à celui qui ne peut vivre! Que le gouvernement fasse respecter les lois et punir les réfractaires à ces lois."

... On est étonné du langage effronté des agioteurs, qui sous la surveillance la plus active prétendent „défendre leur place; qu'on ne les en tirera qu'à coups de canon, mais qu'auparavant ils extermineront tous les mouchards." Cette lutte de ces misérables est scandaleuse, et l'étonnement du public ne peut se rendre.

.. Un orateur insolent, amateur de l'anarchie et du code de 1793, a été arrêté au café Procope, au grand contentement des spectateurs et auditeurs.

.. Le peuple est toujours dans une grande inquiétude sur les mesures que prendra le gouvernement, pour donner de la valeur aux mandats. Les marchands ne veulent plus vendre qu'en numéraire, et dans la plupart des départements on ne veut pas de mandats. Le public continue à vomir des imprécations contre le gouv. de ce qu'il ne fait rien pour réprimer la cupidité des agioteurs, et de ce qu'il ne taxe pas les denrées à un prix où la classe indigente puisse atteindre.

Commerce. Le prix du pain était de 50 à 70 francs la livre; on le vendait aussi en argent à raison de 3 sols .. A la halle aux farines, la vente ne se fait toujours qu'en argent, sur le pied de 3, 4 à 5 sols la livre.

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

III. Bulletin du 18 thermidor an 4 (5 août 1796).

(**N. 305**) »BUREAU CENTRAL.

Les nouvelles sur la paix, sur la situation des armées, sur la mort de l'empereur et l'assassinat du prétendant, sont reléguées dans quelques journaux; il n'en est plus question dans les conversations, dans les bals, les spectacles, chez Ruggieri; il n'est question

que de fêtes, de parties de plaisir, et de numéraire. Les affaires publiques, la situation et les embarras du gouv. n'occupaient personne. C'est dans ces endroits que l'on semble être en pleine paix et au sein de l'abondance; ce n'est pas là qu'il faut sonder l'esprit public; l'on n'y trouverait que celui de l'égoïsme et de la plus grande insouciance.

... Dans les conversations, dans les cafés, on n'entend que ces mots: „Toujours des victoires, et point de paix! Quand viendra-t-elle?"

Pour rapport
Les membres du bureau central.
Bréon.«

Voilà le dernier rapport de l'année 4. Il semble que les troubles de fructidor ont fait déplacer une grande partie des actes. Dans la nuit du 10 au 11 fructidor (du 27 au 28 août 1796), celle où Babœuf et ses complices devaient partir pour Vendôme, il y eut, dans divers quartiers de Paris, des mouvements qui n'eurent aucune suite. Dans la nuit du 23 au 24 fructidor (du 9 au 10 septembre) six à huit cents Patriotes ou Jacobins, conduits par des ex-conventionnels terroristes, se mirent à soulever l'armée du camp de Grenelle; le complot échoué, un grand nombre des conjurés, parmi eux Javogues, furent condamnés à mort et exécutés. V. l'Hist. parl. T. 37 p. 168 ss. Les dates indiquées par Thiers, hist. de la rév. fr. chap. 48 (le 12 et le 22 fructidor) sont fausses. Quant à l'histoire de la crise financière, on peut consulter l'un et l'autre de ces ouvrages.

Dès lors, il y a des lacunes considérables dans nos papiers. Aussi, les bulletins journaliers du bureau central disparaissent tout-à-fait. Au lieu d'eux nous trouvons des comptes décadaires, mensuaires et annuaires, rendus en partie par le bureau central, en partie par le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Seine, et par cette administration centrale elle-même.

DIXIÈME PARTIE.

LA SUITE ET LA CHUTE

DU GOUVERNEMENT DIRECTORIAL.

(SEPTEMBRE 1796 — NOVEMBRE 1799).

I. L'an cinq de la république.

L'an cinq est signalé par les approches et les effets de la grande crise de fructidor. Il y avait deux partis opposés dans le Corps législatif: les Conventionnels et les Clichiens.[1] Ceux-là, c'étaient les républicains révolutionnaires et hardis; ceux-ci, c'étaient les républicains modérés et antirévolutionnaires, auxquels se joignaient les royalistes de toutes les nuances, tant absolutistes que constitutionnels et démocrates. Conformément à cette division, le directoire et le ministère, les administrations et le public étaient de même divisés. La majorité du directoire, Barras, Laréveillère-Lepaux et Reubell, s'appuyait sur les Conventionnels; la minorité, Carnot et Barthélemy, sur les Clichiens.

Jusqu'aux élections de germinal (mai 1797), les Conventionnels avaient le dessus dans les deux conseils; mais, par suite de ces élections, les majorités Conventionnelles des Cinq-cents et des Anciens cédèrent à des majorités Clichiennes. Une lutte sourde et acharnée s'engagea, aussitôt, entre les deux partis. C'est alors que le triumvirat directorial, plus vigilant et plus actif que ses adversaires, se mit à préparer un coup d'état militaire, pour terrasser le parti Clichien. Bonaparte, vainqueur en Italie, après avoir fomenté la discorde par ses dénonciations de complots royalistes, encouragea le triumvirat par une adresse vigoureuse de son armée, et par l'envoi du général Augereau. Enfin,

[1] Ainsi nommés à cause de la réuniou de leurs chefs à Tivoli, près de la rue de Clichy.

le 18 fructidor (4 sept.), le coup d'état s'accomplit. Barras, Laréveillère et Reubell, dans le cabinet de ce dernier, dirigèrent les opérations, ensemble avec Talleyrand, Merlin et François de Neufchâteau, les ministres des affaires étrangères, de la justice, et de l'intérieur.[1] Augereau commanda les troupes, entrées nuitamment dans Paris, et exécuta avec ardeur tous les ordres qu'il reçut. La terreur fut victorieuse. Les deux conseils, mutilés et représentés surtout par les deux minorités, furent forcés de voter à la hâte les „lois de fructidor." Celles-ci, sous le titre d'une grande conspiration découverte, condamnèrent à la déportation: les directeurs Carnot et Barthélemy; 53 membres du Corps législatif; Cochon, l'exministre de la police,[2] et Dossonville, employé à la police;[3] le journaliste Suard et beaucoup d'autres. En même temps le directoire qui, quelques jours après, fut complété par Merlin et François, obtint une espèce de dictature, notamment sur la presse périodique et les clubs.

La situation où se trouvait, aux approches de la crise, l'administration de la police en général, et le bureau central en particulier, était sans doute pénible et ambiguë; la scission régnait partout, à chaque pas on risquait de se compromettre, à chaque mot on craignait de dire trop.

C'est en se ressouvenant de cette situation, et de toutes les particularités que nous venons d'énoncer, qu'il faut peser les rapports qui suivent.

---

[1] Benezech avait été remplacé à l'intérieur par François de Neufchâteau le 28 messidor an 5 (16 juillet 1797).

[2] Cochon de Lapparent avait été remplacé à la police, le 28 messidor an 5 (16 juillet 1797), par Lenoir-Laroche; mais celui-ci ayant donné sa démission peu de jours après, le 8 thermidor, le directoire nomma Sotin de la Coindière, son commissaire près le département de la Seine, ministre de la police (26 juillet 1797—12 février 1798).

[3] Voir le rapp. du 22 prairial an 4, note.

(N. 306) TABLEAU ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

»L'administration centrale du département de la Seine au ministre de l'Intérieur.

Compte rendu par les administrateurs du dép. de la Seine de leur gestion pendant l'an V, en exécution de l'art. 200 de la constitution.[1]

Première époque. Du 1er vendémiaire au 15 floréal an V [22 sept. 1796—4 mai 1797].[2]«

P. 11 s. »Le bureau central et le commandant temporaire nous ont secondés avec le plus grand zèle dans les mesures que nous avons prises pour la sûreté de cette grande commune . . . et malgré les sinistres récits débités par la malveillance, augmentés par la peur, il est vrai de dire que presque jamais, sous la police si vantée de l'ancien régime, il ne s'est passé un hiver où l'on ait vu à Paris moins de vols et d'assassinats.«

P. 53 s. Le compte-rendu rapporte que les écoles centrales ont été réouvertes avec beaucoup de succès; que l'on ne peut pas dire la même chose des écoles primaires; que la cause en est la concurrence des écoles particulières; que celles-ci, n'étant pas surveillées, »appellent par cela seul la confiance exclusive des personnes qui n'ont pas encore su apprécier les avantages des institutions républicaines;« et que, par la même raison, beaucoup de précepteurs des écoles primaires ont donné leur démission. Voilà pourquoi les administrateurs invitent les ministres de l'Intérieur et de la Police »d'appliquer aux écoles particulières les moyens de surveillance établis pour les écoles primaires. Nous jugions [poursuivent-ils] que, si ces établissements n'étaient sévèrement inspectés et surveillés, il existerait dans la république deux espèces d'écoles, deux sortes d'éducation; dans les écoles primaires nos enfants sont

[1] Carton 21 „Seine F1 C". Ce compte annuaire et celui qui forme notre n. 309 sont des pièces imprimées; néanmoins nous en donnons quelques extraits, dans la persuasion que les exemplaires de ces pièces, s'il y en a plusieurs, sont extrêmement rares.

[2] Les administrateurs de cette époque sont: Nicoleau, Faure, Joubert, Fournier, Arsandaux.

élevés dans les principes de la pure morale et du républicanisme; dans les écoles particulières ils sucent les préjugés de la superstition et de l'intolérance; ainsi, la diversité des opinions, le fanatisme, les haines se perpétueront de génération en génération.«

»Seconde époque. Du 15 floréal au 1er fructidor an V. [4 mai—18 août 1797][1] »et« du 1 fructidor au 18 du même mois [18 août—4 sept. 1797].[2]«

P. 8 ss. »Dans les cantons ruraux le nombre d'arpents de terre, leur évaluation et le produit des maisons, sont connus avec assez d'exactitude. En 1793 la répartition avait été mal faite; mais sur les réclamations nombreuses de toutes les communes lésées, on fit un travail contradictoire avec elles, par lequel les erreurs furent rectifiées. Le résultat de ce travail fut aussi heureux qu'il pouvait l'être; il égalisait la distribution de la contribution autant que possible, et c'est lui qui nous a servi de base pour la répartition de l'an V. Paris 12,600,000 fr. Belleville 82,500. Clichy 134,000. Colombes 79,000. Franciade 79,600. Nanterre 57,600. Pantin 112,800. Passy 97,300. Pierrefitte 126,500. Châtillon 101,600. Charenton 138,400. Choisy 104,600. Issy 89,400. Montreuil 56,700. Sceaux 76,300. Villejuif 84,700. Vincennes 73,700. Total 14,095,780 [p. 12].«

P. 14. »Police de Paris. Les conférences décadaires avec le bureau central ont été suivies. Tous les jours il nous était adressé par lui une espèce de la situation de Paris, ou le compte sommaire de ce qui s'était passé de plus remarquable. L'esprit public y avait un article particulier; mais ces feuilles n'offraient rien d'instructif sur aucun des points qui y étaient traités.[3]

Il serait à souhaiter qu'une loi précise fixât rigoureusement les fonctions et les devoirs du bureau central. Ce mot *Police* surtout devrait être défini, afin que, sous le vague de cette

---

[1] Les administrateurs de cette époque sont: Popelin, Boscheron, Fieffé, Trudon, Thion de la Chaume.

[2] Administrateurs: Boscheron, Fieffé, Thion de la Chaume, Démeunier, Pinon du Coudray.

[3] Il s'agit des rapports de cette seconde époque (mai—sept. 1797), signalée par les approches de la crise qui rendirent les fonctions du bureau

dénomination, l'autorité à qui le soin en est confié ne pût l'étendre à son gré.

En général, ne semble-t-il pas que la police attribuée aux bureaux centraux est toute morale et ne doit frapper que sur les individus? Si elle va plus loin, on ne sait plus où l'arrêter, et il n'y a plus de raison pour que, de pas en pas, elle ne finisse par prétendre que tout est de son ressort.

Si l'exercice de la police nécessite souvent le secret des mesures, et la dérobe à la surveillance dans la hiérarchie des pouvoirs, du moins, lorsqu'elle serait circonscrite dans de justes limites, comprimée par les autorités environnantes, elle ne trouverait point dans une extension indéfinie le moyen de parvenir enfin à une entière indépendance.

Ne serait-il pas enfin bien important que, comme les Administrations municipales dont il est une portion, le Bureau central n'eût point de caisse à sa disposition, et que tous les fonds fussent réunis dans celle du payeur du département?« [1]

---

central pénibles et dangereuses (V. notre introduction). D'ailleurs, il ne faut pas oublier que, dès l'établissement du ministère de la police, il y avait des rivalités bien naturelles entre le bureau central du canton de Paris, qui, dès lors, dépendait essentiellement du ministre de la police générale, et l'administration centrale du département de la Seine, qui dépendait du ministre de l'intérieur, et qui, néanmoins, avait à nommer les membres du bureau central et exerçait sur eux une autorité formelle. Le bureau central était aux yeux du ministre de la police une institution de la plus haute importance, surtout pour connaître l'esprit public, et pour parvenir à la découverte des complots; tandis qu'aux yeux de l'administration du département, il était un pouvoir gênant, et un sujet permanent de jalousies et de plaintes, ce qui se prouve aussi, d'une manière bien piquante, par ce qui suit immédiatement dans le compte ci-dessus. Ce qui est absolument sûr, c'est que les rapports du bureau central, pendant toute sa durée, formaient les bases et les éléments de presque tous les comptes, périodiques ou extraordinaires, qui ont été dressés, sur les mêmes objets, par les autorités supérieures, par les ministres, et par le directoire exécutif lui-même. Aussi, le jugement qu'en porte ci-après, dans notre n. 314, le commissaire du directoire exécutif, le célèbre Mathieu, est diamétralement opposé aux conséquences que l'on voudrait tirer de celui porté ci-dessus par les administrateurs du département.

[1] Nous y ajoutons une notice curieuse. Pendant l'an 5, les frais pour les bureaux des „commissaires de police" s'élevèrent à 243,000 livres. C'est à l'égard de ce fait qu'un commissaire de police, de la Section de Brutus, énonça l'opinion que l'on pourrait en épargner 171,000, et réduire les frais à 72,000 livres.

»Troisième époque. Du 21 fructidor an 5 au 1 vendémiaire an 6 [7—22 sept. 1797.][1]«

P. 2. »Notre premier soin a été d'appeler la reconnaissance de nos concitoyens sur les auteurs de la glorieuse journée du 18 fructidor. Toute la France a su les tentatives audacieuses de ces hommes qui, tenant leurs instructions du cabinet de Londres, osaient se dire magistrats du peuple et siéger parmi ses représentants. Mais les Parisiens en ont été les témoins immédiats; c'est donc eux surtout qui doivent bénir la fermeté du Directoire et du Corps législatif, et sentir le prix des grandes mesures qui ont été prises.

Nous pensons d'ailleurs que ces communications fraternelles avec les citoyens sont un des principaux devoirs des magistrats républicains, qu'elles entretiennent la confiance et vivifient l'esprit public; nous nous sommes promis de ne pas en négliger les occasions, et même de les faire naître. Les conspirateurs royaux s'efforçaient d'avilir le Français à ses propres yeux; ils redoutaient en lui cet orgueil républicain, qui enfante les plus rares vertus. Nous ne cesserons jamais de dire à nos concitoyens: L'Europe vous contemple avec admiration; sachez vous estimer autant qu'elle vous estime; soyez fiers d'être citoyens français, de ce titre glorieux qu'envient aujourd'hui tant de princes vaincus par vos armes . . .

Une loi avait ordonné le renouvellement du bureau central.[2] Nos prédécesseurs y avaient, à différentes reprises, nommé des citoyens, dont un seul (le cit. Cousin) avait été agréé par le Directoire.[3] Cet état d'incertitude nuisait à l'action de la police; nous nous sommes empressés de le faire cesser. Nous avons nommé le cit. Limodin, déjà membre du bureau central, et le cit. Lessore, juge de paix de la division des Plantes. Ces choix ont été confirmés par le Directoire exécutif.[4]

[1] Le temps de la crise, la journée du 18 fructidor et les deux jours suivants, formant un épisode, n'est pas compris dans les époques du compte.

[2] Une loi du 30 messidor an 5 porta que la durée des fonctions des membres des b. c. serait de 3 ans, et qu'il serait procédé chaque année au renouvellement de l'un d'eux; qu'ils pourraient être réélus une fois sans intervalle, mais que, quand ils auraient exercé 6 ans, ils ne pourraient être élus qu'après un intervalle de deux ans.

[3] Le 19 thermidor an 5, le Directoire avait confirmé la nomination de Cousin, déjà membre du bureau central, et rejeté celle de Mutel et de Doplane (Journal de Paris n. 322).

[4] Le 18 vendémiaire an 6. Cousin et Limodin étant déjà membres du bureau central dès l'année 4, il n'y eut donc qu'un seul changement, c'est

Quant aux Municipalités de Paris, le Directoire les avait recomposées, sur la présentation du bureau central.

Celle du canton de Charenton avait donné, avant le 18 fructidor, une protection ouverte aux prêtres fanatiques et aux agents de la contre-révolution. Nous avons prononcé contre elle une suspension, que le Directoire a sur-le-champ rendue définitive. Cet exemple a été utile.«

P. 15. »Instruction publique. Il est établi dans chacun des 12 arrond. de Paris et des seize cantons ruraux deux écoles primaires, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Elles ont toutes été ouvertes à Paris pendant l'an 5, à l'exception de celle des garçons du 7e arrond. Celles de Franciade, Charenton, Pantin et Châtillon n'ont point été mises en activité, les instituteurs successivement nommés ayant refusé ou donné leur démission après quelques jours d'exercice. Les instituteurs les plus favorisés on eu jusqu'à 50 élèves; beaucoup n'en ont eu que 16; plusieurs n'ont pu atteindre ce nombre. De sorte que les 56 écoles primaires dut département de la Seine n'ont reçu, dans le cours de l'an 5, que de 11 à 1200 élèves des deux sexes, tandis qu'à raison de la population on aurait dû compter sur plus de 20,000. Cette désertion affligeante vient de l'insouciance des parents; nous tâcherons de les éclairer sur leurs intérêts et sur leurs devoirs. Elle vient aussi de la préférence donnée par certaines personnes aux écoles particulières, uniquement parce que celles-ci sont moins surveillées; nous ne leur laisserons pas longtemps ce motif de préférence.

Les 2 écoles centrales établies à Paris pendant l'an 5, ont eu environ chacune 300 élèves.«

---

que Bréon fut remplacé par Lessore. Le texte ci-dessus est un nouveau témoignage des jalousies dont nous avons parlé; il fait entrevoir, d'un côté, l'aversion que le département avait pour les anciens membres du bureau central, et de l'autre, la confiance et la préférence que leur donnait, néanmoins, le directoire. Ce n'est que quelques mois après, que nous trouvons, à côté de Cousin et de Lessore, Letellier au lieu de Limodin. Voir p. e. le Monit. du 19 germinal an 6 (8 avril 1798).

(N. 307) »PARIS LE 11 FRUCTIDOR AN 5e DE LA RÉP. [28 AOÛT 1797].

Les administrateurs du département au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre.

Nous avons reçu votre Circulaire du 30 thermidor relative aux Comptes que les Administrations centrales ont dû publier, conformément à l'art. 200 de l'acte constitutionnel. Nos prédécesseurs ont fait *imprimer* le compte de leur gestion pendant l'an quatre et l'ont adressé au Directoire Exécutif. Nous faisons réunir les matériaux nécessaires à la reddition du Compte de l'an 5, et en nous occupant de ce travail nous aurons soin de nous conformer aux instructions contenues dans votre circulaire.«

(N. 308) INSTRUCTION PUBLIQUE. CIRCULAIRE.

Extrait.

»20 fructidor an 5 de la républ. française une et indivisible [6 sept. 1797].

Le ministre de l'Intérieur aux administrations centrales des départements.

De tous nos devoirs, citoyens, il n'en est aucun qui exige une sollicitude plus soutenue, plus réfléchie, aucun dont l'accomplissement puisse nous procurer des consolations plus douces et une gloire plus réelle, que la surveillance éclairée et la protection des écoles publiques. L'intérêt le plus cher de la société, le besoin des familles et des individus, la génération présente et la postérité appellent nos regards et notre attention sur les instituteurs, comme sur les élèves, afin de seconder les uns, d'encourager les autres, et d'honorer tous ceux qui se distinguent par leur zèle, par leurs efforts et leurs succès.«

Ensuite le ministre demande »un compte détaillé et un état précis de tout ce qui concerne les établissements d'instruction publique . . . Vous comprendrez [dit-il] dans cet état les écoles primaires, les écoles centrales, les musées et bibliothèques, et les pensionnats. . . . D'après ces détails, je dois moi-même tracer au directoire le tableau général du progrès des lumières, l'état des connaissances et des mœurs sociales.«

1° Écoles primaires. »Quelles précautions a-t-on prises, en général, pour le choix des instituteurs et des institutrices, relativement aux talents, à la moralité, et à leur attachement aux lois républicaines?

Si c'est le fanatisme dont les suggestions ont nui au succès des écoles, comment l'avez-vous combattu? et par quelles instructions avez-vous éclairé, surtout, les habitants de la campagne?

. . . . Les élèves ont-ils récité ou écrit la déclaration des droits et des devoirs, l'acte constitutionnel?

La constitution et les livres républicains sont-ils connus dans ces écoles? . . .

Je me propose de venir au secours des écoles primaires, par l'exécution d'un plan que je me suis formé; ce plan sera neuf et facile.

Je médite depuis longtemps ce plan vraiment élémentaire, qui doit faire un amusement, une sorte de jeu des premières études, si sèches et si rebutantes suivant la routine actuelle.«

2° écoles centrales . . . »Les professeurs, se sont-ils attachés à inspirer dans leurs leçons la haine de la royauté, l'amour de la patrie et les vertus républicaines?«

3° musées et bibliothèques. »Citoyens, répandons en France une noble émulation, pour éclairer l'esprit et pour former le cœur de tous les citoyens! La liberté veut la lumière; l'esclavage et le fanatisme ne sont fondés que sur l'erreur. Semons donc la raison et la réflexion; c'est le moyen de faire des républicains vertueux.

. . . Les presses des imprimeurs s'avilissent-elles à multiplier des journaux contre-révolutionnaires, ou les écrits des fanatiques? . . .

Salut et fraternité.

Le ministre de l'intérieur
François (de Neufchâteau).[1]«

[1] Immédiatement après, le 23 fructidor (9 sept. 1797), François de Neufchâteau fut proclamé membre du directoire, à la place de Carnot. Son successeur au ministère de l'intérieur fut Letourneux, nommé le 28 fructidor.

II. L'an six de la république.

(N. 309) TABLEAU ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.[1]

»Compte rendu par les administrateurs du dép. de la Seine: depuis le 1 vend. — 27 flor. an 6 [22 sept. 1797—16 mai 1798].

Police. L'administration n'a perdu de vue aucun moyen ni aucune circonstance de montrer, combien elle était pénétrée de ces vérités: ses conférences avec le bureau central, les municipalités et les officiers de la force armée, ont successivement contribué à rétablir le bon ordre dans plusieurs parties de service public, détruites ou menacées par l'influence des ennemis, qui, sans la mémorable journée du 18 fructidor eussent infailliblement renversé la république. Fidèlement attachée à la constitution de l'an III, au gouvernement et au bonheur de ses administrés, elle n'a cessé de prendre toutes les mesures qui lui étaient dictées par la prudence, pour assurer l'exécution des lois et des arrêtés du Directoire exécutif.

Cultes. L'administration ... s'est empressée de faire droit aux réclamations qui lui ont été adressées par les citoyens exerçant le culte théophilantropique,[2] qui demandaient, aux termes de la loi, à jouir, concurremment avec les catholiques, des édifices qui leur avaient été accordés .... Elle a réglé, conformément à la loi, les heures auxquelles les différents cultes auraient lieu; savoir: celui des catholiques, jusqu'à onze heures du matin; et celui des théophilantropes depuis cette heure jusqu'à trois du soir ... L'administration, informée que des ecclésiastiques autorisés à rester sur le territoire de la république, eu égard à leur âge et à leurs infirmités, avaient négligé de prêter le serment prescrit par la loi du 19 fructidor an V, a pris un arrêté, portant que les administrations municipales ... rendraient compte à l'admin. centrale des mesures qu'elles auraient prises pour faire prêter le serment par les ecclésiastiques dont il s'agit.

[1] Voir n. 306, note.

[2] On écrivait constamment *théophilantrope*, au lieu de *théophilanthrope*. Voir, sur la formation de cette secte, le Moniteur du 9 floréal an 5. Laréveillère-Lepeaux, directeur, en était l'auteur et le chef.

Spectacles. ... Elle a souvent recommandé aux entrepreneurs de ne représenter que des pièces capables d'entretenir l'esprit de liberté, et d'inspirer l'amour de la constitution et des lois qui en émanent.«

»Compte rendu par les administrateurs etc. depuis le 27 flor. an VI—1r vend. an VII [16 mai—22 sept. 1798].

Sûreté publique ... Fort peu de grands crimes; les vols et les accidents beaucoup plus rares qu'en l'an V .... Arrestation d'un grand nombre d'individus, ou prévenus d'émigration, ou prêtres insoumis, ou fuyards de la première réquisition, ou enfin dont les papiers n'étaient pas en règle. La surveillance de la Police eût encore eu de plus grands résultats, si la détresse où se trouvaient ses agents, par le non-payement de leurs salaires, eût permis d'activer davantage leur zèle et de juger plus sévèrement leurs efforts; à notre installation ils étaient arriérés de six mois; les modiques fonds mis à notre disposition, pour l'acquit des dépenses locales, n'ont pas même suffi à soutenir l'arriéré dans cet état, déjà trop affligeant; il s'est accru tous les jours. L'esprit public, en dépit des libellistes, est resté bon et porté à l'exécution des lois. Plusieurs journaux ont cherché à le corrompre; la loi renouvelée le 18 fructidor a réprimé leur audace. Presque toutes les associations publiques se sont dissoutes .... Nous avons fait tous nos efforts pour éloigner de ce département tous les agents corrupteurs de l'étranger ... Nous avons écarté des fonctions municipales, en usant du droit que nous donnait l'art. CXCIV de la Constitution, quelques citoyens qui, par une conduite peu morale, ou par des opinions politiques peu conformes à la constitution de l'an III, pouvaient égarer le peuple, perpétuer les préjugés de l'ancienne servitude, ou offrir à l'étranger des ferments de trouble.

Police des cultes. .. Les temples peu fréquentés, les prêtres surveillés, quelques-uns arrêtés pour avoir refusé ou rétracté les serments prescrits par les lois. Le culte théophilantropique a achevé de s'établir dans tous les temples de Paris. Dans les cantons ruraux la plupart des prêtres catholiques ont eu le bon esprit de transporter leurs solennités au décadi. Ils s'étaient même retirés de plusieurs communes avant la loi sur les fêtes décadaires.

Spectacles. .. Il ne suffit pas que la décence y règne, il faut encore que le patriotisme y préside. ... Nous avons renouvelé les défenses portées en l'arrêté du Directoire exécutif du

18 nivose an IV, de chanter des hymnes et des chansons qui ne feraient point partie des pièces annoncées. Nous avons recommandé aux entrepreneurs de faire jouer les airs chéris de la liberté et de la victoire, et fait supprimer le *combat du taureau*, jeu cruel, qui n'était propre qu'à émousser la sensibilité, mère de toutes les vertus républicaines.

Instruction publique. L'organisation des écoles centrales ne laisse rien à désirer relativement aux moyens d'instruction. . . . Nous nous sommes occupés des moyens d'organiser la quatrième et la cinquième écoles centrales . . .[1]

Les écoles primaires ont été plus fréquentées dans le dernier semestre de l'an VI, que dans le premier . . . Dans les premiers jours de l'an VI ces écoles étaient presque désertes; sur la fin de cette année elles ont été fréquentées par un assez grand nombre d'élèves . . Pour cimenter irrévocablement leurs succès, il conviendrait qu'elles fussent absolument gratuites, et que les instituteurs eussent un traitement fixe. . . .

Elle a fait surveiller sévèrement les instituteurs et les institutrices des écoles particulières . . . Trois instituteurs, autant d'institutrices, ont été destitués pour ne s'être point soumis aux lois, ainsi qu'aux arrêtés du Directoire exécutif, et pour avoir refusé de prêter le serment de haine à la royauté, à l'anarchie, et d'attachement à la république . . . . Cette sévérité étant essentielle pour le maintien du gouvernement, elle est bien résolue de la déployer contre tous ceux qui s'écarteront de leurs devoirs.«

(N. 310) FÊTES DÉCADAIRES.

»*Paris le 16 frimaire an 6 de la rép.* [*6 déc. 1797*].

Les administrateurs du département de la Seine

au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Nous avons reçu votre circulaire relative à la célébration des décadis, et nous nous sommes empressés d'en remplir les disposi-

[1] La »troisième école centrale« avait été ouverte »le 1 brumaire an VI«

tions en donnant notre approbation à un arrêté pris à ce sujet par le bureau central.[1] — Nous avons eu la satisfaction d'apprendre qu'il avait reçu son exécution, et que beaucoup de citoyens en avaient reconnu la sagesse en s'y soumettant avec zèle. Nous ne négligerons rien pour faire reconnaître et suivre le calendrier républicain dans toute l'étendue de notre département. Nous avons prescrit à tous les instituteurs de s'y conformer. Nous veillerons à ce que les fêtes républicaines et les décadis soient célébrés avec ordre et décence, et nous sommes persuadés que l'exemple et la surveillance des autorités constituées leur rendra toute la solennité qu'ils doivent avoir.«

(N. 311) COMPTES DÉCADAIRES.

»*Paris le 14 nivose an 6* [*3 janv. 1798*].

Département de la Seine.

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale.

Au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre.

Je compte satisfaire au premier instant à la demande que vous m'avez faite de comptes décadaires. Je crois cette mesure infiniment utile. Le rapide courant de nos affaires très-multipliées m'a seul empêché de prévenir votre désir. J'ai expédié des circulaires à tous mes collègues près les administrations municipales de Paris et les cantons ruraux. Je stimule leur zèle sur cet objet et j'en attends des résultats qui me mettront à portée de mettre sous vos yeux le tableau de la situation politique et morale du département de la Seine.

Mathieu.[2]«

---

[1] Le 5 frimaire. Il défendit d'exposer en vente aucunes marchandises, excepté les comestibles.

[2] Mathieu de Mirampal, membre de la Convention et du conseil des Cinq-cents, fut nommé commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Seine vers le commencement de fructidor an 5 (août 1797). V. le Monit. du 2 fruct. an 5.

(N. 312) »CIRCULAIRE.

Paris le 16 nivose an 6 [5 janvier 1798].

Département de la Seine.

Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale.

Au commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du —.[1]

Des comptes décadaires, citoyen collègue, me sont demandés par le ministre de la police générale et par le ministre de l'intérieur; c'est de vous que je dois attendre ou provoquer les éléments de ces comptes, nécessaires au gouvernement, et prescrits littéralement par arrêté du Directoire exécutif; utiles à l'action de son pouvoir, ils le sont aussi à l'action du vôtre.

Cette habitude de se rendre compte à soi-même et à un pouvoir supérieur, fortifie le ressort moral et politique, active les moyens et les rapports constitutionnels, exerce et propage la surveillance, rappelle au fonctionnaire son obligation, conduit à l'esprit de méthode, familiarise avec les ensembles dont la perfection prouve que l'on tient ou que l'on a tenu compte des détails, fait discerner les points défectueux ou arriérés, les omissions et leurs causes, et prépare tous les genres d'amélioration commandés par l'esprit de la loi.

L'utilité des comptes décadaires n'est sûrement point un problème pour vous, citoyen collègue, et malgré l'exactitude de votre correspondance habituelle vous ne pouvez manquer de sentir, combien il est intéressant dans l'exercice de vos fonctions et des miennes, que nous puissions faire une revue républicaine, un recensement philosophique et raisonné des divers actes des autorités que nous sommes appelés à surveiller, de tous les abus dont nous devons provoquer ou mûrir la destruction, de tous les délits dont nous devons assurer la répression, et enfin de toutes les mesures salutaires dont nous devons requérir l'exécution et procurer le maintien.

Ce serait recevoir la loi du hazard que de prendre les événements comme ils viennent, ce serait ne pas administrer que de ne pas prévoir. Ce n'est point au jour le jour que vos surveillantes

[1] V. le numéro qui précède.

fonctions doivent s'exercer. Votre action ne doit être ni partielle ni fortuite; vous devez donner à tout une impulsion simultanée et forte. Vous borner dans votre correspondance à quelques traits isolés naissants du cours des affaires, serait me mettre dans l'impuissance de satisfaire le gouvernement, lorsqu'il vous est si facile par vos lumières de m'aider à lui présenter un tribut complet d'utiles observations.

En reprenant avec vous le fil de cet important travail, je suis assuré que vous y comprendrez toutes les parties essentielles de l'administration; elles sont rappelées dans les circulaires du ministre de l'Intérieur.

Ces objets sont l'esprit public, l'instruction, les institutions républicaines, les fêtes décadaires, les spectacles envisagés comme moyen de former l'opinion, les souscriptions civiques, l'état du commerce et de l'industrie, la sûreté publique, l'activité de la garde nationale, les associations religieuses, les associations politiques, la police des cultes, les événements remarquables arrivés dans votre arrondissement, l'exécution des lois relatives aux déserteurs et aux jeunes gens de la première réquisition, les opérations confiées aux jurys d'équité pour la contribution mobiliaire et personnelle — chacun de ces objets, citoyen collègue, devra faire partie de votre tableau et s'y trouver esquissé ou développé suivant son degré d'importance. Une mention sommaire suffit pour les faits que votre correspondance de chaque jour m'aurait appris avec détail. Ce qui concerne l'esprit public, sera par vous traité avec une latitude convenable. Votre coup d'œil républicain ne peut manquer de franchir les limites de votre arrondissement; c'est Paris que vous avez à peindre; c'est la physionomie mobile de l'opinion qu'il faut saisir; ce sont des traits qu'il faut rapprocher, des bruits qu'il faut vérifier; ce sont ces impalpables éléments dont il est indispensable de connaître les directions et les courants. Ce n'est point là le vaisseau de l'état, mais ce sont les vents qu'il faut maîtriser le plus possible, et dont il faut tirer le parti le plus avantageux pour le maintien de la liberté.

Le gouvernement, citoyen collègue, veut connaître la situation politique du département de la Seine. Le développement de votre zèle doit lui-même faire partie de ce tableau; me dire ce que votre administration municipale aura fait d'utile, ce sera me dire ce que vous avez requis ou appuyé. Responsables et du bien qui ne se ferait pas, et du mal qui se ferait, nous devons sans cesse examiner, si la marche des autorités, près desquelles nous sommes établis, est en tout point conforme aux lois, aux arrêtés du Directoire exécutif, aux circulaires ministérielles, et aux arrêtés de l'administra-

tion centrale. Améliorer dans la sphère de nos attributions toutes les parties du service public que nous surveillons, doit être notre but constant et déterminé. Nos moyens sont dans la constitution, dans les lois et dans le patriotisme.

Placé près de l'autorité municipale qui, par ses relations paternelles, a des points de contact multipliés et immédiats avec la masse des citoyens, vous trouverez dans votre zèle ardent et éclairé, dans celui des administrateurs, les moyens de rattacher à la cause sacrée de la liberté la classe trop nombreuse des êtres indifférents ou prévenus. C'est rendre des hommes à la patrie, que de les rendre au patriotisme; ils ne résisteront pas à votre voix, citoyen collègue, lorsque vous leur ferez entendre le langage des principes et des sentiments républicains, lorsque l'administration municipale saisira les plus favorables circonstances pour leur faire sentir, qu'il ne leur est plus permis de rester étrangers à une révolution qui a fait la loi à toute l'Europe; que ce n'est plus au passé qu'il faut appartenir par des préjugés ou par des regrets, mais bien au présent qui offre tant de gloire, mais bien à l'avenir qui dans une perspective rapprochée nous présente le bonheur avec la paix générale.

Dans le compte que je transmettrai, citoyen collègue, aux autorités supérieures, c'est avec une satisfaction particulière, également fraternelle et civique, que je ferai mention de vos efforts, et des victoires honorables que vous aurez remportées sur les abus et les préjugés, sur la superstition et le royalisme.

Salut et fraternité

signé

Mathieu.«

(N. 313) INSTRUCTION PUBLIQUE.

»*Paris le 17 ventôse an 6 de la rép. fr. une et indivisible* [*7 mars 1798*].

Le ministre de l'Intérieur aux administrations centrales des départements, et Commissaires du Directoire exécutif établis auprès d'elles.

. . . [Ce qui est nécessaire, c'est] une marche régulière et uniforme, et de ne rien laisser à l'arbitraire dans un objet aussi important. Tel est le principal motif qui a dicté à la sagesse du directoire exécutif l'arrêté du 17 pluviose, concernant la surveillance des écoles particulières, maisons d'éducation et pensionnats . . .

Maintenant, citoyens, la marche que vous avez à suivre vous est tracée par l'arrêté du directoire, et rien ne doit plus s'opposer aux grands avantages qui doivent résulter de son exécution. Aurais-je besoin de vous exposer ici toute l'importance et la nécessité du zèle que vous devez apporter à remplir exactement tout ce qu'il vous prescrit? Ce n'est que par ce zèle en effet, et par une constante surveillance, que vous pouvez arracher l'instruction républicaine à cette espèce de nullité dans laquelle les ennemis des lois et du gouvernement se sont efforcés de la plonger jusqu'ici, et porter enfin le dernier coup à ces institutions monstrueuses, où le royalisme et la superstition s'agitent encore contre le génie de la liberté et de la philosophie. Si l'état des écoles centrales, dans un assez grand nombre de départements est aussi consolant qu'on pouvait l'espérer des circonstances, dans lesquelles ces établissements ont été formés, combien le spectacle que présente le tableau des écoles primaires ne doit-il pas affliger l'âme de tous les vrais républicains? En butte à la malveillance et à la calomnie, dénuées des premiers secours qui pouvaient les soutenir et les alimenter, attaquées même ouvertement et ridiculisées par ceux qui en devaient être les premiers défenseurs, elles semblaient avoir précédé la chute que méditaient contre toutes les institutions républicaines et contre la république elle-même ces hommes servilement ambitieux dont l'immortelle journée de fructidor a déjoué les complots. Les écoles primaires enfin n'existaient pas encore, que déjà elles avaient cessé d'être. Ainsi réduits à l'état le plus déplorable, sans considération au dehors, sans élèves pour la plupart, autres que ceux que leur indigence mettait dans l'impossibilité de payer la contribution fixée, les instituteurs primaires voyaient leur zèle entièrement paralysé; et ce n'eût été qu'en se prêtant, par une lâche complaisance, aux plus honteux préjugés, et en devenant parjures à leur serment, qu'ils auraient pu obtenir quelques succès. Et cependant, à côté d'eux s'élevaient et s'élèvent encore avec audace une foule d'écoles privées, de maisons d'éducation particulières et de pensionnats où l'on professe impunément les maximes les plus opposées à la constitution et au gouvernement, et dont la coupable prospérité semble croître en raison de la perversité des principes qu'y reçoit la jeunesse. C'est donc sur ces repaires du fanatisme royal et superstitieux, où des spéculateurs avides étouffent par un vil et sordide intérêt les germes précieux des vertus républicaines, et dérobent à la patrie dans la génération naissante ses plus chères espérances, que le directoire exécutif appelle toute votre vigilance et toute votre activité. Ce ne sont point des mesures inquisitoriales qui vous sont commandées; c'est cette sévérité paternelle qui veille

avec une calme inquiétude sur une tendre famille, pour écarter loin d'elle le souffle empoisonné de tous les genres de corruption. Vertus, patrie, liberté, amour des lois et de la république: voilà les noms augustes et sacrés que vous avez à défendre, à faire chérir et respecter. ... Hélas! ils ignorent, ces jeunes enfants, qu'un fatal aveuglement les immole dès leur aurore à des passions étrangères; ils ignorent tous les maux auxquels on les dévoue. Ils sont nés pour être libres, et des mains perfides les façonnent à l'esclavage; ils sont destinés à jouir de tous les droits que leur assure la constitution, et on s'efforce de les plier au joug de la tyrannie; l'égalité doit être leur partage, et on leur apprend à connaître, un jour, à servir un autre maître que la loi. Soyez donc les tuteurs, les pères de ces êtres intéressants, dont un affreux calcul s'empare pour en faire ses victimes ... Tournez souvent leurs regards vers ces jeunes héros qui, par des prodiges inouis de valeur, n'ont conquis tant de nations que pour les rendre libres; que leur exemple les enflamme, qu'ils brûlent de les imiter, et qu'ils versent des larmes de regret de n'avoir pas partagé leurs triomphes ...

Salut et fraternité.

Letourneux.[1]«

(N. 314) TABLEAU DE PARIS PAR MATHIEU.[2]

»*Paris le 22 ventose an 6 de la république française* [*12 mars 1798*].

Département de la Seine.

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale au Ministre de l'Intérieur.[3]

Citoyen Ministre!

Pour satisfaire au désir, justement impatient, de votre lettre en date du 21 fructidor, je vous adresse un aperçu de la situation politique et morale du département de la Seine. Depuis longtemps, en vertu de vos précédentes lettres, un travail détaillé avait été fait

[1] Voir le Moniteur du 4 germinal an 6 (24 mars 1798).
[2] V. les numéros 311 et 312.
[3] Carton 4 des actes du dép. de la Seine.

sur cet objet dans mon bureau; ne l'ayant pas trouvé satisfaisant, j'y substitue une esquisse rapide, où la fidélité du trait vous fera du moins connaître notre attitude actuelle, et ce qu'il y a de plus remarquable dans l'état de l'opinion.

Pour avoir ces résultats, j'ai interrogé tous les commissaires du directoire exécutif. Tous ont répondu, hors un seul, celui près le bureau central.[1] Je ne lui en fais point de reproches, il a été malade, son secrétaire l'a été pareillement; aujourd'hui ce commissaire recommence à donner plus d'activité à sa correspondance, et me fait espérer que ses comptes décadaires n'y seront point oubliés.

Il ne peut point échapper au ministre qu'il n'en est pas du bureau central, comme de l'une des municipalités de Paris. Le bureau central est le véritable point d'observation pour cette grande commune, là seulement on peut la connaître, là seulement on peut savoir tout ce qui se passe. Les rapports de la surveillance, contrôlés les uns d'après les autres, apprennent à l'administrateur attentif, quelle est la véritable situation des esprits; là seulement peuvent se recueillir les traditions, les souvenirs, les données de l'expérience; un événement y est commenté par un autre, des bruits publics rapprochés décèlent un plan; là, en un mot, paraît et se dessine le Paris réel; partout ailleurs, ce n'est que Paris apparent, ce ne sont que des surfaces, ce ne sont que des traits épars. C'était donc du bureau central que je devais attendre la majeure partie de mon travail. Le délai que j'ai éprouvé est tout à la fois la cause et l'excuse du mien. J'ai trop appris quelle différence existe entre ce que l'on me communique et ce que l'on devait me communiquer.[2]

Je vais successivement, citoyen Ministre, d'après les indications qui me sont fournies par le zèle des commissaires près les administrations municipales, examiner les principaux aspects, sous lesquels peut se considérer notre situation administrative, politique et morale.

Esprit public. On peut dire qu'en général, il régnerait une disposition favorable pour seconder les vues du gouvernement républicain, si elles étaient bien généralement connues. La malveillance se plaît à les défigurer, les royalistes craignent ou affectent

---

[1] Baudin, remplacé dès le mois d'avril par Picquenard, homme de lettres. V. le Moniteur du 15 germinal.

[2] Ces derniers passages prouvent encore les mésintelligences qui régnaient entre le bureau central et l'administration départementale.

de craindre qu'il ne leur rende la terreur; les hommes exagérés en révolution craignent, ou affectent de craindre, qu'il ne ramène le temps des réactions royales et sanglantes; l'opinion publique, cependant, paraît avoir pris plus d'unité, depuis que le directoire a consacré d'une manière solennelle les principes qu'il professe, dans les deux proclamations, pleines de sagesse, qu'il a publiées. Ces deux actes ont rassuré beaucoup de citoyens, ont tranquillisé beaucoup de pères de famille; ils ont redonné de l'avenir et de l'espérance aux esprits alarmés; et les affaires commercielles, suspendues par quelque appréhension, ont paru reprendre quelque cours et quelque mouvement; n'appréhendant plus le gouvernement, les mêmes personnes n'ont plus conservé d'inquiétude que sur le degré de fidélité ou d'attention civique, avec lequel seront suivis les conseils paternels du directoire exécutif. Les observateurs attentifs ont cru voir que, dans ces derniers temps, l'esprit public était favorisé; mais ils y ont regretté, qu'il ne fut pas plus ou moins dirigé; de là quelques écarts que le gouvernement a cru devoir réprimer par les mesures que lui fournissait la loi du 19 fructidor. Le nombre des républicains n'étant pas à beaucoup près aussi considérable qu'on pourrait le désirer, il est fâcheux qu'ils aient encore dans ces derniers temps paru se diviser en deux partis; peut-être n'eût-il pas été impossible de prévenir cette division, principe d'affaiblissement pour les patriotes, et objet d'une joie secrète et d'une espérance coupable pour les ennemis de la révolution. Paris veut de la tranquillité, il est actuellement plus facile d'en obtenir de la soumission que de l'enthousiasme; pour lui le temps de l'exaltation n'est plus; mais s'il jouissait d'un long repos, s'il en avait la perspective, si l'horizon n'était pas pour lui offusqué de nuages formés par la malveillance, les idées et les affections reprendraient de la latitude.

Des sentiments communs se formeraient, l'avenir mieux assuré donnerait plus de valeur au présent, et l'enthousiasme pourrait renaître encore. Il atteindrait alors la masse des citoyens, qui se tient tranquille et retranchée dans une sorte d'indifférence beaucoup trop éloignée de l'esprit républicain.

A l'approche des élections, l'esprit public est un élément que l'on peut se reprocher de n'avoir pas plus cultivé. Les moyens de l'administration centrale sont, à cet égard, infiniment limités, au milieu d'une cité immense modifiés sans cesse et, par conséquent, gouvernés par une multitude de causes également puissantes et actives. Cette administration a néanmoins employé tous les moyens qui étaient en elle, tels que composition républicaine des listes de jurés, soit de jugement, soit d'accusation; réforme dans la gendar-

merie; réforme dans ses employés externes et experts estimateurs; réforme dans ses bureaux, de tout ce qui était noté d'incivisme; traduction devant les tribunaux, de tout ce qui a offert des traces de délits, ou de crime; invitation pressante, tant au bureau central qu'à toutes les administrations municipales du département de la Seine, d'opérer une semblable réforme dans leurs bureaux; circulaires énergiques, proclamations républicaines, dispositions actives pour donner à la fête de la souveraineté du peuple l'éclat dont elle est susceptible dans cette commune et dans les cantons ruraux. Rien n'a été négligé par le département, pour tendre et activer les ressorts de l'opinion.

J'ai adressé au ministre de la police[1] tout ce qui m'est parvenu d'indices importants, en matière de royalisme. J'ai provoqué une attention particulière sur les manœuvres liberticides du fanatisme. J'ai invité tous les commissaires du directoire exécutif près les administrations municipales, de me faire connaître tout ce qu'ils pourraient découvrir des ruses multipliées qu'employent les prêtres réfractaires pour renverser la république, qu'ils abhorrent. La mesure de déportation, prononcée à l'égard de plusieurs de ces ministres du mensonge, a rendu les autres sinon meilleurs citoyens, du moins plus réservés. La faculté accordée au directoire exécutif pour la déportation des prêtres perturbateurs, est un gage infaillible du maintien de la tranquillité publique; une surveillance habilement dirigée pourrait découvrir les centres ou rendez-vous communs du fanatisme et du royalisme. Il est dans la nature des choses et des hommes, que ceux qui sont violemment blessés par le régime nouveau cherchent et combinent entre eux les moyens de le détruire. Il est par conséquent dans les devoirs d'une police républicaine de découvrir ces rendez-vous communs, d'en constater les directions, et d'en punir les acteurs avec toute la rigueur des lois. Il y a eu jusqu'à ce moment plus de zèle que de combinaisons dans les recherches, plus d'actes partiels que d'ensemble dans les mesures qui ont été prises.

L'on a été étonné de la déclaration faite au conseil des 500, que les souscriptions civiques offertes contre l'Angleterre ne formaient qu'une somme de 80,000 fr. On n'a point dit, et l'on devait dire, que plusieurs de ces dons restaient encore entre les mains des autorités constituées; que les administrations municipales ont été longtemps contrariées dans l'essor qu'elles auraient voulu donner au mouvement des offrandes civiques, lequel eût été peut-être

---

[1] Dondeau, dès le 25 pluviose (13 février 1798). Sotin avait été nommé ambassadeur.

favorable à l'emprunt, loin de lui être nuisible. L'enthousiasme produit l'enthousiasme, et la multitude des dons eût peut-être occasionné la multitude des prêts; au lieu de cela, on a calculé, tout s'est refroidi, et l'emprunt lui-même tombe en langueur, faute d'aliments.

Il ne faudrait pourtant pas encore désespérer de l'emprunt; il existe sans doute beaucoup de sommes qui y sont consacrées; il serait possible de donner une nouvelle impulsion à cette mesure salutaire; ce serait d'en charger spécialement les commissaires du directoire exécutif, soit près les administrations centrales, soit près les administrations municipales; ils entretiennent le mouvement des contributions légales comme agents généraux ou particuliers de l'impôt; ils pourraient également ranimer le zèle pour les contributions civiques, et enrichir par leurs efforts l'autel de la patrie. Un objet de cette nature veut être dirigé avec une grande activité, peut-être devrait-il l'être avec une sorte d'organisation, par des citoyens pris en dehors des autorités; à défaut du 1er moyen ce 2e pourrait être employé.

Les autorités supérieures devraient se faire une loi de ne rien accorder aux hommes connus pour fortunés, qu'ils ne justifient avoir contribué suivant leurs moyens au succès de l'emprunt national; ce serait là un motif légitime de faveur et de prédilection; le même mouvement se propagerait alors dans toute la république.

La faiblesse du produit obtenu, jusqu'à ce moment, de l'emprunt est devenue fâcheuse, par la publicité qu'elle a obtenue, et par les maux qu'elle laisse apercevoir. Les besoins de nos frères détenus et souffrants en Angleterre sont surtout ce qui appelle et fixe la sensibilité; chacun s'évertue à trouver les taxes qui pourraient y subvenir, on a parlé d'une taxe sur les glaces des appartements, d'une taxe sur les portes-cochères; ces idées sont susceptibles de succès, la dernière surtout, dégagée de toute entrave, de toute vexation inquisitoriale, donnerait en peu de temps la somme désirée. On peut croire que le gouvernement s'associe dans cette recherche à la pensée du législateur.

Au milieu de ces inquiétudes et de ces besoins, des bruits de paix ont circulé, on ignore s'ils sont fondés; si, comme on le croit, ils ne le sont pas, le gouvernement devrait les démentir, ou faire démentir; car il serait dépopularisé d'autant par la faveur que produit une opinion qui ne serait pas la sienne; il est dans ses principes de marcher avec la nation, et il ne doit pas laisser la nation se tromper en matière grave, lorsqu'il a besoin de maintenir l'esprit public à la hauteur du courage et des sacrifices encore nécessaires pour l'achèvement de cette guerre. Les personnes qui font des

rapprochements ont bien trouvé la véritable opinion du directoire dans le discours énergique du directeur Merlin. Mais ces rapprochements, tout le monde ne les fait pas; on n'a que l'idée du moment, sans le souvenir de celui qui a précédé, ni prévoyance de celui qui suivra.

Avant qu'il fût question d'offrir des dons contre l'Angleterre, une première impulsion avait été donnée pour la réparation des routes; l'administration centrale avait en ce point, comme elle l'a fait dans l'autre, donné la leçon de l'exemple en souscrivant pour une somme relative; ces divers objets se sont nuis réciproquement; il semblait que tous les chemins étaient assez bons pour conduire en Angleterre. Il a fallu des efforts soutenus de la part de l'administration centrale, pour imprimer le mouvement désiré par la proclamation et l'arrêté du directoire exécutif en date du —. Il était assez difficile d'unir la population de Paris à un travail de ce genre, et de faire sortir de cette grande commune l'utilité d'un grand exemple pour concourir d'autant à l'accomplissement des vœux du directoire; c'est néanmoins ce que tentera d'effectuer l'administration centrale le 25 de ce mois; les ingénieurs et entrepreneurs paraissent porter du zèle dans cette réunion civique; on compte également sur celui de tous les citoyens attachés à la prospérité de leur pays; au même jour douze colonnes de travailleurs iront par douze sorties différentes coopérer à la réparation de 7 routes; précédées des officiers municipaux en écharpes, accompagnées des défenseurs de la patrie, au bruit des tambours et des trompettes, elles signaleront leur empressement à remplir les vues du gouvernement.[1] Si ce résultat n'a point été plutôt obtenu, ce n'est point faute de l'avoir souvent requis; il faut en attribuer le délai à la multiplicité des travaux de l'administration.

Il est encore quelques objets qui sont restés en retard, mais pour d'autres causes. Ainsi les travaux préparatoires des élections auraient plus rapidement marché, si les commissions du corps législatif avaient elles-mêmes provoqué avec plus de célérité les solutions demandées. La lettre du ministre de l'intérieur en date du 26 pluviose, adressée au commissaire du directoire exécutif, a été par lui communiquée à l'administration centrale, qui en a recueilli avec toute l'attention du civisme les vues pleines de sagesse qui y sont énoncées; il tardait à l'administration et au commissaire, que le conseil des Anciens s'expliquât sur plusieurs questions d'un inté-

---

[1] En effet, le 25 ventose les 12 municipalités, ayant à leur tête l'administration centrale, sortirent de Paris pour aller travailler à la réparation de la grand' route d'Orléans.

rêt majeur, sur lesquelles le défaut de réponse paralyse les dispositions préparatoires des assemblées. Ainsi l'on ne peut se dissimuler que l'activité des corps administratifs est plus ou moins décomposée par l'incertitude; dans le moment présent, ils prévoient ou appréhendent un renouvellement total; le courage du devoir faiblit devant un avenir aussi prochain, qui peut absorber toutes directions présentes, et compromettre même tous les résultats du 18 fructidor; il serait bien utile, pour ne pas dire nécessaire, que les administrations, soit centrales, soit municipales, recomposées par le directoire, ne fussent aux prochaines élections renouvelées que partiellement; toutes les analogies conduisent à cette mesure, et le texte constitutionnel, et l'esprit de la loi du 19 fructidor, et les conseils d'une sage politique, qui repoussent tout brusque changement, et réprouvent les saccades importunes et malfaisantes pour le corps politique; ce serait donner un effet et une suite aux élections annuelles de l'an 5, que de n'avoir appelé que pour six mois les successeurs des administrateurs justement destitués. Si nous ne voulons pas engager de nouvelles luttes, diminuons la chance de succès et le moyen d'espoir pour nos ennemis; on croit instant que le ministre de l'intérieur et le ministre de la police placent ces considérations sous les yeux du directoire.[1]

L'esprit public ne saurait avoir une direction bien ferme, lorsque les autorités sont jusqu'à un certain degré chancelantes, malgré le patriotisme connu de plusieurs d'entre elles. On ne désespère pas que le conseil des Anciens, frappé de ces idées, ne se détermine à adopter la résolution qui lui a été, depuis longtemps, envoyée par le conseil des 500.

Instruction publique. Il a été adressé sur cet objet, au ministre de l'intérieur, un mémoire détaillé; c'est un compte exact de l'instruction publique dans le département de la Seine. Je me bornerai à y ajouter quelques observations. Les écoles centrales paraissent avoir, jusqu'à ce moment, manqué d'un lien d'unité et de discipline; les études y ont peu de ressorts et n'obtiennent que de faibles progrès; le nombre des élèves est peu considérable, et Paris est loin du succès qu'il peut obtenir en ce genre. On peut présumer que ces inconvénients naissent du défaut de quelques lois d'organisation; car le mérite des professeurs est incontestable, mais ne formant pas entre eux un tout, ils ne sont pas excités par l'émulation; les enseignements les plus utiles sont quelquefois ceux qui manquent le plus d'auditeurs. Le collège Égalité est peut-être le

[1] Notes marginales: »*Notto à retraire sans délai.*« — »*au 1er bau* [bureau]. — »*fait.*«

seul établissement aujourd'hui existant en France, où les jeunes gens reçoivent une éducation forte en instruction; on a vu avec une grande satisfaction l'attention particulière qu'accorde le ministre à cet utile institut.

Lorsque les regards se portent sur les écoles primaires, l'on ne peut que regretter de ne point les voir aussi fréquentées que le désirent les amis de la liberté et de l'égalité. Les instituteurs primaires néanmoins, ainsi que les institutrices, commencent à éprouver les effets de la bienveillance républicaine du gouvernement; ces effets deviendront plus sensibles encore, tant que l'on continuera d'exercer une surveillance sévère sur les entrepreneurs particuliers d'éducation; on doit sur ce point rendre à l'administration centrale la justice de dire que par la seule impulsion de son civisme, et sans aucun ordre supérieur, elle a dans une circulaire, pleine de philosophie, recommandé aux administrations municipales la visite et la surveillance de ces établissements privés; depuis l'arrêté du directoire exécutif en date du . . . elle a réitéré ses injonctions avec force, et pris les mesures nécessaires pour l'entière exécution de cet arrêté. Les douze arrondissements de Paris et les seize cantons ruraux sont en ce moment éclairés des regards de la surveillance dirigée sur cet intéressant objet. Des livres élémentaires sont partout demandés avec impatience. Un libraire à Paris devrait être chargé de tenir et vendre tous les ouvrages revêtus de l'approbation publique; on devrait faire passer un certain nombre d'exemplaires aux commissaires près les cantons, qui seraient tenus d'en remettre le prix au bout de trois mois. Ainsi l'a-t-on fait pour le canton de Pierrefitte, où les choses n'en vont que mieux.

Institutions républicaines. Les institutions républicaines paraissent avoir repris quelques faveurs; les fêtes nationales ne sont plus, comme avant le dix-huit fructidor, un objet de dérision, une insignifiante cérémonie, un composé de marche et de processions officiellement ennuyeuses; la masse des citoyens commence à s'unir aux magistrats, l'esprit public paraît demander à naître; la division hebdomadaire est toujours employée par les particuliers; mais l'usage du Calendrier républicain commence à se répandre, et à devenir plus familier. La fixation des foires et marchés d'après le système décadaire achevera de déconcerter les vieilles habitudes, et le vœu du ministre de l'intérieur sera rempli; avec quelque patience on verra le décadi vaincre le dimanche, avec la même facilité que nos troupes sont entrées dans Rome. Les citoyens de Paris aiment les fêtes, et, si les fêtes nationales, que leur préparera l'autorité, sont le produit d'une belle imagination, et entourées de l'éclat des beaux arts, elles seront assurées de captiver l'admiration,

et de voir leur éclat relevé même par l'enthousiasme et le nombre des admirateurs.

Il serait à désirer que l'on pût se promettre un si facile succès pour la prompte adoption des mesures républicaines. L'administration promet tous les efforts de son zèle, pour concourir à une victoire de plus sur les anciennes habitudes, et satisfaire au vœu de l'acte constitutionnel.

Pour atteindre ces résultats, l'administration vient de faire une proclamation, où l'utilité du nouveau système est exposée avec clarté, les inconvénients de l'ancien détaillés avec force; c'est le langage de la loi et du patriotisme qu'elle fait entendre. Peut-être serait-on autorisé à prendre un ton plus sévère, si l'on ne savait combien le commerce est souffrant, et à quel état de stagnation il est réduit; c'est en vain qu'on lui demanderait du dévouement, cette disposition n'est pas la sienne; dire qu'il souffre, et qu'il est résigné, et qu'il paye ses patentes et acquitte ses contributions, est ce que l'on peut dire de plus juste à son égard; en général, l'on peut attendre de cette classe l'exécution des lois et rien de plus. Le défaut d'industrie laisse beaucoup de bras sans ouvrage, des créanciers de l'état meurent de faim, beaucoup de pères et mères de défenseurs de la patrie manquent de subsistances; sans doute, les administrations pourront un jour former un rapprochement utile entre tant d'individus oisifs d'une part, et de l'autre des fabriquants qui se plaignent de la rareté des bras, et de la cherté de la main d'œuvre. C'est là peut-être une des parties les plus essentielles d'une bonne police, et un des principaux objets de l'administrateur homme d'état.

Sûreté publique. La sûreté publique se maintient à l'aide des précautions de la police, du service de la garde nationale, et des secours que lui prête dans différents postes la troupe de ligne. Les événements malheureux qui, de temps à autre, excitent notre sensibilité, sont du nombre de ceux qu'on peut regarder comme inévitables, et que comporte nécessairement une grande population; l'administration centrale n'a rien négligé pour tenir tous les services dans une grande activité: elle ne peut que se féliciter de la manière dont elle a été secondée par le général de la 17ème division et par le commandant de la Place; le civisme et la plus parfaite harmonie ont animé toutes les communications qui ont existé entre les autorités civiles et militaires. Une partie de la police militaire vient d'être rendue au commandant de la Place; cette restitution, depuis si longtemps désirée, ne peut que produire les meilleurs effets. Les secours donnés par le ministre de la police aux adjudants de la garde nationale forment un véhicule puissant

pour l'activité du service, et créent au gouvernement des points de correspondance plus docile, dont il pourrait utilement profiter; avec une surveillance soutenue, on peut se promettre que Paris sera tranquille.

Il a fallu bien plus d'efforts pour rétablir la garde nationale dans les campagnes, les plus sévères mesures ont été indispensables pour vaincre la résistance ou l'inertie des habitants des cantons ruraux; quelques détachements des troupes de ligne ont été envoyés dans les communes qui se refusaient aux patrouilles de nuit; et les communes ont bientôt manifesté le désir de veiller elles-mêmes à leur sûreté. Ce service se fait aujourd'hui avec assez d'exactitude; les facilités qui ont été promises par le ministre de la police générale, préviendront infailliblement l'assoupissement du zèle et ôteront tout prétexte à la malveillance. Tout porte, en conséquence, à espérer que les cantons ruraux jouiront aussi des bienfaits de la tranquillité et de la sûreté publique.

Associations politiques. Ces associations se renferment aujourd'hui dans les limites des lois, elles s'y maintiennent par le patriotisme, et aussi pour éviter de donner lieu aux actes de sévérité du gouvernement. Plusieurs de ces réunions ont publié leur profession de foi d'une manière qui ne peut que donner la meilleure idée des principes qui les animent, et des lumières qui les dirigent. Il est à désirer qu'elles puissent attacher quelque ascendant à leur opinion, en matière d'élection.

C'est peut-être le lieu de dire un mot sur les associations théophilantropiques. Elles sont déjà des écoles de la plus saine morale: avec le temps, sans doute, cette doctrine se propagera; rien n'a tant besoin d'être répété parmi les hommes que la morale; une association ou secte qui a pour objet de la rappeler sans cesse, est donc de la plus grande utilité. L'ouvrage du citoyen Lanthenas intitulé *La religion civile* pourrait fournir matière à quelques lectures dans les sociétés de ce genre que les cantons ruraux voient naître.

Un jour, sans doute, le gouvernement prescrira à tous ses commissaires, de faire en public, dans des temples, la lecture des lois, et d'accompagner cette lecture de quelques discours de morale; quelque appareil, donné à ce mode de publication de la loi, formerait avec le temps une institution républicaine; la loi qui est la raison écrite prendrait plus d'empire, et la raison qui est la loi non-écrite prendrait plus d'ascendant; ce double flambeau ferait disparaître les préjugés dont vivent encore quelques enfants bâtards de la superstition.

Une réunion devait avoir lieu le 14 de ce mois, au soir, au

temple ci-devant Notre-Dame, pour élire un évêque; des prêtres de la ville et des cantons ruraux devaient s'y rassembler. Le commissaire du directoire exécutif près le département n'en a reçu l'avis du bureau central qu'à 4 heures du soir le même jour; il n'a pu, en conséquence, provoquer ni prendre aucune des mesures qui lui étaient conseillées, pour consigner dans les campagnes les prêtres qui devaient se réunir le soir.

Résumé. L'esprit public a essentiellement besoin de direction à Paris; les journaux républicains ne produisent pas tout l'effet qu'on doit en attendre, ils sont opprimés par le timbre; c'est une espèce de sourdine placée sur les organes de l'opinion publique. Un journaliste républicain a déjà bien des difficultés à vaincre pour établir ses feuilles. Que sera-ce donc, s'il lui faut encore surmonter celle d'un impôt excessif de chaque jour? Le fanatisme et le royalisme provoquent une surveillance sévère, ne fût-ce que pour les détromper de l'erreur dans laquelle ils sont ou paraissent être, que c'est pour eux qu'on travaille, lorsque l'on prend quelques mesures contre l'anarchie. Je me propose, citoyen ministre, dans le premier compte décadaire que je vous transmettrai, de donner plus de développement à quelques-uns des articles, et d'y comprendre des observations relatives à la police champêtre. Je joins ici copie de la circulaire que j'ai adressée aux commissaires près les administrations municipales de Paris, laquelle est la même, à quelque modification près, que celle que j'ai adressée aux commissaires près les cantons ruraux, et au commissaire près le bureau central. Je la crois propre à vous convaincre du désir que j'avais, de faire marcher cette partie de ma correspondance avec la plus grande activité. Mathieu.«

(N. 315) MATHIEU A LETOURNEUX.

»*Paris le 27 ventose an 6 de la rép.* [*17 mars 1798*].

Département de la Seine.

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Lorsque vous m'avez adressé, sous la date du 26 pluviose dernier, des observations infiniment judicieuses sur les directions à donner à l'esprit public relativement aux élections, j'ai donné lecture de votre lettre à l'administration, qui y a reconnu ses propres

sentiments et ses principes exprimés avec énergie. Cette administration a regretté, ainsi que moi, que vos sages idées restassent dans une lettre manuscrite; elle a regretté que l'impression ne vient pas multiplier les fruits que l'on doit se promettre de la propagation d'une opinion aussi républicaine. En la transmettant aux commissaires du directoire exécutif établis près les administrations municipales, en leur rappelant les mesures qu'ils doivent prendre, ou qui sont plus particulièrement du domaine des administrations municipales, j'ai cru devoir conserver fidèlement dans ses principaux traits la substance de votre lettre. J'ai bien lieu de croire qu'ils m'en sauront gré, et me remercieront de les avoir associés à cet entretien si intéressant par son objet, puisqu'il s'agit du maintien de l'esprit public et des bonnes élections que les républicains doivent s'efforcer d'obtenir.

Je vous envoie ci-joints quelques exemplaires de la circulaire adressée à tous mes collègues.

Mathieu.«

COMPTES DÉCADAIRES.

(N. 316) »*Paris le 28 floréal an 6* [*17 mai 1798*].

Bureau central du canton de Paris.[1] Bureau de rapports[1].

Au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Nous vous adressons ci-joint le compte de nos opérations pendant la seconde décade de floréal . . .

Nous y donnons un aperçu satisfaisant de la situation des esprits et de l'opinion de la masse des citoyens, et en même temps une idée avantageuse de la grande majorité des feuilles périodiques, en fixant l'attention du gouvernement sur le petit nombre de celles que doit atteindre son autorité, et sur une brochure ayant pour

[1] Les trois membres du bureau central sont dans ce temps, et suivant les actes: Cousin, Lessore et Milly. Ce dernier avait remplacé Letellier dès le mois d'avril (V. le Monit. du 21 germ. an 6). Au mois de prairial an 6, il y eut un renouvellement partiel; Lessore fut réélu (V. le Monit. du 22 prair. an 6). Picquenard, suivant nos actes, continuait de fonctionner comme commissaire du directoire. Le 27 floréal (16 mai 1798) Le Carlier avait été nommé ministre de la police, à la place de Dondeau, nommé administrateur de la loterie nationale.

titre: *Les annales de la religion*, laquelle tend à replonger les hommes peu éclairés dans le fanatisme, et à les remettre sous le joug du despotisme sacerdotal....

Les administrateurs
Lessore.«

(**N. 317**) »*Paris le 12 prairial an 6* [*31 mai 1798*].

Bureau central du canton de Paris.

Au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Le compte ci-joint de nos opérations pendant la troisième décade de floréal vous présentera — — —

Un aperçu satisfaisant de l'opinion publique, et de l'esprit des journaux en général; quelques-uns seulement, tels que Le *Républicain*, Le *Nouvelliste politique*, et *L'Indépendant*, ayant paru devoir être notés d'une manière défavorable.

Une analyse succincte, et des articles des journaux qui ont paru devoir fixer l'attention du gouvernement, et d'un nouveau n° d'une brochure intitulée: *Les annales de la religion*, dont le but est de propager le fanatisme et la superstition sur tous les points de la république....

Les administrateurs
Milly.«

COMPTES MENSUAIRES.

(**N. 318**) »*Paris le 24 prairial an 6* [*12 juin 1798*].

Département de la Seine.

Le commiss. du dir. ex. près l'adm. centrale.

Au min. de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Dès mes premiers pas dans la carrière que le Directoire Exécutif m'a appelé à parcourir, j'avais conçu l'importance des comptes

dont votre circulaire en date du 23 du présent me rappelle la nécessité. J'avais en conséquence dévancé vos intentions en rédigeant un modèle dans la forme que vous indiquez, pour être rempli par les commissaires près les municipalités. Je ne néglige ni surveillance, ni pressantes sollicitations auprès de ces commissaires, pour que leurs rapports me mettent à même de remplir vos vues, et je mettrai de mon côté le plus grand soin et le zèle le plus actif pour que mes comptes généraux puissent concourir utilement au perfectionnement de la machine politique. Vous recevrez dans la première décade de messidor celui du mois de prairial.

Dupin.[1]

CÉLÉBRATION DES DÉCADIS.

(**N. 319**) Canton de Pierrefitte, département de la Seine.

Le commissaire du directoire exécutif près l'adm. du canton.

Au ministre de l'Intérieur. (*enreg. 24 prairial.*)[2]

Citoyen Ministre.

L'amour de mon pays m'a dicté les réflexions incluses dans le mémoire ci-joint, que j'adresse, par votre canal, au Directoire exécutif.

Le peuple en général renonce difficilement à ses habitudes, même mauvaises. Il a pourtant tant de respect pour la loi que, si elle eût prononcé une peine quelconque contre les infracteurs du calendrier républicain, l'ancien disparaîtrait totalement; et en voici la preuve.

Je priai l'administration près laquelle j'exerce, de faire publier solennellement l'arrêté du directoire exécutif[3] un jour de fête religieuse, qui se trouvait la veille de la décade.

Le peuple qui crut alors qu'une loi formelle lui défendait le

[1] Etienne Dupin, secrétaire général du département de la Seine, fut nommé commissaire du Directoire près ce département au mois de prairial an 6, à la place de Mathieu qui rentra dans le conseil des Cinq-cents; il fut remplacé au secrétariat par Houdeyer, ex-membre du bureau central (V. le Monit. du 14 prair. an 6).

[2] La lettre et son incluse ne portent aucune date; leur contenu nous apprend qu'il s'agit de l'an 6; l'enregistrement constate le mois.

[3] Du 14 germinal an 6.

travail le décadi, s'en abstint totalement le lendemain; et cette première décade fut fêtée aussi, et plus scrupuleusement que le jour de pâques.

Dans le courant de cette première décade quelques citoyens malintentionnés, quelques mauvais orateurs, comme il s'en trouve dans toutes les communes, répandirent avec beaucoup d'ostentation qu'il n'existait point de loi qui défendît de travailler les jours de décade; que ce n'était qu'une simple invitation de la part du directoire exécutif. Il n'en fallut pas davantage; les mêmes mutins donnèrent l'exemple de la désobéissance le décadi suivant, et en narguant la gendarmerie ils lui dirent: Nous allons travailler, et vous pouvez venir nous arrêter! Alors tout le monde fut aux champs, et les boutiques et ateliers ouverts. Et depuis, plus de célébration de décade, mais bien du dimanche.

J'ai cherché à causer avec quelques-uns d'entre eux; ils m'ont tous dit: „Nous ne devons obéir qu'à la loi; et tant qu'elle n'existera pas, nous travaillerons les décadis; mais qu'elle soit faite, et vous nous verrez les premiers lui vouer obéissance."

Ce raisonnement, tout déplacé qu'il soit, ne me paraît cependant pas mauvais dans un état libre où, ne devant obéissance qu'à la loi, il est permis de faire tout ce qu'elle ne défend pas. D'où je conclus, qu'une loi est absolument nécessaire pour faire adopter les institutions républicaines. Dans un pays vieillement constitué les mœurs doivent précéder les lois; mais pour former une régénération, les lois doivent instituer les mœurs adaptées au gouvernement nouveau.

En attendant cette loi, que je crois absolument nécessaire, le gouvernement a une arme puissante contre tous les fonctionnaires publics, la destitution; exercée à propos, elle produirait un effet certain, parce que, dans nos campagnes surtout, ces mêmes fonctionnaires ont une influence si grande, qu'ils peuvent tout, le bien comme le mal.

Et malheureusement les agents insouciants, pour ne dire rien de plus, sont en nombre; et les vrais patriotes sont clairsemés. Dans un moment, où il faudrait être dix contre un pour faire le bien, un seul mauvais contre dix bons fait tout le mal possible.

Les prêtres en général retardent encore les progrès du républicanisme; mais ils touchent au moment de se trouver dans l'impuissance de nuire. Il ne faut cependant pas cesser de les surveiller.

Un des grands abus que je vous dénonce encore, c'est cette différence énorme qui se trouve dans l'exécution des lois ou arrêtés, d'un département à un autre, et souvent d'un canton à un autre du même département.

Le département de la Seine a beau donner l'exemple à ses voisins: on ne pourrait jamais croire, que les autres départements obéissent aux mêmes lois.

C'est donc à vous, citoyen ministre, à exiger cette simultanéité d'exécution dans toute la république, et qu'on ne puisse pas dire: On exige telle chose ici, et on n'en parle pas ailleurs.

En outre du mal général que cette inexécution cause à la chose publique, elle jette une grande défaveur sur les fonctionnaires qui s'acquittent de leur devoir, et porte le peuple à croire que c'est le caprice d'un homme, et non la loi, qui exige telle chose.

Je vous prie, citoyen ministre, d'examiner dans votre sagesse la cause du mal dont je me plains, et d'y apporter le remède le plus efficace.

Salut et fraternité

Guyel.«

(N. 320) MÉMOIRE DE GUYEL.

»Citoyens directeurs.

Il est du devoir de tout concitoyen, et plus encore d'un fonctionnaire public, de prévenir le directoire exécutif des causes qui s'opposent à l'établissement des institutions républicaines, et du remède que le gouvernement doit y apporter.

Il est un fait malheureusement trop certain, c'est que le peuple en masse paraît ne vouloir d'aucune de nos institutions. Cette opiniâtreté ne provient cependant pas de sa haine pour la république (il s'avoue intérieurement les bienfaits qu'elle lui a procurés, tout en refusant extérieurement d'en convenir); mais seulement de cet attachement invétéré qu'il conserve longtemps pour ses habitudes — bonnes, vicieuses on indifférentes en soi.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, qu'il est du bon ton, même parmi le peuple de nos campagnes, de paraître dédaigner tout ce qui tient aux usages républicains; effet pernicieux de la mode, qui a de tout temps tyrannisé le Français plus qu'aucun peuple du monde.

Nos riches laboureurs, qui ont le plus gagné à la révolution, se montrent les ennemis les plus acharnés de ses formes: un citoyen qui dépendrait d'eux en la moindre chose, et qui s'aviserait de leur donner la qualification de citoyen, serait à l'instant chassé de leur maison. Ils refusent même de donner ce titre honorable aux fonctionnaires publics, dans la crainte qu'ils ne leur rendent.

C'est la honte de cette classe entière, qui seule s'est enrichie par la révolution, sans nulle compensation de pertes; la république ne devait pas s'attendre à être méconnue par ses enfants gâtés.

Les prêtres sont encore un obstacle à la renaissance de l'esprit républicain; un exemple d'une juste et nécessaire sévérité sur le plus fanatique de chaque canton suffirait, non pour rendre les autres citoyens (les prêtres ne pardonnent jamais), mais pour les empêcher de mal faire. D'ailleurs ils tombent journellement dans un tel discrédit, que bientôt ils seront dans l'heureuse impuissance de nuire aux institutions républicaines. La majorité d'entre eux a consenti à transporter aux décadis la solennité de leur culte, et c'est le peuple qui paraît s'opposer aujourd'hui à cette translation.

Eh! comment ne pourrait-il ne pas s'opposer à un pareil changement, lorsqu'il voit et entend ses magistrats immédiats fronder ouvertement, tourner même en dérision, tout ce qui touche à la république.

Les agents des communes dans les cantons ruraux ont une telle influence sur leurs concitoyens, qu'il dépend absolument d'eux, de porter le peuple à solenniser nos fêtes républicaines; ils n'ont qu'à le vouloir, c'est-à-dire à donner l'exemple pour tout ce qui a trait au calendrier républicain, pour qu'il soit généralement et simultanément observé. Mais il ne suffit pas que quelques agents le fassent isolément (comme il s'en trouve quelques-uns); que tous les agents même de quelques cantons donnent le bon exemple: il est nécessaire que tous les agents de la république et autres fonctionnaires concourent ensemble (et ils le feront, si le directoire l'exige), pour former la plus sainte des coalitions contre les préjugés royaux, nobiliaires et sacerdotaux de nos pères esclaves.

Voilà le mal! Le plus puissant de tous les remèdes est une loi coërcitive, quelque légère que soit la peine; son succès est infaillible, mais je la crois absolument nécessaire.

Après la loi que j'invoque, le reste est tout entier entre les mains du gouvernement. Il s'agit de forcer, par la destitution, tous les fonctionnaires publics à donner l'exemple du républicanisme. La destitution est excessivement crainte; elle produit plus d'effets qu'une peine infamante; j'en ai acquis la preuve. Quelle arme puissante entre les mains d'un gouvernement sage!

Vous pouvez donc, citoyens directeurs, rappeler tous les fonctionnaires de la république à l'observation stricte et simultanée des institutions républicaines. Qu'ils assistent à nos fêtes, entourés de leur famille; qu'ils fassent observer par leurs enfants, leurs domestiques et leurs ouvriers, les jours du repos républicain; qu'ils ne

se servent que des nouvelles mesures, qu'ils ne reçoivent et ne donnent d'autre qualification que celle de citoyen, qu'ils ne parlent enfin que la langue républicaine — et bientôt la France cessera d'être en opposition avec son gouvernement, et alors — mais seulement alors — il sera vrai de dire: La république française existe.

J'ai cru, citoyens directeurs, m'acquitter de ma double dette de citoyen et de fonctionnaire public, en vous présentant ces réflexions.

Salut et fraternité

Guyel, commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Pierrefitte.«

(N. 321) ARRÊTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

»*Paris le 28 prairial l'an 6 de la rép.* [*16 juin 1798*].

L'Administration du département de la Seine,

Ouï le commissaire du Directoire exécutif,

Considérant que, pour que le peuple soit heureux et puisse jouir des bienfaits de la constitution, il faut que toutes les personnes et toutes les choses prennent l'esprit républicain et les formes républicaines;

qu'il est du devoir de tous les bons citoyens, et surtout des fonctionnaires publics, de former une sainte coalition contre les préjugés antirépublicains;

qu'en vain les administrations prendraient des arrêtés pour l'exécution des lois, si chacun de leurs membres n'offrait dans sa vie privée l'exemple constant d'un attachement sincère à la république et à ses institutions;

que les cantons et arrondissements, où les magistrats donnent le bon exemple, se distinguent avantageusement dans l'état de situation du dép. de la Seine par l'observation plus exacte du calendrier républicain, par la célébration plus solennelle des fêtes nationales, par la destruction plus complète du fanatisme, et par la rentrée plus prompte des contributions:

Recommande à tous les membres des administrations municipales, présidents, agents, adjoints et officiers municipaux, leur en-

joint même expressément, sous les peines portées par l'art. 194 de la constitution,

1° de payer leurs contributions dans les délais prescrits par les lois;

2° d'assister exactement aux fêtes nationales avec leurs femmes et leurs enfants;

3° d'observer eux-mêmes et de faire observer par leurs enfants, ouvriers et domestiques, les jours du repos républicains;

4° de n'employer que les nouvelles mesures, de ne point souffrir qu'on en emploie d'autres avec elles, et de ne dresser ni recevoir aucun état ni mémoire où les quantités seraient exprimées par les anciennes mesures;

5° de ne recevoir et ne donner d'autres qualifications que le nom glorieux de Citoyen.

L'administration déclare qu'elle s'empressera de rendre un témoignage public du zèle des fonctionnaires qui auront propagé les institutions républicaines, mais qu'en même temps elle est déterminée à sévir contre ceux qui les laisseraient s'altérer par un coupable exemple.

Joubert, président. Sauzay. Gastrez.[1]
Dupin, commissaire du Directoire exécutif.«

Dupin avait provoqué cet arrêté »tant pour activer la rentrée des contributions par l'exemple des fonctionnaires publics, que pour propager et fortifier le goût des institutions républicaines par l'empressement qu'ils montreraient à les adopter.« Le »2 messidor an 6 [20 juin 1798]« il le communiqua au ministre de l'intérieur. Celui-ci en fit un rapport le »23 messidor [11 juillet]« au »Directoire exécutif« avec la proposition, de généraliser cette mesure, en la publiant dans le bulletin des lois et en l'appliquant à toutes les autres administrations de la république. Le directoire décida: »On ne peut pas admettre un pareil arrêté. Proposer une mesure qui aura été méditée davantage.« Voilà le résultat de nos actes.

Le 29 prairial (17 juin), François de Neufchâteau, après avoir quitté le directoire par suite du tirage au sort, avait été renommé ministre de l'intérieur, à la place de Letourneux, qui fut nommé administrateur de la régie. Néanmoins, c'est en-

[1] Les autres administrateurs de ce temps sont: Picard et Treviliiers

core ce dernier dont il s'agit dans l'affaire que nous venons de traiter. Car François était alors aux conférences de Seltz qui, commencées le 12 prairial, se prolongèrent jusqu'au 18 messidor (6 juillet). Voilà pourquoi le changement susdit n'eut lieu que sur la fin du mois de messidor; et c'est à cause de cela, à ce qu'il semble, que le Moniteur ne publia les deux nominations que le 3 thermidor (21 juillet).

(N. 322) COMPTES MENSUAIRES.[1]

»*Paris le 30 messidor an 6* [*18 juillet 1798*].

Le ministre de l'Intérieur au commissaire près l'administration centrale du dép. de la Seine.

J'ai reçu, citoyen, le compte moral du dép. de la Seine, que vous m'avez adressé pour le mois de prairial.

J'en ai lu avec intérêt la rédaction, et elle m'a paru contenir des vues utiles sur les différentes parties qui y sont traitées.

Continuez, citoyen, à embrasser avec le même zèle tous les objets confiés à votre surveillance; utilisez tous vos moyens, ainsi que ceux que le gouvernement met à votre disposition; et arrêtez surtout votre attention, en vous concertant avec le bureau central, à déconcerter et dévoiler toutes les intrigues des prêtres ligués en général contre la république.

Je joins ici un exemplaire de chacune des circulaires du 21 vendémiaire et 17 frimaire que vous désirez.«

(N. 323) DÉNONCIATION FAITE AU DIRECTOIRE.

«*Renvoyé au ministre de l'Intérieur (pour lui seul).*[2]

Citoyen Directeur.

Je vous envoie la copie de la lettre que j'ai écrite au ministre

[1] Voir n. 318; le compte dont il s'agit a disparu.
[2] Note d'un des membres du Directoire.

de l'Intérieur; j'ai pensé qu'elle méritait que vous en eussiez connaissance.

Salut et respect

Bacon Père.[1]

15 thermidor an 6 [2 août 1798].

Copie de la lettre au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre.

Je vous ai donné déjà quelques renseignements sur la conduite du citoyen Le Camus, chef dans l'un de vos bureaux; en voici quelques autres, dont il me paraît tout aussi important que vous soyez instruit.

Le citoyen Teissier, ingénieur, a donné un certificat de 3000 fr. à un entrepreneur du pavé de Paris. Le citoyen Demoustier, ingénieur en chef du département de la Seine, après avoir signé de confiance le certificat en question, s'est rendu sur les lieux et a vu qu'aucun des travaux, pour lesquels il était accordé, n'avait été fait. En conséquence, il est allé chez le citoyen Le Camus pour retirer le certificat qu'il avait visé; celui-ci a fait beaucoup de difficultés pour le lui rendre, et n'en a pas moins entretenu une liaison très-étroite avec l'ingénieur Tessier, dont il semble que l'erreur ou la complaisance devait au moins être reprimandée.

Le représentant du peuple Fabre de l'Aude, après s'être concerté avec les inspecteurs généraux des ponts et chaussées, a fait au conseil des 500 un rapport sur l'organisation de cette partie de l'administration publique, à l'avantage de la simplifier. Son projet réunit celui de procurer au gouvernement une économie annuelle de 280,000 fr. Mais le citoyen Le Camus, qui sans doute a ses raisons pour ne pas vouloir que l'ordre et l'économie s'établissent, fait tout ce qu'il peut pour empêcher la réussite de ce projet. C'est là le but des conciliabules que tiennent chez lui les citoyens Cachin, Gausin et Boisneuf, ses zélés partisans. On présume qu'ils seront soutenus par le représentant Poulain-Grandpré, au fils duquel le citoyen Le Camus a donné une place dans ses bureaux.

[1] Probablement, ce Bacon *père* est le même que nous connaissons déjà comme commissaire observateur ou inspecteur dans les années 1793—1795 (Voir T. II. p. 123. 334). Il reparaît encore dans nos numéros 331 et 332. Peut-être le littérateur Bacon, connu par son „Essai sur la théorie militaire" et ses „Origines celtiques du Bugey" (V. la Table du Moniteur), était le fils du nôtre.

Voilà, citoyen ministre, des faits que je n'ai pas cru devoir vous laisser ignorer, parce qu'ils peuvent éclairer votre religion sur les personnes et sur les choses, et empêcher qu'on ne la surprenne sous le masque du bien public. Je connais la pureté de vos intentions; elles m'ont toujours inspiré pour vous et pour votre gloire un intérêt qui ne se démentira jamais, et qui ne permet pas de vous taire ce que je crois utile de vous révéler.

Salut et respect,

Bacon Père.«

15 thermidor an 6.

(N. 324) DÉNONCIATION FAITE PAR LE DIRECTOIRE.

»*Paris le 15 thermidor an 6* [*2 août 1798*].

Le directoire exécutif au ministre de l'Intérieur.

Rouval, ami intime de Marcelin, élu officier municipal dans la même assemblée et de la même manière que ce dernier avait été élu juge de paix, tient une liste de ceux qui ont pris la place des élus de l'Oratoire; il dit qu'on devrait les *écorcher* tout vifs et faire des banquettes de leur peau pour les patriotes.«

Le ministre de l'intérieur, sur cette dénonciation, s'adressa assez tard, le 11 fructidor (28 août), au commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale pour demander des renseignements. Ce commissaire se hâta de répondre au ministre, le 14 fructidor (31 août), ce qui suit:

»Rouval [a été] élu administrateur municipal du 10 arrondissement de Paris. Le propos atroce qu'on lui attribue, m'a déjà été rapporté par plusieurs personnes, et s'accorde parfaitement avec la conduite qu'il a tenue lors des dernières élections; peu d'hommes se sont agités à cette époque avec autant de délire. C'est lui qui a été le meneur de l'assemblée primaire n. 9, composée inconstitutionnellement de plus de 1800 votants, par les invalides qu'il y avait attirés. Depuis, Rouval a retiré chez lui Bach [1], l'auteur perfide d'un pamphlet moitié royaliste moitié anarchiste, distribué au corps législatif peu de jours après l'ouverture de cette session . . . Rouval n'est point entré en fonction; les difficultés qui se sont éle-

[1] Médecin, auteur de l'écrit intitulé: „La grande conspiration anarchique de l'Oratoire renvoyée à ses auteurs" V. le Moniteur.

vées sur l'élection de la nouvelle municipalité, étaient de nature à en faire suspendre l'installation jusqu'à la décision du corps législatif.«

Ce ne fut que le 9 vendémiaire an 7 (30 sept.), que le bureau ministériel en fit son rapport au ministre, tendant »à envoyer au conseil des 500 copie de la lettre du commissaire.«

(N. 325) COMPTES DÉCADAIRES.

»Le ministre de l'intérieur au commissaire du directoire exécutif près le bureau central du canton de Paris.[1]

Citoyen, l'intérêt que présentent vos comptes décadaires antérieurs au mois de thermidor a été pour moi un motif de plus de m'étonner que, depuis celui que vous m'avez adressé pour la fin de messidor, vous ayez cessé de me les faire parvenir.

Pénétré comme vous devez l'être, de la nécessité de concourir à procurer au gouvernement tous les renseignements qu'il peut désirer sur l'état de cette immense et importante cité, vous vous empresserez sans doute de réparer cette omission, et de me mettre à même de connaître sans délai: si les lois ont reçu leur exécution pendant les derniers mois? quel est l'état de Paris? enfin tout ce qui fait l'objet de ma circulaire du 21 fructidor an 5.

J'aime à croire aussi, que vous continuerez à me faire parvenir dans les premiers jours de chaque décade le compte de ce qui se sera passé dans la précédente. Salut et fraternité.«

(N. 326) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation du département de la Seine pendant le mois fructidor et les cinq jours complémentaires de l'an VI.[2] *Présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du dit département.*

Esprit public.[3] L'esprit public! quel doit être l'esprit public d'un grand peuple dans une crise terrible? dans un moment où son

[1] Ce commissaire fut sans doute encore Picquenard. La lettre présente, non-datée, doit être attribuée, suivant son contenu, au mois de fructidor an 6. Elle a été expédiée par le »7e bureau« de la »1re division.«

[2] 18 août—21 septembre 1798. (Carton 4.)

[3] En marge: »Compte mensuaire. Département de la Seine. Fructidor an VI.«

gouvernement combat pour assurer sa stabilité, pour poser à la liberté publique, à l'indépendance nationale des bases solides et impérissables? Qui consulterons-nous pour nous répondre? Des coteries de femmelettes qui croient gouverner un état en disant *Cette création est bien, cette organisation est mal*, suivant que telle lecture, que telles visites auront été favorables à leurs protégés? Des sociétés de faiseurs d'affaires qui, chaque partie du jour, mettent à l'encan l'état, ou des portions de l'état? Des cafés où des motionnaires ridicules agglomèrent des badauds pour conquérir sur eux un soupir? Non, un fonctionnaire doit s'isoler de ces tourbes impudentes et égoïstes, il doit s'élancer à une sphère où ne parviennent pas les cris de l'intérêt, mais où s'élèvent les vœux purs des bons citoyens; et là, quel spectacle a frappé ses regards à la fin de l'an VI?

J'ai vu du nord au midi, de l'orient à l'occident, du Caïre à Rastad, des Indes à Londres, le Républicain français porter partout son cœur brûlant, son œil avide; ses inquiétudes, ses espérances, sa joie, sa vengeance planent sur l'univers. Géant immense, il est grand comme le monde, il l'embrasse, il le presse, il le salue! Mais, j'oublie que je n'ai à parler ici que d'une fraction de ce peuple que j'adore, de celui qui forme le département de la Seine, et cependant dans mes idées se confondent tous les éléments de la république. Je me restreins donc et me borne au tableau particulier du cercle confié à ma surveillance.

Je ne dois pas juger de l'esprit public par des faits particuliers, mais par l'ensemble ou le résultat de ces faits. L'ensemble et le résultat sont bons, s'ils concourent au triomphe du gouvernement, au maintien de la constitution. Or, que peut demander, que peut vouloir le gouvernement, que l'esprit public du département de la Seine ne seconde, et que ne couronne une prompte réussite? Consultons la masse de cette population immense, et nous verrons que le gouvernement peut tout ce qu'il croit nécessaire au salut de l'état; que nos succès ont, d'abord, rapproché de lui tous ceux qui, ou par doute, ou par un reste d'affection ancienne, ou par des préjugés fanatiques, ou par des intérêts toujours poignants, s'en étaient éloignés; nous verrons que nos revers avaient même contribué à une réunion, sinon franche, mais politique et très-certainement utile, nécessitée par les intérêts de chacun. Ainsi, l'intérêt commun, qui réunit au centre les intérêts divergents, et la réflexion toute simple que, si le gouvernement éprouvait des secousses, nous serions précipités dans un abîme de malheurs, étaient les plus sûrs garants de la force tendante à soutenir l'état. Voilà le résultat des observations que m'a présenté la situation de

l'esprit général. Et quelle meilleure preuve peut-on offrir de la bonté de l'esprit public? J'ai donc méprisé les alarmes de ces hommes minutieux qu'effrayaient quelques cris dont l'air seul est frappé et que l'air emporte et dissipe, tremblant que l'état ne s'écroule, parce que quelques clameurs importuns viennent fatiguer leurs oreilles timides et doucereuses. Sans doute, il ne faut pas dédaigner, il ne faut pas repousser les cris du pauvre, les plaintes de l'opprimé, les larmes de l'orphelin; mais ce sont là des maux particuliers auxquels le magistrat remédie, sans baser sur eux ses aperçus d'administration. Je crois donc inutile de m'arrêter sur l'effet des alarmes qu'avait d'abord fait naître la nouvelle du désastre de notre flotte.[1] Sans doute on a été consterné, mais bientôt la douleur s'est exhalée en cris de vengeance; le patriotisme, l'orgueil national, ont bientôt resserré autour du gouvernement les cœurs et les bras. Je compte pour rien quelques anarchistes obscurs, agents infâmes du royalisme, qui ont eu l'audace de s'écrier: *Tant mieux, la France sera perdue, elle le mérite!*

Fêtes nationales. La fête de la Vieillesse a été célébrée[2] avec tout l'intérêt et le respect qu'inspire cette classe de la société qui, après en avoir été l'appui par son courage, en devient le modèle par ses vertus. Cette fête qui était à la fois la fête de la sagesse et de la reconnaissance portait la joie et l'attendrissement dans tous les cœurs sensibles. Le 18 fructidor,[3] en changeant le motif d'intérêt, n'a pas été moins bien senti. Les résultats heureux de cette grande journée ont prouvé, combien étaient pures les intentions de ceux qui l'avaient osé; on a frémi du souvenir des périls que courait l'état sans cette mesure énergique, et l'on s'est réjoui de son triomphe. La fête du 1er Vendémiaire[4] appartient au compte prochain; seulement je dirai que cette fête, la plus belle qui ait encore été exécutée, tant par la riche imagination qui l'a créée, que par le concours immense des spectateurs, a laissé à regretter des évolutions militaires que le peuple aime beaucoup.

Je compte sur le succès des fêtes décadaires. Les administrations y donnent tous leurs soins. Ce n'est pas qu'il n'y ait bien quelques fonctionnaires à qui cette institution déplaît, et surtout dans les campagnes; ce n'est pas que ce ne soit un grand chagrin pour plusieurs, de voir leurs chères églises devenir enfin les temples de la raison; ce n'est pas que les sectateurs de différents cultes ne se plaignent, qu'on leur en interdise l'exercice dans les églises pen-

[1] A Aboukir.
[2] Le 10 fructidor.
[3] Fête créée en mémoire de la journée du 18 fructidor an 5.
[4] En mémoire de la fondation de la république.

dant la célébration des fêtes décadaires; ce n'est pas enfin que beaucoup d'officiers municipaux ne regrettent de ne pouvoir plus se reposer le décadi, et ne fassent sonner très-haut qu'ils ne sont point salariés. Malgré tous ces petits intérêts, l'impulsion est donnée et la loi s'exécutera. L'adm. centrale a adressé à ce sujet des instructions aux municipalités; elle a mis une somme à leur disposition pour décorer patriotiquement le temple décadaire; elle a ordonné les mesures de police nécessaires relativement à l'exercice des cultes; et je crois pouvoir dire que cela ira bien.

Spectacles. Le calme et la tranquillité règnent dans les différents théâtres; mais les spectacles qu'on y donne n'offrent à l'esprit républicain aucune occasion de se prononcer, de sorte qu'ils ne contribuent en rien à le soutenir, à entretenir ce feu sacré, et à lui donner de l'éclat. Mais que le gouvernement établisse des prix pour les auteurs qui composeront dans l'année les meilleures pièces républicaines, qu'il ne laisse aucun effort sans récompense, qu'il encourage les théâtres qui auront donné le plus d'ouvrages civiques, et où l'esprit républicain sera plus fortement prononcé: et bientôt tous les Français seront républicains, parce que, si les spectacles ne peuvent pas beaucoup sur les mœurs, ils peuvent beaucoup sur l'esprit national.

Journaux. L'apposition des scellés, par ordre du directoire, sur les presses des journaux *Le Révélateur*, *Les Francs* et *Le bien informé*, suite des réflexions inconsidérées, des fausses nouvelles, et des diatribes virulentes que les rédacteurs de ces journaux se permettaient depuis un mois, d'une manière indécente, contre le gouvernement, en a retenu plusieurs d'autres, qui déjà s'écartaient des principes qui doivent guider une plume patriote. Cependant *Les Nouvelles de Paris*, *Le Papillon*, *Le Courrier* et *Le Postillon* sont souvent répréhensibles, et leurs intentions très-suspectes. Je remarque avec plaisir, que dans les cantons ruraux aucun de ces papiers publiés n'a de crédit.

Association politique. A l'entrée de l'hiver, et dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, il serait dangereux de tolérer ou, au moins, de ne pas surveiller très-exactement les réunions; celles qui existent ne sont que des coteries obscures, qui ne tiennent pas moins ouvert sur elles l'œil de la police.

Instruction publique. La surveillance active exercée sur les maisons d'éducation a obtenu le plus heureux résultat. Les écoles particulières secouent leurs vieux préjugés; leurs élèves font des progrès sensibles, ils sont moins entachés de fanatisme, et il y a tout lieu d'espérer que bientôt les instituteurs marcheront d'un pas ferme dans les principes républicains. Les exercices publics

qu'ils ont fait soutenir à leurs élèves, les distributions de prix qui en ont été la suite, ont annoncé que, du côté de l'instruction, beaucoup ne laissèrent rien à désirer. Je ne dois pas passer sous silence la fête bien touchante de la distribution des prix aux élèves des écoles primaires du département. J'ai vu tous les spectateurs attendris des succès précoces d'enfants de 4 et 5 ans, déjà lancés dans la carrière républicaine, de leur joyeuse émulation, du zèle de leurs instituteurs qui, malgré leur indigence, la nullité de leur rétribution, se livrent avec courage à une tâche difficile. Tenus seulement à enseigner gratuitement le quart de leurs élèves, il en est tels qui ont soixante élèves indigents sur 4 ou 5 payants. Leurs noms ont été offerts à la reconnaissance publique. Les jeunes filles ont eu une grande part aux succès des écoles primaires. Il est à remarquer que, lors de l'examen préliminaire fait par le jury, leur instruction a paru généralement plus soignée que celle des garçons.

Le goût et l'étude des sciences exactes, professées à Paris par les plus habiles maîtres de l'Europe, est général parmi la jeunesse. L'école polytechnique, le prytanée, les écoles centrales, les maisons d'éducation particulières, offrent à la patrie une foule d'élèves tout prêts à soutenir la gloire du génie et de l'artillerie française, et à rendre à notre marine celle qu'elle n'eût jamais dû perdre. Il en est de même du dessin, dont le goût est généralement répandu, dont l'étude devient une espèce de passion, et qui promet à nos manufactures les plus brillants succès. Les étrangers qui viennent en France sentent mieux que nous-mêmes notre supériorité à cet égard, et il est facile de prévoir les triomphes qu'elle garantit à la république, lorsque l'expérience aura perfectionné par ses leçons les talents précoces d'une si belle jeunesse. Il y a donc mauvaise humeur, s'il n'y a mauvaise foi, à dire que les dix années écoulées depuis le commencement de la révolution sont perdues pour l'instruction publique. Si l'étude des belles-lettres a été interrompue, dans ces moments mêmes d'interception la jeunesse a reçu une instruction négative beaucoup plus utile. Les événements de la révolution l'ont accoutumée à méditer, lui ont formé le jugement, et cette grande école vaut bien les bancs du collége. La jeunesse française en a profité, et il n'est pas rare de trouver un jeune homme de 15 ans raisonner sur les principes de la politique beaucoup mieux que les vieux conseillers de la cour de Vienne.

Annuaire Républicain. Son triomphe est assuré. Déjà le dimanche expire à la porte des boutiques ouvertes, et chaque coup de marteau de forges hâte sa destruction. Mais, par quelle fatalité le fanatisme échappe-t-il toujours aux attaques de la philosophie? Après sept années de triomphe, la république voit encore

les coryphées de la superstition s'asseoir effrontément à côté de son annuaire. C'est déjà trop, selon moi, de permettre qu'on imprime en France le calendrier Grégorien. Il devait être saisi comme mesure abolie, comme on saisit et l'aune et la voie; mais qu'on l'accole à l'annuaire de la république, qu'on y joigne toute la légende monastique, que ce monument de superstition vienne se placer sur le bureau des fonctionnaires publics, c'est une honte!

Les prêtres savaient bien qu'en s'emparant de nos sens, de nos affections, de notre imagination, ils consolideraient leur empire; ils savaient bien qu'en mettant chaque jour sous nos yeux un nouveau trait de dévouement pour leur puissance, ils attacheraient par le merveilleux et fixeraient les peuples à leurs genoux. Pourquoi donc par un motif plus digne ne nous emparerions-nous de leurs idées, quand elles peuvent être utiles à la chose publique? Pourquoi, effaçant le nom des Saints et des martyrs, n'y substituerions-nous pas ceux des Républicains, des bienfaiteurs de l'humanité? C'est dans cet almanach respectable que les pères choisiraient les prénoms de leurs enfants. Faut-il donc qu'une génération républicaine reçoive en naissant le cachet de la sottise! Cette idée n'était pas échappée à la Convention nationale, lorsqu'elle décréta notre annuaire. A la légende mystique elle avait substitué une nomenclature intéressante puisée dans les productions les plus utiles de la nature et des arts; mais un citoyen n'aime pas plus porter devant son nom celui de *Carotte*, *Choux*, *Artichaud* que ceux de *Antoine*, *Loup*, *Roch*, *Cloud*. Les noms des Catons, des Cicérons, des Mutius, des Horaces, des Aristide, des Socrate, des Franklin, des Mirabeau, des Marceau, des Hoche, des Montesquieu, des Helvétius sont plus agréables à l'imagination et au sentiment. Pourquoi la République n'aurait-elle pas sa légende, ses fastes, où elle inscrirait avec honneur un grand homme à sa mort, de quelque nation qu'il fût!

Mœurs. Il n'y en a plus, il faut en créer de nouvelles. Faut-il un dieu pour ce grand ouvrage? Non, il faut seulement des institutions sages et républicaines, le gouvernement peut tout à cet égard. Cependant, quand je dis qu'il n'y a plus de mœurs, je n'entends pas dire que le désordre moral soit à son comble; mais seulement que les principes sur lesquels étaient basées les mœurs de nos pères sont détruits, ce qui ne serait pas un mal, si sur le champ on donnait une nouvelle base à nos mœurs nationales. Si l'on tarde trop, elles s'anéantiront, et la morale particulière se pervertira. On a compté dans ce mois beaucoup de vols, 12 suicides etc.

Cultes. Dans les campagnes le trône sacerdotal s'écroule chaque jour. Dans plusieurs communes les prêtres ont vécu; dans d'autres on parvient à les museler; quelques-uns même se prêtent

d'assez bonne grâce à porter leur office au décadi. A Paris ils sont plus tenaces, plus obstinés, mais non plus puissants. On ne voit plus guère autour d'eux que des vieillards et des enfants. On déserte les églises pour les bals champêtres. Cependant il ne faut pas encore chanter victoire. Si l'on n'y prend garde, ils vont s'emparer de l'instruction de l'enfance et de la jeunesse. Tous se font instituteurs; il est bien urgent de leur enlever cette proie. Car enfin, c'est laisser au tigre l'éducation de l'agneau. Une loi qui ordonnerait à tout instituteur d'être marié, en chasserait beaucoup de ces fonctions sacrées; ce serait une grande conquête pour la république.

Les assemblées des Théophilantropes sont moins suivies; cependant il n'y a plus aujourd'hui une seule église à Paris où leur culte ne soit inauguré. Mais il n'annonce pas une existence durable. On entend avec plaisir les discours des théophilantropes, dont la morale est toujours l'objet, et où ils ne mêlent aucune question politique. Parlons au peuple par image, par tableau, conquérons ses affections par la vue et le sentiment, peu de paroles et beaucoup de spectacle, voilà ce qu'il faut pour l'attacher. L'artisan, l'ouvrier veut jouir sans application, sans réflexion profonde; l'attention fixe et continue de l'esprit le fatigue; il veut être récréé, de simples discours l'endorment. Les théophilantropes le savent, mais ils sont sans moyens pécuniaires.

Dupin.«

N. 327 CÉLÉBRATION DES DÉCADIS.

»Extrait de l'arrêté de l'administration centrale du département de la Seine, du 2e jour complémentaire de l'an six de la république [18 sept. 1798].

Art. 1. La célébration des décadis se fera pour les cantons ruraux dans l'édifice remis à l'usage des habitants du chef-lieu de chaque canton, par l'art. 1 de la loi du 11 prairial an 3.

Art. 2. Dans le canton de Paris elle se fera par arrondissement dans les édifices désignés en la loi du 30 prairial an 3. Savoir pour le 9. arrond. dans l'édifice Notre-Dame.

Art. 3. Les décadis, à huit heures et demie précises du matin, l'exercice de tout culte cessera dans les édifices désignés aux deux précédents articles; il ne pourra reprendre qu'après que les administrations municipales auront exécuté tout ce qui est prescrit par la

loi du 13 fructidor, pourvu toutes fois qu'il ne soit pas plus de six heures du soir en hiver, et huit heures en été.

Art. 4. Les édifices dont il s'agit, pendant toute la célébration des décadis, ne devant plus être considérés comme destinés à des cultes particuliers, et la loi devant seule y être connue et entendue, les sectateurs des différents cultes seront tenus de faire enlever tous les signes quelconques de ceux qu'ils exercent, et de les faire voiler lorsqu'ils ne pourront être transportés.

Art. 5. Nul ne pourra, sous les peines portées en l'art. 18 de la loi du 7 vendémiaire an 4, paraître dans les dits édifices pendant la célébration du décadi avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses ou à un ministre d'un culte.

Art. 6. Il sera placé dans le lieu le plus apparent des mêmes édifices un tableau contenant la déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen.«

Cet arrêté devint la cause d'un conflit entre la municipalité du 9ième arrondissement et la secte des Théophilanthropes. Ceux-ci se plaignaient de ce que »l'administration municipale« avait »consacré exclusivement à la célébration des fêtes décadaires la nef et le chœur de Notre-Dame, où s'exerçait le culte des Théophilantropes.« Le carton 3 des actes du département de la Seine (F^1 c) contient les actes nombreux de ce conflit, qui embrassait les mois de vendémiaire, brumaire et frimaire an 7. Voir, d'ailleurs, nos nn. 334 ss.

(N. 328) TABLEAU DES DIVISIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.[1]

»Canton de Paris. I. Arrondissement: 1. division des Tuileries; 2. div. des Champs-Elysées; 3. div. du Roule; 4. div. de la Place-Vendôme. II. arrondissement: 5. div. de la Butte-des-moulins; 6. div. Lepelletier; 7. div. du Mont-blanc; 8. div. du faubourg Montmartre. III. arrond.: 9. div. de Brutus; 10. div. Poissonnière;

[1] Ce tableau, dont nous ne donnons qu'un extrait, porte la date de l'an 7; il peut servir, en même temps, de commentaire aux numéros précédents, et d'introduction au chapitre qui suit.

11. div. du Contrat-social; 12. div. du Mail. IV. arrond.: 13. div. des Gardes-françaises; 14. div. du Muséum; 15. div. des Halles-et-marchés; 16. div. de la Halle-aux-bleds. V. arrond.: 17. div. de Bon-conseil; 18. div. de Bonne-nouvelle; 19. div. de Bondy; 20. div. du Nord. VI. arrond.: 21. div. des Lombards; 22. div. des Amis-de-la-Patrie; 23. div. des Gravilliers; 24. div. du Temple. VII. arrond.: 25. div. de l'Homme-armé; 26. div. de la Réunion; 27. div. des Arcis; 28. div. des Droits-de-l'homme. VIII. arrond.: 29. div. de Montreuil; 30. div. des Quinze-vingts; 31. div. de Popincourt; 32. div. de l'Indivisibilité. IX. arrond.: 33. div. de l'Arsénal; 34. div. de la Fidélité; 35. div. de la Cité; 36. div. de la Fraternité. X. arrond.: 37. div. de l'Unité; 38. div. de la Fontaine-de-Grenelle; 39. div. de l'Ouest; 40. div. des Invalides. XI. arrond.: 41. div; du Pont-neuf; 42. div. des Thermes; 43. div. du Théâtre-français. 44. div. du Luxembourg. XII. arrond.: 45. div. du Panthéon; 46. div. de l'Observatoire; 47. div. des Plantes; 48. div. du Finistère.

Cantons ruraux: 1. Canton de Passy; 2. de Nanterre; 3. de Colombes; 4. de Clichy; 5. de Franciade; 6. de Pierrefitte (Communes: Pierrefitte, Villetanneuse, Epinay, Isle Franciade, La Cour-Neuve, Bobigny, Drancy, Le Bourget, Dugny, Stains); 7. de Pantin; 8. de Belleville; 9. de Charenton-le-pont; 10. de Vincennes; 11. de Montreuil; 12. de Villejuif; 13. de Choisy; 14. de Sceaux-l'unité: 15. de Chatillon; 16. d'Issy-l'union.«

III. L'an sept de la république.

(N. 329) LE BUREAU CENTRAL DÉNONCÉ.

»Rapport particulier au ministre de l'Intérieur. 1re Division. 7e Bureau.

4 vendémiaire an 7 [25 sept. 1798].

Le compte décadaire rendu par le commissaire près l'administration centrale du département de la Seine pour le mois de thermidor dernier présente un fait qui m'a paru devoir mériter une attention particulière et être pris en prompte considération. Je me borne à l'exposer littéralement. „Il ne règne pas entre le bureau central (du canton de Paris) et le Commissaire du Directoire Exé-

cutif[1] l'accord désirable; et ce n'est pas à celui-ci qu'il faut en attribuer la faute. — Il n'y a point d'ensemble dans le travail du bureau central; chacun opère *à parte;* chacun craint de se compromettre, d'être la victime du peuple, ou de passer pour *valet* du gouvernement; dans une crise ces hommes ne seraient pas d'un grand secours."«

»Autre rapport sur le même objet répété dans le compte décadaire du même commissaire pour le mois de fructidor. 14 vendémiaire [5 octobre].

Le compte rendu par le commissaire du Directoire Exécutif près l'administration centrale du département de la Seine pour le mois de fructidor, reproduisant l'observation faite dans le compte précédent sur la composition des membres du bureau central du canton de Paris, j'ai cru ne pas devoir attendre l'époque où je pourrai présenter le résumé de tous les comptes décadaires de fructidor, pour la mettre sous les yeux du citoyen ministre. Elle est conçue en ces termes:

„Le bureau central mérite peu la confiance du gouvernement. Je répète que dans une occasion difficile il ne faudrait pas y compter. Je ne crois point au patriotisme de la majorité de ses membres."«

Ces deux dénonciations, ensemble avec celle qui forme ci-après le n. 331, eurent leurs effets. Au mois de brumaire, Cousin donna sa démission et Milly fut destitué le 20; l'un et l'autre, sans doute, inclinaient vers la nouvelle coalition qui allait se former contre le directoire dans les deux Conseils et parmi les électeurs de Paris, et dont le parti Bonapartiste savait si bien profiter. A la place de Cousin et de Milly, l'administration centrale du département nomma Lasalle et Sallior (Journal de Paris n. 52). Ceux-ci et Lessore, le seul membre du bureau central qui resta, passèrent donc pour être partisans décidés du directoire d'alors (Barras, Laréveillère-Lepaux, Reubell, Merlin et Treilhard, qui avait remplacé François de Neufchâteau). Quant à Cousin, l'assemblée électorale du département de la Seine le nomma, le 26 germinal, député au conseil des Anciens.

[1] V. n. 316 note, et n 325 note.

(N. 330) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation du département de la Seine pendant le mois de vendémiaire an VII,[1] présenté au ministre de l'intérieur par le Comm^re du Direct^re exécutif près l'administration centrale du dit département.

Esprit public. Tout ce qui peut servir à le corrompre, à le détériorer, a été mis en usage pendant le mois de vendémiaire par les ennemis de la république. Les mauvais journalistes ont pris à tâche de peindre sous des formes colossales les ressources de la nouvelle coalition.[2] Les royalistes ont répété ces mensonges à l'envi des uns et des autres. Leur espoir était d'arrêter les effets de la loi sublime de la conscription, en épouvantant les chefs des familles sur le prétendu sort réservé à leurs enfants; quelques conscrits se sont même agités, et il n'a peut-être manqué à ce léger mouvement qu'un homme assez hardi pour se mettre à la tête du rassemblement projeté, afin de lui donner le caractère d'une rébellion grave et inquiétante pour la tranquillité publique. La perte de la flotte qui a porté Buonaparte en Égypte, la prise du général Humbert en Irlande, l'incertitude de la réussite de l'expédition d'Égypte, l'espèce de reproche fait à l'Espagne d'avoir, dit-on, alimenté l'escadre anglaise, le manifeste du Grand-Seigneur, les lenteurs du congrès de Rastadt, l'établissement de l'octroi, la pénurie apparente du trésor public dont le service s'est ralenti sur quelques parties de l'intérieur, parce que sans doute on a fait refluer ses secours sur des objets d'une utilité plus urgente, enfin tout ce qui peut inquiéter les âmes faibles et pusillanimes, a été employé avec une exagération sans exemple, par les deux grandes factions qui désirent l'anéantissement de la constitution de l'an 3 et le renversement du gouvernement.

Les anarchistes donnent à entendre qu'ils ont un parti puissant dans les deux conseils; je suis loin d'y croire, je crois la masse du corps législatif saine et amie de l'ordre et des lois; mais, s'il y avait une faction turbulente et anarchique qui voulût encore occasionner des secousses, je puis vous assurer qu'elle ne trouverait dans le peuple de Paris, ni dans la force armée, aucun secours, aucun instrument de ses chimériques projets. Il faut d'ailleurs l'avouer, et c'est une preuve de la corruption de l'esprit public,

---

[1] 22 septembre—21 octobre 1798.
[2] Des puissances Européennes.

mais le corps législatif est tombé dans une sorte de mépris, qui ne doit pas donner d'espoir aux conspirateurs, s'il en existait dans son sein.

C'est sans doute un grand malheur pour la chose publique, quand la première autorité ne jouit pas de la considération qui lui est due; mais il faut l'attribuer au mécontentement qu'amène, naturellement, la nécessité où se trouve la république de continuer la guerre, et aux sacrifices qu'elle exige des citoyens en général; et puis, il faut ajouter que le peuple de Paris, qui juge toujours de ce qu'il craint par ce qu'il voit, ne pardonne pas aux législateurs d'avoir augmenté leurs indemnités d'une somme de 330 francs par mois. Il leur reproche aussi de ne pas être exacts aux séances et de laisser aux factieux, par cette insouciance, l'espoir de renouer leurs complots.

Les anarchistes disent encore: „Vous le voyez, citoyens, on vous ramène à toutes les charges de l'ancien régime, droit de passe, octroi, contributions forcées et centuplées, bientôt les gabelles etc. etc.; était-ce pour gémir sous le joug des impôts, qui ne servent qu'à engraisser des fripons et enrichir des hommes fourbes et immoraux, que vous avez fait la révolution?" Les royalistes se servent, à quelque différence, presque des mêmes expressions, et un murmure sourd annonce assez l'effet de ces cruelles menées.

Cependant rien ne prouve autant la force morale du gouvernement que son attitude fière et républicaine au milieu de ce brouhaha de factieux, de fripons, d'imbéciles et de méchants, qui usurpent sans cesse le respectable nom de *peuple français*, pour mieux en imposer à la multitude ou la dénigrer à la sourdine: mais aucune faction n'a, en ce moment, l'apparence de vouloir prendre l'initiative pour l'attaquer ouvertement. Cependant ces menées clandestines ne sont pas à négliger.

On a parlé de rassemblements au faubourg St. Antoine, de vente de fusils etc. L'homme chargé d'en acheter a été arrêté, et a déclaré avoir reçu l'ordre d'un nommé Rey, fournisseur de la république. On est actuellement à vérifier, s'il est vrai que le dit Rey ait été autorisé par le ministre de la marine à faire cet achat. Dans ce dernier cas le citoyen ministre de la marine aurait dû, au moins, en prévenir le bureau central.

On assure qu'Antonelle est de retour d'un voyage fait dans les départements, dans des intentions anarchiques. On a remarqué plusieurs banquets chez Vatar imprimeur,[1] auxquels ont assisté

[1] Propriétaire du *Journal des Hommes libres*.

plusieurs anarchistes bien connus. Cette faction témoigne depuis quelque temps une certaine hilarité, qui donnera lieu au bureau central de fixer plus particulièrement son attention sur ses menées liberticides.

Enfin, on répand une foule de bruits qui annoncent bien des projets liberticides contre le directoire exécutif; mais il paraît que les meneurs n'ont encore osé confier leurs plans à personne. On parle beaucoup de renverser le gouvernement; mais on ne nomme pas ceux qui doivent remplacer ses membres. C'est le conseil des rats de Lafontaine; mais, qui attachera le grelot!

Au demeurant, ces réunions clandestines n'ont rien de bien alarmant; on n'y compte aucun homme marquant par ses alentours, sa fortune ou ses lumières. C'est un ramassis d'ivrognes, de chenapans, qui, comme les prostituées, attend le chaland, et qui crierait moyennant quelques pièces de 5 francs „Vive le directoire" ou „à bas le directoire", suivant l'intention du payeur, mais incapable de broncher; en un mot, c'est un épouvantail ambulant, qui ne doit encore causer aucune inquiétude, mais qu'il est bon de surveiller, ne serait-ce que pour connaître la main qui le fait mouvoir.

Journaux. Les circonstances actuelles, la conscription militaire, la déclaration de guerre de la Porte à la république, l'expédition de Buonaparte dans l'Inde, la situation de la Hollande, de la Cisalpine, de l'Helvétie: voilà les matières qui occupent la plume des journalistes. Mais tous ne les traitent pas avec ce calme, cette modération et, surtout, ce républicanisme qui doivent constamment guider des hommes dont les feuilles périodiques paraissent consacrées à l'amélioration de l'esprit public. Beaucoup d'entre eux, par leur caractère contrariant, ou plutôt par leur haine pour le gouvernement, attiédissent l'esprit national, et le laissent flottant au milieu des doutes et des perplexités qu'inspire toujours un avenir qu'ils ont soin de présenter couvert des plus sombres nuages; on dirait qu'ils se flattent de renverser la république par les sarcasmes dont leurs feuilles sont remplies, par les fausses nouvelles, par les défiances qu'ils cherchent à inspirer, même aux républicains. Si ce vœu ne paraît pas, selon eux, devoir être suivi d'un succès prochain, il semble du moins qu'ils espèrent le voir se réaliser un jour par les élans que leur esprit fait dans le règne des conjectures, par les prédictions dont quelques-uns d'entre eux prennent souvent l'initiative.

Parmi les journaux répréhensibles je dois noter „Le Fanal", „La Quotidienne", „Le Bien informé", „Le Publiciste", „Le Messager des relations extérieures", „Les Nouvelles de Paris", et „La Correspondance", feuille écrite dans un mauvais esprit, d'autant

plus dangereuse, que ses rédacteurs[1] sont revêtus d'un caractère auguste. Mais en général les journaux ont fort peu de crédit; successivement ils disparaissent; ceux qui s'élèvent nagent un moment et, bientôt, ne sont plus. Ceux qui agonisent encore se pillent, se copient, et vont, suivant l'expression d'un de nos poètes agréables, sans cesse se parant de l'esprit réputé qu'ils attrapent en courant. Les suppressions, prononcées par le gouvernement, en ont empêché plusieurs de distiller leurs poisons.[2] Il ne serait pas inutile peut-être à la formation de l'esprit public, de répandre, tant dans les campagnes que dans les grandes communes, un journal populaire rédigé avec simplicité et chaleur dans les principes de la constitution. Ce serait un antidote salutaire.

Fêtes décadaires. Les fêtes décadaires ont été célébrées avec un succès, sinon très-complet, du moins fort encourageant. Quelques agents municipaux avaient négligé de s'y rendre, sous différents prétextes. L'administration centrale les a demandés et leur a fait une réprimande paternelle dont ils ont profité dans les fêtes suivantes. L'expérience prouve, combien on a eu raison d'insister pour que les mariages ne se fissent qu'à la réunion décadaire. Le décadi où il n'y a point de mariage, le temple est désert. Il faut avouer que jusqu'à présent nos fêtes décadaires ne présentent que cet attrait. Pour que le peuple y vienne, il faut qu'il y trouve un amusement, et la lecture des lois et du bulletin même, dont la rédaction est très-froide, ne suffit pas pour lui en offrir. Les articles d'économie rurale intéressent le villageois, et fort peu le citadin. Quelques expériences de physique, comme le ministre l'indique dans sa circulaire aux écoles centrales, produiraient un meilleur effet. Au demeurant, les fêtes se sont passées sans troubles; car on ne doit pas appeler de ce nom quelques murmures ironiques, occasionnés par la célébration d'un mariage entre une vieille fille, parée du chapeau virginal, et un jeune homme contrefait.[3] Je ne citerais pas ce fait dans un compte général, si des hommes à l'affut des mau-

---

[1] Les représentants Stevenotte, Desaix, Déthier et autres.

[2] Le directoire avait toujours encore la dictature sur la presse périodique, comme sur les clubs. L'effet des suppressions était, cependant, problématique. Ordinairement, ou souvent, le journal supprimé sous un nom, en prenait un autre, et continuait ses discussions. Par exemple, la *Correspondance* de Stevenotte etc. n'était qu'une des métamorphoses du *Républicain* ou *Journal des Hommes libres*; commencée le 1 vendémiaire an 7, et supprimée le 2 frimaire, elle prit le nom de *Tribun national*, le 11 du même mois celui de *La Lumière*, et ainsi de suite. Le *Fanal*, la continuation du *Rédeur*, se nommait, dès le 18 frimaire an 7, *Le Flambeau*. V. Deschiens p. 501 s. 513

[3] Cp. ci-après le n. 351.

vaises nouvelles n'eussent annoncé qu'il y avait eu du trouble à l'édifice Roch, décadi dernier; mais j'en rapporterai un autre beaucoup plus intéressant, qui prouve, combien il est peu difficile de dessiller les yeux du peuple.

Dans un canton rural (Pierrefitte) un mariage venait d'être célébré dans le temple décadaire. Le président avait prononcé un bon discours; l'anneau avait été présenté, les villageois tiennent beaucoup à la présentation de l'anneau; la cérémonie faite, un des assistants demande au commissaire du pouvoir exécutif, combien il en coûtait pour se marier à la république.[1] Mon collègue répondit assez haut pour être entendu de l'assemblée, que la république, loin de demander de l'argent à ceux qu'elle unissait en mariage, était amplement récompensée par l'espoir que les jeunes époux lui donneraient des enfants dignes d'elle; mais que leur curé leur demanderait de l'argent, sans rien ajouter à l'auguste cérémonie de leur mariage. Là-dessus les parents et les mariés se regardèrent, en disant que le curé n'en ferait pas davantage, et partirent gaiement, remportant leur argent. Dans ce canton la solennité décadaire impose tellement aux habitants, que les mariages célébrés suivant le nouveau mode ne sont plus soumis au visa du curé, formalité que ces bonnes gens ne manquaient pas d'observer pour tous les mariages faits devant l'agent de la commune. Ce n'est pas un faible avantage remporté par la philosophie.

Le marché de Sceaux, très-important pour l'approvisionnement de Paris, a commencé à se tenir suivant la fixation nouvelle, et il n'en a pas été moins fréquenté. Le repos du décadi est observé à la ville comme à la campagne. Le dimanche est partout à l'agonie; il ne voit plus ni jeux publics, ni danses; mais on se souviendra, malgré soi, du calendrier Grégorien, tant qu'il restera à côté de l'annuaire.

Spectacles. Les spectacles sont fréquentés et paisibles, quoique fournissant parfois des allusions malignes et antirépublicaines. Je le dirai toujours: il faut changer leur système, si l'on veut les utiliser pour former l'esprit public, pour réveiller cet enthousiasme brûlant qui créa la république, et qui seul est capable de la soutenir et de la défendre. Il faudrait donc des pièces patriotiques, parce qu'il faut nous donner des mœurs républicaines. On n'improvise point, sans doute, de pareils ouvrages; mais, en attendant les ouvrages des auteurs estimables qu'on pourrait encourager, ne serait-il pas possible de faire paraître des pièces de circonstance, où brilleraient les défenseurs de la patrie? Comment la

[1] Selon le mode de la république.

Convention créa-t-elle des légions? C'est en exaltant le courage et l'amour propre du Français, au sénat, au forum, au spectacle.

Instruction publique. Les visites des écoles tant primaires que particulières se font assez exactement par les administrations municipales, mais fort rarement par le Jury d'instruction dont les membres paraissent fatigués d'une fonction pénible et gratuite. On voit avec plaisir que les premiers principes n'y sont plus empoisonnés par les préjugés du fanatisme. Plus de livres de superstition dans les écoles. Les instituteurs et institutrices se sont à peu près tous conformés, à cet égard, aux pressantes sollicitations des officiers municipaux. La salutaire influence que les magistrats exercent snr les maisons d'éducation fera que la génération qui s'élève sera plus et mieux instruite que celle qui l'a précédée. Nos enfants seront républicains; car presque déjà tous les élèves, même de l'âge le plus tendre, ont actuellement quelque notion de la constitution. Ils seront orateurs; cette récompense pleine d'émulation qu'on accorde aux plus laborieux de réciter en public, les fêtes décadaires, quelques morceaux choisis, leur donnera l'assurance de l'homme libre, et développera en eux le germe de l'éloquence. La seule tache qui se présente en ce moment sur le tableau de l'instruction, c'est l'indigence et le dénûment absolu des instituteurs primaires. Les parents ne payent pas, ils sont par eux-mêmes sans fortune. Il serait bien à désirer qu'ils eussent une modique rétribution qui leur assurât au moins le nécessaire.

L'administration centrale a pris plusieurs arrêtés réglémentaires sur l'instruction publique qui sont soumis au ministre de l'intérieur.

L'un a pour objet de soumettre à l'examen d'un Jury tous les instituteurs particuliers, de faire fermer les écoles de ceux qui seront reconnus incapables, et de n'admettre aucun citoyen à ouvrir une école, qu'il n'ait préalablement été examiné et agréé par le Jury. Cette mesure me paraît indispensable. En effet, la surveillance de l'administration est journellement éludée; elle ordonne la fermeture d'une école et, le lendemain, c'est la cuisinière de l'instituteur qui vient prêter serment à la municipalité, et qui rouvre l'école sous son nom; et le travail des autorités constituées pour épurer l'instruction publique devient la toile de Pénélope.

Le 2e arrêté déclare que l'école d'un instituteur est réputée lieu public, et qu'en conséquence, d'après la loi du 7 vendémiaire an 4 sur la police des cultes, aucun signe particulier à un culte ne peut y être élevé ou attaché. Des crucifix, trouvés dans plusieurs écoles, ont provoqué cette mesure; et il est tellement nécessaire d'élever un mur de séparation entre l'instruction et les cultes, que

beaucoup de ci-devant religieuses se sont faites institutrices, et se conduisent encore comme si elles étaient dans leur couvent à la tête de leurs pensionnaires.

Le 3e institue des chants patriotiques dans les petites écoles comme délassement aux travaux de l'étude.

Je prie le citoyen Ministre de vouloir bien statuer sur ces arrêtés.

Monuments. Les cendres de plusieurs grands hommes reposent ignorées dans des ci-devant couvents aliénés comme domaines nationaux; telles étaient celles de Molière, de Lafontaine, de Santeuil; telles sont encore celles de Lebrun, de Vaucanson etc. L'administration centrale a cru de son devoir, de réparer envers eux l'ingratitude de leurs contemporains. Elle a pensé aussi, que des restes aussi précieux étaient une proprieté publique dont un acquéreur de domaine ne pouvait disposer; et, en attendant que le gouvernement prenne un parti à cet égard, elle a ordonné le placement des cendres de Molière, Lafontaine et Santeuil dans les trois écoles centrales en activité. Santeuil est loin, sans doute, du mérite des deux autres; mais il a paru devoir fixer les regards, dans le moment où l'Institut national propose un prix pour celui qui présentera les meilleurs moyens de ranimer l'étude de la langue latine. — Quant aux hommes célèbres qui ont été inhumés dans les édifices remis aux citoyens pour l'exercice des cultes et pour les réunions autorisées par la loi, ou dans d'autres locaux non aliénés, leurs cendres y resteront déposées, et des inscriptions seront placées pour en rappeler la mémoire. Ainsi le grand Corneille, sans sortir de St. Roch, trouve enfin la place que la nation lui avait assignée; il est dans le temple du Génie. Malherbe est à St. Germain-l'Auxerrois; il aura pour épitaphe ces vers de Boileau „*enfin Malherbe vint*" etc.; et Boileau lui-même repose dans la sainte Chapelle sous le lutrin qu'il a chanté.

Il existe dans les ci-devant couvents et autres églises beaucoup d'ossements et de cendres moins illustres, mais qui ne sont pas moins respectables. Les acquéreurs les abandonnaient barbarement aux regards du public, aux jeux des enfants. L'administration centrale a pris des mesures pour les faire transporter aux lieux ordinaires de sépulture et inhumer avec décence.

Police. La police est mal faite à Paris; les mises en surveillance s'amoncèlent dans les portefeuilles des officiers de paix, sans donner lieu à aucune capture. „Et qu'importe! disent certains membres du bureau central, nos agents en feront toujours assez; le ministre, n'a-t-il pas sa police?" Ce qui les chagrine le plus, c'est de n'avoir point la police des jeux. Ils vont jusqu'à désirer qu'il y

ait un mouvement pour pouvoir dire: Le ministre fait mal la police, donnez-nous la surveillance des jeux, et nous répondons de la tranquillité publique. Je suis loin de penser que cette partie dût être mieux entre les mains du bureau central, mais je ne puis m'empêcher de revenir sur ce que j'ai déjà dit. Tolérer les uns et punir les autres, les souffrir dans les salons, les défendre dans les cafés, me paraît toujours injuste et immoral. Si sur cette passion funeste il y avait un calcul permis de tolérer, pour l'intérêt du trésor public, ne devrait-il pas plutôt être basé sur la défense que sur la permission? Ne devrait-il pas être la peine d'un délit plutôt, que la permission d'en commettre? Et certes, si l'on défendait sous la peine d'une forte amende de donner à jouer à aucun jeu prohibé, les amendes l'emporteraient beaucoup sur le prix des marchés qui se passent aujourd'hui.

Les brigands commencent à se remontrer dans les envrions de Paris. Des patrouilles de nuit les ont effrayés. Tout est calme, mais cette tranquillité sera peu durable, si on ne réorganise promptement la garde nationale.

En attendant, la gendarmerie y supplée par le développement de tous ses moyens. Les mesures de police prescrites par l'arrêté du directoire exécutif du 21 fructidor commencent à s'exécuter. Leur résultat pendant le mois dernier a été environ 1500 lettres écrites par le bureau central à divers commissaires du pouvoir exécutif, l'expulsion hors Paris de 17 individus, la mise en surveillance de plusieurs autres.

Mœurs. Les crimes atroces ont été moins fréquents ce mois que les précédents. On compte cependant encore quatre assassinats, huit suicides, six noyés, effet de la débauche bien plus que de la misère. Les occasions du libertinage sont trop multipliées pour qu'une jeunesse bouillante puisse s'en défendre.

Un travail utile établi au dépôt de mendicité va purger Paris d'une partie des prostituées qui l'infestent; mais il sera toujours presque impossible de rappeler et maintenir les bonnes mœurs dans une population amoncelée où chaque individu, pour ainsi dire, inconnu de tous les autres se cache dans la foule, et n'a à rougir aux yeux de personne; et où le peuple, éloigné de ses magistrats par sa propre masse, ne songe à eux qu'avec la crainte dans le cœur, ou la satire dans la bouche. Depuis quelque temps une sorte de libertinage plus infâme se propage; les rapports des agents de police sur la pédérastie sont d'une fréquence alarmante.

Cultes. Les Théophilantropes sont brûlants de zèle pour soutenir leur culte et propager leurs principes; leur conduite extérieure n'a rien de contraire aux lois, dont ils se montrent rigou-

reux observateurs. Leurs prosélytes diminuent plutôt qu'ils n'augmentent. Le peuple est blasé sur toutes les religions; c'est qu'il faut parler à ses yeux, pour arriver à son cœur; et les théophilantropes ne sont pas assez riches. Le culte catholique n'est pas dans un plus brillant état de prospérité, il est misérable comme son chef; dans les cantons ruraux les prêtres fêtent assez volontiers le décadi. A Paris, ils influencent toujours en sens inverse de la république; heureusement la race des dévots paraît frappée de stérilité, ils ne se reproduisent plus.

L'administration centrale a prononcé la peine de réclusion contre quelques réfractaires infirmes et âgés, elle en surveille d'autres. Les théophilantropes comme les catholiques auraient bien désiré jouer un rôle dans les fêtes décadaires, mais la haine mutuelle qu'ils se portent les en exclut plus sûrement encore que les arrêtés du département. La religion civile me paraît devoir bientôt détruire toutes les autres, si l'on sait en rendre les cérémonies attrayantes.

Dupin.«

(N. 331) SITUATION DU GOUVERNEMENT.

Lettre de Dupin à François de Neufchâteau.

»*Paris le 5 brumaire an 7 de la république* [*26 oct. 1798*].

Département de la Seine.

Le commissaire du Directoire Exécutif près l'administration centrale

Au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Je crois devoir vous adresser copie d'une note importante qui m'a été remise par un bon citoyen et qui me paraît mériter attention.«

Incluse.

»*Paris 3 brumaire an 7* [*24 oct.*].

Aperçu politique de la situation actuelle du gouvernement, relativement aux factions de l'Intérieur.

Citoyen ministre,

Dussé-je avoir le sort de cette Cassandre qui, selon Virgile, avait prédit la ruine de Troye sans qu'on eût fait la moindre attention à ses prophéties: je ne cesserai de vous répéter que notre situation devient de jour en jour plus alarmante, et que vous êtes abusés par votre ministre de la police, qui l'est sans doute lui-même, s'il ne vous avertit pas des dangers qui nous menacent.[1]

Il existe en ce moment dans Paris plusieurs points de rassemblement, où les ennemis actifs du gouvernement actuel se réunissent. Là se trouvent des exagérés de toutes les parties de la république, mais notamment du midi, quelques exclusifs revenus de l'Italie, qui reprochent à ceux de l'Intérieur leur lenteur et leur faiblesse, et enfin quelques fripons des colonies, qui aspirent à les rendre indépendantes de la métropole, et qui, pour arriver à ce but, sentent la nécessité de renverser l'ordre actuel. Ce plan, dit-on, compte plus d'un appui dans le conseil des 500; et, s'il faut en croire des bruits secrets, des avanturiers politiques doivent aller en préparer l'exécution dans les colonies. Je vous en préviens, citoyen ministre, afin que vous preniez des mesures pour qu'on ne délivre pas légèrement les passeports qui seront demandés pour Saint-Domingue.

Tous les conspirateurs dont nous venons de parler, quoique ayant des intérêts différents, ont un même but, celui de renverser le gouvernement; et ils s'accordent aussi sur le choix des moyens. Leur premier soin est de s'emparer des militaires. Ils fondent surtout un grand espoir sur les militaires destitués ou réformés, et ils les travaillent en conséquence. Le gouvernement a sans doute pressenti ce danger, lorsqu'il a prescrit des résidences particulières à ces militaires. Plusieurs d'entre eux avaient, dans différentes orgies, manifesté une exaltation vraiment inquiétante.

---

[1] Le 8 brumaire (29 oct.), le ministre de la police Le Carlier donna sa démission, et fut remplacé par Duval de Rouen, ex-conventionnel. Quelques jours après, il y eut au bureau central le changement dont nous avons déjà parlé (V. la fin du n. 329).

Un autre moyen qu'on emploie avec la même activité, c'est d'égarer l'esprit de la multitude par de nombreux agents partisans ou émissaires des deux sexes, qu'ils chargent de grossir et de renforcer le sentiment des maux présents par l'exagération de la plainte, par la supposition de faits qui n'existent pas; mensonges plus ou moins grossiers, qu'ils adaptent à la portée des esprits pour compromettre le gouvernement et la représentation nationale, et en induire malignement que la révolution n'a pas fait le bien qu'on s'en était promis; que mieux vaudrait toute autre chose que ce qui existe, fût-ce même un roi.

Viennent ensuite les libelles, tels que les écrits de Crachet, dont les exemplaires sont multipliés, répandus avec profusion et accueillis avec fanatisme par les mécontents. A leurs yeux Crachet et autres sont les véritables représentants du peuple. L'épuration du 22 floréal est par eux traitée de nomination révolutionnaire et contre-révolutionnaire.[1] Ils disent que le Directoire médite une *Cisalpine,* à laquelle ils sauront bien s'opposer. Ils vont même jusqu'à prétendre qu'il circule un nouveau projet de constitution qu'ils donnent pour être l'ouvrage du gouvernement.

L'expédition de Bonaparte est par eux calomniée et travestie. Elle est présentée comme un exil de ce général, et les hommes qui l'accompagnent comme des hommes sacrifiés.

Aux moyens mis en usage pour diriger et soulever l'opinion, ils joignent ce qu'ils appellent leur contre-police, qu'ils se vantent d'avoir parfaitement organisée, d'autant plus sûre et d'autant plus active, disent-ils, qu'elle n'a pas besoin d'être payée, tous les individus qui la servent étant liés par le même intérêt et par les mêmes espérances.

On assure qu'il est du bon ton en Italie de dire du mal du Directoire français, de le présenter comme despote, comme aristocrate, comme foulant aux pieds les lois constitutionnelles. On serait regardé comme un homme venant de l'autre monde, si l'on y tenait un autre langage. Ces déclamations ont évidemment pour but d'indisposer les militaires contre le gouvernement, et de les faire concourir aux projets qu'on médite dans l'Intérieur.

La faction compte tellement sur l'appui du militaire, qu'elle avait voulu choisir un jour de fêtes nationales pour porter le grand coup. Le Directoire et ceux qui lui sont dévoués devaient y périr, ainsi que les députés qu'on appelle Gouvernantistes. Les projets

---

[1] Le 22 floréal an 6, le conseil des Anciens avait approuvé la résolution des Cinq-cents, du 19, relative aux opérations des assemblées électorales.

sont ajournés et se balancent entre deux plans nouveaux, dont l'un serait de renvoyer l'exécution à l'époque des prochaines élections, et l'autre à un terme moins éloigné. Si le premier avait la préférence, ce seraient les moyens d'intrigue qui seraient employés; les hommes du parti se vantent déjà que leurs élections sont faites pour toute la république, excepté pour Paris auquel, disent-ils, il sera toujours assez temps de penser. Ils annoncent que cette année ils sont bien sûrs de ne pas être floréalisés.

Le gouvernement doit sans doute mépriser des jactances et des indiscrétions qui ne peuvent pas être l'effet d'un plan profondément combiné. Mais la continuité de ces folles manœuvres peut suppléer à la sagesse qui leur manque. L'eau qui tombe goutte à goutte creuse le rocher. D'ailleurs, l'exaltation que ces hommes prennent dans leurs conciliabules peut les porter à des mesures violentes qui, quoique infructueuses, n'en troubleraient pas moins la tranquillité, qu'il est si important de maintenir, et donneraient peut-être l'initiative à des mouvements qu'on ne serait pas le maître d'arrêter. Le gouvernement se doit à lui-même d'imprimer à ces hommes le sentiment de sa force et de sa puissance, par une attitude mâle et une police sévère, perpétuellement et universellement active.

Quelques personnes se croient autorisées à penser que les conspirations anarchiques ou royales sont toujours plus ou moins le produit de la faiblesse de ceux qui gouvernent. On ne conspire pas contre un pouvoir qui en impose, qui a pour lui le droit, la force, et qui pourrait avoir facilement l'opinion.

Il n'en est pas de vous comme d'un monarque qu'on suppose toujours trompé par ceux qui l'environnent. Vous êtes censé voir tout, approuver ou tolérer tout. Le mal qui se fait, le bien qui ne se fait pas, tout cela vous est imputé avec une rigueur que rien ne modifie. Cette sévérité de l'opinion publique, à votre égard, vous commande d'être sévère, d'être toujours en garde contre l'indulgence et contre la partialité pour les individus qui remplissent les divers emplois du gouvernement.

Je ne sais, si je devais me permettre de vous dire tout ceci; mais j'espère que vous le pardonnerez à mon zèle pour vos intérêts, à ma sollicitude pour la chose publique, à ma franchise républicaine, et à mon dévouement inaltérable pour ma patrie.

Salut et respect

Bacon Père.[1]

---

[1] Voir ci-dessus n. 323.

P. S. Il me reste encore quelques renseignements à vous communiquer que je réserve pour un ou deux mémoires, que je me propose de vous adresser incessamment.

Paris 3 brumaire an 7.«

(N. 332) RAPPORT ANONYME, DU »3 BRUMAIRE AN 7« [24 OCT.].[1]

»Le faubourg Antoine est travaillé plus que jamais par quelques mauvais sujets, qui ne trouvent de bon gouvernement que celui où ils dominent. Ils profitent du moment, où l'ouvrage commence à baisser, pour monter la tête aux ouvriers et leur dire que le Directoire envahit tout et que les républicains sont proscrits, que le seul bien qu'ils retirent de la révolution est le rétablissement des barrières, que le seul parti qui reste à prendre est de se rallier aux Conseils, que c'est là où réside la souveraineté du peuple. On distribue des écrits séditieux contre le gouvernement. Ces pamphlets sont particulièrement rédigés par Revot et Jorry.[2] Félix Le Pelletier, Vatar et plusieurs autres ont eu une entrevue, la décade dernière, avec les meneurs du faubourg Antoine; il y a eu de l'argent de distribué pour faire des prosélytes. Quelques jours après, les chefs de parti ont convoqué leurs amis; mais à peine réunis, la division s'est mise parmi eux; on a reproché aux meneurs, qu'ils trompaient tous les jours les patriotes, qu'ils étaient les agents d'une faction, qu'ils recevaient de l'argent pour soulager les démocrates, et qu'ils gardaient presque tout pour eux. Plusieurs d'entre eux qui n'avaient reçu que six francs, les ont rejetés sur la table en disant, que, quand ils recevaient des secours, ils voulaient savoir d'où ils venaient. Beaucoup de convives se sont plaints qu'on les avait éloignés du gouvernement, que l'an dernier ils recevaient de quoi pourvoir à leurs besoins, et que c'étaient eux qui étaient causes que l'on ne leur donnait plus rien cette année, et qu'ils ne savaient comment ils passeraient l'hiver. On s'est séparé fort mécontent.

Le général Rossignol, qui est dans ce moment à Toulon, correspond avec Chrétien et autres. Dans une de ses dernières lettres il se plaignait de ce que le Directoire avait éloigné tous les

---

[1] L'auteur en est évidemment le même Bacon. Voir la fin du rapport.

[2] Ex-adjudant-général, impliqué dans le procès de Babœuf, poursuivi et acquitté de temps à autre. V. la Table du Moniteur.

patriotes qui lui donnaient de l'ombrage; mais qu'ils se réuniraient pour détruire la tyrannie, que les patriotes du midi se serraient de près, et qu'il espérait bien, d'après tout ce qu'il savait, que les démocrates auraient le dessus.

Il y a eu plusieurs réunions de patriotes décadi dernier [21 oct.]. L'on y a bu à la chute du Directoire et à la prochaine victoire des républicains purs. Les députés sur lesquels on compte le plus, sont: Stevenotte, Troisœufs, Destrem, Le Sage-Sénaut, Lucien Buonaparte, Marquézy, Talot et autres.

Santonax [Santhonax] est celui qui paraît avoir le plus de part à ces intrigues et à ces distributions d'argent. Son but est, à ce que l'on croit, de faire passer à la faveur d'un mouvement du faubourg Antoine une loi qui déclare la colonie de Saint-Domingue indépendante, ou, ce qui revient au même, la déclarerait indépendante sous la protection de l'Angleterre.

Malgré les ambitieux et les désorganisateurs le faubourg Antoine est parfaitement tranquille, et malgré eux le gouvernement triomphera de ses ennemis. Deux hommes y ont une très-grande influence, qui dans un moment de crise serviraient utilement le gouvernement, ce sont les citoyens Bacon père, et Ducatet concierge de la Force.«

(**N. 333**) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation du département de la Seine pendant le mois brumaire de l'an VII.[1] *Présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du dit département.*

Esprit public.[2] Est-il vrai que le Directoire exécutif se trouve dans la même position que le Roi avant le 10 août?

Cette opinion qui se propage, et qui même est soutenue par quelques bons citoyens, me paraît devoir être réfutée; d'abord parce qu'elle est fausse, et surtout parce qu'elle est capable de décourager les amis du gouvernement et de rendre l'audace à ses ennemis.

En 1792 les rênes de l'état flottaient entre les mains d'un roi parjure qui, n'ayant accepté la constitution que pour la détruire, lui opposait constamment une force d'inertie; sa perfidie devait sus-

---

[1] 22 octobre—20 novembre 1798. (Carton: Seine 4.)

[2] En marge: »Compte mensuaire. Département de la Seine. Brumaire an VII.«

citer contre lui tous les amis de la liberté, sa lâcheté toutes les âmes fières, sa faiblesse tous les novateurs; ainsi, par principe, par mécontentement, par inconstance, la grande majorité de la nation désirait un changement; elle se rallia autour des hommes énergiques qui depuis longtemps portaient la république dans leur cœur, et la république fut unanimement proclamée.

Puis donc qu'il s'agit de comparer la situation politique du gouvernement républicain et de l'ancien gouvernement, établissons d'abord cette différence, que le directoire exécutif est identifié avec la constitution de l'an 3, que par principe et par intérêt il en est le sincère et ardent défenseur, tandis que Louis XVI détestait la constitution de 1791 qui posait des bornes à sa tyrannie.

Ainsi, quoique la constitution de 1791 fût placée entre la République et le Despotisme, cette position n'était point celle du gouvernement, qui favorisait les émigrés, les prêtres rebelles, et qui, toujours despote, ne travaillait qu'à rétablir son pouvoir absolu sur les ruines de cette constitution. La constitution de 1791 se trouvait placée, disons-nous, entre le royalisme pur et le républicanisme; la constitution de l'an 3 est attaquée par les Royalistes et les Anarchistes; voilà, sans doute, sur quoi l'on se fonde pour assimiler leur position. Mais dans ce raisonnement il y a erreur manifeste ou mauvaise foi. Le despotisme et le républicanisme qui luttaient contre la constitution de 1791 étaient réellement deux partis distincts et opposés; tandis que les anarchistes et les royalistes qui intriguent aujourd'hui contre la constitution de l'an 3 ne font qu'un seul et même parti; revêtus de couleurs différentes, mais marchant au même but sous les ordres des mêmes chefs. En 1792 les Républicains ont triomphé, et par une prétendue analogie on affecte de craindre que les anarchistes triomphent incessamment. Mais qu'est-ce qui a fait triompher les républicains au 10 août? C'est la puissance de la philosophie, plus que celle des canons; c'est cette puissance de la philosophie qui avait préparé la révolution, qui avait renversé la Bastille, qui avait armé toute la France pour la défense de sa liberté; cette même puissance de la philosophie qui a détrôné Robespierre, qui a fait le 18 fructidor, qui a accepté la constitution de l'an 3 et qui la soutiendra. Un gouvernement est bien près de sa chute, lorsqu'aux mécontentements partiels, au ravissement des petits intérêts, se joignent contre lui les reproches de la philosophie, le cri de la raison; mais il est inexpugnable, si elles prennent sa défense. Les anarchistes, qui ne sont ou que d'imbéciles désorganisateurs ou des royalistes déguisés, ont beau se vanter d'avoir pour eux les principes; les échos sont sourds à ce panégyrique, et un cri universel de réprobation s'élève contre

eux de tous les points de la France. Ils ont beau faire des libelles, et vouloir faire cause commune avec le peuple; le peuple ne les lit pas, il sait par une triste expérience qu'il ne doit pas compter sur de pareils tribuns; et à leurs provocations séditieuses, la réponse des ouvriers est: *Allons-nous en!* Ils restent donc seuls avec leurs projets féroces; et que pourrrait contre le directoire exécutif une horde de 150 brigands, au plus, qui composent à Paris l'état-major anarchique? que pourraient-ils contre lui, quand même il serait réduit à ses propres forces?

Mais il a les troupes qu'en 1792 la voix de la philosophie faisait révolter contre le despote, et qui aujourd'hui sont dévoués à une constitution, sous laquelle un brave soldat parvient au grade de général; il a pour lui toutes les âmes généreuses qui méprisaient une cour avilie aux yeux de l'Europe, et qui s'enthousiasment à la vue des grandes choses opérées par le gouvernement républicain; il a pour lui la plupart de ces esprits inquiets, remuants plus par tempérament que par intention, et que les malheurs produits par la tyrannie de Robespierre et par les réactions royales ont guéris de cette fièvre turbulente; il a pour lui surtout le corps législatif où, si le dernier soupir de quelque faction agonisante a pu une fois ou deux se faire entendre depuis le 18 fructidor, la voix imposante d'une immense majorité a bientôt prouvé que la représentation nationale et le directoire exécutif étaient unis d'intention et de sentiment; et, de bonne foi, peut-on voir dans quelques motions de Rouchons (les supposât-on concertées) — peut-on, dis-je, y voir rien qui ressemble à cette opposition généreuse à laquelle se dévouèrent en 1792 les membres les plus courageux, les orateurs les plus éloquents de l'assemblée législative contre un monarque stupide et parjure?

Le gouvernement n'est point placé entre deux factions, il n'a qu'un seul ennemi, le Royalisme, qui arbore tour à tour la cocarde blanche et le bonnet rouge, qui profite des cruautés qu'il conseilla à Robespierre, pour représenter la République sous les formes repoussantes d'une furie, et qui en même temps aigrit, excite et dirige toutes les classes de mécontents. Il dit aux hommes superstitieux: „Souffrirez-vous plus longtemps un gouvernement qui a renversé vos autels et profané vos temples? Armez-vous, prenez des torches, des poignards! En combattant pour la religion, vous serez invulnérables; en mourant pour la religion, vous ressusciterez couverts de gloire. Immolez vos enfants plutôt que de les voir marcher sous le drapeau de la république.“ Il dit aux hommes exaltés qui ont joué un rôle dans la révolution: „Vous avez fondé la république, et vous mourez de faim! Tous les honneurs, toutes les places sont

pour les aristocrates. Le directoire vous trahit; il veut se perpétuer. Que tardez-vous à l'attaquer? Avez-vous oublié, comment on renverse un trône? Voilà déjà le ministre de la police qui demande le nom de tous les révolutionnaires; vouz allez tous être proscrits, déportés." Il s'adresse ensuite aux rentiers, à tous ceux qui ont perdu à la révolution; il veut armer leur désespoir, et les quitte mécontent de n'avoir pu arracher d'eux que des murmures.

Le gouvernement a des moyens pour déjouer toutes ces manœuvres anglaises. A la superstition il faut opposer le flambeau de la philosophie, dont la lumière douce éclaire sans brûler. Il faut répandre l'instruction; et quand le fanatisme a tant de missionnaires, pourquoi la philosophie n'aurait-elle pas les siens? pourquoi n'enverrait-on pas dans les campagnes les plus séduites, des hommes sages, philanthropes, qui feraient par leurs exhortations ce que le canon ne fait pas toujours? Quant aux patriotes exaltés, mais de bonne foi, qui, lancés dans la révolution, y ont porté franchement les vices et l'énergie de leur éducation, mais qui n'ont rien fait contre la probité, il faudrait leur donner des places obscures qui les fissent vivre. La république doit nourrir tous ceux qui dès son berceau se sont dévoués pour elle, et qui ont mérité d'être pendus par les royalistes. L'octroi, par exemple, offre moyen de donner de l'emploi à quelques-uns des plus ardents, des plus en crédit dans les faubourgs; et c'est une occasion, dont je crois qu'il serait sage de profiter. Enfin, ces malheureux rentiers dont le payement, bien moins difficile qu'on le pense, relèverait et assurerait le crédit public! Que de bénédictions recevrait le directoire exécutif, si, par ses soins, le corps législatif prenait en leur faveur des mesures exigées par la sûreté générale autant que par la justice!

Je ne serais pas entré dans cette discussion, si l'opinion que je réfute ne m'eût paru très-dangereuse, et propagée à dessein par les émissaires anglais pour encourager les royalistes à bonnet rouge, en leur faisant croire qu'ils sont les vrais républicains, et que le directoire exécutif peut être détruit aussi facilement et aussi justement que le trône. Mais aux gens de bonne foi, qui ont la manie des comparaisons, je dirais que la faction royaliste qui s'était introduite au corps législatif, avant le 18 fructidor, se trouvait dans la même position où était le Roi au 10 août. Comme lui, elle affectait pour la lettre de la constitution un attachement judaïque; comme lui, elle s'efforçait de détruire la constitution par la force d'inertie; comme lui, elle conspire contre les républicains, et succombe comme lui. Mais je reviens à l'objet particulier de cet article, qui est l'état de l'esprit public dans le département de la Seine pendant le mois brumaire.

Il n'a pas été bon. Les cris séditieux des prêtres de la Belgique ont retenti jusqu'à Paris. La malveillance a fait tous ses efforts pour les seconder, en répandant les bruits les plus désastreux; selon eux, Buonaparte était battu, le port d'Alexandrie brûlé, Malte au pouvoir des Anglais, la Vendée rallumée. Dans tous les départements de l'ouest des incendies fréquents, effet apparent de la négligence, ont effrayé les citoyens qui ont cru y voir un complot. Le commerce a été violemment ébranlé par l'accident de la caisse des comptes courants. Les royalistes à cocarde blanche ont profité de cette crise pour se réunir. Enfermés dans des loges maçonniques, ils croient échapper aux regards de la police, et séduire dans leurs banquets plusieurs fonctionnaires publics. Les royalistes à bonnet rouge ont continué leurs manœuvres et leurs conciliabules, distribué de l'argent dans les faubourgs, et fait la revue de leurs forces sous prétexte de s'opposer à une prétendue arrestation de députés patriotes, ordonnée, disaient-ils, par le directoire. L'avénement du nouveau ministre de la police[1] les fait tenir sur leurs gardes; à chaque séance ils changent de lieu de réunion; ils sont convenus de faire les distributions d'argent à domicile pour éviter l'éclat, mais ils effrayent les marchands en débitant sourdement que le directoire exécutif prépare un coup, que les boutiques seront pillées etc., en augmentant ainsi le nombre des mécontents et disposant le peuple à désirer un changement. Malgré leurs efforts, le départ des conscrits qui s'effectue chaque jour sans obstacles, et même avec joie, prouve bien que la masse de ce département est fort bonne, et tout en murmurant contre l'ordre actuel de choses, ceux qui souffrent le plus se souviennent très-bien des maux plus rudes qu'ils ont soufferts, pour se mêler dans aucun complot qui ne ferait qu'empirer leur sort.

Journaux. Ceux que j'ai signalés comme dangereux dans le compte du mois Vendémiaire, ne se sont pas amendés depuis. Le directoire exécutif en a prohibé quelques-uns, ils ont reparu sous d'autres titres. Toutes ces feuilles, un petit nombre excepté, ne sont plus que des agents contrerévolutionnaires. Mais heureusement elles ont le talent d'ennuyer, et fort peu d'influence, si ce n'est dans quelques cafés.

Fêtes décadaires. Tout annonce que, lorsque nos finances sont d'accord avec notre désir et nous permettront d'entourer les fêtes décadaires de toute la pompe convenable, et de les égayer par des chants et de la musique, des fruits, des fleurs, des grains, elles

---

[1] Duval. V. plus haut p. 339.

auront tout l'intérêt et l'utilité que le gouvernement en espère. Il est à craindre seulement que la rigueur de la saison et la longueur des séances écartent une partie des cortéges et des curieux, et principalement les jeunes élèves; mais tant qu'il y aura des mariages, les assistants ne manqueront pas. Jusqu'à ce jour ces fêtes ont été assez fréquentées, et célébrées avec décence.

Annuaire Républicain. On pourrait juger du degré de l'esprit public par le succès de l'annuaire républicain. A mesure qu'il baisse, le calendrier est plus suivi; les prêtres travaillent sans relâche à le soutenir, et tâchent par là d'établir une tendance vers l'ancien ordre de choses. Ils ont l'impudence de toujours faire et afficher dans les temples le tableau de leur messe à dire et de leurs offices à célébrer avec indication de la semaine et de l'ancien Calendrier. Ils osent même laisser ces tableaux exposés les jours des fêtes décadaires. Cet abus n'existera plus.

Dans les campagnes on chôme encore le dimanche, en observant le décadi; mais que les travaux de l'agriculture deviennent plus pressants, et le dimanche sera oublié. Rien ne serait à désirer à cet égard, si tous les prêtres eussent consenti à transporter leur office au décadi. Du reste, point de danses le dimanche, point de travaux le décadi que ceux autorisés par la loi même.

Culte. Le culte catholique est bien malade, car ses médecins l'abandonnent. Les prêtres qui peuvent trouver une autre occupation quelconque s'empressent à quitter leurs fonctions. Dire le culte superstitieux meurt, c'est annoncer la destruction des préjugés et le règne de la raison. Puisse cette dernière devenir la religion universelle et la règle des citoyens! Ce n'est pas cependant qu'il n'y ait encore, parmi les ministres du culte catholique, des fanatiques dévoués qui osent tout braver pour relever leur parti, et qui disent que la religion n'est jamais si triomphante, ses ministres si grands, que quand la persécution s'exerce contre eux. Ils ont l'audace de dire que la parabole de l'enfant prodigue est l'histoire de la Révolution. Lorsque l'enfant prodigue, répètent-ils sans cesse, eut, dans l'effervescence de ses passions, essayé de tout, il reconnut le vide de ses jouissances, la misère survint, il rentra en lui-même et vint se jeter dans les bras de son père. C'est sur cette base qu'ils établissent les instructions contrerévolutionnaires qu'ils donnent dans les confessionnaux, dans les conversations particulières. C'est ainsi que prononcent leur républicanisme nos prêtres soi-disant constitutionnels. C'est ainsi que Royer, évêque de Paris, dit: „C'est principalement sur les prêtres constitutionnels et patriotes que la persécution s'exerce; mais nous sommes dévoués au martyr." Si une loi expresse déclarait que, sous quelque pré-

texte que ce soit de cérémonies religieuses, un homme ne peut se mettre à genoux devant son semblable, il me semble que cela diminuerait considérablement l'influence du confessionnal. Au reste, le peuple paraît se dégoûter de tous les cultes.

Instruction publique. L'instruction publique va aussi bien qu'il est possible dans la situation actuelle des choses. Elle ne marche pas, sans doute, à pas de géant vers cette amélioration de principes et d'idées philosophiques que les vœux des vrais Républicains ne cessent d'appeler, mais elle fait des progrès sensibles. Une certaine émulation dirige, anime les instituteurs; les éloges et encouragements que l'on dispense aux jeunes élèves, aux fêtes décadaires, leur donnent le désir d'y voir plus particulièrement briller ceux de leurs écoles. D'ailleurs, les circulaires du ministre de l'Intérieur, son amour connu pour les sciences et les arts, le prytanée français qui s'élève majestueusement, et beaucoup d'autres causes servent de véhicules. Quel autre essor l'instruction prendrait bientôt, si elle était organisée, si les instituteurs étaient épurés et payés, de bons livres élémentaires composés et livrés à l'enfance et à la jeunesse, les prêtres, les religieuses et leurs livres bannis sévèrement des maisons d'éducation et de nos écoles! Dans les campagnes l'instruction est plus suivie qu'elle ne l'a jamais été; il est cependant certains cantons, où l'insouciance des parents est invincible. La principale cause vient de ce qu'il faut payer par mois une modique somme. Les livres républicains ne sont point entre les mains de leurs enfants, parce qu'ils ne veulent pas les payer et qu'ils trouvent beaucoup plus commode de leur laisser les livres qu'ils ont, c'est-à-dire les livres du fanatisme. Si l'on pouvait faire le sacrifice modique de délivrer gratis quelques livres élémentaires par canton, ce serait assurer à la patrie le cœur et l'esprit des jeunes citoyens, qu'il est intéressant d'arracher aux préjugés et à l'ignorance, suite inévitable de l'insouciance de leurs parents. Au surplus, il est instant que le corps législatif prononce sur l'instruction publique, pour pouvoir mettre fin à ce désordre moral, et adopte les vues proposées dans le message du directoire.

Approvisionnements. Toutes les denrées sont abondantes, les grains à vil prix, les marchés richement pourvus. Sans doute, c'est un grand bonheur pour l'indigence qui, aux approches de l'hiver, concevait quelques alarmes; mais d'un autre côté, l'état et l'agriculture y perdent; les cultivateurs, forcés de vendre pour payer leurs impositions, vendent à vil prix, et ce prix y suffit à peine. De là suit nécessairement une pénurie, qui les empêche de donner à l'agriculture les engrais, les soins qu'elle demande. Ne

serait-ce pas une occasion pour le gouvernement d'établir des greniers d'abondance?

Dupin.«

CÉLÉBRATION DES DÉCADIS.[1]

(N. 334) DEMANDES DU MINISTRE.

»Ministère de l'Intérieur.

5e division. Départ. de la Seine. An VII.[2]

Objets de la demande ou réclamation.

Proposer les moyens de faire inspecter la manière dont se célèbrent les décadis dans les douze arrondissements, et m'en faire rendre compte (organiser ceci pour le 30).

Il n'y a point de gradins. On fait beaucoup de bruit. Les lecteurs ne savent pas lire etc. etc. On se plaint particulièrement du 6me arrond., Église ci-devant Nicolas, aujourd'hui Temple de l'Hymen.«

(N. 335) RÉPONSE DE LA CINQUIÈME DIVISION.[3]

»Le ministre demande qu'on lui présente quelques moyens de connaître la manière dont se célèbrent les décadis dans les 12 arrondissements de Paris.

On peut déjà assurer, et le ministre en est averti, que ces réunions décadaires n'offrent ni majesté, ni intérêt, ni utilité. Cela tient à plusieurs causes.

D'abord on a commencé sans avoir de plan: on s'est rassemblé sans savoir ce que l'on ferait, ce que l'on dirait, et sans savoir presque où l'on se placerait. — L'instruction que le Directoire a rejetée comme minutieuse,[4] aurait été extrêmement nécessaire . . . mais,

---

[1] Voir ci-dessus n. 327.

[2] Il faut dater ces demandes du commencement de brumaire; car l'inspection, qui devait être „organisée *pour le* 30", eut effectivement lieu le 30 *brumaire*.

[3] A peu près, de la mi-brumaire.

[4] Voir plus haut les nn. 319—321.

puisque le Directoire ne veut pas une instruction minutieuse, on en rédige en ce moment une autre, que l'on tâchera de rendre plus conforme à ses vues.

On observera encore que sans choréges il est impossible d'organiser ces réunions décadaires. Qui se chargera de tous les détails préparatoires qu'exigent les cérémonies, les chants etc.?... mais le Directoire croit voir une mesure législative dans l'établissement de ces choréges. Cependant on pourrait bien lui représenter qu'une administration peut bien prendre un agent pour telle ou telle opération qu'elle ne peut exécuter par elle-même, surtout, lorsqu'elle ne paye point cet agent....

Une autre cause du non-succès des réunions décadaires à Paris, c'est que nos anciens temples ne sont nullement propres au nouvel emploi... Il aurait donc fallu, avant d'ouvrir les temples décadaires, y former des espèces d'amphithéâtres, d'où l'on pût tout voir, tout entendre...; il aurait fallu surtout rendre ces temples moins retentissants, par un moyen quelconque...

Il est plusieurs autres causes de non-succès, qu'un plus mûr examen fera apercevoir, et c'est pour cela qu'il faudrait, suivant les intentions du ministre, envoyer dans les divers temples des personnes capables d'observer et de rendre compte. Il n'est pas facile de trouver ces explorateurs bénévoles de la conduite des administrations municipales; peu de personnes, surtout de personnes instruites, acceptent des missions aussi ennuyeuses. Cependant six employés dans la 5me division ont bien voulu se charger d'aller décadi prochain, chacun dans un temple différent, et de prendre des notes qu'ils remettront le lendemain au chef de cette division. De toutes ces observations réunies on fera un rapport général, dans lequel on proposera les remèdes aux abus qui peuvent exister.«

Suit encore une invitation adressée au ministre, de faire désigner, par son secrétaire général, encore six personnes, pour l'inspection des six autres arrondissements.

Le 30 brumaire, l'inspection eut lieu dans tous les douze arrondissements. Le résumé des douze rapports particuliers, qui en résultèrent, fut déposé dans le rapport général qui suit.

(N. 336) »RAPPORT AU MINISTRE.

15 frimaire an 7 [5 déc. 1798].

Réunions décadaires. Examen des rapports faits par les commissaires envoyés dans les temples des 12 arrondissements de Paris.

Tous les rapports adressés au ministre par les commissaires envoyés dans les temples des 12 arrondissements de Paris présentent les mêmes observations. Elles portent 1° sur l'esprit public. 2° sur le local destiné aux réunions décadaires. 3° sur la police intérieure. 4° sur les cérémonies et sur leur célébration.

Esprit public. Plus d'indifférence que d'opposition. Et il ne faut pas se dissimuler ici, qu'une grande partie des citoyens, ayant souffert des maux inévitables d'une grande révolution, fatiguée soit des excès passés, soit de la suite des sacrifices nécessaires que leur imposent la guerre et la pénurie des finances, ne met point dans la balance tous les avantages de la constitution libre sous laquelle nous avons le bonheur de vivre, n'élève point sa pensée vers un avenir améliorateur, et ne prend aucune part aux fêtes décadaires. Si ces fêtes doivent réagir sur l'opinion, à son tour l'opinion agit sur elles. On pense que l'instruction sur ces institutions doit avoir deux parties. La première, que l'on peut appeler politique et morale, aurait pour objet de faire sentir les bienfaits de la révolution et de présentir ceux d'un avenir consolateur; il faudrait surtout y développer cette vérité, que tous les maux ont leur racine dans l'ancien ordre de choses et sont dûs aux ennemis de la révolution, tandis que les biens viennent d'elle seule; les journaux, et particulièrement ceux qui sont censés officiels, pourraient contribuer efficacement à imprimer à cet égard une utile direction à l'opinion publique, en consacrant quelques pages de leurs feuilles à ces développements. La seconde partie de l'instruction comprendrait les détails d'organisation et de police.

A l'indifférence générale se joint la résistance du fanatisme qui fait encore une guerre sourde à ces institutions. C'est aux philosophes et aux auteurs dramatiques qu'il faut confier le soin d'écraser la superstition, tandis que les philosophes rallieront les âmes sensibles et les cœurs purs à leur religion, c'est-à-dire, à la morale. Mais il ne suffit pas de parler au peuple le langage de la raison; il faut parler à ses sens, à l'imagination; il faut s'adresser à ses yeux pour parvenir à son cœur, et avant de le conduire par le sentiment il faut l'attirer par la curiosité. De là la nécessité d'imprimer à ces fêtes plus de pompe.

Il est à remarquer peut-être, que l'esprit public varie et se nuance dans les différents arrondissements. Les fêtes décadaires sont célébrées avec plus d'intérêt dans l'arrondissement où se trouvent les premières autorités constituées. La même observation peut s'appliquer à celui du faubourg Antoine, à celui où existe le prytanée français.

Terminons cet article par une observation importante: Une fête rappelle nécessairement des images de paix, de bonheur et d'abondance, et sous ce rapport la guerre et la pénurie des finances sont au fond le plus grand obstacle qui s'oppose au succès de ces institutions; elles n'ont plus, alors, pour appui que le patriotisme; il faut donc l'occuper; ce ressort est le seul qui puisse leur imprimer le mouvement et la vie.

Local. Les prêtres avaient tout calculé. Les ténèbres mystérieuses des temples, leurs voûtes élevées et retentissantes, cette ligne de séparation tracée entre le peuple et le sanctuaire, toute cette artificieuse distribution convenait au système catholique. Mais le culte de la liberté admet d'autres principes: c'est là que l'on doit particulièrement s'occuper des citoyens, c'est pour eux comme par eux qu'est instituée la fête. Il ne suffit donc pas que les acteurs soient sur un théâtre convenable; il faut encore que les spectateurs soient placés commodément, et retrouvent partout ces égards, ces attentions qui annoncent que le peuple est considéré.

Comme les églises sont presque toutes bâties sur le mêmeplan (elles offrent une croix grecque ou latine, un chœur, une nef e des bas côtés), il serait facile d'adopter un plan général qui présenterait les changements les moins dispendieux, ou la distribution la plus commode pour la célébration de ces fêtes. Ce serait la matière d'un concours à ouvrir aux architectes, en posant ainsi le sujet: Quels sont les moyens de faire servir la distribution intérieure des églises à la célébration des fêtes républicaines? On adopterait le projet le plus utile et le plus économique, et ce plan serait envoyé à chaque commune pour le faire exécuter; on peut assurer d'avance qu'il serait peu dispendieux, puisqu'on pourrait l'exécuter en charpente.

Voilà quant aux observations générales. Les observations particulières roulent sur la dégradation, sur la nudité de ces locaux. Dans plusieurs les tableaux qui couvraient les murs, les vitraux, les roses gothiques n'existent plus. Alors s'établit dans les esprits une comparaison involontaire des anciennes solennités et des nouvelles. L'humidité, la rigueur du froid, qui se font sentir, ajoutent à ces impressions défavorables, et le mal-aise physique prépare à l'ennui, provoque la désertion.

Il paraît urgent de faire les premières réparations, de rétablir les portes et les fenêtres, d'étendre sur le sol des nattes.

Je passe à la décoration. Il faut ici s'emparer des moyens du sacerdoce. Connaissant tout le pouvoir des arts sur l'imagination vive et tendre des femmes et des jeunes gens, il appelait tous les arts et appuyait ses prestiges sur les leurs.

Mais à la place de ces tableaux qui ne présentaient que des scènes atroces ou ridicules, à la place de ces tragédies, de ces boucheries sacrées, de ces martyrs et de ces bourreaux, n'offrez aux yeux que des scènes morales et sentimentales. Dans les églises le dévot contemplatif retrouvait partout en traits de sang l'image du fanatisme: qu'ici le citoyen, en levant les yeux sur les tableaux, fasse un cours de vertus. Et par là vous ouvrez à l'art une nouvelle route, aux artistes de nouvelles ressources. Décorons ces temples en été de feuillages, en hiver de guirlandes artificielles! Si le farouche Lycurgue plaça lui-même la statue du rire à Lacédémone, si le philosophe Speusippe — et c'est Montaigne qui fournit cette citation — fit peindre Flore et les Graces au fond de son école: pourquoi ne pas multiplier dans ces fêtes des images sentimentales et riantes.

On a proposé d'y placer les bustes des hommes vertueux ou célèbres par de grands talents, et de graver sur les murs des maximes extraites de leurs ouvrages. Ne conviendrait-il pas d'ajouter, que ces maximes des anciens philosophes ne pourront être adoptées par les diverses administrations qu'après avoir été approuvées par le ministre de l'Intérieur? En effet, il serait dangereux de leur laisser la faculté d'inscrire sur les murs de leurs temples des maximes dont pourraient abuser les hommes des diverses factions. Aux bustes des anciens philosophes on pourrait joindre ceux des citoyens qui auraient illustré la commune où ces fêtes seraient célébrées.

Police intérieure. Les abus sont nombreux. Les anciens signes du culte catholique, tels que les bénitiers, les tabernacles sur l'autel, subsistent encore. Des soldats, à hautes armes, y affligent le regard et la pensée du citoyen, qui se rappelle qu'on a banni sur le cri public les fusiliers de l'enceinte des théâtres, et qui doit les trouver plus déplacés encore dans un lieu de fraternité et de paix. Des enfants et des chiens vaguent de côté et d'autre; la circulation des spectateurs est éternelle; à ce bruit de mouvement se joint celui des conversations. La garde qui accompagne l'administration est composée de remplaçants, dont la misère hideuse et la mauvaise tenue achèvent de donner à cette représentation un air de parodie.

Ce désordre sera inévitable tant qu'il n'existera point d'inspecteurs et d'ordonnateurs de ces fêtes. L'institution libre et non-salariée des choréges remédie à tout.

On propose de donner un costume imposant aux autorités constituées, et de les faire précéder par des appariteurs armés de baguettes blanches. En général, plus vous donnerez de force aux signes extérieurs, et moins vous aurez besoin d'en appeler une autre. Ici la force des magistrats doit être sensible et morale, si vous faites porter devant eux, dans une fête populaire, les faisceaux; couronnez-les de feuilles de chêne, ou de fleurs, et non d'une hache.

Célébration des cérémonies. On ne voit point; on n'entend point. Et cela tient non seulement à la disposition du local, mais encore à la négligence des acteurs, semblables en cela à ceux de nos théâtres, qui jouent froidement lorsque la salle n'est pas remplie.

On psalmodie les lectures; on expédie les cérémonies. La touchante et pudique célébration des mariages au sujet duquel [sic] Rousseau a si bien dit „il intervient alors de la part de tous les assistants une promesse tacite de le respecter, et ils sont ainsi en quelque sorte partie dans le contrat“ — cette célébration se fait le plus souvent sans pompe, sans intérêt; on assimile cet acte d'où dépend le bonheur de la vie à un acte ordinaire, et le plus souvent un musicien impertinent fait entendre alors sur l'orgue des airs indécents ou grotesques (Pas de deux; Allez-vous-en gens de la noce? etc.).[1]

On propose de former des lecteurs publics. J'ajouterai que l'on pourrait confier la lecture des traits de morale, ou d'un recueil qui porterait ce titre, à des vieillards, à des pères de famille vertueux. Certes, un trait de morale raconté par un vieillard à cheveux blancs, et qui présenterait à la fois le précepte et l'exemple, produirait une impression profonde.

C'est aux magistrats qu'il appartiendrait de lire le bulletin des lois, mais sans réflexion.

Des jeunes gens réciteraient des vers moraux, extraits de nos meilleurs poëtes, communiqués auparavant à l'administration, ou extraits d'un livre rédigé sous l'inspection soit des autorités soit du ministre. On les formerait ainsi à l'habitude de parler en public — cet art qui chez un peuple libre doit faire partie de l'éducation. On pourrait même essayer des drames moraux, ou plutôt des scènes extrêmement simples, composées d'un ou deux personnages, de trois au plus. On ouvrirait ainsi aux auteurs un nouveau genre de compositions.

---

[1] Comparer avec ceci le n. 351.

Accessoires des cérémonies: Musique. On regarde cet accessoire comme l'objet le plus intéressant. „Il est merveilleux, dit Montaigne, comme Platon se montre curieux dans sa république des danses, chansons et passe-temps de ses concitoyens.“ Il est à remarquer que Numa, qui polit les mœurs des Romains, y attacha la plus grande importance. Le citoyen Leclerc, dans son essai profond sur l'influence de la musique, en développant les idées de l'antiquité, a tracé à cet égard les principes.

On se borne à rappeler qu'il faut toujours lier des paroles à la musique, et bannir celle qui ne serait qu'instrumentale. 2° qu'il serait nécessaire de mêler des chœurs et des refrains à ces chants, de manière que tous les spectateurs y prissent parti; ce principe conduirait à ouvrir et à fermer ces fêtes par un chœur général. 3° qu'il conviendrait de placer un orgue dans tous les temples décadaires. Mais dans les grandes communes il serait préférable de former des orchestres. Il y a dans presque toutes les villes d'une médiocre étendue un assez grand nombre d'amateurs, qui s'engageraient volontiers à venir, les décadis, faire preuve de leurs talents. 4° qu'il serait peut-être utile de proposer des prix aux poëtes et aux musiciens, qui offriraient les compositions les plus convenables au génie de ces fêtes.

Des observations renfermées dans ce rapport les unes sont générales, et se rattachent au système établi et beaucoup mieux développé dans l'instruction générale qui sera soumise par le ministre à l'approbation du Directoire; les autres sont locales et d'urgence.

On propose au ministre, d'écrire à l'administration du département sur ces derniers objets; de l'inviter, par exemple, à faire disparaître les signes du culte catholique, à faire élever des gradins, des estrades, et rétablir les portes, les fenêtres, à surveiller la police intérieure, et enfin à donner à ces solennités, par les moyens qui sont en son pouvoir, toute la pompe dont elles sont susceptibles.«

(N. 337) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation du département de la Seine pendant le mois frimaire de l'an VII.[1] *Présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du dit département.*

Esprit public.[2] Si l'on entend par esprit public la soumission du peuple aux lois, et le zèle des magistrats pour les faire exécuter, j'ai déjà dit et je dois répéter encore que l'esprit public n'est pas éteint dans le département de la Seine. J'en puis donner pour preuve le départ des conscrits qui s'est opéré sans murmures, et le payement des contributions qui se soutient assez bien au milieu de la stagnation du commerce et du vil prix des grains qui ruine les propriétaires. Mais si par esprit public on entend cet élan généreux, ce sentiment profond d'amour de la patrie qui dans les anciennes républiques animait, exaltait les citoyens, qui leur faisait voir le bonheur et la gloire dans les sacrifices que commandait cette patrie, qui les identifiait avec ses revers ou ses triomphes, il n'y a point d'esprit public dans le département de la Seine. D'où vient donc cette torpeur dans un état libre où l'on ne connaît d'inégalité que celle des vertus et des talents, où chaque citoyen est appelé à l'administration et au gouvernement, soit par lui-même, soit par les magistrats et les législateurs qu'il a choisis? dans une république, qui étonne l'univers par ses victoires?

C'est qu'il n'y a point de crédit public; c'est qu'en France, et surtout à Paris, l'esprit public et les mœurs mêmes dépendent du crédit public.

La plupart des hommes, si ce n'est tous, mesurent leur attachement à tel ou tel gouvernement sur le plus ou moins de bien-être et de jouissances que ce gouvernement leur procure. Or, une grande partie de la population de Paris se compose d'invidus qui ont autrefois placé leurs fonds sur l'état, c'est-à-dire des rentiers. Ces gens qui sont minés, qui n'ont pas reçu une éducation assez industrieuse pour pouvoir aujourd'hui exercer aucun métier, ni assez libérale pour être sensibles aux droits que la révolution leur a restitués, forment un foyer de mécontentement dont l'influence s'étend dans toutes les familles et fait une foule d'ennemis à la république. Qu'on paye les rentiers, c'est-à-dire, qu'on rétablisse le

---

[1] 21 novembre—20 décembre 1798. (Cart. Seine 4.)

[2] En marge: »Compte mensuaire. Département de la Seine. Frimaire an VII.«

crédit public: le concert de bénédictions qui s'élèvera de tant de réduits, où l'on n'entend aujourd'hui que les plaintes et murmures, suffira seul pour donner un grand ressort à l'esprit public... Si le gouvernement ouvrait un emprunt, il est bien probable qu'il ne serait pas rempli, quel qu'en fût l'objet. Il le serait peut-être en Angleterre. D'où vient cette différence si fâcheuse pour notre esprit public? Elle vient du crédit public.

Et si la perte de ce crédit vient de ce que la nation a manqué à ses engagements, les particuliers se croient excusables de manquer aux leurs. Ainsi, plus de honte à faire banqueroute, plus de moralité. Et si le directoire exécutif, n'ayant pas à temps tous les moyens de finances qu'il sollicite, ne peut payer comptant les fournisseurs, ceux-ci se prévalent du manque de crédit, pour exiger des prix exorbitants, même pour friponner. Autre source d'immoralité qui se déborde sur toutes les classes de la société.

Dans trois mois les assemblées primaires donneront la juste mesure de l'esprit public. Les élections font déjà le sujet des entretiens dans tous les lieux de réunion. Mais on n'y recueille encore que des idées générales, des vœux pour que le résultat soit bon, et la définition de ce *bon* résultat reste dans la pensée des orateurs. L'adm. centr. s'occupe d'une nouvelle division des habitants de ce dép^t^ en assemblées primaires, les trois années de la première étant écoulées.

Association politiques. *Association royaliste.* Elle n'a aucun point de réunion apparent, mais elle est disséminée dans les spectacles, dans les cafés, dans les bals, dans les bonnes sociétés.

Association anarchiste. Elle existe toujours, mais par portioncules; ce sont des soldats débandés qui semblent manquer de chefs, leur audace est sensiblement diminuée depuis l'installation du nouveau ministre de la police, et leurs cavernes sont désertes.

Journaux et Spectacles. Si les spectacles et les journaux ont, par leur institution, un but moral, ce que je ne crois pas, il est de fait au moins que, dans ce département, ils ne le remplissent pas au profit de la république. Les premiers, toujours, nous présentent les tableaux des vices et des ridicules anciens. Ils attaquent des préjugés qui n'existent plus; ils ridiculisent des sottises que nous ne devrions plus connaître, et qu'ils perpétuent. Ils font l'éloge des sentiments qui ne sont plus ceux que commande l'état républicain. Les coutumes y sont encore ceux de nos ennemis les plus implacables, des émigrés, de nos anciens tyrans. Les journaux, moins audacieux depuis quelque temps, mais toujours perfides, cachent leur dard sous les fleurs de leur modération et de leur apparente impartialité. Ceux-ci affectent un républicanisme

épuré qui n'est que le voile de l'anarchie, ceux-là une humanité précieuse qui n'est que le mot d'ordre sanguinaire de la royauté. Enfin, il en est trois ou quatre qui publient quelques bonnes idées qui germeraient bien sans eux, et il en est cinquante qui excitent des troubles, fomentent des divisions, nourrissent des préjugés qui, sans eux, n'existeraient plus depuis longtemps.

Fêtes décadaires. Les fêtes décadaires, semblables aux jeunes fleurs que le froid décolore, souffrent beaucoup de la rigueur de la saison, qui éloigne les spectateurs et sert de prétexte aux fonctionnaires tièdes pour s'en absenter. Mais on peut présager qu'après l'hiver, et lorsqu'on pourra donner à ces fêtes un peu de pompe et de spectacle, elles continueront avec éclat. Les parents qui dans le principe ne voulaient pas laisser aller leurs enfants à ces fêtes, y viennent maintenant eux-mêmes, pour être témoins des exercices que l'on a établis parmi les élèves de quelques écoles; et le goût des institutions républicaines pénètre insensiblement dans leurs cœurs à l'aide de la tendresse paternelle.

Annuaire républicain. Il est en usage et suivi très-exactement dans toutes les administrations, tant publiques que particulières; dans le très-grand nombre des communes rurales, on ne connaît presque plus les cidevant Dimanches. Dans Paris, les contrevenants punis avec une exactitude rigoureuse de leur infraction à la célébration du décadi, ou de leur condescendance pour le dimanche, se rendent enfin et deviennent, d'abord par crainte, ensuite par habitude, les partisans du décadi.

Cultes. Dans Paris, les prêtres catholiques sont toujours ardents et nombreux. Dans les cantons ruraux, bien des communes n'ont plus de ces ministres. Beaucoup de prêtres renoncent à leurs fonctions dans les communes qui ne les payent pas, ce qui contribue heureusement à leur départ. Il est encore prouvé d'ailleurs que le seul besoin de vivre maintient dans certains cantons des ministres du culte qui n'y croient guère. Si on employait ces derniers, on gagnerait des citoyens à la république, et on en défanatiserait mille autres.

Les théophilantropes semblent disparaître. Ceux qui suivaient leurs assemblées par civisme, préfèrent les fêtes décadaires. Ceux qui y allaient par curiosité, n'y trouvent plus d'attrait; et ceux qui les fréquentaient par principes religieux, ont conçu des préventions contre le motif secret de ces réunions, préventions justifiées par quelques mauvais choix des orateurs théophilantropes.

Au reste, la différence des cultes n'a occasionné aucun trouble.

Instruction publique. Les instituteurs des écoles primaires, ainsi que les principaux établissements de pensionnats et

écoles particulières, se conduisent bien et se conforment assez exactement aux vœux du gouvernement, tant pour l'instruction que pour les mœurs républicaines. Déjà les chefs de ces maisons s'astreignent à prendre des collaborateurs instruits, et dont l'opinion soit celle des bons citoyens; déjà les jeunes élèves ne sont plus conduits à la messe ou autres cérémonies religieuses, déjà enfin les livres élémentaires ont entièrement chassé les livres de la superstition dans la plupart des écoles. Il est vrai que les adm^ns^ municipales surveillent avec soin, que des visites régulières sont faites avec sévérité; on ne peut que louer le résultat heureux de leurs soins. Cependant tout n'est pas encore fait; il existe encore beaucoup d'instituteurs et d'institutrices peu en état de l'être, tant par leur moralité que par leur capacité, parce que beaucoup d'instituteurs sont prêtres, beaucoup d'institutrices religieuses. Des exemples de sévérité arrêtent souvent la superstition de cette dernière classe. Deux écoles dont les chefs, contre lesquels les plaintes les plus justes étaient sans cesse renouvelées, avaient refusé le serment voulu par la loi, et annonçaient un fanatisme effronté et dangereux, ont été fermées. Deux autres dirigées par des ex-religieuses sont menacées, et si rien n'efface les dangers de leurs habitudes, elles seront également interdites.

Au reste, l'instruction marche à grand pas vers sa perfection. L'émulation renaît; les espèces d'examen public et d'assaut de mémoire que font quelques jeunes élèves, tant dans Paris que dans les cantons ruraux, aux fêtes décadaires, contribuent singulièrement à leur avancement et à la conversion de leurs parents, qui ne peuvent s'empêcher d'éprouver une douce jouissance à voir leurs enfants mériter les applaudissements publics; ainsi l'amour propre commence la défaite des préjugés, en attendant que l'amour de la patrie purifie et perfectionne ces premières impulsions.

Il est pourtant bien des parents, et surtout à la campagne, qui refusent opiniâtrement d'envoyer leurs enfants aux écoles primaires. Mais quand l'expérience les aura convaincus, qu'on ne peut parvenir à rien sans l'instruction, et que les écoles primaires sont la porte unique des emplois et des honneurs, l'intérêt les convertira.

Subsistances et commerce. Les approvisionnements d'hiver sont abondants et les subsistances à bon marché. Les banqueroutes se succèdent d'une manière alarmante, et resserrent le crédit.

Le commissaire du pouvoir exécutif
près l'adm. ctrale.
Dupin.«

(N. 338) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation du département de la Seine pendant le mois nivose de l'an VII.[1] *Présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du dit département.*

Esprit public.[2] Mes observations ne m'ont présenté dans le courant de ce mois que des résultats avantageux sur la situation de l'opinion publique. Dans les cantons j'ai vu parmi les administrateurs zèle et désir du bien; parmi les administrés franchise républicaine et soumission aux lois; à Paris dans les uns et les autres, j'ai vu docilité aux ordres et intentions du gouvernement, et égale obéissance à la loi; quelle meilleure preuve que l'esprit public est aussi bon qu'il peut être dans des circonstances qui flattent l'orgueil et la gloire nationale, mais où cependant le commerce, les arts, l'industrie souffrent et ne se soutiennent que par l'espoir d'un bonheur que leur présagent la force et la puissance de la république. C'est ce sentiment, sans doute, qui paraît rapprocher et concilier les esprits, qui abjurent leur division. L'intérêt de la patrie semble enfin les occuper d'une manière sensible; les bonnes nouvelles ont été avidement recueillis et senties. La révolution du Piémont, la fuite du Roi de Sardaigne, la reprise de Rome, les défaites multipliées du Roi de Naples, notre situation avantageuse en Égypte etc. ont converti bien des faibles. L'attachement à la république qui faisait de si grandes choses a éclaté d'une manière touchante; et les opinions, les conjectures, les espérances, toutes étaient en faveur de la prospérité nationale, assurée par la paix. Mais cette paix, on ne veut pas l'acheter par celle avec les Anglais, contre le gouvernement desquels l'opinion générale se prononce avec éclat, et annonce par là un véritable esprit national. Cependant il ne faut pas se dissimuler, que des ennemis irréconciliables espèrent encore et font de constants efforts pour altérer l'esprit public. Sous le prétexte d'humanité, ils insinuent aux ouvriers, quoique les vivres soient à bas prix, d'exiger des salaires exorbitants qu'on ne peut leur continuer, et par là ces imprudents sans pain et sans ouvrage sont au premier acheteur. Là ils s'apitoient sur le sort des rentiers, qu'ils plaignent plus amèrement que ceux-ci ne se plaignent eux-mêmes, afin d'aigrir les esprits contre le gouvernement. Tan-

---

[1] 21 décembre 1798—19 janvier 1799. (Cart. Seine 4.)

[2] En marge: »Compte mensuaire. Département de la Seine. Nivose an VII.«

tôt, s'érigeant en publicistes, ils blâment notre opération en Égypte, qu'ils disent romanesque et contraire au droit des gens, ou qu'ils appellent (plus particulièrement encore) coup de politique pour éloigner un héros dangereux; ou bien enfin, cachés sous le voile honteux de lâche anonyme, ils distillent leur venin corrupteur dans d'infâmes libelles, multipliés et colportés avec profusion. Mais ce sont les croassements des corbeaux, qui espèrent l'orage pour profiter de ses désastres. Leurs vœux insensés seront toujours sans réalité, et tout doit faire penser à l'observateur, que la fermeté et la force du gouvernement triompheront toujours des ennemis de la république.

On ne peut encore prévoir l'esprit qui dirigera les assemblées primaires.

Associations politiques. La surveillance doit étendre un œil observateur sur toute association. C'est pour ce seul motif que je parlerai ici de deux sociétés qui existent au palais national des sciences; l'une connue sous le nom de société philotechnique, l'autre sous celui de société libre. Elles sont calmes, décentes, et se renferment strictement dans les objets de littérature; elles sont absolument étrangères à toutes dissentions politiques.

La société des Noirs qui tenait ses séances chez le citoyen Lanthénas, depuis la mort de ce dernier, se réunit dans un local que le ministre de la marine lui a donné.

Toutes les mesures sont prises pour surveiller les rassemblements ennemis de l'ordre et du gouvernement; l'œil est fixé sur plusieurs éléments de ces réunions, qui s'agitent, fermentent, se montrent et disparaissent tour à tour.

Journaux. D'après les ordres du ministre de la police générale, j'ai pris des mesures pour empêcher les voitures libres de transporter aucuns journaux ou écrits périodiques, et pour soumettre toutes ces feuilles à une surveillance dont la nécessité se fait sentir plus vivement à l'approche des élections. Des nouvelles affligeantes copiées des gazettes mensongères de l'étranger, des tentatives pour apitoyer sur les déportés de fructidor: voilà ce que les journaux ont présenté de plus saillant; mais leur influence est bien déchue.

Spectacles. Les spectacles sont toujours loin du bien qu'ils pourraient faire à la morale et à l'esprit public. La faute en est peut-être toute entière au défaut de patriotisme et à l'esprit de cupidité des entrepreneurs. Les littérateurs ont peut-être aussi quelques reproches à se faire. S'ils présentaient aux directeurs de spectacles des pièces républicaines, et seulement des pièces républicaines, le goût irrésistible, le besoin des nouveautés forceraient

bien les entrepreneurs à les représenter, quand même elles ne seraient pas dans leurs principes. Le peuple, à qui il ne serait pas offert d'autres pièces, irait les voir, et les gens dits du bel air, tôt ou tard, y respireraient le sentiment du républicanisme. *Ophis* et *Charles IX*[1] n'excitent-ils pas l'enthousiasme? Pour parvenir à déterminer les littérateurs à dévouer leur plume à la peinture des mœurs, des vertus républicaines, on pourrait établir un concours, comme il en existe pour les autres objets d'arts.

Du reste, pendant ce mois, les spectacles n'ont été troublés par aucun événement, et ont présenté quelques nouvelles productions intéressantes.

Fêtes décadaires. En général les administrations municipales ont fait ce qui dépendait d'elles et de leurs moyens pour célébrer dignement les fêtes décadaires, et malgré la rigueur de la saison, elles ont eu la satisfaction de voir assister à ces fêtes un nombre considérable de citoyens, des deux sexes; un des puissants motifs qui ont contribué au succès de ces réunions est, il faut l'avouer, l'idée de faire réciter par des enfants différents morceaux instructifs; il en résulte ensuite un excellent effet pour l'instruction, cela entretient une émulation généreuse parmi les instituteurs, attire les parents et leur procure des jouissances d'amour propre qui retournent au bien public, à l'instruction de leurs enfants, et à la formation de l'esprit républicain. C'est dans les cantons ruraux surtout, que cette heureuse idée produit des résultats d'autant plus utiles que l'ignorance entretenue par le despotisme, auquel elle était utile, semblait devoir être le lot des habitants de la campagne, et perdait pour la patrie des citoyens qui l'auraient éclairée par leurs talents et leur génie, si l'éducation les avait fait germer et éclore. L'education nouvelle va réparer ces pertes.

L'administration du département a pris le 18 de ce mois un arrêté dont on a tout lieu d'espérer le plus grand avantage pour ces fêtes décadaires, si les fonds permettent de l'exécuter conformément à son vœu.

Annuaire républicain. La cupidité des marchands, un reste de préjugés, d'intérêt, d'habitude de famille, ont dicté des souhaits, occasionné des visites dites de nouvelle année. Si, au premier vendémiaire, les fêtes nationales avaient inspiré le désir de ces relations aimables de famille à famille, d'amis à amis, le premier janvier serait totalement banni des coutumes françaises. Quoi qu'il en soit, l'annuaire est généralement observé tant à Paris que dans les cantons ruraux, les infractions sont très-rares. L'exacti-

[1] Tragédies, l'une de Lemercier, l'autre de Chénier.

tude que les administrations publiques et même particulières mettent à le suivre, concourt à son succès parmi le peuple. Déjà même on date du nouvel ère, sans aucunement y accoler l'ancien. L'annuaire républicain marche donc à grands pas vers un triomphe parfait.

Cultes. L'exercice du culte catholique a été paisible, et la conduite de ses ministres décente; mais qui oserait se fier à des apparences perfides, au masque trompeur dont se couvre cette secte ennemie, par principes, de l'état républicain, qui ne l'associe pas à son gouvernement. Puisque la tolérance des cultes défend de bannir un culte qui cependant proscrit cette tolérance, il faut au moins s'efforcer de rendre nuls tous leurs moyens de séduction, et c'est à quoi les fonctionnaires zélés s'occupent avec succès. Déjà leur influence sur l'instruction, par la surveillance du jury, va disparaître; déjà la cérémonie attachante du mariage leur échappe; c'est pour leur enlever encore un lien dont ils enchaînaient les peuples, que l'adm. centr. a pris un arrêté concernant les sépultures, auquel sans doûte la philosophie a applaudi, et qui a désolé le fanatisme, la superstition et les prêtres.

Il est un canton rural où la fureur du fanatisme semble s'être réfugié; le culte catholique y est fêté avec solennité. Je vais, profitant des dernières instructions du ministre de l'Intérieur, sur l'épuration des municipalités, provoquer la suspension de quelques agents municipaux de ce canton, qui donnent le mauvais exemple.

Les théophilantropes existent encore, mais leur nombre ne s'accroît pas, et leur existence est sans éclat.

Instruction publique. L'activité prochaine des membres du Jury, qui doivent examiner les instituteurs et les institutrices qui exercent actuellement ou voudront exercer par la suite, favorisera, je l'espère, les progrès et l'amélioration rapide de l'instruction publique. Cette honorable et délicate fonction cessera d'être un métier. Le serrurier, le savetier, le maçon, sans ouvrage et ignorants, qui avaient usurpé le droit de l'enseignement, retourneront aux instruments qui les nourrissent et les honorent. Ce jury bannira l'immoralité, l'incivisme et les préjugés qui voulaient corrompre les principes de la philosophie, base fondamentale de la république; il surveillera le mode d'enseignement. Ce n'est pas que, généralement parlant, les instituteurs n'avaient fait depuis quelque temps des progrès sensibles vers le bien; il y a parmi eux des personnes qui joignent à des connaissances approfondies un mode bien choisi, qui enseignent avec zèle la morale et les principes républicains; mais le Jury servira à rendre leur nombre plus considérable, à surveiller ceux sur lesquels plane quelque soupçon d'incivisme

ou de faiblesse pour les préjugés des parents de leurs élèves, à empêcher enfin que des prêtres astucieux ne s'emparent de cette éducation pour corrompre la génération nouvelle, espoir de l'état. En résultat, l'instruction publique a fait depuis un an des progrès sensibles; les adm. y apportent une surveillance digne d'éloges; et le Jury, qui a paru quelquefois trouver sa tâche pénible, va s'y livrer avec plus d'ardeur, ayant provoqué de l'administration centrale une nouvelle distribution de travail plus convenable à chacun de ses membres.

Mœurs. Pendant ce mois le scandale de la prostitution a diminué; le palais Égalité a été un peu épuré. Les mœurs sont néanmoins bien loin encore de la perfection nécessaire dans l'état républicain. Les jeux affreux sont trop encouragés; ils causent des ruines que l'on veut réparer par tous les moyens, ils multiplient les dissentions affligeantes et scandaleuses dans les familles, parmi les époux que le libertinage a unis et que le libertinage désunit; ils entretiennent l'aversion pour le travail parmi la jeunesse qu'ils corrompent et qu'ils réduisent à ne vivre que de rapines. Cette dernière classe est malheureusement nombreuse, et pour en purger la société, il serait utile sans doute de suivre l'exemple que vient de nous donner une république voisine, née par la nôtre, c'est d'expulser de l'état ceux qui ne peuvent pas justifier de leurs moyens d'existence.

Le commissaire du pouvoir exécutif
Dupin.«

(N. 339) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation du département de la Seine pendant le mois pluviose an VII[1]. *Présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du dit département.*

Esprit public.[2] Quelquefois se plaindre, mais obéir aux lois; quelquefois murmurer contre les magistrats, mais se soumettre exactement à leurs décisions; invoquer la paix, mais se glorifier d'une guerre qu'accompagne la victoire, qui punit la perfidie et renverse les trônes ennemis; se décider difficilement au payement des impôts, mais en avouer franchement la nécessité: tels sont les senti-

[1] 20 janvier—18 février 1799. (Cart. Seine 4.)
[2] En marge: »Compte mensuaire etc. Pluviose an VII.«

ments et la conduite du peuple du département de la Seine, ce qui n'annonce pas un mauvais esprit public. On peut dire, au contraire, qu'il s'améliore et que depuis quelque temps il est tout en faveur du gouvernement. En effet, son énergie, sa sagesse, sa marche forte, sa sérénité inaltérable, lui font de jour en jour des amis, des partisans, des défenseurs; en un mot, la masse est tout à lui, quoiqu'il ait toujours en opposition trois classes d'hommes, dangereux sans doute, mais prêts d'être terrassés. Ces hommes sont les égoïstes, les royalistes, les anarchistes. Les premiers ne sont pas beaucoup à craindre, leur caractère même est un garant de leur prochaine réunion; pleurant encore la perte de leurs anciennes prérogatives, ils n'aimeront pas le gouvernement par esprit républicain; mais le besoin de l'ordre, leur intérêt particulier attaché à la sûreté des personnes, au respect des propriétés, fait déjà sur eux ce que le patriotisme raisonné ne peut manquer de faire un jour. Les royalistes toujours les mêmes, toujours battus, toujours imprudents, toujours petits dans leurs grands projets, toujours insensés dans l'exécution, tendant toujours la main aux anarchistes pour relever leur idole à jamais anéanti. „Entendons-nous, disent-ils, pour nommer aux élections tout ce qu'il y a de plus enragés démagogues. On cassera les élections. Or, les scissions et les cassations sont autant de pierres fondamentales de la monarchie.“ Les anarchistes de leur côté, en conspiration permanente contre le gouvernement, ont déterminé de nommer des Royalistes; mais leurs machinations sont surveillées, et l'œil actif de la vigilance est sans cesse ouvert sur leur conduite, leurs rassemblements, leurs projets. L'impartialité sait distinguer l'homme qui a suivi le torrent d'une imagination exagérée et qui depuis s'est convaincu du mal qu'il a pu causer par sa bouillante véhémence, qui a reconnu, avoué et réparé son erreur et suit avec exactitude les lois du gouvernement, d'avec celui qui a continué à marquer une opinion contraire à la république, qui méprise tour à tour et conspire sans cesse contre les lois, le gouvernement et ses magistrats. Ceux-ci sont l'objet de la sollicitude des fonctionnaires préposés à la surveillance, et leurs criminels efforts ne prévaudront point contre elle. Il règne aussi parmi les fonctionnaires une harmonie républicaine, qui est du plus favorable augure et présage la force de l'état. La masse des employés, qui fait un public nombreux, est dans les bons principes. La classe ouvrière en général est paisible. Malgré la dureté de la saison, le manque d'ouvrage, il ne s'est rien passé parmi elle qui ait pu alarmer la tranquillité publique.

Les cantons ruraux offrent aussi l'image d'un calme, d'une union, qui est l'aurore des beaux jours futurs de la campagne.

Deux ou trois sont encore flétris par le souffle impur du fanatisme; mais il faut espérer qu'enfin la philosophie et les soins des fonctionnaires zélés parviendront à bannir entièrement ce monstre ennemi de la raison et du vrai bonheur des états.

Journaux. On en distingue toujours trois classes. La première est républicaine et seconde par d'excellents articles les vues sages et paternelles du gouvernement. La seconde est insignifiante, copiste servile des autres feuilles; elle n'a qu'un soin, celui d'arrêter sa plume à la phrase, au mot qui compromettrait, non son opinion et ses sentiments patriotiques — elle n'en a pas —, mais sa tranquillité et sa nullité, dans laquelle elle se complaît. La 3ème classe est celle qui a une pente, non prononcée, mais cependant sentie, vers le royalisme. La crainte d'une punition légitime arrête sa plume, mais aussitôt qu'elle peut sans se compromettre faire percer ses vues secrètes, elle le fait avec empressement. C'est ainsi qu'elle se hâte à donner la traduction des journaux étrangers, quand ils annoncent quelques désastres ou quelques mouvements contraires aux intérêts de la république, à sa gloire, à sa prospérité, à son commerce. Cette dernière classe est la moins nombreuse, mais son astuce la rend dangereuse, et elle doit être sévèrement surveillée et punie. En vain crient-ils au despotisme, quand l'autorité se met en devoir d'enchaîner la licence pour assurer la tranquillité publique. Ils savent bien eux-mêmes, que les états qui se détruisent par le despotisme ne peuvent se soutenir que par une fermeté constante à venger les lois du mépris des méchants, et à assurer la tranquillité publique par leur punition. Ils se riraient eux-mêmes de la faiblesse qui les laisserait impunis, et bientôt ils la fouleraient aux pieds. Surveillance et punition sont donc les deux sauvegardes de la liberté publique, contre les factions des journaux, factions si puissantes avant fructidor.

Spectacles. Les directions de théâtres sont assez favorablement disposées à entrer dans les vues du gouvernement et à donner un caractère républicain à leurs représentations; mais on a à reprocher aux auteurs, de n'être pas dans les mêmes principes et de ne faire rien pour l'amélioration de l'esprit public. Le département vient de prendre un arrêté qui les contraindra, par leur propre intérêt, à suivre une marche républicaine. Défendant en effet toute représentation d'ouvrages qui ne seconderaient pas l'élan donné à l'esprit public, et contrarieraient le grand caractère de la nation, les auteurs seront bien forcés enfin d'adopter une marche républicaine; et bientôt les théâtres, qui ont une si grande influence, deviendront des écoles de mœurs et de patriotisme.

Mais ici une réflexion se présente naturellement. En régéné-

rant la scène, et n'y entendant plus que le langage de la vertu et des mœurs, il ne faudrait pas être environné de l'exemple de la corruption et du vice; et c'est cependant le spectacle odieux que l'ami des mœurs, la mère de famille décente, la jeune fille innocente encore, rencontrent à deux théâtres, ceux du Vaudeville et de la Montansier. Les femmes publiques remplissent un tiers de la salle, en occupent les places les plus distinguées, bravent par un luxe effronté et un maintien impudent les femmes honnêtes près desquelles elles vont se placer, et concluent sans retenue des marchés honteux qui font frémir l'oreille chaste qui les entend.

Fêtes nationales. La fête du 2 pluviose a été généralement observée. Toutes les boutiques et ateliers ont été fermés; et on n'a constaté dans tout le département qu'une seule contravention. Aussi ce jour a paru rappeler un grand souvenir, et un sentiment religieux a semblé régner dans la célébration des cérémonies et les serments qui en ont été la suite. Ce n'était point comme dans le temps de la terreur des applaudissements ordonnés, un enthousiasme de bouche que le sentiment ne partageait pas. C'était au contraire la franchise républicaine qui a prononcé le serment du citoyen d'un état libre. On doit croire qu'il ne sera jamais enfreint par ceux qui l'ont ainsi prononcé.

Les fêtes décadaires, malgré la rigueur de la saison, ont été fort suivies. Leur intérêt croît avec l'esprit républicain, et lorsque l'on pourra réaliser les projets connus et arrêtés pour leur splendeur, lorsque l'on pourra par des odes ou stances sur des airs connus rendre le peuple spectateur et acteur dans ces fêtes, il y a tout lieu de croire que leur triomphe sera assuré. Aussi les prêtres qui ont cette crainte ne négligent rien pour soutenir le dimanche, qui va s'ensevelir dans la tombe avec leur chef.

Annuaire républicain. L'annuaire républicain fait des progrès rapides. Il est en usage dans presque toutes les correspondances, même particulières. Les décadis s'observent; les dimanches passent et s'oublient. S'il y a des contraventions, elles sont exactement punies, et l'exécution des jugements prononcés contre elles fait un excellent effet. Bientôt on fera généralement, par raison, par amour pour l'ordre, pour son propre intérêt enfin, ce que beaucoup font encore par autorité.

Les cantons ruraux, à l'exception d'un ou deux, sont à cet égard autant bien qu'il est possible de le demander.

Instruction publique. L'instruction publique est activement surveillée. Le Jury d'examen pour les instituteurs a déjà épuré plusieurs arrondissements; cette mesure procurera un grand succès pour l'enseignement, dont beaucoup s'étaient fait un métier.

L'éloignement des êtres ignorants, immoraux, fanatiques, qui en sera le résultat, ne pourra que donner de l'élévation à l'esprit public.

Dans les cantons ruraux il existe parmi les instituteurs et élèves une émulation très-favorable aux progrès de l'instruction. Cette émulation a pour base la récitation publique, que font les enfants aux fêtes décadaires, de plusieurs traits historiques et philosophiques. Le despotisme monarchique trouvait ses intérêts à éloigner du peuple toute espèce d'instruction, parce que le fondement du trône est l'ignorance; mais la république, qui n'existe que par la vertu et la philosophie, doit chercher à former par elle ses partisans et ses sujets.

Associations politiques. Il n'existe pas d'associations politiques autre que la grande association des anarchistes, qui ne tient pas de séances dans un local connu, mais dans différents endroits que je vous ai dénoncés partiellement dans le courant du mois. Toutes ces différentes réunions sont surveillées, et il sera difficile de tenter à mettre à exécution leurs hardis projets avant que la main de la vigilance ne les ait saisis.

L'association royaliste, moins unie dans ses moyens, est plus astucieuse; mais elle périra comme sa sœur, Anarchie. En général toutes les maisons de jeu ne sont que des comités royalistes; c'est là que l'étranger altère notre or; c'est de là qu'il le distribue à ses sicaires. La banque de toute faction sera toujours dans les maisons de jeu, comme l'était celle de Clichy. Il est à observer que toutes ces maisons sont dirigées par des étrangers, des ex-nobles ou des gens tarés. L'année dernière, les assemblées primaires étaient devenues des clubs. L'adm. centrale, par une nouvelle et sage répartition de ces assemblées, a prévenu ces abus.

Cultes. L'exercice des différents cultes a été fort calme. Le seul à redouter, le culte catholique, ronge son frein, et espère toujours le moment de la vengeance sans négliger de le préparer. Pour cet effet il tâche, autant qu'il peut, de dénigrer les institutions républicaines et de chanter les dimanches; mais ils passeront, les uns et les autres.

Le commissaire du pouvoir exécutif
Dupin.«

(N. 340) CÉLÉBRATION DES DÉCADIS.

»*Pierrefitte le 26 ventose an 7 de la rép.* [*16 mars 1799*].

Le commissaire du Directoire Exécutif près le canton de Pierrefitte

Au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre.

Comme je suis persuadé, que les institutions républicaines font partie des importantes attributions de votre ministère, et que votre zèle infatigable cherche tous les moyens d'asseoir le gouvernement républicain sur ses véritables bases, les coutumes et les mœurs républicaines: je crois répondre à vos vues bienfaisantes, en vous parlant du mode d'exécution de la célébration des décadis.

Ce n'est pas avec vous qu'il convient de faire des applications et de proposer des exemples à suivre. Vous entendez à demi-mot; j'entre donc en matière.

Pour consolider le gouvernement républicain nous avons des préjugés funestes à détruire et de nouvelles habitudes à créer. Les temples décadaires succèdent aux églises; voilà déjà un grand pas vers l'amélioration.

Maintenant, procurer au peuple dans nos temples le même attrait qui l'appelait dans ses églises: c'est la solution du problème que personne ne peut mieux résoudre que vous.[1]

Je peux rendre à ma conscience le témoignage que j'ai tout fait, et auprès de l'administration municipale, et auprès de mes concitoyens, pour les engager à solenniser nos décadis; j'ai même le bonheur d'avoir réussi. Car j'ai vu notre réunion très-nombreuse, lorsque tous les temples voisins étaient déserts; mais je vous avouerai franchement, que ce bien m'a coûté à faire; je trouvais une sorte d'inhumanité à contraindre le peuple de venir entendre une froide lecture des lois et quelques discours, toujours insignifiants pour lui, quelques bons qu'ils soient en eux-mêmes; je ne pouvais pas même lui promettre de bouche une compensation de ce qu'il avait perdu, quoique mon cœur fût très-porté à lui donner mieux.

Vous êtes également persuadé que l'esprit d'un peuple, abruti

[1] Note marginale: »*On s'en occupe*«. En effet, on se mit à rétablir des orgues, à faire composer des hymnes, etc. V. Carton Seine 3. F[1] C.

depuis des siècles par le despotisme et la superstition religieuse, consiste tout entier dans ses yeux et ses oreilles. Si, en attendant la véritable instruction, ces deux sens ne sont pas agréablement satisfaits, toute autre tentative est absolument infructueuse.

Les fêtes du catholicisme étaient vraiment populaires, dans le sens que le peuple y était acteur. Serait-il donc si difficile de substituer au *Credo* des hymnes, sur des airs connus, ou faciles, qui pussent se répéter en chœur? Le

quo Sybillini monuere versus
virgines lectas puerosque castos
diis, quibus septem placuere colles,
dicere carmen

ne pouvait-il pas s'exécuter dans nos temples, comme autrefois dans le Capitole? O Romains, vous êtes encore nos maîtres! nous devons pourtant vous surpasser; j'en atteste le 18e siècle. Horace, Virgile, Cicéron, o mes anciens amis, je vous ai abandonnés; mais c'est pour servir ma patrie; vous aviez perdu la vôtre, et moi j'ai recouvré la mienne. Je vous revoirai sûrement quelque jour, et si je dois vivre encore après dix lustres d'existence, vous charmerez les ennuis de ma vieillesse. Mais....

Le Catholicisme avait ses patrons, ses saints, de toute saison. Pourquoi n'aurions-nous pas à célébrer les vertus sociales? L'amitié, l'amour du travail, la piété filiale, valent bien Saint-Crépin et Saint-Pancrace. Nous avons de plus d'honorables victimes de la liberté; des héros, morts avec courage sur le champ de bataille, pour la défendre.

Plusieurs de nos décadis sont consacrés aux fêtes nationales. Mais les intercalaires pourraient être consacrés, soit aux vertus républicaines, soit à ceux qui les ont éminemment pratiquées pour le bonheur de tous. Alors le président, dans un discours simple et concis, rappellerait au peuple l'objet particulier de la réunion décadaire.

Un hymne à l'Éternel, répété par le peuple debout et découvert, en action de grâce des bienfaits de la liberté, répondrait de notre foi aux ennemis de la république, qui nous font le triste honneur de nous croire athées.

Un ou deux autres rompraient la monotonie de la lecture des lois et du bulletin décadaire; les deux ménétriers de la commune donneraient avec le ton le temps aux chanteurs de reprendre haleine. Une ode à la liberté, dans laquelle je voudrais intercaler la strophe sublime des Marseillais qui a valu dix batailles à la république, terminerait l'auguste et touchante cérémonie.

Les danses et les divertissements, les jeux nouveaux adaptés

à nos mœurs républicaines, divertiraient la jeunesse et procureraient à la vieillesse, témoin de ces amusements, le doux plaisir de se raconter entre eux les jeux de leur enfance et les premières jouissances de leurs premières amours. Alors, mais seulement alors, il sera vrai de dire, que le décadi est le jour de fête des Français.

Tout cela, citoyen ministre, tend à vous demander un cérémonial pour régulariser la célébration des décadis.

Salut et fraternité

Guyel.«

(**N. 341**) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation du département de la Seine pendant le mois ventose an VII.[1] *Présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du dit département.*

Esprit public.[2] Pendant tout ce mois l'esprit public, sans éclat, sans agitation, a été remarquable par son heureuse tranquillité. Il semblait que le peuple se recueillait religieusement aux approches d'une époque qui doit influer si grandement sur son sort. En effet, tout Français a dû sentir battre son cœur aux approches de ces jours de bonheur ou d'infortune, qui vont régler les nouvelles destinées de la patrie. Il paraissait que, persuadé que du choix qu'il va faire dépend sa tranquillité et le bonheur de ses enfants, il méditait sur la conduite à suivre dans ces jours difficiles. Tel est le sentiment qui a paru animer les citoyens, surtout à la lecture de la proclamation du Directoire, et à la lettre du ministre de l'Intérieur sur les élections. En vain le parti anarchiste a-t-il cherché à corrompre cette heureuse pensée, en conspirant pour la nomination des Royalistes; en vain les Royalistes ont-ils intrigué pour la nomination des anarchistes; en vain le parti de l'Étranger a-t-il détourné les citoyens d'assister aux assemblées, afin qu'elles soient abandonnées aux factieux: le génie de la république prévaudra, et les bons citoyens éviteront les piéges des perfides ennemis de leur bonheur. Ces ennemis dont la fureur seule fait toute l'énergie, et l'intrigue toute la puissance, seront abattus, comme l'aigle autrichien qui ose fixer insolemment le soleil de la république, et comme le léopard de la Tamise qui veut toujours dévorer. La

---

[1] 19 février—20 mars 1799. (Cart. Seine 4.)
[2] En marge: »Compte mensuaire etc.«

guerre terrible avec ces deux monstres dont les autres ne sont que les agents, loin de faire naître le découragement, n'a fait au contraire qu'agrandir les courages par des espérances bien conçues. Il faut enfin terminer cette longue lutte, cette lutte insolente de la perfidie contre la loyauté; et comme le Français, avec raison, ne doute pas de la victoire, il est persuadé que la paix, la paix tutélaire, sera le résultat de tant d'efforts et de valeur. Pour l'obtenir donc, cette paix si désirée: *Guerre à l'Autriche*, s'est-il écrié, *guerre au gouvernement anglais!* Ce dernier cri, d'après l'invitation du département, est affiché dans tous les lieux publics; et les bons citoyens le redisent avec transport, les ennemis le voient avec effroi.

Dans les cantons ruraux l'esprit public est bon aussi, là ordinairement le peuple ne voit guère que le présent; lorsqu'il souffre ou qu'il tarde à voir réaliser ses désirs et ses espérances, il est souvent près du murmure; cependant, malgré un hiver aussi rigoureux pour le pauvre journalier, il est resté tranquille. La belle saison va bientôt le ranimer et rappeler la sérénité dans l'âme de l'homme actif et laborieux, ainsi que l'aisance dans son ménage.

Journaux. Les journaux dont la tendance semblait contraire à l'esprit du gouvernement sont maintenant d'une réserve remarquable. Est-ce hypocrisie? Est-ce conversion sincère? C'est ce qu'une constante surveillance pourra apprendre.

Spectacles. Ils sont toujours éloignés du véritable enthousiasme républicain, ils sont loin encore de seconder les vues républicaines du gouvernement et de former, comme ils le devraient, des écoles nationales de patriotisme et de vertus civiles. Il faut espérer que l'invitation du département aux gens de lettres, qui travaillent pour le théâtre, produira un bon effet. Ceux-ci s'empresseront sans doute à prendre dorénavant des sujets dans l'histoire de notre révolution, si féconde en prodiges et en traits d'héroisme. Les directeurs des théâtres seront bien contraints alors par leur propre intérêt, à donner des représentations que leur égoisme et leur anti-civisme leur font repousser. Alors enfin notre théâtre régénéré sera vraiment digne d'un peuple qui ne doit voir partout que république.

Instruction publique. Les administrations municipales veillent à ce que la morale et les devoirs du citoyen soient enseignés dans toutes les écoles. Presque généralement aussi tout s'y passe d'une manière conforme aux lois. Je dis généralement, parce que, dans quelques-unes, des professeurs osent encore associer à l'instruction des sciences et arts l'enseignement et la pratique des préjugés du catholicisme. Il y a tel pensionnat où se trouvent chapelle et confessionnal, tel autre où l'instituteur conduit les

élèves à la messe. Les premiers augmentent d'après la loi du 7 vendém. an 4, et les autres d'après la liberté des cultes et la volonté expresse des parents; on leur répondra par la fermeture de leurs écoles de fanatisme. On remarque que dans ces écoles s'élèvent des enfants de généraux, de députés; ces députés, qui en 92 et 93 se sont le plus élevés contre les prêtres, ne regardent leur fille bien élevée que quand elle a fait sa première communion.

La masse de l'instruction est en général très-faible. L'établissement du Jury d'examen, en créant un bon choix d'instituteurs, concourra à la rendre plus forte et plus heureuse.

Annuaire républicain. L'exécution de l'annuaire républicain n'éprouve plus que de faibles obstacles, que le temps fera rapidement disparaître. En en faisant sentir la supériorité sur l'ancien, il en affermira éternellement l'institution.

Fêtes nationales. Les fêtes décadaires vont s'embellir avec les beaux jours; déjà elles sont suivies avec plus d'affluence dans Paris, déjà dans les cantons ruraux elles sont plus chômées que le dimanche des prêtres. Les élèves y jouent des instruments et accompagnent la voix de leurs petits camarades qui chantent des hymnes patriotiques. L'idée du chant est bonne et serait bien utile pour attacher aux fêtes; mais il faudrait des chansons, des stances, peut-être un cérémonial fixe et uniforme.

La fête de la souveraineté du peuple a été célébrée avec un éclat qui a fait de grandes impressions. Les cérémonies, l'appareil et la musique ont été remarqués avec avantage. On doit dire cependant qu'il n'y avait pas dans tous les arrondissements uniformité dans la pompe. Les embellissements de quelques-uns étaient plus somptueux et ont attiré beaucoup plus de monde. Est-ce insouciance de la part des officiers municipaux, est-ce défaut d'imagination? Quoi qu'il en soit, on peut raisonnablement espérer que le moment n'est pas loin où ces fêtes exciteront le plaisir, l'attachement et même l'enthousiasme. Dans les cantons ce dernier sentiment a déjà éclaté. A cette même fête de la souveraineté, les prix, les danses, les repas, qui l'ont suivie, ont entretenu une joie pure et décente, qui a tourné à l'avantage des institutions républicaines qui écraseront enfin les vieilles institutions de la superstition.

Associations politiques. Dans le cours du mois je vous ai rendu compte partiellement du résultat de quelques conciliabules, qui sont sous la plus exacte surveillance; il est inutile d'en parler ici.

Il existe à Franciade une société et des réunions de franc-maçons; mais il paraît que les bons sentiments qui les animent ne doivent pas les laisser suspecter.

Culte. Je ne sais quel espoir trompeur agite en ce moment les prêtres, ils osent se promener avec habit noir, cheveux en rond, frisés, poudrés; mais la loi veille, et le premier égarement de leur part les lui livrera. Dans plusieurs cantons ruraux, ils disparaissent insensiblement et ne sont pas remplacés.

Commerce et subsistances. Le commerce est toujours souffrant, assez généralement dans toutes ses branches. Les subsistances sont abondantes à Paris, mais plus rares dans les cantons, où la sécheresse de l'été et la rigueur de l'hiver ont empêché ou détruit les provisions en légumes.

Le commissaire du pouvoir exécutif
Dupin.«

(N. 342) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation du département de la Seine pendant le mois germinal an VII.[1] *Présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du dit département.*

Esprit public.[2] L'esprit public a été calme; mais d'un calme semblable à celui qui sur l'océan arrête la marche d'un vaisseau près du port, et a presque l'inconvénient de la tempête. C'était la conspiration de l'insouciance! l'insouciance perfide qui laisse le champ libre au royalisme et à l'anarchie. Cependant le génie de la république a encore écarté le danger, et les assemblées primaires n'ont pas été la proie des factions; celles-ci se sont bien agitées sourdement, elles ont bien levé la tête dans quelques endroits, mais elles n'ont fait que prouver des vérités depuis longtemps senties, c'est qu'il n'y a qu'une faction divisée en deux bandes, le royalisme et l'anarchie, se tendant la main dès qu'elles peuvent se rencontrer, et ne feignant une haine mutuelle que pour se servir mieux. Ici un membre du tribunal révolutionnaire vote pour Condé, là un Royaliste vote l'assassinat du directoire. Dans cet endroit les Vendémiairistes nomment un anarchiste forcené, dans cet autre des anarchistes élisent un Vendémiairiste sanguinaire. Ils n'ont point réussi dans leurs projets, si toutefois ils ne peuvent appeler succès les faibles choix qui ont été le résultat de l'apathie des citoyens. Il faut donc se tenir plus que jamais armé et tou-

---

[1] 21 mars—19 avril 1799. (Cart. Seine 4.)
[2] En marge: »Compte mensuaire etc.«

jours en garde contre l'audace et la perfidie de ces ennemis éternels de l'ordre et du bonheur social. Il n'est point de moyen qui leur soit étranger, quand il peut concourir à les faire triompher; c'est l'opinion publique surtout qu'ils s'efforcent de corrompre depuis longtemps, de séduire, de tromper de la manière la plus infâme. Ils savent que deux causes principales tuèrent l'esprit public dans la monarchie et amenèrent la révolution, savoir: l'épuisement des finances et le mépris dans lequel tombèrent ceux qui gouvernèrent; voilà les deux mêmes causes qu'ils supposent et mettent en avant. Ils font tout pour faire croire que les dilapidations et le désordre sont le motif de la première, et ils cherchent à établir l'autre par les calomnies les plus atroces. Un autre moyen qu'ils emploient encore, moyen plus adroit et qui fait plus d'effet sur une certaine classe d'hommes, c'est celui-ci. Ils insinuent, ils propagent l'opinion que le directoire a des intérêts différents de ceux du corps législatif et du peuple, qu'il veut plus de pouvoir et de droit que la constitution ne lui en donne. Ils ne font regarder les agents du pouvoir exécutif que comme des hommes dévoués au directoire ou, plutôt, aux individus composant le directoire, en sorte qu'ils s'efforcent de parvenir à tellement corrompre l'opinion, qu'il suffira d'être agent du directoire pour être vu avec méfiance. C'est ce système qui a paru dominer l'assemblée électorale. Toutes les calomnies, toutes les sottises y ont été débitées pour écarter les amis du gouvernement. Il faut nommer un tel, disait-on tout haut: il ne sera pas pour le directoire; ou bien tel autre: c'est un honnête homme, il a fait ses pâques des mains d'un prêtre insoumis; il faut bien se garder de nommer celui-ci: c'est un prêtre marié; ni celui-là: c'est un liquidateur, c'est un bourreau civil qui égorge la fortune des particuliers. Jamais on n'a vu dans une assemblée électorale tant d'ambitions particulières; plus de moitié des électeurs avaient des prétentions à la législature; on aurait dit une assemblée des six corps occupée à nommer des échevins. On entendait partout: Donnez-nous un marchand, vous aurez un notaire. Au surplus, tout s'est passé avec ordre et plus de calme qu'on ne l'avait espéré.

Fêtes nationales. La fête de la Jeunesse a été célébrée avec un grand succès dans les cantons, elle a été joyeuse et nombreuse. Dans plusieurs, l'administration municipale en corps, formant les fonctions de Jury, avait examiné la veille les jeunes élèves des deux sexes, et avait nommé, pour recevoir les prix, les enfants qui ont répondu le mieux aux sujets de l'examen qui roulaient sur l'arithmétique, les mesures républicaines, l'écriture, la lecture, les droits de l'homme, la constitution de l'an 3. Le lendemain, à la

fête, les prix ont été distribués. Dans quelques-unes des particuliers ont fait présent de livres; ce qui a augmenté la joie des élèves et le contentement des parents. La cérémonie du matin a été suivie de jeux, de danses et autres aimables divertissements. A Paris la fête, aussi, a été brillante et nombreuse, la satisfaction vive et pure.

Annuaire républicain. Les enfants l'apprennent à leurs parents qui le désapprennent avec les prêtres; au reste, il se suit ostensiblement. Il serait bien nécessaire que quelques tribunaux faibles se rendissent à l'exemple de la majorité, qui condamnent à l'affiche et à l'amende les marchands qui tiennent leurs boutiques fermées les jours dits autrefois dimanches. Il est clair que l'article de la loi qui veut que, les jours de marché, toutes les boutiques soient ouvertes, leur est applicable; car il n'y a dans la décade de non-jours de marché que ceux que la loi désigne comme jours de repos, tels sont les décadis et les fêtes nationales. Il faudrait donc redresser la conscience de ces juges qui ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre la loi. Leur mauvais exemple peut refroidir le zèle des autres et rendre au fanatisme une de ses jouissances. (Le tribunal de police du 9e arrondt. de Paris est particulièrement dans ce cas.)

Instruction publique. Les écoles publiques et particulières sont toujours exactement surveillées et visitées. Dans les cantons elles marchent avec les institutions républicaines. Dans beaucoup les instituteurs et institutrices combattent d'émulation en faisant chaque décadi réciter par leurs élèves des deux sexes des discours moraux scientifiques et toujours républicains. A Paris les écoles primaires sont toujours moins fréquentées que les écoles particulières, surtout celles où la superstition trouve encore un coin pour s'y établir; peut-être aussi, pour assurer égalité de succès, faudrait-il que les premières fussent placées dans des locaux avantageux, que l'instituteur eût un meilleur traitement, qu'on lui accordât des primes lorsqu'il aura réuni un grand nombre d'élèves gratuit, excédant celui fixé d'abord relativement à la population de l'arrondissement; mais au surplus, tous ces moyens ne seront jamais que secondaires. C'est par la législation, principalement, que l'instruction républicaine doit prendre sa force; que la loi prononce, qu'à compter d'une époque déterminée nul ne pourra devenir fonctionnaire public, s'il n'a pas passé tous les degrés des écoles primaires et centrales! Nous aurons alors des républicains, parce que l'ambition du pouvoir, l'amour propre, l'orgueil même, se réuniront pour seconder le vœu de la loi.

Trois maisons particulières ont été fermées, parce que les

instituteurs n'avaient pas prêté le serment et formaient leurs élèves au fanatisme. Un instituteur primaire, qui marchait sur leurs traces, a été vivement repris. L'examen du Jury a causé quelques retraites. Plusieurs instituteurs et institutrices ont renoncé leur état, lorsqu'ils ont vu qu'il fallait subir un examen. Mais avec eux se sont retirées l'ignorance et la superstition.

Associations politiques. Outre la société de francs-maçons établie à Franciade, il vient de s'en former une à l'Ile-Franciade[1] qui tient [ses séances] les 5 et 25 du mois. Il ne m'est rien parvenu sur ces sociétés, qui sont surveillées. On surveille de même une maison de Belleville, dite l'académie de Vaudeuil, qui est représentée comme servant souvent de point de réunion aux ennemis de l'ordre.

Cultes. Dans les cantons ruraux où il n'y a pas de prêtres, le dimanche est inconnu et le décadi fêté; mais partout où il y a un prêtre, le dimanche est en honneur et le décadi observé avec répugnance. A Paris le culte catholique acquiert tous les jours un très-haut degré d'insouciance, jamais elle n'a été aussi généralement manifestée; les prêtres fanatiques ne font plus de prosélytes, ils sont délaissés par ceux-mêmes sur qui ils comptaient le plus, et comme ce corps ne se fait plus de nouveaux membres, il tombe en dissolution et en lambeaux.

Le nombre des Théophilanthropes paraît toujours le même, sans accroissement, sans diminution; ils se conforment aux lois.

Le commissaire du pouvoir exécutif
Dupin.«

(**N. 343**) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation politique du département de la Seine pendant le mois de floréal an VII,[2] *présenté au Ministre de l'Intérieur par le Commissaire du pouvoir Exécutif près l'Administration centrale du dit département.*

Esprit public. L'esprit public était endormi, lorsque les amis de la liberté, tout en gémissant, eurent lieu d'espérer qu'il allait se réveiller au bruit de l'attentat exécrable commis envers les Ministres de Paix de la grande nation.[3] Cette catastrophe a

---

[1] Ile-St.-Denis près de St.-Denis (Franciade).
[2] 20 avril—19 mai 1799.
[3] Près de Rastadt.

en effet retenti dans tous les cœurs; mais, quoiqu'elle les ait émus, tous n'ont pas été également touchés, et dans bien peu d'âmes elle a excité cet enthousiasme sublime qui aurait dû électriser tous les esprits; peut-être aussi (se disent les républicains) n'a-t-on pas fait tout ce qui était nécessaire pour exciter ces élans généreux qui ont distingué les beaux jours de la Révolution. C'est dans la Capitale de la République française qu'il fallait faire transporter les restes infortunés des victimes de la perfide Autriche; c'est sur leurs cadavres sanglants qu'il fallait jurer guerre à mort à cette Cour assassine; c'est sur une place publique et funéraire qu'il fallait exposer les martyrs de la liberté; une inscription sanglante, placée sur un autel lugubre, environnée de cyprès, aurait dit à tous les Français: ils attendent ici le jour terrible de la vengeance. Un jour solennel aurait réuni sur cette place des envoyés de tous les départements, qui seraient venus, comme au beau jour de la fédération, jurer haine à la tyrannie et amour de la constitution. Ils auraient reporté du centre de la république dans tous ses rayons l'enthousiasme que, nécessairement, ils auraient éprouvé. Les grands spectacles qui parlent à l'âme, à la sensibilité physique. font des impressions bien durables et bien puissantes sur les cœurs, Peut-être alors, au lieu de regrets stériles, cet autel de mort se serait vu entouré de nouveaux soldats, et couvert d'offrandes civiques. Quoi qu'il en soit, le sentiment d'indignation contre ce crime royal a ranimé le courage national. La proclamation du Directoire Exécutif a été publiée solennellement et entendue avec le sentiment qu'elle devait inspirer. L'administration centrale a fait une adresse énergique à ses concitoyens pour les rallier tous sous les drapeaux de la vengeance, et les administrations municipales ont exécuté aux temples décadaires des cérémonies touchantes qui ont électrisé les âmes. Les citoyens qui laissent à notre armée le soin de la vengeance, y concourront par de nouveaux sacrifices, parce qu'ils voient bien ce qu'ils auraient à attendre, si on ne forçait enfin les assassins à implorer la paix dont ils ont si lâchement brisé les instruments. Mais les deux intatigables factions ennemies déclament contre les moyens propres à donner de la force au gouvernement; ils conseillent de ne point payer les contributions; ils disent que le règne de Robespierre était préférable à tant d'exactions. Il n'est pas de moyens que ces deux factions n'employent pour renverser le gouvernement; elles se tendent la main par dessus la république et réussiraient dans leurs détestables projets de destruction, si l'énergie du gouvernement ne les jette loin de sa route. Dans le département de la Seine, je ne néglige rien de ce qui dépend de moi pour les empêcher de nuire à la tranquillité

publique; et elle n'a pas été un seul moment troublée. Cependant leurs efforts s'accroissent de beaucoup de mécontentements partiels, et il est de mon devoir de déclarer que les amis du Directoire Exécutif sont actuellement en très-petit nombre. Les campagnes reçoivent aussi de fâcheuses impressions. Les approvisionneurs y reportent tous les sots propos qu'ils ont recueillis à la halle. „Il n'y a plus de république, disent-ils; le roi est en route et arrivera bientôt.“ Et aussitôt les prêtres en profitent pour se rendre intéressants, et se montrent dans les communes que depuis un an ils avaient abandonnées.

Spectacles. Par quelle fatalité se fait-il donc que les gens de lettres et les artistes, qui sont cependant si favorablement traités et si honorablement distingués par un ministre ami des arts et de la république, n'ont point avidement saisi la triste et douloureuse occasion de payer au nom de l'humanité et des peuples outragés un juste tribut d'hommages et de regrets aux manes illustres de la férocité Autrichienne? Comment n'ont-ils pu trouver dans leurs âmes des idées assez brûlantes, et dans leurs talents des pinceaux assez énergiques, des couleurs assez vives pour transmettre à la postérité l'horreur du plus abominable attentat? On a vu annoncer une pompe funèbre en leur honneur au *théâtre de la Gaîté;* beaucoup n'ont vu dans cette affiche qu'une maligne caricature, et cependant c'est peut-être à ce théâtre populaire qu'il y a le plus d'esprit public.

Journaux. En général ils se renferment dans une réserve qu'ils trouvent sage, mais qui n'est que lâche et anti-civique. Leur plume froide et molle ne sait rien trouver, quand il s'agit d'une constitution qui devrait faire le bonheur de trente millions d'hommes, et qui le ferait en effet, si chacun faisait ce qui dépend de lui à raison de son talent. Les journalistes ne seraient pas les derniers à bien mériter de la patrie, s'ils le voulaient; mais aussi *Sacra fames!*

Instruction publique. Le jury continue avec succès son examen et écarte judicieusement de l'instruction tous ceux qui, sans connaissance et sans moyens d'existence, exercent comme un métier des fonctions si honorables. Il en est beaucoup qui, avec des lumières et des talents, ne possèdent pas l'art de l'enseignement; ils sont néanmoins conservés. Cependant pour remédier à cet inconvénient, qui peut équivaloir aux suites de l'ignorance, l'administration centrale a établi un cours normal où les professeurs des écoles centrales développeront les principes de l'enseignement à tous les instituteurs et institutrices, soit primaires, soit particuliers. L'ouverture de ce cours a eu lieu le 25 floréal d^er^. Le président

de l'administration centrale y a prononcé un discours civique et relatif à l'objet de l'assemblée, ainsi que le citoyen Duhamel, professeur de l'école centrale du Panthéon. Il y a lieu d'espérer que ce cours normal aura l'utilité et le succès que l'administration centrale a espéré obtenir en le créant.

D'un autre côté, à l'installation des administrations municipales, les commissaires du Directoire près d'elles ont eu soin de leur faire observer, qu'elles devaient mettre au rang de leurs premiers devoirs la surveillance à exercer sur les maisons d'éducation. Ils leur ont rappelé, qu'elles avaient des visites aussi fréquentes qu'imprévues à faire dans ces maisons, qu'elles devaient s'assurer de la moralité et des talents des instituteurs, suivre les progrès des élèves et entretenir leur émulation par des récompenses, donner des marques d'estime et d'encouragement aux instituteurs distingués par leurs lumières et leur attachement à leurs élèves.

Pour exciter l'émulation parmi ces derniers, il serait peut-être utile encore, qu'une fois chaque décade il y eût dans chaque administration l'après-midi un exercice, auquel quelques instituteurs et leurs élèves fussent appelés pour y faire preuve de leur avancement. Ce mode aurait le double avantage de soutenir l'émulation des instituteurs et des élèves, qui seraient interrogés soit par les administrateurs, soit par le commissaire, sur les droits et devoirs de l'homme, la constitution, le calcul décimal etc. Les instituteurs et institutrices seraient appelés à leur tour par décade.

Dans les campagnes l'instruction est toujours républicaine; mais elle est presque nulle dans ce moment. En effet, c'est une vieille habitude de faire travailler les enfants à la terre dès l'âge de 8 à 9 ans. Le besoin de bras rend dans ce moment l'intention des parents plus forte encore, de sorte que les instituteurs, surtout les instituteurs primaires se découragent, n'ayant presque point d'élèves, et aucun salaire que le logement sans revenu fixe.

Annuaire républicain. Il est observé assez généralement; bien partout les boutiques sont exactement fermées les jours de décadi et fêtes nationales, comme elles sont généralement ouvertes les autres jours de la décade; cependant l'observation des jours de marché a éprouvé quelque atteinte. Les gens de la campagne ne voulaient point oublier les jours connus sous la dénomination de Vendredi, et continuaient à apporter des denrées, malgré qu'ils connussent les dispositions qui le leur défendaient; mais l'amende prononcée contre un grand nombre a produit un effet efficace.

Voilà pour Paris. Mais dans les cantons, il paraît que les prêtres recommencent leurs intrigues; trois cantons entr'autres redeviennent fanatiques. Dans ces cantons on n'a pas besoin d'un

calendrier pour savoir le jour du dimanche ou autres grandes fêtes de l'ancien calendrier; les travaux cessent et la parure annonce la fête. Les jours de décadi, au contraire, on jette un ridicule sur ceux qui veulent le chômer. Les ministres du culte sont les causes de ce désordre.

Poids et mesures. L'établissement du bureau de poids publics aura sans doute un grand avantage pour le commerce; il mettra d'ailleurs tous les citoyens à même de se conformer à la loi sur les poids et mesures. Cependant, pour leur faciliter l'achat de ces poids et mesures, au lieu de les concentrer dans un seul dépôt, ne pourrait-on pas les répartir également dans chaque bureau des vérificateurs? On trouverait dans cette distribution le moyen utile de répandre davantage ces nouveaux poids, en donnant à ceux qui viendraient en vérification, une occasion facile de s'en procurer.

Il y a eu plusieurs contraventions chez des boulangers vendant à faux poids, des bouchers ayant des balances infidèles; elles ont été punies.

Des saisies et amendes ont de même été prononcées contre ceux surpris avec des mesures anciennes. Ces leçons repressives font enfin sensation et sont des avertissements salutaires pour ceux qui seraient tentés encore d'enfreindre la loi.

Fêtes nationales. La fête des Époux a été célébrée avec une pompe sentimentale, qui a entretenu dans tous les cœurs de douces émotions. Les fêtes décadaires se soutiennent par le zèle des municipalités.

Associations politiques. Dans les cantons ruraux il y a quelques associations maçonniques, qui ne préjudicient en rien à l'ordre public: mais aucune réunion politique ne trouble ou n'inquiète la tranquillité. A Paris il y en a aussi; mais elles sont sous l'œil d'une vigilance active qui saura déjouer leurs projets, si elles en ont de coupables. Cependant elles se multiplient, appuyées qu'elles se croient par une réunion plus imposante.

Cultes. L'exercice des cultes a été paisible et soumis aux lois.

Force armée. Garde nationale. L'arrêté du Directoire Exécutif du 13 de ce mois, désiré depuis si longtemps, en faisant connaître aux autorités civiles et militaires les limites et l'importance de leurs devoirs respectifs, va rendre à l'armée son activité. Le service de la garde nationale était tellement négligé, que les amis de la tranquillité publique en gémissaient; mais tout va rentrer dans l'ordre.

Conscription. La levée des conscrits se fait avec toute l'activité et l'exactitude qu'il a été possible d'employer; quelques

municipalités lentes ont réparé leur retard, et le contingent de la Seine ne sera pas le dernier à se rendre au poste que lui assigne la patrie.

Cependant il n'y a encore de partir que la moitié du contingent; et comme beaucoup de ceux tombés au sort ou sont morts, ou étaient sortis de Paris avant le tirage, que d'ailleurs les moyens de se cacher sont faciles à Paris: j'ai peur qu'il ne faille un second tirage. Les recherches sont très-actives, et chaque jour elles obtiennent de nouveaux succès.

Gendarmerie. Le service de la Gendarmerie est toujours exact et toujours digne d'éloges.

Gardes champêtres. Ils se relâchent de leur ancienne exactitude; la cause de ce mal vient du défaut de payement. Il serait donc nécessaire de leur attribuer des fonds. Des messiers, que les communes veulent nommer, ne rempliraient pas le but de cet établissement; ces messiers garderaient leur possession et non celle des autres. Ne pourrait-on pas autoriser les communes à prendre 50 centimes par arpent, plus ou moins, pour le droit de garde? Il est probable que les propriétaires intéressés accorderaient volontiers cette indemnité.

Maisons d'arrêt. Prisons. Au 1 floréal le nombre des détenus était de 2,582; et au 30 de 2,354. Il n'y a pas eu d'évasion.

Hôpitaux. La commission administrative, dans la distribution et emploi de fonds, n'a pas assez d'égard pour les salariés, médecins et autres, à qui il est dû vingt-un mois de leur traitement. Il est difficile qu'il n'en résulte pas mille abus, en négligence ou en dilapidations.

Etablissements de bienfaisance. Ils commencent heureusement à s'établir dans différentes communes, et j'ai lieu d'espérer, d'après les efforts de mes collègues près les cantons pour faire réussir les plans et idées que je leur ai donnés à ce sujet, que bientôt les cantons ruraux ne connaîtront plus la mendicité, cette lèpre malheureuse de la société.

Commerce. Le commerce et l'industrie sont toujours dans une stagnation profonde. Le nombre des marchands augmente et les consommateurs diminuent, sinon en nombre, au moins en moyens d'achat; joint à cela la pénurie de l'argent, il n'est pas étonnant qu'ils soient dans une gêne générale. L'état des fabriques et manufactures n'est pas moins déplorable. Tel qui employait 60 à 80 ouvriers n'en emploie pas 10. Il serait cependant bien important, sous le rapport politique même, d'occuper les ouvriers qui sont en grand nombre sans ouvrage. C'est l'oisiveté et le besoin

qui, loin d'en faire des citoyeus utiles, les rendent pervers et dangereux pour la tranquillité de l'état.

Contributions. ... Elles ont produit 2,338,197 fr.

Octroi. L'octroi, toujours fraudé, a produit le mois dernier 996,898 fr. 72 centimes.

Domaines nationaux. La vente des domaines nationaux a produit 13,062,000 fr.

Concours des fonctionnaires publics. Laisse peu à désirer.

Dupin.«

(N. 344) »CÉRÉMONIE FUNÈBRE

en mémoire des ministres français assassinés près de Rastadt par les troupes Autrichiennes.[1]

Ministère de l'Intérieur.

Programme.[2] [Extrait.]

Au milieu du Champ-de-Mars s'élévera une pyramide couverte d'inscriptions.

On y lira:

1. „Le 9 floréal an 7, à neuf heures du soir, le gouvernement Autrichien a fait assassiner, par ses troupes, les ministres français envoyés à Rastadt pour y négocier la paix. *Vengeance!*"

2. „Dites à la France que ce ne sont pas des Allemands, que ce sont des Autrichiens qui ont trempé les mains dans votre sang." (Ainsi parlaient à Jean Debry les autres ministres au congrès de Rastadt.)

3. „L'Angleterre a dit: Que l'Autriche s'associe à la coalition par un forfait éclatant; qu'elle ne puisse plus reculer... Et le forfait a été commis." (Discours de Jean Debry au conseil des Cinq-cents.)

4. „Un gouvernement assassin, un gouvernement qui viole le droit des gens, se met lui-même hors de la loi des Nations."

---

[1] La loi du 22 floréal porta que le 20 prairial suivant (8 juin) il serait célébré dans tous les cantons de la république une fête funéraire en mémoire des citoyens Bonnier et Roberjot.

[2] Evidemment, de la première moitié de prairial an 7. On voit bien que les avis du commissaire Dupin (V. p. 379) eurent leur effet.

... Sur les draperies qui couvriront le brancard, on lira l'inscription que Jean Debry a faite pour ses enfants, en leur léguant ses habits ensanglantés:

„Bénissez la Providence, et maudissez l'Autriche."

.... Alors le président du Directoire exécutif se lèvera, et fera un discours dans lequel il *vouera à la vengeance des peuples et à l'exécution de la postérité, les gouvernements coupables de l'assassinat des ministres français.* (Disposition de la loi du 21 [22] floréal) ....

Arrêté en exécution des ordres du Directoire exécutif.

A Paris, le 3 Prairial, an 7 de la rép. fr., une et indivisible.

Le ministre de l'intérieur,
François (de Neufchâteau).«

On projeta aussi l'inscription suivante:

»L'homicide Autriche provoque les bandits, les assassins, les empoisonneurs, pour ramener à la barbarie la civilisation Européenne.«

Mais ce projet ne fut point exécuté.

(N. 345) SITUATION DU GOUVERNEMENT.

»*Envoyé au ministre de l'intérieur (à lui seul) pour prendre les mesures nécessaires.*

18 prairial an 7 [6 juin 1799].

Signé *Merlin.*[1]

Pour copie conforme

Lagarde.[2]«

»*Esprit public.* Je l'annonce à regret, l'esprit public, depuis les malheureuses affaires d'Italie, est prêt à s'éteindre; les prêtres travaillent le peuple aigri par la privation de ses enfants, qu'ils lui disent être envoyés à la boucherie, calomnie qu'il prend d'autant plus, qu'indépendamment de ceux qui restent aux armées, les lâches qui abandonnent leurs drapeaux font dans leur pays un portrait

[1] Merlin de Douai était alors président du Directoire exécutif.
[2] Secrétaire du Directoire exécutif.

effrayant, non seulement des privations, mais encore de l'abandon qu'ils disent éprouver.

Les ennemis de la révolution, malgré leur maintien composé, laissent échapper un rire sardonique.

Les patriotes, j'entends les patriotes vertueux, sont inquiets et troublés; une cruelle incertitude les dévore.

Les arrêtés des autorités supérieures sont mal et lentement exécutés.

Les administrations municipales, composées comme on le peut, mais presque toujours de cultivateurs plus empressés à travailler leurs propriétés qu'à remplir les fonctions administratives, doivent être pour ainsi dire regardées comme nulles.

Les commissaires, qui sont l'âme de ces dernières administrations, ne sont pas tous tels qu'ils devraient être; insensiblement tout se désorganise, tout se décompose.

Si l'on veut raviver l'esprit public en agonie, des demi-mesures ne sont qu'un remède palliatif à un mal qui va toujours croissant; il en faut d'entières et de vigoureuses; des commissaires du gouv., ou pris dans le corps législatif, doivent être envoyés dans les différents départements; mais ces agents ne veulent être pris que dans la classe des citoyens probes et aisés; ils doivent être partisans bien prononcés de la révolution et du régime républicain, persuasifs et fermes tout à la fois; ils doivent être les protecteurs des personnes et des propriétés; ils doivent encore réunir la prudence à la sagesse. Ces moyens que je présume, je ne dis pas nécessaires, mais indispensables dans la circonstance où l'on se trouve, ne doivent pas être négligés, dès qu'il s'agit de sauver la patrie.

L'équilibre une fois rétabli, le directoire s'occupera sans doute d'une réforme salutaire parmi les fonctionnaires publics, dont les places sont à sa nomination; mais pour avoir sur cet objet des notes justes, exactes et impartiales, il ne peut se dispenser de soutenir de son autorité ceux de ses agents qui, souvent éprouvés, auront mérité sa confiance; car celui-là remplit mal ses devoirs, qui craint à chaque pas de se créer des ennemis, et qui contre sa conscience se comporte avec le coquin, comme il devrait en agir avec l'honnête homme.«

Le coup d'état du 30 prairial (18 juin 1799).

Le numéro précédent nous fait connaître la situation intérieure immédiatement avant la crise du 30 prairial. Les deux

numéros qui suivent (346 et 347) s'occupent bien aussi de la situation des choses pendant le mois de prairial; mais l'un et l'autre, étant des rapports mensuels, ont été rédigés, comme il va sans dire, au mois de messidor, c'est-à-dire, après la crise, et sous l'impression d'un grave fait accompli.

Le coup d'état dont il s'agit est bien connu. Nous n'y rappelons que ce qui regarde le personnel. Le 1 prairial, par suite du tirage au sort, Reubell avait quitté le directoire. Il fut remplacé par Sieyès qui, cette fois-ci, adopta volontiers et s'associa tout de suite avec Barras contre les trois autres directeurs: Treilhard, Merlin et Lareveillère. Une lutte d'intrigues s'engagea. Enfin, le 29 prairial, par le vote des majorités des deux Conseils, Treilhard fut exclu du directoire, sous le prétexte d'avoir été nommé inconstitutionnellement. Une commission de 11 membres (parmi eux Lucien Bonaparte), nommée pour examiner les actes du directoire, n'était, en effet, dirigée que contre Merlin de Douai et Lareveillère-Lepeaux. Ceux-ci, n'ayant pas le courage de s'opposer ou de résister, se virent obligés le lendemain, 30 prairial, de donner leur démission. Les trois directeurs chassés furent remplacés par Gohier, Roger-Ducos et le général Moulin (1 et 2 mess.).

Ce renouvellement du directoire entraîna celui d'une foule d'autres autorités. Notamment, le 4 et le 5 messidor (22 et 23 juin), les ministres de l'intérieur et de la police, François de Neufchâteau et Duval de Rouen, furent remplacés par Quinette et par Bourguignon-Dumolard qui, quatre semaines plus tard, eut pour successeur le fameux Joseph Fouché.

Le 13 messidor, l'administration centrale du département de la Seine fut renouvelée, de sorte qu'il y eut dès lors cinq nouveaux administrateurs (Raisson, Lachevardière, Leblanc, Fournier et Lefebvre); et le commissaire près d'elle, Dupin, fut remplacé par Réal.

En même temps, les membres du bureau central: Lessore, Lasalle et Sallior (V. plus haut p. 329), furent destitués et cédèrent leur place à Milly, Letellier et Champein, dont les deux premiers nous sont déjà connus; le troisième était homme

de lettres. C'est alors aussi, que le cit. Astier fut nommé commissaire du directoire près le bureau central.

Tout ceci nous doit être présent en lisant les deux numéros qui suivent, c'est-à-dire, le dernier Tableau conçu par Dupin, et le premier Compte rendu par les nouveaux membres du bureau central. L'un et l'autre, cela se comprend bien, ne font pas directement mention de la crise gouvernementale, parce qu'ils ont à rendre compte, substantiellement, de faits et de rapports antérieurs à cette crise.

(N. 346) »TABLEAU ANALYTIQUE

de la situation politique du département de la Seine pendant le mois de prairial an VII,[1] *présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du dit département.*

Esprit public. Le sommeil léthargique, dans lequel il est plongé, ferait craindre son anéantissement. Nos revers ou nos succès ne font naître ni joie ni inquiétude. Il semble qu'en lisant l'histoire de nos batailles on lise l'histoire d'un autre peuple. Les changements de l'Intérieur n'excitent pas plus d'émotion. On se questionne par curiosité, on répond sans intérêt, on apprend avec indifférence. Qu'il serait important de faire cesser ce sommeil de mort! mais quels en sont les moyens? Le corps législatif s'en occupe utilement, le gouvernement et ceux qu'il a honorés de sa confiance le secondent de tout leur pouvoir.

Instruction publique. Le Jury d'instruction vient de reprendre l'examen des instituteurs qu'il avait cessé instantanément. Cette sage institution, de concert avec celle de l'établissement de l'école normale, présage le moment prochain d'une bonne organisation de l'instruction publique.

Les administrations municipales continuent leurs visites dans les écoles. Elles saisissent toutes les occasions possibles d'honorer les instituteurs bien méritants, en les plaçant à la hauteur de leurs fonctions, et en rappelant sans cesse à leurs élèves tout ce qu'ils doivent d'égard, d'attachement et de reconnaissance à ceux qui dirigent leurs premiers pas et leurs premières pensées.

---

[1] 20 mai—18 juin 1799. (Cart. Seine 5.)

Plusieurs instituteurs reprennent les habitudes fanatiques et négligent les institutions républicaines. Ils sont surveillés.

Spectacles. Ils sont tranquilles; mais dans un très-petit nombre seulement l'on y applaudit des scènes civiques.

Journaux. Ils ne font rien pour remonter l'esprit public; mais beaucoup pour le perdre.

Annuaire républicain. L'annuaire républicain est très-bien suivi à Paris, mais mal dans plusieurs cantons ruraux, où les prêtres reprennent le dessus et rétablissent peu à peu le règne du dimanche.

Fêtes nationales. La fête de la reconnaissance a été célébrée avec autant d'ordre et de décence, avec autant de dignité et de pompe, que les circonstances de fonds disponibles l'ont permis.

La fête funéraire pour les ministres assassinés à Rastadt a inspiré un grand sentiment de vengeance aux cœurs patriotes, et une misérable indifférence aux âmes froides et égoïstes, et le nombre en est si grand!

Associations politiques. On se borne à parler du rétablissement des sociétés populaires ec.

Mœurs. La dépravation des mœurs est extrême, et la génération actuelle est dans un grand désordre dont les suites malheureuses sont incalculables pour la génération future. L'amour sodomiste et l'amour saphique sont aussi effrontés que la prostitution et font des progrès déplorables.

Cultes. Les théophilantropes perdent de leurs partisans et ils ont cessé tout culte au temple du génie.

Les prêtres ressaisissent leur empire et l'église Roch est leur métropole.

Commerce. Point de commerce et beaucoup de faillites. Les bourses se resserrent, les effets nationaux perdent de plus en plus. Sans esprit public, plus d'espoir! Mais avec l'esprit public, on ravivra le commerce, on aura de l'argent, on aura des hommes, on obtiendra une paix glorieuse et durable.

Dupin
Commissaire du pouvoir exécutif.«

(N. 347) »COMPTE DES OPÉRATIONS DU BUREAU CENTRAL

du canton de Paris

pendant le mois de prairial an 7 [20 mai—18 juin 1799].[1]

Esprit public. Les conjectures d'une foule de royalistes ont continué à être aussi hardies qu'alarmantes sur les opérations des armées françaises tant en Helvétie qu'en Italie. Le silence même du gouvernement ou, plutôt, le manque de nouvelles certaines a été considéré par eux comme la preuve de quelques revers; rien n'a porté un coup plus funeste à l'opinion, que l'assurance avec laquelle ils se sont expliqués sur notre position militaire et ont produit des résultats de telles ou telles dispositions des troupes de la république. Ils se sont encore efforcés de faire croire à la possibilité d'une division dans les Conseils, et paraissaient satisfaits d'avoir un moment d'interruption dans les discussions sur la liberté de la presse.

Il n'y a eu qu'un cri dans les groupes du jardin national contre les dilapidations, et ceux qui s'en sont rendus coupables; les soupçons à cet égard se sont généralement portés jusque sur des hommes qui occupent des fonctions éminentes; par suite de ces réflexions on a envisagé sous des couleurs affligeantes notre situation politique tant au dedans qu'au dehors; la lecture des journaux adoucit rarement cette idée, parce qu'on ne croit point à leur sincérité.

On a eu lieu de croire, que des malveillants se glissaient dans ces groupes et tâchaient de les diriger; car dans l'un d'eux un orateur insidieux voulait faire entendre que les Russes et les Autrichiens étaient des juges humains, incapables, dans le cas où ils auraient absolument le dessus, de commettre aucun acte de barbarie.

Le royalisme a circonvenu quelques parties du faub. Antoine, et aurait voulu y faire germer des opinions à peu près de même nature; on a essayé des tableaux analogiques du régime républicain avec l'ancien régime, et il s'en faut que dans ces tableaux le corps

[1] Cette pièce, quoique d'une date très-avancée, se trouve dans le carton I des actes du département de la Seine (F^1 C). V. T. I. Avant-propos p. VIII. Nous omettons l'article „Surveillance et sûreté" qui énonce des événements tels que „assassinats, suicides, tentatives de suicide, noyés etc."; de plus il parle des „arrestations, des passeports, des interrogatoires, de la correspondance relative à la sûreté, des prisons, des hospices civils et secours, de la salubrité en voie publique, des travaux publics, du commerce et de la navigation, des mœurs et opinions publiques."

législatif ait été épargné; à cela se sont joints quelques vœux et quelques espérances imprudemment hazardées en plein café pour le rétablissement exclusif du culte catholique.

Dans tout ce faub. la prévention est très-prononcée contre le citoyen Scherer et l'on improuve fortement la mise en jugement du général Championet.

Le funeste événement de Rastadt n'a pas allumé aussi généralement qu'il l'aurait dû le feu de l'indignation dans les cœurs; l'impression de l'assassinat commis par l'Autriche sur les ministres français s'est affaiblie en raison de l'éloignement de l'époque, pourtant si récente, de cet attentat.

Il est résulté de tous les rapports recueillis sur la pompe funèbre qui a eu lieu au Champ de Mars, en mémoire de l'assassinat de nos ministres plénipotentiaires, qu'il ne s'est pas rendu à cette solennité autant de monde qu'on devait s'y attendre, quoique l'affluence ait été remarquable, mais que tous ceux qui y avaient assisté étaient entrés généralement dans l'esprit de cette importante cérémonie.

Théâtres. On a vu plusieurs théâtres retentir du cri de vengeance contre le gouvernement de Vienne; sur tous, excepté sur celui de la République et des Arts, on a signalé le mouvement le plus rapide d'indignation au sujet de l'attentat commis sur les ministres français, le cri de vengeance; dans quelques pièces on a intercalé avec art des à-propos sur ce crime.

On s'est plu à rendre compte de l'impression qu'a faite un acte épisodique auquel a donné lieu cet assassinat. Cette petite pièce, ayant pour titre *Les plénipotentiaires français à Rastadt*, a été donnée pour la première fois le 29 floréal au théâtre de la Gaîté; le mélodrame, monté avec soin et joué d'ailleurs avec beaucoup de feu, a fait frémir d'indignation les spectateurs, dont la voix s'est unie plusieurs fois à celle de l'auteur, pour crier vengeance, haine et mort à l'Autriche; le rôle de Jean de Bry a produit la plus vive sensation; on a entendu quelques citoyens qui, cédant à l'impulsion de leur cœur, répétaient avec enthousiasme les anathèmes, dont les différents personnages chargeaient un gouvernement homicide, violateur des droits les plus sacrés.

On doit aussi le compte le plus avantageux d'une pièce représentée au théâtre Montansier, intitulée: *Le cri de Vengeance*, et de l'impression qu'elle avait faite sur les spectateurs. Le feu que mirent les acteurs dans la finale de ce petit ouvrage fut tel, que grand nombre de citoyens, par un mouvement spontané, mirent leurs voix à celle des chœurs; les spectateurs étaient généralement émus; quelques-uns même, on peut l'affirmer, l'étaient jusqu'aux larmes;

aux applaudissements que cette pièce obtint, se mêlèrent des cris plusieurs fois répétés de Vengeance! oui Vengeance!

Le théâtre des jeunes artistes a aussi payé avec succès sa dette à la mémoire des ministres français assassinés. Le meilleur esprit a guidé la plume de l'auteur d'une petite pièce intitulée: *l'Apothéose des martyrs de la liberté à Rastadt.* Le public a manifesté les plus favorables dispositions dans l'accueil qu'il a fait à cette pièce.

On a remarqué aux deux premières représentations de l'opéra d'*Adrien,* que ce qui paraissait aux yeux d'un assez grand nombre choquer les convenances républicaines, était l'appareil pompeux qui environnait Adrien dans sa marche triomphale, et encore le spectacle de ce général qui paraît sur un pavois porté à dos d'homme. Le plus grand calme a régné pendant toute la troisième représentation, et aucune partie des spectateurs n'a paru manifester des dispositions à faire la moindre application ou à donner aux changements nouveaux, que le poëme a offerts, la plus légère improbation. Plusieurs changements remarquables ont été effectivement admis dans les paroles; on en a fait également dans quelques accessoires. Au lieu d'une couronne de lauriers et d'une palme, les sujets de la danse, figurant des Syriens, n'offrent à Adrien que des fleurs. On ne porte plus à la suite de César cette renommée figurée, qui étendait une palme au-dessus de sa tête.

La scène patriotique ayant pour motif l'assassinat commis sur les ministres plénip. français et donnée au théâtre de la République et des Arts, a obtenu des applaudissements, mais n'a pas été accueillie avec l'enthousiasme que le sujet semblait exiger; on ne croit pas inutile en outre d'observer que les seuls endroits remplis étaient le parquet et l'amphithéâtre, mais que les premières étaient presque vides et que le peu de spectateurs qui se trouvaient aux secondes et troisièmes n'offrait nullement la toilette et la parure qu'on avait coutume d'apercevoir aux autres représentations.

Journaux. Parmi les journaux qui ont paru porter un caractère blâmable, on a distingué surtout *le Courrier de Paris* et *la Feuille du jour,* tous deux, par l'identité de la typographie et de l'adresse des presses, paraissant ne former qu'une même entreprise, quoiqu'établis sous les différents noms de Georges et d'Élie. L'esprit au surplus a été continuellement le même, souvent ils n'ont différé que par l'ordre des matières. A le bien prendre, ces deux journaux n'ont été depuis quelque temps que la traduction littérale des gazettes officielles de la cour de Vienne, c'est-à-dire, l'écho de tout ce que l'Autriche a fait publier, dans l'attente certaine que cette publicité se répandrait dans l'intérieur de la république; ainsi rien

de ce qui pouvait tendre à faire croire extraordinairement redoutable cette perfide maison, à semer le découragement parmi les faibles sur notre territoire, ou à donner un aliment à la malveillance, n'a-t-il été épargné dans ces deux feuilles.

La feuille du jour. On a lu dans la feuille du jour du 2 prairial, par articles presque consécutifs, les détails de la prise de Corfou,[1] un précis de la proclamation qui fut faite dans cette île par le général Roze,[2] des bruits certainement puisés dans la gazette de Vienne de la perte du Généreux, et d'autres détails officiels de la cour autrichienne sur les actions qui avaient eu lieu les 11 et 12 floréal en Italie, détails, bien entendu, dans lesquels l'avantage de l'ennemi est toujours exagéré; enfin venait à l'art. Allemagne le rapport officiel (pour Vienne) de la prise de Brescia.

Les nouvelles données par le même journal, le 19, des brigandages qui s'exerçaient aux environs d'Angers, ont été précédées de cette phrase alarmante: „*La guerre civile s'est décidément rallumée dans nos contrées!*"

Parlant du bombardement d'Ancone par 14 bâtiments de guerre, le 5 prairial, il a dit que l'ennemi n'aurait pu manquer à obtenir du succès, *s'il eût attaqué cette place par terre, attendu que la garnison française n'était que de 700 hommes.*

Suivant le même journal Buonaparte a abandonné toutes les places qu'il occupait en Syrie, et est revenu en Égypte, par le désert, pour défendre cette conquête contre une armée considérable qui s'approchait des frontières.

Dans la même feuille on a lu que, le général Chérin ralliant des soldats, et les ramenant au feu *à coups de plats de sabre,* ils lui avaient répondu: „Comment voulez-vous que nous marchions dans le moment actuel, *il y a trois jours que nous n'avons mangé.*"

Le Courrier de Paris. Toute la feuille du Courrier de Paris du 5 prairial était composée de manière à rendre plus sensible et à faire durer davantage le souvenir des journées infructueuses du commencement de la campagne. Il y avait un raffinement coupable dans le rapprochement des articles dont se composait ce N°. La 1e, 2e, 3e, et la 4e colonne en partie, n'étaient qu'un détail emphatique, c'est-à-dire, *le rapport officiel*, à Vienne, des opérations militaires de l'armée autrichienne en Italie. Succédaient immédiatement les articles de la capitulation de Peschiera, l'annonce de la représentation par autorité, à Hambourg, d'une pièce dans la-

---

[1] Au mois de ventose an 7.

[2] L'année passée (V. le Moniteur du 12 floréal an 6. Art. *Venise*). Elle avait annoncé que cette île serait réunie à la France *pour toujours.*

quelle se trouvait le passage „*Vive le Roi*"; ensuite des bruits, mal combattus par le rédacteur, de l'évacuation du pays des Grisons, et d'une conquête du Lu[c]isteig par les Autrichiens,[1] plus une répétition de cette nouvelle.

Il serait difficile de présenter sans réflexion un ensemble de matière plus défavorable à l'opinion.

Ce même journal et *le Messager des relations extérieures* ont copié tous deux *le Journal politique de l'Europe* qui s'imprime à Manheim, lequel publiait sur une lettre, dite écrite de Constantinople le 6 floréal, que le bruit de la défaite de l'armée employée au siége de St. Jean d'Acre se confirmait; que cette armée, en faisant sa retraite, avait été enfermée dans les gorges de Naplouse par une armée de 30000 Arabes. Le reste de la nouvelle consistait en détails de levées immenses que la Porte était censée faire, pour les diriger sur la Syrie.

Et les journalistes français ont encore eu la hardiesse de s'autoriser d'un misérable correctif, donné peut-être à dessein par le gazettier allemand sur cette nouvelle, pour faire observer *qu'il était avantageusement connu par son impartialité.*

On a cru encore très-essentiel de noter que le 9 prairial, à la suite de la précédente nouvelle, tous deux avaient donné la traduction littérale d'une lettre écrite par Nelson au gouverner de Bombay, *après la victoire d'Aboukir.*

Ramener les esprits sur cette journée, n'était-ce pas se faire un coupable plaisir d'appuyer le poignard sur le sein de la patrie? Le bureau central a cru devoir dénoncer particulièrement ce fait à l'autorité.

Cette lettre était encore dans *le Bulletin de l'Europe*, dont une autre partie considérable était remplie de détails officiels de Vienne sur les opérations de l'armée d'Autriche.

Le Messager. Le crédit public pouvait avoir beaucoup à perdre dans la nouvelle qu'a donnée le Messager, de l'arrivée du frère du C^n^ Génissieux à Hambourg, pour y faire, était-il dit, au compte du gouvernement français, un emprunt qu'il aurait en vain voulu remplir en Hollande. Cette nouvelle était insérée dans la feuille du 3 prairial, laquelle était au surplus remplie *de détails officiels* (de la part de l'Autriche) de la prise de Corfou et d'un débarquement de troupes combinées dans la Calabre.

Bulletin de l'Europe. Mêmes détails, même esprit dans *le Bul-*

[1] En effet, ils avaient pris ce „poste important" (pour parler avec Masséna) le 14 mai (25 floréal).

letin de l'Europe. Ce journal est sorti le 1er prairial de sa longue apathie, et son réveil a paru n'avoir rien que de défavorable à l'esprit public, et ne tendre qu'à déprécier les généraux, ralentir l'énergie de nos défenseurs et encourager l'apitoyement de l'aristocratie, sur une guerre plus que jamais commandée par l'honneur et l'intérêt de la république.

La phrase suivante peut servir de preuve: „Quand on ne peut disconvenir qu'on a abandonné le champ de bataille, qu'on a fui, on soutient qu'on a perdu peu de monde, et que la perte de l'ennemi est inestimable; on lui laisse le bruit du triomphe, mais on prétend qu'il n'a point le solide de la victoire."

On citera encore cette phrase calomnieuse autant que fausse: „Parmi nous un général est presque toujours assuré du commandement tant que la guerre dure; cela fait qu'il ne se presse point, et qu'il est souvent bien aise d'éloigner la paix."

On a lu ensuite ce dépit coupable contre la guerre que la république fait à la Coalition: „Déjà depuis plus de 5 ans le fléau de la guerre désole nos contrées, un million d'hommes a disparu, et le sort de l'Europe est encore un problème."

La manière dont les opinions de quelques législateurs ont été traitées par le Bulletin de l'Europe dans la feuille du 12 a laissé présumer que le journaliste ne serait pas le dernier à user, outre mesure, d'une liberté illimitée de la presse. Il a cru voir un but purement révolutionnaire dans un discours prononcé à la séance du 8, et qu'il a appelé l'oraison funèbre des patriotes assassinés. Il a pensé qu'il avait pour objet de provoquer *une sainte insurrection* et de mettre le gouvernement entre les mains *des patriotes exclusifs.*

„François de Nantes, a-t-il dit, se plaint de la compression de l'énergie des patriotes; mais qui les empêche de voler aux frontières et de déployer contre les Russes toute leur énergie?"

Plus loin il a déclaré ne point voir, que le gouvernement leur interdisait (aux patriotes) toutes les bonnes œuvres, *à moins qu'ils ne rangeassent dans cette classe le meurtre et le pillage.*

Sur ce qu'on avait dit à la tribune, que l'esprit public s'attiédissait, il a trouvé au contraire qu'il s'échauffait et se fortifiait si bien chaque jour, que *toute l'énergie des patriotes mêmes avec les échafauds et les guillotines* ne parviendrait jamais à le détruire, et que le seul esprit public qui fut véritablement anéanti était un esprit *de destruction, de rapine et de mort,* que les exclusifs ec.

Le Point du jour. Le Point du jour, depuis quelque temps, a aussi copié très en détail les rapports officiels de l'Autriche sur les opérations des troupes impériales, tant en Helvétie qu'en Italie.

Les autres journaux n'ont donné lieu à aucune observation importante.

Pour rapport
Les administrateurs
Milly. Le Tellier.«

(N. 348) LA DERNIÈRE CIRCULAIRE DE FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU.

»*Paris le 5 messidor an 7 de la rép.* [*23 juin 1799.*]

Le ministre de l'Intérieur aux administrations centrales des départements, aux commissaires du directoire exécutif près de ces administrations, et aux écoles centrales.

Citoyens, en quittant le ministère, ma dernière pensée est pour l'instruction publique. Le 1 germinal dernier, j'ai publié une méthode pour apprendre à lire aux enfants. Il m'a paru convenable, que le ministre chargé de diriger l'instruction donnât l'exemple du travail ingrat, mais utile, qu'exigent les éléments à l'usage des maîtres. Cet ouvrage a été approuvé par le conseil d'instruction publique et compris dans la liste officielle des ouvrages élémentaires . . . En vous adressant un exemplaire de cette méthode etc. Vive la république!

Salut et fraternité.
François (de Neufchâteau).«

Le même jour, 5 messidor, François de Neufchâteau quitta sa place. L'arrêté qui le destitua et celui qui nomma son successeur datent du 4. Il fut remplacé, comme nous avons déjà vu, par Quinette, qui garda le ministère de l'intérieur jusqu'à la révolution de St.-Cloud, c'est-à-dire, jusqu'au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799).

(N. 349) CULTE RÉPUBLICAIN.

»*Paris, — Messidor*[1] *an 7 de la république.*

Le ministre de l'Intérieur à l'administration centrale du département de la Seine.

Citoyens, j'ai senti la nécessité de profiter de tous les moyens convenables pour orner l'intérieur des temples consacrés à la célébration des fêtes décadaires dans le canton de Paris; je m'empresse en conséquence de vous autoriser à mettre à exécution le plan d'embellissement proposé par le conseil de conservation et dont je vous transmets ci-joint les dispositions.

1°. Placer au temple de l'Être suprême (Notre-Dame) la statue de la liberté, par le citoyen Donjon, déposée au musée des monuments français.

2°. Au temple de la Victoire (St. Sulpice) une copie en marbre blanc du buste de Brutus, déposée au musée central des arts.

3°. Au temple de la Bienfaisance (St. Jacques du haut pas) la statue en marbre de Vincent de Paul, du citoyen Stouf, placée dans la Cour du Muséum.

4°. Au temple du Génie (St. Roch) la statue de Pierre Corneille, placée à l'Institut.

5°. Au temple de la Jeunesse (St. Gervais) la statue de Lafontaine, du citoyen Julien, existante dans son atelier.

6°. Au temple dédié au Travail (St. Médard) les statues de la tempérance et de la force, par Désjardin, toutes deux en pierre, de grandeur naturelle, existantes au musée des monuments français.

Tel est, citoyens, l'usage que vous avez à faire de ces différentes statues; mais pour les employer d'une manière convenable à leur nouvelle destination, il serait à désirer que l'intérieur des temples fût dépouillé de tous les détails mesquins qui y sont encore, tels que de mauvais tableaux, des statues mutilées, des autels à moitié démolis et des confessionnaux épars ça et là; ce qui ôte le caractère de simplicité qui convient à ces temples.

Pour rendre leur ornement plus complet, vous pouvez disposer pour le même usage des bustes de Racine, Molière, Raynal, Montesquieu et Guillaume Tell. Ces différents bustes sont déposés au Musée des monuments français.«

---

[1] Le jour n'est pas indiqué, mais il n'y a nul doute que ce rescrit ne soit un des premiers actes de Quinette, c.-à-d. qu'il ne date des derniers jours de juin 1799 (6—12 messidor).

(N. 350) »COMPTE DES OPÉRATIONS DU BUREAU CENTRAL

du canton de Paris

pendant le mois de messidor an 7 [19 juin—18 juillet 1799].

Mœurs et opinions. Esprit public. Les partisans de l'ancien régime ont déclamé avec plus de chaleur que de coutume, ils n'ont pas dissimulé de grandes espérances; ils ont pris leur texte de nos revers, des dilapidations commises dans les fournitures militaires, de la pénurie de nos finances, et des bruits plus accrédités des dispositions de la Prusse et du Danemarck à entrer dans la coalition.

Le plan du Royalisme a paru être de tuer la république par l'apathie. On n'a rien omis de ce qui pouvait nuire à l'exécution de la loi dernière sur la conscription, et apporter des obstacles à la levée de l'emprunt. Par suite de ce plan, il a paru un assez grand nombre de pamphlets ou brochures contenant des diatribes contre le gouvernement et une provocation ouverte au rétablissement de la royauté.

De toutes les suggestions et insinuations que l'on s'est plu à répandre, la plus perfide est celle qui supposait dans les hommes ou plutôt dans le corps législatif, qui reprit sa dignité aux journées des 28, 29 et 30 prairial, le projet de détruire le directoire, de réunir les deux Conseils en une assemblée Conventionnelle, de créer des comités de salut public et de sûreté générale, en un mot, de renverser la constitution.

On a répandu, que le corps législatif, embarrassé pour la levée des conscrits et de l'emprunt de cent millions, avait permis aux terroristes de 93 de s'assembler et de délibérer sur les dangers de la patrie.

Une classe d'hommes d'une trempe endurcie au crime a fait tous ses efforts pour pervertir l'esprit public renaissant; ils ont cité la tyrannie passée comme les préludes de celle que l'on voulait encore exercer, et ils ont regardé les malheurs qui avaient pesé sur le peuple comme moindres que ceux qu'on leur préparait; ils ont crié partout que l'on jetait les bases d'un gouvernement révolutionnaire, que le tranchant de la guillotine allait encore massacrer les hommes les plus probes; ils ont calomnié les hommes en place, et se sont apitoyés sur le sort de ceux qui étaient renvoyés; ces derniers, selon eux, sont des hommes vertueux, les autres ne sont que

des brigands; ils ont tenu mille propos semblables qui semblaient tenir de la rage.

L'esprit des groupes a été peu satisfaisant; ils ont été évidemment influencés; on y a remarqué des royalistes occupés à placer un propos et à nourrir peu à peu le mécontentement qu'il avait produit.

Il s'en est formé un assez grand nombre au jardin national, mais ils étaient animés d'un esprit différent.

Dans les uns on a remarqué du découragement et beaucoup d'inquiétude sur la formation de la société du Manége.[1]

Dans les autres on a plaidé assez ouvertement la cause du fanatisme; on s'est beaucoup étendu sur la mauvaise éducation des enfants, sur les mauvaises mœurs; quelques individus ont conclu à la nécessité de la religion catholique, mais ils n'ont point été applaudis.

Dans d'autres on désespérait de la renaissance du crédit public, si l'on ne punissait pas les grands coupables; on y disait que jusque là on ne croirait pas aux mots de liberté, d'égalité, humanité, justice, avec lesquels on avait trompé le peuple; que celui qui s'était repu de la fortune des malheureux était le seul à l'abri des lois, parce qu'il achetait sa vie avec de l'argent qu'il avait volé.

Dans d'autres enfin on semblait voir que le ministre des relations extérieures perdait de plus en plus la confiance, et l'on disait que Sieyès, son ami, avait tort de le soutenir; que Barras et Sieyès sauteraient bientôt.

Il a paru que ceux qui tenaient des discours contraires à la justice et à l'humanité, n'étaient pas écoutés favorablement. En effet, un individu ayant dit que la punition des grands coupables n'aurait pas été si lente sous Robespierre, il lui fut répondu avec force de ne point parler de semblables êtres; d'autres, qui parlaient d'ailleurs avec assez de feu, vouaient à l'exécration le régime de la Terreur, et voulaient que tous les dilapidateurs, tous les traîtres fussent punis, mais par la loi.

Quelques individus qui s'emparaient de la parole dans les groupes qui se formaient à la porte Martin, ont déclamé avec impudeur contre le directoire et même contre la nation française; ils ont porté les ouvriers à des plaintes sur l'emprunt de 100 millions, qui, disaient-ils, allait peser sur eux, parce qu'on augmenterait le prix de leurs loyers et celui des denrées.

De tous côtés Buonaparte dans sa mission a été considéré

---

[1] Elle s'établit le 23 messidor dans la salle du Manége des Tuileries.

comme exilé; on a dit même que cette seule expédition suffirait pour motiver la mise en jugement de ceux qui l'avaient ordonnée.

Le faubourg Antoine a été parfaitement tranquille. La classe des ouvriers s'y est très-peu occupée de politique; mais parmi ceux qui sont en boutique, on a vu d'un assez mauvais œil les sociétés patriotiques; on les y composait d'avance de membres de comités révolutionnaires.

La plantation d'un arbre de la liberté par la société séante Cour du Manége s'est faite le 22 messidor avec beaucoup de gaîté, et au milieu d'un concours considérable. Le lendemain, sur les huit heures du soir, des groupes considérables se formèrent sur la terrasse des Feuillants, tout semblait concerté d'avance; en effet, sur les neuf heures, grand nombre d'hommes et de femmes cernèrent la salle du manége, des coups de sifflet multipliés et prolongés troublèrent indécemment les premiers moments de la réunion; succédèrent ensuite les brouhahas et les cris ou plutôt les hurlements de *à bas les Jacobins, à bas les brigands, à bas les buveurs de sang!* A la sortie de la salle de société, la majeure partie des patriotes resta auprès de l'arbre de la liberté et chanta des hymnes républicains. Des membres de la société passant sur la terrasse des Feuillants furent sifflés par des Royalistes au nombre de 250, et dans le même instant on cria d'un côté *Vive la république!* et d'un autre *à bas les Jacobins, vive le Roi, à bas la république!* Ceux qui étaient restés auprès de l'arbre de la liberté reçurent des pierres, qui étaient lancées du jardin par-dessus le mur.

Des pierres furent aussi lancées dans la salle de la société, de dessus la terrasse où se firent entendre à la fois les cris de *à bas les Jacobins, les traîtres, les dilapidateurs, les Chouans,* et ceux de *Vive le Roi, à bas la république,* et même le cri *aux armes!*

La société elle-même se vit entourée de faux-frères qui apportèrent le trouble; on y remarqua grand nombre de jeunes gens à lunettes, à cadenettes et collets violets; plusieurs individus furent arrêtés par les grenadiers du corps législatif et conduits devant la commission des Inspecteurs. Parmi ces individus on en a remarqué portant des collets noirs et violets tout nouvellement posés sur des habits vieux.

On a dit que plusieurs des royalistes qui avaient fomenté ce rassemblement étaient armés de stylets.

Théâtres. On a vu dans les spectacles plus d'indifférence que d'intérêt pour la chose publique; on y a représenté peu de pièces capables de favoriser l'opinion. Le théâtre *de la République et des Arts* et celui *de la République* ont été les seuls où les airs civiques aient reçu constamment quelques applaudissements.

Le vide des premières et secondes loges au théâtre de la République et des Arts, où l'on donnait *Miltiade à Marathon*, a prouvé assez que la prétendue bonne société répugnait à entendre cet opéra patriotique.

Au foyer de ce théâtre, quelques personnes parlant de la société populaire ont annoncé qu'elle travaillait à la rédaction d'une adresse au corps législatif, pour l'inviter à procéder à l'épuration des deux Conseils et à faire mettre en accusation les triumvirs, les ministres et les dilapidateurs, qu'ensuite elle se dissoudrait, si le corps législatif ne faisait pas droit à cette demande; les interlocuteurs riaient beaucoup de ce dernier paragraphe.

Il y a eu affluence et accueil unanimement favorable *à Charles IX* au théâtre de la République.

Il y a eu peu de spectateurs aux représentations de *Brutus*, au même théâtre, mais tous, animés du même esprit, applaudirent avec enthousiasme chaque passage patriotique de cette tragédie. Le 26, au théâtre Favart, où le concours était assez nombreux, tous les passages civiques de l'opéra de *Guillaume Tell* ont été accueillis par des applaudissements; on a aussi applaudi et fait répéter ce passage d'Azeline: *Résistons à ceux qui nous oppressent.* Les airs civiques y ont, ce même jour, été plus applaudis que de coutume.

On fit au théâtre des Variétés, palais Égalité, une mauvaise application de ces mots dans le *Sculpteur:* „Il faut que *les honnêtes gens* se soutiennent." Cependant une portion toute différente de spectateurs applaudit avec force les airs civiques, qui furent ce jour-là exécutés avant et après la première pièce.

Journaux. La vigueur nouvelle que les principes sur la liberté de la presse ont reprise, depuis la résolution du Conseil des 500 et les opinions émises à la tribune du conseil des Anciens sur cette matière, a opéré peu de changement dans les journaux. L'esprit de ceux qui existaient précédemment a été le même, à peu de nuances près; il a paru plusieurs feuilles nouvelles qui, par suite des principes rétablis, ont cru ne pas devoir se soumettre à un envoi journalier de leurs numéros à l'administration.

Une partie de propriétaires des journaux dont l'établissement était antérieur au 1er messidor, ont interrompu leur envoi périodique.

Parmi les journaux parvenus à l'administration, ceux ci-après ont paru nécessiter les observations suivantes.

L'Ami des lois. L'Ami des lois, en parlant du petit nombre de candidats qu'il disait se présenter pour compléter le directoire helvétique, a ajouté qu'il n'y en était pas de même en France, où tous

les hommes étaient atteints de cette maladie de régner, ne fût-ce que pour six mois.

Il a ajouté par une note subséquente à l'indisposition qu'il disait exister en Suisse contre les Français, en comparant le pays où se trouvait l'armée de Masséna à des contrées que les sauterelles auraient ravagées; l'article portait: „Les Autrichiens ne nous traitent pas mieux, mais les Français se disaient nos amis."

Le rédacteur de ce journal a rapproché des lois sur la mise en activité des classes de conscrits et sur l'emprunt de 100 millions quelques opinions mises à la tribune avant qu'elles fussent rendues, et qui donnaient à penser que d'une part la première classe de conscrits suffisait pour remplir les cadres, et que de l'autre il n'y avait pas de déficit; ces opinions, selon lui, avaient pour but *de populariser et justifier la révolution du 30.*

Il a pensé que ces inconséquences étaient des armes dont se servaient les aristocrates contre ceux qui nous avaient *sauvés;* et se récriant sur ce qu'il appelle *les grandes lois,* il a dit que l'on se mettait sous la verge de quelques exaltés ambitieux.

„En l'an 4, a-t-il ajouté, Sieyès nous proposa une mesure pour nous sauver de leurs coups; que ne nous en propose-t-il une aujourd'hui pour nous sauver de leurs lois."

Il a fait entendre que ceux qui demandaient *innocemment* la mise en accusation des grands coupables se tairaient, s'ils savaient qu'ils ont pour amis *les régulateurs secrets de la révolution du 30;* qu'au surplus on n'oserait, parce que trop de vérités affreuses seraient révélées, *trop de patriotes dépatriotisés, et comptés parmi les plus impudents voleurs . . .*

Que les messages provoqués *avec un zèle trompeur,* pour la mise en accusation des dilapidateurs, étaient un signal donné pour qu'ils évitassent les recherches. „On se réserve par là, a-t-il dit, *le moyen de sauver ses amis et d'accuser le directoire de culpabilité et d'indifférence."*

Il a parlé d'efforts que l'on ferait pour culbuter un homme qui avait dénoncé, il y a six mois, les projets de la coalition; „on trouvera, a-t-il dit, de la résistance, et cette résistance fera naître des divisions dont l'issue sera ou la chute ou le triomphe redoutable d'un parti connu par ses cruautés."

Plus bas il a ajouté: „Les choix que le parti dominant a commandé impérieusement ne font augurer rien de bon, on dirait qu'il a été chercher dans les latrines de la révolution les hommes dégoûtants qu'il met en place; cela ne peut durer, nous sommes à la veille de quelque déchirement, nous touchons à l'anarchie la plus complète . . . Déjà les éléments dispersés du Jacobinisme se

réunissent sous la protection d'une autorité respectable; déjà une convention bâtarde, hermaphrodite, turbulente, s'élève à côté des autorités légitimes, et ne tardera pas à dicter des lois. Ainsi, l'ambition de quelques misérables va rallumer les torches de la guerre civile, rouvrir les cicatrices de la révolution et inonder nos communes de sang français."

Il a semblé s'adresser aux membres du corps législatif, en leur disant, que la toute-puissance dont ils jouissaient les écraserait. „Vous êtes entraînés, a-t-il ajouté, par vos auxiliaires du manége, qui déjà vous font la loi et vous conduisent de bévue en bévue. Vous n'avez ni le courage ni les moyens de résister; vous ouvrirez les yeux, quand l'oppression sera à son comble."

Passant en revue chaque époque de la révolution, il a trouvé que toutes, sans exception, avaient amené quelques désastres à leur suite; il a saisi cette occasion d'appeler la loi sur la responsabilité des communes une seconde édition de la loi sur les suspects.

Au sujet du mouvement survenu aux Tuileries, il a avancé que les grenadiers du corps législatif avaient nié fortement qu'on eût crié *Vive le roi!* Il a ajouté: „Il est faux que les citoyens, ennemis des égorgeurs, fussent armés; ils étaient là sans projet; ce n'est que les hurlements cannibaliques des Jacobins qui aient excité leur indignation."

Il a dit encore que les Jacobins s'occupaient de l'organisation d'un tribunal révolutionnaire, qui devait être présidé par Dopsent [Dobsen].

Le résultat des réflexions de l'Ami des lois a été, que les ministres n'avaient fait que changer de servitude; il les a appelés *plats valets des Jacobins.* Il s'est récrié contre les *destitutions* révoltantes qu'il dit se faire au nom du directoire et sur sa proposition; il a annoncé qu'un bureau de destitution et de déplacement était chez Vatar; que là on faisait la liste des candidats et de ceux que l'on voulait proscrire ou déposséder; que le travail était remis à un représentant, du peuple qui le faisait signer à Quinette, dont il avait partagé la prison en Autriche; il a ajouté que *le comité révolutionnaire Vatar* était si sûr de son autorité, que les promotions et destitutions étaient annoncées dans ce qu'il appelait le Journal des hommes de 93, avant la sanction du ministre. Il a dit enfin ce *comité Jacobite* composé par des hommes qui ont figuré dans les tribunaux révolutionnaires, et il a peint les ministres de la police et de l'intérieur comme étant dans sa dépendance.

Plus loin, parlant de la trahison de *Lahoz*,[1] il a dit qu'il était

[1] Général cisalpin. V. le Moniteur.

protégé par Vatar et Charles de Hesse,[1] et que *les gens du Manège* marchaient sur les traces de ce traître, en attendant qu'ils l'imitassent dans sa trahison.

L'article suivant du même journal, à la date du 29, a paru mériter une attention particulière: „On a remarqué qu'une grande quantité de cannes à dards, de pistolets et de sabres a été vendue ces jours derniers dans Paris; *beaucoup de citoyens* s'arment pour repousser les attaques des égorgeurs."

Celui-ci a aussi paru devoir exciter la même attention; l'Ami des lois s'est exprimé ainsi: „Les Autrichiens, dit la Clef du Cabinet, connaissaient aux avant-postes de l'armée du Danube le mouvement du 30." Il ajoute que les généraux ne gardent aucune mesure dans leurs propos contre le corps législatif, et que *l'armée a appris ce mouvement de bascule, auquel elle est accoutumée, avez assez d'indifférence.*"

Il est évident que l'Ami des lois a eu l'intention d'abuser de l'article de la Clef du Cabinet, conçu bien différemment; car ce ne sont point les généraux qui, suivant la Clef du Cabinet, ont déclamé contre le corps législatif, mais *certains généraux riches de leurs vols et de leurs exactions;* quant à la dernière phrase de l'Ami des lois, loin qu'elle pût être imputée à la Clef du Cabinet, celle-ci a dit au contraire que l'armée avait très-bien pris ce mouvement.

Feuille du jour. La Feuille du jour a continué à n'être que la copie littérale des journaux étrangers, dans lesquels les avantages vrais ou faux de nos ennemis sont présentés dans le plus grand détail et sous le jour le plus favorable; quelquefois des articles de cette nature se sont succédés dans la même feuille et en ont rempli la majeure partie. Le 11 mess., par exemple, on y a constaté, dans un rapport officiel de Sir Sidney Smith, des avantages marquants remportés sur Buonaparte. Plus loin était un extrait des nouvelles officielles de Vienne.

A rapprocher les articles contenus dans cette même feuille, on y trouve l'annonce de sommes expédiées pour l'entretien *de l'armée impériale,* d'une plus grande circulation de numéraire actuellement en Italie, de l'adjonction présumée du Danemarck à la Coalition, des différentes marches des Russes et des dispositions d'approvisionnements de l'armée impériale en Suisse.

Le Bureau central a mis ces rapprochements sous les yeux de l'autorité pour la mettre à portée d'en saisir l'esprit et l'impression, plus ou moins grande, qu'ils devraient faire parmi les anti-républicains.

[1] Le prince Charles de Hesse-Rheinfeld-Rottenbourg.

Messager des relations extérieures. On est fondé à rendre en grande partie ces observations communes au Messager des relations extérieures, mais il a renfermé en outre des fragments de variétés qui ont paru exiger un sévère examen. Le 7 messidor, par exemple, on y a fait raisonner, dans une lettre allégorique, un Persan sur nos événements politiques; il semblait s'étonner de la fréquence des Révolutions en France, d'autant plus qu'on lui avait dit autrefois qu'elles devaient être plus rares qu'en aucun autre pays, *parce que les hommes n'y étaient pas réduits aux extrémités de la servitude.*

Ce Persan en concluait que *depuis quelques années il y avait beaucoup de despotes en France.*

Plus bas le Persan se permettait la phrase suivante sur la France: „*On soutient* que c'est un pays libre, je vois bien qu'il en a toutes les formes; je te dirai *s'il en a le fond.*"

Enfin, parlant des anciens membres du directoire, il disait que deux d'entre eux avaient donné leur démission comme un Pacha baisait le Cordon que le Sublime Seigneur lui envoyait.

Le même Journal a offert quelques pensées qui, loin de servir l'opinion, ne pouvaient que la détériorer. On n'a pu dire en effet dans une intention louable que „si on recueillait toutes les pensées, tous les discours, tous les écrits, on lirait dans tous les cœurs et sur tous les fronts: *mécontent;* que les meilleurs citoyens sont indifférents; que les républicains d'ici n'aiment pas la république; que les républicains peuvent être considérés comme un corps de gladiateurs toujours destinés à s'égorger pour occuper les spectateurs; que, pour peu que cela dure, chaque citoyen aura sa république à lui seul, mais que le peuple finira par n'en point avoir du tout."

Le Messager a publié sur l'emprunt de 100 millions une lettre d'un ex-noble qui avait eu soin d'abord de se dire attaché à la patrie, tout en faisant une distinction de la république à *de certains hommes qui se disent républicains.* L'objet de cette lettre a paru avoir été principalement de rappeler, qu'avant que l'on décrétât et l'emprunt et la levée de la conscription, il avait été dit qu'il n'y avait pas de déficit, et que la première classe suffirait pour remplir les cadres. L'ex-noble y donnait à cet emprunt le nom affecté d'emprunt forcé; il pensait que, d'après les bases proposées, et payable en six mois, l'emprunt donnerait cent millions par mois, au total, 600 millions; il voyait dès lors l'impossibilité de faire rentrer les autres contributions, une émission énorme de papier qui serait bientôt à vil prix, et en définitif un avantage exclusif pour les commerçants du Perron.[1]

---

[1] C'est-à-dire, pour les agioteurs du palais Égalité.

Le même Journal a fait précéder le texte de la loi sur la responsabilité des communes d'improbations formelles; il a traité les formes de ce projet de révolutionnaires, et a dit que les conséquences en seraient funestes. „Autant vaudrait, a-t-il dit, mettre pour 1er article, que la Constitution sera violée toutes les fois que les circonstances l'exigeront. Législateurs! vous nous deviez l'union et le bonheur, *ne nous apportez-vous que la discorde et la mort?*"

Il a invité tous les bons citoyens à ne pas avoir peur des abus, mais à s'y rendre pour faire pâlir les méchants. „Soyons forts, a-t-il dit; ils seront impuissants. On dit que leur patriotisme spécule déjà sur les revers de nos armées, pour nous remettre sous la hache révolutionnaire, pour jeter un voile sur la constitution et reprendre leur domination anthropophage."

La manière dont le Messager des relations extérieures a rendu compte d'une séance de la société séante au manége, a été remarquable. Sur la partie d'un discours portant serment d'être fidèle à la constitution de l'an 3, il a ajouté en parenthèse *Silence général.* Après avoir dit que l'orateur appelait à l'échafaud Schérer, Rewbel, Merlin, Reveillère, Treilhard, Lagarde, Feypoul [Faypoult], Trouvé, Talleyrand etc., il a ajouté: *Applaudissements universels et longtemps prolongés.*

Il a annoncé dans sa feuille du 29 l'arrivée prochaine à Paris *d'un bataillon de Jacobins du midi* qui venaient renforcer *leurs frères.* „Nous espérons, a-t-il ajouté, que la lecture de la séance d'avant-hier les engagera à rétrograder. En tout cas les bons citoyens sont décidés à ne pas se laisser égorger par eux."

D'après les gazettes allemandes le Messager a annoncé que Naples était repris par le Cardinal Ruffo à la tête de 30 mille hommes, et que le roi de Naples avait été invité à revenir dans cette ville.

Il a ajouté que les combats des 29 prairial au 2 messidor avaient été au désavantage de l'armée française, et que toute la cavalerie autrichienne avait été envoyée à la poursuite des Français pour les exterminer *entièrement;* que l'armée impériale entrée dans Plaisance y avait trouvé *3000 blessés français, abandonnés à la générosité des vainqueurs,* et que la perte des Français depuis le 23 prairial était évaluée à 13000 hommes.

La feuille du 21 était remplie presque en totalité, et certainement à dessein, de détails les plus défavorables sur les derniers combats livrés par nos troupes en Italie. Cette suite de nouvelles affligeantes était précédée d'une énumération très-circonstanciée de tous les corps de troupes qui composaient, hommes et chevaux, la première colonne du troisième corps auxiliaire des Russes.

Le Messager a rapporté comme bruit répandu à Berlin, que

la république française était disposée à abandonner toutes ses conquêtes, et que l'amour de la paix avait déterminé les nouveaux directeurs à ce sacrifice.

L'Observateur. L'Observateur, en répétant l'histoire d'un particulier qui s'était jeté d'un bacq [bac] dans la Seine, vis-à-vis le jardin des plantes, a dit qu'avant de commettre ce suicide, cet homme s'était exprimé ainsi: „J'avais deux fils de l'âge de la conscription, ils ont péri sous les murs de Zurick; ma femme est morte hier, et moi, je vous souhaite le bon soir."

Dans le même journal, on a attaqué la résolution relative au mode et à l'ordre des radiations de noms portés sur les listes d'émigrés. L'auteur des remarques voudrait d'abord que l'on spécifiât ce qu'on entendait par les ci-devant privilégiés, autres que les ex-nobles, et pensait que jusque là on pouvait livrer les réclamations à l'arbitraire. Il regrettait que le Conseil ne se fût pas occupé des listes supplémentaires, et faisait entendre que l'opinion, selon lui, réclamait la fermeture des listes.

En dernier lieu, il voudrait que les tribunaux, et non le directoire, fussent chargés de faire exécuter les lois relatives aux prévenus d'émigration, et demandait à cet effet un tribunal spécial, *attendu que ces lois n'étaient point administratives et que leur application ne concernait point le pouvoir exécutif.* Ces vues, suivant l'auteur, étaient d'accord avec l'opinion publique et le vœu général.

Gazette de France. On n'a pu concevoir trop d'étonnement de voir la Gazette de France copier littéralement une proclamation de Condé, au nom de Louis XVIII, que le royalisme avait fait circuler clandestinement dans Paris, et probablement dans toute la république.

Dans la feuille du 28 elle a donné à croire que la Suède était entrée dans la coalition. Dans la même feuille, un N^é^ Alexandre C***, se qualifiant d'ancien lieutenant-colonel au 9e régiment d'infanterie, a nié positivement que 100 millions suffisent au salut de la république, que cet emprunt fût facile à percevoir, qu'il fût juste de le demander *après beaucoup d'autres*, et qu'il pût ramener l'esprit public au point nécessaire; et à cet égard il a manifesté la crainte que l'emprunt produisît un effet contraire.

Le Publiciste. Le Publiciste a relaté des lettres de Ferrare portant que toute la Toscane était en insurrection contre les Français. S'il fallait en croire le journal anglais copié le 21 par le Publiciste, nous aurions fait à l'Angleterre des propositions de paix qui auraient été rejetées.

Le même journal et, d'après lui, d'autres journaux ont confirmé l'évacuation totale de la Calabre et de Naples.

Le Surveillant. Le journal Le Surveillant, en rapprochant de la demande de 770 millions pour la dépense de l'an 8 celle de 100 millions d'emprunt, a dit qu'il n'y avait pas de pays qui pût tenir longtemps à de pareilles dépenses.

Plus loin, énumérant les directeurs qui avaient déjà été nommés, il a ajouté: „Nous en verrons encore d'autres, si le mouvement qu'on cherche à imprimer continue."

Les autres feuilles périodiques n'ont rien contenu qui nécessitât des observations particulières.

Mœurs et opinions publiques. Surveillance sur divers objets. Le ministre de la police, par une lettre du 14 de ce mois, en témoignant aux administrateurs du bureau central, qu'appelés une seconde fois à l'exercice des fonctions les plus importantes pour la sûreté et la tranquillité intérieure, ils apporteraient sans doute, à remplir ce nouvel engagement, le zèle et l'intelligence qui avaient caractérisé le premier exercice de leur magistrature, a fixé leur attention sur l'application des lois républicaines relatives à l'exercice des cultes et la célébration du décadi, sur la loi portant défense d'annoncer publiquement les journaux et actes des autorités constituées autrement que par leur titre, sur les lieux publics, sur les groupes, et généralement sur tous les ennemis du gouvernement.

Le bureau central, secondant les intentions du ministre, a déjà pris des mesures sur ces différents objets.

Colporteurs. Instruit de l'infraction continuelle de la loi du 5 nivose an 5 par les colporteurs de journaux, auxquels elle défend de les annoncer publiquement autrement que par leur titre général et habituel, et considérant que les sommaires de la plupart des journaux sont astucieux et mensongers et ne peuvent être rédigés que par des Royalistes habiles à saisir tous les masques; que ces sommaires insidieux, paraphrasés souvent par les colporteurs eux-mêmes, n'ont d'autre but que d'exciter des rassemblements dont la malveillance contrerévolutionnaire sait profiter, d'attaquer sous des prétextes spécieux les premiers pouvoirs constitutionnels, et de jeter l'alarme parmi les bons citoyens, en annonçant des nouvelles controuvées, telle que la défaite de Masséna etc. etc.; considérant aussi que cette contravention à la loi encourage les mêmes colporteurs à crier les titres perfides de quelques pamphlets qui font sourire les amis de la royauté, tels que *Le testament de la république; Quatre dépendus et un qui file sa corde* etc. etc.:

Le bureau central a pris le 16 de ce mois un arrêté qui ordonne la réimpression et affiche de la loi du 5 nivose an 5, et charge les commissaires de police et les officiers de paix de veiller à son

exécution. Cette loi a été réimprimée à la suite du dit arrêté, et affichée dans toute l'étendue de cette commune.

Écrits contrerévolutionnaires. Le bureau central a mandé aux 48 commissaires de police, qu'il était informé qu'il s'imprimait secrètement des ouvrages dangereux, tel qu'une proclamation du prétendu Louis XVIII. et autres écrits de ce genre, tendant à exciter un mouvement parmi le peuple pour anéantir la liberté; que ces imprimés doivent être affichés dans les rues, pendant la nuit, et distribués le matin dans les halles et marchés. Il leur a, en conséquence, recommandé la plus rigoureuse surveillance à l'égard des ennemis du gouvernement républicain, de faire des rondes, notamment la nuit, en se faisant accompagner de la force armée, et de se saisir des malveillants qu'ils surprendraient affichant ou distribuant ces imprimés.

Pamphlets. Le bureau central, à l'occasion tant de l'imprimé ayant pour titre: *Testament de la République et ses derniers adieux*, qui a été colporté avec profusion au palais Égalité, que des autres pamphlets criés et distribués journellement dans Paris, a invité le ministre de la police à faire demander une loi répressive de l'abus des pamphlets, sous le rapport des titres qu'on leur donne.

Achat de poignards par les Royalistes. Il a fait part au ministre de la police, de l'avis donné par l'administration municipale du 11e arrond., que les royalistes recherchaient des armes, telles que des poignards etc. et que ceux qui les achetaient disaient hautement, que c'était pour poignarder les républicains et les Jacobins.

Groupes. Il n'a cessé de faire surveiller tous les groupes, et particulièrement quelques-uns où se glissaient des orateurs prêchant le fanatisme et la Royauté, afin de signaler les êtres dangereux. Il a rendu compte au ministre de la police, par des lettres particulières, de tout ce qui paraissait mériter son attention. Il lui a désigné, comme devant fixer particulièrement la surveillance de la police, les rassemblements qui avaient lieu à la porte Martin, d'où, le dix-sept, le commissaire de police de la division Poissonnière fut forcé de s'éloigner, et où l'on disait, le 18, qu'il fallait se lever en masse, et que les hommes en places, et ceux qui n'y étaient plus, étaient tous des voleurs et des fripons etc.

Un rassemblement se forma le 24, après le spectacle, sur le boulevard Italien, à l'endroit dit Coblentz, où l'on chanta en chœur le réveil du peuple, ce qui jeta l'alarme dans le quartier, au point que les boutiques furent fermées. Mais ceux qui composaient ce rassemblement s'enfuirent à l'approche de quelques citoyens qui passèrent en chantant des airs patriotiques.

Le bureau central, en informant de ces faits le ministre de la

police, lui a observé que l'on se plaignait de ce que les Corps de garde environnants n'étaient pas, en général, animés d'un assez bon esprit pour qu'on pût compter sur un service actif; il a, par ce motif, invité le commandant de la 1e division militaire à faire renforcer ces postes par des troupes de ligne.

Prévenu qu'il se formait des rassemblements d'ouvriers dans le fbg. Antoine, le bureau central avait donné des ordres pour les surveiller. Mais il est résulté des renseignements pris, que ce rassemblement n'avait eu pour objet que la signature d'une adresse au corps législatif, pour le féliciter des mesures qu'il venait de prendre.

Le bureau central a informé le ministre de la police, que les rapports de ses agents annonçaient que, dans tous les groupes, on s'occupait des dilapidateurs, et qu'on demandait leur punition, et principalement celle de l'ex-ministre Schérer.

Surveillance particulière établie sur des ennemis de la république. Il a été donné ordre de surveiller de près quatre individus: le premier, habitué d'un café, et signalé par ses propos comme royaliste dangereux; le 2e, ci-devant noble, signalé comme tenant des propos séditieux dans les groupes; le 3e, professeur de mathématique, signalé pour avoir répandu le 25 messidor, dans un café, des nouvelles alarmantes sur la situation extérieure de la République, et comme s'étant permis d'annoncer le rétablissement du gouvernement monarchique et se plaisant à diffamer les magistrats de la république; le 4e, signalé comme vociférant, dans un café désigné, contre la république et les patriotes.

Arbre de la liberté mutilé. Dans la nuit du 11 au 12 un arbre de liberté placé devant la porte du local occupé par l'administration municipale du 9e arrond. a été mutilé, l'écorce en a été presque entièrement enlevée. Au moment de la réception du procès-verbal, qui en a été dressé par le commissaire de police de la division de la Fidélité, le bureau central avait déjà invité ce commissaire et le commandant de la place à ne rien négliger pour découvrir l'auteur de ce délit, que l'on soupçonnait avoir été commis par un des hommes de garde au poste établi près cette municipalité.

Annuaire républicain. Une circulaire a été adressée aux 48 commissaires de police pour leur recommander la plus active surveillance sur l'exécution de la loi du 23 fructidor et des arrêtés du bureau central qui prescrivent l'exacte observation de l'annuaire républicain.

Prêtres catholiques cherchant à entretenir et fortifier le fanatisme. Il a été donné connaissance au ministre de la police d'une déclaration faite au bureau central, portant que le 7 de ce mois,

un citoyen et une citoyenne étant, entrés dans la ci-devant église Notre-dame, eurent une conversation avec le Suisse, qui leur annonça qu'on travaillait fort au rétablissement de la religion catholique; que l'évêque prêcha ensuite et cita l'exemple des Machabées morts pour la religion, invitant ses auditeurs à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la s^te religion etc.

Pièces de théâtre. Il a été adressée une circulaire aux entrepreneurs des spectacles, pour leur recommander de proscrire de leur répertoire toutes les pièces tendantes à rappeler le régime royaliste.

Informé que dans la pantomime de Don Quichotte, jouée au théâtre de la Cité, des chasseurs figuraient revêtus des livrées de Condé et Conti, le bureau central a invité les entrepreneurs à substituer d'autres costumes à ceux qui rappelaient un régime odieux.

Milly. Le Tellier.«

(N. 351) CULTE. LE PUBLIC DÉNONCÉ.[1]

»*Paris le 11 thermidor an 7* [*29 juillet 1799*].

Le citoyen Haumont dénonce le peu de décence au temple de la Paix.

Au ministre de l'Intérieur.

Je vous dénonce le public: il se comporta hier avec la dernière indécence au temple de la Paix, 10e arrond., pendant la célébration des mariages. Il y régnait un bruit confus qui rendait inutiles toute lecture ou discours adressés au peuple. L'orchestre surtout contribuait au désordre par un choix d'airs propres à faire rire. Un noir se maria avec une blanche; on exécuta l'air d'Azémia: *L'ivoire avec l'ébène fait de jolis bijoux* etc. Aussitôt le temple retentit des cris de *bis* et de *bravo*, comme une salle de comédie. Une vieille femme épousa un homme plus jeune qu'elle; la musique joua cet air de prisonnier: *Vieilles femmes, jeunes maris, feront toujours mauvais ménage.* Les bruyantes acclamations redoublèrent, ainsi que la confusion des nouveaux époux.

Cet abus, citoyen ministre, s'il n'était arrêté, pourrait rendre les mariages plus rares; au moins, de jeunes personnes ont assuré en ma présence, qu'elles aimeraient mieux rester filles toute la vie.

---

[1] V. plus haut n. 336.

que de donner ainsi la comédie au public, au risque d'en être sifflées.

Haumont, employé
dans les bureaux de la 3e division
du ministère de l'Intérieur.«

Par suite de cette dénonciation le ministre adressa, le »6 fructidor an 7«, une lettre »au commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Seine«, par laquelle il lui demanda des renseignements sur les événements scandaleux de »décadi 10 thermidor«, et lui enjoignit »de s'assurer si les solennités décadaires se font avec la décence convenable.«

Le »9 fruct. an 7« le commissaire »*Réal*«,[1] successeur de Dupin, répondit provisoirement, qu'il avait demandé des renseignements à son collègue près le 10e arrondissement.

Ailleurs nous trouvons la suite de cette affaire. Il en résulte, que le commissaire du 10e arrondissement ne put désavouer le scandale dont il s'agit; quoiqu'il tâchât d'amoindrir le fait, en prétendant que la tranquillité s'était rétablie pendant le discours, il se vit obligé de convenir, qu'un rire bruyant, à l'aspect du vieux couple, avait saisi tout l'auditoire du temple.

(N. 352) »COMPTE DES OPÉRATIONS DU BUREAU CENTRAL

du canton de Paris

pendant le mois thermidor an VII [19 juillet—17 août 1799].[2]

Esprit public. Ce qu'on a recueilli des conversations en plusieurs endroits publics annonçait que le royalisme n'avait pas

[1] C'est P. F. Réal, accusateur public et longtemps, comme nous avons déjà vu, substitut du proc. syndic de la Commune de Paris.

[2] Le 2 thermidor an 7 (20 juillet 1799), Joseph Fouché de Nantes fut nommé, à la place de Bourguignon-Dumolard, ministre de la police générale. Il occupa ce ministère, pour cette première fois, jusqu'au 15 septembre 1802; pour la seconde fois, depuis le 18 juillet 1804 jusqu'au 2 juin 1810; pour la troisième fois, depuis le 21 mars 1815 jusqu'au 23 juin

perdu toutes ses espérances; au récit des nouvelles ou, plutôt, des bruits de l'anéantissement de nos armées en Italie, les royalistes disaient: Les choses vont bien; ils ajoutaient presque toujours qu'on ne réussirait pas à faire partir les conscrits, et surtout ils ne manquaient pas de peindre la moitié au moins de la France comme voulant un roi. Ils ont cherché à donner à l'esprit public la plus mauvaise direction; on les entendait partout répéter que les membres de la réunion politique, rue du Bac, ne voulaient que la constitution de 93. C'est surtout dans les cafés, comme pour être fréquentés par des ennemis de la révolution, et où les opinions du royalisme sont rarement déguisées, que l'on a affecté de croire à l'existence de tel et tel projet pour le rétablissement de cette constitution; c'est là que la société du temple de la Paix et, en général, toutes les réunions politiques étaient un objet de haine et de sarcasme; c'est là, comme dans quelques cercles aristocratiques, que le mot de Jacobin ou d'anarchiste s'est reproduit avec ironie, a été appliqué à tous les patriotes sans distinction, et que l'on a prêté à cette société l'intention de tout bouleverser.

De ces déclamations on a passé quelquefois à des raisonnements dont le fonds était que: dans un gouvernement démocratique, on était sans cesse en but à toutes les factions; qu'un tel gouvernement ne convenait nullement à des Français; que celui d'un seul était préférable; que les Vénitiens, sous le nom d'un Doge, n'avaient qu'un roi.

Des gens que rien ne rassure ont paru s'effrayer du nombre des réunions politiques que l'on a dit ouvertes dans la république.

On blâmait beaucoup, dans des groupes formés le 19 près le palais des 500, la chaleur que plusieurs orateurs avaient mise dans la discussion ouverte sur le message du Directoire relatif à ces sociétés; on craignait surtout que les royalistes n'en conçussent un plus grand acharnement encore contre les réunions. D'autres voyaient dans ce message, et dans le rapport qui y était joint, les traces des anciens systèmes de bascules politiques. On a, au surplus, témoigné généralement le désir de voir ces réunions régularisées ou restreintes à des limites légales et sages.

On s'est aperçu que des jeunes gens osaient se réjouir, lorsqu'ils entendaient parler de quelques revers; on en a entendu, au récit des échecs que, suivant plusieurs journaux, Buonaparte aurait essayé en Syrie, souhaiter *que cela pût continuer, parce qu'alors ils ne seraient pas obligés de partir.*

---

de la même année. Le 15 thermidor an 7, le commissaire du directoire près le bureau central, Astier, fut remplacé par Lemaire.

La proclamation du département de la Seine, relativement aux conscrits, a fait la plus vive sensation et a été lue avec satisfaction; mais, dans une promenade très fréquentée, des individus se sont plûs à répandre les bruits les plus perfides sur les conscrits des départements; ils les peignaient comme disposés à se retirer dans les forêts, et à exercer le brigandage, plutôt qu'à se rendre sous les drapeaux de la patrie

D'autres attachaient à la prompte punition des voleurs et dilapidateurs le succès de la levée des conscrits.

On a vu le public s'occuper beaucoup des troubles qui se sont manifestés sur différents points de la République. On a été généralement effrayé de ces insurrections, que tout le monde a senti être provoquées et conduites par le royalisme. Ce que l'on a appris des brigandages et des assassinats qui se commettaient dans la Vendée, a affligé et indigné tout à la fois, et dans les groupes, comme dans les conversations, l'opinion s'est prononcée pour des lois énergiques et propres à rompre le cours de tous ces malheurs. Les royalistes ont eu deux manières de s'en féliciter; les uns ne dissimulaient pas leurs vœux pour que ces ravages augmentassent, parce qu'ils espéraient que les ennemis en auraient d'autant plus de facilité d'entrer en France et d'y rétablir la monarchie; les autres gardaient un silence remarquable par l'air de contentement et d'espoir, dont il était accompagné; à les entendre, tous les troubles étaient causés par la réouverture des sociétés politiques. Ces ennemis implacables de tout système de gouvernement représentatif, de toute constitution à la tête de laquelle ne serait pas un roi, ont crié continuellement à la terreur, ont appliqué la qualification de Jacobin à quiconque ne pensait pas comme eux, et ont lancé une foule de pamphlets, sous divers titres, pour corrompre et égarer l'opinion, faire naître la haine contre la république, et ressusciter la royauté avec tous ses accessoires.

On a vu dans un de ces pamphlets, intitulé les *Actes des Apôtres*, des sarcasmes amers contre toutes les institutions de la république, la supposition infâme que les 99es de la France soupiraient après un roi, et la prédiction pour le retour de Louis XVIII avant la fin de ce siècle.

Un appel audacieux à la contrerévolution a été fait dans un autre, intitulé: „*Adresse aux réquisitionnaires, conscrits et jeunes français en état de porter les armes.*“ Après y avoir rapproché tous les malheurs de la révolution pour la rendre odieuse, on leur a dit: „Osez, et la France redevient heureuse avec son roi!“

On a témoigné des craintes, dans plusieurs entretiens, d'après ce qui s'y débitait de la détresse des troupes françaises en Italie.

La reddition de Mantoue a répandu aussi une alarme assez vive, et des inquiétudes réelles pour le succès de nos armes en Italie. Bien des personnes ont pensé que cette place ne s'était rendue que par l'effet d'une trahison.

Toutes ces craintes sur le sort de nos armées, et toutes les inquiétudes témoignées sur la situation politique de plusieurs départements où l'insurrection s'est manifestée, ont prouvé que l'esprit public, malgré les efforts du Royalisme, n'était point anéanti.

Une circonstance dont on a rendu compte, et que l'on va rappeler, a prouvé aussi que l'esprit du peuple triomphait toujours des menées du Royalisme. Les deux voleurs que l'on conduisait au supplice, le 16 thermidor, dirent dans leur trajet à la place de Grève: que si c'était leur tour aujourd'hui, ce serait bientôt celui des républicains; que les conscrits n'iraient pas aux armées, parce qu'ils y seraient assassinés. Ils crièrent ensuite: *Vive le roi!* Mais leur voix fut étouffée par des cris de *Vive la République,* qui se répétèrent à chaque fois que le glaive de la loi frappait un coupable. Chacun, dans la foule, augura bien de cette disposition du peuple; on disait que la république, malgré ses ennemis, serait encore une fois et toujours triomphante, et que, si ses ressources pour la campagne étaient assurées, on trouverait des hommes prêts à verser leur sang pour le salut de la patrie.

L'aspect des garnisons de Corfou et de Milan a fait une impression profonde sur ceux qui, en foule, se portaient sur le passage de ces troupes. Le dénuement extrême, dans lequel étaient ces défenseurs de la république, faisait naître mille imprécations contre les dilapidateurs qui, à la suite des armées, se sont enrichis aux dépens du soldat. Dans les arrondissements populeux en ouvriers, notamment le 12e, on s'est peu occupé de questions politiques; les cabarets, marchands de vin, limonadiers, tabagies, ont été peu fréquentés; on a vu les manufactures, grandes et petites, presque désertes, la maçonnerie surtout sans occupation, et les ouvriers se plaignant beaucoup. Cependant la tranquillité n'a été troublée sur aucun point de cette commune.

Spectacles. Il y a eu peu d'intérêt dans les spectacles et encore moins de bon esprit; les airs civiques n'ont attiré, en général, l'attention et les applaudissements que d'un très-petit nombre de citoyens.

Cependant au théâtre de la République, et à celui „de la République et des Arts," on a remarqué que les spectateurs qui fréquentent d'habitude le parterre et l'amphithéâtre étaient ordinairement animés de l'esprit républicain; que, si les airs civiques n'y étaient pas toujours accueillis avec chaleur, il était rare du moins

qu'ils ne fussent pas suivis de quelques applaudissements, de même que les passages qui caractérisent la haine de la royauté et l'amour de la république.

Depuis la reprise de Tarrare [Tarare, opéra de Beaumarchais], au théâtre de la République et des Arts, il a été fait des applications dans un sens réellement patriotique lors de chaque représentation de cette pièce, et l'attention de l'auteur à faire ressortir les passages favorables à l'opinion publique a été très-sensible.

Il a été observé que les airs civiques étaient à peine écoutés au théâtre Favart et à celui du Vaudeville, et qu'on y apercevait rarement les traces de quelque esprit public.

Les sectateurs au théâtre Favart ont paru, par des applaudissements affectés, et même en le faisant répéter, vouloir faire une application de ce passage d'une ariette d'Adèle et Dorsan [?]:

„Puissions-nous vivre tous assez
Pour voir tous les brigands chassés!"

Le royalisme le moins équivoque présidait aux applaudissements qu'a obtenus au même théâtre cet autre passage:

„Oui, la bonne vieille assez vivra
„Pour voir le bonheur de la France!"

On a remis au théâtre de la Cité la pièce de Montony [?]. On a observé que cette pièce, qui contient quelques tableaux de brigandage et d'empoisonnement, avait été suspendue sous ce rapport d'immoralité. Le cruel Montony, séditieux, chef de brigands et despote, ne périt que par la trahison d'un autre scélérat comme lui; mais, surtout, il meurt content. On eût pu intituler cette pièce: le triomphe de la vengeance.

Journaux. Sur l'emprunt. Plusieurs journaux se sont élevés contre des dispositions de la résolution sur l'emprunt. Quelques articles de progression, surtout celui concernant l'ascendant d'émigré ex-noble, ont éprouvé des contradictions de la part du *Surveillant*.

Suivant une lettre du Cn. J. B. D., insérée le 5 thermidor, dans *l'Observateur*, ce mode d'emprunt laissait percer le système: renversement de toutes les fortunes un peu considérables. Toutes les exploitations commerciales et agricoles devaient s'en ressentir; un doublement pur et simple, et par forme de prêt, de la contribution somptuaire et mobiliaire aurait produit, sans aucun délai et sans embarras de perception, une somme de 120 millions; et ce projet d'exécution facile aurait rassuré promptement sur les justes craintes que l'on concevait d'après les principes de nivellement et d'expropriation mis en avant. Telles ont été les idées émises dans *l'Observateur*.

Suivant *l'Ami des lois*, aussi du 5 thermidor, cette résolution aurait été rédigée par des Visigoths. C'était un embroglio gothique et révolutionnaire qui serait rejeté par le conseil des Anciens. Ce projet serait la ruine des ouvriers eux-mêmes, et bientôt *Destrem n'en voudrait plus être le père.*

Plus loin, observant que, sur le même sujet, quelqu'un disait à Des... qu'il faudrait mettre en prison les trois quarts de la France, le même journal a avancé que Des... répondit *qu'il fallait que les prisons se rouvrissent.*

Le même journaliste s'est de nouveau élevé, le 22, contre la loi de l'emprunt, en disant qu'elle avait fait fuir les riches de Paris, et que l'on redoutait les Jurys, qu'on les fuyait comme autrefois on fuyait les comités révolutionnaires.

„Il serait plaisant, a-t-il ajouté, que, dans 6 mois, on décrétât d'accusation ceux qui ont proposé les dernières lois révolutionnaires, comme ayant violé la constitution."

Loi sur la responsabilité des communes. Le *Messager des relations extérieures* a dit, avec le *Publiciste,* le 13 thermidor, qu'à peine la loi sur les otages connue dans la Vendée, des Chouans, en plusieurs endroits, s'étaient emparés des femmes et enfants de quelques députés qui avaient appuyé les mesures indiquées dans cette loi.

On a lu, le seize, dans le même journal, *Le Messager*, une adresse ou lettre écrite aux autorités constituées du département de la Gironde, par des individus se qualifiant *d'amis confédérés de l'ordre et de la paix.* Ces amis de l'ordre osaient se constituer en rébellion ouverte contre la loi sur la responsabilité des communes; ils menaçaient de la mort les magistrats qui l'exécuteraient; ils disaient qu'ils prendraient des otages, en mesure qu'on en lèverait aux termes de cette loi, qu'ils appelaient loi de sang et de rapine. „Votre vie, écrivaient-ils, répond de la leur, vos biens de leurs biens, vos parents de leurs parents."

On a remarqué surtout cette profession de foi mal déguisée de Royalisme:

„Que la République soit le meilleur des gouvernements, c'est une question métaphysique que nous ne discutons pas. Qu'elle vive, la république, mais sachez bien que nous n'avons pas plus envie que vous, de mourir avec elle."

Ce style d'insolence et d'ironie ne laissait aucun louche sur le but de cette étrange adresse, ou pamphlet, qui a circulé à Bordeaux; et on a eu tout lieu de suspecter l'intention, dans laquelle le Messager en répandait officieusement le contenu.

Sur la conscription. L'article Bruxelles, dans le *Publiciste* du premier therm., a paru de nature à produire un effet préjudiciable

à l'exécution de la loi sur la conscription. Était-il utile en effet de dire, „que la loi sur la conscription éprouverait de grands obstacles dans les départements de la ci-devant Belgique; qu'une partie des troubles qui s'y manifestaient, était causée par les conscrits qui se réfugiaient dans les bois; que les mesures administratives n'avaient servi jusqu'alors qu'à faire rejoindre un quart, à peine, de la première fois.“ Etait-il utile encore d'ajouter: „Si jusqu'ici on a rencontré mille difficultés pour une mesure qui était partielle, combien doivent s'en élever de nouvelles lorsque cette mesure devient générale.“

Il a été observé par le bureau central, que le palliatif qu'admettait le Publiciste, en attribuant ensuite ces malheurs aux fanatiques, aux malveillants etc. ne le sauvait pas du mauvais esprit, dans ce qu'il publiait cet article vraiment pernicieux à l'esprit public.

Sur l'armée d'Égypte. La *Gazette de France* a copié sur la Gazette étrangère dite des Deux-Ponts, le premier thermid., des nouvelles qui peignaient sous les couleurs les plus alarmantes la situation de Bonaparte en Syrie.

Le Messager des relations extérieures a extrait aussi, le 11, des nouvelles également alarmantes sur ce général et son armée.

Armée navale. La marche de la flotte française depuis la sortie de Brest était fortement improuvée, le 17, par le *Journal des hommes libres.* Il paraissait surtout très-inquiet de voir notre flotte en Espagne, et douter de la loyauté de cette puissance. Il eût mieux aimé aussi voir les 25 mille Espagnols, annoncés comme étant sur nos frontières, aller combattre les Austro-Russes en Allemagne et en Italie, que de venir nous défendre en France.

Le Publiciste annonçait le 22, trop officieusement peut-être pour l'ennemi, que l'on rassemblait des troupes à Toulon, *pour une expédition secrète.*

L'Ami des lois, du 3 therm., dénonçait comme le plus fin et le plus dangereux contrerévolutionnaire le *Publiciste*, qu'il accusait d'exciter la Prusse à entrer dans une coalition, par la nature des nouvelles qu'il répandait au sujet des prétendues dispositions de cette puissance.

Une lettre écrite de Berlin, et qui s'est trouvée le 5 dans le *Publiciste*, le *Voyageur* et le *Messager des relations extérieures*, tendait à faire croire que le roi de Prusse était disposé à entrer dans la coalition, et qu'il avait même signé son adhésion à cette ligue dès le 6 mars dernier.

Le neuf, dans le *Messager*, article „Hambourg“, on voulait faire croire que les derniers ennemis de la république tendaient à altérer la confiance de la Prusse, et qu'il était important de la

détromper sur les craintes que faisaient naître les tentations d'un parti.

Sur les réunions politiques. *L'Ami des lois,* continuant à écrire le premier thermidor contre ceux qu'il appelait les chefs du bonheur commun et de l'égalité absolue, leur trouvait déjà du faste et des formes aristocratiques.

La correspondance qu'il a publiée, le 3, sur Versailles et Nevers, tendait à faire croire que le cercle politique de Versailles était composé d'ex-membres de comités révolutionnaires, de soi-disant citoyens qui avaient figuré dans les événements de Septembre, dans le massacre des prisonniers d'Orléans; et que dans celui de Nevers, on avait proposé, comme à Paris, la loi agraire, et que l'on avait fait circuler une liste de proscriptions de 500 citoyens.

Un article de Variétés du même Journal était principalement dirigé contre les rédacteurs du *Journal des hommes libres.* Il interpellait le C^n^ Tulot de déclarer ou plutôt de convenir que dans tous les ouvrages sortant du laboratoire de Vatar, la constitution de l'an 3 était déchirée en lambeaux; que les coopérateurs de ce journal étaient les membres les plus dominants de la réunion du Manége, dont les membres avaient eux-mêmes la plus grande influence dans le gouvernement.

„On assure, a-t-il dit, que Lucien Buonaparte a dans sa poche le serment prêté aux Anglais par un individu qui fait beaucoup de tapage aujourd'hui dans les coteries populaires."

Le même journal a dit, le 7, que Bernadotte avait refusé de signer une liste de 90 destitutions qui lui avait été présentée par *les frères*, et que Cambacérès n'avait acceptée qu'avec l'intention de secouer le joug du comité Vatar.

Il a annoncé que 42 étrangers associés au Manége étaient notés par le gouvernement, qu'ils étaient envoyés par nos ennemis pour susciter des troubles et s'attacher particulièrement à *Sieyès* et *Barras.*

Le 8, la société politique était pour le même journaliste un objet de dérision complète; il l'appelait la réunion des oies.

Le 13, il donnait un nouveau cours à ses opinions contre cette société séante aux ci-devant Jacobins de la rue du bacq [Bac]. Un nommé Vautey lui citait l'article de la constitution qui défend les séances publiques composées de sociétaires ou d'assistants distingués les uns des autres, et lui demandait pourquoi la police et le gouvernement tolérait la violation de cet article de la constitution.

Un autre lui demandait, pourquoi le directoire ne dissipait pas ces rassemblements de tigres, comme la constitution y autorisait; et quelle confiance pouvait inspirer un pareil gouvernement,

qui attendait qu'on l'égorgeât et qu'on égorgeât les citoyens paisibles.

Il qualifiait de Jacobins et d'Anarchistes les sociétaires de la rue du bacq, et leur a lancé, sous ces dénominations, grand nombre de traits satiriques.

„On assure, disait-il le 13, que les anarchistes se sont réunis la nuit dernière pour aviser aux moyens de perdre les hommes courageaux qui ont dévoilé leurs affreux complots; on rédige un placard qui doit couvrir tous les murs de Paris.“ Il a dit que, s'il ne s'était rien fait à la foire de Beaucaire, c'était parce que la terreur avait tué le crédit.

Le 21, il offrait cela de particulier, qu'il expliquait le mot de Jacobin, dont il avait toujours fait précédemment une injure sanglante; il voyait dans ceux qu'il accusait d'opinions exagérées les mêmes principes que ceux qui caractérisaient, à son avis, le club des Cordeliers; il prévenait en conséquence, qu'il appellerait désormais Cordeliers ceux qu'il avait appelés Jacobins.

Le 22, d'accord en cela avec le Journal du commerce, il attribuait à l'existence des réunions politiques la misère publique, la chute du crédit et la dépréciation des propriétés nationales et particulières.

Le 24, enfin, *l'Ami des lois* disait que, si les ex-directeurs n'étaient pas mis en état d'accusation, *les Cordeliers fermeraient leur Boutique,* et perdraient tout espoir de succès, à moins d'un nouveau 31 mai, impossible, suivant ce qu'il ajoutait, parce que les Cordeliers n'avaient aucun point d'appui.

Le *Messager des relations extérieures* du 4 regardait le directoire exécutif comme très-exposé, s'il abandonnait un système de contrepoids, qui seul pouvait le garantir de la chute où sa faiblesse l'entraînait. Il disait que, sans système d'opposition, le gouvernement était une tyrannie; que la résistance des partis était une preuve de la liberté d'un état, et *que la république avait besoin de peuple, de Jacobins et de Royalistes peut-être, pour qu'on crût à son indépendance.*

Il citait, le 17, une correspondance de Marseille portant que, dans cette ville, les membres de la réunion politique avaient porté en triomphe le buste de Marat, et traîné dans la boue le portrait de Barras.

Le même jour, il trace le portait du Royaliste qu'il dit n'exister que dans le passé; du Jacobin qui a soif de carnage, et du Constitutionnel qui a le cœur transi. Ce tableau a paru n'avoir été rédigé que par le Royalisme, dans l'intention peut-être de créer des partis.

Le *Miroir,* dans ce qu'il a intitulé: *Coup d'œil sur la ménagerie.*

passait en revue différents membres de la société du Manége, comparant celui-ci à un orang-outang, Drouet à un tigre, Santhonax à un ours, Réal à un chien, les autres à des animaux descendants *de la montagne* etc. etc. Laïs, Talma et d'autres, également en but aux traits de la réaction, étaient aussi désignés comme des singes.

Suivant *le Surveillant*, du 8, on persistait de répandre que le directoire commençait à se lasser de voir l'autorité partout, excepté dans ses mains, et que le corps législatif même concevait quelque inquiétude de ces rivaux qui lui disputaient ou, plutôt, lui enlevaient le sceptre de l'opinion.

Il se livrait, le 22, aux plus fortes sorties contre les Jacobins; car il soupçonnait sous ce nom un parti qui voulait se charger seul du salut de la patrie, si les Conseils hésitaient de prendre les mesures convenables; et le passé, disait-il, *a montré comment ils s'en tiraient.*

En observant que Paris était tranquille, il croyait s'apercevoir que les Jacobins tenaient un langage qu'ils affectaient, d'ordinaire, à la suite des mouvements qu'ils préparaient.

Le 23, avec l'Ami des lois, il croyait aux Jacobins quelques projets tendant à *renouveler autant qu'à célébrer le 10 août.*

Enfin, le 29, *le Surveillant* paraissait convaincu d'une conspiration tramée pour renverser le directoire; il rapprochait les indiscrétions de certains Jacobins, qui avaient prédit qu'il n'y aurait plus de directoire, des deux balles qu'il disait avoir sifflé, au Champ de Mars, autour des citoyens Sieyès et Barras, et „la lumière" ajoutait-il *„commencera à éclairer cet horrible mystère."*

On ne dit pas, lisait-on encore, que les habitués de la rue du Bacq aient trouvé un autre *repaire.*

Les Jacobins, disait le *Publiciste*, le 17, commencent à désigner hautement le directoire sous le nom de *royauté pentarchique.*

Le même jour, le *Journal des hommes libres* parlait d'une offre faite de 25 millions au directoire par les royalistes réunis aux chefs de la faction des voleurs, s'il voulait fermer la réunion de la rue du bac. Il présumait que ces fonds étaient faits par l'Angleterre, pour faciliter le développement de la réaction.

Le 29, sous le titre: *Nouvel Étendard officiel de la Réaction*, le même journal regardait le délogement perfide de la société de la rue du Bacq comme le signal évident et intentionnel du massacre des républicains; il croyait que l'on voulait tenter la contrérévolution sous couleurs républicaines, et regardait comme une suite de ce plan la reddition de Mantoue.

Il voyait beaucoup d'audace contrérévolutionnaire dans le discours du 10 août; les raisons données dans le Message du Direc-

toire, pour prouver la nécessité de fermer la réunion, lui paraissait frapper à faux.

„Le Directoire, est-il dit, ose affirmer que la réunion a violé la constitution, il en a menti; aussi, dans l'impuissance de spécifier la plus petite violation, s'est-il borné, en honteux calomniateur, à vomir de vagues injures."

Le journaliste se proposait, dans le cas où le directoire répondrait officiellement à ses objections, de nommer tous les masques de ceux qu'il accusait d'avoir voulu opérer la contre-révolution, en essayant de faire demander la Constitution de 93 par la société.

Le même est revenu, le 30, sur le message du directoire, qu'il a dit avoir été rempli de mensonges vagues et honteux. Il a persisté, du reste, à dire que le directoire en avait menti, et qu'il avait bien fait de le dire, observant que, s'il avait employé cette expression, c'était, parce que le langage républicain ne comportait aucun détour, que la nature du message appelait hautement la négation la plus péremptoire, et que, s'il se fût trouvé dans la langue quelque mot plus expressif, il se serait fait un devoir de l'employer.

L'Observateur, le 29, faisait arrêter par les agents de la police douze des principaux membres de la réunion de la rue du Bacq: Félix Le Pelletier, Marchand, Chrétien etc. Plus loin, il était question d'arrestation de plusieurs *membres de comités révolutionnaires, de mitrailleurs, de noyeurs du midi, ayant sur eux des diplômes d'affiliation aux Jacobins de Paris, plusieurs ayant sur eux des images de Carrier, de Babœuf.*

Il était également dit dans cette feuille que, le 27, plus de 100 Jacobins rôdaient le soir, ayant sabre nu sous leur habit; on donnait ce fait comme constaté.

Sur la liberté de la presse. On a lu dans le précis que donnait de la séance *le Journal des hommes libres*, le 8, la phrase suivante: „Un secrétaire donne lecture d'un message du directoire contre la liberté de la presse. Nous donnerons demain le texte de ce message, tel qu'il n'en a pas encore paru depuis l'organisation du directoire, et que les républicains, tant de fois trompés, regarderont sans doute comme le premier acte formel de la réaction qui s'annonce depuis quelques jours."

Il observait, le 30, que les lois des 27 et 28 germinal, dont, au conseil des Anciens, on provoquait l'application contre les rédacteurs du Journal des hommes libres, étaient des lois draconiennes, avec lesquelles on avait assassiné à Vendôme.

Le Messager des relations extérieures n'a usé de la liberté de la presse que pour provoquer des déchirements au sein de la Répu-

blique. L'esprit de réaction qui anime le rédacteur de cette feuille ne s'en est pas tenu à ses propres moyens, à ses tableaux hideux, à ses descriptions de l'anarchie, ni à lui faire copier les passages les plus amers de *l'Ami des lois*, où il était dit que les prisons se remplissaient et que les Septembriseurs s'organisaient; cet esprit réacteur l'a encore porté à se charger de donner la plus grande publicité aux écrits contrerévolutionnaires imprimés ou publiés chez l'Étranger. Toujours informé à l'avance de ces sortes d'écrits, ce journaliste avait le premier annoncé la circulation à Hambourg et donné des extraits de celui ayant pour titre: „Journal de l'adjudant-général *Ramel*, l'un des déportés à la Guyanne, après le 18 fructidor"; brochure dans laquelle les événements du 18 fructidor sont présentés comme le fait de la violence et de l'arbitraire de la part du directoire envers le corps législatif, et comme l'ouvrage d'une minorité du corps législatif même, qui aurait secondé le directoire; dans laquelle Ramel conduit le lecteur depuis le moment où il voulut opposer la résistance aux mesures dirigées contre lui, et depuis le jour où, est-il dit, il occupa au Temple la chambre de l'infortuné Louis XVI, jusqu'à l'instant de son retour en Europe, après son évasion de Synamary; dans laquelle, enfin, la principale plainte de Ramel, et celle qu'il prête aux autres déportés, frappe sur ce qu'ils n'ont pas été appelés à paraître devant un tribunal.

Après l'annonce de cette brochure, censée avoir été imprimée à Londres 1799, et après avoir dit, avec le Publiciste, qu'on lisait dans le journal de Hambourg, la Correspondance impartiale, l'annonce de livre suivante „Correspondance secrète, extraite du portefeuille de la députation française assassinée près Rastadt", le *Messager* a donné, le 9 thermidor, un extrait d'un ouvrage qui se publiait aussi à Hambourg, composé par Rivarol, comme a dit le journaliste, *par sa haine contre la révolution, et auquel les circonstances ne contribueront pas peu à donner de la vogue.* Le passage, cité par le Messager, était un tableau du régime de la terreur: cette peinture était effrayable, et telle que le plus fougueux royaliste eût pu le concevoir. On peut en juger par ces seules images: „Un char s'avançant lugubrement sur des milliers de cadavres chaque jour, *est le char de la révolution*: un peuple aux yeux hagards, aux bras ensanglantés, *est le peuple de la révolution.*"

Enfin, la métaphore suivante du char de la révolution doit donner une idée exacte de l'intention perfide, dans laquelle ce journaliste a produit des images aussi atroces.

„Le bruit lugubre de sa marche (la marche du char) couvre celui de la guerre, et le canon qui tue au loin paraît doux et brillant à des imaginations profondément épouvantées des coups im-

posants et sourds de la guillotine. Point de douleur éclatante; tout est glacé d'horreur. Point de retour sur la fortune, et sur la famille, tout est à la révolution. Il faut que le sang coule, que les villes tombent, que la nation diminue." La connaissance acquise que de pareils écrits se réimprimaient avec activité dans la république a donné lieu au bureau central d'observer, que de cet état de choses s'élevait naturellement la question de savoir, si la liberté de la presse s'étendait jusqu'à ouvrir toute carrière à la réimpression d'ouvrages qui se composeraient et s'imprimeraient à Hambourg, à Londres etc.; si l'on n'aurait pas à craindre, en ce cas, de voir bientôt nombre d'ouvrages contrerévolutionnaires, qui seraient censés venir de l'étranger, parce qu'ils auraient l'indication typographique *Londres, Hambourg;* et si les ennemis de la république, les émigrés, le cabinet St. James, n'auraient pas une foule de moyens de répandre toutes les productions les plus propres à brouiller les idées sur les principales époques de la révolution, et à pervertir et perdre absolument l'esprit public?

Il a au surplus été observé, le 24 thermidor, par le bureau central, que depuis le 30 prairial aucun journaliste n'avait élevé la voix contre les lois, ou pour en empêcher l'exécution. A cette observation, qu'il a crue indispensable et pouvoir servir de réponse à la malveillance déchaînée assez longtemps contre la liberté de la presse, il a ajouté qu'on avait pu considérer néanmoins quelques opinions du Messager des relations extérieures et de l'Ami des lois comme des atteintes portées à la loi sur les annulations de congés et à celle sur la responsabilité des communes; que ces opinions avaient été successivement notées, et que ces abus ne se renouvelaient pas.

Critiques, traits satyriques, inculpations dirigées contre les premières autorités et quelques-uns des premiers magistrats, ou sur des choix, ou à l'occasion de destitutions. *Le Messager des relations extérieures,* du 1er thermidor, cherchait à jeter du ridicule sur le caractère des membres de la représentation nationale, dans une allégorie ingénieuse. Il supposait qu'en Perse, dans un temps *où le peuple était déjà écrasé d'impôts,* des derviches voulaient faire des sacrifices comme les autres citoyens, mais ne voulaient pas que ces sacrifices portassent sur le surplus de leurs droits fixes, attendu qu'on violerait la majesté du culte, si on obligeait les imans et derviches à aller mendier à la table des infidèles. L'application que le Messager a voulu faire dans cette ironie est très-sensible, et d'ailleurs il a si peu voulu la dissimuler, qu'il disait plus bas: „Je viens de voir des sénateurs donner un pareil exemple de désintéressement."

On lisait la phrase suivante dans le *Journal des hommes libres,*

le 22, au sujet des discours que le directoire prononce ordinairement les jours de fêtes nationales:

„Quoi qu'il en soit des intentions que nous nous abstiendrons de juger trop sévèrement, si on ne change pas le style de nos grands discours directoriaux, il faudra se préparer à entendre un jour faire l'éloge de la royauté en célébrant le 10 août, et qu'on annoncera au Champ de Mars le premier Vendémiaire suivant le rétablissement de la monarchie."

Le *Moniteur* a manifesté, le lendemain, son opposition aux idées émises par cet autre journaliste. Il a remarqué principalement que les discours blâmés par le Journal des hommes libres avaient été prononcés par Sieyès et Barras, qui, n'ayant rien à attendre que de la République, ne pouvaient mettre en problème si elle existerait en France.

On lisait, le 29, dans le même Journal des hommes libres, un article signé *le démocrate*, qui contenait une suite d'inculpations au cit. Sieyès, à raison de sa conduite politique depuis 1789; on y disait entre autres, qu'en germinal an 3 il proclama le signal de la guerre civile, l'arrêt de mort des démocrates; qu'en l'an 7, il renversa le directoire pour se mettre tout entier à sa place. On l'y considérait en un mot comme un homme tortueux et rampant dans le sentier de la révolution.

Au sentiment du Journaliste „le 30 prairial ne s'est point fait pour la liberté; il a déplacé des gouvernants astucieux et traîtres, et en a conservé qui ont les mêmes qualités; Sieyès et Barras n'ont cessé de conspirer contre leur patrie, et dénoncent comme conspirateurs des amis de la patrie."

Il disait, le 30, en parlant de Merlin, de Carnot, et de Larevellière, que ces Messieurs n'étaient que miel et sucre en comparaison d'un de leurs successeurs, qui n'était que coloquinte et fiel. Il reprochait à ce dernier d'avoir mieux aimé être l'agent de Merlin à la cour d'un roi, que de continuer d'être représentant du peuple au sein d'une république. Il disait qu'à l'anniversaire du 10 août, qu'il présidait au Champ de Mars, ce prêtre de l'ancienne loi avait jeté sur le peuple et devant le peuple un long cri d'anathème contre les hommes du 10 août et du Champ de Mars; plus loin il nommait Sieyès, et lui reprochait d'avoir fait un discours contrerévolutionnaire, ajoutant qu'il allait lui en faire un tel qu'il convenait à un magistrat républicain. Suivait une *paraphrase républicaine* d'une partie du discours prononcé au 10 août.

D'un autre côté, *l'Ami des lois* croyait remarquer, le 3, que Sieyès était également haï des royalistes et des Jacobins qui commençaient à l'attaquer.

Suivant le même journal, les membres de l'administration centrale du départ. du Pas-de-Calais ont été destitués sur la dénonciation calomnieuse de quatre scélérats, lieutenants de Joseph Le Bon, qui ont fait ruisseler le sang dans la commune d'Arras. Il a dit que le comité Vatar avait donné ses ordres, et que le ministre de l'intérieur avait bassement obéi. A l'en croire, le gouvernement ne tolérait ces choix que pour révolter, une fois pour toutes, la France contre une faction perturbatrice. Et ne voulant pas prendre sur son compte l'opinion suivante, il l'a rangée dans la classe des bruits courants. Cette opinion était que: „Pour mieux s'assurer l'exécution des lois révolutionnaires, que les circonstances ont nécessitées, on met en place des hommes féroces et sans pitié, qu'on chassera ensuite lorsqu'ils ne seront plus nécessaires."

On lisait encore le 5, dans le même journal, l'article suivant, personnel au ministre de la police:

„Le ministre Bourguignon a choisi pour relever l'esprit public, pour composer des affiches de circonstances, dénoncer toutes factions, même en créer lorsqu'il en manque, le Cn. Camille Aubin, ci-devant Saint et acteur au théâtre de Nicolet."

Enfin, il disait que le cit. Le Cointre-Puyravaux avait toujours trois mouchards à sa suite, comme véhémentement soupçonné de conspirer contre la terreur, les échafauds, la guillotine, le code anarchique de 1793, les fusillades, noyades et autres choses charmantes.

Différentes arrestations faites à Bordeaux étaient présentées comme arbitraires par la gazette de cette ville, et comme signalant la gestion des administrations régénérées (ce mot en italique). Le *Messager des relations extérieures* copiait à cet égard, le 13, la gazette de Bordeaux.

Sur les ex-directeurs. Il répétait avec le Publiciste, que La Reveillère le Peaux était disposé à se présenter au Conseil des cinq Cents après la dernière lecture de l'acte d'accusation des ex-membres du directoire, mais que Merlin et Treillard ne paraissaient pas disposés à vouloir s'y rendre.

Le *Surveillant,* l'un des journaux, en petit nombre, qui émettent d'eux-mêmes quelques opinions, voulait faire entendre, le 2, que si, par l'issue du procès des ex-directeurs, les échafauds venaient à être relevés pour eux, on ne s'en tiendrait pas là; qu'on ne devait pas oublier que la Convention se décima elle-même, une fois que l'un de ses membres (Gorsas) fut exécuté. „Ceux, ajoutait-il, qui ont jeté le plus de cris de mort, ont été atteints à leur tour. Ceux

qui succèdent à leur fureur se flattent-ils donc d'être plus heureux ou plus habiles?"

On a trouvé dans plusieurs feuilles un extrait, plus ou moins long, de la défense imprimée de l'ex-directeur La Reveillère. Le *Surveillant*, à cet égard, entrait, le 24, dans quelques réflexions. Il était éloigné de croire La Reveillère coupable d'aucun fait de trahison. Il s'en flattait également qu'il se disculpât de ceux de négligence, d'incapacité, d'inertie, d'orgueil et d'entêtement.

Mœurs et opinions publiques. Cultes. Informé que le fanatisme sacerdotal reprenait de nouvelles forces, et sentant la nécessité de faire surveiller avec la plus grande attention les temples et oratoires pour assurer l'exécution des lois relatives à l'exercice des cultes, le bureau central a invité les 12 municipalités de cette commune à lui faire connaître ceux des commissaires de police qui négligeraient la surveillance des établissements religieux, et à lui faire connaître aussi par un tableau les temples et oratoires de chaque arrondissement, les différents cultes qui s'y exercent, et les noms et demeures des ministres qui les dirigent, suivant les déclarations qu'ils ont dû faire.

Prévenu aussi, qu'en mépris de la loi du 7 vendémiaire an 4, plusieurs citoyens offraient aux regards du public des signes particuliers à un culte, en environnant de bénitiers, croix, et autres objets relatifs au culte, les corps morts exposés dans les allées ou sous les portes-cochères de leurs maisons, le bureau central a recommandé aux 48 commissaires de police de veiller au maintien de l'exécution de cette loi.

Le tableau des droits de l'homme, placé dans le temple de l'Hymen, en a été enlevé le 21 thermidor. L'administration municipale du 6e arrondissement a dénoncé ce fait, tant au ministre de la police et au département qu'au bureau central, qui a donné des ordres pour la recherche des auteurs de ce délit.

Le bureau central a renvoyé au dép. un réquisitoire du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du 1er arrondissement, et communiqué par elle, à l'effet d'écarter des mains de la jeunesse un livre élémentaire sous le titre: *Vie des plus illustres modernes.*

Le commissaire de police de la division de l'Ouest a constaté par un procès-verbal, dont il a remis expédition à la municipalité du 10e arrondissement, que le cit. Bois-Jeucy, instituteur, rue Dominique n. 1026 [102 b?], avait tenu école le 23, jour de fête nationale, et n'avait point prêté serment.

Une circulaire fut adressée aux entrepreneurs de théâtres pour leur recommander de concourir à la célébration de la fête du

10 août, en donnant le 23 thermidor les ouvrages dramatiques les plus propres à inspirer la haine des rois et l'attachement à la république.

L'administration municipale du 8e arrondissement, accédant à la demande signée par dix citoyens, de se réunir en société politique, a autorisé le concierge du Temple décadaire à la faire jouir de ce local.

Huit citoyens s'assemblèrent le 25 dans l'édifice Marguerite, fb. Antoine, mais il n'y eut ni discours, ni discussion. Le 25 [?], ils s'y réunirent en societé politique, au nombre de vingt, nommèrent un régulateur, et peu après se séparèrent faute d'occupation. Suivant un rapport du commissaire de police de la division des 15—20, ces citoyens paraissaient être ouvriers et ne tenir leur existence que d'un travail assidu, existence qui leur manquerait, a-t-il ajouté, s'ils passaient leur temps à la réunion.

Il a été adressé aux 48 commissaires de police une nouvelle circulaire, par laquelle le bureau central leur a prescrit de prendre les mesures étant en leur pouvoir pour arrêter les contrevenants à la loi du 5 nivose de l'an 5, portant défense d'annoncer publiquement les journaux autrement que par leur titre.

Des ordres ont été donnés à l'effet 1° de rechercher avec la plus grande activité les imprimeurs et distributeurs de divers écrits contrerévolutionnaires, afin de les livrer aux tribunaux. 2° de surveiller plusieurs cafés et autres lieux publics désignés comme étant des points de réunion des contrerévolutionnaires royalistes les plus déhontés.

Une lettre anonyme, contenant des détails sur le mauvais esprit de plusieurs cantons du dép. de Seine et Oise, a été renvoyée au ministre de la police.

Milly. Le Tellier.
Administrateurs.«

(N. 353) »TABLEAU DE LA SITUATION MORALE ET POLITIQUE

du département de la Haute-Saône au 1 fructidor an 7 [18 août 1799].

Au Ministère de l'Intérieur.

L'esprit public, loin de s'être amélioré depuis le mois précédent, a éprouvé une altération sensible. Les succès momentanés

de la Coalition ont relevé l'espoir des royalistes et accru leur audace. Les manœuvres des prêtres insoumis qui, malgré la plus active vigilance, échappent aux recherches des autorités constituées, leur influence dangereuse sur les habitants des campagnes, n'ont pas peu contribué à cette situation affligeante.

L'épuration des agents superstitieux ou royalistes, les mesures énergiques qui vont être prises, les visites domiciliaires qui s'effectueront en conformité de la loi du 26 thermidor dernier sur toute la surface de ce département, les poursuites vigoureuses dirigées contre les malveillants, une police active et sévère, déjoueront les projets contrerévolutionnaires des ennemis de la liberté, et redonneront à l'opinion publique un nouvel essort et une nouvelle énergie.[1]

Instruction publique. Abandonnée à des ignorants, à des hommes imbus des maximes de la superstition, à d'anciens *maîtres d'école,* l'instruction doit être envisagée comme nulle dans ce département.

Vésoul le 6 fructidor an 7.
Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Haute-Saône
Hennequin.«

(**N. 354**) CÉLÉBRATION DES DÉCADIS.

»*Le 6 fructidor an 7* [*23 août 1799*].

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du Canton de Pierrefitte

Au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre.

Au nom du bien public, au nom des fonctionnaires assez courageux pour remplir dignement leurs fonctions difficiles—rappelez à l'exécution des lois républicaines les *départements de Seine-et-Oise,* de *l'Oise,* et de *Seine-et-Marne,* dans lesquels *il n'est nullement question*

---

[1] Le rapport annonce aussi, qu'on avait fait arrêter des »prêtres insoumis«, des »individus qui ont tenu des propos contrerévolutionnaires.«

de décadis, et où les dimanches et fêtes sont solemnisés aussi pompeusement que sous l'ancien régime.

Je vous désigne ces trois départements, parce que j'en suis sûr *de auditu et visu.*

Je ne vous parlerai pas de l'horrible défaveur qui pèse sur le petit nombre de fonctionnaires assez courageux pour faire leur devoir. ... La sûreté de la république est compromise, c'est la seule crainte que j'éprouve; mais n'oubliez pas, citoyen ministre, que tout dépend des fonctionnaires publics; partout où ils remplissent leurs devoirs, partout le peuple se montre ami du nouvel ordre de choses et se modèle sur l'exemple de ses magistrats; de là la nécessité de n'en avoir que de bons.

Guyel.«

Par suite de cette dénonciation, le ministre de l'intérieur adressa, le 27 fructidor an 7, aux administrations centrales des trois départements dénoncés une exhortation, par laquelle il leur »recommanda l'exécution des lois relatives aux institutions républicaines.« Après les avoir réprimandées, il ajouta ces mots: »Cependant, j'aime à croire qu'un tel état de choses vous est inconnu, et que les autorités secondaires sont à la fois coupables de le tolérer et de vous le laisser ignorer.«

(N. 355) »COMPTE DES OPERATIONS

du Bureau central du canton de Paris pendant le mois fructidor an VII et jours complémentaires [18 août—22 sept. 1799].[1]

Analyse de journaux.

Sur la situation politique de la république française. Le *Surveillant* semble ne considérer le calme dont nous jouissons que comme apparent. Notre situation, telle qu'il l'a dépeinte, à la date du 2 fruct., serait très-critique, et la fureur des partis serait de nouveau arrivée à son plus haut degré. Celui qui nous menace, ajoute le journaliste, est tellement actif et tellement audacieux, que le sommeil à côté de lui peut à chaque instant devenir celui de la mort.

[1] Carton: Seine 6.

L'opinion la plus saillante du Surveillant est que, si Sieyès et Barras tombent, la dernière barrière qui arrête la terreur est renversée, et nous verrons des excès inconnus même en 1793, parce que les meneurs qui restent aux Jacobins n'ont ni le talent ni la capacité de leurs dévanciers, et qu'ils seraient eux-mêmes entraînés par leurs subalternes.

Dans le *Journal des hommes libres*, du 13, un Italien réfugié, répondant à une lettre que le ministre de la guerre a adressée aux patriotes italiens actuellement dans la république, compare l'état actuel de la république à ce qu'elle était il y a huit ans; alors, dit-il, des nations offraient leur alliance à la république, et aujourd'hui 24 millions d'hommes, qui ont tué un roi, sont à genoux devant le roi de Prusse.

Le 25, *L'Ennemi des tyrans* est dans la ferme persuasion que la France est vendue, comme l'ont été toutes les nations qui nous environnent et qui sont rentrées dans l'esclavage. Il est également persuadé qu'il y a un traité secret entre certains directeurs et les puissances ennemies; il presse les législateurs de se prononcer, afin que le peuple, le corps législatif et le directoire déjouent de concert les machinations de la coupable minorité qui paralyse l'action de chacun d'eux.

L'Ami des lois disait le 26, que jamais la république n'avait été si malade; qu'au lieu de la rappeler à la santé par des moyens doux et fortifiants, on la tuait à force d'émétique; qu'il était à craindre que ses médecins ne devinssent ses bourreaux.

St. Domingue. La *Chronique de Paris*, calculant la nombreuse population de St. Domingue, en est venue à penser qu'elle tendait nécessairement vers l'indépendance, et qu'on ne pouvait croire qu'elle se laissât jamais gouverner par une métropole à 2000 lieues de distance.

Sur la constitution de l'an 3. Le 14, dans une suite de réflexions personnelles au redacteur du *Courrier de Paris*, on veut faire entendre que la constitution de l'an 3 a un extrême besoin de la considération des premiers magistrats pour se soutenir, vu qu'elle n'a été environnée d'aucune illusion à son berceau, ni augures, ni oracles, ni fictions surnaturelles. „Née au milieu des crimes de la révolution, elle doit, par ses bienfaits, faire oublier en quelque sorte la nouveauté de son origine.“ On trouve ensuite cette phrase de regrets: „C'est la faiblesse qui a détruit le prestige *enchanteur* dont *le plus beau trône* de l'Europe était environné depuis tant de siècles.“

Sur l'opinion. Une idée de *l'Ami de la paix* sur l'opinion a paru mériter attention. Il a dit que l'opinion ne pouvait toujours

se prononcer; qu'elle n'aurait pu le faire, par exemple, sans témérité en 1792; qu'on pouvait alors se demander: Que veut-elle? Est-ce la formation d'une république? Est-ce le bouleversement du trône, de l'un des plus puissants, des plus anciens empires de la terre?

Loi sur l'emprunt et sur la responsabilité des communes. Les déclamations contre les lois relatives à la responsabilité des communes et à l'emprunt ont acquis, sous la plume d'un assez grand nombre de journalistes, un nouveau degré de force.

On a lu dans *l'Ami des lois*, du 6, la phrase suivante: „L'emprunt de cent millions tue les affaires à Paris; il n'est pas possible de trouver un sou. Chacun ramasse, réalise, et cache son or en cas d'événement; nos ressources seraient immenses par la sagesse, elles sont anéanties par la sottise, l'entêtement et l'ignorance.“ Le 8, le même journaliste trouvait dans les derniers écrits de Mallet-du-Pan une preuve de connexité entre les Jacobins et le royalisme; „cependant, ajoutait-il, c'est à ces mêmes Jacobins que l'on défère, que l'on accorde tout, *les emprunts progressifs*, les provocations hostiles tant au dehors qu'au dedans, *les proscriptions arbitraires des otages* etc.“

Le 4e jour complémentaire, à un tableau que le citoyen Moreau de l'Yonne a fait, à la tribune, de la situation critique du crédit public, *l'Ami des lois* objectait que ces changements désavantageux avaient été déclarés inévitables par le représentant Le Brun, si l'on adoptait la loi de l'emprunt que lui, Moreau, avait défendu avec tant de *bouillance*.

Le même a dit au représentant Jourdan de la Haute-Vienne, et dans les termes les moins ménagés, qu'ayant été battu deux fois, il ne lui appartenait pas d'accuser l'ancien directoire de crimes et de trahisons; que de deux choses l'une, ou l'on pouvait éprouver des revers sans être criminel ni traître, ou Jourdan qui avait éprouvé des revers était criminel et traître.

Le 9, *le Grondeur* est satisfait du retard que les membres du corps législatif éprouvent dans le payement de leur traitement, parce que, dit-il, si le mal arrive jusqu'à eux, ce sera peut-être un motif pour qu'ils en cherchent les véritables causes.

Vient immédiatement un tableau peu favorable de l'état actuel du crédit. „Le marchand ne vend rien, ne peut même payer sa patente; on perpétue les craintes en traitant les moyens de rouvrir les Jacobins après les avoir fermés; l'emprunt réduit à zéro la valeur des biens nationaux, il a anéanti les droits de timbre, d'enregistrement, affaibli considérablement celui de passe, il coûte déjà

des millions au trésor public, il fait cesser toutes les transactions, tous les travaux."

Quel triomphe pour Merlin, à dit *le Grondeur*, en parlant de la loi sur la responsabilité des communes, de voir revivre ainsi sa fameuse loi des suspects.

Le 9, *le Miroir* prend pour des signes du retour de la terreur, et traite de révolutionnaires, la loi de l'emprunt et celle sur les otages, pire, est-il dit, que celle des suspects. Suivant ce journaliste, si cette mine (le jury créé par la loi de l'emprunt de 100 millions) trouve d'assez courageux exploiteurs, elle ne sera pas d'un moindre rapport que l'admirable institution de la liste indéfinie des émigrés. Les mots ci-dessus soulignés, étaient en Italique dans le journal.

Le 11, *le Surveillant* rapporte à la loi sur l'emprunt la disparition du luxe, la cessation des travaux et des manufactures, l'anéantissement du commerce; une classe immense, ajoute-t-il, va mourir de faim.

La loi sur les otages, suivant le même, renforce la chouanerie, la crée où elle n'existait pas encore, soulève quelques départements; c'est une mesure de Robespierre.

Le même jour *le Courrier de Paris* publie, de Bruxelles, des nouvelles portant que, depuis l'activité du Jury d'emprunt, les ateliers sont déserts; il fait entendre que, si l'on suit les proportions établies, les neuf départements réunis fourniront seuls l'emprunt de cent millions. Il regarde cet emprunt comme plus désastreux que tous les impôts connus ensemble.

Le 14, il se récrie sur ce que le département du Calvados a compris au nombre de ses otages un individu habitant pour le présent près Paris. „Il va être, dit-il, enfermé à la Force, s'il consent, toutefois, à s'exposer à de nouvelles septembrisades."

Le 23, *le Moniteur*, dans une lettre sur l'esprit public, blâme fortement la loi sur l'emprunt.

La Chronique de Paris trouve contraire à l'égalité et à la liberté, et la loi sur l'emprunt et celle sur les otages.

Enfin on a lu dans *le Messager des relations extérieures*, du 25, la rédaction suivante, qui respire une ironie très-remarquable:

„Nous avons annoncé que l'emprunt forcé n'avait encore produit dans Paris que 39,000 fr. *Mais*, on assure que la recette des droits d'enregistrement est diminuée de 10 millions."

Sur la proposition faite de clore la liste des émigrés. Un long article, dans *le Courrier de Paris* du 16, renfermait un éloge du dernier discours du représentant du peuple Briot, mais sous le point de vue, principalement, de la clôture proposée de la liste des

émigrés; le rédacteur craignait, au surplus, que ce ne fût un acte d'hypocrisie, et allait jusqu'à dire que „l'espérance trompée se changerait en un désespoir plus furieux et plus terrible.“ Il terminait par demander le rapport de la loi sur les otages.

Sur les lois nouvelles et de circonstance. Le 9, après avoir émis quelques réflexions sur le besoin que les législateurs ont de s'entourer de considération, *le Voyageur* leur dit: „Ne faites plus de lois révolutionnaires, le peuple a besoin d'oublier ces époques sanglantes; que les impôts qui nous rappellent l'ancien régime, au moins, ne soient plus illusoires; tel que celui des octrois de bienfaisance qui laisse manquer des objets de première nécessité la classe respectable à laquelle il est affecté! que le droit de passe qui ne permet pas à chaque voyageur d'être libre, serve à réparer les routes qui sont dans le plus mauvais état!“

Le 11, *le Courrier de Paris,* après avoir parlé de la journée du 30 prairial, et de l'emprunt de cent millions, finit par désirer que ceux qui font les lois, et qui gouvernent, n'imitent pas le Satan de Milton „poursuivant son voyage sur ce qui est marécageux, escarpé, étroit etc.,“ nageant, plongeant, rampant, volant...

Le 16, de longues réflexions du *Nécessaire* sur les lois nouvelles aboutissent à demander la réduction en divers codes de leurs (il s'adresse aux législateurs) 31,360 lois, surtout celles sur la finance, la police générale et les sociétés populaires.

Le 24, *l'Ami de la paix,* après avoir improuvé les mesures prises contre les Journalistes au 18 fructidor, sous la raison que la loi faite à cette époque avait un effet rétroactif, presse les législateurs de rapporter toutes les lois de circonstance, et leur dit que l'opinion les avertit, qu'il ne peut plus exister, dans les fonctions d'agents ou de secrétaires, de la tyrannie de 1793; et qu'ils se persuadent bien, ajoute-t-il, en parlant des législateurs, que s'il reste en France des royalistes, ils sont, pour la plupart, sans force comme sans énergie.

Sur le message du directoire relatif à la presse et aux réunions politiques. Le *Journal des hommes libres* trouve encore le 6, dans le dernier message du directoire, des duretés, des outrages et des insinuations contre les réunions politiques et la liberté de la presse; des différentes expressions de ce message, il conclut que l'on veut rendre responsables des crimes du royalisme ces mêmes anarchistes qui l'ont déjà démasqué tant de fois; et il ajoute, qu'on n'avait rien dit peut-être, même avant le 30 prairial, qui fût plus marqué au coin de l'esprit de prévention et de haine.

Le 21, tout un monologue de Figaro dans la comédie très-

connue sous ce titre, sert d'application ironique à ce message, dans *le Courrier de l'Europe.*

Au sujet de la proclamation du directoire. „Le *Voyageur* est tenté de considérer la dernière proclamation du directoire comme une œuvre sortie de la plume machiavélique de Merlin, et comme une continuation d'une tactique affreuse et versatile de bascule. Il trouve à ce sujet le citoyen Sieyès dans des principes bien différents de ceux qu'il professait autrefois."

L'Ennemi des tyrans pense, au sujet de cette proclamation, que la constitution expire, quand une faction lâche et scélérate s'est revêtue de la puissance d'un grand peuple pour se vendre plus cher aux rois, détachés en apparence de la coalition, et vendre avec elle la liberté de son pays; quand cette faction exécute, article par article, ce pacte secret qu'elle a fait avec eux.

Opinion sur ceux qui exercent l'autorité politique et administrative depuis 8 ans. Il y avait dans *le Courrier de Paris,* le 12, des plaintes de ce que, au sentiment du Journaliste, les avocats-rois n'avaient cessé, depuis le commencement de la révolution, d'avilir le militaire ou de le dominer. „Cette révolution, était-il dit, a toujours été si essentiellement le domaine des bavards, que, depuis 8 ans, les abbés, les histrions, les perruquiers et les avocats sont les seuls qui exercent l'autorité politique et administrative en France."

Réflexions sur l'homme parvenant à la première magistrature. On a trouvé, le 21, dans le journal *l'Ennemi des oppresseurs,* des réflexions tendantes à démontrer, qu'il est dans la nature de l'homme d'aimer peu à être contredit; qu'il est également dans celle de tel homme parvenant à la première magistrature de se croire une sorte d'infaillibilité, et d'être porté à faire passer comme conspiration contre le gouvernement républicain ce qui n'est conspiration que contre le repos d'esprit dans lequel il veut être endormi. De manière qu'en se persuadant, en sentant même qu'on le hait beaucoup, il en concluerait sans hésiter, qu'on déteste également la république, et que l'on doit conséquemment conspirer contre elle.

Autorités circonvenues suivant *l'Ennemi des oppresseurs.* D'autres réflexions, dans une feuille précédente du même journal, tendaient à prouver que la persécution des patriotes avait été prévue, et qu'on ne s'était pas trompé en annonçant que les autorités seraient circonvenues et que l'on ne cesserait de leur présenter un phantôme de conspiration républicain pour donner le temps à la véritable conspiration de mûrir ses attaques.

Il était dit dans le même journal que l'observation suivante

avait été faite à Sieyès le 18 thermidor d^er.^ „Des hommes probes, de francs républicains, peuvent-ils se maintenir tels au Directoire? Voilà une question qu'il est très-naturel de faire, et que les nouveaux directeurs sont très-capables de bien résoudre."

Les rédacteurs ajoutaient qu'il était urgent, et plus urgent chaque jour, que cette question, qu'il devenait nécessaire d'adresser publiquement à un membre du directoire régénéré, fût pleinement et favorablement résolue, surtout pour l'intérêt des directeurs.

Du reste, ils se plaignaient de voir d'invariables amis du peuple abreuvés d'outrages par les nouveaux dominateurs, et croyaient, d'après le dernier message du directoire, qu'il était plus pressant que jamais de rendre une loi organique des réunions politiques.

Sur la journée du 9 thermidor. *Le Démocrate*, après avoir, le 12, fait valoir l'avantage d'une opposition dans le système républicain, a terminé par les expressions suivantes: „O journée du 9 thermidor, c'est à toi que nous dûmes le signal de la proscription générale des amis de l'Égalité (ce mot était en lettres italiques); mais nous te devons aussi les leçons d'une utile expérience. Tu n'as pas détruit le parti de l'opposition (aussi en Italique) dans la personne de quelques-uns de ses chefs; l'opposition est indestructible, comme la masse dans laquelle elle réside."

Le même a observé aux démocrates, que, si la perfection [?profession?] des voleurs était en possession depuis 5 ans, de les faire assassiner, c'est que *les représentants* de ces voleurs étaient plus nombreux que les leurs.

Le 10, en blâmant l'affiche, dans Paris, d'un extrait du journal de Toulouse, *le Courrier de Paris* disait que la haute Garonne était le pays des sycophantes, et qu'on n'y avait pas encore connu le 9 thermidor.

Sur la journée du 18 fructidor. On a lu, le 12 dans le même journal, cette réflexion: „De toutes les immortelles journées, celle qui a le plus donné de chances à la royauté est, sans contredit, celle du 18 fructidor. Elle a avili, aux yeux du peuple, le gouvernement représentatif."

On a trouvé, le 16, dans *le Grondeur*, une opinion en 7 articles, tous improuvant avec force l'anniversaire du 18 fructidor.

„Il n'y avait au Champ-de-Mars le 18, a dit *le Courrier de l'Europe*, que les personnes appelées par le programme. Leçon éloquente!"

Sur la journée du 30 prairial, et contre la révolution. Le 27, dans le même journal, un long article de variétés est tout entier contre la révolution. L'auteur, par ses raisonne-

ments, prétend effrayer tous ceux qui prendraient les rênes du gouvernement républicain, en leur prophétisant leur perte; une révolution ingouvernable, est-il dit, châtie bientôt ceux qui prétendent la gouverner.

„Terroristes, Thermidoriens, Vendémiairistes, tout s'est trompé, comme se tromperont, jusqu'au dénouement, ces factions successives réduites à placer leur point d'appui sur le dos des vagues mugissantes. Elle n'est (la journée du 30 prairial) l'ouvrage d'aucune autorité, d'aucun crédit personnel; elle a résulté de la toute-puissance que regagnent tôt ou tard la révolution et les révolutionnaires, même en attaquant le pouvoir uni, concentré, obéi, exercé par des hommes longtemps révolutionnaires eux-mêmes, mais qui ont cessé de l'être, le jour où ils sont entrés en place, et où ils ont cherché à s'y maintenir."

C'est depuis le 30 prairial, a dit encore *le Courrier de Paris,* que la Vendée renaît de sa cendre. Ailleurs, la République française, depuis l'immortelle (ce mot en Italique) journée du 30 prairial, était comparée à un char, à une voiture bigarrée, que des chevaux tirent par les angles en quatre sens opposés. „Nous croyons bien, a ajouté le journaliste, que ceux qui ont avili le directoire pour l'abattre, ont eu le projet de lui rendre son éclat, quand il serait leur directoire, mais il leur manquera peut-être longtemps deux choses essentielles, des préjugés, qui n'existent plus, et des victoires, qui sont devenues douteuses."

Le Voyageur, du 2 fructidor, a témoigné de l'étonnement de l'appareil militaire qu'il avait vu autour du palais du Luxembourg, et a terminé en disant: „O peur! Tu fis le 10 août, le 18 fructidor, le 30 prairial! Nous préparerais-tu quelque nouveau bienfait de ta façon?"

Contre les premières autorités ou leurs membres. Le *Courrier de Paris,* du 12, accusait les députés de s'être, depuis le 18 fructidor jusqu'au 30 prairial, partagés, en comité secret, le traitement des déportés et exclus.

Une note de *l'Ennemi des tyrans,* du 21, portait: „Les excluants du 18 fruct. ont, à ce qu'on prétend, partagés entre eux les appointements des exclus. Cinq ou six, ajoutait l'auteur de cette note, ont refusé de participer à cette distribution; il serait bon qu'ils se fissent connaître, attendu que des méchants assurent que Sieyès, la colonne de la république, n'était pas de ce petit nombre."

Le Voyageur, du 1er jour complémentaire, établit plusieurs questions qui frappent directement sur l'autorité législative.

Il demande, combien il y avait de Lycurgues à Lacédémone ... et de Solons à Athènes?

Combien de milliers d'adjudants secondèrent ces deux législateurs dans les divers cantons de la mère Patrie?

Combien ils avaient de miriagrammes, et s'ils les touchaient strictement en temps de guerre?

Si les magistrats du peuple à Athènes ou à Lacédémone disaient, lorsque le trésor public était à sec: „Que m'importe! Il faut qu'on trouve mes miriagrammes."

Le dernier message du directoire et sa proclamation du 17 fructidor ont été fortement improuvés par *l'Ennemi des tyrans*, sur ce que le directoire avait dit que des écrivains d'un esprit opposé paraissaient se réunir à un point désigné, et prendre pour rendez-vous commun le tombeau de la constitution. Le rédacteur du journal a observé que le tombeau de la constitution fut creusé par ceux qui traduisirent les républicains à la haute cour de Vendôme; par ceux qui, au 22 floréal, créèrent une chimère de conspiration anarchique; et que le tombeau de la constitution s'achevait aujourd'hui par ceux qui invoquaient l'un de ses articles pour couvrir un attentat contre la liberté publique.

Le 24, le même journaliste déclare vouloir enfin déchirer le voile; il s'adresse particulièrement à quelqu'un qu'il appelle dominateur atroce de la patrie, moderne Caligula.

Ce qu'il dénonce surtout, est *la faction thermidorienne;* ces mots sont le titre de l'article. „Le commencement de l'an 2 vit toutes les factions comprimées; la fin de la même année vit éclater la faction thermidorienne, qui se chargea de venger toutes les autres."

Dans les preuves que le journaliste expose de l'existence de cette faction, les citoyens Barras et Fréron sont nommés pour avoir fait tomber sous le feu du canon les infortunés démocrates de Toulon; le citoyen Fouché de Nantes est nommé parmi ceux qui ont livré aux bourreaux les républicains dont ils s'étaient servis pour exalter l'enthousiasme révolutionnaire.

„C'est à la faction Thermidorienne que nous devions les massacres de Septembre, et l'initiative des vols, des spoliations etc.

„C'est elle qui, divisant au 13 vend. les sections de Paris en deux armées, fit égorger les citoyens par des citoyens.

„C'est elle qui plaça au directoire exécutif le scélérat le plus dégradé que la contrerévolution ait compté dans ses rangs.

„C'est elle qui a juré d'exterminer jusqu'au dernier des démocrates.

„Cette faction est personnifiée dans ce Barras, qui n'a plus à commettre d'attentats contre l'humanité. C'est en spadassin qu'il

s'est conservé au directoire, où il a, tour à tour, sacrifié ses collègues. Il ne quittera le pouvoir que contraint par la force.

„S'il ne peut se sauver avec Sieyès, il fera de lui comme de Carnot et Merlin. Son nom passera à la postérité chargé d'horreur et d'infamie.

„Il a une police nombreuse; il compte sur beaucoup de créatures dans l'armée, sur les ex-nobles, les voleurs, les escrocs, qu'il protége.

„Républicains, dit en terminant le Journaliste, souvenez-vous de Toulon, du 9 thermidor, du 1er prairial, du 13 vendémiaire, de Vendôme, de Grenelle, du 18 fructidor, du 22 floréal; ces époques désastreuses vous retracent les crimes d'un homme revêtu d'une grande puissance; elles vous donnent la mesure de ceux qu'il peut commettre encore."

S'adressant encore directement, le 1er jour complémentaire, aux citoyens Sieyès et Barras, qu'il appelle les dignes collègues de Merlin, *l'Ennemi des tyrans* leur dit que, comme il les sait occupés en ce moment d'établir une conspiration anarchico-royaliste, et qu'il se pourrait que, malgré leurs connaissances profondes en cette partie, ils n'atteignissent pas à la perfection convenable, un plan tracé de la main de Merlin, et qu'il a fait copier par vingt employés, pourrait leur servir.

Il leur dit, en outre, que leur message est un coup de maître; il n'attribue pas à Louis XVIII, mais bien à certains constituants, la phrase de la proclamation dénoncée par le directoire, où le prétendant semble déclarer qu'il ne veut régner qu'avec le concours et le consentement de la nation ou de ses députés.

En dernière analyse *l'Ennemi des tyrans* croit que le directoire n'a d'autre but que d'établir une nouvelle commission de Grenelle, qui l'aura bientôt débarrassé de tous les clairvoyants.

Le 3e complémentaire, il adresse ces expressions à la minorité du corps législatif:

„Minorité courageuse, espoir unique de la patrie, attends-tu que les Républicains, traités comme des Ilotes, soient massacrés par l'ordre sanguinaire des Ephores vendus à la coalition des rois? Ombres d'Harmodius et d'Aristogiton, puisse votre dévouement courageux trouver parmi nous des imitateurs... et les tyrans auront vécu!"

„Législateurs, la majorité d'entre vous s'est vouée, depuis le 30 prairial der, à l'exécration des générations présentes et futures. Le nombre des ennemis du peuple, qui siégent avec vous, paralyse vos intentions et vous empêche de faire aucun bien."

Le Démocrate, d'après ses articles précédants, déclarait le

2 fructidor, laisser le peuple juge entre ses dénonciateurs et lui, et persistait à demander, quelle était la garantie du peuple contre l'influence de Sieyès.

Le 3, il voit une sorte de conspiration dans le soin que des artisans des malheurs publics mettent à pallier les dangers de la patrie, à faire passer pour tranquillité ce qui n'est que le sommeil de l'esprit public, à dénigrer des amis de la liberté en les faisant considérer comme royalistes déguisés en Jacobins. Il invite Latour-Foissac à venir le plutôt en France, où il fera célébrer en triomphe, et ses exploits de Mantoue, et ceux non moins brillants de la plaine de Grenelle; où il verra également triompher les traîtres, les assassins du peuple et des armées.

Le 4, plusieurs réflexions semblent dirigées contre ce que *le Démocrate* désigne par politique, coups d'état, équilibre etc. Il établit cette différence, qu'avec le peuple on renverse quelques tyrans, mais qu'avec la politique des cabinets on répare l'édifice de la tyrannie. Il prédit malheurs aux démocrates extravagants qui ne sentiraient pas, que les hommes qui ont eu l'initiative de la révolution française doivent seuls en consommer la fin, en quelque petit nombre qu'ils soient restés. Cet article se termine par les lignes suivantes: „Périsse la France, périsse l'Europe, périsse l'Univers, plutôt que la réputation et les idées creuses du grand homme, du politique profond, sur lequel l'onctueux et pathétique Garat a concentré toutes nos espérances."

Le 6, il reprochait au citoyen Poultier, rédacteur de l'Ami des lois, d'avoir proclamé la dictature d'un prêtre et d'un noble, en osant dire qu'ils étaient le seul espoir de notre malheureuse patrie; que ne disais-tu, ajouta-t-il, des intrigants et des voleurs?

Le 9, il persistait à regarder le citoyen Sieyès comme illégalement promu au Directoire, attendu que par sa lettre d'option, en date du 26 floréal, il ne se démettait des fonctions de législateur que pour celles qui lui étaient conférées par les départements de l'Aube et des Bouches-du-Rhône, qu'il ne devait exercer qu'à partir du 1er prairial.

Le Journal des hommes libres, dans un article intitulé: aux Républicains, se justifie, mais en s'en glorifiant à bien des égards, du reproche qu'il dit lui être fait, de ne pouvoir souffrir aucuns gouvernants, attendu que c'est, en d'autres termes, lui reprocher d'avoir attaqué le gouvernement des réacteurs.

Il donne les raisons pour lesquelles il a attaqué Sieyès; elles sont, d'avoir, par des discours prononcés les 4 juillet et 10 août, donné le signal de la réaction; elles sont dans la défiance, que le 30 prairial lui a suggérée, sur les idées de gouvernement que rap-

portaient des hommes nouveaux; défiance fortifiée, parce qu'il savait de l'attachement de Sieyès aux principes monarchiques, qu'il n'a jamais désavoués.

„Il dit que Sieyès a fait une déclaration très-claire, extrêmement précise et fortement motivée en faveur de la royauté, et l'invite à en faire une non moins bien motivée en faveur de la république, attendu qu'il pourrait nous mener à une contrerévolution de sa façon, s'il persistait dans sa théorie royale, comme il a assuré publiquement et par écrit, qu'il y persistait."

Il déclare que le citoyen Sieyès est jugé, s'il ne donne pas aux républicains une garantie spéciale, publique et signée de sa main.

Enfin il lui reproche de débuter comme Carnot et Merlin; de ressaisir, comme ce dernier, au profit de l'autorité dont il fait partie, le mot de gouvernement; il trouve, qu'il a le même système que ces deux ex-directeurs, ou plutôt, qu'il ne fait que continuer le leur.

Opinions de réaction. *Le Miroir* reçoit et publie, le 4, une lettre dans laquelle, revenant sur des circonstances pénibles de la révolution, on dit que, „ce sera rendre un service essentiel à l'humanité affligée, que de se joindre à ses amis pour l'exstirpation entière de ces monstres vomis par l'enfer, et que la terre ne porte qu'à regret." Quelques autres phrases semblaient également être une paraphrase du réveil du peuple.

Ces idées de réaction se retrouvent encore dans un rêve, où le rédacteur du Miroir semble voir s'animer la statue de la Liberté située place de la Révolution, et l'entendre dérouler le tableau des excès qui, sous son règne, ont plongé la France dans un deuil universel. D'après cette allégorie, la liberté se compare à Pandore qui a répandu sur nous tous les maux, et n'a gardé que l'espérance. De ce qu'un ouvrage a été [publié?] dans le temps de la grande terreur, *le Miroir* en conclut, le 14, qu'on peut en excuser l'épigraphe contenant ce vers: „Nous sommes sans autels, sans trône, sans patrie!"

On lit ensuite, dans la même feuille, un grand éloge de la religion chrétienne qui peut seule procurer le bonheur. Cet article est presqu'un sermon, tant pour l'esprit que par les expressions mystiques.

La fable des moutons, dans le *Miroir* du 15, a paru mériter la plus grande attention; en voici le sens exact:

„Des moutons, qui sont cent contre un, veulent rompre les fers d'une vieille habitude, ils bloquent le Pasteur, tuent le vieux Azor, si longtemps respecté, et cachent sa houlette; des moutons désespérés d'un forfait si noir s'exilèrent; les loups, bientôt, inquiètent les autres. Viennent les regrets:

„Qu'avons-nous fait? notre
„Maître est si bon!
„Et nos amis avaient raison.
„Rappelons nos amis, délivrons
„notre père!
„(Car le maître captif, et les
„moutons bannis
„N'étaient plus à leurs yeux
„qu'un père et des amis.)

Bref, le berger revient, gronde tout doucement, reprend sa houlette (cela s'entend), et finit par ce vers très-remarquable: „Mais nous voilà d'accord, les loups n'ont pas beau jeu."

Qu'a voulu faire entendre enfin le rédacteur de cette feuille, quand, après avoir accrédité le bruit d'une émeute et de plusieurs meurtres à Chartres, il s'est écrié:

„O vous tous, qui êtes couverts de crimes, de sang et d'ignominie, tremblez, l'heure qui doit rendre le salut à la France malheureuse incessamment sonnera, vous rentrerez dans la poussière; et si le souvenir de vos atroces délassements vient encore salir notre pensée, ce ne sera que pour faire l'éloge du gouvernement qui aura su nous débarrasser entièrement de vos méprisables individus?"

Le 6, *le Grondeur* invite le directoire à ne pas s'en tenir à la poursuite des rédacteurs du Journal des hommes libres; il veut qu'on purge les administrations de cette foule d'exclusifs, auxquels les honnêtes gens veulent voir jouer le rôle d'exclus.

Les rédacteurs de cette feuille trouvent au citoyen Quinette, ministre de l'Intérieur, un faible pour les Jacobins.

Si l'on n'y prend garde, dit le même journal, le 8, à l'occasion de la nomination du Citoyen Massé aux fonctions de commissaire du directoire à St. Omer, „et si le ministre de l'Intérieur s'obstine à ne mettre en place que des coquins, les scènes de Toulouse se renouvelleront dans toute la France."

Prud'homme ayant dit que les troupes arrivant de Mayence à Paris étaient pour maintenir la tranquillité menacée par le Royalisme, *Le Grondeur* répond à Prud'homme, que les Royalistes n'inspirent aucune inquiétude à Paris, et que tous ces préparatifs se font contre les Jacobins, qui sont en état permanent de conspiration.

Le 11, tout un article du même journal, dirigé contre le général Dufresse [Dufraisse], renferme des idées et des ressouvenirs qui constituent le véritable esprit de réaction.

Il en est de même des réflexions particulières ayant pour titre

Variétés; l'auteur, d'après le rejet des plans de finance de Mr de Calonne, a vu que la France aurait des états généraux et des troubles. Il aurait aussi parié, dès lors, que le Roi périrait sur l'échafaud. Il a prévenu aussi des malheurs inévitables, lorsque, construits avec des crânes humains, les autels de la liberté n'ont plus été arrosés que de sang et de boue.

Le 16, il dit que les Jacobins sont orgueilleux de leurs crimes, et n'ont que le regret d'en avoir trop peu commis.

Le 6, *le Démocrate* donnait avis aux fonctionnaires publics d'une conspiration, ou plutôt d'une insurrection, que le Royalisme devait faire éclater dans les départements de l'ouest, le 8 fructidor (ci-devant St. Louis).

Le 9, on trouvait dans ce journal un coup d'œil sur la situation du département du Pas-de-Calais, présenté sous des couleurs alarmantes: Les marchands et fabricants renvoyaient leurs ouvriers, attribuant le dépérissement du commerce au 18 fructidor, au 30 prairial, à la république, aux Jacobins; on répandait le manifeste de Condé, des libelles de Royalisme; des brigands étaient saisis, criant vive Louis XVIII; les arbres de la liberté étaient renversés; il était des communes où on embauchait les conscrits.

Le 10, on lisait dans *le Courrier de Paris:* „Si la guerre civile ne réussit pas aux Jacobins, ils comptent du moins sur l'entrée des Russes en France, pour faire alors un coup de peigne contre les Royalistes, les oligarques et les modérés.“ Le 11, on y lisait: „Un moyen infaillible et éprouvé d'exciter la guerre civile, c'est de destituer les administrateurs éclairés dans un département tranquille, de leur substituer des membres de comités révolutionnaires; les citoyens effrayés se réuniront, on les traitera de rebelles, des royalistes se confondront avec eux, et voilà une armée de royalistes; qu'importe que de bons citoyens, devenus la proie des Jacobins, expirent sous la bayonnette ou la balle meurtrière, c'est du sang qu'ils répandent, et l'on veut du sang.“ Le Courrier ne donne point d'autre cause aux troubles du midi.

Il a été inséré dans quelques journaux, et notamment dans le *Messager des relations extérieures,* du 13, une lettre de Montauban, dans laquelle on disait que la révolte des Royalistes du midi était l'effet de l'oppression intolérable de ceux-là même qui les avaient fait exterminer. „Qu'ils célèbrent leur facile triomphe, ajoutait-on, il est digne d'eux; la ruine, la désolation de tout ce pays est leur ouvrage.“

Le 14, toutes les insurrections du midi étaient attribuées au Robespierrisme, par un correspondant du Messager à Carcassone.

Le 16, jour correspondant au 2 septembre de l'ancien style,

on a lu dans *la Quotidienne* ou *Parisienne* un article très-long ayant pour titre: Anniversaire de la St. Barthélemy du 2 Septembre.

L'auteur attaque Voltaire avec aigreur, à raison de la rage, est-il dit, qui le possédait contre les prêtres, et parce qu'il a dépeint la St. Barthélemy comme ayant été leur ouvrage. L'auteur accuse Voltaire d'irreligion, d'impiété, d'athéisme. „La St. Barthélemy n'est rien en comparaison du 2 Septembre. Charles IX du moins éprouva des remords, et au 2 septembre les bourreaux teints de sang réclamèrent leur salaire, seule dette qui depuis la révolution ait été fidèlement acquittée. Tout un sénat disserte tranquillement pendant qu'on égorge; le peuple souverain ne croit pas déroger à sa majesté, en s'en faisant un affreux passe-temps. Garat et Roland sont criminels d'avoir appelé excès les faits dont il s'agit; du moins Charles IX avait appelé la St. Barthélemy massacre. La tragédie de Chénier sur ce sujet ne contient que des impostures. Il n'y eut qu'une St. Barthélemy en un siècle, et la France, pendant 14 mois, n'a été qu'une St. Barthélemy universelle. Les héros de Septembre n'ont fait que suivre les principes de la révolution toute fondée sur l'insurrection sainte; principes violateurs des maximes de la religion. Ceux qui exécutèrent, ordonnèrent, pallièrent ou justifièrent ces faits, sont également odieux. Que l'on prononce maintenant ce qui vaut le mieux du siècle de Charles IX, ou du siècle de l'humanité; de la St. Barthélemy ou du 2 Septembre; de la France superstitieuse ou de la France raisonneuse! Non, il ne faut pas qu'il périsse le souvenir de cette horrible journée, parce que les circonstances ont changé, mais non pas les principes, parce que l'esprit qui l'a faite subsiste encore et peut la renouveler parmi nous!“

Telles sont les inconvenables idées de cet écrivain, qui, dans ses feuilles précédentes, avait préludé en quelque sorte par mille sarcasmes, mille plaisanteries amères contre la révolution, comme le système républicain et ses institutions; tel un abécédaire républicain dans lequel, sous la lettre R par exemple, on accole les mots Rapinat, Robespierre, Révolution; l'Et-caetera est remarquable par un souhait qui, implicitement, paraît être celui d'un Roi.

Le 15, tout un article de variétés est consacré à rappeler tout ce qui peut provoquer de la défaveur contre la révolution. „Joubert est mort! Qu'importe une cérémonie funéraire et passagère? La mort et le deuil ne sont-ils pas partout? Est-il un père, une mère, qui ne redemandent pas un fils? Faut-il d'autre mausolée que la France même? d'autres chants funèbres que les gémissements de ses habitants? d'autre épitaphe que celui de cet empire? La mort? Elle est sur vos tables de proscriptions, de déportation,

d'émigration, de réquisitionnaires, de conscrits... Législateurs, Directeurs, Généraux, Soldats, couronnez ce cadavre, cette nouvelle victime de la guerre, et souvenez-vous que, dans toutes vos œuvres, c'est la mort qui triomphe."

Vient ensuite une lettre écrite par une trisayeule de conscrits, bisayeule de réquisitionnaires, mère de guillotinés, brûlés, noyés etc. — toutes allusions, plus criantes les unes que les autres, à la loi des otages et aux principes du gouvernement républicain.

Le 21, *l'Ami de la paix* voit deux partis influer sur nos destinées, celui des Jacobins, sur lequel le rédacteur s'étend beaucoup, et celui des honnêtes gens, terme sous lequel l'Ami de la paix veut entendre les amis de la république, et dans l'énumération desquels il cite rapidement les royalistes, en paraissant ne les croire d'aucune conséquence. Il en conclut que le gouvernement ne peut craindre absolument que les Jacobins.

Le 1er complémentaire, pour le rejet de la question relative à la déclaration de la patrie en danger; l'Ami de la paix voit la France soustraite aux Sauveurs Marseillais, au maximum, à la loi des suspects, et à tous les projets des chefs du bonheur commun.

Le 4, il ne veut pas que le gouvernement admette aux places à sa nomination ceux qui ont été amnistiés par la loi du 4 brumaire. Les considérations, sous lesquelles il demande la nullité des Jacobins, sont que l'opinion les repousse, et que le gouvernement a été à portée d'apprécier leur dévouement et leur reconnaissance.

Tous les journaux du 30 fructidor ou du 1er complémentaire parlaient d'un rassemblement qui s'était formé aux issues de la salle des séances du conseil des 500, et de cris proférés, parmi lesquels on avait entendu ceux-ci: „A bas les voleurs, les Chouans, les traîtres; à bas Sieyès et Barras; nous n'avons que 171 bons représentants; qu'on nous donne des fourches et des bâtons pour sauver la patrie." Ces détails sont trouvés principalement dans *le Surveillant* et *le Publiciste.*

Enfin on lit dans *l'Ennemi des tyrans,* du 4e jour complémentaire, un article ayant pour titre: *Appel au peuple, aux armées, aux membres fidèles des deux conseils et du directoire.* L'auteur dit aux Français „que le temps approche d'accomplir le serment de *la liberté ou la mort,* les oppresseurs ayant levé le masque, et ayant résolu, après avoir livré les armées à la destruction, de les noyer dans les flots de leur propre sang; que Bernadotte et Lefèvre ont reculé d'horreur à la seule idée de flétrir leurs lauriers par un lâche assassinat; que ce sont les soldats de la patrie qui doivent, instru-

ments serviles d'une puissance oppressive, leur plonger dans le sein le fer dont ils n'ont été armés que contre la tyrannie."

S'adressant aux guerriers, il leur dit qu'ils ne peuvent méconnaître les traîtres, les voleurs et les assassins du peuple, sous le costume qui les couvre et qu'ils déshonorent. Il invite les membres vertueux des conseils, les directeurs fidèles, la masse du peuple français et les soldats, las d'une constante oppression, à se réunir, à s'élever à la fois, pour rendre la patrie à son indépendance.

L'occasion de la mort du Pape. Un article très-long dans *le Courrier de l'Europe,* du 23, et consacré entièrement à la mémoire du Pape, a paru mériter la plus sérieuse attention. L'encouragement, la réconfortation, que ce morceau a paru donner au fanatisme, sont incalculables; et il est bien à remarquer, que l'auteur n'a pas négligé d'y répandre toutes les fleurs du style. On ne donnera ici qu'une idée de cette sorte d'oraison funèbre: „La mort de Pie VI met le sceau à la gloire de la philosophie moderne; son triomphe n'eût pas été complet, si elle n'eût traîné un pape à son char. C'est ce génie exterminateur qui a renversé les autels dans le sang des prêtres, qui s'est joué sur leurs cadavres dans les affreuses journées de Septembre, qui s'est élancé, l'épée à la main, sous les voûtes du Vatican, et a mis en captivité le souverain Pontife, après avoir égorgé les lévites. Quel triomphe aujourd'hui [pour] cette philosophie, d'avoir étendu le drap municipal sur le tombeau d'un Pape et déposé ses restes dans une terre profane! Mais comment les philosophes n'ont-ils pas senti que ses malheurs même ne le rendaient que plus respectable? que, semblable aux autels mêmes aujourd'hui dépouillés de leur parure, il n'en était que plus auguste? Ah! ce n'est pas la première fois que la révolution a fait briller les plus obscurs cachots etc."

En un mot, suivant le journaliste, on a eu l'intention d'avancer les jours du Pape par des déplacements fréquents, on a exercé à son égard une cruauté purement gratuite. „Mais au surplus, depuis l'antique Sichem jusqu'à la Guyanne, quelle partie du monde n'a pas retenti du cri de la justice outragée? O vous, dit le journaliste en terminant, vous qui souffrez les rigueurs d'un triste exil, vous apprendrez que votre chef est mort captif, et vous pourrez en sûreté donner des larmes à sa mémoire, puisque vous n'avez pour témoins que les rochers et les déserts, tandis qu'ici, les souvenirs du 2 septembre couvriront son humble tombeau d'un deuil éternel."

Quel ravage n'a pu manquer de faire dans l'opinion un outrage aussi criant à la philosophie et à la révolution? Et est-il possible de lier avec plus de perfidie des idées de politique à d'autres, évidemment affectées de fanatisme, afin de persuader aux partisans

du culte catholique, que la mort du pape est encore un crime de la révolution même?

„Le corps du Pape, avait dit le même journaliste le 17, a été brûlé avec de la chaux vive, affreuse prévoyance! preuve de rage et d'impuissance."

Armée d'Orient. *Le Courrier de Paris*, du 11, donnait des nouvelles d'Asie vraiment alarmantes; on disait dans cette feuille, que de retour à Jaffa, les Français s'étaient signalés par des actes de la plus grande cruauté; que Buonaparte avait perdu la confiance de ses troupes qui ne voulaient plus le reconnaître; qu'il avait même failli être victime d'une émeute; qu'il regagnait l'Egypte avec une armée réduite à 2800 hommes; que tous les puits du désert, par où il devait passer, étaient comblés.

Le Courrier de l'Europe était en grande partie rempli, le 24, d'un détail presque romanesque de la défense et du salut de St. Jean d'Acre, par deux mille musulmans et chrétiens anglicans. „Il fallait, était-il dit, d'une époque semblable pour offrir le spectacle de l'Empire ottoman, attaqué par des philosophes de France, sauvé par des Chrétiens venus d'une île septentrionale de l'Europe."

On a lu, non sans étonnement, dans *l'Observateur* du 25, un extrait de la gazette de la cour, portant que, parmi les têtes des officiers français exposés au Sérail, il s'en trouvait une qui avait encore une oreille; que le peuple, à cette vue, se mit à crier: *Egalité, égalité!* et qu'on fut obligé de couper l'oreille restante; qu'à plusieurs de ces têtes, on avait mis des cocardes nationales à la place des oreilles.

Armée du Rhin. Le *Publiciste* traçait, le 16, le plan qu'il croyait sur le point d'être suivi dans les opérations de l'armée sur le Rhin; en supposant que ce plan eût été réellement résolu, il est évident que nos ennemis pouvaient tirer bon parti de l'article du Publiciste.

Armée de Batavie. Le *Courrier de l'Europe* annonçait, le 3e jour complémentaire, que les troupes françaises en Batavie avaient été repoussées par les Anglais, et le Journaliste observait que „cette fois on s'était battu à armes égales, car l'armée du général Brune était aussi forte que celle du duc d'York"; du reste il ajoutait que toutes les villes et bourgs étaient encombrés de blessés, qu'on y ramenait encore à chaque instant.

On n'a trouvé que dans le *Propagateur*, mais sans aucune réflexion, une proclamation, textuellement traduite, du Prince héréditaire d'Orange et de Nassau au peuple des provinces unies; proclamation où, comme dans toutes les autres, tout est clémence et pardon.

Ce Journal et plusieurs autres, à la date du 24, portaient à 30 mille hommes, et plus de 20 mille chevaux, le nombre des auxiliaires que la Russie envoyait contre la Hollande.

Rouget. *L'Ennemi des oppresseurs,* du 25, regardait comme une horreur la mission du citoyen Rouget de Lille [Lisle][1] en Hollande, attendu qu'il était l'aide de camp de Dandaels [Daendels]. Au nombre des nouvelles que le *Messager des relations extérieures,* du 27, disait être parvenues au ministre de la guerre, se trouvait celle de l'insurrection de la Hollande, qui aurait repris le joug du Stathouder.

Bataille de Novi. *Le Nécessaire* n'était nullement content, le 25, de ce qu'en parlant de la bataille de Novi, le Journal de Paris eut dit que nos soldats avaient été vaincus, c'est-à-dire privés de la victoire. Cette explication ne lui plaisait pas, et le commentaire qu'il a fait à ce sujet n'était rien moins que patriotique.

Une lettre datée de Gênes, le 4 fructidor, et insérée par fragments, le 14, dans le *Journal des hommes libres,* faisait le tableau le plus affligeant de cette bataille, et de ses suites. „Plusieurs de nos divisions, y était-il dit, ont resté trois et quatre jours sans pain; le jour même du combat, il y en avait qui n'avaient point mangé depuis trois jours. Toute notre artillerie et les chevaux sont tombés au pouvoir de l'ennemi. L'aile droite, commandée par le général Moreau, a peu secondé celle que commandait le général Joubert."

Moreau. En un instant, disait *le Démocrate,* le 16, en parlant de Moreau et d'un autre qu'il n'a point désigné, et le Sauveur de la République, et le Sauveur de l'armée, pourront, à plus juste titre, être proclamés les Sauveurs de la Royauté.

Italie. Deux colonnes et demie de nouvelles sur l'Italie étaient, dans *le Courrier de l'Europe* du 27, le narré des succès des Autrichiens et Austrorusses, ou le détail de leurs marches, de leurs dispositions aggressives.

Les nouvelles du Danemarck parlaient d'une flotte russe transportant des troupes russes qui formaient une division de plus.

Les nouvelles d'Allemagne consistaient dans une circulaire que l'archiduc adressait aux cercles pour les presser de fournir leur contingent. Or, dans ce nouveau manifeste, tout l'odieux possible était jeté sur la France et sur son gouvernement, au point de lui faire un crime même de ses procédés au congrès de Rastadt.

Aux nouvelles d'Angleterre, c'était Nelson qui réinstallait le Roi de Naples dans sa capitale. Beaucoup de feuilles répé-

---

[1] L'auteur de la Marseillaise

taient le 16, que l'empereur de Russie avait promis à François II. 300,000 hommes de plus pour l'année prochaine. On a aussi trouvé en entier, dans le num. 16 du *Courrier de l'Europe*, une proclamation d'un commandant d'avantgarde de l'armée napolitaine, annonçant en termes emphatiques: pardon, amnistie et rétablissement de la sainte religion catholique dans l'étendue du territoire Romain.

Les Français n'étaient pas ménagés dans cette proclamation bien faite, on l'a présumé, pour nourrir le fanatisme des royalistes, que les colonnes mobiles poursuivaient à l'ouest et au midi de la république. Le bureau central a observé à l'autorité qu'il pensait en conséquence que cette pièce, qu'on ne trouvait que dans le Courrier de l'Europe, méritait une attention particulière.

Place de Mayence. Les nouvelles que *le Propagateur* produisait, le 9, sur Mayence, faisaient mention d'un complot tramé dans cette place pour la livrer aux Autrichiens, et de fuite du commandant à l'ennemi, avec son état-major.

Puissances étrangères. Dans ses nouvelles de l'étranger, *le Courrier de Paris*, du 4 fructidor, présentait le Danemarck et la Suède comme décidément liés à la coalition, du moins la Suède; en deux endroits différents, on lisait: La Suède y a consenti, la Suède a déjà répondu aux vœux de la Russie.

Il a voulu faire naître des inquiétudes sur les dispositions du Roi de Prusse, en disant qu'il avait eu une entrevue avec le duc de Brunswick, et en annonçant le départ de Berlin du prince héréditaire d'Orange pour la Westphalie.

On lisait au contraire dans *le Publiciste*, du même jour, que le Danemarck avait fortement manifesté son intention de ne point entrer dans la coalition. Et dans *la Chronique*, du 23, le paragraphe suivant: „On dit qu'une alliance définitive est conclue entre le Roi de Prusse et la République française; on n'en dit pas les conditions, mais ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi de Prusse a envoyé son ultimatum au directoire, qui s'est réuni pour en délibérer avec les principaux membres des deux conseils."

Enfin on croyait dans *l'Observateur*, du 25, que le cabinet de Berlin devait s'opposer à l'abaissement de la république, qui lui était une alliée naturelle contre l'Autriche et la Russie; ou que, s'il faisait des vœux pour le rétablissement d'un monarque, il se réunirait à l'Espagne pour protéger un candidat qui serait aussi un Bourbon, mais avec lequel cette dernière n'aurait rien à redouter d'une alliance de la Russie, l'Autriche et l'Angleterre. (C'est d'un d'Orléans que le journaliste étranger, copié par l'Observateur, a voulu parler.)

Articles divers. On a lu dans *le Journal de Paris*, du

3 fructidor, un fort bon article tendant à convaincre combien peu on doit se reposer sur les paroles des Rois. Les exemples qu'il a cités se reportent au règne de Charles VI. qui, après un pardon le plus solennellement accordé, fit exécuter et supplicier un grand nombre d'habitants de Paris.

Le Voyageur intitulé le rédacteur du journal des hommes puissants.

Le Miroir conseille aux faiseurs de calendriers, d'en faire beaucoup à l'ancien style, attendu que le débit en est assuré, et de n'en tirer au nouveau style qu'à fur et mesure des demandes.

Une lettre dans *le Démocrate,* insérée contre le représentant du peuple Courtois, s'est trouvée datée de fructidor an 7 de la république très-problématique.

On fait entendre dans *le Nécessaire,* que les déportés excitent autant d'intérêt que ceux qui ont été victimes de la tyrannie décemvirale; on recommande la lecture d'une nouvelle relation de l'évasion de Pichegru et de ses compagnons.

Tous les journaux de cet esprit disent que Pichegru est un des conseillers et des acteurs de l'expédition des Anglais en Batavie.

Les mesures prises par le gouvernement batave contre les émigrés français, sont appelées dans *le Courrier de l'Europe* mesures rigoureuses.

Les proclamations solennelles de prix remportés dans les sciences et arts, et les nominations à l'institut, ne sont considérées par le Journaliste que comme des certificats de civisme.

L'Ennemi des oppresseurs reproche affirmativement à l'ancien directoire d'avoir influencé différents journaux et de les avoir engagés à prix d'argent, à insérer des articles écrits dans le sens, vers lequel il voulait diriger les élections de l'an 6. Il blâme comme illégales et tyranniques les dernières mesures prises par le directoire contre plusieurs journaux.

Suivant *le Messager des relations extérieures,* un détachement d'une colonne mobile des cantons de Ste Cécile et de Saignon,[1] étant à la poursuite de quelques réquisitionnaires et conscrits, en trouva six dans une aire de grange; trois se réveillèrent et prirent la fuite, le détachement tira dessus; il tira également sur les trois autres qui étaient endormis. Deux autres, que le même détachement conduisait le lendemain par un chemin détourné, furent trouvés assassinés; ils avaient été tués, est-il dit, de coups de fusil tirés à bout portant.

[1] Dép. Vaucluse.

Mœurs et opinions publiques.

Esprit public. Il n'a presque point existé de véritable esprit public, et l'on chercherait vainement à déguiser cette affligeante vérité par aucuns palliatifs. Les revers de nos alliés et les nôtres ont été un sujet d'espérances pour les royalistes. Plus il s'élève de nuages sur les destinées de la république, plus ils triomphent. Rien de moins caché que leurs vœux pour le retour de l'ancien régime; c'est le ton des spectacles, des jardins publics, et des grands cafés; en un mot le Royalisme s'est remué en tout sens pour se faire des partisans; il a employé les pamphlets et placards contrerévolutionnaires, prêché effrontément la haine des lois et le retour de la royauté dans des lettres anonymes adressées aux officiers municipaux, et fait des efforts pour persuader que le gouvernement actuel ne pouvait être de longue durée, et que le salut de la France dépendait du rétablissement de la constitution de 1791, cachant sous des vœux pour la monarchie constitutionnelle des vœux plus réels pour une monarchie absolue. En même temps les plus vives inquiétudes sont le partage des vrais républicains; partout ils sont frappés de bruits qui circulent sur des projets de modifications de la constitution de l'an 3, ou sur des plans de réduction du territoire même de la république, ce qui serait le résultat de quelque traité secret avec la Prusse. On hésite généralement à croire médités ou possibles de tels changements; mais on établit à ce sujet une foule de conjectures. La confiance dans la conduite du gouvernement paraît altérée par la division des opinions. On est très-affecté de la reddition de la flotte hollandaise. On rapproche de cette perte celle de toutes les forteresses d'Italie. On revient continuellement sur la facilité, avec laquelle l'une et les autres ont été abandonnées, et l'on en paraît d'autant plus porté à croire que ces malheurs sont l'effet de quelque trahison. Les groupes formés au jardin national des Tuileries accusent de cette nouvelle perte la mauvaise politique et l'insouciance de l'ancien gouvernement: ils présument que l'armée de terre hollandaise en fera autant. Dans des groupes précédents, quoique peu nombreux, les esprits avaient paru très-échauffés, très-animés contre le conseil des 500, relativement aux Ex-directeurs. Les idées furent poussées jusqu'à croire que le conseil avait été gagné par des membres du directoire; on parlait de vexations, auxquelles étaient exposés les patriotes; on revenait avec amertume sur le dénuement dans lequel avait été laissée l'armée. On reprochait encore à l'ancien directoire l'expédition d'Égypte, comme l'une des causes des maux actuels de la

république, et on en blâmait d'autant la décision du conseil des 500, sur les dénonciations portées contre les ex-directeurs. On a presque toujours improuvé, dans ces groupes, le rejet de la proposition faite de déclarer la patrie en danger.

Au théâtre Feydeau, le 23, quelques individus désapprouvaient hautement, devant ceux qui les entouraient, l'application que le directoire avait faite de l'article 145 de la constitution à différents journalistes; ils se plaisaient à considérer cette mesure comme le prélude d'une tyrannie qui pourrait s'étendre jusque sur les Conseils.

Spectacles. La saine morale et le goût paraissent vouloir reprendre leur ascendant sur nos théâtres. Presque toutes les nouvelles productions présentent ce double mérite; les *Percepteurs* au théâtre de la République, *Clémentine ou la belle-mère* au théâtre Feydeau, et *Clémentine ou les portraits* au théâtre des Troubadours, sont des ouvrages dont le faux esprit est banni, et qui se composent de tableaux de mœurs douces, ou de préceptes de vertus sociales. Au *théâtre de la République*, toujours animé d'un très-bon esprit, des applaudissements unanimes, dans la représentation de *Fénelon*, furent donnés aux vers qui pouvaient inspirer la haine des rois, ou respirer l'amour de l'humanité. Le théâtre de la *République et des Arts* compte au nombre des pièces patriotiques, portées sur son répertoire, un nouvel acte dont le sujet est *Léonidas*. Les Spartiates choisis au nombre de 300 se préparent à marcher, sous ce chef courageux, au devant d'une armée innombrable de barbares. Le passage important des Thermopyles est le poste qu'ils doivent défendre, leur mort est certaine, ils le savent, mais ils savent aussi que leur dévouement héroïque sauvera la Grèce, et ils sont tellement déterminés à cette généreuse action, qu'ils célèbrent d'avance leur pompe funèbre. Un jeune Spartiate, qu'à raison de sa grande jeunesse Léonidas veut éloigner de cette expédition, met l'honneur de défendre son pays au-dessus de toutes les considérations, et vole également aux Thermopyles. Cette pièce dont le plan, comme on le voit, est très-resserré, sans avoir excité d'enthousiasme, a cependant été constamment applaudie, et plus encore à la seconde représentation, qu'à la première. Des amis de la république faisaient hautement le juste reproche à l'administration de ce théâtre, de n'avoir confié de rôles dans cette pièce à aucun des sujets les plus avantageusement connus, et de n'avoir donné absolument aucun appareil à la pompe funèbre. La négligence, avec laquelle cette pièce a été montée, a frappé tout le monde. On sait, toutefois, que les administrateurs ont ordonné d'autres accessions pour les représentations ultérieures.

A *Molière* et a la *Cité*, on s'est plu à faire une application

incivique de ces passages: „Les coquins ont pris mon bien, ils m'ont laissé l'honneur, dont ils n'avaient que faire — Les honnêtes gens sont aujourd'hui aux galères, et ceux qui n'y sont pas . . . — mais n'est-ce pas la force qui gouverne les trois quarts du monde?" Au théâtre *Feydeau*, on a également applaudi, dans un sens de véritable réaction, ce passage de *Léonore:* „Quoi! épargner le monstre qui ne s'est pas rassasié d'assassiner son semblable!"

C'est en Prusse, qu'est placé le lieu de la scène dans une pièce, qui se donne au théâtre *Montansier* sous le titre de *la Prisonnière;* on voit, en conséquence, un uniforme prussien écarlate, couleur commune aux uniformes anglais.

Au théâtre *des Victoires nationales* se donne une pièce qui, si elle ne contient rien d'ouvertement nuisible à l'esprit public, ne peut du moins en seconder l'essor. Elle a pour titre *Les femmes politiques.* Le Bureau central a prescrit des changements dans cet ouvrage. Au surplus, l'accueil assez vif que cette pièce a reçu du public était dû, principalement, à une critique de femmes s'occupant de politique, et à la défaveur jetée sur un personnage de tricoteuse ou d'habituée des Tribunes.

La tranquillité a subsisté sans altération sur tous les points de cette commune.

Culte. L'administration municipale du 11e arrond. a informé le bureau central que, le hasard ayant conduit un de ses membres dans la ci-devant église Notre Dame, il avait vu un ministre du culte qui pérorait les fidèles et les invitait à résister courageusement à toute innovation, promettant les palmes du martyr à ceux qui pourraient être victimes de leur dévouement etc. Elle a ajouté, qu'on avait assuré à cet administrateur que l'orateur était l'évêque Royer. Il a été envoyé au ministre de la police copie de la lettre de cette administration, et une surveillance a été établie en conséquence.

Fêtes décadaires et nationales. L'administration municipale du 6e arrondissement à invité plusieurs fois les directeurs des théâtres de son arrondissement, à envoyer une portion de leur musique pour donner aux fêtes décadaires et nationales toute la pompe dont elles sont susceptibles; mais ses invitations sont restées sans succès. Le bureau central, qu'elle avait consulté sur les moyens à employer pour obtenir cette musique, lui a observé qu'il n'existait aucun moyen coercitif; que les musiciens composant l'orchestre d'un théâtre ne sont sous la dépendance des entrepreneurs que pour le service du spectacle; qu'il n'est qu'une seule fête nationale, celle de la souveraineté du peuple, pour laquelle le bureau central invite les orchestres à se partager; mais que la lettre n'est

qu'une simple invitation, et que l'on attend tout du ravivement de l'esprit public, qui ne tardera pas à donner aux institutions républicaines l'éclat qu'elles doivent avoir.

Spectacles. Les entrepreneurs des spectacles ont été invités à seconder les intentions du gouvernement, en donnant, les décadis et fêtes nationales spécialement, des pièces propres à vivifier l'esprit public.

L'administration du théâtre Feydeau a répondu qu'elle n'avait trouvé dans son répertoire qu'une seule pièce de ce genre, ayant pour titre: *L'officier de fortune.*

Le C^n^. Ruollan, dem^t^. au collége de Narbonne, rue de la Harpe, en applaudissant à la démarche du bureau central auprès des entrepreneurs de spectacles, lui a observé qu'à l'exception de quelques tragédies, il n'existait aucune comédie qui fît mention de l'amour de la patrie; qu'il se trouvait le seul avoir traité ce sujet, pendant dix années de loisir que lui avait laissé la révolution. Il a proposé quatre pièces qu'il a composées, comme très-instruisantes et attachantes par la bonne morale, les sentiments purs et républicains, et, en un mot, propres à faire respecter les bons principes et les autorités. Il a invité le bureau central à lui faire connaître ses intentions et offert de lui présenter ses pièces. Il n'a pas encore été répondu à ce citoyen.

Le ministre de l'Intérieur a été invité à recommander aux administrateurs du théâtre des Arts, de remettre à la scène l'opéra patriotique intitulé: *Toute la Grèce* ou *Ce que peut la liberté*, pièce représentée il y a quelques années. Le bureau central a prévenu, de cette invitation au ministre, le citoyen Beffroi Reigni [Beffroy-de-Reigny], auteur de la pièce.

Le bureau central a pris un arrêté concernant la surveillance qu'il a le droit d'exercer sur le théâtre de la République et des Arts; cet arrêté a été envoyé à l'administration centrale pour être revêtu de son approbation.

En exécution d'un ordre du ministre de la police, du 11 fruct., le bureau central a fait fermer le théâtre Molière le jour même, et en a informé le ministre.

Écrits et journaux contrerévolutionnaires. Des ordres ont été donnés à l'effet 1° de rechercher les imprimeurs et colporteurs de divers écrits contrerévolutionnaires. Plusieurs ont été arrêtés. 2° D'arrêter les colporteurs qui annonceraient les journaux autrement que par leur titre; plusieurs de ces colporteurs trouvés contrevenant à la loi ont été arrêtés.

Plusieurs journaux ont été prohibés par un arrêté du directoire exécutif. Les scellés ont été apposés sur les presses servant

à les imprimer, et sur les effets et papiers des journalistes; cette mesure, cependant, n'a pu être exécutée à l'égard de quelques-uns, pour lesquels il était donné de fausses adresses. Il en a été rendu compte au ministre de la police.

Pour rapport
Les administrateurs
L. Milly. Champein.«

Voilà le dernier compte du bureau central que nous avons trouvé; il a été, comme il va sans dire, rédigé et expédié au mois de vendémiaire an 8. Peut-être est-ce aussi le dernier qui a été effectivement expédié. Car les journées dû 18 et du 19 brumaire qui anéantirent le gouvernement directorial, et vers lesquelles le compte de vendémiaire aurait dû être expédié, interrompirent l'action du bureau central et ébranlèrent même son existence. Voir la conclusion du chapitre suivant.

IV. La fin du gouvernement directorial.

(N. 356) »TABLEAU DE LA SITUATION MORALE ET POLITIQUE

du département de la Haute-Saône à l'époque du 1 vendémiaire an 8 [23 sept. 1799].

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du dép. de la Haute-Saône

Au ministre de l'Intérieur.

Esprit public. Les événements heureux ou malheureux semblent depuis un mois régler l'esprit public dans ce département.

L'audace des partisans du trône et de l'autel s'accroît en raison des revers que nous éprouvons et qu'ils se plaisent à exagérer. Les embarras et les désordres qui naissent à chaque instant dans l'intérieur, par la cessation absolue de tous les services et la pénurie

des caisses, sont encore des circonstances favorables dont la malveillance tire un très-grand parti. La dissolution prochaine du gouvernement républicain, l'entrée des Russes en France, et le massacre de tous les patriotes, tels sont les bruits que ces apôtres de la royauté sèment dans les campagnes, et dont le but tend évidemment à comprimer l'énergie des amis de la liberté, et à porter le découragement dans l'âme de l'insouciant et de l'homme faible. Cependant on peut assurer qu'une grande partie des habitants de la Haute-Saône est encore étrangère à ces suggestions perfides. L'exactitude avec laquelle se remplissent les réquisitions de denrées destinées à l'approvisionnement de l'armée du Danube, l'empressement des conscrits à se ranger sous les drapeaux de la liberté, doivent sans doute désespérer les amis des rois et déjouer leurs trames criminelles.

L'instruction publique — toujours dans le même état de stagnation.

Les visites domiciliaires.. ont procuré l'arrestation... d'une foule de déserteurs, qui ont été dirigés sur le quartier général à Besançon.

La nommée M., traduite au tribunal criminel à Besançon comme prévenue d'avoir recélé un prêtre insoumis, vient d'être acquittée par le jury d'accusation, quoique le fait fût matériellement constant ... Ce jugement inique, en même temps qu'il relève l'audace des partisans du trône et de l'autel, afflige et indigne tous les amis de la république, qui ne voient dans cet acte qu'une nouvelle preuve de l'attachement des tribunaux à la cause de la royauté et de la superstition.

Les patriotes attendent aussi avec anxiété le jugement des brigands royaux qui, en messidor dernier, ont tenté d'enlever à main armée deux prêtres insoumis des mains de la gendarmerie .....

Dans le compte précédent, on a parlé de divers agents de l'étranger qui embauchaient et dirigeaient sur la Vendée et les départements méridionaux des prétendus déserteurs ou prisonniers Autrichiens. On suit cette affaire avec la plus grande activité. Déjà de précieux renseignements ont été acquis, et en suite desquels le nommé Chauveau, garde-vente de la forêt de Ly ....,[1] a été mis en arrestation.

Les militaires, pour se soustraire à la loi qui les appelle à la défense de la patrie, ont présenté de faux congés; ils ont été de

[1] On est tenté de lire *Lyaume*, mais ce nom n'existe ni dans le département de la Haute-Saône, ni ailleurs; probablement, il faut lire *Lyxeuil* (Luxeuil).

suite arrêtés, et on cherche dans cet instant à découvrir les fabricateurs de ces pièces, pour les livrer aux tribunaux.

Vesoule, le 6 vend. l'an 8 de la rép.

Hennequin.«

(N. 357) DÉP. DE LA SARTHE. AFFAIRES DES CHOUANS.[1]

»Au Mans, le 29 vendémiaire an 8 [21 oct. 1799].

L'administration centrale du département de la Sarthe

Au ministre de l'Intérieur.

Vous avez été informé . . . de l'entrée subite des Chouans dans notre commune; leur nombre, et la station qu'ils y ont faite pendant trois jours, nous ont empêchés de nous réunir, et, jusqu'à l'arrivée des troupes républicaines qui ont protégé la rentrée des patriotes dans leurs foyers, il ne nous a pas été possible de vous rendre compte de cet événement . . . .

Le 21 de ce mois nous fûmes instruits par le nommé La Garantière, agent secret du direct. exécutif, envoyé par le ministre de la Police parmi les rebelles, pour découvrir leurs projets et prévenir les autorités administratives et militaires de leurs marches . . . Il leur apprit [au commissaire Jouenneault et au général Simon] la réunion d'une partie des Chouans de Maine-et-Loire et La Mayenne avec ceux de la Sarthe pour s'emparer, le 23, des villes de Château-du-Loir, St. Calais, et successivement de quelques autres où il existe des recettes d'arrondissement et des prisons de tribunaux correctionnels . . . Il dit même que Bourmont, leur chef, l'avait chargé de l'y précéder [c.-à-d. en allant à St. Calais] . . . Les événements laissent à douter, s'il a été fidèle à la mission importante.« Car, au contraire, »le 23 à 4 heures du matin Le Mans fut surpris par 3000 Chouans . . . Le général Simon fut percé de 10 à 12 coups de feu . . . Tout fut pillé: armes, canons, argent, chevaux etc. . . Les brigands n'ont évacué que le 4ième jour, à l'arrivée de la garnison de Mantoue . . . . Nous ne dormons pas; chaque nuit nous craignons d'être attaqués et envahis comme nous l'avons été le 23. La commune est en état de siége, le général Vimeux y commande.«

Le rapport du 29 vendémiaire n'étant pas arrivé à Paris, l'administration centrale du département de la Sarthe en envoya

---

[1] Voir ci-après les nn. 364 ss. et 374 ss.

au ministre, le 16 brumaire an 8, un duplicata, c'est-à-dire, la copie que nous avons reproduite en partie.

(**N. 358**) CÉLÉBRATION DES DÉCADIS.

»Versailles, le 7 vendémiaire an 8 [29 sept. 1799].

Les administrateurs du département de Seine-et-Oise

Au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre.

.... Il est vrai que dans plusieurs cantons on travaille publiquement le jour du décadi et que l'on se repose les jours ci-devant fériés; la faiblesse ou l'insouciance des agents et adjoints, la malveillance de quelques-uns d'entr'eux, a souvent été la cause de ces infractions; mais, dès qu'elles ont été connues, l'administration a usé à l'égard de ces fonctionnaires du droit que lui donne l'art. 194 de la constitution; les délibérations qu'elle vous a soumises, et d'après lesquelles le Directoire exécutif a déjà prononcé quelques destitutions, prouvent suffisamment que nous ne négligeons rien pour assurer le triomphe des institutions républicaines etc.«

(**N. 359**) »TABLEAU DE LA SITUATION MORALE ET POLITIQUE

du département de la Haute-Saône, à l'époque du 1er brumaire an 8 [23 oct. 1799].

Vesoule le 9 brum. an 8 [30 oct.].

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du dép. de la H.-S.

Au ministre de l'Intérieur.

L'esprit public s'est singulièrement amélioré depuis les brillants succès de nos armées;[1] ils ont donné une nouvelle force

[1] Le message du 18 vendémiaire avait annoncé, en même temps, la

aux républicains, et ont en même temps comprimé les factions que de criminelles espérances alimentaient parmi nous. Les prêtres réfractaires exercent bien encore une dangereuse influence dans quelques communes du département...

La situation malheureuse des fonctionnaires publics, à qui il est dû près d'une année de traitement, doit éveiller la sollicitude du gouvernement; le découragement et, par suite naturelle, la négligence dans l'exécution des lois seraient le résultat des retards qu'on pourrait encore leur faire éprouver à cet égard.

Instruction publique. Elle est toujours très-négligée ou confiée à des ci-devant maîtres ou maîtresses d'école, imbus des préjugés superstitieux qu'ils inculquent à leurs élèves. On a indiqué dans les comptes précédents les moyens de tirer cette partie intéressante de l'état d'inertie et d'oubli où elle est plongée. — L'administration a prononcé la destitution de deux professeurs de l'école centrale... Les républicains attendent avec le plus vif intérêt la décision du gouvernement sur cette affaire. On ne dissimulera pas que l'approbation de la mesure prise par l'administration centrale contribuera puissamment à ranimer l'esprit public dans ce département.

Police des cultes. Des signes extérieurs du culte ont été relevés dans quelques cantons. Le son des cloches se fait encore entendre dans quelqu'autre; les fonctionnaires publics ont été invités de faire exécuter rigoureusement les lois sur cette partie.

Commerce et industrie. Toutes les branches du commerce sont en stagnation; elle résulte des circonstances où nous sommes placés.

Force armée.... La désertion a fait quelques progrès dans le cours de ce mois; mais on a pris des mesures pour arrêter dans son principe ce fléau dévastateur.

L'annuaire républicain n'est pas généralement suivi; les préjugés et les habitudes des habitants des campagnes, fortifiés par les insinuations des prêtres, sont des obstacles qui retardent son entière exécution.

Hennequin.«

---

victoire de Bonaparte en Égypte, celle du général Brune en Batavie, et celle de Masséna en Helvétie.

(N. 360) LE 18 BRUMAIRE (9 NOV. 1799).

Nous n'avons pas besoin de parler en détail de la catastrophe de brumaire, et de l'avénement de Bonaparte. Le 24 vendémiaire, celui-ci était arrivé à Paris. Le 15 brumaire, le corps législatif lui donna la fête célèbre dans le temple de la Victoire (St. Sulpice), où il porta le toast „à l'union de tous les Français." Le 18, il se fit charger de l'exécution du décret de ce jour, c.-à-d., de la révolution dite de St. Cloud. Celle-ci, en substituant formellement au Directoire le Consulat, remplaça effectivement le régime de Barras par celui de Bonaparte.

Nous n'avons à reproduire que deux pièces manuscrites qui s'y rapportent.

»Département de la Seine. Procès-verbal.

Séancedu 18 brumaire an 8.

L'administration centrale du dép. de la Seine, vu les décrets du Conseil des Anciens (la loi du 18 brumaire et l'adresse du Conseil des Anciens aux Français[1]), arrête: 1° qu'ils seront transcrits sur le champ tant au registre des délibérations que sur celui des consignations de lois; 2° qu'ils seront imprimés et affichés dans toutes les communes de son arrondissement.

L'administration du département, ouï le commissaire du Directoire exécutif [Réal], arrête que les ordres à lui transmis par le ministre de la Police seront consignés au registre de ses délibérations, ainsi qu'il suit:

„Le ministre de la Police au commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du départ. de la Seine.

En vertu des ordres qui viennent de m'être transmis, vous suspendrez sur le champ toutes les administrations municipales de Paris, et vous leur enjoindrez de ne pas se réunir. Tous les commissaires près de ces administrations s'assembleront près de vous, afin de recevoir les ordres que vous aurez à leur transmettre.

Salut

signé: Fouché."

[1] Voir le Moniteur du 19 brumaire.

L'administration centrale du département, sur la réquisition du commissaire du directoire exécutif, arrête que les administrations municipales de Paris etc. [comme ci-dessus].«

»*Paris le 19 brumaire an huit.*

Les administrateurs du département de la Seine rendent compte de leurs soins pour la publication de la loi du 18 brumaire.

Au citoyen ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre.

Nous nous disposions à vous rendre compte des mesures que nous avons prises pour l'exécution des ordres qui nous ont été transmis hier, lorsque nous avons reçu la lettre imprimée que vous nous avez fait envoyer. Vous verrez, citoyen ministre, par l'expédition ci-jointe du procès-verbal de nos opérations relatives à la circonstance, que nous n'avons rien négligé pour prévenir votre intention.«

Conclusion.

Les trois Consuls: Sieyès, Roger Ducos et Bonaparte, nommés le 19 brumaire, constituèrent sans délai la nouvelle administration.

Le 20, le ministre de l'intérieur, Quinette, fut remplacé par le célèbre Laplace, auquel succéda, dès le 4 nivose, Lucien Bonaparte; le ministre de la police, Joseph Fouché, resta, c.-à-d. fut renommé par les Consuls.

Le même jour, il y eut un renouvellement total du bureau central, par arrêté de la commission consulaire. Les trois membres d'alors: Milly, Letellier et Champein, furent destitués et remplacés provisoirement par Dubois, Piis et Dubosc (Dubost), qui, le 14 frimaire (5 décembre 1799), furent confirmés dans leurs places par le premier Consul. Le commissaire du directoire près le bureau central, Lemaire, y resta sous le titre de

commissaire du consulat; c'est lui qui installa les nouveaux membres (V. le Moniteur du 22 brumaire an 8).

Trois mois plus tard, la loi du 28 pluviose an 8 (17 février 1800) établit à Paris un préfet de police, pour toutes les affaires de police dans cette ville; il devait donc remplacer le bureau central. Voilà le dernier sort de ce bureau célèbre. Déjà le 17 ventose (8 mars 1800), Dubois, l'un des administrateurs du bureau central, fut nommé, le premier, préfet de police. Le 12 messidor (1 juillet 1800), un arrêté détermina les fonctions et attributions de la préfecture de police, sous l'autorité immédiate des ministres de l'intérieur et de la police générale (Cf. Peuchet 4 p. 291 ss. Hist. parl. 38 p. 332. V. aussi le texte de notre n. 392).

APPENDICE.

LE CONSULAT, L'EMPIRE ET LA RESTAURATION.

1799 — 1815.

I. Le gouvernement Consulaire.

An 8—an 12 (1799—1804).

L'AN HUIT. LE DÉBUT DU CONSULAT.

(**N. 361**) »PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

de l'administration centrale du département de la Seine du 28 brumaire an 8 [19 nov. 1799].«

Le Couteulx, président, Sabatier, Sauzai, Davous, Guinebaud, administrateurs, Réal, commissaire du gouvernement, et tous les citoyens attachés à ses travaux, prêtent le nouveau serment, prescrit par la loi du 25 brumaire an 8, dans la cour de la maison des séances.

»Discours du président.

Il existait dans notre nouvelle organisation sociale des vices qui ne cessaient d'opérer des déchirements dans la république depuis son établissement.

La constitution de l'an 3 avait bien consacré la souveraineté du peuple, la division des pouvoirs, le système représentatif; mais c'est en vain que depuis quatre ans nous lui avons cherché une garantie, un moyen d'exister par elle-même.

Nous voulons la paix intérieure et extérieure; et chaque jour, chaque événement nous éloignait du but où nous voulions atteindre.

Des hommes d'une forte conception, d'un grand courage, ont bien jugé les circonstances, ils se sont dit:

Les Français républicains ne veulent pas retomber sous le

joug honteux du despotisme sacerdotal et nobiliaire, ni passer encore une fois sous celui d'une horrible et sanglante démagogie; mais l'un ou l'autre malheur est inévitable, l'abîme est entr'ouvert sous nos pas, si l'on ne s'empresse de donner à la république française de la stabilité dans ses lois, une garantie réelle dans ses institutions, de la force et de la dignité dans son gouvernement.

Voilà quel a été le but de cette grande entreprise à laquelle nous avons vu s'associer tous les vrais citoyens.

Et qui méconnaît aujourd'hui dans la révolution du 19 brumaire les destinées impérissables de la liberté humaine? qui méconnaît le caractère imposant de la volonté et des vœux du peuple français? Citoyens, nous voulons tous la république; mais nous lui voulons un gouvernement où l'on cesse enfin d'être oppresseurs ou opprimés, vaincus ou vainqueurs; nous voulons tous que la liberté des bons soit protégée, celle des méchants comprimée. Voilà les vrais sentiments du peuple français; tout ce que nous avons éprouvé depuis dix ans en a pénétré nos cœurs.

Citoyens, c'est avec cette volonté, c'est dans ces sentiments que vous allez prêter avec nous le serment de fidélité à la république fondée sur les bases de la liberté, de l'égalité, et du système représentatif.

Nous dirons ici avec un honorable membre de la commission législative du Conseil des anciens: Si notre confiance est bientôt justifiée, les bénédictions et le bonheur de la France républicaine nous absoudront, aux yeux de nos administrés, de la part que nous avons prise à ce mouvement; si au contraire les événements trompaient nos intentions et nos efforts, nous déposons ici d'avance, en leurs mains, notre acte d'accusation et l'arrêt de notre honte et de notre mort.

Après ce discours, vivement applaudi, et suivi du cri répété de *Vive la république*, le Président a prononcé en ces termes la formule du serment prescrit par la loi:

Je jure d'être fidèle à la rép. une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif.«

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE.

(**N. 362**) CANTON DE QUERS.

»*Quers le 29 brumaire an 8* [*20 nov. 1799*].

Le commissaire du gouvernement près l'administration municipale du Canton de Quers

Au ministre de l'Intérieur [Laplace].

Mon dernier état annonçait que nos succès multipliés avaient intimidé les royalistes et relevé l'espoir des républicains. Aujourd'hui, par une gaucherie pitoyable, les royalistes ne croient-ils pas s'approprier les fruits des 18 et 19? — Déjà ils menacent les républicains; ils font trembler les acquéreurs de biens nationaux; ils sonnent le tocsin contre les fonctionnaires dont le zèle et la prudence ont su contenir toutes les factions; en un mot, ils parlent d'un roi et d'un ancien régime!!!

Les plus raisonnables d'entr'eux ne prédisent qu'une bascule; mais les sots, et c'est le plus grand nombre, croient déjà voir la couronne de France flétrir les lauriers du héros des deux parties du monde, et repasser aux Bourbons. Car, ajoutent-ils, il nous faut *de la Race*.

Je désirerais que le décadi arrivât plus fréquemment; j'aurais plus d'occasion de dissuader les uns, et d'affermir de plus en plus les autres dans l'aveugle confiance que nous devons tous à Bonaparte .....

Gravier.«

(**N. 363**) »TABLEAU DE LA SITUATION

morale et politique du département de la Haute-Saône à l'époque du 1er frimaire an 8 [22 nov. 1799].

Le commissaire du gouvernement près l'administration centrale etc.

Au ministre de l'Intérieur.

Esprit public. La masse des citoyens de la Haute-Saône est sincèrement attachée à la république... On ne dissimulera

pas que les moyens extraordinaires, que la cessation de tous les services a forcé de mettre en usage, ont singulièrement altéré l'esprit public dans plusieurs communes. Le mode de réquisitoire est généralement repoussé par tous les citoyens. Les circonstances où nous avons été placés ont pu seules l'autoriser, mais il y aurait du danger à l'employer de nouveau. Le gouvernement s'empressera sans doute d'y substituer un autre ordre de choses. ... La loi du 19 brumaire a été publiée dans toutes les communes du dép. avec toute la pompe qu'elle exigeait. Le calme et la tranquillité la plus parfaite continue à y régner.

Force armée. Divers dépôts sont placés dans plusieurs cantons du dép.; ils activent, de concert avec les colonnes mobiles et la gendarmerie, le départ des conscrits et réquisitionnaires qui ont lâchement abandonné leurs drapeaux.

Vesoule, le 9 frimaire an 8.

Hennequin.«

DÉP. DE LA SARTHE. AFFAIRES DES CHOUANS.[1]

(**N. 364**) »*Paris le 27 brumaire an 8.*

Le ministre de l'Intérieur au ministre de la Police générale.

Mon cher collègue, je vous envoie copie d'une lettre de Siret, commissaire près l'administration municipale du canton St. Calais. Je ne doute pas que vous ne preniez cette lettre dans la plus haute considération.«

Lettre incluse.

»*St. Calais, le 16 brumaire an 8 de la république* [*7 nov. 1799*].

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton

Au ministre de l'Intérieur.

Notre malheureux canton, cerné de toutes parts par les brigands, est depuis un mois dans les plus cruelles alarmes; chaque jour nous réclamons des secours, mais toujours en vain.

---

[1] Voir le n. 357.

Sommes-nous donc abandonnés par le gouvernement? et tous nos efforts, tout notre courage sera-t-il inutile? Dieu! quelle cruelle perplexité! Quoi, tous nos soins républicains, un entier dévouement de notre part n'aura donc servi à rien, si non à nous précipiter plus sûrement et plus promptement au tombeau. Oui, au tombeau! Et j'appelle pour preuve de cette assertion l'assassinat commis dans l'infortunée commune de Ponvallin [Pontvallain], où plusieurs courageux républicains ont été, le 6 de ce mois, immolés à la rage de nos féroces ennemis, notamment le courageux Maussion, commissaire du directoire exécutif, qu'ils ont horriblement massacré et coupé en morceaux. Ha! citoyen ministre, daignez un moment tourner vos regards sur notre déplorable situation . . . .

Au moment même nous apprenons positivement que les chouans sont entrés cette nuit au Château-du-Loir et à Mayet, communes du dép. de la Sarthe, ainsi qu'à Savigni [Savigny] sur Braye, commune du dép. de Loir-et-Cher, située à une lieue de nous.

Siret, c^re^.«

(N. 365) »*Paris 5 frim. an 8* [*26 nov.*].

Le ministre de la Police générale au ministre de l'Intérieur.

J'ai reçu, mon cher collègue, avec lettre de votre prédécesseur, du 18 brumaire, copie de celle de l'administration municipale de St. Calais, dép. de la Sarthe, relative aux mouvements des chouans sur les frontières occidentales de Loir-et-Cher. J'étais déjà informé . . . . Le ministre de la guerre, qui en a également connaissance, a donné l'ordre d'y porter de prompts secours . . . .

Salut et fraternité.

Fouché.«

(N. 366) »*Paris le 11 frim. an 8 de la rép.* [*2 déc. 1799*].

Le ministre de la Police générale de la rép.

Au ministre de l'Intérieur.

J'ai reçu, mon cher collègue, avec votre lettre du 27 brumaire, copie de celle que vous a écrite, le 16 du même mois, le commis-

saire du gouvernement près le canton de St. Calais . . J'ai appelé fortement et à plusieurs reprises la sollicitude du ministre de la Guerre sur la situation de cette commune et de celles environnantes; il aura sans doute ordonné des dispositions, en conséquence du danger qui les menace. J'attends d'ailleurs d'heureux effets de l'influence qu'auront sur l'opinion les événements régénérateurs du mois dernier. Tout annonce que les vœux des républicains pour la pacification des malheureuses contrées de l'Ouest vont bientôt se réaliser.

Salut et fraternité

Fouché.«

(N. 367) »OBSERVATIONS POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR 8 FRIMAIRE.[1]

Citoyen! La multiplicité des lois contradictoires souvent rapportées, modifiées ou extendues, avant d'être parvenues à leur destination, a été bien pénible pour les fonctionnaires publics; la plus affreuse confusion en a été la suite. Les réactions qui se sont succédées tour à tour, depuis l'aurore de la révolution, ont aussi fait à l'état des plaies bien difficiles à cicatriser. De bonnes lois, des lois sages et stables, peuvent ramener insensiblement la confiance; mais, ne nous le dissimulons pas, il faut que ces lois soient ponctuellement exécutées; et comment voulez-vous que les lois soient exécutées dans les départements de l'Ouest, si les fonctionnaires publics sont toujours persécutés et même égorgés par les Chouans. L'anarchie est complète dans ces malheureux départements; les lois y sont sans force dans les campagnes, personne n'ose y parler le langage des hommes libres, à cause des rebelles et des prêtres réfractaires qui y abondent depuis les pacifications.

En me résumant, citoyen, je dis que dans chaque canton des départements de l'Ouest il est nécessaire, absolument nécessaire, d'y établir jusqu'à la paix une garnison de 100 hommes bien armés et bien commandés, qui feraient sans cesse des marches et contremarches dans leur arrondissement. Sans cela il est impossible d'espérer le retour de la tranquillité. Veuillez mettre à profit la présente observation, dictée par un ami sincère de la république.

Salut.«

[1] L'an n'est pas noté, mais le contenu de la pièce indique l'an 8.

(**N. 368**) »*Au Mans le 15 frim. an 8* [*6 déc. 1799*].

Le commissaire du gouvernement près l'administration centrale de la Sarthe à ses collègues près les administrations municipales de canton.«

Dans cette circulaire imprimée, le commissaire Jouenneault avertit ses collègues que, dans quelques cantons, on a mal interprété »l'arrêté de l'administration centrale du 25 brumaire dernier, qui charge les administrations municipales et les commissaires... de correspondre avec le général sur tous les objets de police et de sûreté. Plusieurs autorités [dit-il] ont conclu de là qu'elles devaient alors cesser de communiquer tant avec l'administration centrale qu'avec moi sur les mêmes objets, et c'est une erreur que je m'empresse de détruire... D'ailleurs, obligé de rendre compte chaque jour aux ministres de la Police et de la Guerre, des événements qui ont lieu sur le département de la Sarthe, je ne puis me conformer à leurs intentions, si de votre côté vous ne m'instruisiez régulièrement de la situation de vos arrondissements respectifs...«

— — —

(**N. 369**) »*Au Mans le 17 frimaire an 8* [*8 déc. 1799*].

Le commissaire du gouvernement près l'administration centrale de la Sarthe

Au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre.

Notre situation effrayante, la certitude que le mal va s'aggraver par une suite nécessaire de deux événements, auxquels nous n'avions pas lieu de nous attendre, me forcent de vous rappeler le dép. de la Sarthe et ses dangers. Un débarquement vient de s'opérer dans la rivière de Villaine, et est annoncé par le général Hédouville au général De la Rue; la demi-brigade qui nous était destinée, et dont nous avions un besoin pressant, a reçu contre-ordre, et

nous n'avons même plus l'espoir de l'avoir à notre secours, puisque le général en chef de l'armée d'Angleterre a donné ordre de la diriger sur Nantes, dans le cas où [elle] se trouverait dans notre arrondissement. Jugez alors, citoyen ministre, de nos vives inquiétudes, et si le salut du département n'est pas compromis, en se trouvant presque généralement envahi par des hordes nombreuses de rebelles, et sans forces suffisantes pour leur faire face. La suspension arrêtée entre les chefs de Chouans et les Commandants républicains n'est point pour nous un motif de nous rassurer, puisqu'elle n'existe que de nom, et que la force militaire l'observe seule. Les brigands ont profité de la tranquillité dont on les a laissés jouir, pour renforcer leurs bandes, et depuis les 3 et 4 courant on peut certifier sans exagération que leur nombre a triplé, et que la masse de ces scélérats s'élève actuellement dans le dép. de la Sarthe de 6 à 7000. Presque tous les conscrits ou réquisitionnaires s'y sont réunis, de gré ou de force. Au mépris de l'armistice, ils ont ainsi fait leurs levées en hommes, et ont agi de même pour se procurer de l'argent. Ce n'est plus à des enlèvements de patriotes et d'acquéreurs de domaines nationaux qu'ils ont recours pour obtenir des contributions. Ce moyen, bon pour des temps où ils ne se sentaient point encore assez en force, a été abandonné. Ils établissent actuellement des rôles où chaque habitant est taxé, et dont ils opèrent le recouvrement sans éprouver la moindre résistance, parce qu'une terreur générale les précède partout où ils se présentent. Non seulement ils ne bornent point leurs courses aux lieux et aux cantons qui les recélaient habituellement; mais aujourd'hui ils parcourent impunément la partie de notre territoire qui avait toujours été tranquille, et viennent effectuer leurs levées dans toutes les communes qui environnent notre chef-lieu, et même jusque dans nos fauxbourgs et à nos portes. Ainsi le Mans se trouve pour ainsi dire cerné, et nous sommes presque réduits à nous-mêmes. Ainsi les caisses publiques et tous les dépôts qu'il renferme peuvent d'un moment à l'autre devenir une seconde fois la proie des brigands, parce que le chef-lieu n'est point fortifié, qu'il est ouvert de tous côtés, et que nous n'avons aucun fonds pour faire les travaux urgents que réclame sa sûreté. Ne sommes-nous pas fondés à gémir sur un état aussi désespérant, et surtout, n'avons-nous pas les plus fortes raisons de croire à un nouvel envahissement? Le débarquement qui a eu lieu va doubler les forces de nos ennemis, et sans doute, par un mouvement combiné, le brigandage va s'exercer avec une nouvelle fureur sur tous les points. Que pouvons-nous pour nous y opposer? Rien. Si la demi-brigade qui devait venir et rester ici, eût réellement atteint sa destination, nous aurions au

moins l'espoir de prévenir en partie les malheurs qui vont fondre sur nos contrées; mais il semble qu'une fatalité nous poursuive et que la Sarthe soit réduite à toujours attendre et à ne jamais recevoir les secours qui lui ont été promis, et sans lesquels elle deviendra nécessairement le théâtre des brigandages de toute espèce.

Ne perdez pas un instant, citoyen ministre, si vous voulez sauver cette portion intéressante de la république . . . .

Jouenneault.«

A ce rapport le ministre de l'intérieur ajouta la note suivante:

»Faire sur le champ une copie pour le ministre de la guerre.

De plus, écrire aussi sur le champ au commissaire central: qu'on a mis sa lettre sous les yeux des Consuls . . et lui donner des espérances et de l'encouragement.[1]«

(N. 370) LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU MINISTRE DE LA GUERRE (MINUTE).

»Depuis une décade je reçois des dép. de l'Ouest les nouvelles les plus alarmantes. Je vous ai transmis des copies de celles qui me sont parvenues des dép. de la Vendée, de la Mayenne et de la Loire inférieure. Je joins ici . . . . . Il me paraît très-instant de prendre des mesures pour déconcerter les projets des rebelles.«

(N. 371) »DÉPARTEMENT DE LA SARRE.

Register der Annahme der Constitution, welche dem Volke den 22. Frim. 8 J. . . . . vorgelegt worden.«

Nous ne faisons mention de ce regître que pour faire observer, qu'à ce temps on se servait encore dans les actes publics de la langue allemande, partout où elle se parlait; tout au plus, on expédiait les actes dans les deux langues. Dans le temps de Louis-Philippe, comme nous pouvons le prouver par des documents

[1] La minute d'une lettre écrite dans ce sens, datée du 22 frimaire an 8 (13 déc. 1799), est jointe à cette pièce. De même la minute suivante.

inédits, la tendance d'uniformer, et de faire disparaître l'usage de la langue allemande, était beaucoup plus prononcée.

(**N. 372**) »*Le 26 frimaire an 8 de la rép.* [*17 déc. 1799*].

Le commissaire du gouvernement près l'administration municipale du Canton de Pierrefitte

Au ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Je ne peux plus vous taire, que l'état actuel des choses dans mon Canton tend à une désorganisation totale. Le peuple à qui la malveillance a persuadé, que Bonaparte avait aboli tous les impôts, se refuse au payement de ses contributions; les prêtres, se présentant en foule dans les communes pour exercer leur culte, prêchent qu'il n'y aura plus de décades; les institutions républicaines, les poids et mesures étaient en activité: personne ne veut plus s'en servir; les fêtes décadaires sont abandonnées; la garde nationale se refuse dans quelques communes aux patrouilles de nuit; les lâches parmi les conscrits, et les réquisitionnaires, abandonnent leurs drapeaux et compromettent la sûreté de la république.

J'ai toujours fait, et ne cesserai de faire jusqu'à la fin de mes fonctions, tout ce que j'ai pu pour maintenir l'ordre, la tranquillité et le respect aux lois; depuis un mois je lutte contre tous les efforts de l'insouciance, de l'égoïsme et de la malveillance. Je représente fortement aux agents: que notre Canton ayant toujours donné l'exemple du bien, nous ne devions pas cesser un instant de nous montrer ce que nous avons été jusqu'ici, tant que dureront nos fonctions; mais, comme la presque totalité des agents fait partie de la classe du peuple la moins instruite, qu'ils participent eux-mêmes aux préjugés dominants, la persuasion ne peut rien sur des hommes qui se croient dégagés de toute responsabilité, parce que leurs fonctions vont cesser. „Il faut laisser cela à faire à nos successeurs!" voilà la réponse à toutes mes demandes.

Si cet état de choses doit durer encore, c'en est fait de l'esprit public et de toutes les institutions républicaines.

Aussi, citoyen ministre, que les administrations municipales cessent bientôt leurs fonctions, ou qu'elles aient encore un temps quelconque à les exercer: il faut absolument un ordre de l'autorité

supérieure pour les engager à faire exécuter les lois comme par le passé; j'ajouterai avec la franchise d'un républicain, que le mal n'est pas encore si grand dans mon Canton, que dans ceux qui l'environnent, où il est à son comble; et le mal se propage à pas de géant.

J'ai dû vous donner ces renseignements, parce que vous avez dans les mains le remède tout prêt à appliquer au mal.

Salut et fraternité

Guyel.«

(**N. 373**) »*Paris le 27 frimaire an 8* [*18 déc. 1799*].

L'administration centrale du département de la Seine au citoyen ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre.

A la réception de votre lettre de ce jour, nous avons transmis aux municipalités de Paris et à celles des cantons ruraux, l'ordre que vous nous donnez de faire faire le recensement des votes à la suite de la clôture des regîtres, et d'ajouter à la suscription des envois qui vous seront faits de ces regîtres, les mots: acceptation de la constitution.

Ces deux précautions sont le complément des mesures que nous avions à prendre. Nous n'avons pu nous procurer que ce matin l'arrêté des Consuls de la république, qui n'a été imprimé que pendant la nuit dernière, et dont une ampliation manuscrite était jointe à votre lettre; mais nous avions d'avance fait toutes les dispositions les plus capables d'accélerer l'exécution des ordres prescrits par la loi et par cet arrêt.

Déjà les regîtres sont dans les tribunaux, dans les municipalités de Paris etc.

Nous vous prions, citoyen ministre, d'être persuadé que nous n'avons laissé en arrière aucun des moyens qui sont en notre pouvoir, pour seconder l'activité du gouvernement, et pour répondre par tout notre empressement à l'appel fait à tous les bons citoyens par la circonstance importante où se trouve la république.

Les administrateurs.«

[Suivent les noms.]

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE. AFFAIRES DES CHOUANS.

(**N. 374**) Rapport du commissaire central de la Sarthe au ministre de l'intérieur.

»*23—27 frimaire an 8* [*14—18 déc. 1799*].«

Le rapport commence par dire que les »bandes royales« ravissent des femmes, des agents et d'autres citoyens, pour demander des rançons; qu'elles abattent les arbres de la liberté; que dans plusieurs communes »la chouanerie ne cesse d'exercer un pouvoir absolu«; que »Grand-Pierre«, l'un des chefs, est maître de l'arrondissement. Le rapport continue ainsi:

»Le besoin de la troupe exigeant qu'on exécute des réquisitions de grains fixées par l'administration centrale, il a fallu s'abaisser jusqu'à demander à un chef de brigands, nommé Grand-Pierre, l'autorisation pour leur enlèvement. Sur 36 communes qui devaient contribuer à la répartition, il en a excepté 18, au nombre desquelles se trouvent celles qui, depuis le commencement de la révolution, ont le plus marqué par leur mauvais esprit et leur opposition à l'établissement du gouvernement républicain. N'a-t-on pas lieu de s'indigner de voir ainsi l'autorité légale avilie et obligée de soumettre en partie ses opérations à la sanction d'un misérable rebelle?

Le Mans intrà. Sept jeunes gens, faisant partie de la colonne mobile, ont abandonné la commune en plein jour avec leurs armes, et ont été se réunir aux chouans. Le libertinage, l'amour de l'argent qu'il est si facile de se procurer parmi les rebelles, et l'impunité sur laquelle ils comptent, sont les motifs qui ont sans doute produit cette désertion, et nous craignons avec raison, qu'un pareil exemple n'ait que trop d'imitateurs.

Les *Et* et *EE*, une horde royale, s'est portée dans le canton de Ballon, un des plus patriotes du dép., et qui avait toujours su se préserver intact. Elle l'a désarmé, à l'exception du chef-lieu; les républicains ont été insultés et vexés de toutes les manières. Il a fallu que beaucoup de jeunes gens aient suivi les brigands, qui ont annoncé hautement, qu'ils ne voulaient point de pacification.

Vaas. Une compagnie de rebelles s'y est cantonnée le 17. Elle s'y livre à tous les genres de vols et de délits. Grains, bœufs, argent, tout y devient la proie de ces scélérats. On annonce que

8 militaires, faisant partie du détachement stationné à Château du Loir, ont abandonné leur corps et sont venus grossir cette troupe de voleurs et d'assassins.«

Le rapport, après avoir expliqué qu'il n'y avait plus de sûreté, ni pour les propriétés ni pour les personnes, se termine ainsi:

»Réunissez, citoyen ministre, cette série de nouveaux crimes à celle qui vous a déjà été adressée, et jugez du résultat de la suspension. La ruine totale des acquéreurs de domaines nationaux, le découragement des républicains les plus prononcés, la désertion de la troupe près de laquelle on emploie tous les moyens de séduction, l'impossibilité d'effectuer la levée des chevaux, parce que les Chouans ont déjà volé et continuent de voler les meilleurs, l'épuisement de tous les habitants par les payements forcés qu'ils versent entre les mains des rebelles, et qui les mettent hors d'état d'acquitter les contributions publiques: voilà une faible esquisse des malheurs qui sont la suite nécessaire de l'état où nous nous trouvons. C'est au gouvernement, qui connaît la profondeur du mal, à y mettre un terme . . .

Le comm. central de la Sarthe
Jouenneault.«

(N. 375) RAPPORT DU COMMISSAIRE CENTRAL.

»27 frimaire—1 nivose an 8 [18—22 déc. 1799].«

Ce rapport annonce qu'on enlève tous les jeunes gens de leurs communes; que des commandants de la garde nationale ont été surpris, des courriers privés de leurs dépêches, des communes mises à contribution. Il ajoute ce qui suit.

»Il est certain que, si cet ordre de choses dure encore quelque temps, tous les jeunes gens de nos cantons seront réunis à la Chouanerie. On voit avec peine qu'ils se font un mérite et un honneur de se ranger sous les drapeaux de la rébellion, et cette dépravation dans les idées vient de ce qu'on a considéré comme puissance, de misérables hordes de brigands. D'ailleurs, comme la chouanerie offre un champ libre aux vols et à tous les désordres, promet non seulement l'impunité, mais même protection, on ne doit pas être étonné des progrès qu'elle fait et qu'elle continuera de faire, si on ne s'y oppose fortement. Si on ajoute, à ces considérations, l'in-

fluence des prêtres insoumis qui se trouvent à la tête des brigands, et qui, par l'exercice du culte et leurs prédications, corrompent l'esprit du peuple, et l'impossibilité où vont être les habitants des grandes communes, de se procurer des moyens d'existence, par le refus que font les rebelles d'y laisser entrer des vivres, on n'a que trop de raison de craindre que la suite nécessaire d'une telle position ne soit toute à l'avantage des derniers. Cependant, on est moins inquiet d'après ce que nous annonce le général Hédouville; il paraît décidé à faire cesser sous peu, d'une manière ou d'autre, ce cruel état d'anxiété, et nous le désirons pour le salut de notre département.

Le comm. central de la Sarthe
Jouenneault «

(N. 376) RAPPORT DU COMMISSAIRE CENTRAL.

»*13—17 nivose an 8* [*3—7 janvier 1800*].«[1]

Le bulletin raconte que des brigands, des voleurs, des assassins, des Chouans, exercent d'effrayantes violences contre les riches gens de campagne, les acquéreurs de biens nationaux, les agents publics et les communes; que des transports de blé ont été interceptés etc. Puis il continue ainsi:

»Nous nous attendons à un meilleur état de choses, vu l'espoir de la pacification et l'arrivée prochaine d'un renfort de troupes qui nous est promis et dont notre dép. a le plus pressant besoin. Il est réduit à 2000 quelques cents hommes, qui ne composent pas une force égale au quart de celle que présente la masse des rebelles organisés sur notre territoire, et qui continuent toujours leurs enrôlements forcés. Le résultat de l'amnistie proposée répondra sans doute en grande partie aux vœux du gouvernement; mais, comme on doit être assuré que beaucoup des scélérats qui profitent de la guerre civile et qui, sans combattre pour aucun parti, ne veulent que de l'or, refuseront de se soumettre aux lois, il faudra des moyens vigoureux pour en faire justice . . . .

Le comm. central de la Sarthe
Jouenneault.«

[1] En attendant, nous le répétons, dès le 4 nivose Lucien Bonaparte avait remplacé Laplace à l'intérieur.

(N. 377) »COMPTE GÉNÉRAL

Sur la situation morale, politique et civile du département de la Seine pendant le mois de nivose an 8,[1] *présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du gouvernement près l'administration centrale du dit département.*[2]

Esprit public. La majorité des Français est républicaine, les habitudes monarchiques sont si bien effacées, qu'il serait bien difficile à ceux qui se vantent d'être royalistes, de les reprendre de nouveau; mais, aussi, ces Français Républicains sont tellement ennemis de l'anarchie, que leur fortune et leur vie sont dans la main du gouvernement pour empêcher la résurrection du règne de la terreur et de sa sanglante tyrannie.

La publication de l'acte constitutionnel a réuni toutes les classes pensantes de la société. Ce n'est pas que nous ne voyons toujours des hommes qui le blâment et le critiquent; mais ils se sont bientôt démasqués, et l'on voit des ennemis de l'état dans ceux qui ont perdu ou des plans ou des espérances à des plans; leur patriotisme est à la disposition de l'autorité qui leur confierait quelque pouvoir ou quelque fonction.

Nous avons remarqué des hommes à qui la république déplaisait, ou qui avaient pour elle beaucoup d'indifférence, se persuader que l'ancien ordre de chose allait être rétabli. Les uns annonçaient le retour prochain de l'empire d'un culte intolérant, la publicité intérieure de leurs cérémonies religieuses, leurs processions, leurs cloches. Les autres recouraient à leurs anciennes habitudes contraires aux institutions républicaines. Ceux-ci excitaient les conscrits à la désobéissance aux lois, ceux-là chassaient les républicains de toutes les places.

Mais bientôt le gouvernement organisé présenta aux esprits un autre champ de méditation. L'esprit républicain et, par suite, l'esprit public s'améliora, s'agrandit, se fortifia; mais l'esprit de parti se jeta dans un nouveau délire. Toutes les conversations de ces partisans roulaient sur celui qui occupait la première place dans l'état. A entendre les uns, il avait trop de pouvoir et pouvait, quand il le voudrait, asservir le peuple. A écouter les autres, il devait en prendre davantage, parce qu'il n'y a qu'un gouvernement vigoureusement constitué, qu'un pouvoir unique concentré dans les

[1] 22 décembre 1799–20 janvier 1800. (Cart. Seine 5.)
[2] Le commissaire Réal, en attendant, avait été remplacé par Garnier.

mains d'un homme habile, qui puisse sauver l'état. Se jetant à travers toutes ces idées, afin d'y laisser le désordre, des Energumènes, des furibonds des deux partis, qui, malgré l'oubli solennellement proposé de leurs fureurs, n'en conservent qu'un ressentiment plus perfide, comparaient le premier citoyen de la république à un Périclès qui, par la guerre, les arts et l'argent veut enchaîner la patrie, ou à un Monck qui se sert de la Vendée comme d'une planche sur laquelle il doit sauver et ramener la royauté, parce qu'il aime mieux, disent-ils, conserver la seconde place dans un grand empire monarchique, que la première dans un état populaire qui, dans quinze jours, peut lui retirer sa faveur et sa confiance.

Toutes ces idées enfantées par la frénésie ne doivent pas effrayer, ni même inquiéter l'esprit ferme d'un fonctionnaire; mais il doit les recueillir, les transmettre à l'autorité, afin de lui faire apercevoir les désirs coupables, les intentions perfides, les craintes ou les espérances des partisans d'un autre ordre de choses.

Quoiqu'il en soit, ces opinions ne font aucune impression, ne produisent aucun trouble; on n'aperçoit nulle part la disposition à l'agitation, à l'effervescence, ni l'amour d'aucun changement. La masse des citoyens se repose avec confiance de ses intérêts et de son bonheur sur la vigilance, le dévouement et les lumières du gouvernement.

Spectacles. Les spectacles ont presque toujours été en opposition avec l'esprit du gouvernement. Toujours au delà ou en deçà; ce qui annonce qu'ils sont sans principes, et n'ont d'autre calcul que leur intérêt (ici par spectacles j'entends les directeurs). Après le dernier événement de Brumaire, ils ont montré de la lâcheté, mais la défense du gouvernement de jouer des pièces propres à rallumer les animosités les a remis à leur place et a produit un excellent effet dans les esprits. Ces différentes oscillations, et ces défauts de principes dans les directions semblent demander impérieusement un changement dans leur organisation et leur mode d'existence.

Sous le rapport d'instruction publique, la direction des spectacles n'appartient-elle pas incontestablement au gouvernement? l'honneur national ne lui fait-il pas un devoir de s'en saisir, de représenter à la reconnaissance publique les traits de dévouement, de courage et de génie qui sont dignes d'être offerts à l'admiration de nos contemporains et à l'instruction de la postérité? Pourquoi notre scène ne retentirait-elle pas des hauts faits des Français en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Égypte etc.? Les moyens nécessaires pour exécuter ce projet d'une manière prompte, avantageuse, durable, sont en la puissance du gouvernement.

Du reste, tout se passe tranquillement dans les spectacles; les allusions font toujours les délices des hommes à chimère.

Les bons citoyens conçoivent toujours beaucoup d'inquiétude sur le voisinage de l'opéra et de la bibliothèque nationale. Cette inquiétude leur paraît d'autant plus fondée, qu'il n'y a pas un seul puits dans ce bâtiment, et que dans tout le quartier il n'y en a qu'un, où l'on puisse se procurer de l'eau dans le cas d'incendie.

Journaux. On remarquait de tous les Journalistes que, depuis le 18 brumaire, les uns chantaient la palinodie, les autres se taisaient, quelques-uns imitaient Empédocle; ils tâtaient le terrain. Plusieurs, voulant sans danger discréditer le nouveau pacte social, traduisaient et réimprimaient les journaux officiels anglais. Le gouvernement en a fait justice; mais il a respecté ceux qui émettaient des opinions civiques et sages. Je dois peut-être dire ici, qu'il serait bien utile pour l'instruction populaire, qu'il y eût un journal du peuple à l'instar de celui qui avait pour titre *La feuille villageoise*. Les habitants des cantons ruraux (sur l'esprit desquels les journaux, quels qu'ils soient, n'ont aucune influence) auraient besoin d'une telle feuille, plutôt que du Bulletin décadaire, pour avoir un esprit national; il ne serait peut-être pas indigne du gouvernement, de réaliser cette idée, et d'en confier l'exécution à des hommes sages dignes de sa confiance.

Instruction publique. L'instruction publique n'est pas encore à son aurore. C'est la pensée des administrations municipales qui ont fait, ce mois, quelques visites dans les écoles. Elles n'ont pu les faire exactes, à la vérité, parce que beaucoup d'entre elles n'étaient pas encore complètes. Il faut l'avouer, en effet, jusqu'à ce moment le gouvernement a beaucoup fait, c'est-à-dire beaucoup dépensé pour les écoles centrales. Mais les écoles primaires sont dans une situation déplorable. Il est pourtant vrai que les impressions primitives sont les plus durables. Il importerait donc que les idées libérales et la morale républicaine fussent présentées à la jeunesse dès les premiers rayons de son intelligence, dès qu'elle a le sentiment du bien et du mal. Qu'enseigne-t-on aujourd'hui dans les écoles primaires? On y apprend à lire, à écrire, à calculer. Cette éducation purement mécanique, peut-elle suffire pour préparer l'homme au bonheur? Le magistrat citoyen ne peut le penser. Lorsqu'on a une patrie, lorsqu'on y est attaché, par les principes d'une sage liberté, on a des devoirs à remplir, et celui qui en a la conviction et la connaissance les remplit toujours mieux. Quoi qu'il en soit, le département ne néglige ni encouragement ni soins pour soutenir, autant qu'il dépend de lui, l'émulation dans les écoles; il excite le zèle des municipalités, pour utiliser leurs visites;

il applaudit au jury d'instruction qui procède avec sagesse; il encourage les instituteurs, auxquels il a adressé les exemplaires du syllabaire simplifié du citoyen Noël, avec l'invitation d'en adopter l'usage.

Dans les cantons les institutions primaires sont presque nulles : elles en sont ni considérées ni payées, de sorte que l'instruction de la campagne a des instituteurs particuliers, qui en apparence se conforment aux lois de la république, mais qui cèdent à tous les préjugés des parents.

Il est quelques-uns de ces cantons qui offrent un exemple d'imitation, qu'il serait à souhaiter que l'on imitât dans tous. Les élèves assistent aux réunions, leurs progrès y sont examinés publiquement, et ils récitent de mémoire des traits d'héroïsme, de vertu; rien sans doute de plus utile pour entretenir une louable rivalité.

En terminant cet article, on doit placer une observation dont la solution aurait sans doute une grande utilité. Plusieurs individus retirent dans des chambres mal airées des enfants des deux sexes, auxquels ils inculquent de mauvais principes de lecture, d'écriture, d'orthographe. Lorsqu'on veut rappeler ces individus à l'exécution des lois concernant l'instruction publique, ils répondent que ces lois ne leur sont pas applicables, attendu qu'ils ne sont pas les instituteurs, mais seulement les gardiens des enfants qu'on leur confie. L'autorité doit-elle s'étendre jusqu'à fermer cette source d'ignorance et de mauvaise éducation?

Calendrier républicain. Il est toujours exactement suivi par les administrateurs et leurs employés dans tous les actes publics et se soutient dans Paris, parce que l'on y comprend qu'une division du temps comme celle du calendrier républicain est bien plus commode que l'ancien calcul. Mais dans les campagnes il tend à se perdre, et les jours consacrés au culte catholique rappellent les anciennes dénominations que le paganisme avait consacrées.

Fêtes décadaires. Le peu d'éclat des fêtes décadaires, des discours entendus d'un petit nombre, la lecture froide du Bulletin, la rigueur de la saison, ont contribué à rendre ces fêtes peu intéressantes pour le peuple qui n'y joue qu'un rôle passif. Cette belle et utile institution semble anéantie. Sans les mariages et les familles qu'ils attirent, les temples seraient presque totalement déserts. Les autorités constituées ont été invitées à les célébrer toujours religieusement. Elles se sont conformées à cette invitation principalement dans la commune de Paris.

Fêtes nationales. Ceux qui pensaient, comme tous les plus célèbres législateurs, que l'on ne saurait trop multiplier les fêtes nationales, qui s'enthousiasmaient à l'idée sublime des fêtes

des vieillards, de la jeunesse etc., lorsqu'ils ont vu le défaut de pompe et de solennité, sans lesquelles ces fêtes affaiblissent la dignité de l'objet qu'elles veulent honorer, ont pensé qu'il valait mieux les supprimer, et ils ont applaudi à l'arrêté du gouvernement qui a prononcé cette suppression.

Les bons citoyens, véritablement attachés à la république, ont vu avec satisfaction que cette année ne retracerait pas l'époque du 21 janvier; en rappelant le Français aux sentiments de bonté et d'humanité, qui l'ont toujours caractérisé, le gouvernement arrivera bien plus sûrement au terme de la révolution.

Associations publiques. Il n'y a aucune de ces associations dans le département de la Seine. Le lycée républicain ne peut être considéré comme telle, quoique dans ses principes il ait annoncé quelque velléité de paraître sous ce rapport.

20 pluviose an 8.

Garnier.«

(**N. 378**) *Paris le 6 pluviose an 8 [26 janv. 1800].*

Le ministre de l'Intérieur à l'administration centrale du département de la Seine.[1]

(On appelle son attention sur l'esprit public.)

Je suis informé, Citoyens, que des malveillants etc.[2] On désigne particulièrement les prêtres comme les propagateurs de ces bruits désorganisateurs.

Tout vous fait un devoir, de prendre les plus promptes mesures pour arrêter ces désordres, et vous croirez sans doute aussi avantageux que convenable de chercher à atteindre ce but en multipliant les moyens d'instruction, ceux surtout les plus à la portée de la classe la moins éclairée.

Les propos insidieux des malveillants cesseront d'être dangereux, aussitôt que la voix de l'administration se sera fait entendre, et votre sollicitude assurera en même temps la tranquillité de vos concitoyens et le respect dû aux institutions républicaines.

[1] Même lettre pour les deux dép. limitrophes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

[2] Il s'agit des bruits qui annonçaient des projets contrerévolutionnaires.

(N. 379) »*Le 24 pluviose an 8* [*13 févr.*].

Les administrateurs du département de la Seine au ministre de l'Intérieur.

.. Nous nous sommes empressés d'entrer dans vos vues, en écrivant une circulaire à toutes les municipalités du département etc.[1]«

(N. 380) »COMPTE GÉNÉRAL

de la situation morale et politique du départ. de la Seine pendant le mois de pluviose an 8,[2] *présenté au ministre de l'Intérieur par le commissaire du gouvernement près l'administration centr. du dit département.*

Esprit public. L'esprit public n'est point un fanatisme politique, un enthousiasme irréfléchi, une exagération désordonnée, qu'un moment fait éclore, qu'un autre moment détruit soudain. Il est le résultat des pensées des citoyens sur leur état politique et social, il est produit par une réflexion profonde, par une comparaison heureuse entre leur situation actuelle et toute autre situation, par ce sentiment qui se grave insensiblement dans tous les cœurs, que le temps présent porte avec lui le germe d'un avenir heureux. Il devient alors l'expression manifeste de la volonté des citoyens pour maintenir le pacte civil et social qu'ils ont accepté, et qui fixe leur fortune, leur tranquillité, leur sécurité, leur bonheur.

C'est l'expérience, ce sont les résultats de la mise en activité du pacte social, qui peuvent faire éclore cette volonté et annoncer enfin l'existence d'un esprit public. Jusqu'alors on ne peut encore l'assimiler entièrement au sentiment d'espérance qui agite les Français, mais il faut le dire avec plaisir, ce sentiment est manifesté par tous les symptômes heureux qui annoncent en effet la création d'un esprit national, et d'un esprit tout en faveur de la constitution et du gouvernement.

En effet, le département de la Seine, qui est le grand miroir où se réfléchissent toutes les opinions nationales, présente les plus heureux présages sous ce rapport. L'espoir y règne, les projets

---

[1] Le reste n'est que l'écho de la lettre ministérielle

[2] 21 janvier—19 février 1800. (Cart. Seine 5.)

de bonheur futur et prochain s'y propagent et s'y soutiennent, tout est calme, tout est en harmonie avec le gouvernement. La proclamation de l'acceptation de la constitution, l'installation des Consuls dans le palais du gouvernement, ont été accueillies avec joie et satisfaction. L'éclat de cette dernière cérémonie en a imposé aux esprits ou jaloux ou irrésolus. Elle a montré aux bons citoyens un appareil de la puissance et de la gloire qui veillent aujourd'hui sur leurs destinées.

On espère beaucoup de la nouvelle organisation des préfectures et de l'ordre administratif. Mais il faut le dire, on croit, et avec raison sans doute, que le bien dépendra du choix des magistrats. Ce choix peut seul, en effet, assurer le bonheur des administrés et le maintien parfait de la constitution. Il faudra aux fonctionnaires supérieurs une grande activité, et de l'énergie. Car on ne peut se le dissimuler, les partis sont confondus, terrassés, sans forces, sans ressources apparentes, mais ils ne se tiennent pas pour éternellement vaincus. La grandeur du gouvernement et sa puissance les étonnent; mais ils espèrent que cette puissance, qui fait sa sécurité, peut ne pas être inébranlable. Les royalistes qui comptaient sur la révolte de l'ouest, dont la pacification est regardée avec raison comme l'augure d'une pacification générale, ne sont pas totalement déchus de leurs patricides espérances, ils les fondent sur la trahison et la perfidie des chefs qu'ils supposent soumis en apparence. Ils croient voir dans les formes plus douces de l'administration, et [dans] l'organisation plus forte du gouvernement, des rapprochements avec l'idole qu'ils honorent d'un culte constant. Ils se nourrissent toujours de chimères. Les anarchistes, tout en voyant comme le premier parti, en tirent d'autres conséquences, qui les trompent également, mais qui les enhardissent à conspirer par pelotons et dans le silence. Quoi qu'il en soit, le gouvernement, fort de la confiance des citoyens et de la puissance que lui donne la constitution, ne peut rien craindre, ni des impuissantes combinaisons des uns, ni de l'audace souveraine des autres. La surveillance active d'une police douce et tutélaire suffira pour les comprimer également.

Au résumé, dans Paris tout est calme, tout est plein d'espoir, la confiance renaît, on se rapproche, on semble se serrer de plus en plus autour du gouvernement. On l'a dit avec raison, la constitution de l'an 8 aura le sort inverse des précédentes constitutions, parce que sa base est solide. Celles-ci perdaient en avançant, en construisant et détruisant sans cesse. Celle-là gagnera, parce qu'elle est bâtie sur des fondements profonds, fermes et durables. C'est ainsi que l'envisagent les citoyens de Paris, et la satisfaction,

résultat des grandes idées d'espérance et de certitude de bonheur prochain, rayonne sur les visages.

Dans les cantons ruraux, même espoir, même vœu, même tranquillité. Les habitants applaudissent au gouvernement actuel et ne paraissent pas en désirer un autre. Le nom, la gloire, les vertus du héros que la constitution leur a donné pour premier consul, sont souvent dans leur bouche, et ils n'en parlent qu'avec admiration et reconnaissance.

Spectacles. Les directions remettent au répertoire les chefs-d'œuvres des grands maîtres, et concourent heureusement par là à la renaissance du goût. Les bonnes comédies attirent un plus grand concours de spectateurs que les bonnes tragédies. Le peuple français a pleuré naguère sur des malheurs qui n'étaient pas imaginaires pour lui, le régime révolutionnaire exposait tous les jours à ses yeux les plus sanglantes tragédies: il a besoin aujourd'hui de s'égayer à la peinture des vices et des ridicules. Les assemblées des spectateurs offrent en général la réunion d'amateurs et de citoyens curieux de trouver dans le spectacle un moment de délassement. L'esprit de parti est très-réservé sur les allusions et les applications. On a remarqué que depuis quelque temps la parure était plus générale parmi les spectateurs. Chacun y met plus ou moins de recherche suivant ses facultés. On s'aperçoit que la masse est ramenée visiblement aux habitudes et aux formes qui firent passer dans l'Europe les Français pour le plus poli et le plus aimable des peuples.

Un trait de la vie du grand Frédéric mis en scène sur le théâtre de la République a attiré une affluence de spectateurs. La pièce a été écoutée avec une espèce de respect religieux. Il en est résulté la manifestation de quelques allusions; on peut dire qu'elles ont été en faveur de celui qui gouverne la république. Puisqu'il faut recueillir ici les propos et annonces qui peuvent faire connaître au gouvernement l'opinion publique, on ajoutera que déjà l'on dit, que les représentations de *La partie de chasse de Henry IV.* et de *Richard Cœur de Lion*, et d'autres pièces, auront lieu incessamment. Je ne vois dans tous ces discours que la persuasion où l'on est, que le gouvernement a grande idée de sa force et de sa puissance, et cette persuasion y ajoute encore.

Journaux. Les treize, qui n'ont point été compris dans la suppression, sont sages et ne présentent rien dont la publicité insulte au gouvernement, ou puisse troubler la tranquillité publique. Ces journalistes sentent, par conviction sans doute, qu'ils seraient de grands coupables, si, au lieu d'exercer un ministère de paix, ils se feraient une spéculation de leur résistance à l'autorité qui veille

au bonheur de l'état. Aucun n'a contrarié l'ordre, donné par le ministre de la police, de garder le silence sur la marche des armées de terre et de mer.

Instruction publique. On peut assurer que, d'après les examens du Jury et la surveillance des administrations, les instituteurs autorisés méritent quelques éloges. Point de fanatisme, point d'intolérance, l'attachement à ses devoirs chacun dans sa classe, le respect pour la loi et ses organes, l'enseignement des vertus privées, des leçons qui inspirent l'amour des bonnes et belles actions, et même la reconnaissance pour ceux qui en sont les auteurs, quelques lieux qu'ils habitent, quelque secte qu'ils professent: tels sont les principes sans cesse rappelés aux instituteurs, et qui dirigent la conduite de beaucoup d'entre eux. On ne remarque chez aucuns le dessein d'enlever à la patrie le cœur de ses enfants, ni des menées ténébreuses et coupables pour y parvenir.

Dans les cantons, les écoles primaires sont peu suivies; dans plusieurs, les instituteurs renoncent à leurs fonctions, faute d'élèves et de moyens de subsistance.

On sent avec douleur tout ce qui manque encore à l'instruction publique. Le gouvernement, qui s'occupe en ce moment des premières lois organiques de l'acte constitutionnel, ne peut encore s'occuper de l'instruction publique, malgré tout l'intérêt qu'elle lui inspire. Les premières paroles qu'il prononcera sur cet objet seront écoutées et recueillies avec l'attention la plus sérieuse et la plus réfléchie.

Calendrier républicain. Dans toutes les administrations, il est exactement observé, et la nécessité où sont les citoyens de recourir journellement aux diverses autorités, les accoutume et les force même à l'observation de ce calendrier. Aussi, dans Paris il est très-bien suivi, les décadis sont bien observés, et les contraventions à cet égard sont rares. Dans la plupart des cantons il en est de même; dans quelques-uns, cependant, les habitants se persuadent que le repos des dimanches et autres fêtes du culte catholique leur est accordé par l'arrêté des Consuls, qu'il y aurait trop de perte de temps, si l'on se reposait encore les décadis, et qu'ils peuvent par conséquent travailler ces jours-là. Il serait peut-être nécessaire que, pour rassurer et faire aimer les nouveaux fonctionnaires publics, le gouvernement s'expliquât sur cet objet. Cette belle institution ne s'effacera qu'autant que le gouvernement voudrait l'abroger, et il ne le veut pas.

Fêtes nationales. Les fêtes décadaires sont toujours célébrées par les administrations, mais peu suivies par les citoyens. Cette célébration ne leur présente en effet aucun intérêt de plaisir

ou de jouissance qui puisse les attacher. Dans quelques cantons ruraux on a utilisé ces réunions en les employant à l'émulation de la jeunesse. Les élèves récitent publiquement des morceaux d'histoire et de morale, et les éloges qui leur sont donnés concourent à exciter leur zèle et attirent les parents, satisfaits de la petite gloire que s'acquièrent leurs enfants. Il serait peut-être utile que cette institution fût adoptée par toutes les administrations; elle concourrait à attacher à ces fêtes décadaires les familles jalouses de voir leurs enfants recueillir des applaudissements publics.

Culte. A Paris les cultes sont paisibles. Les théophilantropes continuent leurs exercices dans quelques temples; ils ont célébré avec calme des fêtes à la bienfaisance et à la tolérance, et ont fait pendant leurs cérémonies des quêtes utiles pour l'indigence. Les ministres du culte catholique sont tranquilles et se conforment exactement aux lois, mais ils espéraient beaucoup plus qu'ils n'obtiennent; les églises ne sont pas très-fréquentées, ils avaient compté sur un large produit de l'exercice de leur culte, mais il ne peut les nourrir, quelques-uns l'abandonnent; dans quelques édifices rendus au culte, il s'est établi des débats entre plusieurs ministres sur la prééminence de la préoccupation; ils ont voulu rendre les autorités dépositaires ou arbitres de leurs différends, on a su entrevoir dans cette conduite le désir qu'ils avaient de se faire instituer ministres de tel culte dans tel édifice par les autorités. Elles ont eu le bon esprit de ne pas vouloir s'en mêler; depuis la déclaration qu'elles en ont faite, elles entendent beaucoup moins souvent parler du culte et des ministres.

Dans les cantons ruraux, ils ne causent de même aucune fermentation sensible. Le service se tient dans les temples, portes fermées, point de cloches, point de chaleur intempestive dans les prédicateurs. Dans quelques communes cependant les prêtres se regardent comme les chefs; ils essayent à diminuer l'influence des autoritées constituées, au lieu d'apporter un esprit parfait de tolérance, de douceur, de reconnaissance envers le gouvernement qui les protége; ils sembleraient vouloir reprendre l'autorité spirituelle pour dominer sur le temporel, mais ils sont surveillés et peu dangereux.

13 ventose an 8.

Garnier.«

Le compte précédent est accompagné par la lettre suivante.

(N. 381) »*Paris le 13 ventose [3 mars 1800].*

Citoyen Ministre!

Je vous adresse mon compte administratif pour le mois de Pluviose dernier. J'aurais pu le réduire à ce peu de mots: tranquillité, confiance dans le gouvernement, attention fixée sur les nominations et les choix que va faire le gouvernement. D'après les rapports qui m'ont été faits, d'après ce que j'ai vu et entendu, je suis entré dans de plus grands détails. Je désire que vous voyiez l'esprit d'un fonctionnaire qui, avec franchise et simplicité, et sans les apprêts des grands discours, cherche à faire connaître au gouvernement l'état de son dép. et son propre caractère.

Salut et respect

Garnier.«

AN 8—AN 12.

(N. 382) »*Paris 25 ventose an 9 de la rép. fr., une et indivisible [15 mars 1801].*

Le ministre de l'Intérieur[1] aux préfets.

Une école centrale par département ne suffit pas à l'instruction publique. Depuis dix ans on réclame de toutes parts le rétablissement de ces collèges florissants, où une jeunesse nombreuse trouvait une instruction facile et suffisante . . . Mais pour ne plus rien donner à la théorie trompeuse des illusions, et assurer à la fois à la jeunesse française une instruction convenable — je vous invite à me fournir une réponse exacte aux questions suivantes . . . Quel était le nombre des établissements d'instruction publique dans l'arrondissement avant la révolution? . . .«

[1] Chaptal, le successeur de Lucien Bonaparte, dès le 15 brumaire an 9; il ne quitta le ministère qu'en 1804.

(**N. 383** a) »*Paris le 18 floréal an 10 de la rép.* [*7 mai 1802*].

Le préfet du département de la Seine au ministre de l'Intérieur.«

Le préfet, Frochot, annonce au ministre, qu'il n'a pas encore terminé son »compte analytique« pour les six premiers mois de l'an 10. On voit par là, que c'est aux préfets de la Seine que passa le soin de présenter au ministre ces sortes de tableaux.

(**N. 383** b) »*Paris le 23 vendémiaire an 11 de la rép. fr.* [*14 oct. 1802*].

Le préfet du département de la Seine au ministre de l'Intérieur.

Citoyen ministre, j'ai reçu Votre lettre du 12 de ce mois, par laquelle Vous m'invitez à ne pas souffrir qu'aucune affiche ou autres imprimés, adressés au peuple par les autorités constituées du département de la Seine, ne paraissent sans mon approbation.

Cette précaution, prise, à ce qu'il paraît, pour tous les départements, est moins nécessaire à Paris que partout ailleurs. Les autorités constituées y sont sous les yeux du gouvernement; par un contact continuel avec l'autorité ministérielle, elles sont en état de connaître l'esprit dans lequel doivent être composés les écrits et affiches destinés au peuple. D'ailleurs, jusqu'à présent aucun acte de ce genre, dans le département de la Seine, n'a donné lieu à la plus légère observation de l'autorité supérieure. Tous les fonctionnaires publics de ce département sont dignes, par leurs lumières et par leur dévouement au gouvernement, de la confiance dont il les a honorés.

Cependant, citoyen ministre, je vais sur le champ faire connaître Vos intentions aux sous-préfets de St.-Denis et de Sceaux, et aux maires de Paris.

Je Vous salue avec respect.

Frochot.«

[Note autographe du ministre:] »Observer qu'il [1] parle seulement de faire connaître les instructions, qui lui ont été trans-

[1] C'est-à-dire, le préfet.

mises, aux sous-préfets et aux maires, et que ces mesures ne satisfont pas à l'invitation d'empêcher que quelque autorité que ce soit n'adresse au peuple les écrits dont il est question.«

[Note marginale:] »N° 1188. Le préfet surveillera la publication de tous les écrits imprimés et affichés par ordre des autorités constituées.«

N. 384) »*Réponse à la lettre du 23 vendémiaire.*

Le ministre au préfet.

Développements donnés à la circulaire relative à la surveillance des écrits publics.[1]

Paris le brumaire an 11.

Vous m'annoncez, citoyen préfet, par votre lettre du 23 vendémiaire, que, pour assurer l'exécution des mesures indiquées dans ma lettre du 16 vendémiaire,[2] relative aux écrits adressés au peuple, vous en avez fait connaître les dispositions aux sous-préfets et aux maires. J'observe que cette lettre porte: „les écrits adressés au peuple par quelque autorité que ce soit"; ainsi, quoique les autres autorités ne soient pas placées sous votre surveillance, l'inspection des écrits qu'elles adresseraient au peuple ne vous en est pas moins confiée. Pour remplir l'objet de cette instruction, il suffira d'une communication préalable à ces autorités, et de veiller à ce que les imprimeurs ne fassent paraître aucun des écrits de ce genre auxquels ma lettre peut s'appliquer, sans avoir reçu votre approbation.«

[Note séparée:] »Ministère de l'Intérieur. Écrire à tous les préfets, qu'il leur sera donné une instruction ultérieure.«

---

[1] Minute, corrigée soigneusement par la main du ministre, de sorte que le texte définitif est presque entièrement parti de sa plume.

[2] Plutôt *du 12*, date qui se trouve aussi dans la partie effacée de la minute.

N. 385 DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Péronne le 17 pluviose an douze [*6 février 1804*].

Huet d'Hébécourt, juge du tribunal de première instance et l'un des membres du collège électoral de ce département.

Au ministre de l'Intérieur.

Réclamation du collège électoral du dit dép. relative aux renseignements demandés sur une partie des membres du collège électoral.

Cit. ministre, L'on vient de demander du bureau de la préfecture d'Amiens au sous-préfet de cette ville des notes et renseignements particuliers sur *trente et un* des membres du collège électoral de cet arrondissement, nouvellement élus, pour savoir ce qu'ils ont été *avant, pendant* et *depuis la révolution*, s'ils sont mariés, combien ils ont d'enfants, quelle peut être leur fortune etc., et il n'est pas question de tous les *autres* membres *élus en même temps*, faisant le plus grand nombre, comme si l'on voulait déjà donner à connaître ceux qu'il plairait de faire admettre aux nominations ou d'en rejeter. Il est difficile de croire que ce soit là l'intention du gouvernement. S'il veut apprécier les choix qui ont été faits, des renseignements lui sont nécessaires sur *tous* les membres nommés et non, ainsi, sur une partie d'entre eux, au choix de la préfecture. Chacun n'est point dans le cas d'y plaire également, et ce ne doit pas être sûrement un motif d'exclusion.

On ne peut y voir que l'effet de quelque menée particulière, et d'une prédilection injurieuse aux autres, les citoyens qui ont été mis de côté n'étant pas moins recommandables, la plupart, par leurs vertus, leur fortune et leur consistance personnelle à toutes les époques.

Comme il pourrait résulter quelque inconvénient de cette conduite, propre à jeter d'avance de la division dans le collège électoral, je crois, citoyen Ministre, devoir vous en instruire, afin que Vous voyiez dans votre sagesse, s'il convient *en ce moment* de faire de pareille distinction parmi des électeurs.

Je me serais également plaint d'être du nombre des trente et un, comme de ne pas m'y trouver, ne prétendant rien, mais voulant rester dans les principes de loyauté, de franchise, et de vrai dévouement à ma patrie, dont j'ai toujours fait profession, depuis

trente-cinq ans que, sous tous les régimes, j'ai fait et continué les fonctions de juge. J'ai l'honneur etc.«

(N. 386) »*Paris le 19 floréal an 12* [*8 mai 1804*].

Le préfet du département de la Seine au citoyen ministre de l'Intérieur.«

Par cette lettre le préfet transmet au ministre »les vœux exprimés par les autorités civiles du département de la Seine — Conseil général du département, Corps municipal de la ville de Paris etc. — pour que le Premier Consul soit proclamé Empereur, et pour que la dignité impériale soit héréditaire dans sa famille.«

II. L'Empire et la restauration.

1805—1815.

(N. 387) ADRESSE DE FÉLICITATION PRÉSENTÉE A L'EMPEREUR.

»*Paris le trois brumaire an 14* [*24 octobre 1805*].

Les magistrats de la Cour de Cassation à etc.

.... des événements aussi éclatants que rapides .. font tressaillir tous les cœurs d'admiration et de reconnaissance etc.«

L'adresse, qui se trouve dans le carton 21 (Seine F[1] c), est signée par les présidents de la Cour et beaucoup d'autres membres. Voir ci-après la note qui précède le n. 395.

UNIFORME DES ÉCOLIERS.[1]

(N. 388) »*A Bayonne le 2 juillet 1808.*

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, et protecteur de la Confédération du Rhin; sur le rapport de notre ministre directeur de l'administration de la guerre, notre conseil d'état entendu, Nous avons décrété et décrétons ce qui suit: Art. 1. A compter du jour de la publication du présent décret, il ne sera plus confectionné pour les élèves des lycées, des collèges, institutions, pensions, et en général de tous les établissements qui dépendent de l'Université Impériale, des vêtements en drap bleu foncé. Cette couleur sera remplacée par d'autres dans la composition desquelles il n'entre point de drogues teinturales provenant des colonies.«

(N. 389) »*Paris, le 6 septembre 1808.*

Le ministre de l'intérieur,[2] sur le rapport de M. le directeur-général de l'instruction publique . . . arrête ce qui suit: Art. 1. L'uniforme des élèves des lycées se composera d'un habit de drap gris de fer, veste et culotte pareilles; collet, revers et parements couleur ponceau, et taillé droit sans aucune découpure etc. Art. 2. Celui des élèves des écoles secondaires communales sera aussi de drap gris de fer etc.«

(N. 390) »*Paris, septembre 1808.*

Le conseiller d'état à vie, comte de l'Empire, directeur-général de l'instruction publique (Fourcroy) à Monsieur le Préfet —.«

Cette circulaire recommande tous les soins »afin que le renouvellement des trousseaux des élèves nationaux et pensionnaires se fasse conformément à ce qui est prescrit pour le choix des couleurs qui doivent remplacer l'uniforme actuel.« Il y est

---

[1] Nous rappelons les faits curieux qui se rapportent à ce sujet, quoique la première des trois pièces suivantes, copiées sur les manuscrits, se trouve déjà dans les collections de décrets imprimées.

[2] Cretet, dès le 9 août 1807.

joint des »échantillons de draps teints en drogues indigènes à la manufacture des frères Ternaux.«

(N. 391) INSTRUCTION PUBLIQUE.

»*Paris, le .. 1810.*

Le ministre de l'intérieur

A. M. le Préfet du département —.«

Le ministre désire »des renseignements sur tout ce qui est relatif à l'organisation, à l'administration, à l'instruction dans les lycées, dans les écoles, dans les pensionnats.« Il demande: »Quel est l'esprit des diverses maisons, celles où l'on a soin d'élever les jeunes gens dans l'amour de nos nouvelles institutions, celles où l'on remarque un penchant à rappeler d'anciens souvenirs....

Montalivet.[1]«

(N. 392) »ORGANISATION DE LA VILLE DE PARIS.[2]

L'administration municipale proprement dite n'existe à Paris que depuis la révolution; elle a été créée par la loi du 21 mai 1790.

Elle eut, suivant cette loi, des fonctions propres et des fonctions déléguées.

Les divers orages révolutionnaires ont apporté plusieurs changements aux formes, ainsi qu'à la composition de cette administration.

Mais ses attributions sont encore à peu près les mêmes: elles

---

[1] Successeur de Cretét, dès le 1 octobre 1809 jusqu'au mois de mars 1814.

[2] Nous empruntons ce chapitre à un mémoire manuscrit sans date, qui se trouve dans le carton „Seine 6 F[1] c." et qui porte le titre: „De l'administration municipale de Paris." Nous ne pouvons pas constater la date de ce mémoire, mais on verra qu'il doit être postérieur aux discussions de mars 1808 et antérieur à la chute de l'Empire. Les questions traitées dans le chapitre que nous allons publier, n'ont jamais cessé d'être de la plus haute importance.

consistent toujours dans la gestion des biens et revenus communs, l'emploi de ces revenus, la direction des établissements qu'entretient la ville, le soin de faire jouir les habitants de la tranquillité, de la sûreté, de la salubrité possibles.

Quant à l'organisation administrative, celle qui existe aujourd'hui résulte de la loi du 28 pluviose an 8 [17 février 1800].

12 maires, dont chacun a deux adjoints, se distribuent le territoire de la ville.

Ces titres sont communs aux fonctionnaires municipaux dans toute l'étendue de l'Empire, mais à Paris ils ne comportent point des attributions qu'ils supposent ailleurs.

Les maires ne sont chargés que de la portion du pouvoir municipal qu'on a trouvée susceptible de se diviser par localités. Cette condition les réduisait à très-peu de choses. L'état civil, les opérations préparatoires de la conscription, quelque surveillance sur les écoles, composent toute l'attribution des maires de Paris, qui ne sont pas même membres du conseil municipal, et ne participent réellement en rien à l'administration municipale. Le conseil qui réunit un double titre, n'agit véritablement que dans une des deux qualités qui lui sont données — comme conseil général du département. Il ressemble aux autres corps du même ordre.

Mais comme conseil municipal, au lieu d'avoir à entendre les comptes d'un maire et de les soumettre avec son avis à un Préfet qui aurait à les arrêter, il les reçoit du Préfet lui-même; et ce magistrat, son supérieur, ne pouvant débattre comme chef ce qu'il a présenté comme ordonnateur responsable, l'avis du conseil manque ainsi d'un contrôle ou d'un appui que trouve dans son préfet le conseil municipal de la plus petite commune de l'Empire.

L'autorité préfectorale, considérée abstractivement, n'est point non plus à Paris ce que semble indiquer cette dénomination.

Les préfets partout ailleurs ne sont que les surveillants de l'administration municipale: ils garantissent les administrés des erreurs de leurs magistrats; juges naturels et impartiaux des opinions du conseil municipal et de celles du maire, ils interposent à propos le poids de leur propre avis, ou l'influence de leur autorité.

Ici le préfet, placé par son rang, et ordinairement par une dignité supérieure, fort au dessus des autres fonctionnaires municipaux, doit cependant proposer au conseil les dépenses qu'il croit convenables. Il doit par suite lui rendre compte de la manière dont il les a faites. Et si l'autorité suprême cherche un troisième avis pour fixer le sien entre ceux d'un supérieur qui rend le compte, et de subordonnés qui le jugent, elle devra recourir au ministre et il y aura toujours un degré d'information à désirer.

Relativement aux maires le Préfet n'est pas seulement un surveillant, comme le sont les préfets des départements à l'égard des grandes villes; il les supplée, il les remplace en entier, et se considère si bien comme tel, qu'on donne à la Préfecture le nom de mairie centrale.

Mais c'est surtout dans la distribution de l'autorité préfectorale, entre les deux magistrats qui l'exercent, que se trouvent les plus grandes difficultés de l'administration municipale.

Cette distribution fut faite originaire par la loi du 28 Pluviose an 8, mais sommairement et en termes généraux.

La préfecture de police fut alors instituée dans l'intention de remplacer le *bureau central.*

Il restait beaucoup de questions à résoudre sur les attributions respectives des deux préfets. Ce fut l'objet d'un arrêté que prirent les Consuls le 12 messidor suivant.

On y décida, que le Préfet de police était indépendant du Préfet du département, qu'il délivrerait les passeports etc. etc. . . . .

Quelque étendues que fussent ces dispositions, elles ne parurent pas suffire à l'action de la préfecture de Police, et le 3 brumaire an 9 on étendit son autorité sur tout le départ. de la Seine, ainsi que sur les communes de St. Cloud, Sèvres et Meudon, etc. . . .

[Collision . . . Affaires contentieuses.]

Un arrêté du 6 messidor an 10 régla, que le conseil de Préfecture donnerait le vendredi de chaque semaine aux affaires contentieuses de l'administration du préfet de Police, et qu'il en connaîtrait sous la présidence de celui-ci. Peu de jours après, l'arrêté du 4 thermidor an 10, en fixant des règles générales pour la comptabilité des communes, traça quelques dispositions spéciales à la ville de Paris . . .

Il n'a pas suffi que le gouvernement traçât ainsi à plusieurs reprises la ligne de démarcation entre les deux premiers dépositaires de l'autorité municipale; elle est restée incertaine dans les détails d'exécution comme dans la séparation des grandes masses, et les ministres de l'Intérieur et de la Police ont eu mille occasions d'intervenir dans les différends de ces deux magistrats . . . . . .

Et quand on voit que personne dans l'administration municipale de Paris ne connaît parfaitement la place qu'il occupe; que les adjoints se prétendent les égaux des maires, ce qui a été pour ainsi dire consacré par la décision qui leur a permis de remplir sans délégation les mêmes fonctions;[1] que les maires, dont le caractère

---

[1] Cette décision, d'après l'avis du conseil d'etat du 8 mars 1808, fut approuvée par l'Empereur le 14 mars 1808. Elle ordonne „que les ad-

essentiel est d'être administrateurs, n'administrent rien, qu'ils n'ont ni voix délibérative ni même entrée au conseil municipal; que cependant, à raison seulement de leur nom de maires, ils se regardent comme supérieurs au conseil municipal et veulent que celui-ci ne fasse pas partie de ce qu'ils appellent le Corps municipal; que le conseil municipal lui-même, composé en partie d'hommes domiciliés hors de Paris qui n'ont à sa prospérité aucun intérêt, au lieu d'avoir pour ordonnateur un maire responsable, et pour appui un Préfet surveillant, opère sous l'influence d'un supérieur exempt de contrôle local; que le conseil, qui comme autorité départementale a droit de se croire placé plus haut qu'un simple conseil municipal, n'a pourtant sous le premier titre aucun rang et se refuse à celui que lui assignerait le second; que les deux Préfets, après tant de définitions solennelles, n'ont encore aucun principe fixe qui règle invariablement leurs attributions; que tous deux invoquent avec beaucoup d'esprit les meilleures raisons du monde pour prouver, que la ville et les administrés souffrent également de ce que chacun d'eux n'a pas un pouvoir plus complet; enfin, et pour ajouter à toutes ces singularités, que son Excellence le Ministre de l'Intérieur prend lui-même en plusieurs points une part directe à l'administration municipale, que non seulement il détermine périodiquement les fonds dont chacun des deux préfets peut disposer dans la caisse du receveur municipal, mais que pour certaines opérations il ordonne des dépenses, passe des marchés, fait des adjudications dont ensuite le préfet de la Seine mandate les payements, tandis que ce dernier, qui souvent n'a pas cru que cette action immédiate fût du ressort du ministre, s'est peu-à-peu soustrait lui-même à l'action de surveillance de l'autorité ministérielle, quoique jamais il n'en ait contesté le principe — à l'aspect de ces diverses contradictions n'est-il pas naturel de conclure: *que le système de l'administration municipale de Paris est incomplet, incohérent; qu'il doit être retouché dans ses parties essentielles, et peut-être assis sur de nouvelles bases.*

Ainsi en ont jugé plusieurs fois et les fonctionnaires municipaux et les préfets et les ministres et même, dit-on, le Conseil d'Etat.

Mais la plupart des personnes qui s'en sont occupées n'ont cherché à remédier au mal qu'en écartant tel ou tel obstacle, sans remonter jusqu'au principe de l'institution . . . . .

Il paraît que dans le cours de 1806 le préfet de la Seine conçût un projet d'améliorer l'administration municipale de Paris. Il

joints doivent continuer à recevoir (rédiger) les actes de l'état civil, sans qu'il soit besoin de la délégation des maires."

rédigea à cet effet un projet de décret en 88 articles.[1] On ne sait si ce projet fut remis à l'Empereur; on n'a pas lieu de croire qu'il ait été soumis au ministre de l'Intérieur, aucune trace ne s'en trouve du moins aux bureaux de son Excellence. Ce projet était sans doute accompagné d'un rapport expositif des motifs et des considérations qui en déterminaient les articles. Ce travail qui n'a pas été communiqué est fort à regretter. Mais on a su que M. le Préfet de Police avait eu connaissance du projet de décret, et il voulut bien dans le temps confier une copie tant de cette pièce que de la discussion qu'il avait cru devoir en faire, ainsi que d'un projet différent que lui-même proposait de substituer à l'autre.[2]

L'un et l'autre méritent d'être consultés; on se borne ici à les analyser.....

S'il s'agissait d'apprécier comparativement le mérite de ces deux projets, on trouverait peut-être que celui de M. le Préfet de la Seine s'écarte trop, non seulement des formes admises, mais même des principes reçus de toute administration; qu'il crée des rouages superflus et qu'il s'expose ainsi à substituer aux difficultés actuelles d'autres difficultés, ou plutôt à joindre celles-ci aux premières. Et quant au projet de M. le Préfet de Police, qu'il se tient plus près des règles établies, mais que, n'ayant en apparence pour but que d'établir l'égalité entre les deux branches de l'administration municipale, il ne s'occupe réellement qu'à donner à la sienne l'influence et l'action principale.

Mais il est aisé de voir que ni l'un ni l'autre ne parviendrait à former une administration pleine, simple et complètement organisée.

Tous deux, renfermés dans le cercle des souvenirs de la révolution, restent persuadés qu'on ne peut sans danger donner à Paris une administration *unique*. Il leur faut, comme au temps du Directoire, douze administrations municipales simulacres d'autorité, dégagées de tout soin et dépouillées de toute influence. Ils ne font que rappeler sous d'autres noms cette *administration centrale* et ce *bureau central* qui existaient au 18 brumaire, et qui, jusqu'alors, n'avaient cessé depuis leur création de se disputer les attributions.

---

[1] Il y en a dans les actes deux exemplaires manuscrits, sous le titre: „Projet de décret Impérial, relatif à l'organisation de l'adm. générale de la ville de Paris."

[2] Aussi ce travail du préfet de police se trouve encore dans les actes; il porte le titre: „Observations du Préfet de police sur le projet de décret Impérial présenté par le Préfet de la Seine relativement à l'organisation de la ville de Paris"; le contre-projet y est joint et embrasse 47 articles.

par les mêmes principes, dans les mêmes formes et presque dans les mêmes termes, qu'ont employés depuis les deux préfets.[1]

Il serait facile pourtant de reconnaître que les idées maintenues par la loi du 28 pluviose an 8 sont fausses et contradictoires; qu'en prétendant laisser aux 12 administrations municipales tout ce qui est susceptible de division, on ne leur laisse réellement rien, et qu'en voulant donner d'une part à la police et de l'autre au préfet du département tout ce qui ne peut se diviser en arrondissements, on partage véritablement en deux ce que l'on dit ne pouvoir être partagé; d'où il faut conclure que l'expérience ainsi que le raisonnement ont démontré, que l'administration municipale à Paris, comme partout ailleurs, est par sa nature, par la force des choses, *essentiellement indivisible*, que d'elle-même elle tend, malgré les institutions contraires, à se concentrer. On voit en effet qu'avant la révolution le Lieutenant de Police avait de fait envahi toute l'autorité administrative de Paris, que le bureau central l'a eue presque entière, et qu'aujourd'hui ni la jalouse concurrence du préfet de la Seine, ni l'attention des ministres, ni l'opinion du Conseil d'Etat, ni pour ainsi dire l'intention de l'Empereur, ne peuvent empêcher le *Préfet de Police* d'être *réellement l'administrateur essentiel et principal de la ville de Paris.*

Mais puisque ces faits constants frappent tous les regards, pourquoi ne substituerait-on pas des réalités à ce système de fictions que la loi du 28 pluviose a emprunté aux lois de la révolution? pourquoi, au lieu de maires qui n'ont aucune fonction de la mairie, au lieu d'un conseil municipal qui n'appartient point à la ville, au lieu de deux préfets qui se disputent sans cesse des attributions municipales, n'aurait-on pas à Paris comme ailleurs *un* Préfet, *un* maire, des *adjoints*, et un *conseil municipal?* . . . . .

On ne fait que jeter ici cette idée, sans en parcourir tous les développements, parce qu'avant tout elle doit être jugée en thèse générale . . . . . .

En résultat on est porté à croire, qu'une organisation conçue sur cette base tendrait mieux à l'action, qu'elle marcherait plus simplement, plus naturellement que celle qui existe, que des magistrats aujourd'hui inutiles concourraient avec succès au bien de la ville, que chaque corps, chaque homme y seraient à leur place, et que le gouvernement y trouverait une meilleure garantie de l'ordre public, que ne peut l'offrir l'organisation actuelle.«

[1] Voir p. e. ci-dessus p. 284 s.

(**N. 393**) »PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Fête du 2 juin 1811

à l'occasion du baptême de S. M. le roi de Rome.

Aperçu de dépense

Total 600,000 fr.«

(**N. 394**) »*Paris le 22 mai 1813.*

Le ministre de l'intérieur [Montalivet]

Aux préfets.

Instruction sur les théâtres.

1° Tout directeur doit au commencement de chaque année théâtrale remettre au préfet du département.. le tableau de ses acteurs; le préfet adresse ce tableau au ministre, avec ses observations.

2° Le directeur doit, tous les six mois, soumettre son répertoire général au préfet du département..; le préfet l'adresse au ministre, avec son avis. Aucune pièce ne doit, au surplus, être portée sur son répertoire qu'avec l'autorisation de la police générale.

3° Les directeurs des troupes ambulantes doivent soumettre, tous les ans, leur itinéraire au ministre de l'intérieur; à cet effet, ils le remettent aux préfets, qui l'adressent au ministre, avec leur avis. Le ministre envoie sa décision aux préfets pour être remise au directeur, afin que l'ordre, une fois établi, soit maintenu...

Mesures particulières à prendre. Dans les départements où il y a des troupes stationnaires MM. les préfets rendront compte, tous les trois mois, de la conduite des directeurs de ces théâtres. Ils rendront compte également de la conduite des directeurs de troupes ambulantes, à chaque séjour que celles-ci auront fait dans les villes de leur département.«

L'EMPIRE S'ÉCROULE.

Le 31 mars 1814, les coalisés entrèrent à Paris. Il n'y avait plus d'autorité impériale. On connaît suffisamment la proclamation du conseil général municipal de Paris, qui, publiée le 1 avril, donna le premier signal de la défection en disant: „vous devez tous les maux à un seul homme... nous abjurons toute obéissance envers l'usurpateur, pour retourner à nos maîtres légitimes." Le 2 avril, le sénat prononça la déchéance de Napoléon; et le 3 déjà, la Cour de cassation (Voir ci-dessus n. 387) s'empressa d'envoyer son acte d'adhésion (V. Buchez et Roux, hist. parl. T. 39 p. 497 ss.). Dans ces jours de défection générale, le duc de Bassano (Maret, l'ancien rédacteur du Moniteur) était du petit nombre de ceux qui restaient encore fidèles à l'empereur. C'est à lui que s'adressa la lettre suivante, conservée parmi les papiers du carton 21.

(**N. 395**) »*La Rochelle le 7 avril 1814.*

Le comte Boissy d'Anglas, sénateur, commissaire extraordinaire de Sa Majesté Impériale et Royale dans la 12me division militaire[1]

A son Excellence Mr. le duc de Bassano, secrétaire d'état, ministre etc.

Mr. le duc,

J'ignore où se trouve l'Empereur, l'Impératrice et les divers chefs de l'autorité; je ne sais pas où le sénat a pu se réunir; et depuis le 30 mars, jour où j'ai appris indirectement, et par la copie d'une lettre de Votre Excellence adressée..., que Paris était occupé par l'ennemi, je n'ai aucune nouvelle des ministres avec lesquels je correspondais journellement. Aucun courrier particulier ne pénètre dans ma division, et je suis forcé de faire recueillir sur les routes les divers bruits contradictoires qu'y répandent les voyageurs. Cet abandon me paraît étrange. Il est vrai que je n'ai pas

[1] Il y avait la mission, dès la fin de décembre 1813, de lever des soldats et de l'argent.

besoin qu'on me trace la ligne de mes devoirs, et que ce n'est pas à moi qu'il faut dire de ne pas désespérer de la patrie. C'est dans mon âme que je puise les sentiments d'honneur et de fidélité qui m'animèrent jusqu'à la fin, et non dans les instructions des ministres; cependant, Mr. le duc, l'isolement où l'on me laisse est pénible, et je Vous supplie de la faire cesser ...

Le Cte Boissy d'Anglas.«

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(**N. 396**) »NOTE [SANS DATE].[1]

Les environs de la capitale sont ravagés, on commet réellement des délits. On les attribue aux cosaques, non disciplinés. Aux extrémités des faubourgs, on fait des tentatives de vols; on cherche à forcer les maisons.

J'ai été à portée, Monsieur, de voir ces désordres. Je crois fermement que beaucoup de gens de la capitale n'y sont pas étrangers. Ils contrefont la langue étrangère. Il serait bon de surveiller et de faire des patrouilles *intra muros*. On ramenerait l'ordre et la tranquillité.

Aux barrières il serait bon, qu'il y eût des personnes expérimentées, pour connaître ces malfaiteurs qui feront bien du mal.«

(**N. 397**) »MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.[2]

Paris le 13 avril 1814 [*minute*].

Le Commissaire provisoire à Mr. le Commissaire de la guerre.

Mr. et cher collègue.

Je suis informé que les inondations qu'on a formées autour des places de guerre ne sont pas encore détendues, et que même on en

---

[1] Évidemment des premiers jours d'avril 1814. (Cart. Seine 6.)

[2] Les numéros 397—400, inclusivement, se trouvent, de même que le n. 395, dans le carton 21, tandis que les papiers relatifs à »l'arrivée du duc de Berry à Paris en 1814« qui datent de la même époque (20 avril) ont trouvé leur place dans le carton 6, ensemble avec nos numéros 396, 401 et suivants.

fait de nouvelles. Cet état de choses ne saurait subsister longtemps, sans qu'il en résultât des dommages très-considérables pour les campagnes, surtout si les eaux qui les couvrent sont salées, puisque les terrains ne pourraient redevenir productifs avant 10 ans. Je vous prie, Mr. et cher collègue, de vouloir bien donner des ordres pour que toutes les inondations, et particulièrement celles de l'arrondissement de Dunkerque, qui s'étendent beaucoup, soient incessamment détendues.

Thyrey.«

LA PREMIÈRE RESTAURATION.

N. 398 »*Paris le 16 avril 1814* [*minute*].

A Mr. le comte {Caffarelli / Pelet} sénateurs, commissaires extraordinaires.

J'ai pris les ordres de Msgr. le Lieutenant-général du royaume,[1] au sujet de la mission dont vous avait chargé le gouvernement qui vient d'être renversé. S. A. Royale m'a autorisé à vous faire connaître que, la France n'ayant plus d'ennemis, toutes dispositions relatives à l'état de guerre étaient désormais superflues, et qu'en conséquence votre mission, n'ayant plus d'objet, devait être regardée comme finie . . .«

N. 399 BOISSY D'ANGLAS A BEUGNOT.[2]

»*Paris le 16 avril 1814.*

Mr. le Comte.

J'ai été nommé, à la fin de X^bre dernier, commissaire extraordinaire du gouvernement qui existait alors, dans la 12e division militaire; j'y suis resté jusques au moment où, instruit par les journaux de plusieurs jours, venus à la fois, des divers actes du sénat,

[1] Le comte d'Artois, rentré à Paris le 12 avril.

[2] Beugnot, comte de l'empire, nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire pour l'intérieur.

j'ai dû sentir que mes pouvoirs ne subsistaient plus, et que ma mission avait pris fin. Et je me suis hâté de partir de La Rochelle, le 10 du courant, pour me rendre au sein du sénat. Je suis arrivé hier dans cette ville, et je m'empresse, Mr. le Comte, d'en informer Votre Excellence, afin que, si elle désire des explications sur ce que j'ai pu ordonner, et des renseignements sur tout ce qui dans la division que je quitte peut intéresser ses attributions, elle puisse me les demander; je serai entièrement à ses ordres, et je m'empresserai de me rendre auprès d'elle, aussitôt qu'elle me l'aura fait dire . .

Le Cte Boissy d'Anglas.«

(N. 400 BEUGNOT A BOISSY D'ANGLAS.

»*Le 22 avril 1814.*[1]

A Mr. le Cte Boissy d'Anglas.

J'apprends avec plaisir, Mr. le Comte, que vous êtes de retour à Paris. Je vous remercie de m'en avoir informé. Je lirais[2] avec intérêt les détails que vous voudriez bien me donner sur l'ad^on^ [administration], en ce qui concerne mes attributions, dans les départements de la 12e division militaire que vous avez parcourus.«

Peu de jours après, le 3 mai 1814, Louis XVIII fit son entrée à Paris. C'est alors que l'abbé de Montesquiou fut nommé ministre de l'intérieur, le 13 du même mois.

(N. 401) VAUDEUIL A MONTESQUIOU.[3]

»*1er juin 1814.*

Monsieur!

Inquiet de savoir le motif du silence que les journalistes gardaient sur le décès de M^de^ de la Villersnoy, ma sœur, dont je leur

[1] Minute, datée d'abord du 18.

[2] Correction, au lieu de „recevrais."

[3] Cette lettre, comme nous l'avons déjà annoncé, se trouve dans le carton 6, faisant partie d'une collection de 11 pièces, de même que la plupart des numéros qui suivent. Vaudeuil était maître des requêtes.

avais envoyé la notice il y a 12 jours, je me suis rendu ce matin au bureau de la Gazette de France, dont le rédacteur m'a assuré avoir remis à ses ouvriers l'article dont je lui parlais, et qu'il m'a répété presque mot pour mot.

Il paraît que les ouvriers n'ont pas tenu compte des ordres du rédacteur, et sur ce que j'observai, que les anciens serviteurs du Roi éprouvaient partout des obstacles et des difficultés, tandis que de moins anciens et de moins éprouvés étaient favorisés par certains fonctionnaires publics ou inattentifs ou indulgents, le Sieur de Mersan, Censeur des journaux, qui se trouvait dans le cabinet du rédacteur, me pria de faire savoir à votre Excellence, qu'il avait connaissance d'un projet d'altérer, à l'impression, le discours que le Roi doit prononcer au corps législatif; tentative que votre Excellence pourrait prévenir en ordonnant, que ce discours ne pouvait être imprimé que sur le Visa d'un censeur Royal.

Il m'ajouta que plusieurs pamphlets se répandaient dans le public, tendant à déprécier la maison royale, et entre autres un dirigé contre Monsieur. Nous remarquâmes en même temps une doléance insérée avec malignité dans le Journal des débats d'aujourd'hui 1er juin, à la suite du discours du Sr Ternaux à Mde La dsse d'Angoulême, sur le grand nombre de manufacturiers sans emploi.

Après m'être acquitté de la promesse que j'ai faite au Sieur de Mersan, me sera-t-il permis d'ajouter qu'indépendamment des dangers provenant de l'opinion, il en existe dans la mauvaise disposition des armées stationnées dans le centre du royaume, à Nevers par exemple, où je suis domicilié et que j'ai quitté, il y a 3 semaines, lorsque cette ville et ses environs étaient encombrés de soldats furieux, et d'une nombreuse artillerie qu'on y avait fait replier de Fontainebleau, au lieu de l'envoyer à Paris!! Le cit. de Montbrond, mon ami, ancien officier des ci-devant Suisses de Monsieur, Cte de Provence, m'a dit avoir pris des mesures pour faire savoir à S. M. l'indécente insurrection du régiment de chasseurs en garnison à Niort contre le drapeau blanc....

Quoique le militaire ne soit pas compris dans le département de votre Excellence, rien n'est étranger à un ministre du Roi. C'est dans cette intime persuasion que j'ai cru devoir m'élever au-dessus la crainte de vous importuner.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très obéissant serviteur

Ce 1er juin 1814.

De Vaudeuil, Me des Rqtes.
n. 81 rue St. Antoine.«

(N. 402) »POLICE SECRÈTE. 7 JUIN 1814.

Le nommé Laroche, faisant dernièrement le métier de procurer des remplaçants pour les conscrits, tient des propos dangereux contre la famille des Bourbons. Je le signale aujourd'hui à la police civile. Le nommé Fleury, sapeur pompier, a, dit-on, arraché la décoration des lis à un de ses camarades et l'a foulée aux pieds, en proférant des injures contre l'ordre actuel des choses. Je demande, aujourd'hui, compte de cette affaire au commandant du corps.

Le nommé Prieur, hussard au 10me régiment, vomissait hier des imprécations contre ceux qui abandonnaient le parti de Napoléon, et jurait qu'il ne servirait jamais que lui. Des ordres sont donnés pour le faire arrêter.

Deux militaires, Desmarthes et Moulins, parlent avec beaucoup trop de chaleur de l'inactivité où va se trouver réduite l'armée française, et entretiennent ainsi le mécontentement de quelques officiers; ils sont mandés à l'état-major, pour être renvoyés en surveillance au corps auquel ils appartiennent.

Martin, grenadier, dans la vieille garde, a fait, il y a deux jours, jouer une orgue de Barbarie pendant plus d'une heure, en l'honneur, disait-il, de Napoléon. Il a défendu de faire entendre l'air de vive Henry IV. Cet homme déserteur de la garde doit être arrêté dans la journée.

Rousseau, tirailleur de la garde, a dû également être arrêté pour publier partout: qu'il n'est f*tu [foutu] pour servir le Roi, et qu'il n'y a que des lâches qui passent sous ses drapeaux.

La Paix, la constitution, occupent toujours les esprits. La signature définitive de la paix, regardée comme certaine, du moment où les Bourbons ont remonté sur le trône, n'a pas produit d'enthousiasme. Le Français, étourdi pour ainsi dire par la rapidité du mouvement qui depuis vingt ans entraînait la nation, semble ne plus être sensible qu'à la nouveauté des événements. Le traité de Paix a fait constamment hausser les effets publics depuis qu'il est connu; cependant sa publication n'a produit que peu d'effet. Quelques boutiquiers et quelques propriétaires ont illuminé; on a remarqué que le haut commerce était pour ainsi dire resté froidement occupé à calculer les effets de ce traité; la cession de l'île de France, la question de l'abolition de la traite, sont les objets qui ont paru le plus affecter tous les commerçants.

La constitution est reçue avec satisfaction par la majorité des Parisiens; un certain nombre de députés auraient voulu qu'elle eût

été le résultat d'une discussion, dont chacun eût profité pour se faire remarquer.

Les ci-devant émigrés lui reprochent de consacrer l'irrévocabilité des ventes nationales, et l'aptitude à tous les emplois pour tous les Français.

Quelques membres du clergé catholique se plaignent d'une reconnaissance aussi solennelle de la protection accordée à tous les cultes.

Des protestants demandent, pourquoi leurs ministres ne sont pas payés comme les prêtres catholiques.

Mais, à travers les petits froissements d'intérêts particuliers, une imposante majorité se réunit de cœur et d'intentions au Roi, et convient de la nécessité de se rallier plus que jamais autour de lui, en défendant la nouvelle charte.

Un officier, nommé Leduc, était dénoncé pour avoir tenu des propos très-coupables; on a su qu'il est parti depuis le 4 pour rejoindre le 9me régiment d'infanterie légère à Longwi. On a écrit dans cette ville pour le faire surveiller. Une dénonciation a été remise à son Excellence le ministre de la guerre, contre un garde-magasin d'effets militaires; une enquête a été faite par des officiers de l'État-major et du ministère, et a mis au jour la régularité du garde-magasin et l'infamie de cette dénonciation anonyme.«

»Vis-à-vis la caserne du Montblanc, où sont désignés les militaires isolés et blessés, trois femmes étaient hier à midi à se répandre en murmures: „Est-il possible, disait l'une d'elles, de ne point avoir plus d'égards pour des hommes, auxquels on ne donne pas même de paillasse pour se coucher. On n'a jamais vu une pareille inhumanité; il faut mettre la garde nationale à l'eau, et le Roi à la guillotine.“ Un particulier en passant a entendu ces propos, ainsi que deux autres ouvriers qui se sont arrêtés en levant les épaules. Ces femmes ont paru être des habituées de ce quartier, et marchandes des rues. Il y avait devant la porte quelques militaires.

Instruit de ce qui s'était passé, on s'est rendu dans cet endroit pour tâcher de reconnaître ces femmes et les signaler; mais elles étaient parties.

L'on doit informer que, devant cette caserne, il y a toute la journée des femmes qui se rassemblent le long des murs, sous prétexte d'y vendre aux soldats. Il serait essentiel de ne laisser per-

sonne stationner dans cet endroit. (Les alentours des casernes sont l'objet d'une surveillance particulière.)

On rencontre peu de militaires mendiants; cependant un dragon, vêtu d'un uniforme et ayant une jambe de bois, se promenait hier dans le jardin du palais Royal en demandant l'aumône.

L'on ne rencontre que des militaires pensionnés qui ne donnent lieu à aucunes inquiétudes.

Dans le nombre des militaires qui sont réformés pour cause d'indemnité, il s'en trouve beaucoup qui, ayant servi quelques années, et fait des campagnes, se plaignent d'être envoyés sans aucun traitement, ni gratification, ce qui fait murmurer.«

»Paris jouit de la plus grande tranquillité; les militaires français se conduisent bien. Il en existe très-peu d'isolés. Les ateliers des faubourgs sont en activité, suffisamment, pour employer et faire vivre des ouvriers. Il est essentiel qu'on ne laisse point manquer d'ouvrage les journaliers. L'on fait entendre que certains ateliers publics de maçonnerie et autres vont cesser, ce qui donne lieu à des propos et des menaces de demandes en masse d'ouvriers, et que la malveillance ne négligera rien pour troubler l'ordre et faire agir les mécontents. L'on annonce une réforme considérable d'employés dans les bureaux des divers ministères et administrations. Cette classe d'oisifs demandera à être surveillée de très-près.

L'on rencontre encore des militaires qui mendient, quand ils croient pouvoir échapper à la surveillance qu'on exerce contre eux. Ils sont presque tous Bretons.

Le départ des troupes alliées[1] fait le plus grand plaisir. Le commerce en détail va être en stagnation pendant quelques jours. On était habitué depuis leur arrivée à leur vendre, ce qui a contenté les habitants qui recevaient leur argent. Il est peu question de dettes qu'ils [elles] laissent dans cette ville. Personne ne réclame pour le présent.

Deux rapports ont été faits cette semaine pour prévenir, que l'on parlait du départ des troupes ennemies, et des allées et venues de divers vagabonds auprès des casernes occupées par eux [elles], pour en connaître les issues et profiter des mouvements du départ pour voler. Les mesures ont été prises pour éviter le désordre. Ce service a été fait avec exactitude par la gendarmerie. Il y a cependant encore eu du pillage à l'école militaire; des auteurs de

---

[1] Dès le 1 juin.

ce délit ont été reconnus pour être des coureurs et habitués du faubourg St. Marceau et du gros caillou. Beaucoup ont été arrêtés.

L'on dit qu'il y a eu du refus de passage et de séjour à des corps d'ennemis à Rheims, et qu'une action s'est engagée entre les habitants de cette ville avec des soldats d'un corps qui est stationné et fait garnison. Les ennemis ont perdu beaucoup de monde et n'y sont pas entrés; ils ont été contraints d'aller camper ailleurs.

L'on ne peut garantir l'opinion des militaires des divers régiments qui doivent venir à Paris, sous peu. On ne les croit pas trop décidés à être calmes, surtout ceux qui viennent des départements du Calvados, de l'Eure, et de la Seine inférieure, Rouen et Saumur. Les chefs ne sont point sans inquiétudes et n'oseraient pas en répondre, surtout ceux de la garde impériale; ils ne seront pas difficiles à émouvoir, s'ils y sont excités. L'on doit s'attendre qu'ils parleront souvent de Buonaparte avec emphase, et qu'il y aura des voies de fait.

Sera-t-il possible de se procurer les noms des officiers, pour être à portée d'établir une surveillance fidèle et active?»

(N. 403) RAPPORT DU RECTEUR DU LYCÉE A RENNES.

Rennes le 28 juin 1814.

A MM. les membres composant le Conseil académique.

Il est une circonstance majeure que je ne dois point passer sous silence, c'est l'époque où les événements du 1 avril ont été connus à Rennes; c'est celle où le gouvernement légitime a été rétabli, et où la France arrachée à l'usurpateur s'est empressée de reconnaître le sang de ses anciens rois. Le Lycée, à en croire le bruit public, a mis une obstination coupable à manifester son attachement au ci-devant empereur. Il a circulé des détails..... Le dimanche de Pâques, le *Domine salvum fac imperatorem* fut encore chanté par Mr. l'Aumônier; le lundi, il ne le chanta pas. Les élèves l'entonnèrent au moment où il descendait de l'autel pour rentrer dans la sacristie. Mr. le Censeur et moi nous parvînmes à leur imposer silence, et nous les fîmes sortir de la chapelle: notre messe se dit à 8 heures, et le lundi à cette heure là il n'avait encore été publié rien d'officiel sur l'heureuse révolution qui s'était opérée. Il s'est alors répandu dans le public que, le jour de Pâques, l'Aumônier ayant voulu par trois fois chanter le *Domine sal-*

vum fac regem, il avait toujours été répondu par *salvum fac imperatorem;* que cet ecclésiastique avait été obligé de descendre de l'autel et de se retirer dans la sacristie; qu'au sortir de la chapelle il avait été sifflé et hué par les élèves. Tout cela est controuvé.... Un élève, à qui je parlais de sa conduite, de celle de ses camarades, [répondit] „Dans d'autres Lycées on a fait bien pis".... C'est de la religion surtout, ce frein si puissant, que nous avons à espérer les plus grands secours. C'est elle qui est la sauve-garde des mœurs; et notre autorité, nos soins le cèdent à l'influence que doit avoir sur l'esprit et le cœur de nos enfants leur père spirituel. Que ne doit-on pas attendre de son zèle, de sa charité, de son affection! Lui seul peut ramener la brebis égarée.«

(N. 404) PROTESTE CATHOLIQUE.

»A son Excellence le ministre de l'intérieur à Paris.

Le 29 juin 1814.

Monseigneur!

C'est avec la plus douloureuse surprise, et la plus profonde indignation, que je viens de lire dans les journaux du 25 l'ordre donné aux juifs et aux protestants de faire des prières en action de grâce du retour de Louis XVIII. Mon sang s'est glacé dans mes veines, en voyant mettre ainsi le mensonge et la vérité sur la même ligne. On ne pouvait choisir un moyen plus sûr pour indisposer tous les catholiques contre le roi. Les murmures éclatent de toute part. On le regarde comme adoptant le système impie du tyran, sans que personne ose ou puisse l'excuser autrement qu'en disant, que c'est l'œuvre de quelque commis de bureau qui, accoutumé au langage naguère à la mode, l'a donné à son insu et au vôtre.

Ce qui surprend le plus; et ce qui fait regarder la religion comme un jeu et une affaire de pure politique par les libertins, c'est de voir que cet ordre soit sorti des bureaux d'un homme revêtu du caractère sacré du sacerdoce, d'un ancien agent du clergé, d'un homme fait pour occuper les premières places de l'église, d'un homme enfin qui doit savoir qu'en matière de religion le recours à toutes les différentes sectes est une preuve d'irreligion, que de leur ordonner de faire des prières, pour quelque cause que ce soit, c'est partager l'exécration que le St. Esprit a prononcé au chap. 28 v. 9

des proverbes contre la prière de ceux qui n'écoutent point la loi. Dira-t-on que les Juifs qui regardent J.-C. comme un imposteur, que les protestants qui nient les principaux mystères, écoutent la loi? Non, sans doute. Que sont donc leurs prières, sinon des insultes faites à Dieu? Que sont ceux qui les ordonnent? Je vous laisse la conclusion à tirer.

Ah! Monseigneur, notre cœur est sans doute pour le roi, après Dieu. De grâce, veillez sur vos commis, ne permettez pas qu'ils compromettent sa religion et la vôtre, en le faisant marcher sur les traces du tyran impie qui se jouait de toute religion en se reconnaissant aux prières de toutes les sectes.

Agréez le respect et l'estime dont je suis pénétré pour vos vertus; car, je le répète, je suis persuadé qu'on a abusé de votre confiance.

F. Guillaume.«

(N. 405) LETTRE DE L'ABBÉ DE BELLON.

»A Monsieur l'abbé de Montesquiou seul.

1er juillet 1814.

Monseigneur!

Je ne suis point homme de lettres, je suis encore moins beau diseur, mais je crois être bon observateur. Je ne me suis point encore trompé dans aucune des circonstances de la révolution; j'entends par la révolution, depuis l'assemblée des notables jusqu'aujourd'hui. Je ne suis point prophète, mais je vous prédis que, si le Roi ne s'entoure pas mieux qu'il l'est dans ce moment, si la police n'est pas plus surveillante qu'elle l'est, nous essuyerons avant peu une autre révolution.

Voilà deux mois que je suis à Paris. J'ai parcouru successivement les bons et les mauvais restaurateurs. Comme prêtre, je n'ai pas voulu retourner une seconde fois chez le même, de peur de me faire des affaires; car je ne suis pas le maître de moi, lorsque j'entends parler contre le Roi, contre la religion et contre ses ministres. C'est cependant ce qui arrive partout. Pour ne pas abuser de votre patience, Monseigneur, je me résume et je dis que la licence, l'impiété sont à leur comble. Il n'y a pas jusqu'au dernier clerc de procureur qui ne s'avise de pérorer publiquement contre

le gouvernement. Aujourd'hui même, sur les quatre heures après midi, dînant chez un traiteur dans la rue des Boucheries Faubourg St. Germain, j'ai entendu un jeune homme d'environ vingt-cinq ans dire à voix très-distincte: „Que peut-on attendre d'un B...[1] qui met à la tête du ministère un s. f... [foutu] de Calotin, qui donne des millions à des prêtres, qui s'amuse à faire des mascarades avec ses processions etc. Mais on en viendra à bout, le Temple n'est pas encore rasé, et la place de la révolution existe. Heureusement tout cela n'existera pas longtemps etc."

Le dimanche soir de la petite fête Dieu, j'ai entendu un officier tenir des propos pires, chez un restaurateur du passage Montesquieu, près le palais royal.

Si j'aimais moins ma religion et mon Roi, je garderais le silence; mais la crainte, hélas! trop fondée de nouveaux malheurs me porte à vous prévenir, pour que vous puissiez y porter remède. Vous êtes homme d'état et vous savez mieux que moi, qu'un Roi trop bon fait le malheur de son peuple et n'en est pas plus heureux lui-même. Après une révolution aussi violente que la nôtre, il faut un Roi juste, mais un roi sévère pour les coupables.

Si vous aviez daigné répondre à mes lettres, Monseigneur, et m'assigner un jour d'audience particulière, j'aurais eu l'honneur de vous prévenir sur beaucoup de choses que j'ai été à portée de savoir pendant mon séjour à Paris. Je pars demain pour ma paroisse, sans avoir pu l'obtenir. Mon devoir m'appelle, et je m'y rends avec la presque certitude, que cette lettre ne sera pas lue de vous, parce que ..... et qu'il est rare qu'un ministre trouve un véritable ami.

Je suis avec un profond respect
Monseigneur
De votre Excellence
Le très-humble et très-obéissant serviteur
L'abbé de Bellon, curé de Solie le Pont[2] près Toulon.

Vendredi 1er juillet à 6 h. du soir.«

---

[1] Il ne faut pas suppléer *Bourbon*, mais *Bonaparte*.
[2] Avant la révolution *Souliers*, aujourd'hui *Solliès-Pont*.

(N. 406) SURVEILLANCE DES THÉÂTRES.

»Instructions sur les théâtres des départements, du mois d'août 1814.«

Cette pièce, que nous ne reproduisons pas, porte la cote F[1] a n° 425, et la note suivante:

»*Remis le 12 janvier 1853 à M. le Garde Général qui doit envoyer directement cette pièce au ministère de l'Intérieur.*«

La seconde restauration revint bientôt sur le même soin, ce qui se prouve par la circulaire suivante:

»*Paris le 18 mars 1816.*

Le ministre secrétaire d'état de l'intérieur à MM. les préfets des départements. Circulaire N. 40.

.. Les théâtres .. surveillés avec soin peuvent répandre de saines maximes et servir des vues utiles. Souvent les magistrats y trouvent les moyens d'occuper aux heures de loisir une population inquiète et qui, abandonnée à elle-même, pourrait devenir dangereuse.«

(N. 407 SURVEILLANCE DE LA PRESSE.

»*Paris le 8 7bre 1814* [*minute du ministre de l'intérieur*].

A M. le comte Beugnot Directeur général de la police du Royaume.

Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous transmettre les pièces ci-jointes telles qu'elles m'ont été apportées de la poste. Vous y trouverez peut-être quelques indices qui pourraient faire découvrir les auteurs de pareils écrits.

j'ai l'honneur etc.«

LA CRISE DE MARS 1815.

(**N. 408**) »*Paris le 15 mars 1815.*[1]

Le ministre secrétaire d'état de l'Intérieur à Mr. le président du Conseil général de la Seine.

Monsieur, je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous sur la gravité des devoirs qui vous sont imposés par l'ordre de Sa Majesté en date du 10 de ce mois, mais je dois vous rappeler, combien sont pressantes les mesures qu'elle vous engage à prendre, et combien il importe de soutenir et de seconder l'élan qui se manifeste dans Paris. Tout ce qui pourra multiplier le nombre et échauffer le zèle des défenseurs de la France doit être mis en usage. Les décisions du conseil général ont un grand poids, les moyens dont il peut disposer sont considérables; n'en négligez aucun, exercez sur l'esprit public toute l'influence qui vous appartient. Vous pouvez dans cette circonstance prendre les mesures les plus vigoureuses pour concourir à la défense commune; l'exemple et l'autorité du conseil général peuvent imprimer aux habitants de Paris une grande ardeur; les sentiments de ses membres ne sont pas douteux; ils en ont donné les plus éclatantes preuves; j'ai la conviction que les circonstances actuelles seront pour le conseil général une nouvelle occasion de témoigner son dévouement au Roi et son amour pour la patrie.

P. S. J'écris à Mr. le Préfet de la Seine pour lui recommander la même activité.«

(**N. 409**) »*Paris le 15 mars 1815* [*minute*].

Le ministre secrétaire d'état de l'Intérieur à Mr. le Préfet de la Seine.

Mesures à prendre contre Buonaparte.

Monsieur le Préfet,

Lorsque le zèle des citoyens éclate de toutes parts et que tous les bras se lèvent contre l'ennemi public, je crois devoir vous rap-

[1] C'est à ce jour que Napoléon, ayant quitté l'île d'Elbe, et traversant la France, arriva à Autun.

peler, que je vous ai formellement autorisé à prendre, sans recourir à mon approbation, les mesures les plus propres à seconder ce généreux mouvement. Je compte sur votre dévouement au roi et sur votre patriotisme, que rien ne les ralentisse. Aucune considération tirée des règles ordinaires de l'administration ne doit vous arrêter. Ne négligez rien pour animer vos administrés, pour leur faire sentir qu'ils ont à défendre à la fois leurs foyers, leurs familles, l'honneur de la capitale, celui de la France entière. L'exemple de Paris a la plus grande influence; le courage des Parisiens sera la garantie de celui de tous les Français. Employez toutes vos ressources pour seconder l'ardeur des volontaires. Que votre zèle se confonde avec celui du conseil général, et que l'hôtel de Ville de Paris ait encore cette fois la gloire de donner à toutes les villes du royaume d'honorables exemples! Vous voudrez bien donner lecture de cette lettre au Conseil général.«

LES CENT-JOURS.[1]

La nouvelle constitution.

(**N. 410**) »Monsieur le Comte![2]

Je vous estime, je vous aime, je vous révère.

J'admire l'empereur, son retour miraculeux a comblé l'espoir de la très-grande majorité des Français, c'est-à-dire de tout homme dévoué à la patrie et à Napoléon. Le choix de votre personne, Monsieur le comte, pour rédiger la constitution, a fait naître en moi le besoin de vous écrire.

Je désirerais que sa majesté ne gouvernât pas des sujets, mais des citoyens. Je voudrais que cette dernière qualification fût la seule dont il pût légalement se servir en parlant des Français, et que la locution impropre „mon peuple“ fût proscrite dans sa bouche. Ne pourrait-il pas dans les moments d'effusion nous appeler ses concitoyens, ses amis, ses enfants etc.? Je voudrais que le terme avilissant et répugnant de Monseigneur fût également proscrit. Que l'on qualifie, si l'on veut, les hommes élevés en dignité — de prince,

---

[1] Le 20 mars, Napoléon était arrivé à Fontainebleau et, le même jour, les Bourbons étaient partis de Paris. Dès le lendemain l'Empire fut rétabli. Carnot devint ministre de l'intérieur.

[2] Carnot refusa ce titre de comte que Napoléon lui avait conféré.

seigneur, altesse, excellence, ou tout autrement, mais jamais avec la jonction du pronom personnel — *mon*.

Monsieur le comte, vous le savez mieux que je ne puis l'exprimer: il n'est pas de Français, sentant sa dignité d'homme, qui ne partage mes sentiments.

Dans sa belle adresse aux Lyonnais, notre Napoléon a été ce qu'il devrait toujours être. Il se ferait adorer. Tous les peuples le proclameraient le bienfaiteur du genre humain.

Agréez mon profond respect

Paris le 6 avril 1815. Tasumat

Electeur rue St. Denis.«

(**N. 411**) »*Paris le 7 avril 1815.*

Liébaud (du Jura), jurisconsulte, adresse un exemplaire du projet de constitution qu'il présenta aux députés chargés de rédiger celle de l'an 3 (1795).

A Messieurs les membres composant le comité de constitution.

Messieurs!

J'ai l'honneur de vous envoyer un exemplaire du projet de constitution que j'adressai déjà aux députés chargés de rédiger la constitution de l'an 3. MM. Cambacérès, Merlin, Carnot, Sieyès etc., membres du comité de salut public où j'étais chef de bureau, section des relations extérieures, voulurent bien me témoigner alors leur satisfaction sur ce petit ouvrage dont je leur fis hommage, à cause des principes libéraux qui en faisaient la base, principes dont je n'ai point dévié depuis le 5 mai 1789.

Commissaire des suppléants et publiciste à cette époque, je ne voyais et je ne voulais, comme aujourd'hui, qu'une liberté sage; pur, constant, irréprochable pour ma politique sociale, je n'en ai pas moins été trois fois décrété, incarcéré, exilé, sous le régime de 1793, sous le directoire en 1798, et par Dubois, préfet de police en 1808.

Mais je respire aujourd'hui, parce que je vois renaître les beaux jours de 89, 90 et 91; temps où les vertus et les talents étaient préférés à l'intrigue, à la bassesse, à l'impéritie, à la cupidité, à l'orgueil, à l'ambition, et aux futiles hochets.

Que de sang eût coulé de moins, que de malheurs on eût évité, combien l'état de la France serait plus tranquille, inspirerait plus

de confiance et de respect, si tant de sycophantes n'eussent pas dévié des beaux principes de la constituante, véritable organe de la nation, et n'eussent pas vendu leur patrie pour de l'or! Mais il faut tirer le rideau sur le passé; il s'agit du présent et de l'avenir; et nous n'avons pas un moment à perdre pour utiliser la révolution, et sauver cette chère patrie.

Je paye mon tribut, en vous priant, Messieurs, de rendre justice aux sentiments qui ont dicté, et au but qui me porte aujourd'hui à vous adresser ce projet de constitution. Heureux, si je pouvais coopérer à l'exécution de quelques-unes de ses parties!

Il est bon que j'aie l'honneur de vous prévenir, que sous ces mots *peuple polonais* j'ai entendu dire *peuple français*.

Je me vis obligé, en méditant mon projet, qui tendait à ramener au *monos* ou pouvoir monarchique, pour la suprême exécution, tout en conservant les bases et formes républicaines pour la législation, d'user de ménagement sur la création de mon *Consul-Ier magistrat*. Ce mot de Consul, unique dans mon plan, et rappelant les beaux jours de la république romaine, ne devait point effaroucher, selon moi.

Cependant, telle était encore l'erreur ou la fureur de 1793 et 1794, qu'en 1795 je fus dénoncé, sur mon petit ouvrage, comme ayant voulu *rétablir la Royauté*.

Les temps ont-ils changé depuis 1795?....

Le chef des abstractions constitutionnelles, plus profond que moi sans doute, quoique je fusse comme lui un ami estimé du grand Mirabeau, préféra les *pentarques*, et ensuite les *triumvirs*. Qui a mieux vu de nous deux? Il est resté comblé de richesses et d'honneurs; je n'ai éprouvé, moi, à cause de mon courage patriotique que plus d'un membre de la commission peut connaître, que persécution, injustices, oppression, misère. Mais je suis fort; je puis imprimer et parler à la nation entière, sans crainte et sans reproche.

Mon projet de constitution est susceptible des modifications que le temps, les lumières et l'expérience ont suffisamment indiquées. Si cependant, Messieurs, vous trouviez convenable que je fusse admis à vos conférences, je regarderais comme une haute faveur d'opiner avec vous sur le projet de constitution qui doit enfin et invariablement fixer les destinées du peuple français, trop longtemps tourmenté et privé de l'exercice de la souveraineté.

S'il doit exister un champ de Mai pour des électeurs de départements qui sont les plus riches, mode sur lequel j'aurais bien à parler, j'espère aussi qu'il y aura une fédération au 14 juillet pour la fête du peuple, comme en 1790. La discussion, la rédaction et

l'acceptation de l'acte constitutionnel par les assemblées primaires et le chef du gouvernement, quel important ouvrage!

Je suis, Messieurs, à vos ordres avec un respect égal à mon dévouement pour la patrie.

Liébaud (du Jura)
jurisconsulte
Électeur de Paris
Rue du Vieux Colombier à la mairie
du XIe arrondissement.

P. S. Je prie Messieurs les membres de la commission de m'accuser la réception de mon exemplaire et de la lettre qui l'accompagne.«

(**N. 412**) RÉPONSE.

»*Paris le 20 avril 1815.*

Le Ministre de l'Intérieur à Mons. Liébaud, rue du Vieux Colombier, à la mairie du XI arrond^t. à Paris.

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait écrire, l'exemplaire de votre *projet de constitution pour le peuple polonais.* J'ai reconnu dans cet ouvrage l'esprit d'un citoyen animé du désir de voir la France heureuse. Je vous remercie de cet envoi.

Recevez etc.

Pour le ministre et par ordre etc.«

(**N. 413**) PRESTATION DE SERMENT.

»*Paris le 10 avril 1815.*

Le secrétaire général provisoire du ministère de l'Intérieur

A Mr. Barbier Neuville, chef de la 9e division du ministère.

Mon chèr collègue, Vous connaissez le décret impérial en date du 8 de ce mois, qui ordonne à tous fonctionnaires publics et employés recevant un traitement de l'État, de prêter dans la huitaine

de la publication le serment prescrit par l'article 56 du sénatusconsulte du 28 floréal an XI. Son Excellence désire, que des dispositions soient arrêtées sur le champ pour faire prêter dans le délai prescrit ce serment par les administrateurs, directeurs et employés des administrations etc...

Goubault.«

(N. 414) LISTES DE CONDUITE.

»*Paris le 15 mai 1815.*

Le ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets .... J'ai besoin d'avoir des renseignements positifs sur l'état, les talents, la conduite et la moralité de la généralité des recteurs, inspecteurs, proviseurs, professeurs, principaux, instituteurs, et enfin sur toutes les personnes dépendantes de l'Université et des facultés, et attachés de quelque manière que ce soit à l'instruction publique ....«

LA SECONDE RESTAURATION.

(N. 415) »*Rouen le 7 7bre 1815.*

(Adresse: Monsieur Thomassin l'aîné
rue Croix des petits champs 23. Paris.)[1]

L'absence de mon fils, mon cher ami, a malgré moi ralenti notre correspondance politique. Le voilà de retour pour deux ou trois jours, et je la reprends d'autant plus volontiers que, par l'usage que vous en faites, j'aime à m'applaudir de quelque bien pour notre ville, quand je puis me dire tout bas que mon opinion a pu y contribuer pour quelque chose. C'est ainsi, par exemple, que je me dis: Si l'opinion appelait l'honnête Mr. Ribard aux fonctions de maire, si elle reprenait de la sous-préfecture Mr. Leprévôt, si elle écarte encore des fonctions d'adjoint un Mons. Remy Taillefer, et si elle parvient à l'en expulser, j'ai eu ma part dans cette opinion

[1] Nous ne connaissons pas l'auteur de cette lettre et de celle qui la suit, mais on voit bien, par leur contenu, que l'auteur et son ami ont eu assez d'influence sur les affaires intérieures.

publique, et cette part n'a pas été ignorée de celui qui, par sa place, pouvait opérer les changements désirés. La première autorité ne marchait pas du tout, elle a l'air de vouloir un peu plus avancer, probablement elle a été stimulée, et peut-être n'ai-je pas été tout-à-fait étranger aux coups d'aiguillon qu'elle a pu recevoir; elle en a besoin de temps en temps, elle peut s'apercevoir que les demi-mesures, le système d'amalgame, sont bien plus à redouter dans l'état actuel des choses qu'une sévérité bien prononcée, et qui ne dévie pas suivant les circonstances. Je vous ai parlé, je crois, dans une de mes précédentes, de l'inconséquence de notre préfet qui parlait d'épurer la garde nationale à pied de tout ce qui paraissait douteux, et de ne faire monter la garde que par des citoyens sûrs, et qui, dans le même moment, activait l'organisation d'une compagnie de garde nationale à cheval qui, à l'exception des chefs, présente le rassemblement de tout ce qu'il y a de plus détestable pour l'opinion. Eh bien, déjà cette garde nationale à cheval fait des sottises, et les chefs, au lieu de punir, menacent de donner leur démission. Quelle différence de conduite dans le département de l'Eure! Il s'y forme des compagnies d'honneur, elles sont nombreuses et composées de propriétaires aisés et d'anciens serviteurs du roi, tous intéressés au bon ordre et au maintien du pouvoir légitime; tandis que chez nous la force à cheval est en majorité composée de tous gens qui, au départ du roi, s'armèrent pour la cause de l'usurpateur, et poussèrent même le zèle jusqu'à faire les fonctions de gendarmes, pour aller à neuf lieues de Rouen arrêter et amener en triomphe dans les prisons de Rouen, des gens qui s'étaient rendus coupables du crime d'arborer le drapeau blanc sur les clochers de leur village. Une épuration dans ce corps est devenue indispensable presqu'aussitôt [après] sa formation; on n'eût pas eu besoin d'avoir recours à cette épuration, si on ne l'eût pas formé; et c'est bien le préfet qui l'a voulu, parce que ce corps devait être à sa disposition et sous ses ordres immédiats. Nous aurions grand besoin que Mr. le Duc de Montmorency, qui a le commandement gén. des gardes nationales de notre département, voulût faire ici un très-grand travail, celui de détruire pour recréer tout de suite le corps des officiers de nos gardes nationales tant à pied qu'à cheval; non seulement à Rouen, mais encore dans les autres lieux du département; car de la manière dont cette force armée est organisée, il ne faudrait pas compter sur elle, s'il se présentait un nouveau 20 mars. Et pourrions-nous compter sur les autorités civiles et administratives, lorsque l'on voit encore à la tête des municipalités de notre département des maires plus que suspects? tels que Mons. de Saint-Victor, dénonciateur de son fils émigré; un homme dans

une autre municipalité, qui a longtemps été détenu pour faux billets; un autre qui donne asile dans sa commune à des individus justement éloignés de la nôtre. Cette insouciance du préfét ferait douter de la grande pureté de ses intentions, s'il n'avait été précédé ici par une bonne réputation de royalisme; mais, comme je vous l'ai déjà dépeint, c'est un homme qui a plus d'entêtement que de caractère, et j'ai de fortes raisons de croire que c'est plus à son secrétaire qu'à lui qu'on est redevable de quelques actes de rigueur, à l'aide desquels sa réputation se remonte de temps en temps. Il paraît que son secrétaire le laisse dire et va son chemin, et dans le bon chemin; heureux au moins les chefs qui, ne pouvant tout voir et tout faire par eux-mêmes, sont secondés par des agents dont les vues sont toujours bonnes! Tel on dit être le secrétaire actuel de la préfecture . . . . .

J'espère qu'enfin demain nous apprendrons que la chambre des pairs aura fait justice du traître qui a le plus contribué à nous mettre dans cette position. Cet exemple pourra intimider ceux qui seraient tentés de suivre son exemple. J'aime à croire qu'il ne s'en présentera plus en France. Que les bons, les fidèles royalistes se serrent, s'entr'aident, et tout ira bien, vive le Roi!«

(**N. 416**) »*Rouen le 23 9bre 1815.*[1]

(Adresse: Mr. Thomassin, Paris.)

Grand merci, notre bon ami, de Votre lettre du 22 courant, et des journaux qui l'accompagnent. Enfin, voilà le choc donné par la justice, et grâces à la vigueur de nos chambres! Les deux premiers exemples de la vengeance nationale seront probablement encore suivis de plusieurs autres, ce qui fait trembler les coquins, rassure les honnêtes gens; nos bleus ont le nez si long, qu'il pourrait se rencontrer avec le nez des vôtres. Quelques-uns font semblant de se rallier à la bonne cause; mais il faut craindre l'hypocrisie chez des gens qui s'aperçoivent bien que leur audace n'est plus de saison. Le paragraphe de votre lettre qui annonce que les propositions de La Bourdonnaie et Duplessis, discutées dans les bureaux, y ont obtenu l'assentiment unanime, nous chatouille par où cela nous démange; mais la même nouvelle écorche ceux qui ne pensent pas comme nous. Si ces mesures énergiques passent en force de loi, comme il y a lieu de l'espérer, l'essentiel sera de trouver

[1] Note marginale: »répondu le 27 d°.«

des juges et des administrateurs aussi énergiques que la loi, pour la faire exécuter; et nous ne pouvons guères espérer cela que lorsque la loi sur la réduction des tribunaux sera également adoptée, et que d'après ses dispositions on aura pu, sans interrompre le cours de la justice, épurer nos tribunaux, encore infectés, de tous magistrats qui seraient fort étonnés de la dignité dont ils jouissent, si la révolution, qui confondait tous les rangs et recompensait tous les vices, ne leur avait ouvert cette carrière. Les amis du roi, ici, craignent bien que la faiblesse du ministre de la justice, et la parenté qui existe entre Mr. le chancelier et notre premier président, ne nous conserve celui-ci, malgré la tache énorme qu'il a faite à sa robe, en assistant comme électeur aux assemblées convoquées par le Corse, et de plus, en acceptant la nomination de député à la prétendue assemblée des représentants, par conséquent, en signant l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Il me semble qu'en voilà bien assez pour déterminer que cet homme ne devrait plus être à sa place; et cependant il m'est revenu que, dans un assez long séjour qu'il a fait à Paris, il travaillait avec Mr. Barbé-Marbois; il est vrai qu'on m'ajoutait, que celui-ci comptait pour rien l'opinion, et qu'il ne reconnaissait de motif, pour révoquer des juges, que les prévarications dans leurs fonctions; comme si ce n'en était pas une, que de reconnaître un usurpateur pour souverain, et de prononcer les arrêts de la justice en son nom!!! Que de réflexions à faire sur cette faiblesse! Déjà le ministre de la police a mis un grand éteignoir sur la loi des suspects, celui de la justice en prépare un pour la loi sur les tribunaux.

Nous avons enfin une nouvelle organisation de commissaires; j'en connais quelques-uns qui marcheront bien, s'ils ne sont pas entravés par les complications d'autorités dont ils dépendent, complications qui peuvent être nuisibles à la marche de la police: en effet, ils sont sous l'autorité du préfet, du procureur du roi, et de la municipalité. Ces trois autorités, quelque bien composées qu'elles puissent être, et quoiqu'uniformes d'opinion dans leur but, peuvent par des motifs divers, et que la prudence ne leur permet pas quelquefois de se communiquer, penser les uns, que l'activité dans l'action de la police peut arrêter un complot, d'autres, que la lenteur dans cette même action peut en faire découvrir tous les fils. Il peut arriver, par exemple, que le préfet ait avis par la police générale, qu'un particulier soupçonné de mauvaises intentions doit être surveillé pour connaître ses démarches, ses liaisons, et tous les rapports par lesquels cet individu se rattache à quelques faits parvenus par d'autres voies au ministère. Dans ce cas le préfet recommandera à un des commissaires la surveillance, la prudence,

et quelques fois la lenteur. Si le maire de son côté a quelques raisons de soupçonner ce même individu, il peut le recommander à un autre commissaire; celui-ci, qui ignorera les grandes raisons politiques de l'arrestation tardive de cet individu, agira promptement, arrêtera; les agents ou les complices du prévenu disparaîtront, et le coup sera manqué, ou ne portera que sur un seul homme, tandis que le bien public commandait l'arrestation de plusieurs. Ces réflexions m'avaient fait penser qu'on pourrait remédier à ces inconvénients en nous donnant un commissaire spécial comme centre unique de police. Mais d'un autre côté l'expérience a prouvé sous le règne de Buonaparte, que ces commissaires spéciaux sont des proconsuls qui, s'ils ne sont pas excellents, peuvent être très-dangereux pour la liberté publique. J'avais promis à Mr. de Marin, ami de notre gros blanc, que j'avais eu le plaisir de voir ces jours-ci, et qui m'a paru être l'intermédiaire par lequel mes lettres sont parvenues à Mr. de Veaublanc, de lui donner mes idées sur l'établissement d'un commissaire spécial dans notre ville; mais j'avoue que je n'ai pas encore sur cette matière fixé mon opinion, et qu'en dernière analyse, si les préfets étaient tous sincèrement dévoués à la bonne cause, s'ils avaient le soin de ne s'entourer que de vrais amis de cette cause, les commissaires spéciaux seraient inutiles, puisque le préfet seul pourrait remplir ces fonctions; le nôtre, comme je vous l'ai dit dans ma dernière, a probablement reçu quelqu'instruction stimulante, il marche un peu mieux, il a fait quelques épurations dans les agences des prisons; il lui en reste encore bien d'autres à faire, mais il eût fallu qu'il eût commencé par ses propres bureaux, et, à l'exception d'un petit secrétaire insignifiant qu'il a renvoyé, tous ses chefs de division sont les mêmes qu'employait Mr. de Girardin, et, quant à l'opinion, cela n'est pas bon. Mr. de Kergarion, qui ne connait son monde que depuis son arrivée, peut être excusable de n'avoir pas renvoyé des gens qu'il ne connaissait pas, mais actuellement il devait les connaître. Quant à notre maire, nous ne sommes pas encore tranquilles sur le choix, il paraît même que nous n'aurons pas notre bon Mr. Ribard; son fils reçut avant-hier une lettre de lui, par laquelle il lui marquait, qu'il était actuellement hors d'inquiétude sur le fardeau dont on voulait le charger. Il est présumable que ce brave homme aura préféré remplir son devoir comme député, et qu'il aura senti qu'acceptant il serait forcé de laisser par intérim l'administration municipale aux adjoints. Je vous ai peint celui qui, par son ancienneté, aurait des droits à exercer cet intérim. Ce que je ne vous ai présenté que comme un on dit de la chronique est une vérité, ce Mr. est effectivement marié et a des enfants, et a outre cela une maitresse et des enfants. Quoi

qu'il en soit de cet adjoint, comme il n'est pas présumable qu'on nous le laisse, ce ne devrait pas être un motif pour Mr. Ribard de refuser. On vient de me dire, à l'instant, que le refus de Mr. Ribard était motivé sur ce que la démission de Mr. Lejurier avait été exigée de force, et que celui-ci avait dit à Mr. Ribard qu'il n'avait pas effectivement donné sa démission; que la délicatesse de cet homme vertueux l'avait empêché d'accepter. Je vous engage à tirer à clair cette raison, en vous en informant à Mr. Odouard, membre de notre députation. Si cette députation peut vaincre la répugnance de Mr. Ribard, elle rendra un bon service à notre ville. Nous espérons toujours que, quelque soit la détermination de M. Ribard, le ministre nous préservera de Mr. de Montat, ex-chambellan de l'Empereur, et qui toujours a été dans ses bonnes grâces; c'est aussi un des électeurs du champ de mai, et ce n'est pas là ce qu'il nous faut. Il resterait à choisir entre Mons. Fr^s Dupont et Mr. Grenie d'Ernemont. J'ai entendu dire beaucoup de bien de celui-ci, et que je connaissais peu; il a de la fermeté et de l'esprit, et n'a jamais quitté le chemin de l'honneur; il habite peu la ville, mais, si le choix se dirigeait sur lui, je ne doute pas qu'il ne vînt s'y fixer; il y possède une maison assez vaste pour y tenir la représentation convenable à cette place, et une fortune suffisante pour l'exercer honorablement; ce sont de ces avantages que ne possède pas l'ami,[1] dont vous n'approuvez pas les raisons pour s'éloigner de toute fonction qui exige autre chose qu'un amour bien réel pour son roi. Il faut, mon cher ami, que le magistrat du peuple, dans quelque grade qu'il exerce une magistrature, en impose non seulement par son caractère moral, mais encore par des avantages extérieurs qui sont, si je peux m'exprimer ainsi, le costume de son caractère, comme ses vêtements sont celui de sa dignité; et jamais une boutique ne pourra être comprise dans ce costume, ce ne peut être que dans un temps où l'on confondait tous les rangs et toutes les convenances pour tout désorganiser. Que les circonstances me placèrent dans une position qui ne me permettait plus à exercer les premières places de l'administration municipale, j'eus le bonheur à cette époque de faire quelque bien, et de ne pas faire de mal à ceux qui étaient le plus tourmentés par la tempête révolutionnaire. Leur souvenir a pu leur donner l'idée que je pouvais encore être bon à quelque chose; mais, mon ami, j'ai 25 ans de plus que je n'avais alors, et je sens bien que l'âge a bien affaibli mes moyens; ceux qui ont pu donner quelques idées sur moi, m'ont jugé avec trop d'indulgence; je dois me juger moi-même, je le puis plus que personne, et

[1] C'est-à-dire, l'auteur de cette lettre.

je juge que je ne suis plus propre à rien; mon cœur est tout entier à mon roi, mais je lui ferais un hommage bien léger en lui donnant ma tête et mes moyens; rayez moi donc aussi de votre décision qui prononce, que ce soit moi ou Mr. Dassonvillès qui soit adjoint. Quant à ce dernier, il est dans une position bien différente. Il est plus jeune que moi, il a bien plus que moi l'expérience des affaires, il n'a rien à faire, il est logé commodément, il est bon royaliste; l'état qu'il a fait prendre à son fils, qui est garde-du-corps, en est la preuve. Cependant je dois dire qu'il n'est pas généralement aimé, et je me suis souvent demandé pourquoi il avait des ennemis. Voilà ce que je me suis répondu. Dassonvillès a pris, dans les diverses fonctions qu'il exerçait avant la révolution, l'habitude de la chicane; il était avocat à Paris, puis commissaire enquêteur au Châtelet de Paris, il aimait le travail, il n'eut plus rien à faire quand sa charge fut supprimée, il vint se fixer à Rouen, et, pour s'occuper, il cherchait à se mêler très-gratuitement des affaires d'autrui; son zèle l'a quelquefois porté à s'identifier tellement avec les clients dont il dirigeait les affaires, qu'il les suivait personnellement dans les tribunaux; il s'est naturellement fait quelques ennemis de ceux qui rencontraient en lui un adversaire, d'autant plus redoutable qu'il avait l'air d'être et qu'il était réellement désintéressé; son ancienne qualité de commissaire au Châtelet de Paris fut bientôt transformée par ses ennemis en la qualification d'ancien espion de police, et la malveillance alla jusqu'à répéter qu'il l'était encore. Mais je suis bien sûr que c'était une calomnie, et qu'il n'a jamais exercé ce vil emploi. Dassonvillès fut adjoint à la municipalité à une époque où les autorités se renouvelèrent dans le sens des gens de bien, ce fut après le 9 thermidor, temps auquel les Jacobins reçurent un premier échec; il en exerça les fonctions avec zèle et honneur, les Jacobins reprirent le dessus, et Dassonvillès fut exclus de la municipalité; mais on connaissait sa capacité, il fut appelé aux fonctions d'administrateur des hôpitaux. Il fallait un homme comme lui pour débrouiller le chaos, dans lequel la vente des biens de ces hôpitaux avait jeté ces maisons restées sans revenus. Dassonvillès entreprit ce travail, rétablit l'ordre dans la comptabilité, améliora les ressources, et parvint à y ramener les mœurs que la révolution y avait corrompues. Il a exercé ces fonctions plus de sept ans, et depuis il n'a plus été occupé, il a repris son premier train de vie et s'occupe toujours, par goût, et sans aucune rétribution, de suivre les procès de ses amis, ce qui lui donne une réputation de chicaneur. Qu'on l'occupe à des fonctions publiques, il les exercera de même par goût, et sans intérêt, et je suis bien sûr qu'il les remplira avec zèle. Les connaissances qu'il a

acquises comme commissaire au Châtelet de Paris seraient précieuses chez un adjoint de la mairie, et je ne connais personne ici qui fût [plus] propre à donner à la police une bonne direction. Vous jugez bien qu'il ignore tout ce que je vous dis de lui, je contrarie peut-être d'autres projets qu'il pourrait avoir, en le désignant pour la place d'adjoint; mais, malgré l'opposition qu'une telle nomination pourrait trouver de la part de ceux qui n'aiment pas le personnage, et qui seraient peut-être bien embarrassés de dire pourquoi, je persiste à croire que ce serait une très-bonne acquisition. Je ne réponds pas que la place lui convient, mais je crois avoir assez d'empire sur lui pour le déterminer à l'accepter.

J'aurais bien encore à causer avec vous sur bien des objets qui méritent l'attention du gouvernement réparateur. Que de choses à dire sur la composition de notre garde nationale, sur les militaires qui conservent résidence dans notre ville, sur nos spectacles, sur nos journaux, sur l'esprit public, sur les petites intrigues de gens qui courent après les places, et qui profitent du moment pour faire valoir des services qu'ils n'ont jamais rendus etc. etc. Mais je sais que le gouvernement a les yeux ouverts sur tout cela, et je me rassure sur le zèle des autres à l'instruire de tout ce que je ne puis dire, parce que je ne le sais pas.«

Nous ne poursuivons pas la marche du „gouvernement réparateur.“ Mais nous ajoutons encore trois petites pièces qui passent les bornes de 1815.

(**N. 417**) »*Paris le 10 septembre 1818.*

Le préfet Chabot au ministre de l'Intérieur (Lainé).

Communication confidentielle des titres de Mr. Benjamin Constant à la qualification de citoyen français.[1] 1° Acte constatant la prestation du serment civique par le père de Mr. Benjamin Constant, 9 novembre 1791; 2° Décision du ministre de la justice en faveur de Mr. B. C. réclamant la qualité de citoyen français, 29 ventose an 6; 3° Acte de naissance de B. C., 11 novembre 1767; 4° Certificat de la commission des Contributions, que Mr. B. C. est imposé à la somme de 1080 francs 80 centimes au rôle foncier de 1818.«

[1] On la lui avait disputée pour faire rayer son nom sur la liste des électeurs et des éligibles.

(N. 418 »*Paris le 10 juin 1820.*[1]

A Son Excellence Mr. le Duc de Richelieu.[2]

Les groupes semblaient être particulièrement dirigés par des chefs, et ces chefs étaient pour la plupart d'anciens militaires, à ce qu'on a pu en juger par leurs décorations et par la nature de leurs exhortations et de leurs discours .... Cris de Vive la garde nationale! Vive la gendarmerie! A bas les troupes! qui, évidemment, annoncent l'intention de semer la division dans la force publique, et de jeter de l'incertitude dans les esprits ...

Le conseiller d'état Préfet de la Seine
Chabot.«

(N. 419 »*Paris le 11 juin 1820.*

A Son Exc. Mr. le Duc de Richelieu.

... Il paraît certain que des distributions d'argent ont commencé à avoir lieu. Plusieurs rapports me l'attestent. On assure qu'un homme blessé s'est répandu en plaintes contre ceux dont il disait avoir reçu de l'argent. On prétend aussi que dans plusieurs ateliers il a été ajouté quelque chose à la paye d'hier matin (surtout dans le fbrg. St. Martin, sur lequel les agitateurs auraient placé le plus d'espérances), et qu'on a dit aux ouvriers qu'ils pouvaient se dispenser de travailler hier. Quant au but des attroupements et de ceux qui les dirigent, je suppose que Votre Excellence n'a aucun doute à cet égard. Voici des faits que je puis lui garantir. Les meneurs forçaient tous ceux qu'ils rencontraient à crier *Vive la charte!* à quoi ils ajoutaient *Vive la charte, c'est Vive la liberté! vive la nation!* Ces cris ont été accompagnés des cris bien plus coupables encore de *Vive l'Empereur!* Les chefs d'attroupements ont employé partout la violence et les voies de fait contre les citoyens paisibles qui résistaient à leurs demandes et à leurs menaces .... Le conseiller d'état Préfet de la Seine
Chabot.«

---

[1] Les 3 et 8 juin, il y avait eu des tumultes à Paris, à cause des modifications appliquées à la loi électorale de 1817.

[2] Alors président du conseil des ministres.

Verlag von Veit & Comp. in Leipzig.

Droysen, Joh. Gust., Geschichte der Preussischen Politik.

I. Die Gründung. 2. Aufl. 2 Thlr.

II. 1. 2. Die territoriale Zeit. 2. Aufl. 4 Thlr. 12 Sgr.

III. 1—3. Der Staat des grossen Kurfürsten. 9 Thlr. 21 Sgr.

IV. 1. Friedrich I. König von Preussen. 2 Thlr. 15 Sgr.

IV. 2. 3. Friedrich Wilhelm I. König von Preussen. 4 Thlr. 24 Sgr.

Unter der Presse:

IV. 4. Actenstücke und Kritiken zur Geschichte Friedrich I. und Friedrich Wilhelm I. von Preussen. ca. 34 Bogen.

— , **Das Leben des Feldmarschalls York von Wartenburg.** 5. Aufl. Gebunden 2 Thlr. 10 Sgr.

Fock, Otto, Rügensch-Pommersche Geschichten aus sieben Jahrhunderten.

I. Rügen 1168. Mit einer Karte des alten Rügen u. einem Grundriss von Arkona. 24 Sgr.

II. Stralsund und Greifswald im Jahrh. der Gründung. 1 Thlr. 6 Sgr.

III. Die Zeit der Deutsch-Dänischen Kämpfe im XIV. Jahrh. bis zum Frieden von Stralsund 1370. 1 Thlr. 18 Sgr.

IV. Innerer Zwist und blutige Fehden. 1 Thlr. 18 Sgr.

V. Reformation und Revolution. 2 Thlr. 20 Sgr.

, **Schleswig-Holsteinische Erinnerungen.** 1 Thlr. 20 Sgr.

Mémoires du Comte de Senfft. Epoque de l'Empire. 2 Thlr. 20 Sgr.

Schmidt, Adolph, Geschichte der Denk- und Glaubensfreiheit im ersten Jahrhundert der Kaiserherrschaft und des Christenthums. 1 Thlr. 10 Sgr.

— , **Geschichte der preussisch-deutschen Unionsbestrebungen** seit der Zeit Friedrichs des Grossen.

I. Der Fürstenbund 1785. 2 Thlr.

II. Der Norddeutsche Reichsbund 1806. 1 Thlr.

— , **Preussens deutsche Politik.** 1785. 1806. 1849. 1866. Dritte Auflage. 28 Sgr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LES TROIS VOLUMES

DES

TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS

SUR LES PAPIERS INÉDITS

DU DEPARTEMENT ET DE LA POLICE SECRETE DE PARIS

PAR

ADOLPHE SCHMIDT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE JÉNA

LEIPZIG,

VEIT & COMP.

1871.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LES TROIS VOLUMES

DES

TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LES TROIS VOLUMES

DES

TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS

SUR LES PAPIERS INÉDITS

DU DÉPARTEMENT ET DE LA POLICE SECRÈTE DE PARIS

PAR

ADOLPHE SCHMIDT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE JÉNA.

LEIPZIG,

VEIT & COMP.

1871.

PRÉFACE.

Dans l'avant-propos du troisième et dernier volume de mes Tableaux j'avais pris l'engagement de faire paraître encore une table alphabétique, pour faciliter l'usage de ce recueil de documents. Je m'acquitte de cette promesse.

En même temps j'avais exprimé l'intention de joindre à la table alphabétique un discours préliminaire ou un avis critique pour y rendre compte des objections qui m'ont été faites et de deux ouvrages de M. Dauban qui avaient paru depuis. J'y renonce, étant convaincu que ce n'est ni dans l'intérêt de la science, ni dans celui du public, de discuter des affaires soit personnelles soit trop indifférentes. Je ne fais que deux observations:

1° Je répète que les pièces de la série F^IC^ Seine, qui est la source de mon recueil, ne portent pas de cotes au dépôt des archives ou, au moins, n'en portaient pas dans le temps où j'y puisais; je renvoie, d'ailleurs, le lecteur aux explications données sur ce sujet par M. Bordier dans son ouvrage intéressant: „Les archives de la France. Paris, 1855" p. 98.

2° Les deux ouvrages de M. Dauban dont il s'agit sont: „La démagogie en 1793 à Paris etc. Paris, 1868" et „Paris en 1794 et en 1795 etc. Paris, 1869." Je me contente de dire que

les matériaux identiques ou analogues que l'on retrouve dans ces deux ouvrages, par rapport au contenu de mes trois volumes, ne formeraient, tous ensemble, que tout-au-plus une cinquantaine de pages dans le format de mon recueil. Au reste, je laisse à la critique d'autrui d'apprécier les publications de M. Dauban, et de les comparer avec les miennes.

Jéna, février 1871.

Adolphe Schmidt.

ERRATA ET NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

TOME I.

Pag. 196 l. 19 ajoutez à la date: **Ascension.**
- 253 - 9 - - - - **Pentecôte.**

TOME II.

- 110 - 19. Cette pièce „tant courue" était une espèce de traduction ou, plutôt, une imitation du drame de Schiller intitulé „Die Ræuber." Il y avait une foule de changements arbitraires.
- 300 - 26 lisez **il a été** au lieu de **qu'il a été.**
- 347 - 29 - **illuminée** au lieu de **illuminées.**
- 368 - 22 s. on pourrait lire **résusciter** (ress.) au lieu de **nécessiter.**
- 370 - 3 lisez **écorcheurs** au lieu de **écarrisseurs.**
- 371 - 26. Les „gardes du corps" de Louvet font aussi allusion aux différents numéros de sa „Sentinelle", dont celui du 16 juillet (28 messidor) avait surtout irrité les jeunes gens par la censure qu'il avait faite de leur conduite.
- 374 - 22 **Louvetants.** Il n'est pas possible de lire **Louvetaux**; le ms. a **Louvetant.**
- 409 - 6 lisez **Dussault** au lieu de **Duffault.**

TOME III.

- 148 - 15 (Table p. 52) ôtez la parenthèse avec le point interrogatif, le **quai de la Féraille** étant le seul dont il puisse s'agir (V. Mercier, Le nouveau Paris 4, 195).
- 371 - dern. il est permis, et il vaut mieux de lire: **Des** danses et **des** divertissements, **des** jeux etc. au lieu de **Les** etc.
- 377 - 1 lisez **uns** au lieu de **unes.**
- 416 - 14 (Table p. 66) ôtez la parenthèse avec le point interrogatif après **Adèle et Dorsan**; c'est le titre d'un opéra-comique par Marsollier.
- 419 - 38 lisez **et** au lieu de **ou.**

TABLE ALPHABÉTIQUE.

- 10 art. **Procope** lisez 386 au lieu de 385.
- 13 - **Chrétien** ajoutez II. 483.
- 27 - **Garat, artiste** ajoutez: **neveu du ministre.** I. 163 215. 317
- 32 - **Jeux de hazard** lisez III. 9. au lieu de III. 8.
- 58 - **Satires** ajoutez II. 126.
- 67 - **Tribunes des ass. nat.** ajoutez I. 209.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LES TROIS VOLUMES

DES

»TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.«

Abbaye (l'). I. **2**06. 97. **3**07. 13. 71. II. 5. 90. 95. **1**14. 51. 58. 77. **2**72. **5**08. III. **1**97. 99. **2**06.

Abeuf (?) (Ablis? Ablon?) commune. II. **2**39.

Aboukir (bataille d'). III. **3**22. 24 (marine). 30. 94.

Aboyeurs (V. Agitateurs). I. **1**73. 76. 83 s. **2**38. 40. 45. 78. **3**00. 23. 33. II. 87. 90. **1**73 (braillards). 88. **2**29 (parleurs).

Aboyeurs des rues (V. Colporteurs). I. **3**32. II. 35. 63. **1**48 (crieurs de journaux). 52 (marchand de journ.). 70. **2**34. 35. 41. III. 28. 41. 51. 80. 87. **1**49. 65. **2**37. 49. **4**28.

Accapareurs, accaparement, affameurs. I. 78. II. **1**14. 31. 38. 41. 44. 51. 55. **2**40. 44. 48. 55. 84. **3**10. 26. 35. 36. 45. 74. 77. 86. 87. 94. 96. **4**00. 3. 6. 8. 25. 26. 44. 45. 51. 54. 63. 75. 92. **5**09. 10. 11. 15. 20. 29. 32. 50. III. 12. 69. 76. 92.

Adages. V. Proverbes.

Administration de police de la Commune de Paris (Adm. municipale de la p., Police municipale, Comité de surveillance, Comité de p., Département de p.). I. 9. 86. **1**24 (Panis etc.). 32. 47 (adm.). 80. 87 (c. de p.). **2**18 (adm.) — 20. 21. 47—52. 82. 87 (c. de p.). 93. **3**06 (c. secret). 13. 30. II. 29 (c. de surv.). 39. 69 (c. de p.). **1**16. 22 (adm.). 39. **2**01. 3 s. 23 (dép. de p., adm. de p. régénérée). 30. 38. 39. III. 20. — **Rapports** de l'—. II. **2**23—41. — V. Commune de Paris, Police (Hist. de la), Observateurs de l'admin. de pol. etc.

Affiches (Placards, adresses affichées, inscriptions). I. 15. 24. 25 s. 40 s. 49. 50. 52. 87. **1**85. **2**09. 59. 62 s. 68. 78. 84—86. 99. **3**10. 16. 29. 31. 35. 53 s. 61. 77. II. 9. 16. 23 s. 28-30. 32. 39 s. 51. 61. 63. 73 s. 79 s. 83. 96. **1**28. 44. 46. 47. 86. 90. **2**28. 34 s. 35. 51. 52. 82. 86. 89. 91. 93. 95. **3**00. 1. 2. 4. 16. 28. 29. 32. 33. 48. 63. 73. 76. 92. 94. **4**00. 7. 9. 12. 16. 21. 22. 23. 58 s. 66. 77. 87. 92. 94. **5**00. 9. 12. 18. 25. 26 s. 34. 37. 40. 46. 54. 56. III. 11. 16 s. 18 s. 25. 28. 29. 31. 33. 35. 44. 53. 56. 63. **1**12. 13. 18. 21. 23. 30. 32. 42. 52. 53. 58. 60. 69. 71. 99. **2**55. 71. 80. **4**08. 9. 20. 26. 36. 51. 60. 90 s.

Affry (d'), colonel des g. suisses. I. 46.

Agents (espions, émissaires, soldés, salariés, gagés) **de la faction** (des Jacobins, Patriotes). I. **1**94. **2**37. 39. 68. 72. **3**00. 75. II. 86. **5**21. 35. III. 12. **1**53. 77. 83. **3**40. V. Soldés.

Agents (émissaires) **des Contre-révolutionnaires.** II. 48 s. **5**21. 32. III. **1**01. 3. **3**40.

Agents municipaux de Paris II. 130.

Agents nationaux. II. 136. 66. 71. 203. 10. 14. 15 s. 17 s. 36. 38. 313 s. 20. 21. 22. 26. 530. 48.

Agents du gouv., des ministres. III. 47 (de l'int.), 67 (de la pol.). 457. V. Commis publics, Observateurs.

Agier (Pierre Jean). I. 128 ss.

Agioteurs. I. 305. II. 128. 55. 232. 41. 48. 52. 54. 62. 74. 77. 89. 92. 302. 10. 16. 27. 28. 31. 32. 33. 34. 35. 37 (millier). 41. 52. 54. 56. 57. 61. 62. 63. 64. 68. 76. 77. 78 s 82. 83. 84. 85. 86. 87. 90. 92. 93. 94. 97. 99. 400. 1 3. 5. 6. 8. 15. 19. 20. 23. 24. 26. 44. 45. 46. 50. 51. 54 57. 60. 63. 69. 79. 80. 84. 91. 92. 94. 95. 96. 97. 501. 3. 7. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 20. 22. 23. 24. 26. 28. 29. 31. 32. 34. 38. 39 s. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 47. 48. 49. 50. 51. 57. 58. III. 4. 5. 10. 16. 17. 18. 19. 21. 22 (affameurs). 23. 25 s. 27. 29. 33. 36. 37. 39. 40. 42. 46. 48. 49. 52. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 61. 62. 64. 65. 66. 67. (20 mille). 69. 70. 71. 72. 76. 77. 80. 81. 82. 84. 86. 88. 91. 92. 94. 95. 98. 102. 3. 4. 9. 12. 15. 18. 19. 20. 21. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 31. 32. 33. 34. 35. 38. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 49. 50. 52. 53. 55. 56. 57. 59. 61. 62. 63. 64. 65. 69. 70. 72. 73. 74. 75. 76. 78. 80. 81. 82 (agents des banq.). 83. 84. 85. 87. 89. 90. 91. 92. 93. 95. 97. 98. 99. 201. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 42. 43. 45. 46. 48. 50. 51. 53. 54. 56. 57. 58. 61. 62. 63. 64. 66. 67. 69. 70. 72. 73. 74. 76. 77. 405.

Agitateurs (émiss. provocateurs, diffamateurs. V. Aboyeurs, Anarchistes, Enragés). I. 4. 12 s. 14 s. 41 (perturbateurs). 48 s. 50. 59 s. 76 s. 78 s. (chaire publ. de diffamation, hommes ignorés). 84. 86. 90. 99 s. 105. 48—51. 53. 73. 83 s. 214—16. 17. 21. 29. 37. 40 s. 45. 50 s. 60. 78. 300. 4 (prédicant). 12. 19. 23. 26. 27 s. 32. 33. 36. 37. 75 (cf. 332). 77. 79. II. 22. 158. 75. 250. 91. 312. 30. 32. 33. 44. 78. 84. 402. 4. 9. 64. 74 (sbires). 75. III. 28. 35. 171. 75. 528.

Agnan, royaliste. II. 491.

Agriculture. I. 49. 304 s. II. 206. 433. III. 87. 181. 249. 59. 349. 416.

Alais, commune. II. 235.

Alamion, inspect. (observat.) de pol. II. 334. 35. 36. 94.

Albert (comtesse d'). III. 11.

Albite, membre de la Convention. II. 301.

Alembert (d'). I. 117.

Allemagne, Allemands. II. 61. 337. 500. 27. III. 47. 186. 384. 448. 73 s. 80.

Alletz (Aletz), m. de la commission adm. de pol. II. 238. 84. 88. 350. 54. 57. 74.

Allumettes. II. 246.

Amar, m. de la Conv. II. 150. 59. 73. 256. 312. III. 50. 188.

Ami du peuple (l') = Marat. II. 193.

Amiens, ville. III. 38. 492.

Anarchico-royaliste. III. 439.

Anarchistes, Anarchie. I. 133. 85 s. 231. 40 s. 46. 54. 58. 78. 88 s. 96. 97. 317. II. 31. 51. 80. 260. 349. 53. 73. 408. 58. 97. 530. III. 28. 49. 157. 58. 71. 72. 86. 88. 89. 207. 13. 17. 18. 21. 26. 32. 36. 39. 40. 41. 47. 48. 69. 76 s. 77. 92. 308. 19. 22. 30. 31. 32. 41. 44. 45 (150 brigands). 58. 59. 66. 69. 72. 75 s. 79 s. 402. 13. 20. 23. 26. 34. 38. 70. 79. 80. 85. V. Jacobins, Peuple.

Ancard (Hancart), hébertiste. II. 142. 53 s.

Ancenis, commune. II. 68.

Ancone, ville. III. 393.

Angers, ville. II. 12. 68. 323. 504. 5. III. 133. 393.

Angleterre, Anglais. I. 109. 241. 354. 73. II. 14. 24. 44. 134. 79. 82. 231. 74. 323. 51 (Yorck). 53. 54. 56. 61. 63. 64. 66 s. 89. 96. 479. 80. 95. 98. 520. 46. 50. III. 4. 5. 24. 40. 63. 91. 136. 39. 40. 60. 86. 200. 12. 20. 41. 44. 46. 47 s. 50. 52. 57. 70. 86. 301. 2. 3.

43. 46. 47. 58. 61. 72 s. 84. 407. 19. 21. 24. 47. 48. 49. 50. 53. 72. 81.
Angoulême (duc, duchesse d'). III. 125. 506.
Anson, adm. du dép. de Paris. I. 10. 58. 61. 67 s. 81.
Antianarchistes. II. 34.
Anticonstitutionnels. II. 557.
Antijacobins. I. 177. II. 235.
Antipatriotes. II. 73 s. 253. III. 25.
Antirépublicains. III. 55. 102. 315. 34. 404.
Antoine, marchand de vin. II. 270.
Antonelle, réd. du Bulletin polit. (du directoire). II. 535 s. 47. III. 188. 331.
Antony, commune. I. 51 s.
Archambaut. II. 448.
Archevêché (l') à Paris (= Evêché). I. 152.
Archevêque de Paris. V. Juigné.
Archives nationales. I. 54. 56. 81 s.
— de l'**Assemblée nationale.** I. 57.
— de l'**Hôtel-de ville.** I. 81 s.
Arcis-sur-Aube, commune. II. 16.
Argence (d'), nom d'arist. II. 210.
Argent. I. 170. 204. II. 39. 302. 10. 26 (marchandise). 31. 36. 46. 57. 99 (matières). 401. 8. 47 49. 56. 62. 73. 99. 503. 8. 11. 12. 15. 17. 26. 28 29. 31. 35. 40. 44. 45. 46. 48. 50. III. 6. 13. 23. 25. 41. 51. 55. 59. 64. 65. 72. 80. 82 90. 95. 111. 12. 15. 19. 25. 31. 49. 54. 66. 69. 76. 87. 91. 94. 95. 209. 16. 18. 19. 24. 27. 32. 33. 43. 51. 52. 57. 58. 63. 77. 383 (pénurie de l'). 89. 99.
Argenterie. II. 55. 445. 527. III. 70. 120.
Aristocrates (Gens comme il faut), dénom. de parti. I. 23. 74. 155. 62 s. 64. 67. 69 s. 75 s. 77 s. 79 (gens culottés). 86 s. 88 89. 94. 97. 202. 3. 7. 11. 19. 30. 31. 32 34 45. 59. 68. 71 s. 74. 76. 78. 79 84 s. 93. 96. 99. 317. 23. 33 s. 41. 48. 50. 62. 76. II. 5. 7 (Dieu arist.). 8. 16 s. 19 s. 21. 30 s. 32. 35. 37. 39. 42. 44 (ass. nocturnes). 45. 50. 54. 57. 60 s. 62. 75. 77. 80. 82. 83. 87. 88. 92. 95. 103. 4. 10. 12. 15. 17 s. 19. 26 s. 30 s. 39 s. 42. 48. 50. 51. 65. 68. 70. 72. 82. 84. 94. 204 (Monsieur = ennemi de la révol.). 31. 45. 57. 59. 60. 62. 68. 357. 400. 71. 75. 503. 15. 53. 54. III. 9. 33. 51. 57. 101. 20. 35 (modernes). 55. 256. 340. 46. 95. 402. 13 19. 43 (olig.).
Aristocratiser. III. 8.
Armailler (marquis d'). II. 470. 85.
Armée de l'intérieur. III. 13 s. 15.
Armée révolutionnaire. I. 219 s. 26. II. 33. 47. 57. 114 s. 16. 31. 33. 38. 41. 57. 60. 84. 86. 95 s. 201. 532. III. 136. 253.
Armonville (Har —), m. de la Conv. II. 296. 97. 98.
Armuriers. I. 191.
Arnaud, m. de la Commune de Par. I. 158.
Arnout, m. de la Commune de Paris. I. 57.
Arnoux (Arnoult), adm. du dép. de Paris. I. 10. 58.
Arras, ville. II. 456. 83. III. 426.
Arrondissements (12) de Paris. III. 252. 87. 95. 305. 15. 19. 26 27 s. 50 51. 52. 53. 68. 74. 77. 409. 10. 11. 12. 15. 27. 28. 53. 519.
Arsandaux, adm. du dép. de la Seine. III. 283.
Arthur, m. de la Commune de Paris. I. 156.
Artisans (V. Manufacturiers, Ouvriers). I. 77. 183. 254 (classe des arts). 78 (artistes). 79. 86 (artiste). 98 (gens établis). II. 22. 33. 37. 85. 90. 349. 438. III. 326.
Artistes. I. 278. 86. 327. II. 61. 86. 226. 60. III. 380. 97.
Artois (Comte d'), frère de Louis 16. II. 404. 51. III. 229. 504. 6.
Arts. I. 64 s. 139. 304. II. 32. 206. 43. 91. 368 (institut nat. de musique). III. 89. 181. 208 (dépouilles des ennemis). 50. 305. 24 49. 54. 55. 56. 61. 63. 80. 97. 480.
Assemblée centrale de salut public ou Ass. des Commiss. de la majorité des sections à l'Évêché. V. Évêché.
Assemblée de (à) **la Mairie.** V. Mairie.
Assemblée des commissaires de (30) 33 sections à l'Évêché. V. Évêché.
Assemblée électorale (club. él.) séante à l'Évêché. V. Évêché.

Assemblées électorales (Corps él.) de Paris, ass. primaires. I. 9 s. 39. 53. 57 (prim.). 102 s. II. 360 (prim.). III. 275. 300. 3. 4. 7. 8 s. 19. 29. 40. 41. 58. 62. 66. 69. 72. 75. 76. 518.

Assemblées électorales de la France, ass. primaires. I. 41. 50 (prim.). 53. II. 51 (prim.). 391. 97. 98. 99. 401. 2. 7. 8. 9. 10. 12. 13 s. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 24. 28. 30. III. 340. 41. 58. 72. 450. 92. 518. 19 (prim.). 23. 25. 27.

Assemblées nationales. I. 183. 266. II. 366. III. 226. — Ass. **Constituante.** I. 3—61. 12 s. 27 ss. 38 ss. 61. 215. II. 191. 237. III. 439. 43 (états gén.). 518. — Ass. **Législative.** I. 61—87. 74. 82. 84 ss. 92. 101. 83. 216. 302. II. 237. III. 345. 444 (sénat). — V. Convention, Corps législatif.

Assemblée gén. des **réfugiés ci-devant Liégeois.** II. 217.

Assignats, billets (V. Billets, Papier-monnaie). I. 174. 96. 204. 61. 87 (papier). 332. 41. 60. II. 39 (faux). 48. 61. 155. 84. 227 (faux). 40 (faux). 41. 42. 52. 54. 55. 56. 57. 58 (tableau de dépréciation). 61. 62. 67. 73. 74. 86. 87. 91. 300. 2 (au pair). 10. (bill. de 10 sols). 13. 16. 17. 20. 26. 31. 32. 34. 37. 54. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 63 (argent de Paris). 66. 67. 68. 75. 77. 78. 82. 83 84. 90. 92. 93. 94. 96. 97. 98. 99. 401. 4. 6. 8. 9. 15. 20. 23. 24. 44. 47. 49. 50. 51. 55. 56. 57. 59. 61. 62. 63 (faux). 65. 68. 73. 80. 83. 85. 90. 94. 99 (autres ass.). 500. 1. 2. 6. 7. 8. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 20. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 32. 35. 36. 41. 43. 45. 48. 50. 51. 54. 55. 57. III. 4 (un p. cent). 6. 10. 12. 14. 19. 20. 22. 23. 33. 39. 40. 41. 48. 49. 53. 54. 55. 58. 59. 64. 70. 72. 73. 74. 76. 78. 79. 81. 85. 94. 97. 99. 103. 4. 5. 6. 12. 13. 15. 17 s. 18. 23. 26. 27. 30. 31. 33. 40. 47. 48. 49. 51. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 72. 74. 76. 77. 78. 79. 81. 82. 83. 84. 85. 87. 91. 93. 95. 97. 205. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 14. 15. 16. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 25. 26. 27. 28. 31. 34. 35. 38. 39. 41. 42. 43. 44. 45. 49. 53. 55. 57. 60. 62. 63. 65. 68. 75.

Associations. V. Sociétés.

Assomption (l'). II. 175.

Astier, m. du bureau central de Par., plus tard commiss. du direct. exécut. près ce bur. II. 442. III. 96. 115. 19. 25. 26. 28. 29. 31. 33. 34. 44. 46. 48. 52. 53. 54. 55. 388. 413.

Ath (P. L.), signataire d'une adr. I. 71.

Athéisme. II. 207. III. 371.

Auberges, aubergistes. I. 195. 238 s. II. 21 (dîner). 35. 88. 187. 370. III. 114. 15.

Aubert-Dubayet, min. de la guerre. II. 437.

Aubin (Cam.). III. 426.

Aubry. III. 29. 49.

Audinot. V. Théâtre d'A.

Audouin (Xavier), journaliste. I. 258 s. II. 170.

Augereau, général. III. 281. 82.

Auguste, orfèvre du roi. I. 44. 46.

Auteuil, commune. I. 55. II. 257.

Autichamp (d'), marquis. II. 89. III. 137.

Autriche, Autrichiens. I. 109. II. 133. 73. 231. 361. 520. 33. 46. III. 26. 33. 38. 42. 44. 48. 52. 136. 86. 234. 35. 72. 324. 72 s. 79. 80. 84. 85 (cf. p. VIII). 90. 91. 92 93. 94. 95. 402. 3. 4. 6. 48. 49. 56.

Autun, ville. I. 18. II. 313—15. 20. 21. III. 515.

Auvergne, Auvergnats. II. 8.

Avignon. I. 359. III. 29. 43.

Ayaume, cultivateur. II. 537.

Aymé (J. J.), nommé Job, représ. III. 10. V. Jobaymé.

Babille, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 84. 87. 92.

Babœuf (Babeuf), journaliste. II. 284 (cf. 279). 452. 530. 55. III. 1. 8. 37. 50. 53. 54. 122. 34. 49. 52. 53. 56. 58. 80. 88. 89. 90. 99. 206. 8. 11. 12. 15. 16. 17. 21. 27. 36. 41. 44. 46. 47. 52. 78. 342. 422. V. Journaux (L'Éclaireur, Gracchus,

Journal de Babœuf, Le Tribun du peuple).
Babœuf (un), dénom. flétrissante. III. 40.
Bach, médecin, pamphlét. III. 319.
Bacon, observateur. II. 123. — B. insp. de pol. II. 334. — B. père. III. 318. 19. 39—43.
Baer (Bar). II. 233.
Bagnolet, v., banlieue de P., près de Montreuil. II. 345.
Baillet, jacobin. II. 136.
Bailly, maire de Paris. I. 4. 17. 18. 24—27. 39. 47. 50. 54. 56. 59. 66. 222. II. 135.
Bailly, présid. du dép. de la Haute-Saône. II. 268 s.
Baladins et faiseurs de tours. II. 228. 350. III. 161.
Balayeurs. III. 120.
Bâle, ville. II. 273. 508. III. 18. 36. 69.
Balestier, du Contrat-social. II. 69.
Ballon (canton de). III. 476.
Banque de St. Charles. II. 257.
Banque (nouvelle, caisse). III. 89 s. 96. 97. 105. 13. 246 (caisse de rembours.). 55. 72 s. 347 (caisse).
Banquiers, financiers. I. 305. 27. II. 4. 37. 39. 114. 42. 471. 545. III. 97. 154. 82. 227. 46 (capitalistes). 53. 72.
Barardel, m. du com. rév. de la sect. du Contrat-social. II. 20. 57.
Barbarin, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 83. 90. 91. 96. 99. 301 38. 49. 56. 57.
Barbaroux, m. de la Conv. I. 359. 69. II. 28—30.
Barbé-Marbois, min. de la just. III. 523.
Barbier-Neuville, chef de divis. à l'intér. III. 519.
Barère (Barrère). I. 192 221. 48 s. 63. 368 s. 78 s. II. 18. 146 s. 212 s. 19. 28 29. 55. 65. 90. 95. 311. 31. 63. 449. 92. 514. III. 7. 173.
Barisson, adm. de pol. de la Comm. de Paris. II. 223.
Barras, m. de la Conv., directeur. II. 428. 37. 82. 521. 39. III. 7. 54. 102. 90. 92. 281. 82. 329. 87. 99. 419. 20. 21. 25. 31. 38. 39. 40. (noble). 45. 60.
Barré, adm. du dép. de Par. I. 10. 58.
Barrières de Paris. — B. de **Bondy**. I. 167. — de **Chaillot**. II. 285. — des **Champs-Élysées**. I. 52. 179. — de la **Chapelle**. II. 250. — de **Clichy**. II. 311. III. 23. — d'**Enfer**. II. 425. — du **Finistère**. II. 250. — des **Gobelins**. II. 251. — de **Neuilly**. II. 43. — de l'**Observatoire**. II. 250. — **Saint-Martin**. I. 52. — du **Trône**. II. 307.
Barthélemy, dir. de l'atel. de salpêtre. II. 231.
Barthélemy, ambass., m. du direct. III. 35 s. 281. 82.
Basin, citoyen. III. 73.
Basque (Pays) I. 117.
Bassal, m. de la Conv. III. 31.
Bassano (duc de). V. Maret.
Basti, commandant. II. 6.
Bastille (la). I. 20. 78. 190. II. 72. III. 344.
Batavie, Bataves. V. Hollande.
Bataillon, chouan. II. 504. 5.
Bâtonniers (hommes armés de bâtons, forts p. battre au besoin). I. 224 (battre). 302. 25. 33 s. 74. II. 244. 64. 66. 78. 80. 81. 303. 5. 504. 44. III. 60. 65. 71. 157. 69. 445.
Batz (baron de) III. 237.
Baudin, ex-vicaire épiscopal, commiss. du dir. ex. près le bureau central de Par. II. 442. III. 94. 299.
Baudot (Bodot), m. de le Conv. II. 159.
Baudrais, cafetier (des Bains Chinois). III. 224.
Baumier (Beaumier), J. Baptiste, observateur. I. 139 s. — **Lettre** de B. I. 304 s.
Bayard, insp. (obs.) de pol. II. 266. 78. 93
Bayle (Moïse), m. de la Conv. II. 289.
Bayonne, Bayonnais. I. 167. II. 142. 415. 512. 17.
Bazin. I. 46.
Bazire, m. de la Conv. I. 370. II. 150. 89. 94. 98. 202.
Beaucaire (foire de). III. 420.
Beaudrais, employé (autrefois adm. de pol.). II. 474. III. 20.

Beauharnais. II. 45 s.
Beaulieu, gén. autrichien. III. 232.
Beaumetz, adm. du dép. de Par. I. 67 s.
Beaumier. V. Baumier.
Beaupré, m. de la sect. de la Cité. II. 461
Beauvais, commune. II. 183.
Beauvallon, anc. garde-du-corps, secrét. III. 21.
Beffroy, m. de la Conv. I. 360.
Beffroy-de-Reigny, auteur. III. 454.
Belgique, Belges. I. 149. II. 368. 506. 27. III. 44. 76. 347. 417 s.
Belle-Anglaise (la), magasin. III. 150.
Belle-Chasse, magasin. III. 165.
Belle-Image, cabaret. III. 200.
Belleville, commune, canton. II. 211. III. 284. 328. 78.
Belliot (Béliot), agitateur. I. 99 s.
Bellon (abbé de). III. 512 s.
Benezech, min. de l'intér. II. 430 note. 37. 39. 44. 52. 53. 55. 56. 58. 59. 62. 66. 67. 70. 71. 72. 74. 75. 77. 78. 82. 88. 89. 95. 98. 99. 505. 9. 10. 21. 25. 30. 43 56. III. 5. 7. 9. 11. 13. 14. 15. 37. 40. 43. 44. 45. 47. 48. 104. 90. 282.
Bentabole, m. de la Conv. II. 16. 537.
Béraud, observat. II. 123.
Bergoeing, député de la Gironde. I. 247. 49. 52 s. 338. 40. 46.
Bergot, m. de la Commune de Par. I. 297.
Berlin, ville. III. 406 s. 18.
Bernadotte. III. 419. 45.
Bernard, accus. public. I. 60.
Bernard, m. de Conv. II. 345.
Bernard, insp. (obs.) de pol. II. 316.
Berry (le). III. 130.
Bertevin, royaliste. II. 491.
Berthaut, off. de paix. II. 230.
Berthelot, proc. gén. synd. du dép. de Par. I. 102. 4 s.
Bertrand, m. de la Commiss. des Douze. I. 252.
Bertrand, off. de paix. II. 240.
Besançon, ville. III. 456.
Beugnot (comte). III. 504. 5. 14.
Beurlier (Beurier), m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 80. 90. 96. 337. 38. 50. 55. 66.
Beurnonville, min. de la guerre. I. 118. 87. II. 361. 448.
Beurre, marchandise. I. 238. II. 57. 60. 91. 211. 15. 26. 28. 40. 45. 47. 48. 53. 300. 13. 17. 19. 70. 78. 405. 508.
Bezane (Bezaud ?), chef de bureau à la commiss. adm. de pol. II. 453 s.
Bezaud, agent. obs. du gouv. III. 14.
Bibliothèque nationale. I. 65. III. 54. 481.
Bibliothèques publiques des départements. I. 102. III. 289.
Bicêtre. I. 20. 190. II. 157.
Bichet, insp. (obs.) de pol. II 270.
Bienfaisance. II. 171. 291. 318 (commiss. distrib.). 25 (commiss. à la distrib.). 486. 518. 24 (comités, commiss.). 38 (commiss.). 46. III. 29. 33. 39. 40. 79. 86. 105. 52. 54. 383. 434.
Biens. — du **Clergé.** I. 261. II. 131. — des **Émigrés.** I. 266. 312. 59. II. 61. 131. 257. III. 148. 49. 226. 508. — des **Étrangers.** II. 256 s. — des **Hôpitaux.** III. 526. — **nationaux** (V. Domaines nat.). I. 63. II. 289. 529. 48. III. 20. 178. 79. 95. 226. 49. 52. 53. 54. 56. 57. 59. 60. 61. 62. 63. 68. 420. 32. 67. 78. 508.
Bière, marchandise. I. 148. 87. 282. 300. II. 22. 34. 63.
Bigeot, observat. II. 123.
Billaud-Varennes. II. 149. 51. 54. 56. 65. 73. 228. 55. 90. 95. 311. 449. 94. 514.
Billets (V. Assignats, Mandats etc.). I. 20 (faux). II. 61. III. 522.
Billettes (les), couvent. II. 294.
Bioche, nom d'arist. II. 119.
Biron, général. I. 230. II. 68.
Blain, commune. II 505.
Blanc, observateur. I. 143. 375. — Rapp. de B. I. 376—78.
Blanchelande, gouv. de St. Doming. II. 43 s.
Blanchisseuses. II. 129. 247. 48. 50. 57.
Blés (V. Grains). I. 78. 171. 75. II. 105—8. 31. 45. 239. 50. 86. 351. 66. 447. 518. 32. III. 66. 119. 267. 75. 478.
Bleus (les), dénom. de parti. III. 522.
Blin, m. de la Commune de Par. I 154.

Blois, ville. I. 176. III. 38.
Blondeau, agent. nat. II. 204.
Blondel, secrét. du dép. de Par. I. 10. 58. 67 s. 132.
Blot, femme. II. 215.
Bô, m. de la Conv. II. 388.
Bobigny, commune. III. 328.
Bocquillon (Boq-), anc. juge de paix. II. 516. III. 21.
Bodson, m. de la Commune de Par. I. 153.
Boignet-Destournelles (Bouquet-D.), m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 80. 87. 333. 57.
Boigny, village. II. 490.
Boileau, m. de la Commiss. des Douze. I. 252.
Boileau, poëte. III. 336.
Boin. V. Bouin.
Bois, marchandise. II. 112. 29. 232. 39. 45. 46. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 56. 70. 72 (bûches). 73. 76. 323. 29. 33. 43. 45. 70. 78. 89. 444. 52. 53. 62. 511. III. 75. 122. 227. 43.
Boisgelin (marq. de). III. 27.
Bois-Jeucy, instituteur. III. 427.
Boisneuf, cit. III. 318.
Boissel, jacobin. I. 345. 61.
Boissy-d'Anglas, m. de la Conv. II. 360. 492. 94. 510. 12. 35. 40. 42. 55. III. 12. 29. 34. 38. 49. 50. 141. 49. 502 s. 4 s.
Bonaparte (Lucien). III. 343. 87. 419. 61. 78. 79. 83. 84. 89.
Bonaparte (Napoleon). II. 428. III. 116. 208. 63. 81. 330. 32. 40. 47. 62 (héros dangereux). 93. 94. 99 s. 404. 13. 18. 47. 59. 60. 61. 65. 67. 74. 79 s. 86. 93 (empereur). 94. 97. 99. 500. 2. 7. 10. 11. 12. 15. 16. 17. 21 (usurp.). 23 (le Corse). 24. 28.
Bonapartistes, parti. III. 329.
Bondy (forêt de). III. 116.
Bonnet à poil. II. 142. 70.
Bonnet de police. II. 302.
Bonnet rouge (b. de la liberté). II. 45. 70. 127. 44. 70. 78. 93. 265. 71. 82. 88 (Jacobins: chapeau; cf. 287 d'où il résulte qu'il n'y avait plus de signe extérieur pour „reconnaître" les Jacobins). 94 (vêtu à la Jacobine). 96. 97 (b. r. sur le milieu du chapeau). 98. 302. III. 8. 345. 46. 47. V. Chapeau.
Bonnier, min. assassiné. III. 384. V. Rastadt.
Bon-vivant, dénom. de parti, signif. homme de bon caractère. II. 292.
Bons citoyens (= bons ou vrais patriotes). I. 366. 74. II. 258. 313. 18. 44. 48. 50. 51. 52. 58. 60. 61. 71. 77. 80. 81. 86. 401. 3. 4. 7. 73. 97. 516. 32. 41. 43. III. 19. 26. 31. 51. 58. 65. 88. 91. 97. 109. 31. 40. 47. 70. 76. 77. 216. 39. 60. 71. 321. 38. 43. 60. 72. 73. 406. 8. 43. 75. 81. 83. 85.
Bordeaux, Bordelais. I. 117. 40. 61. 227. 29. 41 s. 44. 52. 64. 78. II. 6. 12. 15. 24. 129. 248. 75. 86. 420. 25. III. 12. 27. 52. 97. 132. 88. 417. 26.
Bordels. I. 254. 57. II. 239 (endroits de débauche).
Boscalis, agioteur. III. 55.
Boscheron, adm. du dép. de la Seine. III. 284.
Boucharot, cit. I. 206.
Bouchefontaine, insp. (obs.) de pol. II. 300.
Boucher, canonnier. I. 234.
Boucher, marchand de vin, assassin de Féraud. II. 348.
Boucher-René, off. municip. I. 93 ss. 154. 287. II. 55.
Bouchers. I. 173. 90. 93 (V. Poissy). 94 207. 350. 54. II. 14. 16. 22 s. 27 s. 36. 48. 49. 74. 87. 155. 60. 67. 72. 88. 99. 215. 64. 69. 343. 44. 524. 26. 46. III. 29. 33. 37. 40. 46. 79. 80. 86. 114. 15. 18. 21. 27. 207. 43. 60. 382.
Boucheseiche, observat. II. 123.
Bouchotte, min. de la guerre. I. 118. 264. 358 s. II. 64. 143 s. 52. 65. 66. 71 s. 73. 76. 80. 84 s. 86. 91. 280. 447. 48. 52. 519.
Bouclier, garçon, secrét. au com. civil de la sect. des Gravilliers. II. 308 s.
Bouillé, général. I. 5. 170. 234. III. 86. 90.
Bouillon, insp. (obs.) de pol. II. 352. 68. 93. III. 146. 48.
Bouin (Boin), cordelier. II. 146. 54. 81. 87.

Boulanger, command. gén. provis. de la garde nat. de Par. I. **237**. 54 s. 62 71. 74 s. **322** s.
Boulangers. I. **179**. 90. **258**. II. 33. 42. 51. 54. 57. 59. 64 s. **101**—8. 13. 18 s. 25. 28 s. 33. **231**. 32. 40. 48. 63. 64. 69. 93. **308**. 10. 11. 16. 22. 23. 25. 26. 27. 30. 31. 33. 34. 42. 43. 44. 48. 86. 97. 99. **401**. 6. 27. 44. 45. 52. 56. 59. 61. 63. 64. 67. 72. 73. 79. 92. 93. 95. 99. **501**. 2. 11. 17. 20. 24. 25. 28. 38. 46. 54. 57. III. 19. 25 26. 29 33. 37. 39. 40. 46. 58. 70. 86. 99. **149**. 51. 62. 93. **207**. 9. **382**.
Boulevards de Paris. II. 58. **114**. III. 64 **158** (le nouveau b.). 68. 82. — des **Italiens**. II. **184**. 92 III. 9. **125**. 26. 27. 44. 57. 72. 73. 74. 80. 84. 98. **409**. — de la **Madeleine**. III. 28. — **Montmartre**. I. 50. — **Saint-Martin**. II. **175**. **467**. — du **Temple**. I. **264**. II. **239**. 78. **318**. 62. 80. III. 5. **165**. 67. **250**.
Boulevard de la Reine à Versailles. I. 44.
Boulogne, commune. I. 48. **286** (bois de) **302**. II. 54 (bois de).
Bouquetières. II. 6. **227**.
Bourbons (les). I. **108**. III. **449**. 67. **507**. 16.
Bourdon (Léonard). I. **251**. II. **146**. 62. **283**. **311** s. **444**. 53. 83. 84. 86. **530**.
Bourdon (de l'Oise), m. de la Conv. I. **356**. II. 53. **166**. 79. **299**. **300**. 37.
Bourg, ville. II. **455**.
Bourgeois (Jean-Charles), cordelier, hébertiste. II. **142**. 46. 53.
Bourges, ville. I. **171**. **248**.
Bourget (le), commune. II. **128**. III. **328**.
Bourg-la-Reine (= B.-l'Égalité), commune, district. I. 28 ss. 32 ss. 37 s. 43. 47. 49. 51 s. 54. — **Bourg-l'Égalité**. II. **124** s. **209**. 16. 36. **477**.
Bourguignon-Dumolard, min. de la pol. III. **387**. **408**. 9. 10. 12. 26.
Bourguin, signataire d'une adr. I. 71.
Bourmont (comte de). II **504**. III. **457**.
Bourmont (château de). II. **504**.
Boursaut (-lt), m. de la Conv. II. **345**.
Boursault, secrét. du com. rév. de la ville. II. 40.
Bourse (la), aux Petits-Pères. II. **223**. 32, **408**. 44. 59. 63. 84. 86. **508**. 10. 13 s. 20. 22. 23. 24. 26. 27. 32. 34. 35. 36. 38. 40. 42. 43. 44. 50. 51. III. 5. 26. 42. 55. 70. 71. 72. 77. 97. 99. **119**. 24. 95. **201**. 34. 39. 53. 72. 74. **389**.
Boutiquiers, **Boutiques** (V. Marchands). I. **172**. **260**. 65. **313**. 34. II. 37. 39. 86. **381**. **404**. 77. **547**. III. 56. **135**. **207**. 10 (dimanche). 32. **312**. 24. 77. 81. **507**. 25.
Boyer, insp. (obs.) de pol. II. **302**. 59.
Boyer-Fonfrède, m. de la commiss. des Douze. I. **252**. **319**. II. 23 s.
Boys, m. de la commiss. adm. de pol. II. **342**. 49. 50. 54.
Brège, ministre protestant. II. **157**.
Bréon, m. de bureau central. III. **162**. 63. 67. 81. 82. 84. 87. 90. 92. 94. 95. 98. **200**. 8. 9. 14. 16. 19. 21. 24 27. 28. 30. 34. 36. 39 40. 42. 43. 44. 45. 47. 48. 50. 51. 53. 54. 55. 56 .58. 59. 60. 61. 63. 64. 65. 66. 68. 70. 71. 72. 73. 76. 77. 78. 87.
Brescia, ville. III. **393**.
Brest, ville. I. 37. II. **289**.
Bretagne (la). II. 75. **366**. **469**. III. 6. 41. 70. **509**.
Breteuil (Maison de). I. **345**.
Breteuil (baron de), min. III. 37.
Brichet. II. **174**.
Brie (la). III. **163**.
Brière (Brierre) de Surgy, adm. du dép. de Par. I. IX. 3. 10. 58.
Brigands, dénom. de parti. I. **189**. 94. **239**. 54. 83. 85. **348**. II. 20. 22. 27. III. **456**.
Briot, représ. III. **433**.
Briouze, commune. II. **508**.
Brisset, boucher. I. **354**.
Brissot. I. 85. **106**. 18. 46. 48. 59. **202**. 9. **311**. 68. II. 37. 54. 60. 88. **116**. 24. III. 37. 48.
Brissotins, dénom. de parti. I. **162**. 67. 69. **206**. 36. 77. 90. **315**. II. 21. **128**. 34.
Brocanteurs. III. 62. 66. 72. 76. 80. 82. 84. 90. 95. **103**. 11. **246**.
Brochet (Broché), cordelier. II. **154**. 80 s. 87 s. 97 s.

Brochures, Écrits, Imprimés, Feuilles, Pamplets, Libelles (V. Affiches). I. 133 s. 37. 48. 52. II. 175. 230. 34 39. 41. 42. 55. 56. 64. 79 s. 81. 89. 96. 301. 2. 19 (lettres trouvées). 22 s. (billet). 27. 37. 43. 59. 481. 92. 505. 6. III. 18. 35. 84. 85. 143. 52. 53. 73. 74 s. 79. 86. 99. 215. 26. 91. 307. 9 s. 19. 40. 42. 45. 62. 98. 408. 9. 14. 17. 23 s. 28. 43. 51. 54. 90 s. 506. 14.

Brousse-des-Faucherets, adm. du dép. de Par. I. 10 58. 67 s. 81.

Broutier, citoyen. II. 159.

Brune, général. III. 447. 59.

Brunet, général. II. 97.

Brunsvick (duc de), spectre de parti. II. 231. III. 449.

Bruslé, colon. II. 376.

Brutus. V. Louis, Magnicz.

Bry. V. Debry.

Buffet, insp. (obs.) de pol. II. 292.

Buffon. I. 117.

Bugas, observ. II. 123.

Buhot, commiss. du Conseil exécutif. II. 205—7.

Bulley, adm. de pol. de la Comm. de Par. II. 223.

Buonaparte. V. Bonaparte.

Buonarotti, complice de Babœuf. III. 188.

Buquet, insp. (obs.) de pol. II. 278.

Bureau central p. comité c. II. 429.

Bureau central de Paris, ordonné par la loi du 21 déc. 1792. II. 410.

Bureau central du canton de Paris, ord. par la constit. de l'an 3 et par la loi du 19 vendém. an 4 (11 octob. 1795), composé de 3 membres. II. 396 note. 439—43. 513. 19. 26. 28. 33. 36. 40. 45. 46. 50. 51. 56. 58. III. 6. 9. 11. 14. 15. 19. 26. 31. 47. 56. 58. 63 65. 66. 68. 69. 71. 72. 73. 74. 75. 77 78. 80. 82. 84. 85. 86. 88. 90. 91. 93. 94. 95. 96. 98. 100. 1. 2. 4. 7. 9. 10. 12. 13. 15. 17. 23. 27. 28. 29. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45 (son incompétence). 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 66. 67. 68. 69. 71. 72. 73. 75. 76. 78. 79. 80. 81. 82. 84. 85. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 94. 95. 97. 98. 200. 1. 5. 6. 8. 9. 11. 12. 14. 16. 18. 19. 21 s. 24. 25. 27. 28. 30. 31. 32. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 50. 51. 53. 54. 55. 56. 58. 59. 60. 61. 63. 64. 65. 66. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 75. 76. 77. 78. 82. 83. 84 s. 86. 87. 90. 93. 99 (son importance, Paris réel). 301. 8. 9. 10. 17. 20. 28 s. 31. 32. 36. 37. 39. 87 88. 90. 94. 98. 404. 8. 9 10. 11. 12 13. 18. 24 27 28. 30. 49. 53. 54. 55 61 s. 97. 99 s. — **Rapports** de ce b. II. 513—58. III. 3—13. 16—201. 205—78 309 s. — V. Observateurs, Police (Hist. de la).

Bureau d'esprit public, bur. d'observation (V. Esprit public). I. 133 s. 37. 60. II. 122 529. III. 24.

Bureau de nouvelles. I. 228. 33. 53.

Buveurs (Hommes) de sang, dénom. de parti. II. 252. 53. 63 66. 71. 72. 75. 78 79. 81. 84. 89. 370. 73. 74. III. 43. 44. 50. 153. 95. 217. 400.

Buzot, m. de la Conv. I. 166. 311. 69.

Buzotins, dénom. de parti. I. 290.

Cabarets. II. 115. 49. 93. 99. 230. 42. 50. 64. 69. 70. 71. 99. 308. 12. 17. 25. 65. 81. 500. 36. 44. III. 38. 94. 99. 175. 93. 200. 11 (dimanche). 12. 23. 65. 74. 415.

Cabinet littéraire. III. 226.

Cachin, citoyen. III. 318

Cadix, ville. II. 464.

Cadroy, représ. II. 527 (cf. 519). 37. III. 11. 16. 18. 21. 24. 34. 156.

Caecile, command. des canonniers de la Réunion. II. 80.

Caen, ville. I. 6. II. 48. 57. 195. 300. III. 34.

Café, marchandise. I. 204. 30. 329. II. 129.

Cafés, Cafétiers. I. 266. 335. 54. II. 22. 70. 115. 43. 44. 45. 49s. 51 s. 57 s. 66. 68. 70. 72. 74. 79. 83. 86. 91. 92 s. 96. 200. 39. 42. 44. 50. 53. 54. 56. 57 58. 59. 65. 66. 67. 73. 74. 76. 77. 78. 81. 83. 85. 87. 89. 90. 91. 94. 95. 97. 308. 23. 25. 26. 27. 28 30. 31. 34. 35. 36. 37.

41. 43. 44. 46. 51. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 64. 65. 67. 68. 70. 78. 79. 80. 82 (café, petit verre, glaces). 83. 84. 85. 86. 89. 90. 91. 93. 94. 96. 98. 99. 400. 4. 5. 6. 8. 17. 18. 24. 25. 26. 27. 52. 56 (à Bourg.). 59. 63. 68. 69. 80. 82. 93. 95. 96. 99. 500. 9. 11. 13. 14. 15. 20. 21. 22. 26. 28. 29. 30. 32. 35. 38. 42. 43. 44. 48. 49. 50. 52. 53. 57. III. 4. 5. 6. 8. 10. 17. 19. 21. 24. 26. 31. 32. 33. 35. 37. 38. 40. 42. 44. 49. 52. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 64. 65. 67. 68. 69. 70. 73. 76. 79. 83. 85. 87. 88. 94. 97. 99. 113. 16. 18. 30. 31. 35. 36. 41. 45. 58. 61. 70. 71. 72. 77. 79. 81. 82. 84. 86. 90. 93. 95. 98. 99. 200. 6. 7. 8. 9. 12. 13. 15. 20. 21. 24. 25. 27. 28. 29. 31. 32. 33. 35. 36. 37. 39. 40. 42. 43. 45. 46. 51. 55. 56. 57. 58. 60. 63. 64. 65. 66. 67. 70. 71. 73. 74. 75. 78. 321. 37. 47. 58. 91. 410. 3. 28. 51. — Café d'**Argence**. I. 260 (cf. II. 44 note). II. 44. — des **Bains Chinois**. II. 306. 446 (société). 52. 69. 83. 85. 92. 517. 30. 35. 39. 53. III. 12. 156. 57. 58. 79. 83. 224. — **Beaujolais**. II. 273. — du **Boulevard du Temple**. II. 418. — **Brutus**. II. 166. 84. — des **Canonniers** (= C. de Chartres). II. 253. 58. 59. 60 s. 62 (club). 70. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80 (maison Égalité). 81. 82. 83. 84. 85. 87. 88. 89. 93. 95. 97. 98. 300. 1. 4. 23. 419. 21. 532. 44. — du **Caveau** (Palais-Royal). I. 167. 268. 88. 97. 350. 73. II. 5. 38. 45. 142 s. 79. 253. 423. III. 24. 60. 70. 71. — de **Chartres** (des Canonniers), Palais-Royal. II. 75. 126. 244. 49. 54. 56. 60. 65. 66. 67. 70. 71. 76. 78. 79. 80. 84. 85 s. 92. 93. 97. 98. 99. 302. 3. 4. 6. 7. 12. 54. 70. 78. 407. 522. 43. III. 29. 86. 97. 103. 13. 25. 27. — **Chevalier**. II. 547. — **Chrétien**. II. 306. 446 (société). 52. 53 (soc.). 59. 60. 69. 74. 75. 80. 81. 82. 83. 85. 86 s. 92. 500. 4. 16. 25. 27. 30. 31. 33. 35. 39. 40. 41. 47 s. 53. III. 4. 7. 8. 11. 12. 20. 24. 27. 29. 34. 37. 42 s. 44—46. 47. 48. 49 s. 53. 179. — ci-devant **Conti** (Conty). II. 177. 526. III. 24. 135. 38. 60. 67. 213. — de la **Convention**. II. 264. 66 (rue du Petit-Lion). 77. — **Corazza** (Corraza), Palais-Royal (= C. Italien). I. 148—51. II. 218 (Italien). III. 24. 44. 48. 52. 54. 59. 89. 137. 47. 49. 60. 62. 271. — de **Cuisinier**. II. 375. — de **Didier**. II. 280. — d'**Espagne**. III. 164. 67. 209. — de l'**Europe**. II. 515. — **Flore**. II. 193. — de **Foix** (Foy, Foï). I. 260. II. 126. 43. 45. 94. 230. 53. 64. 65. 70. 332. 66. 75. 83. 419. 21. 49 (punch). 64. III. 97. 105. 70. 222. — à côté de la **Galiote**. II. 449. — **Ginet**. II. 531. — des **Grands-hommes**. II. 278. — de la **Grotte**. II. 444. — **Honoré**. II. 358. — des **Jacobins**. II. 272. — Cafés du **Jardin (palais) Égalité**. II. 300. 57. 73. 426. 94. 99. 542. 44. 45. 47. 48. III. 12. 17. 73. 81. 95. 118. 24. 29. 30 43. 58. 68. 209. — Café de **J. J. Rousseau**. II. 262. — **Italien** (= C. Corazza). II. 126. 218 (Corazza). III. 22. 49. 64. — des **Italiens**. II. 496. — **Lefèvre**. III. 5. — de la **Madeleine**. III. 156. 83. 93. 219. — du **Mail**, rue Montmartre. III. 118. — **Maillard**, près la rue aux Ours. II. 558. — **Maillare**, rue St-Martin. III. 51. — de **Manoury**. II. 375. — Cafés de la **Montagne Ste-Geneviève**. II. 459. 60. — Café **Naï**. II. 446. — de l'**Opéra comique**. III. 103. — du **Palais** (de Justice) ou de la Justice. II. 163. 79. — du **Parnasse**. II. 375. — des **Patriotes**. II. 198. — **Payen** (jardin des Tuileries). II. 276. 87. 92. 93. 94. 96. 302. — sur la **Place du petit Carrousel**. II. 356 (agioteurs). — du **Pont St-Michel**. III. 103. — **Procope**. I. 175 s. 234. 68 s. II. 49. 163. 71. 385. III. 277. — de la **Régence**. II. 257. 78. 327. 31. 35. 37. 51. 58. 77. 405. — du **Rendez-vous**. II. 196. 554. — de la **République**. II. 152. 59. 69. 76. 89. 256. 422. III. 41. 59. 68. 72. 73. 81. 92. 96. 97. 107 s. 31 (galerie de bois). 32. 40. — **Richard**. II. 263. — Cafés des **Rues Benoît et Jacob**. II. 546. III. 141. — Café

de la **Rue des Petits-Champs.** II. 273. — de la **Rue des Petits-Pères.** II. 499. — de la **Rue St-Louis.** III. 5. — de la **Rue de Sève.** II. 452. 63. — du **Salon des Princes.** III. 118. — **Saule** (Sole). I. 215 s. — de la **Société** au boulevard. II. 196. — **Talien.** II. 306. — du **Théâtre de la Cité.** II. 293. — du **Théâtre du Vaudeville.** II. 351. — de l'**Union.** II. 377. 407. — **Vacelet,** rue Montmartre. III. 21. — **Valois.** II. 126. 279. 352. 54. 57. 65 s. 77. 85. 541. III. 43. 60. 63. 70. 80. 89. 96. 101. 16. 18. 30. 31. 33. 35. 37. 38. 40. 41. 47. 61. 69. 211. 71. — de **Virginie.** II. 383.

Caffarelli (comte). III. 504.

Cagnon, de la sect. des Sanscul. II. 109.

Cahier-de-Gerville, min. de l'intér. I. 66. 68. 72. 73 s.

Cailleux (jeune), m. de la Commune de Par. I. 154. 297.

Caillouny, insp. (obs.) de pol. II. 266.

Calais, port. III. 135. 39.

Calembours. V. Satires.

Calendrier (le nouveau et l'ancien), annuaire rép. et cal. Grég., fêtes décadaires, célébration des décadis. II. 202. 316. 67. 404 (boutiq. fermées le dimanche). 16 (dimanche). III. 123. 291. 92 s. 95. 305. 7. 11—17. 22—27. 33 s. 35. 38. 47 s. 49. 50—56. 59. 60. 63 s. 68. 69. 70—72. 74. 77. 78. 79. 81 s. 82. 89. 97 s. 408. 10. 11. 12. 29 s. 50. 53 s. 58. 59. 67. 74. 82. 87 s. V. Mœurs.

Calonne, ministre. III. 443.

Calvaire (le) ou Mont-Valérien, hameau. II. 209. 16.

Cambacérès. II. 233. III. 270. 419. 517.

Cambon, m. de la Conv. II. 183. 96. 228. 87. 99. 301. 15. 27. 444. 59. 83. 84. 92. III. 18.

Cambray, ville. II. 103.

Campagne (V. Gens de la campagne). I. 216. II. 237. 452. III. 126. 36. 40. 205. 50. 307. 8. 22. 25. 26. 33. 34. 46. 48. 49. 60. 66. 80. 81. 456. 70. 82. 504.

Camus, m. de la Commune de Par. I. 157. II. 461.

Camus, représ. nommé min. de la police. III. 45. 48. 49 s. 51. 53. 55. 56.

Canaux. II. 25. 27.

Cande, commune. II. 504. 5.

Canonier, Versaillois. I. 173.

Canonniers. I. 196. 234. 40. 53. 341. 50. II. 51. 80. 84. 86. 175. 230. 34. 48. 72 s. 345. 47. 48. III. 73.

Canons (d'artillerie). II. 36. 41. 62. 275.

Cantons ruraux (du dép. de la Seine). III. 284. 87. 91. 93. 301. 5. 7. 8. 14. 15. 23. 26. 28. 34. 38. 49. 59. 60. 61. 63. 64. 66 s. 68. 69. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 81 s. 83. 89. 429. 75. 81. 82. 86. 87. 88.

Capet (V. Louis XVI). I. 104. 63. 290. II. 29. 91. 174 s. 96. 499. 528. III. 5. 18. 143. 51.

Capucines (les), couvent, place Vendôme. III. 124 (V. p. VIII).

Capucins (les) de la Convention. III. 10.

Capucins (les) de la Chaussée-d'Antin, église. III. 123.

Carcan (peine du), tabouret. II. 249. (cf. 248). 87. 405. 540.

Carcassone, ville. III. 443.

Cardinaux, jacobin. II. 492. III. 25.

Carême politique ou civique. II. 21. 87.

Carletti (comte de). II. 520. 30 s. III. 31.

Carmélites (les). II. 231.

Carmes (les). II. 158.

Carnot, m. de la Conv., du direct. II. 258. 437. 49. 82. 83. 516. 21. III. 68. 187. 281. 82. 89. 425. 39. 41. 516. 17. 19. 20.

Carpentras, ville. III. 64.

Carra, m. de la Conv. I. 106 s. 245. II. 95. 150.

Carrier, m. de la Conv. II. 242. 43. 44. 46. 48. 50. 52. 55. 423. III. 104. 422.

Carrières (les) de Paris. I. 32. 40. III. 108.

Carrousel (le). II. 84 s. 276. 77. 97. 318. 35.

Cascel, insp. (obs.) de pol. II. 252.

Cassonade, marchandise. II. 215. 326.

Cavagnac, off. de paix. II. 228.

Cavalerie (la) à Paris. II. 48. 58. 84 s.

187. III. 146. 57. 59. 61. 64. 69. 72. 94. 211. 12. 13. 15. 33. 34. 61.
Cayeux, m. de la Commune de Par. I. 168. 255.
Cazade, invalide. II. 512.
Cent-jours (les). III. 516—20.
Certificats. — de civisme. I. 156—59. 98. 270. 92. 355 s. II. 179 s. 89. 93. III. 450. — de **non-émigration.** II. 198. — de **non-suspicion.** II. 198. — de **résidence.** V. Passeports.
Cérutti, adm. du dép. de Par. I. 10. 58.
Chabot, général. II. 89.
Chabot, m. de la Conv. I. 149. II. 146 s. 49. 50 s. 59. 62. 67. 73 s. 86. 89 s. 94. 98. 202. III. 527 s. (préfet).
Chailly (Mailly?) insp. (obs.) de pol. II. 334.
Chaises (combats à coups de) I. 180. 83. 86. 88. 89. 313.
Challier (Châlier). II. 143. 83. 201. 3. 77. 78. 84.
Chalmel, signat. d'une adr. I. 71.
Chalons-sur-Marne, ville. I. 45 s. II. 160. 307. 420. III. 248.
Chambellan, restaurateur. II. 534.
Chambon, maire de Par. I. 101. 4. 23.
Chambon, m. de la Conv. et du cons. des Anciens. III. 11 (cf. II. 519. 27. 37). 34. 156.
Champ-de-Mai. III. 518. 25.
Champ-de-Mars. I. 59. 60. 66. 176. 98. 203. 22. II. 164. 73. III. 64. 65. 84. 224. 59. 384. 91. 421. 25. 36. V. Journée du 17 juillet (1791).
Champ de la Réunion. III. 259.
Champagneux, chef du bureau d'esprit public et du bur. d'observation à l'intérieur. I. 138 s. II. 101 s.
Champein, m. du bureau central. III. 387 s. 455. 61.
Champenois, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 337. 55. 57.
Champion, cordelier. I. 40. 50.
Champion de Villeneuve, min. de l'intér. I. 83.
Championnet, général. III. 391.
Champs-Élysées. I. 52. 179 s. 84. 92 s. 96. 203. 12. 22. 34. 39. 54. 60. 64. II. 15. 84. 86. 190. 242. 377. III. 123. 44. 96. 274.
Chandelle (lumière), marchandise. I. 230. 334. II. 83. 186. 211. 39. 69. 381. 87. 511. 50. 51. V. Huile.
Chansons, Chants, airs, cantiques, hymnes, couplets. I. 188. 224. 39. 310 s. (d'un ménétrier). 59. II. 14. 62. 66. 115. 226. 47. 71. 74. 79. 81. 87. 89. 90. 93. 95. 96. 98. 329. 41. 68—70. 71. 73 s. 80. 85. 89. 448. 50. 62. 81 s. 90. 514. 29. 34. 44. III. 8 (chansonniers patr. et royal.). 29. 58. 60. 64. 66. 67. 69. 71. 73 75. 76. 77. 78. 79. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 90. 93. 95. 96. 98. 100. 2. 3 s. 6. 8. 9. 10. 12. 17. 18. 20. 24. 25. 28. 30. 31. 36. 39. 40. 42. 45 s. 47. 49. 50. 52. 55. 56. 61. 62. 66. 67. 68. 69. 70. 84. 90. 91. 93 s. 99. 201. 6. 11. 12. 14. 18. 19. 21. 29. 31. 38. 41. 43. 46. 51. 58. 60. 65. 69. 71. 72. 74. 92. 336. 56. 68. 70. 71. 74. 400. 1. 9. 11. 15. 16. 41. 507.
Chantilly, ville. III. 25.
Chanvre, marchandise. II. 382.
Chapeau (V. Bonnet rouge). II. 10. 178. 87. 244. 88. 97. 343. 69. 70. III. 97. 100. 4. 56. 57. 69.
Chapelle (de la), commiss. de la maison du roi. I. 44.
Chapelle (la), commune. I. 33. II. 211.
Chaptal, min. de l'intér. III. 489. 90. 91. 92. 93.
Charbonniers. II. 193.
Charbons, marchandise. II. 112. 225. 32. 36. 39. 45. 46. 47. 48. 49. 51. 56. 70. 323. 33. 70. 89. 444. 62. 73.
Charcutiers. II. 292.
Chardin, command. de la sect. de Brutus. II. 176. 96.
Charenton-le-Pont, commune, canton. II. 198. III. 114. 284. 87. 328.
Charenton-Saint-Maurice, commune. I. 32.
Charet, observat. III. 138.
Charette, chef des Vendéens. II. 281. 391. 92. 96. 405. 32. 56. III. 5. 13. 31. 35. 41. 56. 63. 105. 33. 34. 35. 37. 43.
Charlatans. I. 188. 96. 215. II. 350 (opérateurs). 88 (de patriotisme). III. 49.
Charles VI. III. 450.
Charles IX. III. 444.
Charles de Hesse, prince. III. 404.

Charlier, m. de la Conv. II. 407.
Charmont, observat. II. 123.
Charniers des Innocents. II. 262.
Charpentier, employé. III. 165.
Charretiers. II. 193. 252. 56. 343. 66. III. 122.
Charron, off. municip. I. 47.
Charton, adm. du dép. de Par. I. 10. 58.
Chartres, ville. II. 35. 38. 44. 425. III. 442.
Chartreuse (la), maison. III. 12.
Chasles (Chasle, Châles), m. de la Conv. et journaliste. II. 262. 79 s. 86. 312. 448. 49.
Chassart, boulanger. II. 269.
Château-du-Loir, commune. III. 457. 69. 77.
Chateaubriand, commune. II. 505.
Chatelet (le). II. 330. III. 526. 27.
Chatereine, femme de chambre de Marie-Antoinette. II. 361.
Châtillon (comte de). II. 504.
Chatillon, commune, canton. I. 36. III. 284. 87. 328.
Chatons (-ton), insp. (obs.) de pol. II. 265. 347.
Chaudronniers. II. 241. 93.
Chaudron-Rousseau, m. de la Conv. II. 388. III. 21.
Chaumette (Chaumet), Anaxagoras, proc. syndic de la Commune de Par. I. IX. 101. 4. 23. 51. 53 s. 59. 63 ss. 68 s. 75. 85. 87 s. 95. 98. 200. 1 (Anaxagoras). 3. 13. 21. 36. 46. 49. 54 s. 56 s. 58. 62 s. 66. 69. 70 s. 79. 81. 86 s. 93. 302. 15 s. 27. 30. 61 s. 70. II. 11 s. 25 s. 27. 69. 79. 87. 159. 65. 66. 69 s. 74 (noms de sages). 79 s. 90 s. 93. 96. 98. 202.
Chauveau, garde-vente. III. 456.
Chenard, artiste du th. Ital. III. 18. 69.
Chénier, m. de la Conv. etc. II. 329. 63. 407. 8. 10. 75. 537. III. 233. 363. 444.
Cherbourg, ville, district. II. 207.
Chesnot (-naux), cordelier. II. 153. 61.
Chéri, du Contrat-social. II. 55.
Chérin, général. III. 393.
Cherté (V. Subsistances). I. 233. II. 129 et ailleurs.
Chéry, royaliste. II. 537.
Chevalier, commiss. au bureau de la correspondance (ministère de l'intérieur). II. 126. 29. 34.
Chevalier, insp. (obs.) de pol. II. 291 s.
Chevaliers du poignard. II. 179 302.
Chevaliers de St. Louis. II. 190.
Chevaux, ch. de luxe. I. 208 s. II. 60. 447. III. 76. 79. 87. 91. 141. 53. 249.
Cheveux (V. Perruquiers). II. 15 (coupés en rond). 273 (en rond). 88 (queue). 305 (signe de ralliement). 461 (sales et gras). III. 34. 68 (coiffure).
Chiant-lits, gens masqués. III. 95.
Chocolat, marchandise. I. 335 s.
Choisy, commune, canton. III. 284. 328.
Chouans (les). II. 325. 66. 68. 76. 80 s. 93. 401. 2. 66. 69. 74. 89. 503. 4 s. 53. III. 6. 11. 15. 17. 20. 23. 28. 29. 37. 38. 44. 47. 49. 56. 58. 60. 64. 65. 67. 71. 75. 77. 79. 82. 86. 87. 89. 90. 91. 92. 93. 96. 97. 98. 100. 3. 6. 8. 16. 18. 29. 30. 38. 47. 53. 56. 98. 400. 17. 33. 45. 57. 68—73. 76—78.
Choudieu, m. de la Conv. II. 289. 311. 12. III. 29. 188.
Chrétien, cafétier (V. Café Chrétien). III. 342. 422.
Chrétiennot, boulanger. II. 515.
Chrysostome, Italien, agitat. II. 291.
Cimetière des Innocents. I. 265. — de la **Madeleine.** II. 265.
Cinot et Charlemagne, maison. III. 54.
Cirier, maître de danse. II. 250 (cf. 245 s. note). 51.
Cisalpine (une) = coup d'état, tel que celui fait alors dans la rép. Cisalp. III. 340.
Citoyen, titre rép. (V. Moeurs). II. 87. 203. 4. 367. 79. 517. III. 313. 15. 16. 516.
Civisme, incivisme, antic. (V. certificats de civisme). I. 230. III. 301. 3. 5. 6. 59. 64. 73. 80. 81.
Clairfait, général. II. 523.
Clausel (Clauzel), m. de la Conv. II. 296.
Clavière, min. des finances ou contrib. publ. I. 118. 56. 64. 369. II. 16. 79.
Claye, commune. I. 31. 35. II. 546.

Clément, abbé. III. 121.
Clercs. I. 226. III. 512.
Clergé (V. Prêtres, Religion). I. 62. 178.
Clermont, commune. I. 42.
Clermont en Beauvoisis, commune. II. 414.
Clichiens (les), parti. III. 281. 369.
Clichy, village, canton. II. 528. III. 224. 81. 84. 328. 69.
Clisson, commune. III. 13.
Cloître-Germain. II. 289.
Cloots (Anacharsis). II. 142. 95.
Clozet, jacobin. II. 136.
Clubs (V. Sociétés). — du **Café des Canonniers**. II. 262. — des **Cordeliers**. I. 40 s. 50. 135. 47. 58. 85. 243. 46. 51 s. 61 s. 65. 70 s. 74. 75. 313. 21. II. 25. 31 s. 43. 46 s. 52 s. 141 s. 43. 45. 46—48. 50. 51 s. 52—55. 57. 61 s. 63 s. 67. 68. 69. 80 s. 87 s. (43 anciens Cord., 4 fondateurs). 97 s. 99. 245 s. (15 personnes). 50 (15 pers.). 51 (15 pers.). 52. 75 s. III. 420. — Club **électoral** (central) à l'Evêché. V. Évêché. — Clubs de **femmes jacobites**. II. 349. — Club des **Indigents**. I. 50. — de la **Rue du Verbois** (Verd- ou Vert-Bois). II. 312 s. — de la **Sainte-Chapelle**. II. 154 s. — de **Saint-Eustache**. II. 173. — de **Toulon**. II. 40.
Coblentz, boul. des Ital III. 409. V. Petit-C.
Cobourg, spectre de parti. II. 30. 91. 105. 37. 40. 231. III. 45. 143. 46. 56. 71.
Cocardes. II. 104. 25. 26. 241. 59. 99. 300. 18. III 121. 22. 23. 32. 57. 61. 62. 240. 75. 345. 47. 447.
Cochers. I. 208 s. 86. II. 249. 319. III. 268.
Cochon de Lapparent, m. du cons. des Anciens, min. de la pol. II. 518. 19. III. 145. 47. 61. 87. 89. 96. 98. 282.
Cochoury, m. de la commiss. de pol. p. Par. II. 342. 49. 50. 54.
Cœur-de-Lion, chouan. II. 504.
Cœur-de-Roy, chouan. II. 504.
Coffinal (C—nhal), viceprés. du trib. révol. II. 225.
Coigny (marq. de). III. 34.
Collet, marchand de bois. II. 343.
Collin (Colin), cordelier. I. 40. 50. II. 500.
Collot-d'Herbois. I. 136. 49. II. 143. 96. 203. 7 (attentat). 28. 55. 65. 90. 95. 311. 514.
Colombel (C—elle), représ. II. 555.
Colombes, commune, canton. III. 284. 328.
Colombet, citoyenne. II. 533.
Colonies (V. St. Domingue). II. 175 s. (cf. p. VIII et T. III p. VII). 376. III. 36. 339.
Colonnades de la Révolution. III. 229.
Colonnes mobiles. II. 252 s.
Colporteurs (V. Aboyeurs des rues). II. 230. 31. 34. 35. 41. 81. 93. 392. III. 28 80. 87. 143. 65. 217. 408. 28. 54.
Comartin. V. Cormatin.
Combustibles. II. 255. 59. V. Bois, Charbons.
Comestibles. I. 33. 35. II. 215. 32. 458. 68. 83. 521. 39. 41. 42. 44. 51. III. 40. 59. 66. 147. 85. 225. 32. 39. 48. 93.
Comité central de salut public à l'Évêché. V. Évêché.
Comité central des commissaires des (48) sections. V. Évêché.
Comité central révolutionaire (= C. des 48 comités rév.). I. 250. 82. V. Mairie (Ass. à la).
Comité de correspondance de la Commune de Par. I. 153 s. 56. 75. 98.
Comité de défense générale (national). I. 146 s.
Comité de législation. II. 50. 136. 233. 36. 68. 313—15. 20. 72. 95.
Comité de police de la Commune de Paris. V. Administration de pol. etc.
Comité de salut public. I. 121. 51. 64. 201. 318. 44. 64 s. 66. 68 s. 72. 79. II. 18. 34. 44. 48. 51. 96. 121—23. 28. 32 (gouv. révol.). 35. 37. 39. 41. 42. 44 s. 46. 52. 55. 57. 58 (gouv. révol.). 59. 62. 63 (écraser tous les partis). 64. 66. 69 s. 71 s. 73. 81 s. 87 s. 89 (gouvernement). 90. 98. 200 s. 2. 3—8 (adress. et rapp.). 8. 9 s. 11. 16 17. 18. 29. 33 (gouv. rév.). 35. 37. 53. 55. 59. 60. 69 (c. de gouv.). 71. 82 85. 86. 87. 91. 92 (gouv. rév.). 95. 310. 12.

17. 18. 20 (gouv. stable). 24. 26. 27. 28. 29. 30. 32. 42. 44. 53. 60. 61. 67. 68. 72. 74. 75. 82. 85. 87. 94. 96. 97. 400. 2. 14 (gouv.). 16. 18. 24. 25. 37. 38. 73. 88. 500. 20. 30. 37. III. 24. 40 (rég. déc.) 517.

Comité de sûreté générale. I. 95. 112. 21. 249. II. 135. 37. 45. 59. 61. 64 s. 69 s. 71. 73. 82. 87. 94. 208. 11. 13. 16. 18. 28. 30. 46. 47. 53. 55. 64. 65. 69 (c. de gouv.). 75. 77. 79 s. 81. 82. 83. 85. 86. 90. 91. 93. 94. 96. 97. 98. 300. 1. 2. 3. 6. 9. 10. 13. 16. 18. 19. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 32. 44. 45. 51. 53. 60. 67. 68. 72. 73. 74. 75. 85. 87. 95. 96. 97. 402. 18. 21. 29. 30. 37. III. 21. 55. 160.

Comité de surveillance de la Commune de Paris. V. Administration de police de la C. de P.

Comité des procès-verbaux. II. 416. 17 (c. des décrets). 18. 20. 537.

Comité des 48 comités révol. I. 250. 82. 86 s. V. Mairie (Ass. à la).

Comité des recherches (municipal). I. 128—31.

Comité d'insurrection (au café Corazza). I. 147 ss.

Comité permanent de la Commune à l'Hôtel de Ville (p. la police). I. 35. 128. V. Police.

Comité révolutionnaire (de la ville) du 31 mai (1793) = C. rév. central, ou Com. central. I. 149. 50. 343. 63. 70 s. 79. II. 15. 24. 26. 40. 45 (?). 50 s. 73. 146 s.

Comité secret de la Commune. I. 306. V. Administration de pol. de la C.

Comité secret de salut public (projeté). I. 241. 44. 338. 42. V. Mairie (Ass. à la), Évêché, Commission des Six.

Comités de gouvernement (V. Comité de salut p., C. de sûr. gén., C. de législation). II. 227. 355. 60. 75. 96. III. 8.

Comités de surveillance des arrondissements de Paris. II. 395.

Comités des (60) districts à Paris. I. 128. 30 s.

Comités (permanents) des 48 sections. I. 57. 131. 33. V. Comités révol.

Comités réunis des recherches et des rapports. I. 30—57.

Comités révolutionnaires, C. de surveillance (des sections). I. 187 s. 93. 96. 206. 13. 17. 23. 24. 25. 26 (jeunes gens et étrangers). 28. 29. 32. 47. 49. 50. 52. 70 (conseil. V. III. p. VII). 72. 74. 78. 82. 86 s. 88. 301. 8 s. 14. 19 s. 24. 25. 50. 74. II. 6. 9 s. 20. 22. 45 (?). 55. 61. 69. 80. 84. 87. 114 s. 44. 55. 63. 70. 72. 96. 98 s. 200. 10 (Passy). 11 (Neuilly, Nanterre etc.). 12 s. 14 s. 16. 18. 24. 26. 27. 28. 48. 49. 67. 70. 79. 80. 81. 87. 88. 89. 91. 93. 94. 98. 99. 309. 43. 58. 82. 83. 94. 410. 5. 7. 29. 52. 54. 71. 82. 504. 54. III. 8. 25 (anc. comit.). 31. 37. 50. 61. 89. 92. 94. 189. 266. 400. 17. 19. 22. 43.

Commandant général (Commandement) de la garde nationale de Paris. I. 9. 133. 47. 87. 236. 66 s. 71. 90. 301. 40. 45. II. 20. 69. 77 s. 104. 60. 67. 219. 312 (Pichegru gén. en chef). 46 (Menou). III. 8. — V. Lafayette, Mandat, Santerre, Boulanger, Henriot, Pichegru, Menou.

Commandant temporaire de la place de Paris. III. 14.

Commerçants (V. Marchands). I. 77. II. 107. 520. III. 182. 86. 205. 405. 507.

Commerce. I. 33. 63. 65. 75. 139. 66. 287. 304 s. 27. 28. 54. II. 22 s. 34. 39 (d'argent). 61. 206 (interlope). 11. 15 (clandestin). 23. 32. 39. 40. 41 (d'argent). 43. 48. 55. 57. 302. 8. 24. 81. 83. 86. 97. 405. 41. 44. 55. 77. 94. 97. 501. 8. 14. 15. 22. 23. 24. 31. 38. 42. 43. 45. 51. 57. III. 4. 18. 23. 31. 49. 55. 59. 62. 70. 71. 72. 77. 80. 82. 95. 118. 58. 70. 73. 74. 76. 81. 86. 90. 95. 214. 18. 27. 41 42. 48. 50. 55. 56. 74. 77. 95. 300. 6. 47. 57. 60. 61. 75. 82. 83. 89. 416. 33. 43. 59. 507. 9.

Commis (employés) privés. I. 183. 84. 205. 16. 26. 77—79 (garçon). 313 (constants de boutique). 74. II. 47. 70. 83.

Commis (employés, agents, fonction-

naires) publics. I. 90. 156—59. 63 s. 76. 205. 16. 26. 70. 309. II. 47. 119—21. 63. 65. 70 s. 80. 90. 97. 98. 295. 376. 96 (salariés). 466 (bureaucrates). 70. 71. 74. 81. 82 83. 88. 502. 6. 21 s. 31. 32. 36. 37. 52 s. III. 20. 25. 34. 37. 45. 47 (agents). 52. 63. 64. 67. 68. 70. 83. 102. 5. 18. 21. 37. 64. 65. 67. 242. 62. 71. 312. 14. 15. 18. 41. 47. 51. 66. 84. 86. 429. 30. 34. 39. 42. 43. 45. 58. 59. 70. 74 s. 78. 82. 87. 90. 509. 11. 12. 19 s. 24.

Commissaires de la majorité des sections (à l'Évêché). V. Évêché.

Commissaires de police. I. 50. 124. 28. 31. 71. 213. 26. 78 (?). 81. 98. II. 13. 29. 226. 31. 32. 40. 49. 64. 72. 79. 80. 85. 90. 93. 307. 17. 34. 42. 45. 411. 42. 82. 512. 44. III. 34. 59. 73. 90. 100. 2. 13. 17. 56. 58. 61. 77. 285. 408. 9. 10. 27. 28.

Commissaires des (30) 33 sections. V. Évêché.

Commissaires des (48) sections. V. Évêché.

Commissaires du directoire exécutif près le bureau central de Paris. II. 441 s.

Commission administrative de police pour Paris, comp. de 24 membres (commissaires administrateurs) nommés p. la Convention. II. 238 s. 41. 44. 46. 48. 49. 55. 63 64. 80. 83. 85. 86. 90. 91. 93. 99. 300. 35. 42. 55. 60. 61. 67. 68. 70. 71. 76. 95 s. note. — **Rapports** de cette c. II. 241—394. V. Observateurs.

Commission administrative de police pour Paris, comp. de 3 membres (commissaires administrateurs) nommés p. la Conv. II. 238 note. 395 s. note. 411. 13. 40. 41. 49. 53. 56. 57. 60. 64 s. 66 (l'administration dénoncée). 67. 68. 74. 78. 89. 91. 503. 9. 10 (pol. de sûr. gén.). 12. — **Rapports** de cette c. II. 395—512. V. Observateurs.

Commission des Douze (nommée p. la Conv.). I. 144. 219. 47. 49. 52. 63. 80. 89—91. 93. 97. 306. 7 s. 9 s. 14 s. 16 s. 18 s. 21. 22. 25 s. 27. 30 s.. 31. 34. 36. 38. 40 s. 43. 44 s. 46. 52. 56. 67. 68 (V. III. p. VII). 69. 71 s. II. 8. 16. 45. 55.

Commission des Neuf. V. Évêché.

Commission des Onze (nommée p. le dép. de Paris). I. 363.)

Commission des Six. V. Évêché.

Commission(agence)des subsistances. II. 251 et souvent. V. Subsistances.

Commission des administrations civiles, police et tribunaux. II. 122. 202. 6 s. 12 s. 14. 23. 35. 38. 88. 438.

Commune-affranchie (= Lyon). II. 168. 201.

Commune de Paris, municipalité, conseil général. I. 3 s. 8 s. 17. 28—57. 61. 65 s. 75. 83—86. 88 s. 92 ss. (élections de maire). 100 ss. 8. 20. 23. 28 ss. 47 ss. 53 ss. 63 ss. 68 s. 79 s. 85 s. 87. 95. 98. 205. 11. 13. 18—21. 25 s. 29. 35 s. 47 s. 49 s. 53—56. 60. 63. 66. 69. 70 s. 71. 79. 80 s. 81. 86 s. 90 s. 92 s. 94 s. 96 s. 300 s. 6 s. 9. 11. 13. 15 s. 18 s. 20 s. 23. 25. 27. 30 s. 35. 40. 43. 45. 46. 55 s. 58. 61 s. 63 (cons. gén. révol.). 64 s. 68. 70 s. 74. 79. II. 4. 12. 13. 16. 25—27. 39 s. 41. 43. 47. 49. 55. 60 s. 62 s. 68 s. 70. 78. 79. 86. 89. 95. 104—8. 30. 39. 60. 66. 69. 71 s. 79. 81 s. 83. 86. 91. 92 s. 96. 200. 3. 17 s. 23. 25. 28. 38. 59. 343. 429. 30 (municipal). 39. 42. 511. 39. III. 113. V. Municipalités de P. — **Procès-verbaux** de la Comm. de P. I. 144. 45 (leur autorité). 53—60. 61. 235—37. 62 s. 66 s. 74 s. 81 s. 91—97.

Communes de la France, municipalités, corps municipaux. I. 6. 92. 106. 11. 53 s. 56 II. 60 s. 119. 38. 42. 70. 83. 99. 204. 9 s. 11. 13. 33. 37 (munic.). 392. 412. 13. 14. 15. 17. 18. 38 (places municip.). 39. 50. 77. 87. 504. 5. 6. 48. 52 s. III. 65. 168. 248. 49. 55. 84. 302. 4. 7. 33. 53. 70. 83. 86. 403. 6. 17. 24. 32. 33. 34. 43. 45. 71. 74.

Compagnie de la Lune. III. 44.

Compagnie du Soleil. III. 44.

Compagnies de Jésus. II. 476. 501. III. 10. 53 (j. gens). 6.

Compère, insp. (obs.) de pol. II. 334. 69. 405.

Compiègne, commune, château. II. 250. 499. 528.
Complot du camp de Grenelle. III. 118. 62. 203. 10 s. 12. 14. 26. 29. 30. 31. 52. 71. 78. 439. 40. V. Militaires (affaires).
Conceil, accapareur, nouv. enrichi. III. 12.
Conciergerie (la). I. 41. II. 36. 161. 86. 348. 76.
Condé, prince. I. 234. II. 79. 371. III. 52. 103. 375. 407. 11. 43.
Condé, ville. II. 179.
Condillac. I. 117.
Condorcet. I. 118. II. 431.
Conflans, commune. I. 32.
Conjuration de Babœuf (V. Babœuf). III. 149—201. 59. 438 s.
Conseil des Anciens. II. 433. 49. 519. 21. 22. 28. 30. 33. 34. 35. III. 6. 27. 34. 53. 73. 82. 83. 255. 67. 73. 401. 60. 66.
Conseil des Cinq-cents. II. 433. 37. 47. 49. 57. 62 (cf. 61). 70. 99. 507. 9. 19. 21. 25. 28. 30. 33. 40. 51. 52. III. 6. 7. 8. 10. 11. 22. 25. 26. 30. 48. 50. 52. 53. 73. 99. 146. 210. 15. 34. 39. 54. 56. 59. 64. 67. 70. 73. 401. 45. 51 s.
Conseil exécutif (provisoire des ministres) = Les ministres. I. 83—II. 202. I. 85. 103. 7 (ministres). 18. 20 s. 34 s. 56 ss. 60. 63 ss. 76. 94. 253. 305. 21. 56. 64. II. 132. 44. III. 113.
Constant (Benjamin). III. 527.
Constitution. I. 14. 18. 64. 77. 329. 54. II. 24 (c. nouvelle). 30 s. 33. 41 s. 48 s. 50. 89. 286. 87. 94. 300. 4. 9. 10. 20 (gouv. stable). 28. 43. 48. 51. 52. 55. 57. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 75. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 91. 97 s. 98. 99. 400. 1. 2. 3 s. 4 s. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 13. 14. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 26. 27. 28. 31. 33. 39. 50. 52. 53. 54. 58. 59. 63. 66. 70. 71. 75. 84. 85. 87. 90. 93. 501. 3. 19. 24. 28. 35. 36. 39. 42. 53. 56. III. 7. 16. 35. 37. 42. 45. 47. 50. 92. 101. 2. 28. 52. 53. 55. 58. 71. 79. 81. 91. 92. 99. 217. 19. 31. 34. 48. 66. 69. 77. 330. 43. 44. 46. 80. 98. 406. 13. 19. 22. 26. 31. 38. 51. 52. 65. 73. 75. 79. 81. 84. 85. III. 7 s. (charte). 16—19. 23.
Constitutionnels (les), parti (V. Modérés). I. 213. 68. 349. II. 6. 37. 443 (républicain const.). III. 8. 256. 420.
Consulat, gouv. consulaire, Consuls. III. 460. 61. 62. 65. 73. 75. 79 (gouv.). 80. 81. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 92 93. 97. 518.
Conti (prince de). III. 411.
Contre-révolutionnaires, ennemis de la liberté, de la révolution. I. 78. 160. 64. 76. 95. 96. 216. 29. 55. 96. 370. 77. II. 26. 28. 31. 34. 39. 44 (ass. noct.). 48 (nos ennemis). 69 (rass. noct.). 80. 90. 105. 12. 25. 26. 37 s. 62 s. 66. 89 s. 96 (Hébertistes). 210. 16. 34. 35. 50. 56. 63. 69. 79. 98. 300. 2. 5. 53 (terroristes). 64. 73. 431. 50. 86. 94. 525. 31. 33 (réact.). 35. 58. III. 16. 21. 30. 37. 38. 49. 61. 120. 21. 34. 38. 89. 236. 40. 56. 87. 89. 340. 47. 48. 408. 9. 14. 18. 21. 22. 23. 24. 25. 28. 29. 38. 41. 51. 54. 83.
Contributions publiques. V. Finances.
Convention. I. 87—II. 433. I. 92 ss. 113. 18 ss. 60. 83 95. 209. 17. 25. 26 s. 30. 43. 45. 65. 79. 83 (grosses perruques). 84. 302. 12. 22. 47—49. 50 (grands motionneurs). 66 (en se divisant a divisé le peuple). 70 s. 73 s. 77 s. 78 s. II. 38. 50. 54. 74. 119 s. 24. 25. (cf. p. VIII). 28. 32 55. 59. 92. 96. 99. 202. 5. 24. 37 s. 39. 40. 43. 50. 57. 58. 59. 60. 61—63 (36 liv. traitement). 64. 70. 75. 76. 83. 87. 95. 301. 10. 11. 12. 13. 14. 25. 27. 32. 35. 36. 38 (84 l. indemnité). 41. 44. 48. 49. 51—55 (bruits sur le nouveau plan de gouv., promis p. le 25 prair. an 3, ensuite p. le 8 mess.). 57. 59. 60. 64. 65. 67. 68 s. 71. 74. 75. 76. 77. 80. 81—83. 86 s. 88 s. 89. 90. 91. 96 (tant de maîtres). 97. 98. 99. 400. 2. 4. 5. 7. 8. 9. 10. 12. 13. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 22 s. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 33. 66. 70. 71. 533. 39. 54. III. 52. 73. 85. 226. 68. 325. 35. 426.
Conventionnels (les), parti. III. 281.

Corbeil, commune. I. 20. II. 108.
Corday (Charlotte). II. 126. 72. 261. 84.
Cordel, marchand de bois. II. 250.
Cordeliers (les), couvent, local du club des C. III. 160.
Cordeliers. V. Club des Cordeliers.
Cordeurs. II. 453.
Cordonniers. I. 186. 240. 83. 8 . 73. II. 39. III. 200.
Corfou. III. 393. 94. 415.
Cormatin (C—martin), chef royaliste. II. 450. 537. 40. 42. 52. 53. 57. III. 5. 7. 11. 18. 29. 34. 37. 39.
Cormier, femme. II. 211.
Corneille, poëte. III. 336. 97.
Cornes, insp. (obs.) de pol. II 291.
Corps législatif, députés. II. 411. 12. 21. 25. 28. 44 (représ. nat.). 45 (tyrans). 50. 51. 59. 69. 70. 79. 81. 85. 93. 99. 500. 2. 3. 7. 14. 16. 24. 36. 37. 42. 44. 55. III. 4 (dép. non réélus). 8. 12. 14. 17. 29. 30. 31. 35. 37. 38. 42. 50. 51. 53. 54. 55. 56. 59. 60. 64. 73. 74. 95. 97. 99 (convention). 101. 11. 31. 36. 54. 55. 56. 57. 67. 68. 76. 77. 78. 79. 84. 88. 208. 13. 19. 23. 24. 25. 26. 29. 32. 33. 34. 35. 36. 38. 39. 53. 54. 59. 60. 62. 63. 65. 66. 68. 81. 86. 330. 31. 40. 42. 45. 46. 74. 76. 90. 98. 417. 21. 23. 24. 31. 32. 34. 36. 37 s. 39. 45. 46. 49. 52. 60.
Coulat (Émilie), actrice. III. 54.
Coulombeaux, secrét. greff. de la Commune de Par. II. 139. 81.
Coupeur de têtes, coupe-tête. II. 5. 85. III. 7. 12. 48.
Cour de cassation. III. 493. 502.
Courbevoie, commune. II. 54. III. 12.
Cours. — Cour des **Augustins.** II. 316. — des **Fontaines.** II. 48. III. 138. — **Mandar.** II. 473. — des **Quinze-vingts.** II. 311. — **Saint-Martin.** I. 332. II. 309.
Cour-neuve (la), commune. I. 34 s. III. 328.
Courtiers. I. 195. 240. 77. II. 54. 254. III. 223.
Courtille (la). II. 129. 57.
Courtois, m. de la commiss. adm. de pol. II. 333.
Courtois, représ. III. 450.
Cousin, m. du bureau central. II. 441. 533. 36. III. 6. 9. 162. 269. 70. 86. 87. 309. 29.
Couthon, m. de la Conv. II. 148 s. 59. 62. 68. 76.
Crachet, libelliste. III. 340.
Crampfort, ouvrier. III. 31.
Cretet, m. du Cons. des Anc. II. 443. III. 494 (min. de l'intér.). 95.
Crétot, publiciste, journaliste. II. 363. 76.
Cretté-Palluel, adm. du dép. de Par. I. 10. 58. 60. 67.
Crieurs de journaux. V. Aboyeurs des rues, Colporteurs.
Crosne (de), Lieutenant gén. de Paris. I. 128. V. Police (hist. de la).
Cubières (Dorat-C.), secrét. greff. adj. de la Commune de Par. I. 153. 58. 236 s. 62 s. 67. 75. 81. 92. 95. 96 s. 313. 30 s.
Cuir, marchandise. I. 354. II. 382. 511. III. 55.
Cuivre (V. Monnaie, Numéraire, Sous). II. 241. 462. 532. III. 162. 63. 242.
Culte, Cultes. V. Religion.
Cultivateurs (V. Gens de la campagne). I. 77. 286. 327. 54. II. 8. 107. 239. 61. 316. 92. 409. 44. 47. 51. 63. 88. 515. 32. 37. 50. III. 13. 62. 126. 35. 70. 223. 49. 55. 67. 349. (cf. 356). 86.
Custine, général. I. 243. 68. 83. II. 22. 95 s. 126.

Daendels (Dandaels), général. III. 448.
Dagomer (Dagaumer), insp. (obs.) de pol. II. 267. 351 (cf. III. p. VII).
Daix, adm. du dép. de Par. I. 10. 58.
Dames. V. Femmes
Damour, vice-secrét. de la sect. du Panthéon-fr. I. 98 ss.
Dampierre, général. II. 127.
Dampierre, village, château. III. 11.
Danemarck (le). III. 448. 49.
Danger, m. de la Commune de Par. I. 292.
Danses, danseurs, bals. I. 284. 373. II. 264. 72. 74. 77. 84. 302. 37. 517. III. 25. 67. 121. 23. 24. 44. 67. 85. 96. 277. 326. 34. 48. 58. 71. 74. 77.

Dantichamp, artiste de l'Opéra. II. 67.
Danton (d'Anton). I. p. X. 10. 18. 19. 24ss. 51. 58 ss. 85 s. 111s. 18. 24. 48. 72. 286. 326. 59. 67. 69. II. 30. 34. 143. 202. 451.
Darquin (D'Arquin, ex-comte). II. 429.
Darthé, complice de Babœuf. III. 188.
Dassonvillès, avocat etc. III. 526 s.
Dauphin (le). I. 43. 212. V. Louis XVII.
Dauphiné (le). I. 312.
Daval, maire de Vésoul. II. 208.
David, marchand de vin, de la sect. de St. Eustache (Contrat-social). I. 205. II. 55—57.
David, peintre, m. de la Conv. II. 84. 224. 56.
Davoust (D—ous), adm. du dép. de Par. I. p. IX. 10. 58. 60. 62. 67 s. 81. III. 465.
Dayroland (Déroland), armurier, chef des modérés de la sect. de St. Eustache ou du Contrat-social, m. de la Commune. I. 191 s. 248. II. 13.
Débardeurs. II. 250.
Debert, insp. (obs.) de pol. II. 269.
Debry (De Bry, Bry), adm. du dép. de Par. I. 10. 58. 60.
Debry (Jean), min. fr. III. 384. 85. 91. V. Rastadt.
Décades, décadis. V. Calendrier.
Defermond (D—t), représ. II. 555. III. 38.
Défieux (Desfieux. V. Dessieux). I. 149 ss. 244. II. 82. 142. 76.
Defresse. V. Dufresse.
Delacroix. V. Lacroix.
Delahaye, prés. de la sect. du Temple. II. 288.
De la Mark. I. 5. 10.
Delamarre, représ. III. 234.
Delarue (De la Rue), général. III. 471.
Delessart, min. de l'intér. I. 5. 33. 61. 66.
Delfis, agioteur. III. 55.
Delleville, représ. III. 234.
Delorme, capit. des canonniers de Popincourt. II. 348.
Démagogues, démagogie (V. Agitateurs). I. 59. 203. III. 33. 57. 366. 466.
Demautort. V. Mautord.
Démocrates, démocratique. I. 294. 376. II. 17. 144. III. 206. 342. 43. 413. 25. 36. 38. 40.
Demoustier, ingénieur en chef. III. 318.
Denis Sanspeur, chouan. II. 504. 5.
Denrées (V. Marchandises, Subsistances). I. 33. 65. 75. 273. 90. 91. (prix excessif). 304. 35. II. 34. 128. 33 s. 43. 95. 210. 14. 326. 46. 64. 72. 79. 80. 87. 90. 92. 96. 99. 408. 15. 18. 26. 45. 54. 55. 57. 58. 61. 62. 63. 71. 79. 93. 95. 97. 501. 8. 13. 15. 17. 18. 21. 32. 39. 40. 41. 43. 44. 45. 49. 54. 57. III. 6. 41. 42. 49. 51. 53. 54. 56. 59. 66. 68. 79. 82. 91. 92. 96. 98. 105. 12. 15. 26. 27. 28. 30. 31. 33. 39. 41. 44. 47. 49. 50. 51. 52. 55. 57. 59. 65. 66. 67. 79. 80. 83. 90. 92. 93. 94. 95. 201. 7. 8. 10. 12. 16. 18. 21. 24. 27. 30. 31. 32. 33. 35. 37. 39. 45. 60. 77. 349. 81. 99. 456.
Départements, Corps adm. des d., Gens des d. I. 12. 18. 48. 69. 71. 87. 92. 101 s. 5. 8 (provinces). 23 (prov.). 34. 36. 51. 52. 55. 62. 65. 67. 71. 205 s. 20 s. 23. 25. 33. 57. 60. 80 s. 304. 12 (Provence etc.). 46. 56. 59. II. 7 s. 12. 18 s. 26. 28. 30 38. 43. 48. 52. 61. 65. 79 s. 81. 86. 91. 105 s. 8. 50. 86 s. 90. 92. 96. 206. 33. 39. 43. 45. 51. 60. 62. 72. 92. 347. 64. 96. 98. 400. 1. 4. 5. 7. 10. 12. 14. 15. 16. 17. 19. 22. 23. 27. 30. 38. 39. 44. 48. 49. 54. 55. 58. 71. 76. 82. 83. 93. 503. 18. 32. 48. 52 s. 54. III. 9. 11. 12. 25. 27. 28. 32. 35. 42. 43. 61. 70. 73. 76. 92. 94. 97. 129. 31. 36. 41. 54. 69. 70. 91. 95. 206. 10. 18. 26. 27. 29. 31. 42. 57. 68. 71. 77. 88. 96. 97. 302. 4. 12 s. 16. 31. 47. 86. 96. 414. 15. 18. 33. 43. 49. 56. 70. 73. 85. 89. 90. 97. 501. 14. 18. — Dép. de l'**Ain**. II. 372. 455 s. III. 50. — de l'**Aisne**. II. 184. 400. — des **Ardennes**. II. 187. 286. — de l'**Aube**. III. 440. — du **Bas-Rhin**. I. 243. — des **Bouches-du-Rhône**. II. 97 (Marseille). III. 440. — du **Calvados**. I. 268. II. 49. 57. 91—94. 167. 95. III. 229. 433. 510. — du **Cantal**. II. 476. — du **Cher**. II. 345. — de **Cher-et-Loire**. II.

392. — de la **Corrèse**. II. 476. — de la **Creuse**. II. 60. — de la **Drôme**. II. 313. — de l'**Eure**. II. 42. III. 61. 510. 21. — d'**Eure-et-Loire**. II. 279. 392. — du **Finistère**. III. 113. — de la **Gironde**. I. 242. 44. II. 48. 82. III. 417. — de la **Haute-Saône**. I. 106 s. II. 207. 68 s. 455. III. 428 s. 55—57. 58 s. 67 s — de la **Haute-Vienne**. III. 432. — de l'**Hérault**. I. 168. 97. 506. — d'**Ille-et-Vilaine**. II. 448. — du **Jura**. II. 48. III. 89. — de **Loir-et-Cher**. III. 469. — de la **Loire inférieure**. III. 13. 473. — de la **Lozère**. I. 8. — de **Maine-et-Loire**. III. 457. — de la **Manche**. II. 49. 206. 300. — de la **Marne**. II. 187. 400. 20. — de la **Mayenne**. II. 34. 199. III. 457. 73. — de la **Meuse**. I. 42. II. 187. — du **Montblanc**. III. 29. — de la **Nièvre**. I. 78. — de l'**Oise**. II. 508. III. 429 s. — **Département de Paris** (organisation, administration, conseil général, directoire). I. 8 ss. 11 ss. 16. 17 ss. 24 ss. 27 ss. (Procès-verbal de la session permanente des 21—27 juin 1791). 58 ss. 61 ss. 63 ss. 66 ss. 73 ss. 81 s. 84. 100. 2 ss. 31 ss. 249. 66. 70. 79. 92. 300. 4. 5 (ni agricole ni commercial). 38. 54. (tribunes départementales). 56. 62. 63. 68 s. II. 12 (environs de P.). 101 s. 27. 80. 94. 238. 372. 95. 428. 88. V. Dép. de la Seine. — du **Pas de Calais**. III. 426. 43. — du **Puy de Dôme**. II. 476. — de **Rhône-et-Loire** (Lyon). I. 235. — de **Saône-et-Loire**. I. 87. II. 313—15. 20 s. — de la **Sarre**. III. 473. — de la **Sarthe**. II. 91—94. 136 s. III. 457 s. 68—73. 76—78. — **Dép. de la Seine** (V. Dép. de Paris). II. 101. 428. 30. 40 s. 77. III. 15. 53. 96. 102. 10. 32. 33. 210. 78. 82. 83—87. 88. 90—94. 95. 98. 99. 300 s. 3. 4. 5. 6. 8. 10. 13. 15—17. 18. 20. 21. 23. 26. 27. 29. 30. 38. 43. 46. 56. 57. 58. 61. 65. 72. 75. 78. 79. 84 (contrib.). 87. 88. 97. 414. 27. 54. 60 s. 65 s. 75. 79. 81 s. 83. 84. 90. 93. 96. 97. 98. 99 s. 501. 2. 15. 27 s. — de **Seine-et-Marne**. II. 345. 546. III. 429 s. 83. — **Seine-et-Oise**. I. 34. II. 131 s. 400. III. 140. 428. 29. 30. 58. 83. — **Seine inférieure**. III. 510. 20—27. — de la **Somme**. II. 400. III. 492. — de **Vaucluse**. III. 29. 43. 450. — de la **Vendée** (V. Vendée). I. 165. 209. III. 473. — de l'**Yonne**. III. 248. 431.

Dépatriotiser. III. 402.

Depons, nommé (duc de) Deux-ponts. II. 210.

D'Épréménil. II. 35.

Dérouez, fourrier. II. 430—33.

Desaix, représ. III. 333.

Desaunot (Desaunets?). II. 224.

Descamps, insp. (obs.) de pol. II. 266. 79. III. p. VII.

Deschamps, jacobin. I. 165.

Deschamps, m. de la commiss. de pol. II. 238. III. p. VII.

Descombes, complice d'Hébert. II. 188.

Descombes, m. de la sect. du Jardin des plantes. II. 417.

Deserre (Delcasse?), m. du cons. des 500. II. 551.

Desetangs, m. de la commission adm. de pol. II. 238.

Desgrouax (Des Grouas), m. de la Conv. II. 175.

Desjardin, sculpt. III. 397.

Desmargot, m. du comité rév. de Popincourt. II. 429.

Desmarthes, milit. III. 507.

Desmeunier (Dém.), adm. du dép. de Par. I. 67 s. 81. III. 284.

Desmoulins (Camille). I. 18. 24. 148. 245. II. 64. 151. 202. 65. 454.

Despréaux, musicien de l'Opéra. II. 226.

Després, acteur. II. 130.

Desrenaudez. I. 305.

Desrues. II. 173.

Dessarière, insp. (obs.) de pol. II. 300.

Dessieux (Desfieux?), électeur. I. 103.

Destouches. I. 57.

Destournelles, viceprés. du cons. gén. de la Commune de Par. I. 152 s. 55—58. 85 s. 262 s. 67. 71. 75. 81. 87. 92. 94 s. 96 s. 351 s. 63. II. 11. 26 s. 45. 57. 68 s 78 s.

Destournelles, adm. de police. V. Boignet-Destournelles.
Destrem, représ. III. 343. 417.
Détaillistes, détailleurs (V. Marchands). I. 230. II. 34. 37. 39. III. 228. 32.
Déthier, représ. III. 333.
Dévots (les). II. 42. 543. III. 338. 54.
Dictature (Dictateur), désirée, présagée, projetée. I. 241. 74 (despot. milit.). 326 (maître). 79. II. 151 (régent). 69. 85. 298 (régence). 316 (doge ou empereur). 35 (régent). 57 (chef). 78 (gouv. milit.). 418 (nouv. Robesp.). III. 37. 74 (un —). 88 (second Rob.). 116 (dict.). 17. 20. 68 (gouv. milit.). 413 (doge, roi). 40.
Diderot. I. 117.
Didier, insp. (obs.) de pol. II. 414.
Didier, complice de Babœuf. III. 188.
Didot, libraire, imprimeur. I. 332.
Dilapidations, dilapidateurs. II. 104—108. 321. 50. 444. 70. 87. 505 s. 8. III. 55. 61. 74. 87. 89 (tableaux, manuscrits, livres précieux). 134. 37. 226. 318. 76. 83. 90. 98. 99. 400. 1. 2 10. 14. 15.
Dillon. I. 78.
Dion (François). II. 325.
Directoire exécutif (Gouvernement direct.). II. 403 s. (pouvoir ex.). 7 s. 28. 30. 33 ss. 43. 44. 45. 46. 49. 50. 51. 52. 54. 55. 56. 59. 60. 61. 63. 64. 65. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75 77. 79. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 89. 95. 97. 500. 1. 3. 5. 6. 14. 16. 17. 19. 20. 21. 30. 31. 35. 37. 43. 49. 52. 56. 57. III. 3. 4. 12. 14. 20. 26. 28. 30. 34. 37. 44. 47. 48. 50. 54. 55. 60. 61. 65. 68. 73. 74. 75. 81. 86. 89. 92. 97. 99. 101. 7. 11. 12. 16. 31. 36. 41. 45. 53. 57. 64. 74 76. 81. 84. 87. 96. 98. 99. 209. 10. 13. 16. 24. 26. 29. 32. 33. 34. 38. 48. 54. 60. 63. 66. 71. 73. 81. 82. 86. 87. 300. 3. 13. 16. 17 19. 23. 29. 30. 32. 33. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44 (cf. p. VIII). 45. 46. 47. 50 s. 75. 76. 79. 80. 82. 85. 87. 98. 405. 7. 8. 13. 19. 20. 21. 23. 25. 26. 31. 32. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 42. 45. 46. 49. 50. 51. 52. 54. 55. 57. 58. 59. 60. 69. 99. 517. 18 (pentarq.).
Directoires département. V. Départements.
Disette (V Subsistances). I. 194. II. 34. 119. 31. 51. 87. 232. 502.
Districts (Les deux) voisins de Paris. I. 28. 29. 31. 49. 55. V. Bourg-la-Reine, St. Denis.
Districts voisins de Par. I. 48.
Districts (Les soixante) de Paris. I. 128.
Divisions de Paris. V. Sections.
Dobsen (Dobsent, Dobson), Anglais, prés. de la sect. de la Cité. I. 308. 16. 42 s. 62 s. 70. II. 227. III. 403.
Doillot, m. de la commiss. adm. de pol. p. Par. II. 349. 57. 66.
Documents officiels. Leur autorité. I. 145.
Domaines nationaux. I. 22. II. 274. III. 115. 23. 33. 70 80. 84. 91. 219. 27. 59. 64. 67. 336. 84. 472. 77. V. Biens nat.
Domestiques. I. 96. 125. 205. 46. 54. 352. II. 37. 61. 79. 83. 119. 34. 42 (valets). 210. 374. 76. III. 314. 16.
Dondeau, min. de la pol. III. 301. 4. 6. 7. 9.
Donjon, sculpt. III. 397.
Doplane, citoyen. III. 286.
Dorat-Cubières. V. Cubières.
Dossonville, insp. de pol. III. 237. 82.
Doulcet, m. de la Conv. I. 369.
Douville, m. de la sect. de l'Observatoire. II. 329.
Douvres, ville. III. 135.
Drancy, commune. III. 328.
Dreux, ville. III. 103.
Droou, mort d'inanition. II. 336.
Drouet, maître de poste à Ste.-Menehould, dép. à la Conv. I. 42. 286. II. 133. 360. 87. III. 187. 88. 89. 99. 201. 6. 11. 15. 44 47. 52. 55. 56. 73. 421.
Dubarran, m. de la Conv. II. 127.
Dubois, ci-dev. prêtre, épicier. III. 120.
Dubois, m. du bureau central, préfet de pol. III 461 s. 517.
Dubois-de-Crancé, m. de la Conv. II. 332. 74. 76. 81—83. 85. 86. 90. 407. 10. 25. 27. III. 76. 121.

Dubosc (—st), m. du bur. central. III. 461.
Dubout, insp. (obs.) de pol. II. 331.
Ducatet, concierge. III. 343.
Duchauffour, m. de la commiss. adm. de pol. II. p. VIII. 293. 342. 49. 57. 71.
Duchêne (mère), marchande de gâteaux. I. 239 s.
Duchêne (père), Hébert et son journal. I 240. 90. 332. II. 63 s. 114 s. 44. 52. 57. 61. 67 s 70. 76. 78. 93. 97. V. Journaux.
Ducos, fils, m. de la Conv. I. 166. 331.
Ducos (Roger). III. 387. 461.
Duel. I. 244. 86. 302. 10 s. 29. 77.
Dufourny, électeur, m. du dép. de Par. I. 103. 245. 76. 340 s. 42. II. 86. 176.
Dufresse (Defresse, Dufraisse), général. III. 27. 29. 442.
Dufresnoy, insp. (obs.) de pol. II. 347. III. 113 s.
Dugason, artiste. II. 306. 69.
Dugasse, agent (obs.). II. 95 s.
Dugenne, m. de la Conv. II. 345.
Dugny, commune. III. 328.
Duhamel, profess. III. 381.
Duhem, m. de la Conv. II. 272. 75. 90. 311. 12. 16. 484. III. 27. 28. 37. 143.
Dujardin. I. 350.
Dumas, prés. du trib. révol. II. 219.
Dumas, artiste. II. 369.
Dumont (André), m. de la Conv., du cons. des 500. II. 483. 87. 88. III. 49.
Dumont, adm. du dép. de Par. I. 10. 28. 54. 58.
Dumouchel. II. 229 (cf. III. p. VII).
Dumouriez, général. I. 150 s. 69 s. 76. 200. 17. 31. 90. 335. 69. II. 29. 81 s. 126. III. 146.
Dunkerque, ville. II. 456. 504.
Dunoy, m. de la Commune de Par. I. 292.
Dupin, m. de la Conv. II. 388.
Dupin (Étienne), secrét. gén. du dép. de la Seine, commiss. du dir. près ce dép. III. 96. 311. 15 16. 17. 19. 20—26. 28 s. 30—38. 43—50. 57—69. 72—84. 87. 88. 89. 412.
Dupin, sec. du com. de lég. II 233.
Duplain. II. 174.
Duplan. Lettre à sa femme. II. 96—98.
Du Plessis, maison d'arrêt. III. 200.
Duplessis. III. 522.
Dupont (François). III. 525.
Duquesnoy, m. de la Conv. II. 358.
Duranton, ministre. I. 142.
Duret, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 87. 93. 352. 71.
Durieux, agitateur. II. 291.
Duroure, m. de la Commune de Par. I. 153.
Dussault (J. J.). II. 409. V. Errata.
Dutard, ami de Garat, avocat, observateur. I. 119. 40 s. 44. 59. 66. 71. 82. 92. 212. 14. 18. 20 s. 28 (bur. de nouvelles). 32. 33 (bureau). 42. 50. 53 (bur.). 88. 308. 14. 18. 24. 27. 37. 46 (cf. 344). 47. 64 s. 71 s. II. 11. 70. — **Rapp. et lett.** de D. à Garat. I. 161—201. 2—8. 12—17. 22—35. 37—47. 53—61. 64—72. 75—80. 82—88. 97—302. 12—16. 22—25. 30—34. 47—52. 72—75. II. 3—7. 9—14. 19—22. 25—27. 35—39. 43—48. 52—58. 59—64. 68—70. 75—90.
Duterque (Pierre). II. 316.
Duthil, terroriste. II 482.
Dutramblay, adm. du dép. de Par. I. 10. 24. 58.
Duval (Charles). II. 448. 555. III. 211.
Duval de Rouen, ex-convent., min. de la police. III. 339 note. 46. 47. 58. 62. 87.
Duval, insp. (obs.) de pol. II. 362. 63. 65. 67. 80. III. 143. 59.
Duvergier, off. de la garde nat. I. 50.

Eau de vie, Liqueurs. I. 204. 28. 87 (prix). 329. II. 27. 60. 64. 224. 506.
Ecclésiastiques. V. Prêtres, Religion.
Écoles (V. Instruction). — **École militaire**. II. 57 s. 230. 488. III. 177. 509. — **École polytechnique**. III. 163. 324. — **École centrale du Panthéon**. III. 381.
Économie. I. 119. 304 s. III. 181. 333.
Écorcheurs. II. 370. V. Errata.

Écus. I. 204. 341. II. 39. 252. 91. 336. 463. 99. 500. 11. 20. 28. 41. 45. III. 59. 211 (pièces de 6 et de 5 fr.).
Éduqués (Gens), **instruits.** I. 169. 246. 54. 60. 84 s.
Egasse, royaliste. II. 537.
Égoïstes. III. 366. 89 et ailleurs. V. Gens de la campagne, agioteurs, marchands, propriétaires etc.
Égout Montmartre. II. 271. 77. 78. 83.
Égypte. III. 330. 61. 62. 93. 400. 18. 47. 51. 59. 80.
Élections. V. Assemblées électorales.
Eliote, commune. II. 537.
Elvion (Ellevion, Helvion), artiste. II. 370. III. 8. 12. 14. 18. 38.
Emigrés. I. 7. 65. 67. 69—71. 359. II. 54. 61. 69. 96. 131. 33. 38. 43. 64. 98. 257. 60. 61. 62. 365. 66. 79 s. 93. 426. 32. 58. 59. 64. 69. 76. 83. 84. 503. 5. 31. 35. 42. 52. 55. III. 6. 7. 8. 15. 24. 27. 30. 34. 35. 36. 41. 43. 48. 70. 102. 3. 17. 22. 45. 48. 49. 67. 86. 88. 226. 30. 68. 91. 344. 58. 407. 16. 24. 33. 34. 45. 50. 508. 21.
Empire (l'). III. 493—503. 16.
Emprunt forcé, e. national (V. Finances). I. 146 (taxe). 59. 71. 80. 219. 21. 66. 79. II. 506. 17. 18. 20. 22. 23. 27. 28. 29. 30. 32. 34. 35. 38. 39. 41. 42. 43. 44. 45. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 57. 58. III. 6. 17. 19. 20. 22. 26. 29. 30. 31. 33. 35. 38. 39. 40. 42. 48. 52. 53 s. 55. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 64. 67. 69. 70. 71. 72. 74. 75. 76. 78. 79. 81. 83. 85. 87. 91. 92. 94. 98. 102. 8. 10. 23. 205. 24. 302. 98. 99. 402. 5. 7. 8. 16. 17. 32 s. 34.
Encyclopédie méthodique. I. 117.
Énergumènes. I. 89 (forcenés). 370. II. 476. III. 480.
Enfants (Élèves) **de la patrie** (les). II. 281. III. 121.
Enfants politiques. II. 112. 235. 311. 76. III. 324. V. Polissons.
Enragés (V. Jacobins, Cordeliers). I. 164. 70. 88. 89 s. 93. 94. 203. 5. 13. 40 s. 45. 65. 76. 98. 300. 13. 19 (furieux). 23. 42. 73. II. 20. 26. 36 s. 45 (aux bonnets rouges). 54. 69. 79. 83. III. 108.
Enrôlements. V. Militaires (Affaires).
Entrepreneurs, fournisseurs, approvisionneurs. II. 444 (régie). 502. 14 s. 22. 48. III. 21 s. 32. 76. 218. 68. 318. 31. 58. 80. 98. V. Dilapidateurs.
Épée de bois, lieu de débauche. III. 117.
Epinay, commune. III. 328.
Espagne, Espagnols. I. 109. 49. 67. 379. II. 8. 323. 28. 80. 93. 517. III. 36. 83. 87. 132. 41. 330. 418. 49.
Espions de police. V. Police, Observateurs.
Esprit public (V. Opinion publique, Peuple). I. 75. 76 ss. 109. 12 (bureau d'). 24. 30. 32 ss. 36. 37 s. 62. 65. 69. 88. 94. 201 s. 7. 9. 11. 12. 16 s. 29 (opinion du grand nombre). 31 (grande majorité). 32. 37. 39. 40. 64. 71. 73. 99 s. 329. 54. 76. II. 30. 32. 38. 67. 72. 103. 5. 33. 45. 57. 70. 75. 86. 91. 223 s. 26. 32. 40. 59. 61. 310. 14. 15. 50. 51. 77. 78. 79. 81. 84. 96. 97. 404. 14. 56. 57. 61. 67. 70 s. 72. 78. 83. 87. 94. 99. 501. 7. 9. 10. 13. 16. 18. 20. 26. 29. 31. 32. 33. 37. 38. 43. 45. 49. 50. 52. 57. III. 3. 8. 12. 16. 18. 22. 29. 30. 32. 36. 44. 48. 53. 56. 59. 62. 63. 65. 66. 68. 69. 71. 72. 74. 75. 77. 79. 80. 82. 84. 86. 88. 90. 91. 93. 95. 96. 98. 100. 1. 3. 4. 7. 9. 11. 20. 22. 27. 28. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 39. 40. 41. 42. 43. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 52. 53. 54. 58. 60. 61. 62. 63. 65. 66. 67. 68. 69. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 78. 80. 81. 83. 84. 85. 86. 88. 90. 91. 92. 94. 95. 96. 97. 98. 200. 5. 7. 8. 9. 11. 13. 14. 16. 18. 20. 21. 22. 23. 24. 26. 27. 28. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 49. 50. 51. 53. 54. 55. 57. 58. 59. 61. 63. 65. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 75. 76. 78. 84. 85. 86. 91. 95. 99. 300. 2. 4. 5. 8. 9. 20 s. 22. 30. 32. 33. 34. 43. 46. 47. 48. 52. 53. 57 s. 61. 62. 65 s. 67. 72 73. 75. 76. 78 s. 80. 85. 86. 88. 89. 90. 95. 98. 407. 12. 13. 15. 16. 18. 24. 26. 28. 33. 40. 51. 53. 54. 55. 58. 59. 67 s. 79. 83. 84. 515. 27.

Essonnes, commune, mag. à poudre. I. 28.
Estampes. V. Tableaux.
Estrapade (l'). II. 492. III. 8.
Et et EE, bande royale. III. 476.
Étampes, commune, II. 54
États-unis. II. 129. 353 (Amér. sept.). III. 23.
Étoges, commune. I. 35.
Étrangers. 1) opp. aux Français. I. 4 (gens sans patrie). 108. 9 s. 49 s. 51. 379. II. 61. 175. 93 (Marat). 218. 36. 56 s. 353 s. 57. 74. 470. 521. III 38. 44. 97. 116 s. 36. 93. 95. 246. 47. 91. 324. 69. 72. 419. 23. 24. 56. — 2) opp. aux Parisiens. I. 47. 76 s. II. 7. 18. 299. 503. 10. 17. 21. 51. 58. III. 115. 16. 93. 95. — 3) dans l'un et (ou) l'autre sens. I. 32. 226. II. 155. 202. 80. — 4) opp. aux habit. des grandes communes. II. 476. 77. — 5) opp. aux membres d'une section. I. 290. — 6) opp. aux habit. des prisons. I. 56. — 7) par rapp. à un magasin ou atelier. II. 231.
Être-suprême (Culte de l'). II. 203. 7. 11. 59. III. 371 (l'Éternel). 97.
Évêché (l') à Paris (= Archevêché I. 152). I. 151 ss. 217—21. 25. 48. 51. 309. 37—47. 56—65. 67. 79. II. 187.
Évêché (Assemblées à l'). 1) **Club électoral**, ou Assemblée él. séante à l'É. I. 220. 21. 51. 337. 39 s 42 s. 44 s. 46. 56 s. II. 234. 44. 45 (au Muséum). — 2) **Comité central** (Ass. centrale) de salut public, ou Commissaires (Ass. des) de la majorité des sections. I. 151 s. 53. 220. 21. — 3) **Comité central** des Commiss. des 48 sections, ou Commissaires des (48) sections. I. 217 s. 21 (80 électeurs). 25. 48. 51. 338. 42 s. — 4) **Commission des Six**, comité secret du club électoral. I. 338. 40 s. 42 s. 45 s. — 5) **Commissaires** (Ass. des) de (30) 33 sections, dès le 29 mai 1793. I. 343. 45. 46. 56. 58 (divers noms de cette ass.). 60—64. 67 s. — 6) **Commission des Neuf**, nommée par l'ass. des commiss. de (30) 33 sect., comité révol. du 31 mai 1793. I. 343 s. 56. 63 (c. rév.). 70 (c. rév.). 71 (c. rév.). 79 (c. rév.).
Evreux, commune. II. 132. 417.
Exécutions, supplices, échafaud, guillotine, collier national. I. 112. 253 s. 67. II. 75—77 81. 112 s. 34 s. 37 (hache nat.). 57. 63. 64 86. 89. 93. 95 s. 96. 97. 202. 19. 24. 25. 316 (peine de mort). 48. 76. 429. 33 (peine de mort abolie).

Fabre d'Églantine, m. de la Conv. II. 73. 201.
Fabre de l'Aude, représ. III. 318.
Fabriques, fabricants. V. Manufactures, Manufacturiers.
Fabris (Dominique). II. 506.
Factieux, factions, en général. I. 105 s. II. 69. 81.
Faction (la) ou les **Factieux** (= Jacobins et Cordeliers). I. 13. 16. 105. 6 (f. jac.). II. 25. 31. 60. 62. 79. 87.
Faction liberticide (= Hébertistes). II. 195.
Faction nouvelle (= Dantonistes). II. 199.
Falaise, commune. III. 89.
Falourde, marchandise. II. 271. 453.
Famille Royale. I. 17. 28 s. 42. 43. 45. 47 s. 49. 54 s. 56. 59. 93. 94. 107. 225. II. 150. 235. 61. 361. 62. 451. V. Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, Madame Royale, Louis XVII.
Famine. V. Subsistances.
Fargue (Fargues), insp. (obs.) de pol. II. 345. 418.
Farine, marchandise. I. 32. II. 42. 51. 60. 105—8. 223. 69. 317. 29. 61. 86. 444. 51. 56. 57. 58. 59. 72. 79. 99. 506. 11. 17. 18. 20. 25. 32. 33. III. 30. 66. 119. 21. 26 35. 248. 77.
Faro, adm. de police. II. 203.
Faton, jacobin. II. 448.
Faubourgs de Paris. I. 209. 11. 83. 90. II. 8. 105. 261. 65. 86. 300. 3. 6. 9. 23. 53. 87. 407. 87. 527. III. 9. 31. 38. 105. 11. 20. 99. 241. 46. 346. 47. 503. 9. — Faubourg **Montmartre**. II. 224 (Montmarat). 69. 311. 17. 33. III. 183. — du **Roule**. III. 12. — (**St.-**)

Antoine. I. 168. 71. 72 s. 74. 95. 200. 5 s. 26. 82. 309. 11. II. 83. 125. 67. 76. 229. 59. 66. 67. 71. 81. 82. 84. 90. 92. 93. 301. 7. 11. 17. 25. 27. 33. 38. 42. 43. 46. 47. 48. 57. 58. 60. 415. 51 (sections du). 60. 63. 515. 16. 30. III. 19. 28. 31. 35. 50. 101. 7. 10. 14. 30. 33. 34. 37. 39. 47. 53. 54. 56. 57. 58. 59. 61. 68. 90. 93. 207. 9. 12. 331. 42. 43. 53. 90. 91. 400. 10. 28. — (**St.-**) **Denis.** II. 274. 307. 10. 33. 35. 493. 95. III. 235. — (**St.-**) **Germain.** II. 127. 231. 45. 337. 79. 499. III. 64. 513. — (**St.-**) **Honoré.** II. 447. III. 219. — (**St.-**) **Jacques.** I. 183. II. 306. 11. 445. — (**St.-**) **Laurent.** II. 370. — (**St.-**) **Marceau** (Marcel.) I. 200. 38. 334. II. 10. 121. 248. 50. 70. 71. 84. 300. 6. 11. 17. 33. 87. 445. 54. 60. 63. 83. 516. 41. III. 20. 110. 20. 34. 45. 48. 66. 68. 71. 90. 93. 212. 510. — (**St.-**) **Martin.** II. 273. 74. 307. 33. III. 43. 235. 528. — (**St.-**) **Victor.** II. 445.

Fauchet, évêq. du Calvados. II. 91.

Fauconnier, m. de la commiss. adm. de pol. II. p. VIII. 282 96. 99. 348. 50. 52. 71.

Fauconpré (F—pret, de), adm. du dép. de Par. I. p. IX. 10. 19. 34. 37. 58.

Faure, adm. du dép. de la Seine. III. 283.

Favrot, observat. III. 144. 49. 62.

Fay, artiste. III. 69.

Fayettistes, partisans de Lafayette. I. 255.

Faypoult. III. 406.

Fédéralistes. II. 115. 24 s. 34.

Femmes, dames (V. aussi Filles). I. 78 (sexe). 166 s. (f. des halles, marchandes de poisson). 71 s. 73 (f. des halles). 78 s. 84 (soldées). 95. 98. 201. 3. 9 s. 14 (folle). 31. 32 (marchandes des halles). 35. 38 s. 45. 51. 54. 59 s. 62 (républicaines révol.). 64 s. (observatrice). 65 (épouses des sansculs.). 67 (dame). 70—72 (héroïnes de la liberté). 74. 75 s. 77. 78 (f. opinant au comité de section). 79 (goût des Parisiennes). 98. 311 (mises en avant). 12 (en Provence). 24 (des halles). 28. 30. 32. 33 s. 36 s. 40. 50. 51 (citoyennes de la halle). 54 (vedette femelle). 74 s. 77. II. 6 (bouq.). 7 (théolog.). 9 (dam. de la halle). 14 (chantantes). 16. 23. 36. 42. 43. 45. 49. 57. 61. 66. 74. 76. 77. 84 s. 86. 87 (de la halle). 112 18 s. 25 s. 27. 29. 33 s. 44. 49. 51. 55. 57 s. 61. 63. 65. 67. 70 s. 72 s. 74. 80. 87. 88. 90 s. 94. 99. 231. 41. 42. 43. 47. 49. 50. 51. 54. 59. 60. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 71 s. 82. 86. 87. 89. 92. 93. 94. 95. 99. 300. 3. 4. 5. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 15. 16. 17. 18. 22. 24. 25. 26. 27. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 38. 43. 44. 45. 47. 48. 49. 56. 58. 63. 65. 67. 88. 90. 93. 94. 419. 23. 45. 46. 50 s. 51. 52. 53. 54. 56. 59. 60. 62. 63. 64. 73. 74 (bacchantes). 79. 81. 83. 84. 87. 91. 92. 97. 98. 99. 509. 17. 20 (petites-maîtresses). 27. 29. 30. 31. 54. 56. 58. III. 3. 4. 5. 18. 20. 21. 23. 26. 27. 80. 90. 92. 95. 109. 19. 21. 22. 23. 24. 34. 37. 38. 42. 44. 50. 54. 55. 61 (march. de pommes). 62. 63. 67. 69. 91. 94. 97. 209. 16. 26. 28. 30. 32. 33. 57. 62 (march. de la halle). 69. 74 s. 321 (femmelettes). 39. 54. 63. 400. 17. 53. 508.

Femmes (dames) galantes, maîtresses, amies, entretenues, dissolues. I. 125—27. 239. II. 160. 262. 337. 510. 23. III. 181. 524.

Femmes publiques, courtisanes, libertines, prostituées. (V. Filles publiq.). II. 180. 225. 28. 40. 42. 49. 53. 71. 460. 66. 508. 29. 39. III. 69. 84. 90. 117. 22. 25. 81. 220. 26. 50. 332. 37. 65. 68.

Féodalité (vestiges, signes de). I. 102. II. 200.

Féraud (F—rau), m. de la Conv. II. 344. 45. 46. 48. III. 73.

Fermiers. I. 174. II. 107. 31. 257. 86. 316. 18. 31. 59. 66. 67. 77. 78. 87. 408. 47. 54. 57. 62. 63. 79. 84. 94. 96. 502. 16. 48. 49. III. 23. 123. 41. 70. 82. 87. 267.

Ferrari (Comtes de). II. 218.

Ferrières, jacobin. I. 361.

Fersen (de). I. 31. 33. 43.

Féru, Marseillais. III. 46.

Fesel, m. de la soc. de la Réunion. III. 10 s.
Fêtes de l'Ancien régime. II. 227. III. 56. 92 (carnaval).
Fêtes de l'Église. V. Religion.
Fêtes républicaines, nationales, civiques. II. 11. 84—87. 175. 211. 26. 64 (f. de l'anniv. du supplice de L. 16). 70. 73. 368. 88 (f. du 10 août). 89. 92. 433. III. 60 s. 62 s. 64. 65. 66. 67. 68 s. 84. 138. 39. 40. 217. 19. 20. 21. 22. 24. 49. 50. 59. 93. 301. 5. 14. 15. 16. 22. 40. 53. 63. 68. 71. 74. 76 s. 81. 82. 89. 421. 25. 27 s. 53 s. 82 s. 87 s.
Fêtes décadaires. V. Calendrier.
Fêtes impériales. III. 501 (bapt. du roi de Rome).
Feuillant (Étienne), journaliste. I. 286 s.
Feuillants (maison, terrasse, salle des). I. 50. 58. 177 s. 84. 216. 30. II. 35. 184. 244. 305. III. 115. 41. 42. 46. 228. 400.
Feuillants, dénom. de parti. I. 326. 41. II. 32. 41. 54.
Fèves, marchandise. II. 370. 78. III. 54 (gât. à la f.). 60 (tirer la f.).
Février, traiteur. II. 271. 79 (Pal.-Royal).
Fiacres (V. Voitures). I. 208 s.
Fieffé, adm. du dép. de la Seine. III. 284.
Filles (V. Femmes). I. 152. 54. 78 s. 240 s. (demois.). II. 48. 136. 60. 90. III. 226. 324. 74.
Filles du Calvaire (les), église. II. 128.
Filles publiques, prostituées, débauchées. I. 126. II. 96. 263. 443. 98. 503. 10. 39. 46. III. 21. 27. 62. 80. 85. 163. 76. 81. 212. 26. 50. 72. 74. V. Femmes publiques.
Finances, Contributions publiques (V. Emprunt). I. 8. 9. 22. 24. 34. 41. 63. 64. 65. 84. 112. 34. 46 (taxe). 56. 59. 71. 219. 21. 92. 302. 55 s. 59. 63. 70. II. 33. 45. 183. 96. 98. 206 s. 23. 28. 42. 70. 87. 315. 32. 37. 52. 57. 58. 60. 78. 438. 44. 46. 47. 48 s. (forêts). 50. 53 (impôt indir.). 55 s. 59. 62 (cf. 61). 63. 65. 68. 69. 75. 88. 92 s. 94. 95. 96 s. 97. 99. 502. 7. 8. 11. 13. 14. 15. 16. 17. 18 (dép. et revenu). 19. 20. 21. 22. 24. 27. 28. 29. 31. 34. 36. 39. 40. 44. 46. 48. 52 s. 58. III. 3. 17. 20. 36. 37. 57. 59. 71. 75. 76. 81. 85. 87. 91. 97. 99. 105. 10. 13. 21. 22. 27. 30. 76. 80. 84. 86. 91. 95. 98. 201. 5. 9. 14. 18. 20. 24. 25. 26. 27. 31. 32. 36. 61. 62. 64. 66. 67. 68. 70. 76. 78. 84. 85. 91. 95. 302. 6. 8. 15. 16. 18. 30. 31. 37. 52. 57 s. 65. 76. 79. 83. 84. 94. 98. 402. 5. 8. 16. 20. 32. 33. 34. 38. 43. 55 s. 59. 74. 77. 501.
Fleuriot, maire de Par. II. 203. 19.
Fleury, sapeur. III. 507.
Floréaliser. III. 341 (cf. 340).
Florentin, off. municip. à Varennes. I. 42.
Fondateurs de la république (les). III. 269.
Fonfrède, V. Boyer-F.
Fontainebleau. III. 233. 35. 36. 41. 506. 16.
Fontanier, m. de la sect. de l'Unité. II. 136.
Fontenay, ville. I 360.
Fontenay-aux-Roses. II. 173.
Force (la), prison. II. 5. 149. 295. III. 343. 433.
Forcenés (les), dénom. de parti. I. 368.
Fortin; off. de la garde nat. I. 36. 50.
Forts (les) de la Halle. I. 35. II. 530.
Fossoyeux, agitateur. I. 100.
Fouché (Joseph) de Nantes, m. de la Conv., terroriste, plus tard min. de la police. II. 201. 388. III. 387. 412. 27. 28. 38. 53. 54. 55. 57. 60. 61. 68. 69. 70. 71. 87. 523.
Fouquier-Tinville. I. 153. II. 259. 66. 332.
Fourcroy, dir. gén. de l'instruct. publ. III. 494.
Fournel, ex-avocat. II. 526.
Fournier, m. du dép. de la Seine. III. 283. 387.
France (la). I. 12 (empire). 18. 29. 46. 62. 69. 74. 76. 79. 80. 103. 9 s. 33. 46. 53. 210. 33. 80. 96. 304 s. 14. 29. 47. 55. 73. II. 5. 8. 32. 82. 135 (situation). 97. 256. 312. 20. 23. 36. 49. 405. 25 (déluge de maux). 43 (syst. monét.). 50. 71. 80. 84. 98. 554. III. 30. 36. 41.

74. 286. 305. 15. 44. 45. 57. 84. 401 s. 5. 13. 14. 17. 34 (routes). 41. 42. 43. 44. 51.
Franciade (St.-Denis), district, canton, commune. II. 210. 11. 14 s. 16. III. 284. 87. 328. 74. 78.
François (François), rentier ou artisan. II. 438.
François de Nantes. III. 395.
François de Neufchâteau, min. de l'intér. III. 282. 83. 88. 89 (m. du direct.) 316 s. (min. de l'intér.). 18. 19. 20. 28. 29. 30. 38. 39. 43. 49. 50. 52. 57. 61. 64. 65. 70. 72. 75. 78. 80. 84. 85. 87. 96.
Franconi (cirque de). I. 200.
Francs-maçons. III. 347. 74. 78. 82.
Franklin. III. 325.
Franklin (imprimerie de). III. 85.
Franqueville, commissaire, chef du bureau d'observ. II. 114. 16 s. 21. 26.
Freigné, commune. II. 504.
Fréluquets. I. 284 s. 377 s. II. 302.
Fréron, journaliste, m. de la Conv. I. 24. II. 194. 265. 66. 79 s. 81. 86. 89. 94. 98 (l'armée de). 303 (jeunesse Fr.). 5 (jeunes gens de). 23 (soldats de). 427. 64. III. 31. 42. 45. 46. 110. 32. 233. 438.
Fresne, commune. II. 209. 16.
Fricoteau, traiteur. II. 279.
Fripiers. III. 108 (10,000).
Frochot, préf. de la Seine. III. 490.
Froger, répres. III. 234.
Fromage, marchandise. I. 230. II. 60. 370.
Frond, soldat rép. (affiche). II. 373.
Fruitiers. I. 238. II. 39. 228. 72.
Furoristes. II. 547.
Fusil, artiste. II. 275. 500. 25.

Gadean, huiss., agitat. I. 100.
Gaillard, artiste. II. 306.
Galetti, journaliste. II. 296.
Galiote (la). II. 449.
Gallais, journaliste. II. 454.
Gallée, insp. (obs.) de pol. II. 279.
Gallet, pâtissier. II. 335.
Gambette, insp. (obs.) de pol. II. 316.
Garat, ministre. I. 110. 12 s. 17—24. 34 ss. 87. 200. 2. 17. 56 (quiétisme tout pur). 61. 304. 7. 8. 9. 17—22. 26. 37. 44. 47. 48 (souverainement condamnable). 52. 64 s. 66. 67. 71. 72 s. (manque de fermeté et de courage). 78 s. II. 3 ss. 42. 48 (apathie). 68. 93 s. 101 s. 208. III. 440. 44.
Garat, artiste. II. 287.
Garçons. I. 173. 238. 77—79. II. 19. 21 (marmiton). 37. 64. 232. 40. 77. 504. III. 122. 40.
Garde nationale (Force armée publique) de la ville et du départ. de Paris. I. 9. 15. 22. 27. 29 (fermer les issues de Paris). 32 (patrouilles). 35 s. 37. 38. 39. 43. 45. 48 (Boulogne). 49. 50. 51 s. (St. Ouen, Antony). 55. 87. 101. 4. 20 s. 23. 33. 65. 84. 85. 86. 87. 201 s. 22. 26. 32. 36 s. 43. 60. 72. 75 s. 77. 81. 90. 98. 301. 11. 13. 18. 23 s. 25. 33. 36. 39. 49 s. 51. 63. 67 s. 69 s. 78. II. 5 s. 9. 11. 13. 15. 20. 49. 51. 57. 78. 82 s. 84 s. 87. 90. 104. 44. 67. 74. 82. 225. 29. 32. 45. 47. 48. 49. 52. 77 s. 80. 305. 8 9. 12. 19 (réorgan.). 22. 23. 24. 46 s. 52. 54. 71. 446. 50. 74. 543. 44. 45. 47. III. 5 (réarmement des patriotes projeté). 7. 14. 35. 51. 138. 50. 71. 225. 34. 95. 306. 7. 37. 54. 82. 508. 28.
Gardes nationales (Force publique) des départements. I. 13 32. 38. 42 s. (Varennes). 47. 54. 162. 245. 57. II. 6 s. 12. 94. III. 34. 171. 307. 37. 474. 77. 521. 27.
Gardien, m. de la Commiss. des Douze. I. 252. 361.
Gargotiers. I. 265. II. 27.
Garille (Garilhe), m. de la Conv. II. 344.
Garin, adm. des subsist. II. 104—9.
Garnier, greffier, agitateur. I. 100.
Garnier (Germain), adm. du dép. de Par. I. 10. 29. 54. 56. 58. 63. 67 s. 81.
Garnier, commiss. du gouv. près du dép. de la Seine. III. 479. 83. 84. 88. 89.
Garnier, prêtre. III. 120.
Garreau, boulanger. II. 107.
Gascogne, Gascons. I. 167.
Gaston (chef Vend.). II. 82.
Gaston, m. de la Conv. II. 296. 301 s.

Gastrez (Gatrez, Gatrey), m. de la Commune de Par. I. 160. 287. 92. III. 316 (adm. du dép.).
Gaudin, min. des finances. II. 437.
Gausin, cit. III. 318.
Gauthier, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238.
Gauthier, m. du Corps lég. II. 455. 555.
Gavaudan, artiste. III. 8. 12. 14. 18. 38.
Gaveau (Gavaux), frères. III. 118.
Gemmape (atelier de). II. 248.
Gendarmerie nationale, Gendarmes. I. 22. 30. 34. 36. 48 s. 167. 73 s. 216. 74. 88 s. 339. 60. II. 48. 76. 84 s. 86. 87. 127. 53. 59. 89. 234. 49. 51. 71. 72 s. 99. 313. 16. 37. 44. 48. 77. 477. 509. 46. III. 5. 10. 64. 171. 300. 12. 37. 83. 456. 68. 509. 28.
Gendet, insp. (obs.) de pol. II. 351.
Gênes, ville. III. 448.
Génissieux, min. de la just. III. 53. 147. 394.
Gens comme il faut. I. 323. III. 120 et ailleurs. V. Aristocrates.
Gens de la campagne, Habitants des campagnes. (V. Cultivateurs, Cantons ruraux, Paysans, Laboureurs). I. 33. 43. 44. 48 s. 69. 75. 105 s. 10. 245. 86. II. 75. 95. 126. 30. 33 s. 67. 84. 90. 200. 26 (femmes). 27 (femmes). 28. 31. 37. 42. 57 (cantons). 58. 63. 70. 73 (environs de Paris). 300 (gouv. plus stable). 59. 60. 61. 63. 65. 66. 77. 81 s. 87. 91. 94. 96. 418. 38 s. 47. 56. 87 s. 500. 12. 32. 39. 42. 49. 50. 57. III. 13. 33. 39. 41. 46. 61. 62. 76. 79. 92. 126. 29. 30. 33. 40. 43. 59. 63. 69 (classes agricol.). 82. 87. 91. 205. 16. 18. 23. 27. 36. 40. 41. 60. 89. 307. 8. 11—14. 22 s. 33 s. 46. 48. 60. 63. 81. 83. 86. 429. 56. 59. 78. 81. 86. 87.
Gens de lettres, philosophes. I. 126. 27. 373. II. 4 s. 17. 21. 260. 533. III. 352. 62. 63. 67. 73. 80. 87 s. V. Professeurs.
Gens du bel air. III. 363.
Gens (Hommes) éclairés, sages, sensés (ordinairement = bons citoyens). I. 245. II. 461. 79. 521. III. 176. 90.
Gensonné, Girond. I. 118. 20. 46. 200. 31. 369. II. 124.
Genti (G—ty), brodeur, du Contrat-social. II. 46. 56. 345.
Gentilly, village. II. 282.
Gérard, chanoine de St. Louis du Louvre. II. 209 s. 13 s.
Géraud, off. de paix. II. 231.
Germain, professeur. II. 133.
Germain, terroriste. II. 527. III. 188.
Gérome, adm. de pol. de la Comm. de Par. II. 223.
Gilbert, agent du Comité de sûr. gén. II. 290.
Gillet, peintre. II. 470—72.
Girard (Dominique). II. 29.
Girardin, insp. (obs.) de pol. II. 300.
Girardin (de), anc. préf. de la Seine-infér. III. 524.
Girey-Dupré, journaliste. I. 159 s.
Gironde, Girondins. I. 74. 85 s. 89. 93. 95. 103. 6. 11. 13. 17 ss. 22 (veut fermer ou fixer la révol.). 52 (hommes d'état). 264 (bons avocats de Bordeaux). 309 (faction des hommes d'état). 16. 39. II. 5. 7. 8 s. 11. 16. 28. 35 s. 38. 43. 50. 59. 60. 63 (reclus). 77. 80 s. 88. 120. 34. 37 (fact. abominable). III. 37.
Gisors, commune. I. 86.
Glot, adm. du dép. de Par. I. 10. 58. 67.
Gobel, évêque de Par. II. 135. 66. 95. 202. III. 94.
Gobelins (les). II. 10.
Gobert (Gauber), agitateur, cordelier. I. 100. II. 153.
Goffet, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238.
Gohier, min. de la just. I. 118. III. 387 (dir.).
Goimbaut, patriote. I. 5 ss.
Gomaire, m. de la Commiss. des Douze. I. 252.
Gombeau, tém. dans le procès d'Hébert. II. 185.
Gonchon (Gouchon), orateur du fbg. St. Antoine. I. 171. II. 265.
Gorani, comte. Lettres. I. 209.
Gorsas. II. 150. III. 426.
Gosselin, greff. II. 477 (cf. III. p. VIII.).
Goubault, secrét. III. 519 s.

Goujon, m. de la Conv. II. 358.
Goulin (Gouillin), Nantais. II. 253 s.
Goupilleau de Montaigu, représ. III. 8. 10.
Gousion, cultivateur. II. 537.
Gouttes, évêque d'Autun. II. 191.
Gouvernantistes, dénom. de parti. III. 340.
Gouvernement provisoire. III. 503 s.
Gouvernement révolutionnaire du 10 oct. 93. II. 132. 58. 65. 233. 92. 328 s. (projet de centralisation des pouvoirs). 450. 70. 71. 84. 519. 54 (rég. décemviral). III. 4. 40. 156. 241. 398. V. Comité de salut p., C. de sûr. gén.
Grains (V. Blés). I. 65. 75. 78. 166. 71. 75. 79. II. 106. 8. 258. 317. 18. 30. 74. 94. 96. 406. 25. 38. 54. 56. 88. 502. 8. 16. 45. 48. III. 4. 56. 92. 95. 140. 267. 349. 57. 476.
Grammont, cit. I. 350.
Grandmaison, complice de Carrier. II. 252.
Grand-Pierre, chef des Chouans. III. 476.
Gratard, jacobin. I. 360.
Gravelines, ville. II. 113.
Gravier, commiss. du gouv. III. 467.
Gravier de Vergennes, adm. du dép. de Par. I. 10. 58. 60.
Grégoire, m. de la Conv. II. 254.
Grenadiers de la Convention, du Corps lég. III. 43. 157. 68. 69. 400. 3.
Grenelle, village, mag. à poudre. II. 229 s. 31. V. Complot.
Grenie d'Ernemont. III. 525.
Grenoble, ville. II. 537. III. 79.
Grenu, orfèvre. III. 163.
Grève (la), place. I. 172. 96. 212. 64. II. 61. 84. 195. 228. 345. 76. 540. 41. III. 146. 49. 52. 54. 62. 63. 64. 68. 262. 64. 415.
Grisel, capitaine. III. 180.
Grisons (pays des). III. 394.
Grivel, observat. II. 123.
Gros-Caillou (le). II. 115. 85. 230. III. 510.
Grots de Luzerne, jacobin. I. 345.
Groupes. III. 155. 56. 57. 58 et ailleurs.
Gruet, insp. (obs.) de pol. II. 263. 64.
Guadet (Guadé), Girondin. I. 74. 85. 118. 47. 63. 66 s. 69. 76 s. 200. 9. 17. 31. 48. 56. 58. 61. 87. 369. II. 37. 124. 431.
Guérin, chirurgien, agent de Robesp. II. 208. 38. III. 24.
Guérin, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 78. 82. 87. 92. 96. 301. 96 (adm. du dép., m. de la commiss. de pol.). 440. 41 (m. du bureau central). 51. 53. 65. 68. 73. 74. 89. III. 9. 11. 65. 96.
Guérin, insp. (obs.) de pol. II. 252. 72. III. 118. 29 (préposé). 36. 37. 64.
Guermeur, m. du bur. central. III. 96. 113. 15.
Guerrier, artisan, du Contrat-social. II. 89.
Guillomot, insp. des carrières. I. 40.
Guffroy, m. de la Conv. II. 297. 98. 304.
Guillaume (F.). III. 512.
Guineau, m. du cons. des Anc. II. 555.
Guinebaud, adm. du dép. de la Seine. III. 465.
Guinguettes. I. 179. 210. II. 416.
Guiraut (Guiraud), de la sect. de St. Eustache (Contrat-social). I. 193. 207. 324. 50. II. 46. 57. 69. 79.
Gusman, Espagnol, agitateur. I. 149 ss. 379.
Guyane (la). III. 423. 46.
Guyel, commiss. du dir. près l'adm. du canton de Pierrefitte. III. 311—15. 70—72. 430. 75.
Guyot, m. de la Commune de Par. I. 292.

Halle (la). I. 265. II. 42. 51. 54. 85. 87. 147. 67. 70. 72. 223. 32. 46. 61. 70. 77. 88. 377 (cf. III. p. VII). 445. 53. 74. 81. 509. 12. 16. 17. 29. 32. 47 (carreau). III. 114. 15. 26. 38. 49. 50. 65. 209. 43. 45. 60. 62. 77. 380.
Halle (Les forts de la). V. Forts.
Halle des pétitionnaires. II. 44.
Halles (les). I. 166 s. 72 s. 228. 32 s. 53. 72. 75. 87. 97. 351. II. 6. 22. 63. 87. 273. 89. 343. 44. 70. 90. 405. 7. 554. 57. III. 9. 23. 80. 107. 25. 55. 58. 61. 62. 74. 206. 7. 10. 52. 61. 66. 69. 409.

Halmes (Halm). II. 448.
Ham (château de). II. 448.
Hannocque, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 78. 82. 87. 92. 96. 301. 96 (m. de la commiss. des 3). 440. 41 (m. du bureau central). 51. 53. 65. 68. 73. 74. 89. III. 9. 11. 65. 96.
Hardy, chouan. II. 504.
Harengs. III. 147.
Haricots. I. 265. II. 187. 90. 215. 328. 68. III. 119. 244.
Hassenfratz (Ass—), jacobin. II. 53.
Haumont, employé à l'int. III. 411 s.
Hâvre (le). II. 7. 12.
Hébert. I. 101. 4. 21. 23. 53. 68. 76 s. 85. 93. 203. 40. 49. 54 s. 70 s. 87. 90 s. 93. 96 s. 300. 7. 8 s. 13 s. 15 s. 18 s. 20. 22. 27. 30 s. 32. 46. 78. II. 11. 45. 63 s. 79. 101. 39. 41—88 (chute). 60. 77. 82. 84. 85. 87 (cf. T. III, p. VII). 89. 91. 93. 96 s. 98 s. 200.
Hébertistes, faction d'Hébert. II. 183. 201.
Hédouville, général. III. 471. 78.
Helvétius. I. 117. 373. III. 325.
Hennequin, commiss. du dir. III. 429. 57. 59. 68.
Henri IV. II. 478. III. 139. 507.
Henriez, m. du comité rév. de Popincourt. II. 429.
Henriot (Hanriot), command. gén. de la garde nat. à Par. I. 334 s. 63. 67. 79. II. 11. 26 s. 28. 40. 73. 78. 79. 83. 85 s. 160. 66 s. 72 s. 74. 91. 98. 200. 19. 64. 511. III. 11.
Henriot, observat. II. 123.
Henry, insp. (obs.) de pol. II. 299. 317.
Hérault-Séchelles. II. 162 s. 64. 69. 202.
Héricourt, commune. I. 106 s.
Hermann, prés. du trib. révol., commiss. des adm. civiles, police et tribunaux. II. 202. 6. 12 s. 17.
Héron, agent de Robesp. II. 208.
Hippolyte. I. 303.
Hoche, général. III. 6. 325.
Hollande, Hollandais (Batavie, Bataves). II. 64. 274. III. 17. 447 s. 50. 51. 59.
Homin (Menin?), m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 76. 87. 91. 349. 55. 57. 58. 75.
Hommes à moustaches. I. 224.
Hommes d'État (V. Gironde). I. 152. 303. 9. 16. 39.
Hommes de proie. I. 303.
Hommes du bon ton. II. 115.
Hommes du 14 juillet (1789). II. 266.
Hommes du 10 août, II. 431.
Hommes de 1793. III. 217.
Hommes de sang. V. Buveurs de s.
Honnêtes gens (V. Modérés). I. 119. 47. 226. 32. 54. II. 6. 31. 50. 210. 35. 53. 56. 71. 383. 414. III. 4. 191. 241. 74. 376. 442. 45. 522.
Hôpitaux, hospices. I. 20. II. 42. 155 (malades). 325. 491. III. 383. 526. — **Hôtel-Dieu**. II. 42. — Hôp. de la **Pitié**. I. 189 s.
Hosteau (= Posteau?), insp. (obs.) de pol. II. 270.
Hôtels. H. de **France**. III. 13. — de l'**Intendance** (Vieux). I. 10. — du min. de la **Justice**. I. 310. — de **Languedoc**. I. 110. — de **Noailles**. II. 555. III. 25. 57. 233. — (Petit) de **Poyanne** (Poyenne). I. 273. 303. 36. II. 102. 17. — **Soissons**. III. 91.
Hôtel de Ville à Paris (V. Mairie). I. 35. 38. 81 s. 83. 128. 84. 85 (Maison Commune). 270. 95 (salle de l'Égalité). 311 (m. c.). 63 s. (m. c.). II. 84. 129 (m. c.) 466. III. 164. 516.
Hôtels garnis, chambres garnies. I. 32. 39 s. 100. II. 69. 223. 312. 454. 510. 21. 58. III. 24. 38. 44. 54.
Houdeyer, secrét. en chef du com. de sûr. gén., nommé membre de la commiss. adm. de police p. la commune de Paris. II. 396. 440. 41 (m. du bureau central). 43. 44. 49. 56. 60. 65. 69. 82. 89. 91. 99. 503. 9. 10. 12. 19. 26. 28. 33. 34. 36. 40. 41. 43. 45. 46. 47. 50. 51. 56. 58. III. 9. 11. 19. 21. 22. 26. 28. 44. 47. 56. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 66. 68. 69. 71. 72. 74. 75. 77. 78. 80. 82. 84. 86. 88. 90. 91. 93. 95. 96. 311.

Hu, agitat. I. 99 s. II. 174.
Hubert, pamphlét. II. 327.
Hubert, insp. (obs.) de pol. II. 357. 58.
Huet d'Hébécourt, juge. III. 492.
Huile, marchandise. I. 329. II. 215. 334. 82. 87. 506. III. 55.
Huillier (l'). V. Lhuillier.
Humbert, général. III. 330.
Hussé, nom corrompu. V. Lucét.

Ile-de-la-Cité. I. 152.
Ile-Dieu, II. 505. III. 35.
Ile-de-France. III. 507.
Ile-Franciade (St. Denis). III. 328. 78.
Ile-Louviers. V. Louviers.
Illumination. II. 413.
Imprimés. V. Affiches, Brochures.
Imprimeurs. I. 270. II. 70 (2 ou 300). 175. 247. 79. 89. 492. 544. III. 26. 79. 84 s. 289. 331. 428. 54. 91.
Industrie (V. Manufactures, Arts). I. 24. 139. 304. II. 6. III. 250. 95. 306. 61. 83. 459.
Inselin (Incelin), adm. du dép. de Par. I. 10. 58.
Institut (l'). V. Sciences.
Instruction (publique et particulière), éducation, collèges. I. 21. 61 ss. 63 s. 80. 117 s. (Athenée, Lycée). 305. 38 s. 77. II. 16 s. (écrire). 31 s. 55. 133. 35 s. 44. 237 (lire). 43. 91. III. 65 (éduc.). 135. 283 s. 87. 88 s. 92. 93. 95. 96—98. 304 s. 23 s. 26. 33. 35 s. 46. 49. 55. 59 s. 63. 64 s. 68 s. 73 s. 76 s. 77 s. 80 s. 88 s. 96. 99. 427. 29. 54 (coll. de Narbonne). 56. 59. 80. 81. 82. 83 (lycée rép.). 87. 88. 89. 94 s. 96. 510 s. 20 (listes de conduite).
Insurrection morale. I. 337. 56. 68.
Intrigants (les), conspirateurs, agitateurs ultrarévol., tels que Hébert, Chaumette et leurs partisans. II. 139—41. 51. 56. 60. 66 (ultrarév., contrerév.). 71. 74. 79. 81. 84. 87. 90. 93. 95 (fact. liberticide). 96 (contrerévol.). 97. 201. 17. 54. 60. 382.
Intrigants (= muscadins, contrerévol.). II. 235. III. 50. 440.
Invalides. I. 89 ss. (adresse). 216. 359. II. 57. 230. 328. 417. 512. 31. 49. III. 164. 319.
Isnard, m. de la Conv. I. 259. 307. 17. 23. 41. 68. II. 295. 324. III. 143. 56.
Issy, commune, canton. III. 284. 328.
Italie. III. 448. 51. 80. V. Militaires (Affaires).
Ivry, commune. II. 452.

Jacob, employé, agit. III. 118.
Jacob, observat. III. 122.
Jacobins (les) rue St. Honoré, cloître. I. 78. II. 136.
Jacobins (les) rue du Bac. III. 419.
Jacobins. (V. Societés, Enragés, Faction). I. 74. 93. 101. 3. 6. 8. 23. 49 s. 62 s. 65. 67. 69 s. 73. 75 ss. 83 s. 85 s. 87 s. 89 s. 91. 93. 94 s. 97 s. 200. 3. 5 ss. 8. 13. 14 ss. 17. 21. 22 s. 24 s. 26 s. 28 s. 30 s. 32 s. 37 s. 40 s. 47. 49. 54. 56. 57 s. 59 s. 61. 65 s. 68. 69. 73. 76 s. 78. 80. 90. 96. 98 s. 300. 7 s. 9. 11. 19. 21. 23 s. 25. 31. 33. 37. 49. 52. 55. 59. 74 s. II. 3. 6. 10. 12. 13. 21 s. 25 s. 27. 31. 32. 36 s. 38. 41. 43 s. 46 s. 53. 54. 60. 77. 83. 85. 88. 243. 58. 58. 59. 65. 67. 76. 79. 81. 82. 87 s. (signe de ralliement). 88. 89. 90. 93. 94. 95. 99. 301. 9. 13. 51. 60. 63. 68. 69. 70. 74. 81. 90. 91. 93. 403. 14. 17. 19. 21. 22. 23. 27. 47. 54. 69. 74. 80. 82. 83. 84. 87. 92. 93. 529. 30. 37. 54. III. 4. 8. 10. 13. 19. 31. 37. 38. 43. 47. 51. 54. 68. 71. 79. 81. 107. 53. 57. 77. 90. 91. 200. 14. 19. 21. 28. 30. 40. 41. 48. 56. 69. 78. 400. 2. 3. 6. 9. 13. 14. 20. 21. 22. 25. 31. 32. 40. 42. 43. 45. 526.
Jacobites pour Jacobins. II. 25. 53. 329. 49. 56. 81. 90. 475. 531. 52. III. 403.
Jacot (Jacquot), m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 96.
Jadras, march. de bois. II. 272.
Janneau, agent nat. près le dist. de Franciade. II. 210. 14—16.
Jardin des Plantes. II. 182. III. 407.
Jardiniers. II. 87.

Jardins publics. III. 451. V. Palais-royal, Tuileries.
Jarousseau, observat. II. 123.
Jarry, cordelier. II. 153. 63 s.
Jaucourt (marq. de). III. 34.
Javocque (Javogues). III. 27. 278.
Jean (chevalier de). II. 276 s.
Jeu d'orgues. II. 243. III. 356. 70. 507.
Jeunes gens (= Antijacobins, Contre-révolutionnaires, Modérés, Muscadins, Commis, employés, élèves de notaires, fils de propriétaires etc.). I. 43 (élèves en chirurg.). 176 s. 80. 84. 85 s. 93. 216. 26. 39. 54. 57 s. 66. 76 (petits-maîtres). 325. 73 s. 75. II. 5 (petit-maître). 24. 42. 44. 49—51. 57. 70. 83. 85. 86 (petits-maîtres). 119. 26. 29. 33. 70. 83. 87. 97. 210. 25. 52. 62. 65. 66 (jeunesse fr.). 67. 70 s. 72. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 93. 94. 95. 96. 97. 98 (armée de Fréron). 99. 300. 2. 3 (jeunesse Fréronnière). 4. 5 (j. g. de Fréron). 6. 7. 23 (soldats de Fréron). 45. 51. 66. 68. 69. 70. 71. 73. 74. 75. 76. 78. 79. 85. 91. 407. 9. 10. 21. 51. 63. 69. 90 (à Orléans). 99 (élèves). 509. 23. 31 (certif. d'infirmité). 34. 47. 50 (houppel.). 54. III. 5. 6. 8. 12. 14. 17. 18. 20. 21. 23 (houppel.). 24. 27. 28. 29. 34. 38. 46. 51. 52. 53. 54. 58. 60. 63. 67. 69. 70. 73. 77. 79. 98. 100. 5. 11. 14. 15. 16. 18. 32. 33. 34. 38. 39. 46. 49. 56. 57. 64. 65. 67. 77. 81. 207. 21. 95. 365. 400. 13. 76. 77.
Jeux (divertissements) populaires. I. 375. III. 60 (tirer la fève). 334. 71 s. 77.
Jeux de hasard, de cartes, de lotto, de billard, maisons de jeu, tripots. I. 126. 254. II. 58. 114. 15. 16. 26. 218. 90 (biribi). 419 (loterie). 66 (tripots). 509. 16 s. 58. III. 8. 115. 21. 336. 37. 65. 69.
Jeux de mots. V. Satires.
Joailliers. I. 180.
Jobaymé, J—aimé (V. Aymé). III. 10. 11. 22. 30. 48. 52. 53.
Jolivet, journaliste. III. 16 s. 27.
Jomar, cordelier. II. 187. 97.
Jorry, adj. général. III. 342.
Joubert, m. de la Conv. etc. II. 506.
Joubert, adm. du dép. de la Seine. III. 283. 316.
Joubert, général. III. 444 s. 48.
Jouennault, commiss. III. 457. 71—73. 77 s.
Jourdan, de la Haute Vienne, général, représ. II. 501. 23. 49. III. 19. 52. 67. 258. 63. 432.
Jourdan d'Avignon, coupeur de têtes, coupe-tête. III. 7. 11 (p. erreur confondu avec celui qui suit). 48.
Jourdan, m. de la soc. du café Chrétien. III. 7. 11 (p. erreur confondu avec le „coupe-tête"). 27. 48. 217.
Journaliers. II. 183 (j—listes. V. III. p. VII). 367. 506. III. 30. 373. 509.
Journalistes, publicistes, écrivains périod. I. 202. 35. 66. 69. 315. 28. II. 70. 73 s. 128. 43. 245. 58. 60. 82. 361. 75. 76. 87. 96. 484. 86. 516. 49. III. 18. 26. 32. 35. 39. 47. 90. 211. 17. 39. 60. 308. 30. 32. 62. 73. 80. 94. 424. 32. 34. 38. 52. 55. 81. 86. 505. 17.
Journaux, feuilles périodiques, gazettes. I. 24 s. (leur autorité). 27. 98. 145 (leur autorité). 200. 377. II. 32. 70. 73 s. 129. 48. 79. II. 190. 224. 58. 60. 320. 21. 58. 67. 68. 75. 76. 77. 78. 85. 411. 56. 64. 82. 83 s. 85. 93. 99. 507. 18. 30. 37. 55. III. 3. 27. 41. 45. 48. 50. 80. 121. 75. 226. 35. 44. 56. 65. 68. 77. 89. 91. 308. 9. 10. 23. 32. 33. 47. 52. 58 s. 62. 67. 80. 89. 90. 92. 96. 401. 7. 8. 13. 16. 27. 28. 30. 43. 45. 48. 50. 52. 54. 81. 86 s. 504. 6. 11. 27. — **L'Accusateur public.** III. 47. — **L'Ami de la loi.** III. 55. — **L'Ami des lois.** III. 401—4. 17. 18. 19. 20. 21. 23. 24. 25. 26. 31. 32. 40. — **L'Ami de la paix.** III. 431 s. 34. 45. — **L'Ami du peuple,** ou Le Publiciste Parisien, par Marat. I. 258. 84. 303. 18. II. 146. — **L'Ami du peuple,** p. f. suite à l'A. du p. par Marat, redigé au nom de la soc. des Cordel. p. Chasles (jusqu'au n. 16. V. la séance de la Conv. du 11 vent. an 3), p. Lebois (j. n. 68. V. Deschiens p. 91 s.) et autres. II. 146.

50. 262. 96. 448. 58. 80 s. (fragment, d'autant plus important que Desch. fait croire qu'il y ait eu une lacune dep. le 16 germ. an 3 jusqu'au 3 germ. an 4). 531. 52. 54. III. 24. 43. 194. 237. 49. 52. 74. — **Ami de la religion et de la république.** II. 319. — **Annales patriotiques.** II. 493. III. 35 s. — **L'Auditeur national.** II. 361. — **Le Batave.** II. 367. III. 28. — **Le Bien informé.** III. 323. 32. — **Bulletin décadaire.** III. 481. 82. — **Bulletin de la Convention.** II. 224. — **Bulletin de l'Europe.** III. 394 s. — **Bulletin des lois.** II. 522. — **Bulletin politique**, B. officiel, Le Rédacteur (V. Deschiens p. 492). II. 535. — **Le Censeur des Journaux.** II. 454. 555. — **Chronique de Paris.** I. 219. 91. 92 s. 94 s. 97. III. 431. 33. 49. — **Clef du Cabinet.** III. 404. — **La Correspondance.** III. 332 s. — **La Correspondance politique** de Paris et des départements. II. 168. 94. 367. 70 s. 75. 76. — **Le Courrier.** III. 323. — **Le Courrier des Armées.** II. 282. — **Le Courrier du Corps législatif** (auparavant de la Convention). II. 480. — **Courrier de l'Égalité.** II. 480. — **Courrier de l'Europe.** III. 435. 36 s. 46 s. 48. 49. 50. — **Le Courrier de Paris.** II. 492. III. 28. 47. 392. 93 s. 431. 33. 34. 35. 36. 37. 43. 47. 49. — **Courrier extraordinaire.** III. 36. — **Le Courrier français.** III. 28. 47. — **Courrier républicain.** II. 375. 76 s. 78. 88. 94. 405. 7. 8. 9. 25. 64. 70. 93. III. 68. — **Courrier universel.** II. 405. 9. 25. — **Le Démocrate.** III. 436. 39. 40. 43. 48. 50. — **L'Éclaireur** (du peuple). III. 134. 52. 56. — **L'Ennemi des Oppresseurs** (V. Journ. des hommes libres). III. 435 s. 48. 50. — **L'Ennemi des Tyrans.** III. 431. 35. 37. 38. 39. 45 s. — **Le Fanal.** III. 332. 33. — **Feuille de la République.** II. 102. — **La Feuille du jour.** III. 392. 93. 404. — **Feuille du Salut puplic.** II. 102. — **La Feuille villageoise.** III. 481. — **Les Francs.** III. 323. — **Le Gardien de la Constitution.** III. 16 s. 27. — **Gazette de Bordeaux.** III 426. — **Gazette des Deux-Ponts.** III. 418. — **Gazette de France.** III. 407. 18. 506. — **Gazette de Francfort.** III. 254 56. 58. — **Gazette française.** II. 361. 76. — **Gazette nationale** ou Moniteur universel. V. Moniteur. — **Gazette universelle.** II. 388. — **Gracchus.** II. 279. V. Journal de Babœuf. — **Le Grondeur.** III. 432. 33. 36. 42 s. — **L'Historien**, p. Dupont de Nemours. II. 480. — **L'Indépendant.** III. 310. — **Journal de Babœuf**, Feuille de B., Le Tribun du Peuple, Gracchus. II. 279. 84. 452. III. 149. — **Journal du bonhomme Richard**, par Lemaire. II. 397. — **Journal du commerce.** III. 420. — **Journal des Débats.** III. 506. — **Journal de France**, p. Ét. Feuillant. I. 286 s. — **Journal de Galetti.** II. 296. — **Journal de Hambourg**, Corresp. impart. III. 423. — **Journal des Hommes libres**, p. Ch. Duval. II. 306. 448. 64 (Rép.). III. 32. 194. 310. 31. 33. 403 (J. d. h. de 93, par ironie). 18. 19. 21 s. 22. 24 s. 31. 34. 40. 41. 42. 48. — **Journal des Jacobins.** I. 78 s. 346. 57 s. II. 128. — **Journal des Lois.** II. 454. III. 55. — **Journal du Matin.** II. 493. III. 28. — **Journal de la Montagne.** II. 165. 80. — **Journal de Paris.** I. 117. II. 23. III. 448. 49 s. — **Journal des Rieurs** (Démocrite français). II. 247. — **Journal du Soir.** II. 144. 59 (feuille). 66. 69. 84. 416. — **Journal de Toulouse.** III. 436. — **Journal politique de l'Europe.** III. 394. — **Journal universel** par Audouin. I. 258 s. — **Mercure de France.** I. 117. — **Messager du soir.** II. 361. 63. 68. 450. 85. 555. III. 47. — **Le Messager des relations extérieures.** III. 332. 94. 405—7. 17. 18. 20. 22. 23. 24 26 33. 43. 48. 50. — **Le Miroir.** III. 420 s. 33. 41 s. 50. — **Le Moniteur** (universel). I. 13. 14. 16. 28. 42. 63. 96. 104. 13. 45. 54—60. 219.

54. 63. 91. 92 s. 94. 96. 330. II. 25. 52. 137. 39. 41 s. 43. 46. 49. 52. 62. 80. 87. 95. 97. 238. 357. 518. III. 42. 187. 88. 425. 33. — Le **Nécessaire.** III. 434. 48. 50. — Les **Nouvelles de Paris.** III. 323. 32. — Le **Nouvelliste politique.** III. 310. — L'**Observateur.** III. 407. 16. 22. 47. 49. — L'**Observateur de l'Europe.** II. 48. 59. — L'**Observateur Sansculotte.** II. 127. — L'**Orateur de la campagne.** II. 481. — L'**Orateur du peuple,** par Fréron. I. 24 s. II. 258. 62. 65. 66. 86. 98. — Le **Papillon.** III. 323. — La **Parisienne.** V. Quotidienne. — Le **Patriote Français.** I. 106. 59 s. 92. — **Père Duchesne** p. Hébert (V. Duchêne). I. 290. 318. 78. II. 64. 145. 50. 76. 79. 85. 96. — Le **Point du jour.** III. 395. — Le **Postillon.** III. 323. — **Postillon des armées.** II. 363. III. 27 s. — Le **Postillon par Calais.** III. 200. — Le **Propagateur.** III. 447 s. 49. — Le **Publiciste.** III. 332. 407. 17 s. 18. 21. 23. 45. 47. 49. — Le **Publiciste Parisien.** V. Ami du peuple. — La **Quotidienne.** III. 332. 444 s. — Le **Républicain** (= Journal des Hommes libres). III. 310. 33. — Le **Républicain Français.** II. 484 s. — Le **Révélateur.** III. 323. — **Revolutions de France et de Brabant,** par Camille Desmoulins. I. 18. 24 s. — **Révolutions de Paris,** par Prudhomme. II. 29. — Le **Sansculotte.** III. 28. V. Le Batave. — Le **Sapeur sansculotte.** II. 176 s. 79. Il n'y eut que 2 numéros. — La **Sentinelle,** par Louvet. II. 469. 85. — Le **Surveillant.** III. 408. 16. 21. 26. 27. 30. 31. 33. 45. — Le **Tribun du Peuple** (V. Journal de Babœuf). II. 452. III. 149. — Le **Véritable Ami du peuple** p. Marcandier. I. 303. 35. — Le **Vieux Cordelier.** II. 281. — Le **Voyageur.** III. 418. 34. 35. 37 s. 50.

Journées. **Journée du 14 juillet** (1789). Prise de la Bastille. I. 3. 128. 44. 90. II. 368. III. 156. — **Journées des 5 et 6 octobre** (1789) à Versailles. I. 3. 283. — **Journée du 28 février** (1791). Événements de Vincennes et des Tuileries. I. 16. 19 s. — **Journée du 18 avril** (1791). Le départ du roi pour St. Cloud éludé. I. 17 s. 22. 24—27. — **Journée du 21 juin** (1791). Fuite du roi et de la famille royale. I. 27—60. — **Journée du 17 juillet** (1791). Affaire au Champ-de-Mars. I. 59. 60 s. 66. 222. II. 164. — **Journée du 20 juin** (1792). I. 81—84. 132. — **Journée du 10 août** (1792). I. 81—84. 99. 106. 19. 32. 34. 44. 49 s. 64. 68. 90 s. 205. 29. 36 s. 43. 51 s. 56. 71. 77. 336. II. 36. 37. 55. 147. 226. 470. III. 102. 56. 343. 44. 421. 25. 28. 37. 40. — **Journées de septembre** (1792). Massacres. I. 85 ss. 95. 119. 24. 33. 50. 212. 18. 52. 83. 335. II. 5. 9. 15. 28. 35. 55. 198. 241. 349. 95. 418. 23. 27. 30. III. 18 s. 28. 189. 91. 92. 93. 98. 209. 17. 419. 38. 43 s. 46. — **Journée du 10 mars** (1793). I. 122 ss. 34 s. 46. 50. 60. — **Journée du 27 mai** (1793). I. 141. 316—25. — **Journées des 31 mai et 2 juin** (1793). Chute de la Gironde. I. 149. 50. 325—79. II. 8 s. 11. 25 s. 45. 48 s. 49 (projet avorté). 52. 61. 79. 140. 46 s. 211. 370. 418. 30. 70. 539. — **Journées des 9 et 10 thermidor** an 2 (27 et 28 juillet 1794). II. 208. 19. 24. 36. 44. 368. 430. 33. 87. 517. 30. 33. 35. 39. III. 4. 50. 156. 268. 436. 39. 526. — **Journée du 12 germinal** an 3 (1 avril 1795). II. 304—13. 14 s. 16. III. 89. — **Journées des 1—4 prairial** an 3 (20—23 mai 1795). II. 338. 41—49. 75. 415. 31. 49. 83. 500. III. 14. 35. 73. 89. 186. 92. 439. — **Journée du 13 vendémiaire** an 4 (5 oct. 1795). II. 428. 30—33. 45. 70. 71. 92. 93. 500. 15. 19. 20. 25. 33. 37. 41. 47. 51. 55. III. 9. 12. 17. 36. 43. 44. 47. 50. 55. 63. 89. 99. 102. 40. 58. 92. 438. 39. — **Journée du 22 floréal** an 4 (11 mai 1796). III. 438 s. V. Conjuration de Babœuf. — **Journée du 11 mess.** an 4 (29 juin 1796). Violence contre

les marchands. III. 260—62. 66. — **Journée du 24 fruct.** an 4 (10 sept. 1796). III. 278. V. Complot du camp de Grenelle. — **Journée du 18 fructidor** an 5 (4 sept. 1797). Coup d'état. III. 281 s. 86. 87. 90. 91. 97. 304. 5. 22. 44. 45. 46. 62. 67. 423. 34. 36. 37. 39. 43. — **Journées des 28—30 prairial** an 7 (16—18 juin 1799). Coup d'état. III. 386—88. 98. 402. 4. 5. 24. 25. 34. 36. 37. 39. 40. 43. — **Journées des 18 et 19 brumaire** an 8 (9 et 10 nov. 1799). Coup d'état. III. 396. 455. 60—62. 65 s. 67. 70. 80. 81. 99.

Juges de paix. I. 40. 57. 99 s. 229. 325. II. 516. III. 43. 46. 120. 24. 30. 33. 45. 48. 50. 52. 54. 61. 66. 249. 51. 52. 86. 319.

Juifs. II. 286. 558. III. 22. 511. 12.

Juigné (Leclerc de), archevêque de Paris. I. 20.

Julian de Carentan, observateur, secrét. du com. de salut p. I. 143. II. 30. — **Rapports.** II. 30—34. 42 s. 48 s.

Julien, chef de l'atelier aux armes portat. II. 248.

Julien, sculpt. III. 397.

Julio, chef de légion, g. nat. II. 20. 78.

Jussieu (de), adm. du dép. de Paris. I. 10. 58.

Kellermann, général. II. 115 s. III. 25.

Kergarion (de), préf. de la Seine-infér. III. 521 (la prem. autorité). 22. 24.

Kersaint, adm. du dép. de Par. I. 10. 18. 58. 118.

Kervélégan, m. de la Commiss. des Douze. I. 252.

Klott, observat. III. 117.

Kock, banquier Hollandais. II. 142. 59 s. 98.

Labbé, insp. (obs.) de pol. II. 351.

Labour (le). I. 117.

Laboureau, agent de Robesp. II. 208.

La Bourdonnaie. III. 522.

Laboureurs (V. Gens de la campagne). I. 354. II. 331. 37. 56. 57. 58. 63. 66. 67. 73. III. 187. 313.

Lacepède, adm. du dép. de Par. I. 10. 58.

La Chabaussière (Lachabeau—), ex-marquis. II. 454.

La Charité, commune. III. 257.

Lachevardière, adm. du dép. III. 387.

Lacombe, jacobin. II. 201.

Lacroix (Delacroix) de l'Eure, m. de la Conv. I. 152. 286. 310. 22. 29. 64. 70. 77. II. 29. 73. 147. 67. 202.

Lacroix (Charles de, Delacroix), min. des aff. extér. II. 437. III. 21.

Lacroix, avocat, prof. au Lycée, journaliste. II. 256.

Lacroix, cafétier. II. 278.

Lacy [Lascy? Lasci?], dame. I. 46.

Lafayette, général. I. 17. 24—28. 45 s. 50. 52. 60. 78. 170. 84. 200. 14. 17. 22. 31. 32. 36. 57. 60. 64. 71. 350. II. 5. 84. 323. 484. III. 64. 146. 51.

La Flèche, ville, district. II. 136 s.

Lafontaine. III. 332. 36. 97.

Lafosse, chef au bureau de surveillance à l'intér. II. 188. 95.

La Garantière, agent. III. 457.

Lagarde (La Garde), secrét. du directoire. II. 547. III. 385. 406.

Laharpe, cit. II. 412.

Lahoz, général. III. 403 s.

Laignelot, ex-convent. III. 188.

Laiguier, insp. (obs.) de pol. II. 356.

Lainé, min. de l'intér. III. 527.

Laïs, artiste. III. 421.

Laisné (Lainé), insp. (obs.) de pol. II. 342. 410.

Lait, Laitage, Laitières. II. 60. 224. 457.

Lajonnier. I. 109 s.

Lajouski (Lajowski, Laziouski, Lati—, Las—), Polonais, agitateur. I. 149 ss. 54. 65.

Lamballe (Princesse de). II. 218.

Lambesc. I. 234.

Lameth (Alexandre). I. 10.

Lamiral. II. 203.

Lanchoux. V. Lauchou.

Landau, forteresse. III. 251.

Lande (**de la**) **ou de Lalande**, agitateur. I. 100.

Landragin, m. de la commune de Par. I. 156.

Lange, citoyenne. II. 459.

Lange, artiste. III. 54.

Langlade, insp. (obs.) de pol. II. 300.
L'Anglais, chouan, aide de camp. II. 504.
Langlais (L—ois), journaliste. II. 454.
Laujuinais, m. de la Conv. I. 326. 37. 56. 64. II. 9. 12 360. 533. 35. 40. 42. 55. III. 12. 29. 34. 38. 49.
Lanot (Laneau, Laniot), m. de la Conv. II. 387. 448.
Lanthenas, m. de la Conv., publiciste. III. 307. 62.
Laon, ville. III. 136.
Lapareillé, boulang. II. 107.
Laplace, min. de l'intér. III. 461. 67. 68. 69. 70. 71. 73. 74. 75. 76. 78.
Laplanche, m. de la Conv. II. 388.
Lard, marchandise. II. 292. 506.
Lareveillère-Lépaux, m. du direct. exéc. II. 437. 82. III. 34 s. 281. 82. 90. 329. 87. 406. 25. 26. 27.
Larivière, m. de Commiss. des Douze. I. 252. II. 509. III. 12. 38.
Laroche, commissionnaire. III. 507.
La Rochefoucauld (La R—lt, duc de). I. IX. 10. 19. 29. 58. 61. 62. 67 s. 81. 86.
Larue, insp. du th. des Arts. III. 67.
Lasalle, m. du bur. central. III. 329. 87.
Lasource. I. 244.
Lassiat, insp. (obs.) de pol. II. 272.
Latiouski. V. Lajouski.
Latour-Foissac, général. III. 440.
Latour-Lamontagne, observateur. I. 143. 337. 65. 78. II. 19. 114. 21. 23. — **Lett. et rapp.** de L. I. 336 s. 65 s. II. 18 s. 58 s. 114.
Lauchou (Lanchoux). I. 96 s.
Laumur, tém. dans le procès d'Hébert. II. 185.
Launay (Jacques de), voiturier. I. 51. II. 72.
Launois, insp. (obs.) de pol. II. 272.
Laurent, m. de la Commune de Par. I. 168.
Laurent, soldat. II. 97 s.
Lauvin, m. de la Commune de Par. I. 154.
Lauzun. I. 42.
Laval, commune. II. 505. — Pays de L. III. 28.
Lavalette, agent nat. II. 136 s.
Lays (Laïs), artiste. II. 275. 86.
Leblanc (Paul). I. 42.
Leblanc (Le Blanc), patriote. II. 467.
Leblanc, adm. du dép. III. 387.
Lebois (Le Bois), imprimeur. II. 298.
Lebois, l'ami du peuple, journaliste. II. 458 s. 509. 26. 30. 31. 52. III. 11. 43. 46. 47. 50. 53. 84. 194. 252.
Lebon (Joseph). II. 365. III. 426.
Lebret, agent du min. de la pol. III. 67.
Le Breton, observat. II. 123.
Lebrun, min. des aff. étrang. I. 118. 64. 369. II. 16.
Lebrun, de la sect. du Bonnet-rouge. II. 463.
Le Brun, représ. III. 432.
Le Camus, adm. de pol. de la Comm. de Par. II. 223. — Le C. chef d'un bur. à l'intér. III. 318.
Le Carlier, min. de la police. III. 309. 39 (dénoncé). 41.
Léchenard, adm. de pol. de la Commune de Par. I. 247.
Leclerc (Le Clerc), de Lyon. I. 235.
Leclerc, représ., auteur d'un essai s. la propagation de la musique. III. 356.
Le Clerc, insp. (obs.) de pol. II. 264.
Lecointre, de Versailles, m. de la Conv. I. 174. II. 229. 56. 65. 304. 15.
Lecointre-Puyraveaux, réprés. II. 537. III. 426.
Lecouteulx, m. du Cons. des Anciens, prés. du dép. II. 448. III. 465.
Lecut (Joseph). I. 360.
Leduc, off. III. 508.
Lefebvre. I. 57.
Lefebvre, adm. du dép. II. 387.
Lefèvre, adm. du dép. de Par. I. 10. 58.
Lefèvre, cit. II. 460.
Lefèvre, cit. et sa femme. III. 122.
Lefèvre, adj.-général. II. 241. III. 217. 445.
Lefèvre (Julie), f. publique. III. 117.
Lefiot, m. de la Conv. II. 387.
Legendre (Le Gendre). I. 50. 148. 52. 244 s. 51 s. 309. 46. II. 23.

28. 52 s. 167. 76. 265. 425. 27. III. 31.
Léger, agent nat. près la commiss. adm. de pol. II. 238. 396 (proc. gén. synd., m. de la commiss. de pol.).
Légion de police. II. 482. 542. 46 s. III. 5. 6. 10. 19. 85. 102. 11. 15. 16. 19. 20 s. 32. 33. 55. 65. 66. 68. 69 s. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 86. 228.
Legot, m. de la Conv. et du Cons. des 500. II. 455 s.
Legrand (Le Grand), insp. (obs.) de pol. II. 291. 392. 405. 10.
Légumes. II. 60. 252. III. 125. 375.
Leharivel (Le Harivel), observateur. II. 115. 23.
Lejurier, maire de Rouen. III. 525.
Lelièvre, adm. de pol. II. 203.
Lemaire, commiss. du dir. ex. près le bur. central de Par. II. 442. III. 413. 61 s.
Lemaître, conspir. royal. II. 477. III. 47.
Le Mercier. III. 141.
Lemercier, auteur dram. III. 363.
Lenoir, Lieutenant de police. I. 270.
Lenoir-Laroche, min. de la pol. III. 282.
Léonard, menuisier. II. 149.
Lepelletier (Le Pelletier, Pelletier), Michel. II. 193. 203. 45. 64. 66. 74. 81. 83. 88. 530.
Lepelletier, Félix. III. 188. 342. 422.
Lepître (Le Pitre), m. de la Commune de Par. I. 155 s.
Le Plessis. II. 264.
Leprévôt, sous-préf. de Rouen. III. 520.
Lequinio, m. de la Conv. II. 387.
Le Roux (Leroux), m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 349. 52. 55. 56. 57.
Leroux, prop. d'un billard. III. 115.
Leroux, adjut. de la sect. des Grav. III. 174.
Le Roy, m. de la Commiss. adm. de pol. II. 349. 57. 74.
Le Roy, analyseur des rapp. (probablement le même que le précedent). II. 466.
Leroy aîné, insp. (obs.) de pol. II. 337.
Leroy jeune, insp. (obs.) de pol. II. 347. III. 114. 15. 17. 50.
Lesage-Sénault, représ. III. 343.
Lessore, m. du bur. central. III. 286. 87. 309. 10. 29. 87.
Lesuire, signat. d'une adr. I. 71.
Le Tassey, observat. II. 123.
Le Tellier (Letellier), secrét. à l'intér., m. du bur. central. I. 365. III. 287. 309. 87. 96. 411. 28. 61.
Letourneur de la Manche, m. du dir. II. 437. 521.
Letourneux, min. de l'intér. III. 289. 92. 93. 94. 95. 96. 98. 99. 303. 4. 5. 8. 9. 10. 11. 16. 17.
Letrône, cordelier. II. 180.
Lettres de cachet. I. 126 s.
Lettres interceptées, interception, violation du secret des lettres. I. 30. 33. 35. 37. 43. 45. 126. 244. II. 28 s. 92. 96 s. 111. III. 514.
Levasseur, m. de la Conv. I. 166. II. 17.
Levées. V. Militaires (Affaires).
Lhuillier (L'Huillier), proc. gén. syndic. du dép. de Par. II. 102. 279. 340. 56. 60. 68. II. 186. 91. 94.
Liancourt (de). I. 35.
Liancourt, commune. II. 417.
Libelles. V. Brochures.
Liberté de la presse et de l'opinion. I. 160. 288. 89. 327 s. II. 30. 53. 59. 70. 73 s. 179 (suppress. du Sapeur). 94. 235. 56. 301. 29. 48 (lib. et licence). 50 (lib. et lic.). 76. 88. 91. 96. 411. 21. 92. III. 50. 153. 57. 282. 308. 33. 47. 67. 90. 95. 401. 22. 24. 34. 81. 86. 506. 14.
Libertins (L—nes), libertinage, débauche, prostitution (V. Femmes publiques). II. 460. 80. 98. 502. 3. 12. 25. 27. 46. III. 21. 90. 117. 70. 76. 77. 81. 200. 50. 72. 74. 337. 65. 68. 89. 476. 511.
Libraires. II. 200. 56. III. 79. V. Imprimeurs.
Liébaud, jurisconsulte. III. 517—19.
Liège (Liégeois). II. 217. III. 232.
Lieutenant général de Paris (L. de police). I. 124—28. III. 500.
Ligonier, général. II. 44.

Lille, ville. II. 448. 56. III. 146.
Limodin, m. du bureau central. III. 162 64. 66. 68. 71. 72. 73. 75. 76. 78. 79. 85. 91. 97. 201. 7. 11. 12. 18. 25. 31. 32. 35. 38. 70. 75. 86. 87.
Limonadiers. II. 10. 39. 64. 69 (3 ou 4 mille). 227. 508. III. 415.
Lindet (Robert). II. 51. 219. 512. III. 188.
Lingères. II. 543.
Lion, chouan. II. 504.
Lisieux, ville. II. 48.
Livry, commune. III. 121.
Livry (comte, marq. de). III. 167. 263.
Lock, secrét. de la princ de Lamballe. II. 218.
Loges maçonniques. V. Francs mâçons.
Lois. III. 434 (31,360 lois).
Londres. I. 373. II. 495. III. 132. 286.
Longchamp. III. 257.
Longwi, v. III. 508.
Lorfèvre, meunier. II. 107.
Lorges (l'Orge, de). II. 72.
Lorgnettes. II. 70. 75.
Lorraine (la). III. 161.
Louis, dit **Brutus**, cordel. II. 460.
Louis XIV. III. 83. 214.
Louis XVI. I. 3—8. 10—14. 16—20. 23—26. 27 ss. (fuite). 65 ss. 82 ss. 93 ss. 103—12. 19 s. 27. 215. 29. 31. 39. 58. II. 54. 61. 366. 432. 530. III. 60. 61. 62 s. 343 s. 45. 46. 423. 43. 83.
Louis XVII, Petit Capet (V. Dauphin). II. 228. 35. 39. 50. 61. 91 s. 99. 301. 15. 23. 24. 25. 29 (mitron). 30. 55 s. (mort). 56. 57. 71. III. 5.
Louis XVIII (nommé parfois XVII), auparavant Monsieur, Comte de Provence. II. 371. 98. 422. 89. III. 11. 35. 37. 99. 119. 32. 380. 407. 9. 14. 39. 43. 505. 6. 7. 8. 11. 12. 13. 15. 16. 21. 23.
Louisd'or (V. Or). I. 204. 332. II. 28. 224. 42 (= 2500 sous = 125 l. en ass. V. III. p. VII). 91 (= 140 l.). 99 (190—205 l.). 300. 27 (450 l., exceptionnellement). 32 (358 l.). 34 (400 l.). 36. 54 (400 l.). 57 (jusqu'à 1000 l.). 444 (2850 l.). 62 (paris qu'il sera bientôt à 10,000 l.). 63 (3000—6000 l.). 69 (5500 l.). 73 (3400 l.). 81 (3100, 2990 l.). 99 (3590 l.). 501 (4000 l.). 7. 9. 11 (4000 l.). 13 (avant un mois à 10,000 l.). 20. 23 (5000 l.). 24 s. (5000 l.). 29. 34. 38. 42. 51. 57 (5500 l.). III. 4 (5500 l.). 18 (6500 l.). 21 (4200—5400 l.). 23 (5600 l.). 24. 72. 97. 115 (juré de le faire monter à 12,000 l.). 26 (5900 l.). 29. 73 (6900 l.). 78 (7400 l.). 82 (7500—10,000 l.). 93 (8100 l.). 95 (8900 l.). 205 (9000 l.). 7. 8 (10,500 l.). 10. 11. 15 (12,200 l.). 31 (19,000 l.). 42.
Louis Philippe, duc d'Orléans, ci-dev. duc de Chartres, fils d'Orl.-Égalité. II. 396. 484. III. 449. 73.
Louvet, littérateur, m. de la Conv. I. 148. II. 329. 63. 71. 74. 76. 407. 69. 75. 85. 537.
Louvetants (p. Louvetistes). II. 374.
Louviers, commune. II. 132.
Louviers (Ile de). II. 252. 72. 378. 453.
Louvre (le). I. 44. II. 127. 369. 524. III. 132.
Louvre en parisis. II. 204.
Loyers. II. 242. III. 10. 29. 64. 74. 101. 12. 242. 45. 51. 52. 57. 73. 399.
Loys, m. de com. de surveill. du dép. de Paris, secrét. des Jacobins. II. 194 s.
Lubin, m. de la Commune de Par. I. 287. II. 25. 68. 204 (subst. de l'agent nat.).
Lucét (corrompu **Hussé**), femme. II. 209 s. 14 s. 16.
Luxe, prodigalité, dépenses scandaleuses. I. 239. II. 23. 167. 262. 77. 399. 402. 23 (orgies). 56. 58. 61 (pompe). 64. 68. 69. 73. 83. 92. 500. 2. 12. 22. 23. 48. 51. III. 21 s. 36. 46. 84. 128. 41. 67. 75. 81. 93. 220. 30. 32. 38. 49. 50. 57. 64. 76. 368. 433. 86.
Luxembourg (le). I. 29. 57. 180. II. 227. 30. 45. 75. 99. 379. 433. 45. 59. 64. 65. 69. 539. III. 26. 28. 44. 108. 11. 217. 51. 437.
Luxembourg, ville. III. 116.
Luxeuil, v. III. 456.
Lycées. V. Instruction.

Lyon, ville. I. 32. 235. II. 26. 29. 51. 115. 24. 68 (Commune-affranchie). 275. 364. 68. 98. 419. 20. 21. 25. 39. 60. 74. 76. 501. 25. 35. III. 27. 28. 38. 42. 44. 52. 54. 89. 90. 110. 88. 517.

Macchiavel. II. 4 s.
Machecoul, commune. III. 13.
Mâcon, commune. I. 87.
Maçons (V. Ouvriers). I. 208 (construction). 353. 73. II. 201. 65. 311. 12. 35. III. 120. 41. 415. 509.
Madame Elisabeth, sœur de Louis 16. I. 43.
Madame Royale, Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis 16. I. 43. II. 235. 357. 60. 61. 87. 91. 94. 508. III. 5. 18. 31. 52. 125.
Madeleine (la), église. I. 354. II. 378.
Magloire, couvent. II. 294.
Magniez (Maignet), dit Brutus. III. 7 (cf. p. VIII). 27.
Maignet. V. Magniez.
Mailhe, m. de la Conv. I. 103.
Maillard, élect. I. 103. II. 429.
Maillot (Ch.), adm. du dép. de Par. I. 10. 58.
Mailly, insp. (obs.) de pol. II. 302. 51. 65. 413. III. 140. 45.
Maingot, off. de paix. II. 344.
Maires de Paris. I. 9. 120. 47. 220. V. Commune de Paris. — Liste des maires: Bailly I. 4—66. Pétion 66—93. Boucher-René, par intérim 93—100 (élections 92—101). Chambon 101—23. Pache 123—II. 203. Fleuriot 203—19.
Mairie. V. Hôtel de ville.
Mairie (Assemblées à la). I. 220. 47 s. 49. 50 (comité central révol., c. des 48 comités rév.). 51 s. 71 (commissaires). 80. 82. 86 s. 90. 94. 311. 20. 38.
Maisoncelle, m. du bur. central. III. 96. 98. 100. 2. 4. 7. 9. 10. 12. 13. 14. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 32. 35. 36. 37. 39. 40. 41. 42. 43. 47. 49. 50. 51. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62.
Malesherbes, déf. de Louis 16. II. 273.
Malherbe. III. 336.
Mallaïs, agent de Pache. II. 130—32.
Mallet du Pan. I. 43. III. 432.
Mamain (Mamin), m. du com. révol. du 31 mai 93. II. 15.
Mandat, command. gén. de la garde nat., tué le 10 août 1792. I. 336.
Mandats, promesses de m., pap.-monnaie. III. 122. 24 (cf. p. VIII). 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 46. 47. 48. 49 (inscriptions). 50. 51. 54. 55. 58. 59. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 83. 84. 85. 86. 87. 89. 91. 92. 93. 95. 205. 7. 8. 9. 10. 12. 15. 16. 18. 19. 20. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77.
Mandron, cartier. II. 517.
Manège (le). I. 230. II. 312. III. 399. V. Société du Manège.
Mangin, chirurgien à Varennes. I. 42.
Mannequin, commis au bur. de la guerre. II. 323.
Mans (Le), ville. II. 91—94. III. 457. 71 s. 76.
Mantes, ville. II. 130—32. 415.
Mantoue, ville. III. 415. 21. 40. 57.
Manuel, proc. de la Commune de Par. I. 132 (cf. 125 ss.). 37. 302.
Manufactures, fabriques (V. Industrie). II. 246. 48. 477. III. 71. 72. 306. 24. 83. 415. 33. 43. 95.
Manufacturiers, fabricants (V. Artisans). II. 107. III. 443. 95. 506.
Marais (le). II. 42 (marché palus). 558. III. 49.
Marais (le), dénom. de parti. I. 236. 67. 321. II. 120. 264.
Marais, insp. (obs.) de pol. II. 323.
Marat. I. 87. 121. 24. 51. 52 s. 70. 77. 81. 84. 201 s. 33. 46. 52. 56. 58. 60. 79. 83 s. 86. 98 s. 303. 9. 16. 18 s. 21. 54. 79. II. 12. 37. 44. 93. 127. 35. 46. 67. 72. 77. 84. 92. 93 (étranger). 203. 34 (camp de). 45. 61 (monument de). 64. 65. 66. 67. 69—88 (culte de M. ren-

versé). 76 (mon., colosse). 77 (tombeau). 78 (mon.). 84 (tomb.). 89. 95. 96. 452. 59. 530. 35 (tomb.). 36. 40. III. 27. 28. 48. 199. 420.
Marat, femme. II. 167. 92. 252.
Marat (Albertine), sœur de M. II. 146. 252.
Maratistes, sectat. de Marat. I. 237. 84. II. 86. 504. 58.
Marcandier, rédact. du Véritable Ami du peuple. I. 303. 35.
Marceau, général. III. 325.
Marceau, observat. III. 115. 64.
Marcelin, juge de paix. III. 319.
Marchand, de la sect. des Sansculottes. II. 105—8. III. 422.
Marchands, négociants, épiciers (V. Commerçants). I. 33. 77. 176. 80. 83 s. 88 (m. de chansons). 95. 202. 16. 26. 28. 30. 32. 38 (m. fruitier). 39. 53. 64. 68. 72. 74. 77 (courtier, garçon m.). 78 s. 87 (ép., classe commerçante). 99 (ép.). 305 (dép. mercantile). 24. 27. 29. 33 s. (ép.). 50. 51. II. 4 (nég.). 6 s. 16 (m. de bestiaux). 19. 21. 22. 27. 33 s. 36. 39. 49 (de veaux). 54 s. 57. 61. 62. 83. 86. 87. 98 (nég.) 106. 27 (d'argent). 29 (de bois). 38. 58. 72. 84. 90. 92. 200. 11. 44. 46. 47. 48. 49. 50 (bois). 1. 2. 3. 4. 5 6. 7. 8. 61. 62. 69. 70. 72. 85. 90. 91. 92. 93. 94. 98. 300. 2. 8. 9. 11. 13. 16. 24. 25. 28. 31. 33. 34. 35 (brigands). 37. 42. 43. 44. 45. 47. 51. 57. 62. 66. 71. 73. 78. 82. 84. 94. 405. 7. 8. 9. 43. 46. 51. 52. 57. 62. 63. 65. 72. 73. 74. 86. 93. 94. 95. 511. 12. 13. 14. 16. 20. 22. 23. 24. 26. 27. 32. 36. 38. 39. 41. 43. 44. 45. 49. 51. 52. 57. III. 3. 4. 5. 9. 12. 19. 22. 31. 33. 39. 40. 46. 51. 52. 55. 59. 61. 62. 65. 69. 70. 72. 80. 81. 82. 90. 93. 95. 96. 99. 102. 11. 12. 23. 24. 26. 33. 35. 38. 39. 40. 42. 43. 44. 45. 46. 48. 49. 50. 52. 54. 55. 59. 61. 62. 63. 65. 66. 68. 70. 71. 73. 74. 75. 82. 83. 86. 93. 209. 10. 11. 12. 13. 16. 18. 20. 23. 24. 25. 27. 28. 30. 32. 35. 36. 38. 39. 41. 42. 43. 45. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 65. 68. 72. 74. 76. 77. 347. 63. 76. 77. 83. 432. 43.
Marchands de vin. I. 150. 90. 205. 77 s. 99. II. 10. 19. 37. 45. 55. 70 (3 ou 4 mille). 246. 70. 99. 348. 83. 93. 95. 99. 545. III. 95. 101. 36. 62. 83. 232. 51. 60. 61. 415.
Marchandises (V. Denrées, Subsistances). I. 31. 34. 37. 51. 65. 75. 195. 229 s. 68 (manchettes). 87. 328. 29. 49. II. 21 s. 55. 60. 83. 247. 48. 51. 90 s. 302. 8. 10. 26. 72. 79. 80. 82. 85. 87. 92. 93. 401. 4. 7. 8. 44. 47. 51. 58. 68. 74. 83. 96. 502. 7. 10. 11. 14. 17. 18. 20. 23. 32. 36. 38. 42. 43. 45. 48. 49. 50. 51. 57. III. 10. 31. 39. 40. 49. 54. 62. 72. 78. 127. 35. 43. 47. 59. 63. 66. 82. 84. 92. 205. 13. 14. 18. 28. 32. 51. 60. 69. 93.
Marchés de Paris, nommés souvent. V. p. ex. II. 223 s. 27. 390. III. 126. 59. 61. 62. 74. 87. 90. 93. 207. 10. 16. 29. 44. 52. 60. 61. 66 67. 69. 349. 77. 81. 409. — Marché de l'**Abbaye St.-Germain**. II. 464 (cf. III p. VII). 508. 56. — des **Enfants-rouges**. II. 249. — de la **Halle**. III. 165. — des **Jésuites**. II. 457. — des **Innocents**. II. 326. 43. 81. 456. 540. III. 155. — **Neuf**. II. 4. 74. — de la **Place Égalité**. III. 214. — du **Prieuré**. III. 95. — de la porte **St.-Denis**. II. 510. — **St.-Martin**. II. 125. 510 (de la porte St.-M.). III. 80.
Mardou, agent nat. II. 313—15. 20—22.
Maret, imprimeur, libraire. II. 48. III. 138.
Maret, réd. du Monit., ambass. III. 42. 502.
Maribon-Montaut. II. 319.
Marie du Loiret, observat. III. 133. 37. 39. 43. 46. 47. 49. 59.
Marie Antoinette (V. Famille royale). I. 11. 43. 45. 55. 142. 212. 31. 87. II. 118 s. 24. 27. 33 s. 74. 96. 218. 361.
Mariette, représ. II. 519. 27. 37. III. 10. 11. 34.
Marin (de). III. 524.
Marino (Marineau), adm. de pol. de la Commune de Par. I. 250. 52. 91. 93. 306. 30 s.
Marne, fleuve. II. 27. (canal de M. à M.).

Marquis (Noé). II. 371.
Marquésy, représ. III. 343.
Marseillaise (la), hymne. II. 14. 66. 89. 92. 116. 243. 368 s. 71. 85. 89. 448. 62. 68. 80. 81. 508. 9. 14. III. 58. 60. 66. 67. 69. 70 s. 72. 73. 74. 77. 78. 79. 82. 83. 84. 85. 86. 87 s. 90. 91. 92. 93. 95. 100. 2. 4. 6. 9. 13. 14. 17. 24. 63. 371. 448. V. Chansons, Théâtres.
Marseille, Marseillais. I. 209. 60. 87 (marchands de M.). 307. 59. II. 7. 12. 26. 28 s. 35. 40. 42. 96—98. 275. 368. 75. 439. 64. 519. 27. 37. 47. III. 12. 21. 46. 188. 420. 45.
Martigne, jacobin. II. 448.
Martin, acteur. II. 462.
Martin, royal. II. 495.
Martin, grenad. III. 507.
Martinach, femme. II. 290.
Martineau, adm. de pol. de la Comm. de Par. II. 223.
Martinville (M—tain—), journaliste. II. 247.
Martinville, jeune homme, brise les bustes de Marat, conduit les j. gens. II. 278. 84.
Masnel, soi-disant chef de la pol. milit. III. 67.
Massé, commissaire. III. 442.
Masséna, général. III. 394. 402. 8. 59.
Massien, m. de la Conv. II. 388.
Masson, insp. (obs.) de pol. II. 300.
Mastrich, ville. I. 240.
Materne, aumônier. I. 92.
Mathé (Mathey), curé. II. 227.
Mathieu-de-Mirampal, m. de la Conv. etc. II. 301. 431. III. 42. 56. 285. 93. 94. 96. 98—309. 11.
Mathurins (les) à Paris. I. 39.
Maubeuge, commune. II. 275.
Maugas, off. de paix. II. 489. 91.
Maure, m. de la Conv. II. 352. 448. 49.
Maussion, commiss. III. 469.
Mautord (Mautort, Demautort, De Mautord), adm. du dép. de Par. I. 10. 56. 58.
Maximum (le) (V. Subsistances). I. 166. 71. 74 s. II. 107.
Mayance, chouan. II. 504. 5.
Mayence, ville. III. 236. 45. 50. 51. 442. 49.
Mayenne, commune. I. 111.
Mayer, juif, fournisseur. III. 22.
Mayet, commune. III. 469.
Mazuel, hébertiste. II. 142. 83. 90.
Mazuyer, m. de la Conv. I. 171.
Meaux, ville. I. 31. 35. 52. 54. II. 216. 499. 508. 28.
Melun, ville. II. 131. 486. III. 94. 252.
Mémoires. Leur autorité. I. 145.
Ménagerie. I. 278.
Mendiants, mendicité. I. 20. II. 32. 34. 385. III. 16. 33. 337. 83. 509.
Ménessier, m. de la Commune de Par. I. 297.
Ménétriers, chansonniers. I. 310 s. III. 8. 371.
Menou, command. de la force armée à Par. II. 346. 69.
Meo (?), traiteur. II. 253.
Mercier, observat. II. 123.
Mercier, jeune homme. III. 124.
Merlin de Douai, m. de la Conv., min. de la just., de la police. II. 255. 321. 437. 65—67. 74. III. 45. 46. 53. 55. 58. 87. 114. 21. 31. 32. 33. 45. 47 (min. de la just.). 49. 282 (m. du direct.). 303. 29. 85. 87. 406. 25. 26. 33. 35. 39. 41. 517.
Merlin de Thionville, m. de la Conv. II. 374. 486. 500. 16. 25. 37. III. 262 s.
Merlinot (M—o), m. du Corps lég. II. 455.
Mersan (Mersant), m. du cons. des 500. II. 490 s. III. 506 (Sieur de M.).
Mesange, cit. II. 460.
Métier (V. Ouvriers, Artisans). I. 190. III. 250.
Meudon, v. II. 231. 32. 34. 35. 547. III. 497.
Meuniers. II. 106 s.
Mézeray, artiste. III. 54.
Miazinski, général. I. 253. 56. 67 s.
Michaud, observat. III. 117. 19.
Michel, adm. de pol. de la Commune de Par. I. 250. 91. 93. 306.
Michonis, adm. de pol. II. 118. 27.
Miel, marchandise. II. 215.
Milan, ville. III. 415.
Militaires (Affaires), levées, recrutements, réquisitions, enrôlements,

armées, troupes, soldats, officiers, généraux, guerre, opérations, marine. I. 5. 28 32. 36 s. 42 s. (Varennes). 78. 82. 88. 89—91. **107**. 46. 59 s. 64 s. 66 s. 68 s. 71. 74. 75 s. 80. 87. 88. 89. 90 s. 94 s. 96 s. **202**. 7 s. 11. 13. 19. 20. 26 s. 28. 30. 34. 35 s. 38. 40. 43. 53 s. 56. 58. 59 s. 64 s. 66 s. 72 s. 74 s. 96. **312**. 48. 49. 50. 59. 60. 73. II. 6. 13 s. 16. 23. 25 31 s. 33. 36. 48. 52 (cf. 46). 53. 58. 64. 74. 76. 87. 89. 92. 97 s. **103** s. 10. 13 s. 15. 25 s. 27. 28 s. 48. 50. 76. 77. 82. 83 s. 90. 91 s. 97. 98. 99. **225**. 29. 30. 31. 57. 58. 60. 71. 73. 74 86. 91. 94. 98. 99. **307**. 26. 27. 28. 30. 31. 32. 35. 36. 37. 46 s. 52. 62. 63 (marine). 64. 67. 68. 70. 72. 73. 75. 76. 79. 80. 85. 93. 99. **400**. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 9. 10. 12. 14. 15. 16. 17. 18. 22. 23. 25. 27. 31. 32. 33. 43. 46. 49. 56. 63. 64. 68. 69. 79 s. 82. 83. 87. 93. **500**. 1. 4. 5. 6. 9. 12. 13. 15. 16. 18 (dépenses). 22. 23. 25. 27. 31. 32. 34. 38. 42. 44. 45. 48. 49. 50. 52. 53. 54. 55 s. 57. III. 4. 5. 8. 12. 13. 17. 18. 19. 20. 21. 23. 25. 27. 29. 32. 33. 34. 35. 36. 38. 39. 40. 41 s. 44. 48. 49. 51. 52. 54. 55 s. 57 s. 59. 61. 64. 67. 68. 69. 70. 74. 76. 77. 79. 81. 83. 87. 89. 91. 92. 99. **102**. 4. 5. 6. 10. 15. 16. 18. 19 s. 28. 30. 32. 34. 35 36. 37. 38. 39. 43. 51. 54 s. 56. 57. 58 59. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 74. 75. 76. 79. 85. 86. 88. 90. 92. 93. 94. 96. 97. 98. 99. **200**. 1. 6. 8. 10 s. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 19. 20 21. 22. 23. 24 s. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 40. 41. 43. 44. 45. 46. 47. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 68. 69. 70 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 91. 95. 98. **306**. 7. 21. 22. 24. 30. 32. 34. 35. 39. 40. 45. 47. 57. 58. 61. 74 (généraux). 82 s. 85 s. 89. 90. 93. 94. 95. 98. **402**. 4. 5. 6. 7. 10. 13. 14. 15. 17. 18. 35. 39. 40. 42. 43. 45 46 47. 48. 49. 50. 51. 56 s. 58 s. 68. 70. 71. 72. 73. 74. 76. 77. 78. 79. 80. 87. 96. **506**. 7—10. 13. 27. 28.

Millier (François), m. de la Commune de Par., marchand mercier. I. **160**. 80.

Milly, m. du bureau central. III. **309**. 10. 29. 87. 96. **411**. 28. 55. 61.

Minier (Alexandre), m. de la Commune de Par., joaillier. I. **180**.

Ministère de l'Intérieur. Liste des ministres : St. Priest I. 5. Montmorin I. 5. Delessart I. 5—64. Cahier-de-Gerville I. 64—74. Roland I. 74—83. Mourgues I. 83. Terrier-Monciel I. 83. Champion de Villeneuve I. 83. Roland I. 83—113. Garat I. 113—II. 101. Paré II. 101—202. 119 s. 202 (le ministère supprimé). 205 s. 237. Benezech II. 437—558. III. 3—282. François de Neufchâteau III. 282—89. Letourneux III. 289—317. François de Neufchâteau III. 316—87. Quinette III. 387—461. Laplace III. 461—78. Lucien Bonaparte III. 461 s. 478—89. Chaptal III. 489—93. Cretet III. 494 s. Montalivet III. 495—501. Beugnot III. 504 s. Montesquiou III. 505—16. Carnot III. 516—20. Lainé III. 527.

Ministère de la police générale. II. **439**. 42. 54. III. 20. 24 (min. de Paris). 34. 37. 42. 45. 48. 51. 53. 55. 56. 58. 59. 67. 87. **285**. **453**. 62. 97. **501**. 14. 23 s. V. Camus, Merlin de Douai, Cochon de Lapparent, Lenoir-Laroche, Sotin de la Coindière, Dondeau, Le Carlier, Duval, Bourguignon-Dumolard, Fouché, Beugnot.

Mirabeau (Honoré Gabriel Riquetti). I. 3. 5. 10—17. 18. 22 s. 24 **214**. II. **167**. 84. III **325**. **518**.

Miranda, général. I. **218**. 34 s. 37. 40 s. 56. **354**.

Mitry, village. II. **546**.

Modérés (les), dénom. de parti. I. 86. 89. **101**. 6. 19 (honnêtes gens). 47. 52. 59. 73. 80. 86 s. 88. 89. 91. 93. **203**. 6 s. 13. 28 s. (pers. honnêtes). 38. 54 (honnêtes gens). 59. 67. 68. 76. 78. 88. 96. 97 s **300**. 12 s. 19. 23. 26. 27. 29. 33. 41. 75. II. 21. 30 s. 34. 36 s. 38. 50 s. 54. 69 (côté droit). 70. 78. 80. 83. 87. **103**. 39.

87. 232. 351. III. 49. 53. 443. V. Honnêtes gens, Jeunes gens.
Modistes. II. 6.
Moeno, jacobin, viceprés. I. 361.
Moënne, prem. subst. de l'agent nat. près la Commune de Par. II. 204
Moeurs, habitudes. I. 169. 232. 65 s. 84. 302. 39. II. 10 s. 21. 95. 136. 99 s. (deuil). 200. 3 s. 32. 34. 359. 67. 79. 404 (boutiq. ferm. le dimanche). 16 (dimanche). 41. 98. 500. 8. 12. 14. 17. 24. 25 s. 28. 36. 41. 44. 55. 58. III. 5. 56. 58. 123. 28. 58. 96 s. 207. 8. 9 s. (dim.). 11. 32. 89. 305. 6. 11. 12. 13. 25. 34. 37. 60. 63 (souhaits, visites de nouvelle année). 65. 70. 77. 89. 90. 98. 99. 408. 27. 51. 52. 59. 79. 86. 87. 511. 26.
Molière (V. Théâtre de M., Théâtre (Pièces de). III. 336. 97.
Mollevault, m. de la Commiss. des Douze. I. 252. 306.
Momoro (Monmoro), agitateur. I. 84. 104. II. 142. 47 s. 51—54. 60. 61. 64. 67. 76 s. 79. 80 s. 98. 99.
Monarchie. V. Royauté.
Moneron, agent. II. 495.
Monge, ministre. I. 260.
Monie, observat. II. 123.
Monin ou **Magnin**, cordel. II. 146 s.
Moniteur. V. Journaux.
Monnaie (V. Numéraire, Or, Argent, Écus, Cuivre, Papier-monnaie). I. 39. 156. 354. II. 39. 192. 227. 41. 55. 57. 443 (le nouv. syst.). 63. 502. 7. 8. 15. 41. 42. 45. 55. III. 39. 96. 162 (sols). 63. 69. 72. 73. 74. 76. 81. 83. 86. 209. 12. 15. 20. 22. 25. 31. 33. 38. 39. 42. 45. 46. 49. 55. 71. 77.
Monsieur (Comte de Provence, Louis XVIII). I. 11. III. 34. 507. V. Louis XVIII.
Montagnac, parent du duc Duchatelet. III. 13.
Montagne (la), Montagnards. I. 88 s. 103. 6. 8. 11 s. 18—379. 121. 22 (veut rendre la révol. permanente). 235. 46. II. 12. 29 (les centumvirs). 30 s. 33. 41. 264. 84. 327. 414. 27. 93. 516. 30. 33. 40. III. 20. 78. 191. 421.
Montagne-Sainte-Geneviève. I. 264 s. V. Sainte-Geneviève.
Montaigne. III. 354. 56.
Montalivet, min. de l'intér. III. 495. 501.
Montat (de), ex-chambellan. III. 525.
Montauban, v. III. 443.
Montblanc (caserne du). III. 508. V. Section du M.
Montbrond, anc. off. III. 506.
Mont-de-Piété. I. 190. 92. II. 270. III. 29.
Montesquieu. II. 4. III. 325. 97.
Montesquiou (abbé de), min. de l'intér. III. 505 s. 11. 12. 13. 14. 15 s.
Montfort, ville. III. 138.
Montmajou, représ. III. 234.
Montmartre (Montagne, butte). I. 32. II. 403.
Montmirail, commune. I. 35.
Montmorency (vallée de). III. 21.
Montmorency (Mathieu de). III. 11.
Montmorency (duc de). III. 521.
Montmorin, ministre. I. 5. 51.
Montpellier, ville. II. 492.
Montreuil, commune, canton. III. 284. 328.
Mont-rouge, commune. II. 477.
Mont-Valérien. V. Calvaire.
Montvoisin, commiss. de police. II. 13.
Monuments. II. 261. 76. 78. III. 336. 97.
Moreau, général. III. 258. 63. 72. 448.
Moreau de l'Yonne, représ. III. 432.
Morin, ouvrier. II. 271.
Mottet, mort d'inanition. II. 335 s.
Mouchards, agents de police. I. 125. 270. 315. II. 266. 503. III. 212. 37. 56. 77. 426. V. Observateurs, Police.
Moulin, m. du dir. III. 387.
Moulinez, insp. (obs.) de pol. II. 269.
Moulins, ville. II. 495.
Moulins, milit. III. 507.
Moulins à blé. I. 20. 21 (mus par des machines à feu). 105. 7 s.
Moura, insp. (obs.) de pol. II. 263.
Mourgues, min. provis. de l'intér. I. 83.
Municipalité de Paris. V. Commune de Par.
Municipalités de Paris (les), administrations municipales, maires. I. 279

(projet). II. 309. 439. 42. 524. 36. 38. 46. 47. 49. III. 14. 21 (commiss. cf II. 524). 89. 92. 93. 96. 97. 111. 37. 39. 51. 52. 60. 250. 75. 85. 87. 90. 91. 93. 94. 95. 96. 99. 301. 3. 5. 8. 9. 11. 15. 19. 20. 22 s. 26. 27. 35. 51. 54. 60. 63. 73. 79. 81. 82. 83. 88. 409. 10. 27. 28. 53. 60 s. 75. 81. 84. 87. 88. 90 (maires). 91. 93. 95—500.

Municipalités de la France. V. Communes de la F.

Muscadins (V. Jeunes gens). II. 114 s. 24 s. 36. 232. 35. 82. 305. 7. 45. 47. III. 191.

Muséum (le). II. 245. III. 397. — Musée des mon. fr. III. 397. — Musée central des arts. III. 397.

Mutel, cit. III. 286.

Muzine, orat. du fbg. St. Antoine, commiss. de police. I. 171.

Nancy, ville. III. 51. 52.

Nanterre, commune, canton. II. 95. 211 s. 13. III. 284. 328.

Nantes, ville. II. 68. 241. 52 s. 87. 323. 75. 420. 505. 10. 37. III. 13. 22. 133. 438. 72.

Naples. III. 406. 7. 48. 49.

Napoléon. V. Bonaparte.

Narbonne, général. I. 78.

Narbonne (collège de). III. 454.

Naudet, insp. (obs.) de pol. II. 263. 303.

Navarre (École de théol. de) I. 64.

Navarre (la). III. 125.

Nègres. II. 21.

Nelson. III. 448.

Neuilly, commune. II. 12. 54. 130. 211.

Nevers, commune. I. 175. III. 257. 419. 506.

Newhel (Neville), commune. I. 360.

Nice, ville. II. 505.

Nicoleau (—lau), notaire, m. du dép. de Par. II. 127 s. III. 283.

Niort, commune. I. 268. III. 506.

Niot, militaire. III. 102.

Niquille, off. de paix. II. 247.

Nobiliaires, poursuivis par Roland. I. 101 s.

Nobles, noblesse, gentilshommes, préjugés nobiliaires, ex-nobles. I. 34 s. 88. 101 s. 78 (arist.). 215. 25. 51. 99. 312. II. 8. 16 (marq.), 21. 44. 46. 52 s. 62. 75. 79. 89. 114. 15. 27. 38. 40. 42. 52. 99. 202. 10 s. 12. 16. 36. 85. 98. 351. 66. 71. 409. 54. 70. 71. 504. 9. 15. 17. III. 34. 42. 89. 141. 314. 69. 405. 7. 10. 16. 39. 66.

Noël, off. de paix. II. 456.

Noël, auteur d'un syllabaire. III. 482.

Noirs (les), dénom. de parti. I. 194. 238. 43. 45 s. 52. 360.

Nomophiles (les), soc. II. 32 (cf. p. VIII).

Normand, prés. de la sect. du Finistère. II. 139.

Normandie (la), Normands. II. 405. 38. III. 103.

Notaires. I. 184. II. 70 (nombre). 114. 18. III. 211. 376.

Notre-Dame à Paris (Temple de la Raison). I. 8. 152. 362. II. 135. 311. 72. III. 97. 308. 26. 27. 97. 411. 53.

Nourry, famille royal. II. 489—91.

Nouvelles à la main. I. 126.

Novi (bataille de). III. 448.

Nozay, commune. II. 505.

Nueil (Nuel), commune. I. 360.

Numéraire, valeur métallique (V. Monnaie, Argent). I. 39. 69. 176. II. 261. 74. 326 (marchandise). 35. 38. 46. 67. 84. 87. 443 (système). 49 (billon). 52. 55. 56. 57. 59. 62. 99. 500. 2. 3. 6. 8. 11. 13. 15. 17. 22. 23. 26. 27. 28. 32. 38. 40. 41. 42. 43. 44. 45 (monnaie en rond). 46. 48. 50. 51. 57. 58. III. 4. 12. 23. 28. 33. 36 (espèce). 38. 39. 40. 42. 49. 54. 59. 64. 66. 70. 72. 74. 76. 81. 90. 91. 96. 97. 98. 99. 101. 3. 4. 11. 15. 22. 30. 32. 48. 49. 50. 51. 62. 63. 64. 65. 66. 72. 73. 74. 78. 80. 84. 85. 93. 99. 200. 5. 8. 9. 12. 13. 15. 18. 19. 22. 23. 25. 27. 29. 32. 34. 35. 36. 37. 38. 42. 43. 44. 45. 48. 49. 50. 51. 53. 57. 59. 61. 62. 63. 65. 66. 67. 68. 69. 73. 77. 78. 404.

Observateurs (mouchards, espions) de l'ancien régime. I. 124—27. 29 s. III. 526.

Observateurs de l'administration départementale de Paris. I. 132.
Observateurs du ministère de l'intérieur ou du Conseil (Pouvoir) exécutif (Obs. de l'esprit public, commissaires obs., obs. locaux du dép. de Paris, agents de police, inspecteurs, surveillants). I. 134—45. 94. 204 s. 12. 14. 17. 27. 29. 32. 52 s. 64. 69 (collègues). 88. 97. 304 s. 9 s. 15. 18. 27. 28. 38 s. 40. 44. 47. 51. 64 s. 72. 78. II. 3 s. 5. 10. 31. 67. 95. 101. 3. 14. 16 s. 21—23 (État officiel des rapp. des obs., sept. 93 — avril 94). 26. 34. 95 (surveillance). 202. 6 (traitement de 500 liv. par mois). — **Rapports et lettres** de ces obs. I. 161—235. 37—47. 53—61. 64—80. 82—89. 97—305. 10—16. 22—37. 47—53. 65 s. 72—78. II. 3—90. 95 s. 101—21. 25—30. — **Analyses offic.** de leurs rapp. II. 114—16. 25—30. 33 s. 42—81. 82—202.
Observateurs (commissaires) du Comité de salut public (agents de Robespierre). II. 122. 32. 202. 8—17. — **Rapports**: II. 209—11. 17.
Observateurs (agents) du Comité de sûreté générale. II. 218. 85. 90. 323.
Observateurs (inspecteurs, commissaires, offic. de paix) de l'administration de police régénérée (ou du départ. de pol.) de la Commune de Paris. II. 122. 223. 28. 30. 31. 39. 40. (V. Berthaut, Bertrand, Cavagnac, Géraud, Renard, Royer, Villeneuve.) — **Analyses de leurs Rapports** adressées à la Commiss. des administrations, police et tribunaux, par l'administration de police régénérée (Extraits): II. 223 s. 26—32. 34—36. 39—41.
Observateurs (inspecteurs, offic. de paix) de la Commission administrative de police pour Paris. II. 228. 29. 31 (commiss.). 38 s. 41 note. 47. 49. 50. 51. 52. 54 (Soulès). 56 (agents). 57. 59. 60. 62. 63. 64. 65. 66 (traités de mouchards). 67. 69. 70. 72. 73. 74. 76. 77. 78. 79. 81. 84. 91. 92. 93. 94. 97. 99. 300. 1. 2. 3. 5. 6. 12. 16. 17. 18. 23. 24 (23 insp.). 25. 26. 27 (4 off. de paix). 28. 31. 32 (24 insp.). 33. 34. 36. 37 (25 insp.). 41. 44. 45. 46 (23 insp.). 47 (tant de bouche que par écrit). 50. 51. 52. 54 (24 insp.). 55 (25 insp.). 56. 59. 64. 65. 66. 67. 69. 82. 84. 86. 88 (espions). 90. 92. 96. 99 (agents de pol.). 405. 6. 11. 16. 19 (agent de pol.). 23 (agents de pol.). 26. 41 (au moins 25). 64 (obs.). 74. 97 (agents). 512. (V. Alamion, Bacon, Bayard, Bernard, Bichet, Bouchefontaine, Bouillon, Boyer, Buffet, Buquet, Caillouny, Cascel, Chailly, Chatons, Chevalier, Compère, Cornes, Dagomer, Debert, Descamps, Dessarière, Didier, Dubout, Dufresnoy, Duval, Fargue, Gallée, Gambette, Gendet, Girardin, Gruet, Guérin, Henry, Hosteau, Hubert, Labbé, Laiguier, Laisné, Langlade, Lassiat, Launois, Le Clerc, Legrand, Leroy (aîné et jeune), Mailly, Maingot, Marais, Masson, Moulinez, Moura, Naudet, Niquille, Orléans, Pasquier, Petithenry, Pigache, Posteau, Racine, Rastel, Saint-Remy, Simon, Soulès, Tetel, Thénard, Vannier.) — **Analyses** offic. de leurs rapports (= rapp. de la commission adm. ou des commissaires administrateurs). II. 241—67. 69—313. 15—20. 22—38. 41—71. 73—94. 95—427. 43—54. 56—65. 67—70. 73—75. 78—89. 91—94. 95—504. 7—12.
Observateurs (insp., off. de paix) du bureau central de Paris. II. 529. 33. 34 (espions). 51 (insp.). 52. 54. 57. 58. III. 3. 4. 6. 9. 10. 16. 17. 18. 19. 20. 23. 30. 32 (insp., obs.). 33. 34. 38. 39. 40. 41. 47. 51. 56. 58. 61. 62. 63 (surveillants, obs). 64. 65. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 81. 82. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 96. 97. 99. 101. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 17. 18. 22. 26. 31. 32. 33. 34. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 43. 44. 47. 48. 49. 50. 52. 53 58. 59. 62. 63. 64. 207. 9. 10. 13. 14. 17. 19. 56. 410. (V. Dufresnoy, Leroy jeune, Vannier.) — **Analyses** offic. de leurs rapports

(= rapp. du bureau central). V. Bureau central.
Observateurs (espions) des Jacobins. V. Agents, Soldés.
Observateurs de tous les genres. I. 183. 223 s. 24. 27. 34. II. 43 s. 70. 77. 490. 91. III. 300. 512.
Octroi de Paris. III. 330. 31. 42 (barr.). 46. 84. 434.
Odouard, m. d'une députat. III. 525.
Oeufs, marchandise. II. 226. 45. 47. 48. 51. 53. 300. 13. 17. 19. 70. 78. 554.
Officiers de paix de la police (4). II. 228. 30. 31. 40. 47. 57. 81 (off. de police). 301. 18. 27 (leur nombre). 35. 36. 44. 69. 85. 91. 92. 441. 89. 91. III. 34. 38. 39. 336. 408.
Oligarques. III. 443. V. Aristocrates.
Olivier, menuisier. II. 271.
Ollivier, adm. de pol. de la Comm. de Par. II. 223.
Opinion publique. I. 76. 77. 91. 104. 9. 12. 33. 53. 69. 223. 29. 59. 70. 79. 328. 46. 70. II. 16. 29. 36. 59 s. 116. 50. 58. 62. 64. 73. 79. 92. 96. 229. 41. 50. 60. 67. 69. 99. 315. 20. 21. 23. 78. 79. 86. 402. 3. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 18. 25. 27. 41. 44. 52. 53. 59. 71. 86. 503. 14. 19. 21. 38. III. 16. 32. 39. 40. 42. 51. 61. 68. 76. 84. 94. 99. 103. 27. 32. 38. 40. 61. 62. 71. 77. 80. 89. 90. 98. 206. 8. 17. 20. 24. 44. 66. 70. 75. 95. 99. 300. 8. 9. 10. 40. 41. 52. 61. 76. 405. 7. 8. 16. 21. 27. 29. 31. 34. 45. 46. 51. 86. 520 s.
Or (V. Louisd'or, Numéraire). I. 170. 204. II. 192. 310. 26. 31. 46. 57. 78. 99 (matières). 401. 8. 44. 47. 62. 96. 503. 7. 8. 13. 14. 17. 20. 24. 26. 29. 31. 40. 42. 43. 45. 48. III. 6. 24. 25. 34. 49. 64. 72. 154. 63. 69. 74. 76. 83. 84. 87. 89. 95. 208. 9. 16. 18. 19. 23. 27. 51. 369. 432.
Orange (Prince hér. d'). III. 447. 49.
Orge. III. 119.
Orgue. V. Jeu d'orgue.
Orléans, ville. I. 176. 329. II. 27. 38. 62. 68. 89—91. III. 38. 83. 419.
Orléans, insp. (obs.) de pol. II. 292.
Orléans-Égalité. I. 108 s. 11. 78. II. 10. 35. 42. 50. 79. 96—98. 134. 98. III. 132.
Orléans (duc d'), fils d'O.-Ég. V. Louis-Philippe.
Ormesson (Lefèvre d'), adm. du dép. de Par. I. 10. 58.
Osselin, m. de la Conv. II. 86.
Ouvriers (V. Journaliers). I. 77. 79 s. (ateliers du travail). 100. 39. 208. 19. 39. 54. 58. 65 (relieurs). 70. 73. 83. 98. 324. 27. 28. 32 (cf. 375). 35. 51. 53 (maçons). 63 (cf. 370). II. 27. 30. 34. 39. 55. 58. 61. 121 (ateliers). 29. 76. 92. 226 30. 31. 32. 46. 48. 51. 52. 53. 61 65. 70 (30,000). 71. 75. 85. 88. 90. 91. 93. 94. 95. 300. 1. 3 (gens de peine). 5. 6. 7. 9. 11. 12. 13. 16. 17. 22. 23. 24. 31. 34. 35. 41. 42. 45. 49. 62. 63. 67. 85. 86. 92. 411. 14. 15. 45. 46. 47. 53. 54. 62 (journées de travail). 63. 71. 74 s. 76. 87. 98. 506. 8. 10. 17. 27. 31. 36. 44. III. 12. 25. 29. 31. 36. 43. 47. 54. 70. 72. 74. 77. 82. 84. 94. 95. 96. 99. 101. 4. 5. 7. 9. 10. 14. 15. 18. 19. 24. 34. 36. 37. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 54 s. 56. 57. 58. 59. 61. 62. 63. 64. 66. 67. 69. 70. 72. 74. 75. 79. 86. 90. 94. 97. 99. 213. 14. 30. 48. 49. 50. 61. 62. 65. 69. 306. 12. 14. 16. 26. 42. 45. 61. 64. 66. 83 s. 99. 400. 10. 15. 17. 28. 33 (travaux). 43. 506. 8. 9. 28.

Pache, maire de Par. I. 123. 54. 60. 64. 72. 220. 35. 36. 37. 47. 48. 50 s. 55. 82. 86 s. 90. 93. 94 s. 306. 9. 16. 17. 20. 23. 31. 42. 44. 61 s. 64 s. 70. 73. II. 9. 23 s. 57. 69. 79. 130—32. 74. 85 s. 87. 91. 99. 200. 3. 80. 447. 48. 52. 59. 92. 519. III. 18.
Pacotte, m. de la Commune de Par. I. 292.
Page, colon. II. 376.
Paimbœuf, commune. III. 13.
Pain. I. 171. 73 s. 76. 204. 38. II. 33. 39. 42. 54. 57. 64 s. 90. 104—8. 12 s. 16. 18 s. 25. 27. 28. 31. 90. 223. 28. 31. 32. 40. 42. 48. 50. 55. 57. 58. 62. 63. 69. 70. 72. 73. 85.

89. 90. 91. 92. 93. 300. 3. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 16. 17. 18. 19. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31 (numéros). 32. 33. 34. 35. 37. 38. 42. 43. 44. 46. 47. 48. 54. 56. 58. 59. 60. 61. 62. 64. 65 (cf. III. p. VII). 68. 71. 74. 76. 77. 78. 79. 80. 85. 86. 89. 91. 92. 94. 96. 97. 99. 400. 1. 2. 3. 4. 6. 7. 21. 27. 43. 45. 46. 47. 49. 53. 54. 57. 61. 62. 64 (cf. III. p. VII). 65. 67. 68. 69. 72. 73. 74. 78. 79. 80. 86. 87. 92. 93. 94. 95. 97. 98. 99. 501. 6. 8. 12. 16. 17. 18 (dépense). 20. 24. 25. 27. 29. 30. 31. 32. 37 s. 41. 46. 49. 54. 55. 56. 57. III. 3. 4 (la livre 10 sols = 50 l. en ass.). 9. 19. 21. 22. 25. 30. 38. 40. 42. 50. 58. 59. 62. 63. 65. 66. 68. 70. 71. 74. 75. 86. 88. 90. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 3. 5. 7. 8. 9. 10. 11. 13. 14. 20. 21. 24. 25. 39. 40. 46. 49. 50. 51. 52. 54. 56. 60. 61. 62. 63. 67. 69. 80. 85. 89. 93. 94. 201. 7. 10. 11. 12. 14. 24. 31. 33. 35. 37. 38. 60. 61. 77.

Paix (la) désirée. I. 354 s. II. 95. 257. 73 s. 95. 303. 13. 20. 24. 25. 28. 36. 57. 64. 79. 80. 81. 82. 84. 87. 88. 89. 400. 1. 33. 47. 68. 79. 83. 89. 97. 98. 502. 27. 34. 46. 49 s. 57. III. 4. 8. 19. 22. 24. 35. 36. 38. 40 s. 64. 65. 67. 73. 83. 89. 96. 99. 121. 22. 24. 25. 28. 32. 42. 44. 47. 48. 49. 50. 51. 74. 81. 85. 86. 93. 98. 99. 200. 1. 8. 9. 12. 13. 18. 19. 20. 22. 25. 40. 41. 43. 44. 45. 46. 47. 49. 50. 52. 53. 57. 59. 66. 68. 70. 72. 75. 78. 96. 302. 31. 61. 65. 73. 79. 89. 95. 407. 65. 507.

Palais-Cardinal. II. 217.

Palais de Justice. II. 152. 57. 60. 63. 74 s. 76. 78. 82. 239. 51. 332. III. 5. 189. 91.

Palais-Marchand. I. 218. 30. 34. 37.

Palais-Royal, P.-Égalité, Maison É., Jardin É. I. X. 109. 48. 62. 67. 84. 212. 24. 26. 56. 61. 64. 72. 75 s. 97. 329. 35. II. 13. 15. 21. 23 s. 35. 37. 41. 48. 50. 63. 74. 75. 84. 88. 96. 115. 27. 28. 29. 218. 30. 35. 40. 41. 49. 53. 55. 56. 62. 63 (contrerévol.). 64. 65 (banc de pierre). 66. 67. 69. 70. 71. 72. 74. 76. 77. 78. 79. 80. 82. 83. 84. 89. 90. 94. 97. 98. 300. 2. 3. 4. 6. 7. 12. 27. 28. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 37. 44. 46. 53. 54. 57. 62. 64. 68. 71. 73. 74. 76. 77. 78 s. 84. 85. 88. 89. 91. 97. 401. 5. 11. 12. 14. 16. 19. 21. 24. 26. 43. 44. 58. 61. 63. 69. 78. 80. 81. 84. 94. 98. 99. 500. 2. 9. 12. 15. 26. 31. 32. 38. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. III. 4. 6. 10. 12. 18. 26. 34. 36. 38. 43. 44. 47. 49. 51. 52. 53. 54. 55 (cloaque). 59. 60. 62. 65. 66. 71. 72. 76. 77. 81. 90. 95. 111. 12. 13. 15. 16. 18. 19. 20. 22. 24. 25. 26. 27. 29. 30. 31. 32. 43. 53. 56. 63. 64. 65. 67. 69. 70. 73. 74. 82. 95. 98. 201. 9. 11. 12. 21. 22. 24. 26. 28. 37. 40. 46. 52. 55 (jardin). 58. 60. 63. 64. 67. 72. 73. 74. 365. 401. 5. 9. 51. 508. 13.

Palierne, chouan, command. II. 504.

Pamphlets. V. Brochures.

Panis, adm. de la pol. munic. de Par. I. 124. 32.

Pannetier, observat. II. 123.

Panthéon (Église Ste. Geneviève). I. 17. 214. 16. II. 135. 72. 265. 66. 67. 71. 76. 78. 82. 83. 84. 88. 430. 69. 85. 86. 92. III. 142. V. Société du P.

Panthéonistes, membres de la soc. du Panthéon. III. 177.

Pantin, commune, canton. III. 284. 87. 328.

Pape (le), Papistes. I. 210. III. 196. 338. 446 s.

Papier à tapisser. II. 329.

Papier-monnaie, papiers (V. Assignats, Billets, Mandats). II. 43. 60. 61. 557. III. 22. 163. 72. 73. 74. 76. 80. 83. 98. 99. 216. 18. 20. 25. 32. 33. 35. 36 (effets). 38. 42. 44. 48. 49. 53. 54. 58. 61. 64. 68. 70. 71. 75. 76. 389 (eff.). 405.

Papillon, royaliste. II. 490.

Parade, afficheur. II. 477.

Parasols, parapluies. I. 265. II. 343.

Paré, min. de l'intér. II. 101—202. 101. 19 s. 21—23. 43. 56. 202. 5 s.

Paris, agitateur. I. 99 s.

Paris, particulier. II. 508.

Paris, Parisiens (V. Commune de Paris, Département de P., Peuple

de P., Hôtel de Ville, Sections). I. 87. 92. 94. 96 s. 100 s. 3 s. 5. 7. 10. 12. 20. 26. 28. 35 s. 37. 44. 45. 46 s. 71. 78 (boues, lacs). 86. 90. 94 (carnassier). 203 (promenades). 4 (étroites). 8 (construct. et pavé des rues). 26 (domiciliés). 33. 60. 65. 78. 79 (goût des Parisiennes et constitution des Parisiens). 98 (gens établis, domiciliés à Paris). 305. 14. 41 (Parisiens). 59 s. 60. 66 (capitale du monde). 73. II. 5. 9. 13. 14 (prom. arrosées, bancs). 15 (moutons aux promenades). 18 s. 25. 27. 33. 38. 39. 60. 68 (domicile). 79. 87 (carnass.). 131 s. 38. 50. 251 (malpropreté des rues). 57 (glace). 59 (froid). 92. 335 (plus de la moitié des hab. contre le gouv.). 54. 56 (ordures). 62. 81 (obscurité). 88. 439. 41 (salubrité). 42. 46 (esquisse). 54 (jamais aussi peuplé). 58 (situat.). 71 (boussole). 501 (tabl.). 2. 10 s. 18 (dépense p. P.). 46. 51. 57. III. 35. 41 (désespérés). 54. 56. 57 (sale, pavé). 58 s. 61. 62 (ville corrompue). 68. 70 (pavé). 85. 87 (salubrité). 88. 94. 95 s. 103. 5. 7. 8. 9. 10. 20 (balayeurs). 23. 24. 63. 85 (échoppes). 96 s. 221. 33 (ordures). 48. 83. 84. 86. 99 (P. réel et P. apparent). 300. 5 (aime les fêtes). 18 (pavé). 26. 27 s. 36. 37. 45. 57. 90. 462. 85. 90. 95 ss. (organisat.). 502. 3. 9. 15 s.

Parquet (le) du conseil gén. de la Commune de Par. I. 187. 255. 70.

Parrain (P—ein), jacobin, ci-devant commiss. aux bur. de la guerre. II. 448. 49.

Parté (Paté), m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 83. 87. 348. 453 (chef de bureau).

Parvenus, h. qui s'engraissent, nouveaux enrichis, nouvelles fortunes, fort. scandal., efforts de parvenir, d'obtenir des places. II. 28. 161. 97 s. 389. 403. 44. 57. 84. 85. 89. 92. 502. 6. 7. 16. 20. 22. 29. 44. 48. 50. 51. III. 10. 12. 26. 33. 42. 45. 48. 49. 52. 61. 62. 69. 79. 84. 94. 102. 226. 34. 46. 57 (gros mess.). 59 s. 63. 66. 68. 314. 31. 99. 404. 15. 527.

Pasquier, insp. (obs.) de pol. II. 275.

Passage Feydeau. II. 515. — **Montesquieu**. III. 513. — **Saint-Honoré**. II. 247.

Passavant, commune. I. 360.

Passeports, Certificats de résidence, Permis de séjour. I. 44 s. 51. 107. 80. 90. II. 96. 164. 223. 353. 456. 76 s. III. 24. 116 s. 339. 90. 434 (droit de passe). 97.

Passy, commune, canton. I. 38. II. 159 s. 209 s. 11 s. 13 s. 15 s. 460. III. 12. 114. 223. 84. 323.

Pastoret (Emm.-Claude-Joseph-Pierre), proc. gén. syndic du dép. de Par. I. 10. 18. 19 ss. 38 s. 50. 53. 55. 58. 59. 63.

Paternel, terme relatif aux autorités républicaines. III. 227. 55. 96. 97 s. 300. 33. 67. 516 (enfants).

Pâtissiers. I. 202. II. 311. 17. 26. 32. 33. 35.

Patriotes, patriotisme (en général). I. 6. 23 (hypocrites du). 41. 43. 45. 49. 76 s. 91 s. 96. 107 (faux p.). 11. 202. 45. II. 39. 74. 191. 93. 95. 96. 259. 346 (vrais p.). 47 (véritables p.). 57 (bons p.). 63. 405 (bons p.). 21. 46 (découragé). 54. 76 (masque de). 89. 527 (vrais p.). 57. III. 17 (bons p.). 26. 43. 96. 103. 5. 6. 29. 32. 35. 89. 296. 300. 12. 85. 456. 57. 72. 76.

Patriotes (dénom. de parti), p. exclusifs, exaltés (= Enragés, Jacobins, Cordeliers, Montagnards). I. 99. 106 s. 55. 57. 66. 202. 20. 35. 36. 43 s. 45. 49. 70 s. 89. 326. 52. 60. 67 s. 70 s. 76. 79. II. 23. 26. 28. 36. 53. 54 s. 57. 88. 92. 110. 11. 15 s. 26 s. 28. 39. 50. 52. 54. 67. 68. 74. 79. 81 (de 24 heures). 83. 84. 87. 201. 45. 85. 449. 76. 81. 82. 83 (soi-disant p. exclusifs). 86. 87 (excl.). 92. 500. 3. 28. 35. 39. 47. III. 7. 20. 21. 25. 27. 28. 29. 34. 37. 40. 42. 43. 44. 45. 47. 50. 51. 53. 57. 61. 64. 68. 74. 82. 85. 97. 103. 32. 33. 71. 89. 90. 94. 99. 206. 17. 24. 55. 78. 319. 39. 42. 43. 46. 95. 400. 2. 10. 35. 42 (exclusifs). 51.

Patriotes de 89. II. 425. 46. 59. 64. 66. 71. 500. 5 s. 9. 25. 26 s. 54. 56. III. 8. 11 s. 16. 89. 215. 24.

Patris, imprimeur. I. 270.
Pauvres, Indigents. I. 15. 76. 90. 139. 87. 89. 219. 38. 74. 82 s. 328. 32. II. 13. 25. 32 s. 42. 54. 58. 65. 125. 55. 72. 84. 92. 226. 28. 31. 39. 42. 55. 57. 70. 71. 311. 31. 41. 51. 63. 78. 84. 479. 83. 84. 92. 501. 2. 11. 20. 22. 32. 42. 49. 55. III. 16. 20. 29. 39. 42. 46. 62. 71. 74. 82. 83. 84. 86. 87. 92. 99. 100. 5. 8. 12. 18. 24. 25. 26. 33. 34. 40. 52. 58. 82. 229. 32. 46. 48. 49. 50. 77. 322. 24. 35. 49. 73.
Payan, agent nat. près la Commune de Par. II. 204. 17 s. 19.
Payne (Thomas). I. 252.
Paysans (V. Gens de la campagne). II. 8. 64. 97. 133 s. 82. 252. 370. 73. 77. 81. 500. 2. 8. 12. 32. 45. 47. 49. III. 114. 34. 36. 205.
Pédérastie. III. 337.
Pelé, prêtre. III. 121.
Pelet (comte). III. 504.
Penières, m. de la Conv. I. 286. 310. 29. 77.
Pereyra (Jacob) ou Pereyre (Jacques). II. 142.
Péronne, ville. II. 512. III. 492.
Perrier, partic. II. 337.
Perrière (Paul), prof. de langue anglaise, observateur. I. 142 s. 288. 303. 11. 27. 53. II. 65. 101 s. 21. 23.— **Rapp. et lett. de P.** I. 273 s. 88 s. 302—4. 10—12. 27—29. 34—36. 53—56. II. 7—9. 14—17. 22—24. 27—30. 39—42. 49—52. 64—67. 71—74. 101—13. 15 s. 16—21.
Perron, off. mun. à Varennes. I. 42.
Perron (le) du Palais-Royal. II. 280. 544. III. 174. 82. 210. 11. 13. 19. 23. 27. 53. 56. 63. 72. 405.
Perrot, juge de paix. II. 429 s.
Perruquiers, perruques, parfumeurs, poudre. I. 173. 207. 34. 38. 83 (grosses perruques de la Convention). 350. II. 36 s. 83. 88. 98. 271. 368. III. 117. 40. 375. 435. V. Cheveux.
Peschiera, ville. III. 393.
Pétion (Péthion), maire de Paris. I. 66. 83. 86. 93 (député). 97. 99. 132. 53. 85. 209. 302. II. 35. 37. 39. 53. 60. 63. 88. 114. 57. 98.
Pétionistes. I. 290.
Petit, marchand. II. 211.
Petit Charonne, cabaret. III. 212.
Petit Coblentz (le), local des agioteurs. III. 125. 27. 409.
Petithenry, insp. (obs.) de pol. II. 266. III. 146.
Pétition du 15 avril (1793), c. les Girondins. I. 154. 56. 80. 250.
Pétitionnaires (les) des 8 et 20 mille. I. 224. 26. II. 143.
Petits-Pères ou Augustins déchaussés, couvent, église, local de la Bourse de Par. III. 124.
Peuchet, chef de police. I. 128. III. 116.
Peuple français, Nation fr., Les Français. I. 6 (25 millions). 12 s. 18. 20. 36. 69. 71 s. 88. 103. 6. 10 s. 67. 265. 73. 329. 73 (pas enragé). II. 9. 17 s. 21. 30. 54. 66 s. 137 (25 millions). 65. 68. 78. 96 s. 240 s. note. 300. 15 (17 millions). 80. 400. 32 (25 mill.). 51. 70. 71. III. 65 (sans éducat.). 117. 276. 313. 14. 31. 44. 78 (grande nation). 80 (30 millions). 405. 13. 45 s. 66. 79. 86. 507. 16. 17. 18.
Peuple de Paris. I. 3 s. 13. 14 s. 16. 23. 36. 45 s. 51. 52 s. 57. 73. 75 (portion). 76 s. 79 (crédulité). 80. 90. 96 s. (habit.). 99. 100. 49. 51. 62. 65. 69 s. 74 s. 78 s. 83 s. 86 (la très-grande majorité a quelque chose etc.). 87—90. 94. 98. 201. 3 (population). 7. 8. 10. 12. 16. 17. 18 s. 22 s. 24. 26. 28 s. 30. 31 (grande majorité). 32 s. 34 s. 37 s. 40 s. 43 s. 46 (p. bête, p. anarchiste, p. enfant). 54 (saine partie, classe des arts, cl. avilie). 56 s. 58 s. 60. 65 s. 67 s. 79 (petite bourgeoisie, peuple). 80. 83—86 (petit p.). 90. 99 s. 302. 4. 11. 13 s. 14. 15 s. 17. 23. 26. 28 s. 31. 35 s. 37. 41 (Parisiens). 43. 46. 47 s. 49. 50 s. 54. 56. 59 (Parisiens). 60 (17 pers. contre 1 intéressées à déf. les propriétés). 62 (p. de Paris, p. souverain). 63. 66. 68. 70. 73 (règle des opinions). 74 s. (humeur). 76. 77. 79. II. 3. 7. 13. 14. 15 (dispos. moutonn.). 31 s. 35. 37. 41. 51. 52. 54. 60 s. 62. 70. 74. 76 s. 80. 84.

86. 90. 105. 10. 55. 57 s. 61. 64. 71. 73. 75 s. 77. 85 s. 87. 97 (détresse). 99. 228. 31. 32. 34. 40. 41. 42. 43. 46. 49. 50. 57. 61. 90. 311. 24. 31. 33. 35. 36. 41. 50 (multitude, vulgaire). 51 (3 classes). 52 59. 60. 64 (caract. du p.) 66. 70. 77. 84. 86. 88. 89 s. (3 quarts de la société). 91. 92. 95 (la maj. partie). 96. 97. 98. 99. 400. 1. 2. 3. 43 (2 partis). 44. 45. 46 (remords d'avoir détruit le trône). 47. 51. 53 (2 partis). 57. 60. 68. 69. 70. 71 (animaux des basses cours). 72 (désespoir de 19/20). 73. 78. 79. 80. 84. 94. 96. 98. 501. 11. 12. 13. 16. 18 s. (génération prés.). 19. 24. 27 (petit p.). 29. 35. 38. 39. 40. 46. 47. 52. 54. III. 3. 4. 9. 16. 19. 22. 26. 30. 32. 39. 40. 41. 42. 46. 51. 54. 56. 65 (p. sans éducat.). 71. 77 (toutes les classes). 81. 95. 108. 20. 21. 24. 28. 29. 30. 36. 38. 46. 50. 64. 65. 74. 75 s. 80. 82. 90. 91. 93. 94. 96. 98 s. 201. 5. 19. 25. 30. 32. 33. 38. 46. 49. 55. 56. 57. 60. 65. 69. 76. 77. 96. 300. 3. 21. 22. 30. 31. 33. 38. 45. 47. 49. 52. 57. 76. 405. 15. 20. 30. 31. 40. 44. 507 s. 15 s.

Peyron, général. II. 509.

Philippeaux (Ph—pot), m. de la Conv. II. 144 s. 79. 202. 89. 454.

Philippotins (Ph—peautins). II. 144.

Philosophie (la). III. 344 (cf. p. VIII) —46. 52. 64. 67. 69. 446. 47.

Picard, adm. du dép. de la Seine. III. 316.

Picardie (la). II. 438.

Pichegru, général. II. 312. 486. 91. 96. 501. 23. 31. 46. 49. III. 19. 23. 52. 99. 130. 36. 37. 450.

Picquenard, homme de lettres, commiss. du dir. ex. près le bur. central de Par. II. 442. III. 299. 309. 20.

Pierrefitte, commune, canton. III. 255. 84. 305. 11. 15. 28. 34. 70. 429. 74 s.

Pierrette, f. publique. III. 117.

Pierron, terroriste. II. 533.

Pigache, insp. (obs.) de pol. II. 306.

Piis, m. du bur. central. III. 461.

Pille, commiss. du mouvement des armées. II. 448.

Pinard, complice de Carrier. II. 252.

Pinon, adm. du dép. de la Seine. III. 284.

Piorry, m. de la Conv. II. 388.

Pithiviers, ville. II. 490.

Pitié. V. Hôpitaux.

Pitt, min. Anglais, spectre de parti. I. 291. 328. II. 105. 37. 40. 49 (Londres). 51. 327. 32. 53. 459. 66. III. 146. 56. 71.

Placards. V. Affiches.

Places, nommées très-souvent. V. p. ex. II. 224. III. 237. 42. 60. 64. 73. — Place de l'**Ami du peuple**. III. 160. — de la **Bourse**. II. 500. — de l'**École**. II. 409. — de la **Fabrication des armes**. II. 176 (V. Pl. Royale). — de **Grève**. V. Grève. — des **Innocents**. III. 150. — des **Invalides**. II. 276. 335. — de **Louis XV**. I. 203. 22. 53. 56. II. 62. 75. — de la **Maison-Commune** (V. Grève). II. 228. 39. 49. — **Maubert**. II. 170. 445. 68. 74. 83. 555. — du **Palais Égalité**. II. 329. 89. 443. 45. 98. III. 101. 20. 210. 14. 60. — du **Petit Carrousel**. II. 356. — des **Piques** (= Pl. Vendôme). I. 261. 310. — de la **Réunion**. II. 261. 71. — de la **Révolution** (auparavant P. de Louis XV). I. 267. 74. II. 14. 150. 58. 63. 68. 78. 83. 86. 87. 219. III. 441. 513. — **Royale**. II. 128. 76. — (**Saint-**) **Michel**. II. 325. — **Sorbonne**. II. 279. — du **Théâtre Français**. III. 139. — **Vendôme**. II. 366. 445. — des **Victoires nationales**. II. 312. 74. 419.

Plaine (la), dénom. de parti. I. 328. 59. 66. 69. 77. II. 41. 91.

Plaisance, ville. III. 406.

Poids et mesures. II. 551. III. 5. 306. 15. 16. 25. 76. 82. 474.

Pois, marchandise. II. 370. 78.

Poisson, colporteur. III. 122.

Poissons. I. 173. 232.

Poissy, marché de bœufs. I. 193 (Siace. V. T. III. p. VII). II. 14. III 207.

Poitou (le). II. 396.

Police. I. 8 s. 24. 49. 50. 75. 80. 102 24. 47. 80. 213. 18—21. 26. 47. 49 s. 81 s. 87. 93. 306. 13. 14. 30.

44. II. 39. 118. 94. 95. 201. 3. 8—18. 90. 302 (bonnet de p.). 72. 88 (espions). 97. 411. 28. 50. 51. 55. 60. 66. 75. 76. 77. 82 (V. Légion de police). 516 (insp. gén.). 26. 33. 39. 42. 44. III. 8. 17. 21 (rondes). 24. 30. 38. 44. 55. 67 (p. milit.). 98. 116. 22. 37. 45. 47. 52. 213. 23. 37. 40. 50. 82. 83. 84 s. 90. 91. 301. 6 (p. milit.). 8 (p. champêtre). 23. 36 s. 41. 47. 77. 83 (gardes champ.). 409. 19. 22. 29. 34. 39. 85. 97—500. 1. 7—10 (p. secrète). 12. 23 s. 26. 27. V. **Administration** de pol. de la Comm. de Paris, Bureau central, Commissaires de pol., Observateurs etc.

Police (Histoire de la) de Paris. I. 124—45. 60. II. 114 note. 16. 21—23. 202. 8. 23. 37—39. 38 note. 44 note. 301 note. 95 s. note. 437. 39—43. 50 s. 55. 60. 75. III. 58 s. note. 96 note. 285. 462. 71.

Polissons (V. Enfants polit.). I. 179. II. 460.

Pologne, Polonais. I. 150. 268.

Poltrons. I. 176. 89. 227. 60. 69. 76. 300.

Pomier (Paumier), ex-jacobin. I. 271.

Pommes de terre. II. 60. 63. 226. 313. 17. 19. 22. 70. 78. 406. 45. 57. 73. 99. 508. 20. 46. 47. 55. III. 68. 117.

Pompes à feu. II. 252.

Pontant (Joseph). I. 42.

Pontoise, commune. II. 107. 447.

Ponts de la Seine. III. 212. 33. 34. — **Pont-au-Change.** I. 184. II. 62. 318. 65. 411. 541. 58. III. 124. 40. 43. 46. 47. 49. 52. 53. 54. 55. 57. 58. 59. 61. 62. 64. 65. 66. 68. 72. 212. 62. — de l'**Hôtel-Dieu.** III. 115. — **Neuf.** II. 84. 330. 32. 35. 45. 51. 526. III. 5. 158. 86. 94. 249. — de **Neuilly.** II. 211. — de **Notre-Dame** (de la Raison). I. 184. II. 318. 26. 47. 450. 81. III. 143. 46. 49. 52. 54. 58. 65. 233. — de la **Révolution.** III. 207. 24. — **Royal.** I. 31. 222. III. 167. — **Saint-Michel.** III. 103. — de **Sèvres.** I. 31. 34. — **Tournant.** I. 179. 267. 78. — de la **Tournelle.** II. 16. 22.

Pontvallain, commune. III. 469.

Popelin, adm. du dép. de la Seine. III. 284.

Porcher, m. de la Conv. II. 233.

Porte (de la), intend. de la liste civile. I. 53. 54. 56 s.

Porte (la), Empire Ottoman, Grand-Seigneur. III. 330. 32. 447.

Portefaix. I. 239. II. 39. 270.

Portes de Paris. — Porte **Montmartre.** II. 278. — **(Saint-) Antoine.** II. 273. — **(Saint-) Denis.** II. 193. 270. 374. 90. 99. 411. III. 101. — **(Saint-) Martin.** II. 228. 330. 85. 87. 92. 93. 411. 23. 63. 75. 504. 47. III. 124. 39. 56. 208. 17. 399. 409.

Porteurs d'eau. II. 39. 256.

Port-Malo. III. 140. 60.

Ports de Paris. II. 270. 474. 536 III. 122. — Ports au **charbon.** II. 232. 36. 45. 46. 47. 48. 49. — Port aux **Blés.** II. 250. — de la **Grenouillère.** II. 250. — du **Jardin National.** II. 232. — de l'île **Louviers.** II. 272. 378. — du **Raccueillage** (Recueillage). II. 343. 45. — **Saint-Bernard.** I. 335. II. 536. — de la **Tournelle.** II. 225. 45. 46. 49. 50. 378. — **Vieille place-aux-veaux.** II. 249.

Poste, Postes, p. aux lettres, bur. de p., courriers de la poste, c. des malles, messageries, voitures publ. I. 31. 33. 35. 39. 42. 43. 45. 107. 208. 303. II. 68. 182. 273. 86. 322. 67. 418. 56. 66. 557. III. 268. 514.

Posteau (Hosteau?), insp. (obs.) de pol. II. 269.

Potasse, marchandise. II. 248. 50.

Poteron, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238.

Potier (Louis), signat. d'une adr. I. 71.

Potrette (Poterel), m. de la commission adm. de pol. II. 238. 78.

Poulain-Grandpré, représ. III. 318.

Poulletier, secrét. de la sect. de la Fraternité. I. 282.

Poultier, journaliste. III. 440.

Pourvoyeur, observat. II. 123.

Pouzales, command. I. 36.

Préfets (Préfectures) de police, de la Seine, des dép. II. 442. III. 462. 85. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 500. 1. 14. 15. 17. 20. 21 s. 23. 24. 27. 28.
Prétot, cordelier. II. 153. 63 s. 80.
Prêtres (Clergé), P. réfractaires (non-assermentés, insermentés, non-conformistes). I. 7. 18. 21 s. 34 s. 62. 64. 65 ss. 74 s. 82. 88. 107. 26. 64. 215. 26. 51. 84. II. 8. 21. 28. 53. 89. 114. 27. 38. 63. 66. 96. 99. 205. 9 s. 13 s. 27. 80. 82. 85. 318. 50. 450. 58 (fanat.). 70 s. 83. 503. 4. 9. 29. 42. III. 8. 18. 43. 70. 74. 89. 105. 20. 21. 23. 24. 38. 40. 41. 67. 77. 80. 86. 99 s. 287. 90. 91. 301. 8. 12. 14. 17. 25. 26. 38. 44. 47. 48. 49. 53. 59. 60. 64. 65. 68. 74. 75. 76. 77. 78. 80. 81 s. 85. 89. 410. 29. 44. 46. 56. 59. 66. 70. 74. 78. 83. 88. 508. 11. 12. 13.
Prévost, observat. II. 123.
Prévôt (L'ancien) de Paris. II. 460.
Prieur, hussard. III. 507.
Prisons, maisons d'arrêt, prisonniers, détenus. I. 20. 30. 34. 36. 41. 56. 75. 79. 127. 33. 228 s. (emprisonnement). 29. 300. 13. II. 39. 125. 27. 32. 34. 35 (nombre des dét.). 49. 50 s. 52 (nombre des dét. Cf. Monit. du 13 juillet 1794: nombre des prisonniers 7,502). 54. 57 s. 79. 82. 91. 95. 98. 224 s. 26. 27. 30. 31. 32. 38. 42. 45. 50. 364. 76. 82 s. 86. 87. 410. 31. 41. 92. 539. III. 200. 383 (nombre des dét.). 90. 417. 23. 57. 524.
Prix des marchandises, subsistances, denrées (V. les noms des diverses marchandises, comme or, louisd'or, argent, écus, grains, pain, viande, café, sucre, beurre, œufs, huile, savon, bois, charbons etc.). I. 287. 92. 329. 34. 35 s. 55 s. II. 16. 22. 23. 28. 33. 34. 54. 55. 58. 64 s. 70. 76. 83 s. 90. 106. 7. 8. 31. 34. 83. 90. 92. 211. 26. 27. 28. 32. 40. 41. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 56. 62. 70. 71. 73. 74. 86. 90. 92. 96. 313. 17. 19. 20. 29. 31. 32. 34. 36. 43. 59. 62. 65. 66. 68. 70. 74. 76. 78. 86. 89. 443. 44. 47. 51. 53. 56. 57. 64 (où 4 est une erreur du ms. V. T. III p. VII). 73. 94. 99. 508. 11. 18. 23 s. 32. 41. 43. 44. 45. 47. 51. III. 4. 14. 32. 112. 13. 14. 15. 19. 21. 22. 26. 27. 49. 50. 51. 60. 61. 62. 63. 65. 68. 69. 72. 82. 83. 207. 10. 11. 31. 42. 44. 52. 67. 77.
Professeurs, Maîtres (V. Gens de lettres, Sciences et Lettres, Instruction). I. 117. 43. 80. 230. II. 31. 133. 256. III. 410. 59.
Proly (Proli), Belge, agitateur. I. 149 ss. II. 142. 76.
Promenades de Paris. I. 188. 203. 5. 34. 39. 60. 71. II. 14. 15. 158. 242. 317. 86. 88. 404. III. 123. 24. 28. 44. 67. 72. 85. 86. 90. 96. 206. 9 s. (dimanche). 20. 27. 29. 32. 35. 36. 40. 42. 45. 48. 49. 51. 55. 56. 57. 59. 62. 64. 74. 414.
Propriétaires. I. 77. 162. 70. 74. 83. 91. 93. 96. 203. 5. 7. 13. 16 s. 22 s. 24 s. 28. 54. 302. 28. 48. 74. II. 5. 19. 21. 38. 95. 192. 242. 349. 63. 77. 447. 76 (de maisons). 99. 549. III. 49. 64. 74. 94. 101. 3. 7. 12. 70. 79. 220. 42. 45. 46. 51. 52. 73. 357 (cf. 349). 83. 420. 507. 21.
Protestants. II. 44. III. 508. 11. 12.
Prout le boiteux. II. 489.
Provence, Provençaux. I. 312.
Proverbes, adages. I. 78. 178. 200. 5. 37. 373. II. 19. 25. 195. 299. 468. 514. III. 30. 44. 45. 234. 38. 341. 522.
Prudhomme, journaliste. I. 269. II. 29. 73. 115. III. 442.
Prusse, Prussiens. I. 360. II. 30. 36. 168. 320. 23. 66. III. 17. 83. 398. 418. 31. 49. 51. 53. 86.
Prytanée (le). III. 324. 49. 53.
Pulvignon, royal. II. 489.
Puteaux, commune. I. 38.
Puttier, off. mun. à Varennes. I. 42.
Pyot, accap., nouv. enrichi. III. 12.

Quais. III. 138. 96. 233. 34. 57 et ailleurs. — Q. de **Gèvres**. II. 318. — de la **Féraille** (?). III. 148. — de la **Vallée**. III. 5. 238. — **Voltaire** I. 31.
Quatremère, m. de la commune de Par. I. 57.
Quatre-nations (Prison des) II. 376.

Quenet, m. de la Commune de Par. I. 158.
Quers (canton de). III. 467.
Quétineau (—not), chef des Vendéens. I. 245. — Sa femme. I. 245. III. p. VII.
Quiberon, presqu'île. II. 379 s. 93.
Quinette, min. de l'intér. III. 387. 88. 96. 97. 403. 11. 12. 26. 28. 29. 30. 42. 54. 55. 57. 58. 61.
Quinze-Vingts, hospice p. l. aveugles. III. 145.

Rabaut-St.-Étienne, m. de la commiss. des Douze. I. 252. 306. 18 s. 60.
Racine, insp. (obs.) de pol. II. 281.
Racine, poëte. III. 397.
Raffé (Raffet), command. de la Butte-des-Moulins. II. 69. 78. 83. 86 s. 371.
Ragonneau, cit. II. 237.
Raincy (le) III. 263.
Raison (Culte de la). II. 135. 73. 207 (athéisme). 311. III. 322 s. 48.
Raisonneurs (Les grands). I. 284. II. 5. 10 (Demosth.). 27 (parler et écrire). 75. 83.
Raisson, jacobin. II. 448. 49. 69. 85. 519.
Raisson, adm. du dép. de la Seine. III. 387.
Ramel, adj. général. III. 423.
Ramoneurs. II. 235.
Rapinat, commiss. en Suisse. III. 444.
Rappée (la). II. 198.
Rapports des observateurs. V. Observateurs.
Rastadt, ville (conférences, assassinat). III. 321. 30. 78—80. 84 s. (cf. p. VIII). 89. 91 s. 423. 48.
Rastel, insp. (obs.) de pol. II. 264.
Raynal, abbé. I. 214. III. 397.
Réaction thermidorienne, et ses suites. II. 221—338.
Réaction ultérieure (réacteurs). III. 440. 41. 42. 53. 70. 508. 20—27 (gouv. réparateur).
Réal (P. F.), accusateur public, substitut du proc. syndic de la Commune de Paris, réd. du Journal de l'opposition, enfin commiss. du dir. près l'adm. centrale du dép. de la Seine. I. 101. 3. 53. 55. 87. II. 11. 25. III. 55. 211. 387. 412. 21. 60. 61. 65. 79.
Rebecqui, m. de la Conv. I. 359.
Récoltes II. 257 s. 357. III. 257 et ailleurs. V. Subsistances, Gens de la campagne.
Recrutements. V. Militaires (Aff.).
Regnault (Aimée Cécile). II. 203.
Regrattiers. II. 228. 547. 50.
Relieurs. I. 265. 331.
Religion, culte, cultes, superstition, fanatisme (V. Prêtres). I. 18. 20. 21. 22. 23 s. 65—75. 198. 227 (crucifix). 38 (crucif.). 64—66. 80. 84. 302. 50 s. (fête-Dieu). 53 s. II. 6. 7 s. 9 s. 11. 21. 41. 54 (croix aux Jacob.). 62 s. 82. 95. 135 (culte de la Raison). 36. 57. 66 73. 93 s. 95 s. 203 (culte de l'Être suprême). 5. 7. 9 s. 11. 14. 16. 27. 54 (rétabl. des cultes). 89 (lib. des c.). 94. 98. 313 (Pâque). 16. 17. 19. 50 (dimanche). 51 (12 églises). 52 (fête). 59 (encore 3 égl.). 60. 72. 79. 400. 50. 542. 43. III. 14. 15. 18. 21. 23. 29. 35. 42. 70. 74. 135. 44. 52. 77. 96. 99 s. 243. 48. 57. 66. 84. 89. 90. 91. 95. 96. 97. 301. 7 s. 10. 11. 12. 14. 15. 22 s. 24 s. 25 s. 26 s. 33 s. 35. 36. 37 s. 45. 46. 48. 49. 52. 53 54. 56. 59. 60. 64. 67. 68. 69. 70. 71. 73. 74. 75. 77. 78. 81 s. 89. 91. 97. 99. 408. 9. 10. 11. 18. 27. 29. 30. 41. 44. 46. 47. 49. 53. 55 s. 59. 74. 78. 79. 82. 87. 88. 508. 11. 12. 13.
Rémond-Verminat, tém. dans le procès d'Hébert. II. 185.
Renard, off. de paix. II. 231.
Renard (Regnard), agioteur. III. 48 s.
Rennes, ville. II. 68. 508. III. 510 s.
Renouard, m. de la Commune de Par. I. 154.
Rentes, **Rentiers**, pensionnaires. II. 37. 183. 96. 98. 228. 61. 87. 90. 91. 341. 9. 59. 63. 78. 96. 419. 38. 46. 62 s. 71. 95. 96. 501. 17. 34. 46. 55. III. 6. 16. 31. 33. 41. 57. 58. 62. 64. 67. 73. 78. 79. 81. 82. 84. 99. 106. 8. 19. 67. 70. 72. 82. 242. 46. 49. 53. 306. 46. 57 s. 61.
Repas civiques. II. 226. — Repas fraternels, orgies frat. II. 218 s.

Républicains, opp. aux Royalistes. II. 240. 59. III. 300 (nombre). 21. 25. 32. 35. 42. 43 (purs). 49. 79. 405. 9. 15. 21. 22. 39. 40. 41. 51. 59. 67. 69. 70. 74. 75. 76. 77. 79 et aill.
Réquisitions. V. Militaires (Aff.).
Rescriptions. III. 81. 91. 94. 148. 49 (inscriptions). 63. 65. 66. 78.
Restaurateurs, restaurants. II. 158. 84. 92. 277. 316. 82. 99. 480. 500. 34. 43. 45. III. 36. 182. 230. 512. 13.
Restauration (la première). III. 504 —16; la seconde 514. 20—28.
Rétablissement (le) d'institutions anciennes (propres à l'ancien régime) désiré ou effectué. II. 234. 40. 351 (églises). 52 (droits d'entrées, maîtrises). 68 (maîtrises). 453 (impôt indirect). 548 (imp. ind.). III. 98 (corporat.). 195 (imp. ind.). 224 (imp. ind.). 25 (imp. ind.). 331. 42. 70 (orgues. Cf. p. 356). 434. 50 (calendrier). 74.
Reubell (Rewbell), m. de la Conv., du Directoire exécutif. II. 327. 437. 49. 67. III. 49. 281. 82. 329. 87. 406.
Reveillère. V. Lareveillère.
Revenants (Comtes de). I. 49.
Revendeurs d'habits. I. 265.
Réverbères. II. 311.
Reverchon, m. de la Conv. II. 201. III. 90 s. 110.
Révolution (Jugements sur la). I. 13. 16. 90. 185. 99. 206. 9 s. 13 s. 31. 373. II. 5. 15. 17. 54. 73 (nouveaux tyrans). 196. 97. 256. 92. 312. 21. 48. 50 (la multitude, le vulgaire), 53. 54. 59. 62. 66. 402. 21. 31 s. 70—72. 75. 80. 552 (le bon temps passé). 54 s. III. 45. 62. 116 s. 71. 74. 75. 220 26. 55. 69. 300. 24. 31. 42. 43 s. 48. 52. 76. 403. 5. 23 s. 31. 35. 37. 41. 44. 65 s. 70. 83. 512. 13. 17 s. 26.
Révolutionnaires décidés (Jacobins et Cordeliers). II. 87 (trois mille). 251. III. 177. 80. 300. 46. 437.
Revot, libelliste. III. 342.
Rey, fournisseur. III. 331.
Rheims, ville. II. 78. III. 136. 510.
Ribard, député. III. 520. 24. 25.
Richebourg (de), prés. du direct. des postes). I. 33.
Richelieu (duc de), prés. du conseil des ministres. III. 528.
Richer-Sérisy, rédact. de l'Accusat. pub. III. 47. 48.
Riches (les), fortunés. I. 15. 146. 59. 71. 74. 80. 87. 89. 97. 211. 17. 19. 25. 55. 58. 66. 74. 300. 24 (les plus aisés). 25. 28. 41. 74. 78. II. 4. 11. 13. 16 s. 21. 33. 54. 65. 69 s. 83. 110. 15 s. 38. 55. 72. 90. 241. 55. 57 (capitalistes). 71 (bourse et portef.). 311. 16. 22. 26. 34. 59. 65. 444 (capital.). 46. 63. 68. 72. 73. 75. 84 s. 89. 92 (grosses fortunes). 99. 502 (portef.). 6. 7. 12. 20. 22. 49. 52. III. 4. 13. 20. 31. 42. 48. 81. 84. 94. 95. 105. 7. 40. 52. 58. 220. 46. 57 (gros mess.). 59. 63. 72. 302. 13. 417. 518. V. Parvenus.
Ricord, ex-convent. III. 188.
Rigueur du temps. II. 257 (glace). 59 (froid). 72. 73. 342 (orage).
Rivarol, écrivain. III. 423.
Rivière, m. de la sect. de l'Arsenal. II. 165.
Riz, marchandise. I. 329. II. 60. 108. 310. 17. 26. 32. 44. 444. 57. 62.
Roberjot, min. assassiné. III. 384. V. Rastadt.
Robespierre (l'aîné). I. 85. 95. 112. 21. 24. 48 s. 209. 26. 43 s. 45. 46. 58. 79. 84. 86. 98. 309. 17. 46. 69. 79. II. 52 s. 59. 73. 119. 21 s. 35. 42. 48. 51. 62. 67. 68. 76. 96. 202. 3. 7 (attentat). 8—19 (mort). 23. 24 s. 27. 30. 32. 33. 34. 37 s. 55. 60. 75. 80 (canonniers de R.). 84. 93. 327. 52. 55. 63. 89. 98. 418. 31. 44. 45. 52. 54. 61. 87. 91. 94. 96. 509. 11. 30. 33. 35. 36. 39. 40. 54. III. 20. 27. 50 51. 84. 86. 88. 95. 145. 46. 99. 274. 344. 45. 79. 99. 433. 44.
Robespierre (Queue de, Continuateurs de, agents de). II. 230. 34. 40. 64. 65 (rejeton de). 388. 422. III. 236.
Robespierristes, R—isme. II. 504. III. 443.
Robin, colporteur. III. 149. 217.
Robins. I. 251. II. 138. 471. 526.

Rochefort, adm. du th. des Arts. III. 67.
Rochefoucauld. V. La Rochef.
Rochelle (La). I. 168. III. 502. 5.
Rœderer, proc. gén. syndic du dép. de Par. I. 63. 66. 67. 84. 132. II. 23 s.
Roland (Rolland), ministre. I. IX. 73—113. 73 s. 82 s. 85 ss. 101—13. 18. 23. 24. 33 s. 37 s. 77. 200. 80. 369. 71. II. 16. 29. III. 444.
Roland (Rolland), Mdme. I. 90. 371. II. 135.
Rolandins, rolandiser. I. 290. II. 521.
Rollin, observat. II. 123.
Romarin, Liégeois. II 217.
Romme, m. de la Conv. II. 358.
Ronchas, jeune, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 76. 88. 352. 58. 75.
Rondonneau, adm. du dépot des lois. II. 282.
Ronsen, sellier. I. 57.
Ronsin, commandant de l'armée rév. II. 128. 41 s. 44 s. 46. 50—54. 57. 59. 67. 76 s. 79.
Rosetti, Italien. II. 470. 85.
Rossignol, colonel, général. I. 360. II. 179. 84. 280. 81. 500. 25. III. 27. 29. 188. 342.
Rôtisseurs. II. 37.
Roturiers. I. 299.
Roubault, observat. II. 123.
Rouchons, représ. III. 345.
Rouen, ville. II. 83. 148. 257. 322. III. 30. 56. 83. 129. 510. 20—27.
Rouget de Lisle. III. 448.
Roule (le). II. 191.
Roullier, agent volontaire, ami du min. Merlin. II. 465—67.
Rousseau (Jean Jacques). I. 117. 214. 300. II. 4. 66. 278. 82. 84. III. 355.
Rousseau, tirailleur. III. 507.
Rousselin (Alexandre), cordelier, l'un des chefs du bur. d'obs. II. 101 s. 26. 58. 70. 88.
Rousseville, observateur, agent de Robesp. II. 114. 23. 208. 9—12.
Roussillon (le). I. 312.
Roussillon, habitué du café Chrétien. III. 45.
Routes (séparation des), chaussées. III. 303. 18. 34.
Rouval, élu off. municip. III. 319 s.
Roux, jac., m. de la Conv. II. 448.
Rouyer, m. de la Conv. II. 321.
Rovère, m. de la Conv., du cons. des Anciens. II. 510. 35. 42. III. 24. 29. 38.
Royal-Allemand, régiment. I. 234.
Royal-Roussillon, régiment. I. 234.
Royalistes, Royalisme. I. 86. 106. 7. 72 s. 77. 240. 359. 69. II. 42. 63. 80. 82. 98. 181. 239. 44. 49. 50. 51. 56. 59. 60. 67. 91 s. 93. 94. 98. 99. 300. 1. 4. 12. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 23 (4 partis royal.). 24. 25. 26. 28. 29 (papier à tapisser, mitron). 30. 31. 35. 36. 37. 51. 53. 55. 56. 57. 60. 62. 66. 73. 74. 78. 91. 93. 98. 99. 400. 1. 2. 4. 5. 9. 11. 13. 14. 15. 16. 17. 21. 22. 24. 25. 27. 30. 31. 32. 33. 38. 43. 44. 46. 47. 51. 52 s. 53. 58. 59. 60. 61 s. 63. 66. 69. 70. 71. 75—77. 77. 78. 79. 80. 81. 83. 84. 85. 86. 87. 89—91. 91. 93. 94. 95. 96. 98. 99. 500. 1. 8 (cadenettes nattées). 12. 14. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 25. 28. 29. 30. 32. 35. 36. 37. 39. 40. 42. 43 s. 49. 52 (le bon temps). 53. 54. 56. III. 3. 4. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12 (natte). 13. 14. 16. 17. 19. 20. 21. 23. 25. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 37. 38. 40. 41. 42. 43. 44. 46. 47 s. 48. 49. 50. 51. 54. 56. 57. 60. 61. 62 s. 68. 70. 75. 79. 80. 85. 98. 99. 101. 3. 5. 7. 9. 10. 14. 17. 18. 19. 21. 25. 31. 32. 34. 36. 37. 38. 44. 46. 47. 51. 53. 55. 57. 58. 61. 64. 67. 68. 76. 89. 91. 92. 207. 12. 14. 17. 28. 29. 31 s. 36. 56. 70. 73. 81. 86. 96. 97. 98. 99. 300. 1. 8. 14. 19. 22. 30. 31. 40. 41. 44. 45 s. 47 (à cocarde blanche, à bonnet rouge). 58. 59. 66. 67. 69. 72. 75 s. 79 s. 90. 98. 99. 400. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 20. 21. 23. 25. 28. 29. 32. 34. 39. 40. 42. 43. 45. 49. 51. 55 s. 67. 76. 79. 80. 85. 95. 522. 26.
Royauté. I. 3—87. 13 (bases inébranlables). 16 (lambeaux). 59. 77. 83. 87 s. 290. II. 9. 10. 28. 42. 197. 226 s. 66. 496. 515. 20. 34. III. 40. 61. 65. 74 (un —, c. à. d. roi).

289. 92. 410. 13. 14. 16. 25. 31. 32. 36. 41. 48. 51. 55 s. 80. 518.

Royer, évêque, m. de la Conv., du Cons. des Cinq-Cents. II. 372. 455. III. 348. 411. 53.

Royer, insp. (obs.). de pol. II. 239.

Roze, général. III. 393.

Rues. — Rue d'**Aguesseau**. II. 531. — des **Amandiers**. II. 463. — d'**Anjou**. II. 531. — de l'**Arbre sec**. II. 517. III. 168. — des **Arcis**. II. 487. — **Aubry-Boucher**. II. 63. — du **Bac**. II. 312. III. 413. 19. 20. 21. 22. — **Basse du Rempart**. II. 349. — **Benoît**. II. 246. 546. III. 141. — **Bergère**. II. 460. — **Bonconseil** (ci-devant Mauc.). II. 332. — de **Bondy**. III. 75. — des **Bons-Enfants**. II. 262. III. 169. — des **Boucheries** (Germain). II. 164. 245. 50. 51. 52. III. 513. — des **Boulangers**. II. 349. — **Bourbon Villeneuve**. III. 13. — **Bourg-l'Abbé**. II. 468. — du **Carrousel**. II. 534. — **Cassette**. II. 487. — **Caumartin**. III. 217. 30. — **Cérutti**. III. 162. — **Champfleury**. II. 271. — du **Chantre**. II. 474. — de **Charonne**. II. 348. — de **Chartres**. II. 281. — **Chaussée d'Antin**. III. 123. — de **Cléry**. III. 12. 138. — de **Clichy**. III. 281. — **Copeau**. III. 120. — du **Coq**. III. 142. — (ci-devant) des **Cordeliers**. III. 159. — de la **Cossonnerie**. III. 152. — **Croix des Petits-Champs**. II. 265. 71. III. 520. — **Daguesseau**. I. 273. 336. II. 117. — **Dauphine**. I. 185. — du **Doyenné**. III. 149. 217. — du **Faubourg Montmartre**. II. 332. — du **Faubourg St. Honoré**. I. 273. 336. II. 102. 17. — du **Faubourg (St.-) Martin**. II. 336. — **Favart**. II. 446. III. 218 etc. V. Théâtre de la rue F. — **Feydeau**. II. 311. V. Théâtre de la rue F. — des **Filles St.-Thomas**. III. 55. — **Franciade**. II. 266. — de **Froidmanteau** (Fromenteau). II. 235. — **Geoffroy-l'Asnier**. III. 138. — **Grande rue Taranne**. II. 200. — de la **Grande Truanderie**. II. 508. III. 32. — **Grange-Batelière**. III. 183. — Rues de **Grenelle**. II. 4. 312. — **Grenelle d'Honoré**. I. 110. — **Grenelle Germain**. II. 531. — **Grenéta**. II. 13. — de **Harlay**. II. 544. — de la **Harpe**. V. Laharpe. — **Helvétius**. II. 345. — **Jacob**. II. 291. 337. 546. III. 164. 67. 209. — **Jean Jacques Rousseau**. II. 234. — de **Laharpe** (Sect. du Théâtre-français et Sect. des Thermes de Jul.). I. 376. III. 454. — de la **Loi**. II. 344. 448. III. 54. 94. — des **Lombards**. II. 542. III. 154. — **Louis au Marais**. II. 333. — **Marat**. III. 160. — **Marguerite**. II. 329. — **Mazarine**. II. 395. — **Mélai**. II. 467. — **Millet**. I. 31. — des **Moineaux**. II. 319. — **Montmartre**. II. 230 (Montmarat). 311. 12. 74. 76. III. 21. 118. 47. 65. 66. — **Montorgueil**. II. 342. 472. — **Mouffetard**. III. 144. — **Neuve Martin**. II. 345. — **Neuve des Petits-Champs**. II. 280. 376. III. 200. — **Neuve St. Roch**. III. 213. — **Nicaise**. II. 282. 89. — **Nicolas**. II. 342. — des (aux) **Ours**. II. 278. 558. — du **Paon**. II. 184. — du **Petit-Lion**. II. 266. — des **Petits-Champs**. II. 160. 381. III. 55. 169. — des (**Petits-**) **Pères**. II. 499. — des **Petites-Écuries**. II. 270. — **Poissonnière**. II. 224. — du **Ponceau**. II. 342. — de **Provence**. III. 153. — du **Regard**. II. 467. — du **Reposoir**. I. 208. — de la **Réunion** (ci-devant Montmorency). II. 327. — du **Roule**. II. 330. 33. 35. 413. III. 44. — (**Saint-**) **Antoine**. II. 191. III. 151. 63. 99. 506. — (**Saint-**) **Denis**. II. 261. 70. 308. 43. 64. 527. 41. 51. III. 123. 50. 68. 251. 517. — **Saint-Dominique**. III. 24. 427. — (**Saint-**) **Honoré**. I. 78. 172. 261. II. 84. 152. 58. 60. 75. 86. 247. 63. 330. 33. 35. 89. 446. 51. 503. 31. III. 50. 143. 65. 228. — (**Saint-**) **Jacques**. III. 139. 59. 68. — **Saint-Louis**. III. 5. 118. — (**Saint-**) **Martin**. I. 276. 350. II. 308. 29. 30. 34. 45. 77. 527. 58. III. 51. 95. 168. 208. 51. — **Saint-**

Pierre Montmartre III. 48. — de **Salle-au-Comte**. II. 278. — de **Seine**. II. 182. — du **Sentier**. III. 85. — de **Sève**. II. 452. 63. — **Taranne**. III. 116. 37. — du **Temple**. II. 383. — du **Théâtre-français**. II. 554. — **Thévenot**. III. 3. — de **Thionville**. II. 245. III. 5. — **Thomas-du-Louvre**. II. 289. — de la **Tissanderie**. III. 117. — de **Tournon**. III. 217. — de **Tracy**. II. 342. — **Traversière Honoré**. II. 290. — de l'**Université**. II. 248. — de **Valois**. II. 160. — de la **Vannerie**. II. 193. — **Vaugirard**. II. 227. — de la **Verrerie**. II. 541. — **Victor**. II. 363. 515. III. 120. — **Vieille rue du Temple**. I. 156. II. 217. III. 70. — des **Vieux-Augustins**. II. 196. 278. 518. III. 24. — du **Vieux-Colombier**. III. 519. — de la **Ville l'Évêque**. III. 217. — **Vivienne**. II. 366. III. 114. 80. — **Vuide Gousset** III. 124.

Ruel, commune. II. 78.

Ruffo, Cardinal. III. 406.

Ruggieri, artificier. III. 259. 77.

Ruollan, auteur de drames. III. 454.

Russie, Russes. III. 17. 390. 95. 404. 6. 43. 48. 49. 56.

Ruttau, limonadier. II. 227.

Sabatier, adm. du dép. de la Seine. III. 465.

Saignon (canton de). III. 450.

Saint-Agnan (Aignan), maison de. II. 191. 98.

Saint-Alexis. II. 62.

Saint-Amand, artiste. II. 288.

Saint-André, m. de la Conv. II. 484.

Saint-André-des-Arts, église. III. 116.

Saint-Ange (Fariau de), littérateur. II. 260.

Saint-Augustin, église. II. 173.

Saint Barthélemy (la), journée de. III. 444.

Saint-Calais, ville, canton. III. 457. 68—70.

Saint-Chaumont, église. III. 123.

Saint-Cloud, commune, résidence, château. I. 17. II. 60. 115. 250. 360. III. 460. 97.

Saint-Corentin, commune. II. 537.

Saint-Crépin. III. 371.

Saint-Cyr (maison de). I. 32 s.

Saint-Denis (=Franciade), district, canton, commune. I. 20. 28 ss. 32 ss. 35. 37. 43. 47. 49. 52. 54. III. 378. 490.

Saint-Domingue. II. 43 s. III. 339. 43. 431.

Saint-Eustache, église (désigne le 38e district de Paris et, plus tard, la 12e section, celle des Postes, nommée ensuite sect. du Contrat-social ou de Jean-Jacques-Rousseau. V. ces art.). II. 9. 527. 35.

Saint-Firmin. II. 28. 198.

Saint-Flour, ville. II. 24.

Saint-Germain, abbaye. II. 246.

Saint-Germain-en-Laye, ville. I. 12. II. 60. 131. 302.

Saint-Germain-l'Auxerrois, église. I. 353. III. 336.

Saint-Gervais, église. II. 359. 60. 72. III. 397.

Saint-Huruge (marq. de). I. 234. II. 194. 244. 64. 75. 77. 81. III. 12. 222.

Saint-Jacques-(de-) la Boucherie, église, rue des Arcis (désigne le 36e district de Par.). I. 35. II. 487.

Saint-Jacques du haut pas, église. III. 397.

Saint-Jean-d'Acre, ville. III. 447.

Saint-Just, m. de la Conv. II. 108. 41 s. 48 s. 51. 56. 61. 65. 73. 75. 202. 363.

Saint-Laurent, église. II. 372.

Saint-Lazare, prison. II. 198. 224. 42. 490 (ordre de).

Saint-Leu. I. 350.

Saint-Louis. III. 443.

Saint-Mandé, commune. II. 209. 11.

Saint-Martin, enclos. III. 190.

Saint-Martin, m. de la Commiss. des Douze. I. 252.

Saint-Maurice, auteur d'une broch. c. Fréron. II. 289.

Saint-Médard, église. III. 15. 124. 397.

Saint-Merri (Méry, Merry), église. I. 350. III. 14 s.

Saint-Nicolas, église. II. **372**. III. **350** (temple de l'Hymen).
Saint-Omer, ville. III. **442**.
Saint-Ouen, commune. I. 51.
Saint-Pancrace. III. **371**.
Saint-Paul, commis de la guerre. II. **163**.
Saint-Priest (comte de, Guignard). I. 5.
Saint-Remy, ou Remy, insp. de police (obs.). II. **259**. **300**. 52. 62. 84.
Saint-Roch, église (désigne le 60e district de Paris et, plus tard, la 5e section, celle du Palais-Royal, nommée aussi sect. de la Butte-des-Moulins. V. ces art.). I. **266**. 75 s. 77. III. **334**. 36 (temple du Génie). 89. 97.
Saint-Romain (Petigny de). I. 5.
Saint-Romain, danseuse. II. **337**.
Saint-Sulpice, église. II. 63. **372**. 79. 92. III. **397**. **460**.
Saint-Victor (de), maire. III. **521**.
Sainte-Cécile (canton de). III. **450**.
Sainte-Chapelle (la). III. **336**.
Sainte-Geneviève. II. 62.
Sainte-Geneviève (montagne, église). I. 17. **264** s. **331** s. II. 32. **459**. 60.
Sainte-inquisition (= Police municipale). I. **180**. 91.
Sainte-insurrection. I. **294**. **308**. II. 52. **147**. III. **395**. **444**.
Sainte-Julienne. II. 62.
Sainte-Marguerite, église. III. 21. **428**.
Sainte-Marie (couvent de). III. **199**.
Sainte-Menehould, commune. I. 42. 45.
Sainte-Opportune, église (désigne la sect. du Marché des Innocents, des Halles ou des Marchés). II. 69.
Saladin, représ. II. **542**. III. 38.
Salle de l'Égalité (à l'Hôtel de ville). I. **295**.
Salle des archives (ancienne). I. 30.
Salles, Girondin. I. **118**.
Sallior, m. du bur. central. III. **329**. 87.
Salon des Princes. II. **517** s. 25. 28.
Salpétrière (la). II. **157**. **239**.
Sandot (—s) cordelier. II. **161**.
Sans-culottes. I. 90. **165**. 68 s. 76 s. 79. 86 s. 88 s. 90. 95 s. **200** s. 3. 4. 8. 13. 20. 23 s. 25. 28. 49. 54 s. 58. 64. 65 (relieurs). 71. **74**. 76. 78 s. 82. 90. **300**. 1. 2. 12 s. 14 s. 17. 23 s. 25. 31 s. 33. 50. 60. 63 (cit. peu fortunés). 70 (ouvriers). 77. II. 16 s. 20. 30 s. 32. 42 s. 63. 83. **117**. 24 s. 28. 45. 70. 73. 77 s. 86 s. 90. 96. **302**. 25. 58 (mot proscrit). **405**. 16. 54. 60. **529**. III. 45. **157**.
Sansculottides (Nom de) supprimé. II. **403**.
Santerre, command. gén. de la garde nat. à Paris. I. 87. **101**. 23. 33. 65. 84. 86. 93. **236** s. 46. 53. 54 s. 57. 60. 62. **308**. II. 9 (absent). 23. 28. 34. 35 s. 62. **172**. 75. 79. 83. 86. 91. 98. III. 22 s.
Santeuil, auteur. III. **336**.
Santhonax, représ. III. **343**. **421**.
Saphique (Amour). III. **389**.
Sarcelles, village. III. **167**.
Sarraud, hébertiste. II. **177**.
Sartines, lieut. de pol. III. 24.
Satires, vers (discours) satiriques, sarcasmes, jeux de mots ironiques, calembourgs, lazzis. I. 188 (âne, animal). **246** (bête, enfant). **347** (animal). 73. II. 19. 30. 34. **291** s. 99. **301**. 2. 24. 25. 29. 37. 68. 77. 78. **445** (cinq rois). 65 (Saint-Cyr, Cinq-Sires etc.). 71. 85. 87. 90 (rois). **516** (jeu de cartes). 18. 19. 20. 26 (St.-Cyr, cartes). 31. III. 9. 19. 27. 28. 38. 44. 48. 60. 62. 63. 70. 90. 99. **105**. 8. 9. 17. 18 s. 24 (cf. p. VIII). 45. 46. **226**. **405**. 8. 19. 21. 24. 35 (avocats-rois). 41 s. 44. 47. 48. 50.
Saule (Sole), tapissier, charlatan, cafétier, insp. des tribunes, agitateur. I. **214**—16.
Saumon, madame. II. 85.
Saumur, ville. I. **360**. II. 28. 34. 61. 68. 89. III. **510**.
Sauvage, march. de vin. II. **395**.
Sauvage, m. de la sect. des Gardes-françaises. II. **420**.
Sauzay, adm. du dép. de la Seine. III. **316**. **465**.
Savigny-sur-Braye, commune. III. **469**.
Savon, marchandise. I. **195**. **230**. II. 34. 83. **129**. 33. **246**. **506**.
Savoyards. I. **230**.

Sceaux, commune, canton. II. 236 s. III. 284. 328. 34. 490.
Scepeaux (Sepeau), vicomte. II. 504.
Schérer, général. III. 25. 391. 406. 10.
Sciences et lettres. I. 21. 64. 126 s. II. 8 (lumières du 18 siècle). 32. 260. 517 (institut nat.). 33. III. 89. 289. 324. 36. 49. 62. 97. 450.
Sections de Paris. I. 17. 24. 31. 36 s. 39. 41. 43. 46 s. 52. 68. 83. 84 s. 93 ss. 128. 31—33. 47—49. 51. 54. 56. 58 s. 62. 64 s. 68 s. 73 s. 80. 83. 89. 90 s. 92. 97. 210. 11. 17. 19. 20 s. 23 s. 25 s. 28. 36. 40. 46. 47 s. 49 s. 52. 54 s. 66 s. 71. 76 s. 78 s. 81. 87. 90. 92. 95. 301. 9. 12. 13. 19. 22. 25 s. 28 s. 32. 34. 37. 38. 41 s. 43 s. 49. 56. 58. 62 s. 67 s. 69 s. 71. 75. 76 s. 78. II. 8. 13. 20 (les 7 sect. réunies, ou „le comité rév. du Contrat-social, aidé de quelq. brig. pris dans d'autres sect."). 26 s. 32. 33. 37. 39. 41 s. 43. 46. 48. 51. 56 s. 65. 69 s. 73. 75. 80. 81. 87. 104. 25 s. 27. 34. 43. 48. 52. 53. 55. 59. 66. 71. 79. 81 (soc. sect.). 82. 84. 89. 92 s. 218. 26 s. 28. 35. 39. 40. 45. 51. 52. 54 (ateliers de s.). 58. 59. 66. 67. 74. 76. 77. 78. 91. 97. 99. 304. 10. 11. 17. 19. 23. 25. 28. 34. 42. 43. 48. 49. 52. 53. 65. 67. 68. 72. 82. 83. 85. 90. 91. 94. 95 (ass. gén. inutiles). 99 s. 403. 5. 6. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 21. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 30. 43. 51. 54. 61. 67. 73 (cf. 72). 79. 89 (Orléans). 92. 93. 99. 524 (comités). 27. 32. 36 (com.). 41. 46 (com.). 54. 57 (commiss.). III. 12 (meneurs). 17. 19. 37. 38. 39. 41. 43. 80. 86. 103. 5. 35. 52. 327 s. (divisions). 438. — Section des **Amis de la patrie** (du Ponceau). II. 148. 240. 313. 18. 42. 413. III. 328 (div.). — des **Arcis**. I. 213. 302. 34. II. 20 s. 194. 251. 52. 337. 451. 500. 9. III. 328 (div.) — de l'**Arsenal**. I. 32. 38. 255. 93 s. 95. 309. 13. 14. II. 125. 65. 72. 317. 417. III. 328 (div.) — de **Beaurepaire** (des Thermes). I. 371. II. 42. — de la **Bibliothèque** (Lepelletier). I. 33. — **Bonconseil** (Mauconseil). I. 351. II. 37. 56 s. 83. 278. 320. 42. 410. III. 328 (div.). — de **Bondy**. I. 354. II. 65. 342. III. 328 (div.). — de **Bonne-Nouvelle**. I. 308. II. 78. 175. 83. 98. 225 s. 70. 93. 328. 42. III. 196. 328 (div.). — du **Bonnet-Rouge** ou B. de la liberté (de la Croix-Rouge, de l'Ouest). II. 128. 226 s. 31. 47. 48. 49. 316. 29. 78. 463. III. 61. — de **Brutus** (Lafontaine-et-Molière). II. 176. 96. 226. 317. 95. 485. 537. III. 285. 327 (div.). — de la **Butte-des-Moulins** (du Palais-Royal, de la Montagne). I. 248. 66 (St. Roch. V. cet art.). 71. 75 s. (St. Roch). 77 (St. Roch). 89. 91. 337. II. 9. 13. 55 s. 63. 69. 74. 86. 288. 349. 410. 12. 92. 512. 44. III. 327 (div.) — de **Challier**. II. 183. 89. — des **Champs-Elysées**. I. 263. II. 55. 313. 403. III. 21. 327 (div.) — de la **Cité** (auparavant de Notre-Dame, plus tard, de la Raison). I. 152. 308. 16 s. 23. 39. 42 s. 58. II. 199. 311. 405. 61. III. 328 (div.) — du **Contrat-Social** (des Postes, de St. Eustache, Jean-Jacques-Rousseau). I. 141. 72. 84. 86. 88. 91. 93. 96 ss. 205. 6 s. 12 s. 24 s. 26. 28. 30. 34. 48. 93. 97. 312. 24. 50. 64. 74. II. 6. 13. 20 s. 45 s. 55—57. 61. 69. 77—79. 87 s. 89 s. 155. 94. 287. 331. 45. 83. 472. 504. III. 328 (div.) — de la **Croix-Rouge** (du Bonnet rouge, de l'Ouest). I. 312 II. 63. — des **Droits-de-l'Homme**. I. 151. II. 188. 294. 311. 500. 9. III. 328 (div.). — du **Faubourg-Montmartre**. II. 224 (Montmarat). 75. III. 327 (div.) — de la **Fidélité** (de la Maison-commune). III. 328 (division). 410. — des **Filles de St. Thomas** (proprement, nom du 53e district). I. 28 s. — du **Finistère** (des Gobelins). I. 150. 210. II. 137—39. 41. 247. 303. 45. III. 328 (div.). — de la **Fontaine de Grenelle**. II. 156. III. 161. — de la **Fraternité**. I. 248 s. 50. 80 s. 82. 86 s. 89 s. 91. 93. 94. 326. II. 311. 28 (div.). — des **Gardes-Françaises** (de l'Oratoire). I. 326. II. 283 s. 420. III.

21. 328 (div.). — des **Gobelins** (du Finistère). I. 191. 97. — des **Gravilliers**. I. 272. II. 240. 46. 83. 308 s. 10. 30. 36. 42. 44. 45. 445. 51. III. 174. 328 (div.). — de **Guillaume Tell** (du Mail). II. 155. 72. 96. 263. — de la **Halle-aux-blés**. I. 191 s. 213. 14. 17. 37. 55. II. 203. 311. 430. III. 328 (div.). — des **Halles** (V. Halles), plus tard dite des Marchés. I. 188. 96. 213. 34. 70 s. 324 s. 74. II. 13. 36. 37. 46. III. 328 (div. des H. et M.) — de **Henri-Quatre** (du Pont-neuf). I. 50. — de l'**Homme-armée** (du Marais). II. 145. 291. 94. 323. 414. III. 328 (div.). — de l'**Indivisibilité**. II. 165. III. 328 (div.). — des **Invalides**. II. 342. III. 328 (div.). — du **Jardin des Plantes** (des Sansculottes). II. 344. 58 s. 415. 17. 18. III. 286 (division). 328 (div.). — de **Jean-Jacques-Rousseau** (du Contrat-social). I. 192. — **Lafontaine et Molière**. V. Molière-Laf. — **Lepelletier** (de la Bibliothèque, des Quatre-Vingt-Douze). II. 227. 84. 366. 412. 14. 18. 22. 92. 551. 58. III. 117. 327 (div.). — des **Lombards**. II. 155. 72. 278. 88. 312. 42. 410. 15. 56. III. 328 (div.). — du **Louvre** (du Muséum). II. 50. — du **Luxembourg** (de Mutius Scévola). I. 57. 97 s. II. 69. III. 328 (div.). — du **Mail** (de Guillaume Tell). I. 151. II. 9. 26. 403. 22. 26. III. 328 (div.). — de la **Maison-commune** (de la Fidélité). II. 155. 71 s. 201. 24. — de **Marat** (du Théâtre-français). II. 143. 47. 52. 56 s. 60. 77. — des **Marchés** (des Halles). I. 270 s. 334. II. 69 (S. Opport.). 310. 12. 22. 95. 410. — **Mauconseil** (Bonconseil). I. 188. 213. 26. 28. 40. — de **1792** (ou Quatre-Vingt-Douze). I. 95 ss. 248. 50. II. 21. 51. — de **Molière-Lafontaine** (ou L. et M.). I. 271. — de la **Montagne** (Butte-des-Moulins). II. 139—41. — du **Montblanc**. I. 202. III. 121. 327 (div.). 508. — de **Montreuil** (fbg. Antoine). I. 283. II. 226 s. 29. 71. 83. 327. 29. 43. 45. III. 328 (div.). — du **Muséum** (du Louvre). II. 156. 229. 316. 44. 456. III. 328. (div.). — de **Mutius Scévola** (du Luxembourg). II. 156 s. 279. 320. 42. — du **Nord** (ou du faubourg du N.). II. 322. 31. 42. 410. 12. 13. 14. III. 328 (div.). — de l'**Observatoire**. II. 303. 7. 29. 34. 81—83 (pétitionn.) 411. 13. 17. 21. 25. 26. III. 328 (div.). — de l'**Oratoire** (des Gardes franç.). I. 36. 248. II. 247. III. 319 (division). — de l'**Ouest** (de la Croix-Rouge, du Bonnet-Rouge). II. 395. 467. 533. III. 43. 46. 328 (div.). 427. — du **Palais-Royal** (de la Butte-des-Moulins). I. 30. 40. — du **Panthéon** ou Panthéon-français (de Sainte-Geneviève). I. 98 ss. 255. II. 23. 33. 43. 96. 143. 56. 74. 83. 395. III. 124. 328 (div.), — des **Piques** (de la Place Vendôme). I. 95. 311 (ma nouv. sect.). II. 201. 304. 19. — de la **Place Vendôme** (des Piques). II. 410. 13. 14. 15. 17. 19. 21. 73. III. 327 (div.). — **Poissonnière**. II. 294. 317. 445. 85. III. 327 (div.). 409. — du **Pont-neuf** (de Henri-Quatre, Révolutionnaire). I. 193. II. 56. III. 120. 328 (div.). — de **Popincourt** (fbg. Antoine). II. 245. 343. 44. 48. 429. 30. III. 328 (div.). — des **Quatre-Nations** (de l'Unité). I. 135. 85. 312. III. 160. — de **Quatre-Vingt-Douze**. V. S. de 1792. — des **Quinze-vingts** (fbg. Antoine). I. 197. II. 226. 45. 47. 83. 325. 43. 45. 413. 14. 15. III. 130. 328 (div.) 428. — de la **République** (du Roule). II. 304. 23. — de la **Réunion**. I. 213. II. 80. 165. 227. 337. 49. 451. III. 328 (div.). — **Révolutionnaire** (du Pont-Neuf). II. 232. — du **Roule** (de la République). II. 134. III. 21. 327 (div.). — de **Saint-Eustache** (V. Saint-Eustache) = Sect. du Contrat-social. — de Ste **Geneviève** (du Panthéon). I. 264 s. 332. V. Sainte-G. — **Saint-Honoré** (proprement, nom du 57e district). I. 191. — **Saint-Jacques** (du faubourg S.-J.). I. 183. — des **Sansculottes** (du Jardin-des-Plantes). I. 235. 335.

63. II. 28 49. 81. 105. 9. — du **Temple**. I. 94. II. 156. 72. 240. 88. 308. 56. 416. 17. 18. 20. 21. 45. 504. III. 128. 328 (div.). — du **Théâtre-français** (de Marat). I. 10. 24 s. 27. 38. 43. 68. 341. II. 312. 414. 547. III. 328 (div.). — des **Thermes** (de Julien) = s. de Beaurepaire. I. 39. III. 328 (div.). — de la **Trinité** (proprement, nom du 23e district). I. 276 s. II. 13. — des **Tuileries**. I. 40. 172 s. 277 s. 80. 83. 326. 32 s. II. 172. 201. 32. III. 21. 156. 249 (division). 327 (div.). — de l'**Unité** (des Quatre-Nations). I. 295 s. 309. II. 63. 73. 114. 36. 246. 95. 324. 413. 15. 16. 21. 25.

Ségui (Séguy, Segny, Signy), m. de la Commune de Paris. I. 153. 57. 292.

Sel, marchandise. II. 250. 451. III. 121.

Sellier, agent nat. II. 171.

Seltz (conférences de). III. 317.

Senlis, ville. II. 547.

Sépher, général. I. 255.

Septembriseurs (V. Journées de septembre). I. 89. 167. II. 70. III. 18 s. (héros). 193. 98. 209. 423.

Septembrisades. III. 433.

Septeuil (Tourteau de), trésorier. I. 41.

Seran (Madame). I. 56 s.

Sergent, adm. de la pol. munic. de Par. I. 124. 32.

Serruriers. I. 174.

Sert (Sère), Madame. I. 163. II. 67.

Servan, min. de la guerre. I. 82. II. 415 (gén.).

Sèvres (commune). I. 31. 34. 37. 48. 55. III. 497.

Siace, nom corrompu. I. 193 (cf. III p. VII).

Sicard, abbé. II. 125.

Sieyès (Emmanuel Joseph). I. 10. 19. 58. 59. 61. 67. II. 437. 555. III. 69. 233. 387. 99. 402. 19. 21. 25. 31. 35. 36 37. 39. 40 (politique, prêtre. Cf. p. VIII). 41. 45. 48 (sauveur de la rép.). 61. 517. 18.

Signy. V. Ségui.

Sijas, chef des bur. de la guerre. II. 448. 74 (sa femme). III. 25.

Simon ou Simond (Philibert), m. de la Conv. II. 164.

Simon, général. III. 457.

Simon, m. de la Commune de Par. I. I. 297.

Simon, insp. (obs.) de pol. II. 247. 81. 318.

Simonet, employé, I. 32 s.

Simoni, commis à la maison du roi. I. 44.

Siret, observat. II. 123. V. Suret.

Siret, commiss. du gouv. III. 468 —70.

Sirilly (maison de). III. 70.

Smith (Sidney). III. 404.

Sobriquets, surnoms ironiques. I. 201. II. 36.

Social (**État**) et moral. I. 13. 15. 36. 37 (enlevés). 48 (violences). 52. 75 (vols et assassinats). 78—80. 86 s. 88. 90. 186. 90. 99. 229 (voleurs). 54. 74 (haine des pauvres). 360 s. II. 12 s. (environs de P.). 39 (vol.). 58 (misère affreuse). 61 (ouvriers subalternes, domestiques). 83. 249 (vol.). 53 (filous). 321 s. (dilapid.). 61 (voleur ou agiot.). 456 (portefeuille volée). 57. 60 (libertin.). 98 (immoralité). 502 (vols). 3 (assass.). 12. 17 (vols et assass.). 40 (vol.). 46 (brigands). III. 6. 23. 35. 52. 57. 74. 84. 85 (vols et assass.). 88. 95 s. 117. 28. 64. 211. 46. 83. 91. 306. 25. 37. 57. 65. 89. 90. 415. 503. 9 s. 24.

Socialisme. I. 274. 327. 28. 31 s. 41. 60 s (propriétés). II. 21 s. 319. 497 (apôtres du pillage). III. 43. 153 (cf. 152). 89. 419 (loi agraire).

Sociétés popul. ou patriot. à Paris (V. Clubs). I. 48. 66. 74. 105 s. 33. 47. 51. 58. 261. 75. 77 s. 95. 332 (club. Cf. 375). 39 s. 42. 44. 77. II. 11. 16. 33. 61. 88. 136. 43 s. 48. 56. 61. 62 s. 68. 80. 81 (sociétés pop. sectionnaires, différentes des assemblées gén. des sections. V. II. 189). 87 s. 89 (soc. sect.). 94. 97 s. 201 s. 45. 63. 403 (dissolution). V. ci-après: Sociétés nouvelles. — Société des **Amis des Droits de l'homme et du citoyen**. I. 41. 50. V. Club des Cordeliers. — Soc. républicaine de l'**Ami du peuple**. II.

147. 54. — Soc. pop. de la section des **Arcis**. II. 194. — Soc. pop. de (la sect. de) **Beaurepaire**. II. 161. — Soc. pop. de (la sect. de) **Bonconseil**. II. 149. — Soc. pop. de la sect. du **Bonnet-rouge**. II. 226 s. 47. — Soc. pop. de la section du **Contrat-social**. II. 194. — Soc. pop. de la sect. de **Challier**. II. 189. — Soc. (Assemblée) des **Défenseurs des droits de l'homme**. II. 281. — Soc. pop. de la sect. des **Droits de l'homme**. II. 149. 88. — Soc. **Fraternelle**. I. 50. 209. 75. — Soc. **Fraternelle et républicaine de Lazowsky**. II. 137—39. — Soc. pop. des **Hommes libres**. II. 154. — Soc. (Assemblée) d'**Humanité** à Popincourt. II. 245. — Soc. des **Jacobins** (Amis de la constitution, dès le 21 sept. 92: Soc. des Jac., amis de l'égalité et de la liberté). I. 78 ss. 82. 83. 88. 123. 35. 44. 47 s. 49 s. 52. 58. 65 s. 72. 79 s. 90. 202. 18. 42—46 (deux factions, chambre haute et ch. basse). 48. 50 s. 61. 70. 71. 75 s. 300. 9. 11. 42. 45 s. 56—58. 58—61 (procès-verbal du 30 mai 93). 63. II. 4. 25 (haute et basse, jac. et cordel.). 32. 52—54. 57. 61. 64. 77. 82. 89. 91—93. 95. 115. 35 s. 41 s. 43. 45. 48. 49. 50. 51. 54. 62 (3000 pers.). 64. 67 s. 71. 76 s. 80. 81. 83. 84. 88. 89. 94. 96. 201 s. 19. 28. 31. 32. 34. 35. 39. 41. 43. 44. 45. 46. 49. 51. 62. 64. 65. 66. 70 s. 72. 73. 74. 75. 77. 419. III. 24. 31. V. Jacobins. — Soc. pop. de la sect. des **Lombards**. II. 170. — Soc. pop. de la sect. de la **Maison-commune**. II. 201. — Soc. pop. de la sect. de **Marat**. II. 152. — Soc. pop. de la sect. des **Piques**. II. 201. — Soc. pop. des **Quinze-Vingts**. II. 245. 47. — Soc. des **Républicaines révolutionnaire**. I. 262. 70. 71. 72. 74 s. II. 349. — Soc. pop. de la sect. du **Temple**. II. 156. — Soc. pop. de la Section de l'**Unité**. II. 136.

Sociétés hors de Paris. — Soc. d'**Arcis-sur-Aube**. II. 16. — Soc. des Récollets à **Bordeaux**. I. 244. — Soc. républicaine de **Bordeaux**. I. 278. — Soc. populaire à **Bourg-l'Égalité**. II. 124 s. — Soc. pop. à **Commune-affranchie** (Lyon). II. 168. 201. — Soc. champêtre des Amis du peuple à **Héricourt**. I. 106 s. — Soc. pop. de **Louvre en parisis**. II. 204 s. — Soc. de **Macon**. II. 115. — Soc. républicaine du **Mans**. II. 91—94. — Soc. pop. de **Montbéliard**. II. 157. — Soc. des Amis de la constitution à **Sèvres**. I. 34. — Soc. (jacobine) de **Strasbourg**. I. 243. — Soc. pop. de **Vire** en Calvados. I. 268.

Sociétés nouvelles, sous le gouv. direct. (réunions ou associations patriot., popul., royalistes). II. 446. 53. 60. 69. 87 (rassembl.). 92. 93. 515. 27. 28. 47. 48. 55. 56. 58. III. 7. 8. 11. 46 s. 49. 51. 53. 55 (clubs antirép.). 57. 114. 16 (fermées). 46. 56. 282. 91 (dissoutes). 95. 307. 23. 33. 58. 62. 74. 78. 82. 89 (rétabl.). 400. 13. 14. 19 s. 20. 28. 34. 36. 83. — Soc. du café des **Bains Chinois**. II. 446. 69. 528. 40. — Soc. du café **Chrétien**. II. 446. 53 s. 60. 69 s. 82. 500. 28. 30. 39. 40. 47 s. III. 7. 14. 27. 42 s. 49 s. 53. V. Café Ch. — Soc. de **Clichy** (réunion royal. à C.). II. 528. III. 224. 369. — Soc. des **Échecs**. III. 116. — Soc. pop. du **Faubourg Antoine**. II. 460. 530. 58. — Soc. polit. du **Faub. Antoine**. III. 428. — Soc. patriot. du **Faubourg St.-Germain**. II. 558. — Soc. jacob. au café **Ginet**. II. 531. — Soc. ou club de l'**Hôtel de Noailles**. II. 555. III. 25. 57. 233 s. — Soc. **Libre**. III. 362. — Soc. ou assemblée du **Lycée**. III. 34. — Soc. du **Manége**. III. 399 (cf. 395 et 398). 400. 1. 3. 4. 6. 19. 21. — Soc. chez **Naï**. II. 446. — Soc. des **Noirs**. III. 362. — Soc. du **Panthéon** (Ste.-Geneviève). II. 459. 60. 69. 85 s. 92. 500. 3. 17. 25. 28. 30. 34. 35. 36. 37. 40 s. 47. 49. 58. III. 7. 8. (Estrapade). 14. 15. 25. 27. 28. 29. 37. 41. 43. 44. 47. 50. 51. 54. 56. 57. 70. 72. 73. 89. 90 s. 94. 116. 42. 89. — Soc. **Philotechnique**. III. 362. — Soc. des **Quinze-vingts**.

III. 25. — Soc. de la **Réunion**. II. 551. 52. III. 10 s. 116. — **Réunion de la maison Sérilly**. III. 116. — **Réunion des patriotes**. III. 116. — **Réunion politique** aux ci-dev. Jacobins rue du Bac. III. 413. 19. 20. 21. 22. — Soc. de **Saint-Eustache**. II. 527. 35. — Soc. du **Salon des Princes**, réunion royal., boulevard des Italiens. II. 517 s. 25. 28. III. 9. 116. — Soc. **souterraine**. III. 27. 28. 189. V. Soc. du Panthéon. — Soc. du **Temple de la Paix**. III. 413.

Sociétés hors de Paris, sous le gouv. direct. — Réunion pol. de **Marseille**. III. 420. — Cercle politique de **Nevers**. III. 419. — Cercle pol. de **Versailles**. III. 419.

Sociétés (réunions) clandestines. III. 177. 79. 80. 83. 84. 86. 217. 24. 332. 39 (rassembl.) 40. 41. 42. 43. 47. 58. 62. 66. 69. 74. 82. — Réunion des **Bains Chinois**. III. 156. 57. 58. 79. 83. 84. — du café **Chrétien**. III. 179. — de la **Madeleine**. III. 156. 83. 219. — du fbg. **Montmartre**. III. 183. — à l'académie de **Vaudeuil à Belleville**. III. 378.

Sodomiste (Amour). III. 389.

Soissons, ville. III. 136.

Soldés des Jacobins (agents, émissaires, espions, observateurs, surveillants, payés ou gagés, hommes et femmes). I. 167. 75 s. 83. 223 s. 27. 29. 30 (surv.). 34. II. 43. 87 (soldées). 265. 454. 87. V. Agents.

Solie-le-Pont, v. III. 513.

Son, marchandise. II. 317.

Sorbonne (École de théol. de). I. 64.

Sotin de la Coindière, min. de la police. III. 282. 83. 94. 301.

Soude, marchandise. II. 129. 247.

Souffre, marchandise. II. 246.

Soulès, m. de la Commune de Par. I. 153. 247 (adm. de police). 50.

Soulès, insp. (obs.) de pol. II. 254.

Soulet, observat. II. 123.

Soulet, renvoyé de div. adm. II. 474.

Sous (V. Cuivre, Monnaie, Numéraire). I. 176. II. 39. 241. III. 162 (nouv.). 63. 86. 242. 44.

Souscriptions civiques contre l'Angleterre. III. 295. 301 s. 3.

Sous-préfets. III. 490. 91. 92. 520.

Spectacles (V. Théâtres). I. 78. 378. II. 11. 136. 52. 58. 74. 223. 32. 34. 54. 64. 317. III. 109. 292 (combat du taureau). 95. 326. 451. 80. 527.

Staël (mad. de). II. 499 s. 520. III. 11.

Stains, commune. III. 328.

Stevenotte, représ. III. 333. 43.

Stofflet, chef des Vendéens. III. 105.

Stouf, sculpt. III. 397.

Strasbourg, ville. II. 248. 553.

Suard, journaliste. III. 282.

Subsistances, cherté, disette, famine, maximum, misère publ., approvisionnements, agence ou commission des s. (V. Denrées, Marchandises, Comestibles, Combustibles, Blés, Grains, Farine, Pain, Viande, Bois, Charbons etc.). I. 9. 20. 32. 33. 44. 63. 65. 75. 166. 69. 71. 73 s. 75 s. 93 (V. III p. VII). 94 (dis.). 95. 229 s. 32 (ch.). 72 s. 87. 90. 304. 28. 35. 48. 54. II. 14. 15 s. 21 s. 22 s. 28. 33 s. 42. 48. 49. 51 s. 54. 57. 59 s. 64 s. 74. 82. 83 s. 86. 87 s. 90. 91 (couper les vivres). 96. 104 —9. 13. 16. 18 s. 25. 27. 28 s. 31. 33 s. 37 s. 43. 45. 47. 51. 55. 58. 60. 71 s. 75. 78 (max.). 82 s. 84. 86 s. 88. 90 s. 92. 94 s. 97. 99. 200. 10 s. 14 s. 23. 26. 27. 28. 29. 31. 32. 39. 40. 41. 42. 43. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 67. 68. 69. 70. 72. 73. 74. 84. 85. 86. 89. 90. 91. 92 (gâtées). 93. 96. 300. 1. 2. 3. 4. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 16. 17. 18. 19. 20. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 51. 52. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65 (cf. III p. VII). 66. 67. 70. 71. 72. 73. 74. 76. 77. 78. 79. 80 s. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 400. 1. 2. 3. 4. 6. 7. 8. 9. 12. 15. 16. 18. 19. 21. 23. 24 25. 26. 27. 38. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 50. 51. 52. 53. 54. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64 (cf. III p. VII). 65. 67. 68. 69. 71 s. 72. 73. 74. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87.

88. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 500. 1. 2. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 15. 16. 17. 18 (dépenses). 19. 20. 21. 24. 25. 27. 30. 31. 32. 33. 37 s. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 48. 49. 50. 51. 54. 55. 56. 57. 58. III. 3. 4. 9. 10. 16. 17. 20. 21. 22. 25. 26. 29. 30. 32. 33. 37. 38. 39. 40. 46. 49. 55. 57. 59. 62. 64. 65. 66. 71. 74. 75. 77. 79. 80. 82. 86. 87. 88. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 1. 3. 4. 5. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 17. 18. 19. 21. 22. 23. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 33. 35. 38. 39. 40. 41. 43. 44. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 54. 55. 56. 57. 59. 60. 61. 62. 65. 66. 67. 69. 70. 72. 79. 80. 89. 90. 93. 94. 97. 201. 5. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 16. 18. 20. 21. 24. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 37. 39. 48. 50. 53. 55. 57. 58. 60. 61. 68. 74. 75. 76. 77. 306. 49. 60. 61. 75. 420. 34. 38.

Suchet, avoué. I. 72.

Sucre, marchandise. I. 230. 329. II. 34. 39. 55. 84. 129. 33.

Sucy, commiss. ordonn. II. 506.

Suède, Suédois. II. 324. III. 11. 449.

Suif, marchandise. I. 354. II. 249. 382. III. 55.

Suisse (la). V. Militaires (Affaires).

Suret, agent de pol. III. 230. Peut-être = Siret.

Suspects, personnes suspectes. I. 39. 66. 71. 75. 133. 80. 82. 92. 210 s. 17. 19. 20. 24 s. 32. 47 s. 49 s. 51. 72. 356. 59. 70 s. II. 13. 24. 25 s. 44. 73. 92 s. 103. 14 s. 26. 31 s. 38. 39. 40. 44. 48. 59. 63. 65. 98. 225. 31. 39. 54. 348. 57. 429. III. 8. 13. 121. 403. 33. 523 (ordonnance du 24 juillet 1815).

Tabac, pipes. I. 179. 87. 239. II. 38. 64. 526. III. 44. 59. 137.

Tabagies. II. 63. 267. 358. 544. III. 109. 19. 415.

Tableaux (en peinture), estampes, gravures. I. 65. II. 72 s. 109. 200 (estampes). 84. 366. 478. III. 59. 89. 132 38. 39. 326. 53. 54. 97. 420. 22.

Tableaux (= aperçus, exposés). I. VII. 19. 61 s. (t. raisonnés). 100 s. 45 etc. II. 95. 133 (de la situation de Paris). 41 ss. 236 etc. III. 162 (de l'opinion publ.). 65. 221 (de la tranquillité). 320 (t. analytiques). 30. 43. 57. 61. 65. 72. 75. 78. 88. 452 (tableaux de mœurs).

Taillefer (Remy). III. 520.

Tailleurs. I. 186. 298. 373. II. 20. 39.

Talleyrand-Périgord. I. 10. 18. 19. 24. 58. 59. 61. 62. 67 s. III. 282. 406.

Tallien, m. de la Conv. I. 148 ss. 245. II. 219. 73. 79. 99. 300. 407. 8. 12. 23. 25. 27. 537. 55. III. 31. 233. 37. 40.

Tallier, pétitionnaire. I. 111.

Talot, représ. III. 343.

Talma, acteur. III. 421.

Tapissiers. II. 6.

Tarn, ville. II. 43.

Tasumat, électeur. III. 517.

Tavet, observat. III. 141.

Teissier (Tessier), ingénieur. III. 318.

Télégraphes. II. 323.

Tell (Guill.). III. 397. 401.

Temple (le). I. 93—95. 225. II. 54. 150. 250. 301. 15. 56. 515. III. 5. 423. 513.

Temples. — Temple de la **Bienfaisance.** III. 397. — de l'**Être suprême.** III. 397. V. Être suprême, Notre-Dame. — du **Génie.** III. 336. 89. 97. V. St. Roch. — de l'**Hymen.** III. 350. 427. — de la **Jeunesse.** III. 397. V. St. Gervais. — de la **Paix.** III. 411. 13. — de la **Raison.** V. Notre-Dame, Raison. — du **Travail.** III. 397. V. St. Médard. — de la **Victoire.** III. 397. 460. V. St. Sulpice.

Ternaux (frères), manufact. III. 495. 506.

Terrasson (Terasson), observateur. I. IX. 139. 41 s. 220 s. — **Rapp.** de T. à Garat. I. 201 s. 8—11. 17 s.

Terrasson, jacobin. I. 141. II. 53.

Terreur, terrorisme, terroristes, égorgeurs, tyrannie. I. 133. 337. 69. 73 (t. paniq.). II. 75 s. 99—219.

137 (la ruine des Girondins un „triomphe de la justice sur le terrorisme"). 96. 97 (détresse, désolation). 99 (esprit sévère). 202 (la mort, la justice à l'ordre du jour). 7 (toutes les vertus à l'ordre du jour). 41. 43. 44. 55. 60. 63. 66. 68. 72. 75. 76. 77. 80. 87. 88. 89. 95. 99. 302 (argent au pair avec les assignats). 14 s. 20 s. 21. 26. 27. 38. 43. 47. 48. 49. 51. 52 s. 57. 58. 60. 63. 66 68. 69. 70. 73. 74. 75. 76. 77. 82. 83. 93. 94. 95. 407. 8. 9. 10. 12. 13. 14. 15. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 26. 27. 29. 31. 32. 49. 50. 52. 53. 59. 61. 64. 74. 75. 82. 84. 86. 87. 91. 93. 94. 504. 9. 14. 16. 17. 19. 27. 29. 30. 33. 37. 47. III. 7. 8. 11. 20. 21. 35. 43. 44. 47. 48. 51. 55. 61. 63. 70. 72. 79. 81. 87. 94. 123. 24. 47. 48. 231 s. 40. 68 s. 69. 74. 78. 300. 68. 98. 99. 414. 20. 22. 23. 26. 31. 37. 41. 42. 43. 79.

Terrier-Monciel, min. de l'intér. I. 83.

Tête-carrée, chouan. II. 504.

Tetel jeune, insp. (obs.) de pol. II. 260.

Théâtres, spectacles, comédiens. I. 126. 216. 57. 378. II. 11. 109 s. 11 s. 15 s. 36. 66. 203 s. 32. 43 64. 65. 74. 76. 77. 78. 82. 86. 97. 98. 306. 26. 43. 47. 48. 68. 70. 71. 73. 402. 4 (dimanche). 10. 16 (dimanche). 21. 60. 68. 70. 80. 82. 85. 90 (Orléans). 98. 508. 9. 12. 14. 22 (femmes des spectacles). 24 (refuge du vice). 25 s. 27 s. 28. 33. 34. 39. 43. 44. 46. 51. 52. III. 6. 9. 17. 20. 27. 33. 37. 52. 53. 54. 56. 58. 60. 64. 66. 67. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 85. 86. 87. 88. 90. 91. 92. 93. 95 96. 98. 99. 102. 3. 6. 8. 10. 12. 13. 14. 20. 21. 24. 25. 28. 30. 31. 32. 34. 35. 36. 37. 39. 40. 41. 42. 45. 47. 49. 50. 55. 58. 62. 63. 66. 67. 68. 69. 70. 74. 76. 77. 80. 81. 82. 84. 85. 87. 90. 91. 93. 95. 97. 99. 201. 6 s. 8. 11. 12. 14. 16. 18. 19. 20. 21. 22. 29. 31. 32. 38. 39. 41. 43. 46. 48. 50. 51. 54. 58. 60. 64. 65. 66. 68. 69. 71. 72. 74. 76. 77. 91. 92. 323. 34 s. 54. 55. 58. 62 s. 67 s. 73. 80. 89. 91. 400. 11. 15. 27 s. 51. 52. 53. 54. 80. 81. 86. 501. 14. 27. — Théâtre de l'**Ambigu-comique**. II. 279. 380. 81. 406. III. 132. — des **Amis de la patrie**. III. 18. 100 (rue de Louvois). — des **Arts**. II. 244. 72. 77. 98. 337. 70. 74. 410. 56. 502. III. 62. 66 s. 69. 81. 86. 87. 93 99 s. 104. 10. 18. 32 s. 49. 241. 74. 454. — d'**Audinot**. II. 280 s. 82. 84 s. 449. III. 90. — de la rue de **Bondy**. III. 75. — de la **Cité**, place du Pal. de Justice. II. 166. 232. 78. 80. 93. 355. III. 64. 72. 77. 80. 82. 90. 93. 95. 107. 20. 62. 211. 51. 76. 411. 16. 52 s. — de la **Comédie Française**. II. 163. — **Dramatique**. II. 366. III. 73. 108. — de l'**Émulation**. III. 73. 85. 91. 132. — de la rue **Favart** (des Italiens). II. 267. 72. 74. 77. 79. 89. 99. 552. III. 8. 17 (th. Italien). 18. 66. 67. 69. 70. 75. 77. 78. 80. 82. 85. 87. 95. 100. 4. 6. 12. 85. 401. 16. — de la rue **Feydeau** (auparavant de Monsieur). II. 111 s. 276. 77. 79. 80. 84. 87. 303. 68 s. 70. 71. 73 s. 93. 462. 82. 83. III. 20. 48. 54. 60. 66. 69. 72. 73. 75. 76. 79. 81. 83. 85. 93. 95. 98. 102. 4. 6. 14. 16. 27. 42. 47. 62. 87. 99. 246 s. 60. 71. 452. 53. 54. — de la **Foire Germain**. III. 82. — **Français**. II. 111 s. 459. 528. III. 54. — de la **Gaîté** (Gaieté), boul. du Temple. II. 295. 341 s. III. 380. 91. — des **Italiens** (Opéra-comique). II. 462. 520. 34. III. 8. 12. 14. 17 (th. de la rue Favart). 20. 34. 119. 31. 218. — des **Jeunes artistes**, rue de Bondy. III. 109. 392. — de **Lazary**, boul. du Temple. II. 278. — de (la rue de) **Louvois**. II. 276. 78. 95. III. 75. 77. 78. 83. 87. 93. 102. 15. 17. 23. 24. 28. 93. 218. 22. — du **Lycée (des Arts)**, au Palais-Royal. II. 286 s. 498. 503. 25. — du **Marais**. III. 65. 71. — de **Molière**, rue Saint-Martin. II. 288. III. 73. 82. 113. 208. 452 s. 54. — de la **Montagne**, au Jardin de l'Égalité. II. 259. 84. 89. — (de la) **Montansier**, au Palais-

Royal. II. 544. III. 368. 91. 453. — de la **Nation** (th. français, à l'Odéon). I. 40. — (Spectacle) de **Nicolet**. III. 109. 19 (tabagie de). 426. — de l'**Opéra**. II. 66. 226. III. 23. 38. 158. 481. — de l'**Opéra-comique** (des Italiens). II. 346. 69. 70. 71. 73. 403. III. 103. 42. 99 (rue Favart). — **Patriotique**, boul. du Temple. II. 329. III. 248. — de la **République**. II. 95. 110 s. 16. 29 s. 242 s. 47. 75. 95 (Pal. Égalité). 96. 305 s. 56. 69. 71. 481 s. 508. 9. 14. 25. 50. III. 27. 51. 58. 60. 63. 66. 69. 75. 78. 86. 90. 91. 92. 95. 96. 98. 100. 6. 16. 24. 28. 29. 35. 36. 41. 45. 50. 58. 63. 66. 90. 95. 201. 6. 8. 16. 19. 39. 400. 1. 15 s. 52. 86. — de la **République et des Arts**. III. 391. 92. 400. 1. 15 s. 52 (cf. p. VIII). 54. — de la rue (**Saint-**) **Martin**. II. 558. III. 77. 79. 83. 93. 103 s. 9. 34. — des **Troubadours**, boul. du Temple. III. 452. — des **Variétés**, jardin Égal., pal. Égal. II. 239. 89. 362. 498. 500. 2. 25. 26. III. 401. — des **Variétés amusantes**, rue de Richelieu. III. 64. — du **Vaudeville**, rue de Chartres-Saint-Honoré. II. 253. 97. 351. 69. 94. 460. 80. 82. 98. 503. 8. 25. 33. 34. 39. 46. 50. 52. III. 8. 20. 31. 49. 60. 64. 66 67. 73. 77. 79. 82. 84. 87. 91. 93. 100 2. 6. 8. 24. 27. 30. 39. 55. 76. 214. 21. 368. 416. — des **Victoires nationales**, rue du Bac. III. 453.

Théâtre (**Pièces de**). II. 109. 12. 498. III. 411. 54. 80. 86. — **Abraham ou les anges**. II. 355. — **Adèle et Dorsan** (?). III. 416. — **Adrien**, opéra. III. 392. — **Angélique et Méléor**. III. 49. — **L'Apothéose des martyrs de la liberté à Rastadt**. III. 392. — **Arlequin afficheur**. II. 539. — **Le Barbier de Séville**. III. 64. 77. 187. — **Brutus**, trag. I. 50. III. 66. 71. 129. 216. 401. — **Calas**. III. 83. — **Camille ou le souterrain**. III. 80. — **Cange**. II. 242. — **Le Cartel ou le blocus de Maubeuge**. II. 406. — **Caton d'Utique**. III. 158. 66. — **La Caverne**. III. 221. — **Le Cercle ou la soirée à la mode**. III. 142. — **Charles IX**. III. 363. 401. 44. — **Les Chouans ou l'héroïne française**, pantomime. II. 380. 81. — **La Chute du tyran ou Journée du 9 thermidor**. II. 232. — **Clémentine ou la belle-mère**. III. 452. — **Clémentine ou les portraits**. III. 452. — **Le Comte Albert**. II. 552. — **Le Concert de la rue Feydeau**. II. 279 s. 84. 86. 89. 366. — **Le Conciliateur**. II. 303. — **Le Conteur**. II. 528. — **Le Cri de vengeance**. III. 391 s. — **Didon**. II. 370. — **Don Quichotte**. III. 411. — **L'École des mères**. II. 539. — **Épicharis et Néron**. II. 550. III. 115. 239. — **Éponine et Sabinus**. III. 78. 83. 117. — **La Famille indigente**. III. 84. — **Les Fausses conjectures**. III. 84. — **La Femme difficile à vivre**. III. 106. — **Les Femmes politiques**. III. 453. — **Fénelon**. III. 452. — **Le Fermier et le Propriétaire**. III. 130 s. — **La Fête de la cinquantaine**. III. 222. — **Figaro**. III. 434 s. — **Flora**. III. 115. — **La Forêt de Bondy**. II. 362. — **Le Franc marin**. III. 100. — **Frédéric-le-grand**. III. 486. — **Guillaume Tell**. III. 401. — **L'Honnête criminel**. III. 69. — **Honorine**. III. 66. — **Le Hulla de Samarcande ou le divorce tartare**. II. 130. — **L'Intérieur des comités révolutionnaires**. III. 276. — **Iphigénie en Tauride**. II. 67. — **Léonidas**. III. 452 (cf. p. VIII). — **Léonore**. III. 453. — **Le Lévite d'Ephraïm**. III. 141. 95. — **La Liberté des Femmes**. II. 95. — **Macbeth**. III. 219. — **Mahomet**. III. 106. — **Les Mandats**. III. 248. — **Miltiade à Marathon**. III. 401. — **Montony** (?). III. 416. — **La Mort de César**. III. 66. — **Mucius Scévola**, trag. II. 95 s. — **L'Officier de fortune**. III. 454. — **Ophis**. III. 363. — **L'Orpheline**. III. 147. — **Othello**. III. 124. — **Paméla**. II. 528. — **La Partie de chasse de Henri IV**. III. 486. —

Pauline ou la fille naturelle. III. 155. — Les Percepteurs. III. 452. — Phèdre. III. 52. — Philinte de Molière. II. 483. III. 199. — Philippe et Georgette. III. 18. — Les Plénipotentiaires français à Rastadt. III. 391. — La Prisonnière. III. 453. — Quintus Fabius. III. 63. — Renaud, opéra. II. 483. — La Réunion du 10. (thermidor). II. 244. — Les Revanches forcées. II. 552. — Richard Cœur-de-lion. III. 486. — Robert chef de brigands. II. 110 s. — Roméo et Juliette. III. 81. — Rose et Colas. III. 199. — Les Sabines. III. 123. — Sapho. III. 87. — Le Sculpteur. III. 401. — Le Siège de Thionville. II. 65 s. 71. — Le Somnambule. III. 78. — La Supercherie par amour. II. 462. — Tarare. III. 69. 81. 416. — Tartuffe. II. 286. III. 45. — Le Tartuffe révolutionnaire. II. 356. — Télémaque, ballet. II. 337. — Toberne ou le pêcheur Suédois. III. 84. — Toute la Grèce ou Ce que peut la liberté. III. 454. — Turcaret. III. 124. — Le Vieux Célibataire. III. 142. — Les Volontaires de Sambre-et-Meuse. III. 31.

Thélusson (mad. de). III. 27.

Thénard, insp. (obs.) de pol. II. 270.

Théophilanthropes (culte des). III. 290. 91. 307. 26. 27. 37 s. 59. 64. 78. 89. 488.

Thermidoriens (les). II. 454. III. 24. 437. 38.

Thérouanne, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238. 99.

Thibaudeau (T—dot), représ. III. 47. 50. 240.

Thibaudière, émigré. III. 24

Thibault, évêque de St. Flour. II. 24.

Thibault, m. du Cons. des 500. II. 443.

Thiboust (T—ut), adm. de pol. de la Comm. de Par. II. 223.

Thion de la Chaume, adm. du dép. de Par. I. 10. 24. 58. 62. 67 s. III. 284.

Thionville, ville. II. 65.

Thirion, m. de la Conv. II. 168.

Thomassin l'aîné. III. 520—27.

Thouin, adm. du dép. de Par. I. 10. 58.

Thuriot. I. 86. 112. 72. 241. 46. 367. II. 315. 444. 59. III. 20. 29. 37.

Thyrey. III. 504.

Tinel (Jean), comp. serrurier, promène la tête de Féraud. II. 344. 45 s. 46. 47. 48

Tissot, m. de la soc. des Quinze-vingts. II. 247 (cf. 245).

Tivoli, près de la rue de Clichy. III. 281.

Toulan, m. de la Comm. de Par. I. 287.

Toulon, ville. I. 359. II. 40. 97. 124. 92. 349. 547. III. 7. 11. 143. 230. 40. 41. 342. 418. 38. 39. 513.

Toulouse, ville. II. 257. III. 242. 442.

Tours, ville. I. 171. 204. 45. II. 62. 92. 320. 464. III. 38.

Tourteau. V. Septeuil.

Tourzel (mad. de). II. 361.

Toussaint, gendarme. II. 316.

Traiteurs. I. 194. II. 118. 211. 42. 62. 79. 311. 32. 402. 503. 23 s. (dîner). 56. III. 8. 39. 50. 101. 68. 75. 513.

Treil de Pardailhan, adm. du dép. de Par. I. 10. 58.

Treil, agent des finances. III. 229.

Treilhard (Treillard), m. du direct. III. 329. 87. 406. 26.

Trevilliers, adm. du dép. de la Seine. III. 316.

Tribunaux. I. 78. II. 169. 78. 509. III. 74. 189. 377. 407. 56. 57. 75. 92. 523.

Tribunal criminel du départ. de Par. II. 144. 279. 383. III. 189.

Tribunal révolutionnaire à Paris (V. Palais-Marchand). I. 121. 46. 53. 65. 216. 18. 28. 30. 40. 53. 82. 90. 92. 317. 27. 34. II. 16. 75 s. (douze exécut.). 116. 34. 43. 44. 47 s. 50. 70. 74. 76. 78 s. 83. 84 s. 88 s. 99. 201. 24 (trib. du sang). 25. 26. 27. 39. 41. 42. 43. 52 s. 57. 59. 66. 429. — **Tribunaux révol.** I. 235.

Tribunes. III. 453. — des **Assemblées nationales**. I. 201. 14. 15. 16. 369. 77. II. 264. 65. 66. 67. 82. 84. 86. 87. 93 s. 301. 414. — de la **Commune**. I. 287. 316. II.

200. — du **Conseil des Anciens**. III. 238. — du **Conseil des Cinq-cents**. III. 141. 238. 42. 64. — des **Cordeliers**. II. 188. — du **Département**. I. 354. — de l'**Évêché**. I. 340. — des **Jacobins**. I. 242. 43. 44. 45. 361. II. 95. III. 194. V. Soldés des Jacobins.
Tricoteuses. II. 419. III. 453.
Triel, commune. II. 130—32.
Troisœufs, représ. III. 343.
Trouvé. III. 116. 406.
Trouville, m. de la soc. des Quinze-vingts. II. 247 (cf. 245).
Trudon-des-Ormes (Ch.), adm. du dép. de Par. I. 10. 58. III. 284.
Truguet, min. de la marine. II. 437.
Tuileries (Palais du Roi, P. national, Château, Jardin national). I. 19 s. 29 ss 34 s. 39 s. 47 s. 52 s. 54 ss. 60. 160. 67. 78. 84. 92 s. 96. 201. 3. 9. 12. 15. 30. 34. 39. 56. 60. 67 s. 72. 74. 300. 9. 11 s. 22 s. 34. 36. 49. II. 5. 7 s. 9. 14. 27. 41. 43. 82. 103. 14. 16. 47. 49. 70. 75. 79. 83. 86. 96. 98 s. 228. 32. 40. 43. 55. 56. 61. 69. 82. 91. 93. 95. 301. 2. 3. 4. 5. 6. 11. 12. 24. 28. 29. 32. 33. 34. 44. 53. 64. 77. 84. 87. 89 (fête, concert). 91. 92. 411. 16. 19. 24. 61. III. 21. 111. 32. 38. 41. 44. 48. 51. 54. 55. 56. 57. 63. 64. 73. 93. 209. 10. 26. 55 (jardin). 57. 67. 74. 390. 99. 400. 3. 51.
Tulot, journaliste. III. 419.
Tunduti. II. 112 s.
Turreau (Thureau), général. II. 500. 25. III. 217.

Ultrarévolutionnaires. II. 166.
Université (V. Instruction). I. 63 s. III. 494. 520.
Ustaritz, commune. I. 117.
Usuriers. II. 252 (20 p. cent).

Vaas, commune. III. 476
Vacquelin, cit. de Montrouge. II. 477.
Vadier, m. de la Conv. II. 255. 95. 311. 453. 92. 519. 39. III. 18. 27. 160. 88.
Vaillant, signat. d'une adr. I. 73.
Valazé, m. de la Conv. I. 103. 361. 67. 69.
Valenciennes, ville. I. 268. II. 103 s. 79. 86. 92. 229.
Vallien, artiste. II. 393.
Valon, invalide. I. 91.
Vannier, insp. (obs.) de pol. II. 279 368. 415. III. 113.
Vaquerie, maître de pension. II. 210.
Varades, commune. II. 68.
Varennes, commune. I. 27. 42 s. (arrestation du roi).
Varlet (Varlé), agitat. I. IX. 149 ss. 84. 243. 51. 91. 300. 13. 30.
Vassal, agent obs. II. 218.
Vatar (Vattard), imprimeur. III. 194. 331. 42. 403. 4. 19. 26.
Vaublanc (de). III. 524 (cf. p. VIII).
Vaudeuil (académie de). III. 378.
Vaudeuil (de). III. 505 s.
Vaugirard, commune. I. 37. II. 166. 99. 251.
Vautey, cit. III. 419.
Vaux-hall (le). III. 167.
Veau, signat. d'une adr. I. 71.
Veau, dép. d'Indre-et-Loire, jacobin. I. 361.
Veaublanc. V. Vaublanc.
Vendée (la). I. 159 s. 62. 64 s. 86. 93. 95. 209. 11. 30. 34. 41. 45. 60. 66. 349 s. 60. II. 8. 28. 36. 41. 44. 62. 68. 81 s. 89. 96. 184 s. 228. 39. 54. 57. 95. 335. 75. 76. 79. 98. 99. 446. 70. 508. 10. 15. 56. III. 20. 22. 24. 25. 37. 38. 47. 49. 58. 61. 63. 64. 89. 97. 99. 108. 347. 414. 17. 37. 56. 73. 80.
Vendée républicaine, dénom. de parti. III. 230.
Vendémiairistes (V. Journée du 13 vendém.). III. 154. 57. 81. 375. 437.
Vendôme, commune. III. 244 (haute cour de just.). 73. 78. 422. 38. 39.
Venise, république. II. 450.
Venua (?), restaurateur. II. 293.
Verdière, général. III. 11 (cf. p. 5). 34.
Verdun, ville. I. 42. II. 160.
Verdun, secrét. II. 516.
Vergennes. V. Gravier.
Vergniaud (Vergniaux). I. IX. 150. 63. 76 s. 200. 9. 17. 31. 44. 56. 58. 61. 367 s. 69. II. 62. 431.

Vernon, commune. II. 131.
Versailles, ville. I. 3. 44. 166. 68. 71 ss. 75. 78 s. 338. II. 12. 63. 107. 32. 84. 273. 98. 358. 64. 422. III. 174. 419. 58.
Vésoul (Vesoule), commune. II. 207 s. 68. III. 429. 57. 58. 68.
Véto (le). I. 67. 70. 72. 78. 82. III. 90.
Viande. I. 173. 93 (V. Poissy). 94. 204. 65. 354. II. 14. 15 s. 22 s. 27 s. 36. 48. 49. 74. 87 s. 145. 55. 72. 90. 211. 15. 23. 27. 40. 45. 46. 47. 51. 53. 55. 70. 74. 90. 92. 320. 43. 70. 78. 445. 52. 58. 60. 93. 506. 43. III. 4. 68. 74. 75. 79. 80. 81. 86. 90. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 100. 3. 5. 7. 9. 10. 12. 13. 14. 15. 17. 18. 19. 21. 23. 27. 39. 50. 60. 61. 62. 65. 67. 69. 72. 80. 85. 89. 207.
Vicquenel, cit. de Montrouge. II. 477.
Vidoine, m. de la commiss. adm. de pol. II. 238.
Vieillard, adm. du dép. de Par. I. 10. 58.
Vigée, m. de la Commiss. des Douze. I. 252. 89 s. 316.
Vigée, royaliste. II. 537.
Vignerons. II. 378.
Villageois (V. Gens de la campagne). III. 333. 34. 481.
Villaine (rivière de). III. 471.
Villejuif, commune, canton. I. 32. II. 209. 16. III. 284. 328.
Villeneuve, off. de paix. II. 231.
Villers, représ. II. 537.
Villersnoy (mad. de la). III. 505 s.
Villet, employé. III. 102.
Villetanneuse, commune. III. 328.
Villetard, représ. II. 537.
Villette (la), commune. I. 32 s. 38.
Villigny, jacobin. I. 361.
Vimeux, général III. 457.
Vin, marchandise. I. 173. 204. 10. 22 (boît). 64. 82. 98. 300. 36. II. 28. 47. 60. 131. 224. 42. 387. 444. 506. 11. 43. 44. 45. III. 4. 162. 85. 200. 52.
Vincennes, commune, canton. I. 19 s. 36. II. 211. 36 s. III. 168 (camp de). 212. 84. 328.
Vincent, sécret. gén. au min. de la guerre. II. 53. 141 s. 50—54. 59. 60 s. 66 s. 76 s. 78. 80 s. 82. 85 s. 88. 90 s. 97.
Vincent de Paul. III. 397.
Vire, commune. I. 268. III. 89.
Visites domiciliaires. II. 28. 161. 210. 14. 15. 451. 97. 510. 11. 28. III. 79. 100 s. 9 (cf. p. 107). 429. 56.
Vivier, prés. de Jacobins. II. 219.
Voirie (la). I. 270.
Voitrin, agent de l'adm. des subsistances. II. 106.
Voitures, chariots, fiacres, cabriolets. I. 208. 39. 67. 86 (cochers). 335. 76. II. 23. 43 s. 49. 76. 235. 49. 52. 82 (cabriolet). 319. 551. III. 10. 232. 49. 68. 362.
Voleurs, dénom. de parti. III. 436. 39. 40. 45. 46 et ailleurs.
Volontaires milit. I. 167. 73. 75. 208. 36. 40. 66. 72. 73. 96. 312. 59. II. 12. 13. 23. 58. 62. 63. 89 s. 113. 15. 26. 75. 226. 409. 505. 12. 41. III. 29.
Voltaire. I. 47. 214. III. 444.
Vouland, m. de la Conv. II. 256.

Ward, général. I. 252.
Westermann, général. I. 274. II. 185 (cf. p. VIII). 202.
Wimpfen, général. II. 48. 66 s.

Yorck (duc de). II. 351. III. 40. 447.

LEIPZIG,

GIESECKE & DEVRIENT, IMPRIMEURS

Verlag von Veit & Comp. in Leipzig.

Droysen, Joh. Gust., Geschichte der Preussischen Politik.

I. Die Gründung. 2. Aufl. 2 Thlr.

II. 1. 2. Die territoriale Zeit. 2. Aufl. 4 Thlr. 12 Sgr.

III. 1—3. Der Staat des grossen Kurfürsten. 8 Thlr. 18 Sgr.

IV. 1. Friedrich I. König von Preussen. 2 Thlr. 15 Sgr.

IV. 2. 3. Friedrich Wilhelm I. König von Preussen. 4 Thlr. 24 Sgr.

IV. 4. Zur Geschichte Friedrich I. und Friedrich Wilhelm I. von Preussen. 3 Thlr.

——, **Das Leben des Feldmarschalls York von Wartenburg.** 5. Aufl. Gebunden 2 Thlr. 10 Sgr.

Fock, Otto, Rügensch-Pommersche Geschichten aus sieben Jahrhunderten.

I. Rügen 1168. Mit einer Karte des alten Rügen u. einem Grundriss von Arkona. 24 Sgr.

II. Stralsund und Greifswald im Jahrh. der Gründung. 1 Thlr. 6 Sgr.

III. Die Zeit der Deutsch-Dänischen Kämpfe im XIV. Jahrh. bis zum Frieden von Stralsund 1370. 1 Thlr. 18 Sgr.

IV. Innerer Zwist und blutige Fehden. 1 Thlr. 18 Sgr.

V. Reformation und Revolution. 2 Thlr. 20 Sgr.

, **Schleswig-Holsteinische Erinnerungen.** 1 Thlr. 20 Sgr.

Mémoires du Comte de Senfft. Epoque de l'Empire. 2 Thlr. 20 Sgr.

Schmidt, Adolph, Geschichte der Denk- und Glaubensfreiheit im ersten Jahrhundert der Kaiserherrschaft und des Christenthums. 1 Thlr. 10 Sgr.

, **Geschichte der preussisch-deutschen Unionsbestrebungen** seit der Zeit Friedrichs des Grossen. 2 Bände. 3 Thlr.

, **Preussens deutsche Politik.** Dritte Auflage. 28 Sgr.

, **Elsass und Lothringen.** Nachweis, wie diese Provinzen dem deutschen Reiche verloren gingen. Dritte Auflage. 10 Sgr.

DC
141
S3
t.3-4

Schmidt, Wilhelm Adolf
Tableaux de la Révolution française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY